Collège Doctoral Languedoc-Roussillon

THÈSE DE DOCTORAT

-

Devenir demandeur d'asile au motif de l'orientation sexuelle et préserver sa santé sexuelle.

Le poids des dispositions et assignations sociales dans les carrières migratoires et homosexuelles d'hommes originaires d'Afrique de l'Ouest.

-

Présentée en vue de l'obtention du grade de docteur
en **sociologie** de **l'université de Montpellier 3**

École Doctorale n°60 – Territoires, Temps, Sociétés et Développement (TTSD)

Présentée par **Cyriac BOUCHET-MAYER**

Dirigée par **Sylvain FEREZ**

Soutenue publiquement le **7 décembre 2023** devant le jury composé de

Isabelle CLAIR Directrice de recherche, CNRS à Aubervilliers	Rapporteure
Ahmed HAMILA Professeur adjoint, Université de Montréal	Rapporteur
Sylvain FEREZ Maître de conférences, Université de Montpellier	Directeur de Thèse
Gabriel GIRARD Chargé de recherche, INSERM à Marseille	Examinateur
Anne MARCELLINI Professeure associée, Université de Lausanne	Présidente du jury
Jocelyne STREIFF-FÉNART Directrice de recherche émérite, CNRS à Nice	Examinatrice

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Sylvain Ferez pour la confiance accordée depuis maintenant un certain nombre d'années ainsi que pour la richesse de la formation délivrée tant sur le plan scientifique que sur le fonctionnement de l'enseignement supérieur et la recherche. Le juste équilibre trouvé entre incitations à m'impliquer dans divers collectifs de recherche et à avancer le travail de thèse, a permis de réduire l'effet d'isolement produit par l'éloignement géographique du terrain d'enquête. Enfin, la patience, la bienveillance et la réactivité dans la formulation des retours et lors de nos échanges ont grandement contribué à une expérience de thèse plutôt apaisée.

Mes remerciements vont ensuite aux membres du jury, Isabelle Clair, Ahmed Hamila, Gabriel Girard, Anne Marcellini et Jocelyne Streiff-Fénart. Je suis très honoré qu'elles et ils aient accepté de consacrer du temps à la lecture de ce manuscrit de thèse et à sa discussion.

Je remercie également les membres qui ont participé à mes comités de suivi de thèse annuels : Romaine Didierjean et Ghislaine Gallenga, Philippe Liotard, Anne Marcellini, Nathalie Le Roux, Éric Perera, Robin Recours, Rémi Richard. Je tiens également à remercier ces quatre derniers de m'avoir facilité l'intégration aux dynamiques de l'équipe malgré l'éloignement en me permettant d'organiser le séminaire jeunes chercheurs, de participer à plusieurs projets de recherche sur les effets de la COVID-19 sur l'activité physique des étudiants en France et au Brésil ou encore la préparation des athlètes paralympiques. Je remercie également les collègues jeunes chercheurs Frédéric Gal, Maud Noel, Descartes Nogo, Laurent Paccaud, Clément Lopez et Maguelone Rouvarel, ainsi que Nicole Bousquet pour son assistance dans la gestion administrative des contrats et déplacements.

Mes remerciements vont aussi à l'Agence nationale de recherche sur les maladies infectieuses émergentes (ANRS-MIE) et à l'association Sidaction pour leur soutien à la réalisation de cette thèse et notamment à mes principaux interlocuteurs Yoann Allier, Vincent Douris et Nora Yahia.

Merci à Cécile Loriato, Léo Manac'h, Isaora Rivierez et Damien Trawalé pour leurs relectures.

Je remercie également tous les collègues doctorants et postdoctorants croisés dans les différents réseaux de jeunes chercheurs : en sciences sociales sur le VIH/Sida (RJCSS VIH/Sida), santé société (RJCSS) ou en sciences humaines et sociales sur le corps et/ou les activités physiques (RJC-SHS-CAP). Ces réseaux ont été des formidables tremplins de sociabilité permettant de rencontrer, nouer des amitiés et avoir des échanges scientifiques avec d'autres jeunes chercheurs et chercheuses mais aussi parfois avec des titulaires, tout en menant des projets collectifs.

Pour le RJCSS VIH/Sida, je pense bien sûr à Théo Sabadel avec qui nous avons été propulsés coordonnateurs du réseau dès le master. Je pense aussi à toutes les personnes qui s'y sont engagées les années suivantes : Liam Balhan, Iris Condamine-Ducreux, Karna Coulibaly, Mathilde Labrunie, Cécile Loriato, Lara Mahi, Léo Manac'h, Clark Pignedoli, Isaora Rivierez, Marina Silva Duarte, mais aussi aux collègues du Groupe Traitements & Contraintes (T&C), Laura Delcourt, Julia Legrand ou Alexandre Michel impliqués sur l'organisation d'un évènement en commun. Merci pour les échanges professionnels et/ou amicaux que nous avons pu avoir dans et en marge de l'organisation et de journées d'étude, colloques, retraites d'écriture, coordination d'un numéro de revue et d'un ouvrage collectif. Je remercie à nouveau ici l'ANRS-MIE ainsi que ponctuellement la région Île-de-France, les MSH de Lyon, Montpellier et Paris Saclay, la fondation des MSH, Science Po et l'ENS Lyon ainsi que les différentes unités de recherche des personnes impliquées, de leur soutien.

Pour le RJCSS, réseau transversal rassemblant plusieurs groupes ou réseaux, dont le RJCSS VIH/Sida et le groupe T&C, je tiens particulièrement à remercier Anna Pomaro pour notre travail commun à la relance des activités du réseau et d'une dynamique collective suite à la perte d'un financement de post-doc de coordination du réseau et à la pandémie de Covid-19.

Pour le RJC-SHS-CAP, je pense à Tanguy Derumaux et Thibaut Derigny que je remercie d'avoir œuvré et cru à la création de ce réseau dès le départ, ainsi que Léna Gruas et Clément Perrier pour l'aventure collective qu'a été la conduite et la valorisation d'une enquête sur les conditions de formation et de professionnalisation des jeunes chercheurs du champ. Mes remerciements vont aussi aux personnes qui ont œuvré à la dynamique collective, chacune à sa manière parmi lesquelles : Delphine Azema, Charlotte Bruneau, Annabelle Caprais, Océane Carneiro, Ilona Chiabaut, Etienne Fiacre, Amael François, Rafael Lemaire, Alan Le Quellec, Clément Lopez, Zita Messan, Maude Noel, Thomas Renou, Corentin Simon, Mélanie Wullens. Je remercie enfin la MSH de Montpellier et l'Alliance Athéna pour leur soutien aux activités du réseau.

Indistinctement, je tiens également à remercier toutes les personnes titulaires ou non, exerçant dans et hors du monde académique, qui ont d'une manière ou d'une autre contribué à soutenir ces différents réseaux, les projets et activités menées.

Merci aux collègues représentants doctorants avec lesquels j'ai pu siéger au conseil formation et recherche de l'UFR, au conseil de l'école doctorale, à la 3SLF et à l'Institut ReCAPPS : Juliette Lozano-Goupil, Emma Laurent, Marie Lecuyer, Alan Le Quellec, Axel Lion, Lyubomir Malinov, Clément Perrier, Adrien Poisson, Monique Prom, Valéry Ferrandez, Xavier Borg.

Merci également aux collègues d'enseignement et notamment Iris Condamine Ducreux et Kylian Godde partenaires d'angoisse des premiers cours et avec qui les échanges réguliers en début de thèse étaient une véritable respiration. Merci également à Sophie Poirot-Delpeche et Laurence

Raineau à Paris, à Eric Soriano et Cécile Jouhanneau à Montpellier pour leur prévenance et leur confiance, ainsi qu'à Amandine Marcellin-Gros, Ingrid Le Goslès à Paris et Audrey Bonnot pour leur efficacité à ériger les contrats et à tenter d'accélérer, voire mensualiser, les mises en paiement.

Je remercie bien évidemment et avant tout, les personnes qui ont contribué à l'enquête doctorale en ouvrant des terrains, en participant à des entretiens et en me faisant une place dans leur vie professionnelle, personnelle, militantes, parmi lesquelles : Aline, Aliou, Aude, Baldé, Bamba, Blanca, Boubakar, Christian, Jean-Denis, Kopano, Komla, Laye, Manzar, Marc, Michel, Nala, Paul, Pascale, Pierre, Omar, Omran, Raman, Samba, Solène, Souleyman, Vincent, Winer.

Merci également aux copains parisiens et aux voisins pour le blind-test musical suivant les applaudissements de 20h pendant le Covid et les apéros post-confinement qui ont permis d'alléger la période : Yoann, Léa, Felix, Karelle, Laurent, Laura, Hugues, Margaux, Sylvain, Yohan, Oona, Nil, Amira, June et les autres. Merci aux sambistes et à l'USMA pour ces pauses sportives essentielles. Merci à Kerem, William, Dilara et Gloria de m'avoir rendu visite pendant ces cinq ans me rappelant chaque fois au bon souvenir de notre année Polonaise. Merci aux collègues du master PESAP pour ces échanges et week-ends : Joris et Manon, Marion et Soso, Mélanie et Nina. Merci à cette bande de copains qui tient malgré l'éclatement géographique, pour l'organisation de week-end bien arrosés tout au long de cette thèse : Bayle, Manon, Pv, Kass, Trab et Alice, Zo, Cabri, Erwan, Dodo, Alicia, Bobo, Rox et le Cha. Merci aux trois fantastiques Monoblétois que je prends plaisir à retrouver à chaque fois, comme un trop rare retour aux racines : Anthony, Felix et Caspar.

Merci aux personnes qui ont marqué mon éducation à différents moments, instits, voisins, familles, amis de la famille ou un peu tout à la fois. Je pense à Philippe et Domi, Michel et Niwa, Pierre et Annette, Nell et Toumaï, Michel de Mandagout, Diego et Domi, Michaël et Laurence, Laurent et Michel, Christine et Philippe. Merci à mon oncle Pierre qui, en plus de m'avoir mis « contre-feux » entre les mains à 12-13 ans alors que je n'étais pas un grand lecteur m'a soutenu par ses relectures de projet et de manuscrit de thèse. Merci aux personnes de la famille et belle-famille avec lesquels les relations sont agréables et à mes grands-parents paternels pour leur soutien indéfectible aux études, malgré la difficulté parfois à en identifier les débouchés professionnels.

Merci enfin à mes parents ainsi qu'à Mona pour leur soutien à toute épreuve, leurs encouragements et réconforts les jours de perte d'assurance.

Je tiens également à dédier cette thèse à trois personnes parties pendant sa réalisation et qui je suppose auraient été fières, soulagées ou intéressées de la lire ou d'assister à la soutenance. À ma grand-mère maternelle, à mon grand-père paternel et à Ysabelle.

Liste des acronymes utilisés

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile

AFRAVIH : Alliance francophone des acteurs de santé contre le VIH et les Infections virales chroniques ou émergentes

AME : Aide Médicale d'État

ANRS : Agence Nationale de Recherche sur le Sida (dont la compétence a été étendue aux hépatites, aux IST puis à l'ensemble des maladies émergentes)

ANSM : Agence Nationale de Sûreté du Médicament

ARS : Agence Régionale de Santé

ATSA : Accueil Temporaire – Service de l'Asile

CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile

CAES : Centres d'Accueil et d'Évaluation des Situations

CAO : Centres d'Accueil et d'Orientation

CDAG : Centres de dépistage anonymes et gratuits

CeGIDD : Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostique

CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile

CIDDIST : Centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles

CHU : Centres Hospitaliers et Universitaires

CMA : Conditions Matérielles d'Accueil

CMU : Couverture Maladie Universelle

CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

COREVIH : Coordination Régionale de Lutte contre le VIH

CPH : Centre Provisoire d'Hébergement

CRR : Commission de recours des réfugiés

CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

CSS : Complémentaire Santé Solidaire (ancienne CMU-C et ACS)

DAV : Dispensaires antivénériens

DNA : Dispositif National d'Accueil

DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

DU : Diplôme Universitaire

ETP : Éducation Thérapeutique de Patient

FSF : Femme ayant des relations Sexuelles avec des Femmes

GPS : Global Positioning System

GUDA : Guichet Unique pour Demandeur d'Asile

HAS : Haute Autorité de Santé

HCR/UNHCR : Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés / United Nations High Commissioner for Refugees

HLM : Hôpital Hors les Murs

HSH : Homme ayant des relations sexuelles avec des hommes

HUDA : Hébergements d'Urgence des Demandeurs d'Asile

ILGA : International Lesbian, Gay, bisexual, trans and intersex Association

IRB : Institutional Review Board

IST : Infections Sexuellement Transmissibles

LGBTI : Lesbiennes, Gays, Bi, Trans, Intersexes

LGBTTIQQ2SA : Lesbian, Gay, Bisexual, Queer, Questioning, Intersex, Two Spirits, Allies

MANUL : Mission d'appui des Nations Unies en Libye

MST : Maladie Sexuellement Transmissible

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OHCHR : Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

OSIG : Orientation Sexuelle ou Identité de Genre

PACS : Pacte Civil de Solidarité

PRAHDA : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

PRAPS : Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins

PrEP : Prophylaxie préexposition (Pre-Exposure Prophylaxis)

PTME : Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant

PVVIH : Personne vivant avec le VIH.

RER : Réseau Express Régional

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RIB : Relevé d'Identité Bancaire

RTU : Recommandation Temporaire d'Utilisation

SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente

SDF : Sans Domicile Fixe

SIDA : Syndrome de l'Immunodéficience Acquise.

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SMS : Short Message System

SNDS : Système National des données de Santé

SPADA : Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile

TasP : Traitement comme moyen de prévention (Treatment as Prevention)

TPE : Traitement Post-Exposition

TROD : Test Rapide d'Orientation Diagnostique

UE : Union Européenne

UNHCR/HCR : United Nations High Commissioner for Refugees / Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

VPSS : Vers Paris Sans Sida

Table des matières

Introduction.....17

Première partie : de l'institution vers les usagers : effets du déplacement ethnographique sur les savoirs produits 23

CHAPITRE 1. FAIRE DE LA SANTE PUBLIQUE, AU RISQUE DE FIGURER DES USAGES DECONTEXTUALISES ET DESINCARNES ? 25

1. Maîtriser la propagation du VIH par les traitements préventifs : une approche scientifique et rationnelle de l'épidémie ? 25

1.1. « Dépister et traiter » systématiquement : l'adhésion en question.....27

1.2. « Aller-vers » les « populations clés » pour prévenir les infections : innovation et/ou réactualisation d'une ancienne approche ?.....31

1.3. Réorganisation des acteurs historiques de la lutte contre le VIH/sida autour d'objectifs préventifs communs : complémentarités et/ou concurrences ?.....36

1.4. Conclusion. La prévention biomédicalisée comme construit culturel 40

2. La diffusion multi-dimensionnelle du paradigme préventif biomédical : paradigme scientifique ou entreprise de morale médico-épidémiologique ?..... 41

2.1. Décliner les modèles épidémiologiques en dispositifs concrets : quels enjeux pour les partenaires et les usagers ?.....42

2.2. Réguler les discours et assoir la légitimité médico-épidémiologique : le Doctorant comme allié ?.46

2.3. La recherche translationnelle sur le VIH et la place des sciences sociales 52

2.4. Conclusion. Être pris dans les rapports de domination de la prévention biomédicalisée pour les ethnographier.....56

3. Le projet doctoral financé à l'épreuve du terrain 58

3.1. Institutions méfiantes ou méfiance vis-à-vis des institutions ?.....59

3.2. Accéder à des récits de vie officieux dans des relations au long cours en marge des institutions ..63

3.3. Choisir son camp : entre acteurs de la santé publique et usagers 67

3.4. Conclusion. Se conformer ou se soustraire au régime de vérité dominant 71

4. Conclusion du chapitre 1. Mettre à distance la posture d'acteur prévention pour accéder aux carrières migratoires d'hommes gays..... 73

CHAPITRE 2. UNE ETHNOGRAPHIE MULTI-SITUEE DES CARRIERES SEXUELLES ET MIGRATOIRES D'HOMMES GAYS EN EXIL. 77

1. Affleurement d'expériences de l'asile gay à partir de l'ethnographie de la prévention du VIH 79

1.1. Une population avant tout considérée à l'aune du risque épidémiologique qu'elle représente 79

1.2. « Prendre sa part au sale boulot ! » : le désarroi des acteurs de prévention du VIH/Sida 84
1.3. Laisser poindre les contextes de vie pour lever les obstacles au dépistage 88
1.4. Conclusion. Quitter la posture d'acteur de prévention pour accéder aux trajectoires et conditions de vie des enquêtés 91
2. Ethnographier l'accompagnement à l'asile en tant que bénévole associatif 92
2.1. Devenir bénévole d'une association LGBTI militante du droit d'asile 94
2.2. La préparation aux épreuves de l'asile 99
2.3. La logique de soupçon : l'homosociabilité comme injonction informelle ? 102
2.4. Conclusion. L'homosexualité : identité et/ou catégorie administrative ? 105
3. Sortir des circuits institutionnels pour documenter les carrières migratoires et sexuelles des demandeurs d'asile au motif de l'OSIG 106
3.1. Entretiens semi-dirigés répétés dans le temps : la confiance au cœur du processus de recrutement 106
3.2. Les rétributions réelles ou attendues 111
3.3. Mettre à profit les échanges officieux 117
3.4. Conclusion. S'impliquer dans la relation pour recueillir des témoignages de carrières intimes et sensibles 120
4. Conclusion du chapitre 2. Saisir des carrières à partir d'une ethnographie multi-située 121

CONCLUSION DE LA PARTIE 1. REFLECHIR LES POSTURES ET COMPOSER AVEC LES EFFETS D'INTERACTION : UNE ETHNOGRAPHIE EN DEPLACEMENT POUR ETUDIER DES DEVENIRS 125

Deuxième partie : devenir(s) homosexuel(s) et parcours d'exil 129

CHAPITRE 3. FORMES D'ENGAGEMENT ET DE MAINTIEN DANS LES CARRIERES HOMOSEXUELLES EN AFRIQUE DE L'OUEST 135
1. Entrée dans les carrières homosexuelles : entre assignations de genre et régulations sociales 136
1.1. L'initiation des « efféminés » et l'attraction des « virils » 136
1.2. Contrôle social du genre et de la sexualité : un enjeu de rupture en contexte post-colonial 140
1.3. Des sociabilités masculines dominantes : distanciation et assignation au stigmate 144
1.4. Conclusion. Décourager ou favoriser l'engagement dans l'homosexualité : les effets paradoxaux du stigmate 148
2. Expériences homosexuelles : enjeux de gestion de l'identité 149
2.1. Accentuation du contrôle social avec l'avancée en âge 149
2.2. Espaces sociaux et expressions identitaires : le centre et les marges 153
2.3. Gestion des identités sexuelles et de genre et types d'homosexualités 158
2.4. Conclusion. Des expériences homosexuelles de classe 163
3. La révélation publique de l'homosexualité, un point de bascule 164

3.1. L'accumulation de preuves, les pièges et/ou la prise sur le fait 164
3.2. Des entourages et environnements sociaux plus ou moins excluants ou protecteurs 168
3.3. Se repentir, résister ou fuir 174
3.4. Conclusion. Les effets de l'environnement social sur les conséquences de la révélation publique de l'homosexualité. 177
4. Conclusion du chapitre 3. Naviguer entre les mondes sociaux pour retarder l'exil : le poids des dispositions 178

CHAPITRE 4. ENTREES EN EXIL ET PARCOURS MIGRATOIRES 181
1. L'exil local : reproduire des environnements sociaux proches et retarder le départ. 182
1.1. Partir suffisamment loin pour rompre avec un environnement social menaçant 183
1.2. S'appuyer sur des personnes ressources 186
1.3. Reconstruire un environnement stable 189
1.4. Conclusion. Le déplacement régional : une première phase de la carrière migratoire de durée variable 192
2. L'exil intercontinental : le « privilège » du départ par voie aérienne 192
2.1. Anticiper le voyage comme porte de sortie avant que l'homosexualité ne soit révélée 193
2.2. Partir à la hâte, en s'appuyant sur les soutiens existants 196
2.3. Se heurter à l'impossibilité d'utiliser la voie aérienne 199
2.4. Conclusion. La migration aérienne : la voie des privilégiés 202
3. L'exil intercontinental : les aléas de la migration par voie terrestre et maritime 203
3.1. Un exil long et onéreux 203
3.2. « Boulot, dodo » : survivre et renouveler ses moyens économiques 208
3.3. Échapper aux contrôles pour pénétrer l'Europe-forteresse 214
3.4. Conclusion. Conquérir une Europe-forteresse : socialisations, atteintes physiques et morales à l'entrée en France 227
4. Conclusion du chapitre 4. Des exils de classe : à exilé favorisé, migration facilitée 228

CONCLUSION DE LA PARTIE 2. L'ENTREMELEMENT DES CARRIERES HOMOSEXUELLES ET MIGRATOIRES SUR FOND DE DISPOSITIONS SOCIALES, ECONOMIQUES ET EDUCATIVES 233

Troisième partie : survivre tout en preparant les épreuves de l'asile au motif de l'orientation sexuelle 237

CHAPITRE 5. CATEGORISATIONS ADMINISTRATIVES ET MODALITES DE SURVIE PENDANT LA DEMANDE D'ASILE 239

1. Arrivée en France et initiation de la demande d'asile 240
1.1. Passer les premières nuits au chaud ou à la rue : une question de réseau 240
1.2. S'engager dans une demande d'asile : les voies tortueuses de l'accès à l'information 245
1.3. Des formules à la carte : un soutien institutionnel et des droits dépendants des parcours migratoires 249
1.4. Conclusion. Le délai d'engagement de la demande d'asile : un premier tri déterminant pour la suite 254
2. Compléter l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA) ou suppléer à son absence 256
2.1. La voie légale : rentes, engagements associatifs dédommagés ou autorisations de travail 256
2.2. La voie illégale : le travail non-déclaré ou illégalement occupé 261
2.3. La voie officieuse : être entretenu, « michetonner » ou recourir au travail du sexe 266
2.4. Conclusion. Des sources de revenus plus ou moins valorisables et valorisantes pour la procédure d'asile 271
3. Être hébergé dans ou au dehors du dispositif national d'accueil 273
3.1. L'hébergement en CADA ou autres structures dédiées 274
3.2. Sous-locations ou hébergements contre services 278
3.3. Hébergements solidaires institutionnels ou diasporiques 283
3.4. Conclusion. Stabilité et durabilité des hébergements : des ressources essentielles pour pouvoir s'intéresser à la procédure 289
4. Conclusion du chapitre 5. Le poids des dispositions individuelles dans la survie et l'acquisition des droits 291

CHAPITRE 6. SE PREPARER A L'ASILE : CIRCULER ENTRE DES MONDES SOCIAUX ET S'ACCOMMODER D'INJONCTIONS CONTRADICTOIRES 295
1. Les voies d'accès aux ressources pour réussir le parcours de demande d'asile 297
1.1. Des professionnels de l'asile surchargés et pas toujours familiers de l'asile OSIG 299
1.2. Le savoir profane distillé dans les diasporas et communautés migrantes 303
1.3. L'appui des associations LGBTI spécialisées du droit d'asile 307
1.4. Conclusion. Des accompagnements inégalement spécialisés, des préconisations parfois contradictoires 312
2. L'accompagnement par les associations LGBTI : préparation aux exigences de l'entretien ou transmission de normes sociales ? 313
2.1. Comprendre les attentes du juge 313
2.2. Multiplier les espaces et modalités d'apprentissage 318
2.3. Accéder au « privilège » de l'accompagnement associatif et le conserver 324
2.4. Conclusion. Proximité préalable, apprentissages formels et informels 329
3. Des individus entre des mondes sociaux aux injonctions contradictoires 330
3.1. Une injonction à afficher l'homosexualité dans les mondes sociaux LGBTI 330
3.2. Dissimuler son homosexualité dans certains mondes sociaux 335

3.3. Conclusion. Passer d'un monde à l'autre et changer d'identités 340
4. Conclusion du chapitre 6. Accéder à l'accompagnement associatif spécialisé : le poids des ressources culturelles et (homo)sociales 342

CONCLUSION DE LA PARTIE 3. DES CHANCES TRES INEGALES D'OBTENIR LE STATUT DE REFUGIE 345

Discussion : penser les interactions entre les carrières sexuelles, migratoires et de demande d'asile pour réincarner l'action en santé publique 349

1. Le poids des dispositions sur le devenir réfugié : un effet hystérésis 352
1.1. L'inscription dans des configurations sociales plus ou moins facilitantes pour obtenir un accompagnement associatif spécialisé 354
1.2. Des socialisations sexuelles différenciées au pays en fonction des configurations familiales et contextes de vie 358
1.3. Socialisation à et par la migration : le poids des ressources scolaires, économiques et (homo)sociales 361
1.4. Resocialisation homosexuelle pendant la demande d'asile entre rupture et continuité 366
2. Deuxième axe de résultat. Replacer le dépistage dans l'économie des contextes socialisateurs 370
2.1. Des interactions avec les acteurs de prévention prises dans l'assimilation du dispositif de prévention aux mondes sociaux LGBTI 372
2.2. Des logiques de recours au dispositif sanitaire pris dans les enjeux liés à l'asile et la diversité des mondes sociaux. 378
2.3. Quelles approches préventives pour atteindre quelles populations ? Questionner les intérêts des approches uni ou pluri dimensionnelles 386

Conclusion générale 393

Bibliographie 399

Index des auteurs 445

Annexes 453

ANNEXE 1 - TABLEAU DES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES AYANT INITIE LA PREP ENTRE 2016 ET 2022 455
ANNEXE 2 - DEMANDES D'ACCES AUX DONNEES DE L'OFPRA 457
ANNEXE 4 - FORMULAIRE DE DEMANDE D'ASILE 469
ANNEXE 5 - TABLEAU DES SEIZE ENQUETES SUIVIS PENDANT TOUTE LA DUREE DE LEUR PROCEDURE DE DEMANDE D'ASILE. 475
ANNEXE 6 - TABLEAU : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PREMIERES DEMANDES ET DES TAUX D'ATTRIBUTION D'UNE PROTECTION PAR L'OFPRA ET LA CNDA ENTRE 1973 ET 2021 477
ANNEXE 7 - REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'EVOLUTION DES TAUX D'ATTRIBUTION DU STATUT DE REFUGIE ENTRE 1973 ET 2021 A TRAVERS LE TEMPS EN FONCTION DU NOMBRE DE DEMANDES 481

Table des matières des encadrés, figures et images 483

Résumés 485

Introduction

À partir de 2010, le Conseil national du sida (CNS) et la Haute autorité de santé (HAS) font du dépistage le cœur de la stratégie française de prévention du VIH. Le désormais célèbre « avis suisse » vient en effet de révéler que « *Les personnes séropositives ne souffrant d'aucune autre MST et suivant un traitement antirétroviral efficace ne transmettent pas le VIH par voie sexuelle* » (Vernazza *et al.* 2008).

La priorité des politiques de prévention consiste alors à favoriser le dépistage des quelques 30 000 personnes estimées vivre avec le VIH en France sans le savoir, qui d'après les modélisations épidémiologiques seraient sur-représentées dans certaines populations dites « clés » parmi lesquelles les Hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH), les personnes Trans, les travailleurs et travailleuses du sexe, les usagers et usagères de drogues injectables ainsi que les personnes migrantes originaires de zones à forte prévalence. À l'exception de la frange la plus favorisée des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, ces populations sont marquées par une grande précarité de leur situation matérielle et administrative, par l'expérience de discriminations sociales et, pour ce qui concerne la prévention du VIH, par leur faible fréquentation des centres hospitaliers de dépistage.

La mise en œuvre de dispositifs incitatifs visant à orienter les conduites préventives des populations concernées nourrit l'espoir d'une possible maîtrise de l'épidémie, véritable défi pour les acteurs de prévention du VIH. J'initie le travail de thèse en m'inscrivant dans cette problématique et en me donnant comme objectif d'étude les dispositifs mis en place et leur capacité à atteindre les publics visés.

À cet effet, je m'engage en tant que volontaire de service civique puis salarié au sein d'une association de prévention qui coordonne un dispositif hospitalo-associatif de prévention du VIH et des Infections sexuellement transmissibles (IST). Ce dispositif associe trois acteurs, un centre de dépistage hospitalier, une association de santé publique spécialisée dans la prévention et une association LGBTI spécialisée du droit d'asile. Il se déploie principalement autour d'actions de dépistage organisées par l'association de prévention : les unes mensuelles à l'occasion d'évènements de convivialité organisés par l'association LGBTI, les autres hebdomadaires et dédiées aux personnes demandant l'asile en France au motif de l'Orientation sexuelle ou de l'identité de genre (OSIG) dans les locaux du centre hospitalier de dépistage. Le choix est alors fait de centrer la thèse sur les hommes francophones originaires d'Afrique de l'Ouest demandant l'asile en France en raison des persécutions subies ou craintes au motif de l'OSIG. L'objectif de ce travail est de repérer

et analyser les pratiques de ces hommes, leurs représentions des institutions et de la santé, ainsi que les enjeux au-delà de la dimension sanitaire que représentent pour eux, à cette étape de leur parcours, le recours ou le non-recours à ce dispositif.

L'entrée sur le terrain, en partie restituée dans le premier chapitre de la thèse, s'effectue sur une période de 20 mois en tant qu'acteur de prévention. Cette position d'enquête permet une plongée au cœur de la mise en œuvre concrète des politiques publiques en matière de prévention du VIH. Elle donne par exemple accès aux réunions inter partenariales, aux échanges écrits et oraux avec les financeurs ou aux évènements scientifiques et professionnels dans lesquels les actions menées sont valorisées. Les observations réalisées permettent d'analyser la manière dont les relations entre les différents acteurs historiques de la lutte contre le VIH sont reconfigurées par la place centrale conférée au dépistage, l'accès aux traitements et les modélisations épidémiologiques. Cette position permet d'observer l'émergence d'une nouvelle rationalité préventive en matière de VIH en même temps que les difficultés rencontrées par les acteurs qui la mettent en place à susciter la pleine adhésion des partenaires non médicaux et des populations « ciblées ». Elle permet ainsi d'étudier les conflits de rationalité entre les différents acteurs impliqués en fonction des contraintes qui pèsent sur eux, du sens qu'ils donnent à leurs actions, et des rapports de pouvoir qui structurent leurs relations.

Ce premier chapitre analyse enfin les difficultés que je rencontre depuis cette position pour recueillir des récits biographiques de demandeurs d'asile qui doivent me permettre d'inscrire les usages du dispositif dans des parcours et contextes immédiats de vie. Comment expliquer les résistances rencontrées ? Il apparaît que ma position d'acteur associatif de prévention est peu lisible pour les enquêtés, qui m'identifient tantôt à l'institution médicale, tantôt à l'association LGBTI militante du droit d'asile. Les récits livrés varient en fonction des assignations de l'enquêteur à l'une ou l'autre des institutions. Le constat de ces effets m'incite à opérer un changement de position et aussi de choix méthodologiques, qui sont présentés dans le second chapitre. Il me conduit à privilégier un travail en marge de l'institution consistant à établir des rapports de confiance et des relations personnelles prolongées avec certains enquêtés. Cette démarche se prolongera par l'abandon de la position d'acteur de prévention et l'engagement en tant que bénévole dans l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile. Cet engagement favorise l'acquisition d'une certaine expertise concernant la procédure et le droit d'asile, il me permet d'être clairement identifié comme détenteur de ressources qui ont aussi valeur de contre-don dans la relation d'enquête. Il facilite aussi le recueil, auprès d'un éventail important de demandeurs d'asiles, d'éléments d'histoires de vie qui serviront de référence au moment de constituer l'échantillon de seize personnes avec lesquelles seront réalisés des entretiens de recherche répétés.

Les quatre chapitres suivants, constitutifs des parties deux et trois, s'attachent à décrire les parcours de vie recueillis et à analyser trois types de carrières – sexuelles, migratoires et de demande d'asile – qui s'imbriquent, en portant attention aux effets des ressources et dispositions sociales antérieures et construites au fil des trajectoires.

La seconde partie, structurée en deux chapitres, se focalise sur les expériences de vie dans les pays d'origine puis sur les expériences de la migration. Le premier analyse les carrières homosexuelles en étant attentif aux quatre étapes qui structurent les récits biographiques : l'entrée dans l'homosexualité, les façons de vivre avec le stigmate homosexuel dans un environnement social hostile, la montée de la suspicion dans l'entourage, les conditions et répercussions de la révélation publique. L'entrée dans l'homosexualité est-elle toujours précédée d'une prise de conscience individuelle, comme le suggère une partie de la littérature ? Dans quelle mesure l'expression de genre des individus dans l'enfance pèse-t-elle sur les conditions d'entrée dans l'homosexualité ? Comment agissent les assignations sociales et les effets stigmatisants sur la construction sexuelle et identitaire des enquêtés ? Il s'agit ici également de mesurer les implications de l'engagement d'une telle carrière dans des pays qui ont en partie construit leur identité nationale dans une logique d'opposition à l'ancienne puissance coloniale qui trouve des traductions en matière de genre et de sexualité. Les modes d'entrée dans l'homosexualité apparaissent fortement dépendants des contextes et environnements sociaux des enquêtés et de leurs dispositions individuelles. Ces éléments pèsent ensuite sur les expériences de l'homosexualité au pays, la montée du soupçon et les conditions de sa révélation publique et ses répercussions. Ce troisième chapitre est finalement dédié à l'analyse de l'entremêlement entre les dispositions, contextes et étapes des carrières homosexuelles au pays.

Le quatrième chapitre s'intéresse aux parcours de migration, à l'échelle régionale d'abord pour la plupart des enquêtés (et sur une période plus ou moins étendue), puis aux conditions de migration entre le pays d'origine et la France. Il apparaît nettement que les ressources et dispositions conditionnent leurs choix et modes de migration. L'expérience de l'homosexualité au pays, inscrite dans les réseaux d'homosociabilité à la capitale ou purement secrète au village, influence fortement le recours à un parcours migratoire ou à un autre. Si les parcours migratoires résultent des socialisations antérieures, ils sont également porteurs d'effets socialisateurs, surtout pour les plus longs et chaotiques d'entre eux, marqués par des expériences douloureuses. Les expériences vécues pendant les différents parcours migratoires renforcent-elles ou sont-elles porteuses d'éléments de rupture avec les socialisations sexuelles et genrées des enquêtés avant leur départ ? En s'intéressant à la fois aux socialisations « à » et « par » la migration, cette seconde partie cherche *in fine* à analyser les imbrications entre carrières homosexuelles et carrières migratoires et à discerner les interactions entre les dispositions produites par l'une et par l'autre.

Les deux chapitres qui composent la troisième et dernière partie de la thèse se centrent sur la carrière de demandeur d'asile au motif de l'OSIG sur le territoire français et mettent en lumière de fortes disparités entre les requérants. Ils traitent à la fois des conditions matérielles de survie pendant la demande d'asile et des modalités de préparation aux épreuves qu'impliquent cette procédure. Celles-ci apparaissent en grande partie déterminées par les carrières homosexuelles dans le pays d'origine et les carrières de migration. L'aide éventuellement attribuées par l'État pendant la procédure dépend de la catégorisation administrative des enquêtés qui diffère en fonction du mode d'entrée sur le territoire qui est lui-même fortement dépendant du type de migration. Quelles sont les ressources des enquêtés qui disposent des conditions matérielles de survie les plus précaires ? Comment les accès à l'hébergement et à des compléments de revenus varient-ils entre les enquêtés selon leurs ressources et dispositions sociales, en lien avec leurs carrières sexuelles et migratoires ?

La carrière de demande d'asile étant orientée par la préparation aux échéances de la procédure, le dernier chapitre s'attache à étudier les différents mondes sociaux dans lesquels les enquêtés peuvent acquérir les ressources nécessaires à cette préparation. Ces mondes sociaux sont plus ou moins accessibles aux enquêtés en fonction de leur catégorisation administrative à l'arrivée en France. Leurs normes sont également plus ou moins compatibles – parfois en absolue contradiction – avec celles qui prévalent dans les univers sociaux où les enquêtés trouvent les ressources nécessaires à leur survie, notamment en matière d'hébergement et de revenu. Comment les carrières sexuelles, migratoires et les conditions de survie influencent-elles la capacité à identifier les ressources nécessaires à la préparation des épreuves de l'asile ? Dans quelle mesure favorisent-elles ou compliquent-elles l'engagement dans les mondes sociaux dans lesquels il est possible d'obtenir ces ressources ? *In fine*, l'enchainement des socialisations aux cours des trois carrières étudiées conduit-il à rattraper ou à renforcer les chances, initialement inégales, de réussir les épreuves de l'asile ?

Ces quatre chapitres, qui semblent *a priori* s'éloigner des questions de départ, constituent en fait un détour indispensable pour appréhender les parcours et conditions de vie immédiates dans lesquels s'inscrivent les pratiques et usages de la population enquêtée. Des parcours et conditions de vie qui échappent en grande partie aux acteurs de prévention et de l'asile. D'un côté, les résultats de la thèse offrent l'opportunité d'interroger à nouveau frais les inégalités d'accès au statut de réfugié au motif de l'OSIG ; et les éléments qui fondent l'appréciation des juges de l'asile. De l'autre, ils permettent de restituer la diversité des contextes socialisateurs dans lesquels sont inscrits les enquêtés et les différentes configurations sociales d'interdépendance (et parfois de dépendance plus ou moins grande à un monde spécifique) de ces derniers en fonction de dispositions sociales associées à des parcours de vie. La discussion de la thèse revient ainsi sur l'intérêt d'une démarche compréhensive des enjeux dans lesquels sont prises les personnes ciblées par le dispositif de santé

publique initialement étudié, c'est-à-dire une approche attentive à restituer la place que ce dispositif occupe dans l'économie des mondes sociaux au sein desquels les enquêtés cherchent à accéder à des ressources indispensables à leur survie et/ou à l'obtention du statut de réfugié. La thèse permet finalement d'interroger la plus-value pour la prévention du VIH d'un effort de décentrement par rapport au paradigme médico-épidémiologique et d'une démarche sensible aux expériences de vie des populations ciblées.

PREMIÈRE PARTIE

De l'institution vers les usagers : effets du déplacement ethnographique sur les savoirs produits

À quel moment débute l'enquête et la collecte de données ? Dans certaines disciplines scientifiques ou conceptions épistémiques (Meyer & Molyneux-Hodgson 2011), elles ne démarrent qu'à partir de la mise en œuvre du protocole ou de la méthode de recherche. En sciences sociales en revanche, qui plus est pour les démarches inductives (Martin 2012), la phase de construction de l'objet et la formulation des questions de recherche, le choix du terrain d'enquête et de la méthodologie, la négociation de l'accès au terrain et de la « posture d'enquête » (Hugot 1991), mettent en contact avec de nombreuses données objectivables qui renseignent sur les rapports de domination et sur les enjeux « théoriques tout autant que politiques » (Fassin 2008) qui infusent le terrain et l'objet d'étude (Darmon 2005 ; Derbez 2010). Cette démarche réflexive sur ces étapes préliminaire de l'enquête et les « pratiques et politiques de la négociation pour accéder et se maintenir sur un terrain d'enquête » (Aubry, Kuehni & Scalambrin 2021), permet par-là même d'interroger les conditions de validité des savoirs produits.

La démarche réflexive sur la construction de l'objet, de la méthode et des différentes postures d'enquête qui est proposée dans la première partie de cette thèse entend contribuer à objectiver certaines contraintes qui ont pesé sur le recueil de données et *in fine* sur les savoirs produits (Favret-Saada 1977).

Un premier chapitre restitue d'un côté l'entremêlement entre la construction de l'objet et de la méthode d'enquête et, de l'autre, ma trajectoire immersive en tant qu'étudiant de Master candidat au Doctorat mué en acteur de prévention du VIH. Il permet une plongée dans les paradigmes scientifiques (Kuhn 1972), professionnels et méthodologiques qui structurent le champ de la prévention du VIH, les actions concrètes et les recherches qui s'y déroulent et pèsent sur les données qu'il est possible de recueillir.

Un second chapitre expose les ajustements méthodologiques et de posture engagés afin de modifier les interactions avec les enquêtés et parvenir ainsi à recueillir des récits sur les trajectoires et contextes de vie d'hommes demandant l'asile au motif de l'Orientation sexuelle ou de l'identité de genre (OSIG).

Chapitre 1. Faire de la santé publique, au risque de figurer des usages décontextualisés et désincarnés ?

Que la focale soit portée sur la construction des politiques publiques (Favre 199 ; Pinell 2002), les mouvements de malades (Epstein 2001 ; Barbot 2002), les effets de la reconfiguration des relations entre les acteurs de la lutte (Dodier 2003 ; Delgalarrondo 2004), les formes de mobilisations (Broqua 2006 ; Rivierez 2022) ou encore sur les constructions identitaires (Altman 1984 ; Patton 1990 ; Girard 2013), la lutte contre le VIH/sida est un champ « hautement politique » (Button 2005). La conduite d'une enquête dans ce secteur marqué par des porosités entre recherche, politique et mobilisation militante ne peut faire l'économie d'un travail réflexif sur les conditions de construction de l'objet et de conduite de la recherche. Ces dernières se situent au croisement entre aspirations personnelles et préoccupations des commanditaires, entre approches épistémiques et méthodologiques. Il s'agira dans un premier temps de restituer ma trajectoire en tant qu'étudiant de Master en prévention santé devenu acteur de prévention du VIH, et la découverte d'un monde en pleine reconfiguration théorique et épistémique. Ensuite, seront étudiés les rapports de pouvoir entre les différents acteurs fréquentés et la manière dont ils participent à accélérer ces reconfigurations dans un même sens en régulant les modes d'action et de pensée légitimes. Enfin, l'analyse des effets de la posture d'acteur de prévention – et de l'assignation à l'institution médicale qu'elle suscite – sur les récits produits par les hommes demandant l'asile au motif de l'Orientation sexuelle et de l'identité de genre (OSIG) enquêtés, permettra d'interroger les enjeux politiques et moraux de l'interaction entre ces derniers et l'institution médicale, les tensions qui pèsent sur elle dans l'interaction, ainsi que la signification des discours produits dans l'interaction enquêteur-enquêtés.

1. Maîtriser la propagation du VIH par les traitements préventifs : une approche scientifique et rationnelle de l'épidémie ?

« Mettre fin à l'épidémie de Sida ». Tantôt interrogée (Gaissad 2017 ; Berdougo & Girard 2017), tantôt formulée en objectifs atteignables (ONUSIDA 2014, 2021), la fin de l'épidémie – ou plutôt sa maîtrise – apparaît comme une préoccupation majeure depuis les années 2010. La découverte

du caractère préventif des traitements curatifs (TasP)[1] et la mise sur le marché de la Prophylaxie préexposition (PrEP)[2] diversifient « la palette d'outils et de pratiques de prévention »[3] et suscitent l'espoir d'élaborer « une stratégie pour le succès ! »[4].

Alors que, depuis la découverte des trithérapies, la prescription des traitements était retardée jusqu'à l'apparition de symptômes cliniques alarmants – sauf pour les femmes enceintes[5] –, l'accès au traitement apparaît dès 2010 comme la priorité à la suite d'un diagnostic positif (Yéni 2010)[6]. Les recommandations professionnelles (Morlat 2013) et institutionnelles (ONUSIDA 2014 ; Lert 2016)[7] se déclinent en un triptyque « dépister, traiter, indétectabiliser » (Perez 2017, p. 9). 1/ Dépister pour que la plus grande proportion possible des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique ; 2/ Faire accéder au traitement le plus grand nombre de personnes, le plus

[1] TasP, pour « Treatment as Prevention », est le sigle utilisé pour qualifier l'effet préventif du traitement du VIH par multithérapie. Une observance au traitement conforme aux prescriptions médicales permet en quelques mois d'abaisser la charge virale du virus dans le sang jusqu'à la rendre « indétectable », et rendre ainsi le virus intransmissible. Le virus n'est pas éliminé et nécessite de poursuivre le traitement mais la transmission est empêchée. D'où le slogan « *U=U : undetectable = untransmittable* » lancé par l'organisation américaine Prevention Access Campaign et repris partout à travers le monde, par les acteurs du VIH, parfois sous sa forme française « *I=I : Indétectable=Intransmissible* ».

[2] PrEP, pour Pre-Exposure Prophylaxis, désigne un traitement par bithérapie à l'attention des personnes séronégatives destiné à prévenir l'infection par le VIH.

[3] Loriato C. (2020), « La prévention du VIH/Sida en mutation dans l'espace public : quelle appropriation des recommandations ? Ethnographie d'une arène numérique de discussion sur la PrEP », Thèse de sciences de l'information et de la communication, Université Paris-Est. (Voir encadré p. 60).

[4] « La prévention combinée : une stratégie pour le succès ! », c'est le titre d'un édito de Valérie Delpech, directrice de la surveillance et du suivi de l'épidémie de VIH/Sida, Public Health England, dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire n° 31-32 de santé publique France, en 2019 (p. 612-614).

[5] L'effet préventif du traitement par trithérapie avait déjà été repéré dans le cadre de la Prévention de la transmission mère-enfant (PTME). Il est délivré en prophylaxie pré-exposition dès 1994, et à partir de 1996-1998 en prophylaxie post-exposition avec l'apparition du Traitement post-exposition (TPE) après une exposition potentielle au VIH. Pour plus de détail sur les essais ayant démontré l'efficacité des traitements pour prévenir la transmission mère-enfant, voir : Fassin, D. (2015). « Adventures of African Nevirapine: The Political Biography of a Magic Bullet ». dans Geissler P. W. (dir.), *Para-States and Medical Science: Making African Global Health*, Durham, New York, Duke University Press, p. 333-353.

[6] Si l'effet préventif du traitement par trithérapie était partiellement connu à travers le PTME et le TPE, c'est l'avis Suisse ou *Swiss Statement* qui statue sur le fait que « *Les personnes séropositives ne souffrant d'aucune autre MST et suivant un traitement antirétroviral efficace ne transmettent pas le VIH par voie sexuelle* » (Vernazza *et al.* 2008). Après quelques mois de controverses en France, le dépistage et l'accès au soin pour rechercher les bénéfices du TasP intègrent les recommandations du groupe d'experts sur la « *Prise en charge médicale des personnes infectées par le VIH* » dès 2010 : « *Jusqu'ici les stratégies utilisées en prévention ont principalement été fondées sur des méthodes visant à modifier les comportements. (…) Cependant, il est démontré* [qu'elles] *n'ont pas l'impact souhaité sur la diminution de l'incidence. Dans ce contexte, les stratégies visant à modifier le comportement ne sont en rien obsolètes, et doivent garder un haut degré de priorité, mais des méthodes biomédicales telles que la promotion du dépistage et de l'adhésion aux soins et au traitement doivent y être associées.* » (Yéni, 2010, p. 35) La place centrale de la prévention par TasP se renforce et se confirme à partir du rapport de 2013, qui recommande la démultiplication du dépistage « ciblé » et régulier et l'accès au soin.

[7] Les objectifs de 3X90 à horizon 2020 et des 3x95 à horizon 2030 sont fixés par l'Onusida à l'échelle internationale. Pour 2020 par exemple, il s'agit que « *90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique. 90% de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral durable. 90% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement supprimée.* ». Ces objectifs sont également poursuivis au niveau local, notamment à l'échelle de plusieurs villes à travers le monde. En France Paris s'engage dès le 1er décembre 2014 en signant une déclaration intitulée : « Mettre fin à l'épidémie de sida : les villes s'engagent pour atteindre les objectifs 90-90-90 d'ici à 2020 », et un rapport produit par une épidémiologiste et intitulé : « Vers Paris sans SIDA. Proposition pour atteindre l'objectif des 3 x 90 en 2020 et la fin de la transmission du VIH en 2030 à Paris », ajustera ensuite les objectifs internationaux à la situation locale. Elle sera suivie par d'autres villes et départements à l'échelle nationale.

rapidement possible ; 3/ Que la plus grande part possible de personnes sous traitement ait une charge virale indétectable[8]. « Soin et prévention sont désormais liés : le traitement devient prévention (TasP : Treatment as Prévention) et la prévention est (également) traitement (PrEP : Prophylaxie Pré-Exposition) » (Perez 2017, p. 9). La PrEP viendra compléter cet arsenal préventif à l'attention des « groupes à haut risque vis-à-vis du VIH » (Lert & Pialoux 2009) à partir de 2016[9]. Dans ce cadre : « Le traitement pré-exposition du VIH participe à la production d'un nouveau marché du risque, dans lequel c'est la possibilité de l'infection, et non la maladie qui devient l'objet de l'intervention » (Girard 2016a, p. 195).

1.1. « Dépister et traiter » systématiquement : l'adhésion en question

C'est à l'occasion d'un stage de première année de Master réalisé en 2016 dans le service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital Guy de Chauliac, à Montpellier, que j'initie une première immersion dans le monde du VIH. L'objectif initial est de travailler sur les effets de rupture ou de continuité produits par la découverte de la séropositivité au VIH sur les parcours de vie, dans la lignée de travaux engagés dans mon unité de recherche (Ferez & Thomas 2012 ; Ferez *et al.* 2015 ; Ferez & Ruffié 2015 ; Duval 2016 ; Perez 2017). Je m'intéresse ainsi à la symbolique de l'infection à VIH et à l'impact du stigmate (Goffman 1963) sur les expériences de vie avec le virus.

Au moment de l'entrée sur le terrain, cette approche au prisme du stigmate apparaît cependant vite en décalage, sinon en contradiction avec mes échanges avec les professionnels de santé, qui insistent sur les effets de chronicisation et de normalisation de l'épidémie grâce aux évolutions technologiques médicamenteuses (Setbon 2000). Les effets secondaires des traitements s'amenuisent, l'espérance de vie est presque comparable aux personnes non infectées (Girard 2016a), et la responsabilité morale de la propagation de l'épidémie est déplacée des personnes qui vivent avec le VIH et connaissent leur statut vers celles qui vivent avec le VIH sans connaître leur statut. Comme se plaisent à le répéter certains médecins rencontrés sur le terrain : « *Aujourd'hui, il est moins risqué d'avoir une relation non protégée avec une personne vivant avec le VIH traitée et suivie médicalement qu'avec une personne qui se déclare séronégative* ». Si cette rationalité clinique et épidémiologique déplaçant

[8] Rendre la charge virale indétectable revient à abaisser suffisamment la quantité de VIH dans le sang jusqu'à supprimer les risques de transmission. Cette opération s'effectue quasi exclusivement grâce aux traitements, à l'exception des cas « élites contrôleurs » qui parviennent à effectuer cette opération sans l'aide des traitements. (Cf. Article « Les contrôleurs du VIH, catalyseurs d'espoir », dans la revue *Transversal* de l'association Sidaction : https://transversalmag.fr/articles-vih-sida/851-Les-controleurs-du-VIH,catalyseurs-d-espoir, consulté le 15 mars 2023)

[9] À la suite de l'essai français IPERGAY (2015) confirmant l'efficacité préventive de la PrEP, l'Agence nationale de sureté du médicament (ANSM) établit le 25 novembre 2015 une Recommandation temporaire d'utilisation (RTU) pour « les personnes [majeures] à haut risque d'acquisition du VIH », remplacée par une autorisation de mise sur le marché le 1er mars 2017.

le stigmate des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH) sous traitement vers les personnes non diagnostiquées ou ignorant leur statut sérologique semble dans l'absolu normaliser l'épidémie, cette vision n'infuse pas totalement la société. Ainsi, en 2017, une enquête réalisée par un institut de sondage pour l'association Aides montre que « 87 % des Français interrogés continuent à croire qu'avoir des rapports sexuels sans préservatif avec une personne séropositive sous traitement constitue "un risque élevé, voire très élevé" de contamination. Seuls 2 % évaluent correctement ce risque comme étant "très faible, voire quasi nul" »[10], ce qui laisse supposer la persistance du stigmate.

Au sein du service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital Guy de Chauliac dans lequel je me trouve en stage à Montpellier, ma participation aux ateliers dits « d'Éducation thérapeutique du patient » (ETP)[11] organisés par une équipe pluridisciplinaire de médecins, infirmiers et « patients experts »[12] confirme ce sentiment concernant la persistance de problématiques liées à la gestion de l'information de l'infection par le VIH malgré le TasP. Dans les réunions relatives à l'organisation de ces ateliers, malgré une écoute mutuelle entre patients et soignants impliqués, on observe des intérêts divergents. Là où les premiers souhaitent organiser des groupes de parole sur la gestion de l'information, la vie avec le secret, les effets secondaires des traitements, les seconds mettent en avant l'évolution des traitements pour proposer une réactualisation des thématiques autour du « bien vivre » ou « bien vieillir » avec le virus : nutrition, relaxation, activité physique, etc. Les concessions réciproques donnent finalement lieu à un programme équilibré entre les propositions des soignants et celles des « patients experts ».

---

[10] Article dans le magazine « Transversal VIH & Sida aujourd'hui » de l'association Sidaction « Le TasP, une arme encore méconnue : https://transversalmag.fr/articles-vih-sida/726-Le-TasP,une-arme-encore-meconnue (consulté le 3 aout 2023). Un taux qui peine à descendre puisqu'un sondage réalisé par le Crips Île-de-France en 2022 révèle que « *seul 1 français sur 3 voit le traitement des personnes séropositives comme un obstacle totalement fiable à la transmission du virus » selon l'article publié sur leur site internet : « Sondage 2022 : les français et les traitements de prévention contre le VIH/Sida* ». https://www.lecrips-idf.net/sondage-prevention-vih-2022 (consulté le 3 aout 2023). Ce constat de méconnaissance du TasP ou de crainte dans l'effectivité de ses effets est également réalisé par Sida info-service, particulièrement chez les populations migrantes dans un article sur leur site intitulé : « Le TasP méconnu chez les migrants » : https://www.sida-info-service.org/le-tasp-meconnu-chez-les-migrants/ (consulté le 3 aout 2023). Bien que plus faible, ce constat de méconnaissance est également réalisé dans la population des Hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH) puisque selon l'étude rapport au sexe 2021 de santé publique France 42% ne connaissent pas ou mal la fonction préventive du traitement (TasP) (Velter *et al.* 2021). Le niveau de méconnaissance de l'effet préventif du traitement s'accroit chez les personnes avec un niveau d'étude bas, résident dans des villes de moins de 100 000 habitants, ayant des rapports sexuels entre hommes mais ne s'identifiant pas comme homosexuel, ne fréquentant pas les lieux de convivialité gays et les applications de rencontre.

[11] Ces ateliers sont des groupes de parole thématiques qui ont lieu dans le service des maladies infectieuses et tropicales où sont suivi les personnes vivant avec le VIH. Le concept « d'éducation thérapeutique du patient » est dérivé de la notion médicale de « qualité de vie », très développée dans les années 2000 et 2010 avec l'éloignement de « la fatalité objective de la mort » (Ferez *et al.* 2014).

[12] Ces « patients experts » étudient dans un Diplôme universitaire (DU) intitulé « Éducation pour la santé des patients. Éducation thérapeutique » qui a lieu à l'Université de Médecine. À la différence des patients experts du début de l'épidémie (Baszanger 1986 ; Button 2005) remettant en cause l'ordre symbolique et le pouvoir scientifique, ceux-ci sont désormais formés par les sachants et entre « bénévolat et emploi » (Kpoundia 2015 ; Barrier 2016).

Quelles que soient les thématiques des ateliers, les personnes participantes évoquent longuement leurs difficultés à gérer l'information, entre secret et dévoilement partiel ou total, ou encore leurs usages confiants ou craintifs concernant la fonction préventive du traitement (TasP). Ils font part d'angoisses liées aux pratiques protégées grâce au TasP, et présentent des usages variables de cette technologie préventive fondée sur la biochimie. Certains multiplient les dispositifs préventifs (en doublant par exemple la prévention par l'usage du préservatif), d'autres craignent de s'engager dans une relation longue où la révélation du statut sérologique apparaîtrait difficilement évitable, d'autres encore refusent d'avoir des relations sexuelles avant la révélation de leur statut sérologique et recherchent des relations sérieuses, ou bien privilégient l'abstinence. En réponse, les discours véhiculés par les « patients experts » ou les représentants médicaux eux-mêmes, s'inscrivent dans le cadre de la rationalité médico-épidémiologique[13], telle qu'elle est administrée par la preuve scientifique, invitant à croire dans l'évidence et à s'approprier le TasP, gage de déstigmatisation et de chronicisation de la maladie. Au cours du Master, cette dissonance entre l'effet censé être produit sur le papier par le caractère préventif du traitement (TasP) d'un côté, et les expériences vécues par les personnes vivant avec le VIH de l'autre, est explorée grâce à la conduite d'entretiens semi-dirigés sur les parcours de vie.

Menés individuellement avec des hommes cisgenres ayant des pratiques homosexuelles, ils permettent d'identifier des variations dans les pratiques sexuelles et modes d'appropriation des effets préventifs du traitement en fonction des trajectoires et configurations de vie. Il apparaît alors que les hommes se définissant publiquement comme homosexuels, utilisant les applications de rencontre et intégrés dans des réseaux d'homosociabilités ou relatifs au VIH, développent une confiance plus importante dans les technologies médicamenteuses, qui reconfigurent leurs expériences de vie avec le virus d'une manière assez conforme aux attentes des acteurs médicaux. Autrement dit, ils évoquent la découverte du TasP comme une « révélation » leur ayant permis de retrouver une sexualité « libérée », de ne plus se soucier du statut sérologique du partenaire et de faciliter la gestion de l'information en leur permettant notamment de prendre le temps de préparer l'annonce du statut (ou non) en cas de relation plus durable. À l'inverse, il apparaît que les femmes participant aux ateliers, tout comme les hommes présentant des socialisations moins organisées autour d'une identité gay (Mellini 2009), ont tendance à rapporter une multiplication des dispositifs

[13] Cette expression de « rationalité médico-épidémiologique » renvoie à une construction du réel au prisme des études scientifiques médicales et épidémiologiques décrite jusqu'ici consistant à considérer de manière très pragmatique que le TasP supprime le stigmate puisqu'il n'y a plus de risque de transmission, que les moyens de maîtrise de l'épidémie de VIH sont détenus par le dépistage et l'accès aux soins de toutes les personnes ignorant leur statut. Il s'agit d'une rationalité idéale qui tend parfois à occulter certains processus sociaux jugés « irrationnels » comme le fait de refuser le traitement ou de ne pas s'approprier les effets positifs supposés du TasP, etc.

de précaution, attestant d'un écart important entre leur expérience et le discours médical sur la normalisation de la vie avec le virus.

Ces écarts d'appropriation du TasP soulèvent un certain nombre de questions. Sont-ils liés à une communication plus importante dans les lieux d'homosociabilités masculines et à un marketing à l'attention des gays (Rowniak *et al.* 2017 ; Trachman, Gelly & Girard 2018 ; Trachman & Girard 2018 ; Wilson *et al.* 2020 ; Operario & Restar 2020 ; Bass *et al.* 2022) ? Ce marketing communautaire jouant sur une hypersexualité et le multi partenariat ne participe-t-il pas, en même temps qu'il produit l'adhésion d'une frange communautaire, à rendre de moins en moins tenable cet étiquetage pour ceux qui, sensibles ou non à « l'épidémie du désordre et de la faute » (Ferez 2015b), vivant des homosexualités « au placard » (Sedgwick 1990 ; Beaubatie 2019) ou « discrètes » (Mendès-Leite & Proth 2002 ; Giraud 2016 ; Guérin 2020), souhaitent se détacher de l'étiquetage produit ? De quelle manière le stigmate associé au recours à la PrEP (Calabrese & Underhill 2015), en partie construit par l'homogénéité des usagers et la portée morale des campagnes de communication (Eaton *et al.* 2017 ; Calabrese *et al.* 2017 ; Klein 2018 ; Pinto *et al.* 2018), est-il en mesure d'influencer l'adhésion à la rationalité médico-épidémiologique ?

La variation des modes d'identification et des expériences de l'homosexualité semble influencer l'appropriation des technologies préventives et des recommandations médico-épidémiologiques au sein d'une population blanche, en situation régulière, appartenant aux classes moyennes et supérieures, et n'ayant pas de difficultés particulières à participer à des « ateliers d'éducation thérapeutiques » auxquels elle participe de manière volontaire. Il y a alors fort à parier que la prise en considération d'autres variables conduirait à démultiplier le champ de questionnement.

Les effets produits par les caractéristiques sociales des usagers ne sont pas du tout étudiés au moment de passer des essais cliniques menés auprès d'hommes volontaires, gays, blancs, jeunes, urbains, de classes moyennes et supérieures[14] (Di Ciacco 2018), à l'implémentation effective des technologies biochimiques dans d'autres franges de la population. En effet, malgré les efforts de diffusion de la PrEP dans d'autres catégories de populations, elle reste principalement utilisée dans les populations homosexuelles, masculines, urbaines et favorisées similaires à celles qui ont participé aux essais cliniques (Velter *et al.* 2022 ; Billioti de Gage, Desplas & Dray-Spira 2022,

[14] Difficile de trouver des références tant ces résultats sont rarement mis en évidence par les promoteurs des études, mais le recrutement dans les essais cliniques, particulièrement pour la PrEP, fonctionne sur la base du volontariat (et sélectionne donc un public déjà demandeur de la PrEP) ou par recrutement dans les lieux d'homosociabilité : « les sujets sont recrutés par un membre de l'association AIDES et par d'autres associations, dans les lieux de sociabilités gays et les lieux de rencontre sexuelle, ainsi que sur les sites de rencontre sur internet » (Trachman & Girard 2018 : 26). La présentation de séminaire de Marion Di Ciacco (2018) révèle également le statut favorisé des participants à l'essai : https://sesstim.univ-amu.fr/sites/default/files/seminaire_sesstim_mdc.pdf, consulté le 15 mars 2023.

Epi-phare 2022)[15]. Pourtant, l'objectif affiché est d'implémenter ces technologies chez « les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH), les personnes Trans, les populations originaires d'Afrique sub-saharienne ou d'autres régions du monde à forte prévalence, les personnes en situation de prostitution, usagère de drogue, incarcérées ou sous main de justice » (Stratégie nationale de santé sexuelle 2017). En quoi les enjeux identitaires, économiques, administratifs ou sociaux pèsent-ils sur le recours ou le non-recours au dépistage, au TasP et à la PrEP ? Au regard de la diversité des usages du TasP repérés chez des hommes gays, blancs, impliqués dans des groupes de discussion organisés par l'hôpital, quels enjeux spécifiques concerneraient des femmes, des personnes issues de milieux sociaux défavorisées, noires, en situation irrégulière ? Ces questions concernant l'appropriation du TasP pour les personnes vivant avec le VIH peuvent sans doute être répliqués à propos de l'étude du recours ou du non-recours au dépistage et à la PrEP. À la fin des années 2010, l'agenda politique se focalise davantage sur le premier volet de la « cascade de soin »[16]. Je décide alors de l'accompagner en m'intéressant aux enjeux du recours et du non-recours au dépistage et à la PrEP par les populations « clés », en me plaçant au point de rencontre entre « l'agent du gouvernement des conduites et sa cible » (Memmi 2022)[17].

1.2. « Aller-vers » les « populations clés » pour prévenir les infections : innovation et/ou réactualisation d'une ancienne approche ?

Au commencement du travail de Master 2, il s'agissait donc avant tout de trouver un terrain d'enquête et de construire une posture permettant, non pas d'étudier les enjeux du recours au TasP, mais bien ceux du recours ou du non-recours au dépistage et à la PrEP ; et non pas pour la part

[15] Cf. Annexe n° 1 le tableau extrait du rapport « Suivi de l'utilisation de la Prophylaxie préexposition (PrEP) au VIH » (p. 13) publié le 29 novembre sur le site internet d'Epi-phare qui, à partir du Système national des données de santé (SNDS), présente les « Caractéristiques sociodémographiques des personnes ayant initié un traitement par Truvada ou génériques pour une PrEP entre le 1er janvier 2016 et le 30 juin 2022, globalement et par période ». On remarque que la PrEP a été prescrite à 97,3% d'hommes, 72,4% de résidants de villes de plus de 200 000 habitants (37% réside à Paris ou en petite couronne), 7,9% dispose de l'AME ou de la CMU-C (comme indicateur de précarité socio-économique). Epi-phare est une instance créée fin 2018 par l'Agence nationale de sureté du médicament (ANSM) et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) afin de réaliser, piloter et coordonner des études de pharmaco-épidémiologie. Lien vers le rapport complet : https://www.epi-phare.fr/rapports-detudes-et-publications/suivi-utilisation-prep-vih-2022/, consulté le 12 mars 2023.

[16] C'est le nom donné au triptyque : dépistage, accès au soin, indétectabilité. Les données fournies par Lise Marty, Françoise Cazein, Antoine Rachas, Florence Lot, Dominique Costagliola et Virginie Supervie, en 2016, indique que l'indétectabilité concerne 97% des personnes sous traitement. Ensuite cependant, selon la méthode de calcul utilisée 88% des personnes diagnostiquées on accès au traitement et 86% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut. Données extraites d'une présentation postée par le COREVIH Île-de-France Est : http://www.corevihest.fr/ckfinder/userfiles/files/Autres/Prevalence-VIH.pdf (Consulté le 12 mars 2023).

[17] Bouchet-Mayer C., Condamine-Ducreux I. & Sabadel T. (2022), « De la contrainte par corps à l'incitation joyeuse ? Les métamorphoses récentes du gouvernement des conduites. Entretien avec Dominique Memmi », *Terrains/Théories*, 16 (1), mis en ligne le 20 décembre 2022, consulté le 08 février 2023. URL : http://journals.openedition.org/teth/5091

des populations « clés » la plus favorisée, mais pour celle qui, marquée par une grande hétérogénéité, échappe largement aux politiques de prévention. À cet effet, deux principales approches étaient envisageables. La première consistait à entrer par une « population cible » afin de recueillir les pratiques sexuelles et préventives, et la manière dont les politiques de prévention constituées en actions concrètes leur parviennent, et dont ils les reçoivent. Cette approche privilégiant le point de vue des « cibles » supposait cependant d'avoir des liens préalables avec ces populations ou d'être en mesure d'en nouer. La seconde approche consistait à entrer par un dispositif de prévention du VIH mettant en œuvre les recommandations des pouvoirs publics pour étudier les enjeux du recours ou du non-recours. Cette seconde option fut privilégiée dans la mesure où elle m'offrait la perspective d'un terrain de stage cohérent avec le Master 2 en prévention santé.

La recherche d'un stage sur les différents sites de recherche d'emplois, ou directement auprès des associations ou équipes de recherche travaillant sur le VIH, aboutit à l'identification de l'offre de volontariat de service civique suivante :

Encadré 1 : Annonce volontariat de service civique

CONTRIBUER À LA PRÉVENTION ET AU DÉPISTAGE (INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES) DE POPULATIONS VULNÉRABLES

La mission correspond à des enjeux de santé publique et donc d'intérêt général. Elle vise à la promotion de la santé en direction de jeunes (notamment produits psychoactifs et vie affective et sexuelle) et à favoriser la prévention et le dépistage de populations vulnérables (usagers de drogues, travailleurs et travailleuses du sexe…).

Les volontaires seront amenés à :

- Participer à des actions de dépistages (IST[18] et VIH), hors les murs de l'hôpital, au sein de structures associatives ;
- Accompagner des populations vulnérables vers des structures de soin ;
- Observer, voire coanimer des ateliers de prévention, en direction d'usagers et de professionnels ;
- Réaliser des maraudes en amont de dépistages ;
- Contribuer au projet novateur de dépistage de femmes ayant des relations sexuelles avec des femmes (FSF) ;
- Assister au démarrage d'un projet expérimental de PrEP (Prophylaxie Pré-Exposition) hors les murs de l'hôpital, en direction de populations cible (« Escort boy », public « trans » et Afro-caribéens) ; (…)

Public rencontré : jeunes scolarisés, populations en vulnérabilité sociale, travailleurs et travailleuses du sexe, migrants, usagers de drogues, personnes en main de justice (en milieu ouvert ou fermé), hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH). (…)

Sur proposition du volontaire, des actions complémentaires pourront être mises en œuvre.

[18] IST pour Infections Sexuellement Transmissibles.

L'association à l'origine de l'annonce coordonne un dispositif de santé publique hospitalo-associatif depuis plus de quinze ans, en partenariat avec un Centre gratuit d'information, de dépistage et diagnostic (CeGIDD) et des structures intervenant auprès des populations « clés ». Elle organise des actions de « dépistage complet » des Infections sexuellement transmissibles (IST)[19] dans des lieux fréquentés par des populations « clés », comme les CAARUD/CSAPA[20] pour les personnes usagères de drogues, des associations intervenant auprès des personnes demandant l'asile ou migrantes, Trans ou travailleuses du sexe. Les tests de dépistage sont réalisés dans les structures ou lieux fréquentés par les populations ciblées, et les résultats le plus souvent rendus à l'hôpital avec l'idée de « montrer le chemin »[21], d'instaurer des habitudes préventives jugées souhaitables et de ne pas substituer le dispositif au droit commun. Cette seconde consultation à l'hôpital permet, entre autres, de traiter d'éventuelles IST, d'initier un traitement PrEP ou d'être orienté vers le TasP. L'enjeu du dispositif, mis en œuvre depuis 2001, est d'atteindre les populations « clés » les moins représentées dans les files actives du centre de dépistage partenaire.

Encadré 2 : Récit sur la création du dispositif par le président de l'association

« [Je travaillais au service de médecine interne et] ensuite est arrivé le décret de Barzach de création des tests de dépistage, puisque venait d'être mis sur le marché les tests de dépistage, en 1987 ou 1988… (…) un décret du ministère institue le réseau des centres de dépistage en France. Mon patron, au ministère à l'époque, me demande à moi ainsi qu'à une psychiatre, volontaires tous les deux, de monter le centre de dépistage[22]. (…) Parce que les tests de dépistage étaient mis sur le marché on s'est dit : "On va essayer de dépister les gens pour les faire accéder au suivi". Bon, pas aux soins, il n'y en avait pas ! (…) À l'époque c'était assez terrible, parce que les malades mouraient très rapidement. Parallèlement, j'étais urgentiste, je

[19] « Dépistage complet » renvoie au dépistage de l'ensemble des IST (VIH, hépatites B et C, Syphilis, Chlamydiae, Gonocoque) par prélèvement sanguin (prise de sang) et bactériologique (prélèvement urinaire/vulvaire, anal et/ou Prélèvements sanguin pour VIH, Hépatites B, Hépatites C, Syphilis ; prélèvements bactériologiques ano-génitaux et pharyngés. Ce type de dépistage nécessite du personnel médical et paramédical et entraine un rendu différé de quelques jours, le temps que les analyses soient faites en laboratoire. À la différence du Test rapide d'orientation diagnostic (TROD) qui permet le dépistage par des non-soignants habilités à les utiliser et de délivrer un résultat en quelques minutes, devant tout de même être confirmé en cas de positivité. L'arrêté du 9 novembre 2010 autorise les structures non médicales à proposer ce test sous réserve d'une habilitation par l'Agence régionale de santé (ARS).

[20] Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues (CAARUD) et Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Ce sont les structures sociales et médico-sociales qui interviennent auprès des personnes consommatrices de produit.

[21] Expression émique mobilisée dans la présentation du dispositif par les acteurs médicaux.

[22] Lorsque l'épidémie de Sida est découverte dans les années 1980, des structures spécifiques sont créées pour le dépistage. Il s'agit des Centre de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) par décret du 18 janvier 1988 (Cf. Bouvet et Le Vu 2005). Une fois les vecteurs d'infection bien connus, les Dispensaires antivénériens (DAV) intègrent à leurs missions le dépistage anonyme et gratuit du VIH, aux côtés des autres IST en 1992. Les DAV deviendront, en 2005, des Centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) (HAS 2008). Avec l'avènement des trithérapies, les missions des CDAG et des CIDDIST ont fini par se confondre, aboutissant à leur fusion en Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostique (CeGIDD) en 2015.

travaillais aux urgences et je voyais arriver mes propres patients mourir aux urgences. Donc j'étais complètement… proche du burn-out, parce qu'il y avait beaucoup de boulot, j'étais assez déprimé par cette situation quoi… On n'avait rien ! On avait juste un aérosol pour limiter les dégâts, provisoirement, de la pneumonie opportuniste qui était la pneumocystose. Les gens mourraient d'abcès cérébral, de rétinite… ils basculaient du jour au lendemain dans la maladie et très vite ils mouraient. Au bout d'un moment, j'en pouvais plus et je me suis intéressé à la prévention. (…) Et à l'époque, je séparais mes activités hospitalières, avant "hôpital hors les murs", de mes activités associatives. Je faisais de l'épidémiologie, parce que je n'avais pas les moyens de le faire à l'hôpital, à l'intérieur de l'association. Si tu veux, c'est une association de recherche à l'origine. (…) Et en 2001, j'ai eu les possibilités de sortir de l'hôpital. Au début clandestinement, parce que ce n'était absolument pas reconnu. C'est-à-dire que le nouveau professeur chef du service était plus cool et qu'il m'a laissé faire quoi. (…) J'avais son aval, mais c'était du genre : "Je ne veux pas le savoir quoi !". (…) On avait fait une sorte de cahier des charges pour que ce soit exactement la même chose, mais "hors les murs". C'est l'origine des hors les murs quoi. Avec cette notion d'*outreach*, d'aller-vers. Mais tout ça ce n'était pas conceptualisé. (…) On n'avait pas de cartographie du territoire, on n'avait pas conceptualisé vraiment les populations clés, qui n'existaient pas à l'époque. Moi je le faisais quasiment au pif quoi. (…) C'était les publics vulnérables, à risque. C'était les populations clés. Mais il y avait de ma part un certain opportunisme. Il faut voir que c'est difficile de démarcher. Surtout que la santé sexuelle ne portait pas son nom à l'époque. Ce n'est pas évident de faire faire irruption à la santé sexuelle en milieu d'usagers de drogues. Parce que l'usager de drogues est une personne qui se drogue, ce n'est pas une personne qui a des relations sexuelles. Tu vois ce que je veux dire ? Pour les équipes… Cette notion d'hôpital hors les murs était très séduisante. C'est les médecins qui vont vers les publics, donc c'était très bien vu des usagers. Mais pour les dirigeants des structures, c'était un peu suspect la santé sexuelle. [Et puis] l'Ordre des médecins n'y était pas favorable, j'ai été menacé de radiation parce que c'était de la « médecine foraine » disaient-ils. D'autres médecins, d'autres centres de dépistage, au cours d'une réunion houleuse ont ouvert le code de déontologie et ont dit : "Ce que tu fais est dommageable pour le patient, ce n'est pas déontologique". Tu vois, à l'époque… Le ton est monté, ils ont menacé à nouveau de me dénoncer à l'Ordre des médecins… Mais j'ai continué en mettant plus de gomme avec le soutien de la nouvelle cheffe de service, qui m'a aidé à faire financer le dispositif par Sidaction et la DRASS[23] à l'époque ».

[23] Les Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS) étaient les organismes régionaux relevant du ministère de la santé chargés, depuis 1977 (décret n°77-429 du 22 avril), de la coordination régionale des politiques de cohésion et de protection sociale mais aussi de santé. La loi « Hôpital, patients, santé et territoire » de 2009 entraine la suppression des DRASS et leur remplacement par trois organismes, dont l'Agence régionale de santé (ARS) pour la coordination des politiques de santé.

D'après ce récit recueilli en avril 2018, le dispositif correspondait, dès sa genèse, pleinement aux recommandations du moment en termes de prévention du VIH. À la différence près qu'à l'époque, l'enjeu principal était d'éviter que les populations « concernées » n'atteignent le stade sida. Bien que les deux soient liés, le tournant du *test and treat*[24] consécutif à la découverte du caractère préventif du traitement vise davantage à éviter de nouvelles infections à l'échelle populationnelle de la santé publique, que l'atteinte du stade sida à l'échelle individuelle de la santé clinique. Deux éléments apparaissent particulièrement marquants dans la création de ce dispositif. Premièrement, c'est la dimension morale et responsabilisante, aujourd'hui plus qu'hier, d'aller-vers une population afin qu'elle adopte un comportement attendu, en l'occurrence le recours au dépistage et le cas échéant au traitement, et s'engage ainsi dans une préoccupation collective de lutte contre l'épidémie de VIH/sida. Deuxièmement, c'est la similarité entre les modes d'intervention pionniers et profanes et une pratique contemporaine rationnalisée[25], mais aussi leur écart en termes de codification et de sens donné à l'action. On observe ainsi comment de nouveaux termes apparaissent pour désigner des pratiques anciennes et sont appropriés par les opérateurs de ces pratiques comme symboles d'innovation pour les maintenir.

Parfaitement en lien avec le questionnement engagé sur la base des résultats de mon enquête de Master 1, malgré quelques lacunes dans l'actualisation du vocabulaire légitime, le dispositif que je m'apprête à intégrer en mars 2018 comme stagiaire de Master 2 affiche justement pour mission principale de « *Contribuer à la prévention et au dépistage de populations vulnérables* ». Le descriptif de l'annonce mentionne également le déploiement de la PrEP « *en direction de populations cibles (« Escort boy », public « trans » et Afro-caribéens)* ». Je deviens donc partie-prenante du déploiement du dépistage et de la PrEP à l'attention de ces populations. Chargé de l'opérationnalisation d'un projet en partenariat avec une association engagée dans l'accompagnement des personnes demandant l'asile au motif de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, pensé en amont de mon arrivée, le reste de mes missions consiste à développer d'autres partenariats et actions en direction des personnes migrantes LGBTI[26]. L'attribution d'un poste de responsable d'un projet majeur est alors en partie

[24] Anglicisme consacré désignant l'action de dépister et traiter, pierre angulaire des stratégies de prévention contemporaines.

[25] Comme l'explique le président de l'association : « *On n'avait pas de cartographie du territoire, on n'avait pas conceptualisé vraiment les populations clés qui n'existaient pas à l'époque. Moi je le faisais quasiment au pif quoi. (…) C'était les publics vulnérables, à risque. C'était les populations clés.* ». On voit ainsi apparaître un vocabulaire savant visant à codifier et rationnaliser une approche profane : « Test and treat », « cascade de prise en charge », « diagnostic territorial », « ciblage populationnel ». Ces termes évoluent au fil du temps, comme la dénomination des populations à forte prévalence considérées comme plus susceptible d'être infectées : historiquement « à risque » (Pollack 1988), elles sont progressivement devenues « vulnérables », puis « cibles » avec la réactivation des actions à leur attention, et enfin « clés » ou « exposées » avec la contestation des dénominations précédentes par les associations représentant les personnes concernées.

[26] Sigle générique désignant : Lesbiennes, Gays, Bi, Trans, Intersexes. Le choix a été fait de privilégier cet acronyme le plus couramment utilisé mais il n'a pas vocation à être discriminant d'identités sexuelles ou de genre qui ne seraient pas explicitement énumérées et entend davantage désigner l'ensemble des identités sexuelles et de genre dites « minoritaires », c'est-à-dire non hétérosexuelles et/ou non cisgenres.

motivée par l'engouement de l'association concernant ma volonté affichée de poursuivre en thèse de doctorat sur les enjeux du recours ou du non-recours au dépistage et à la PrEP pour les hommes demandant l'asile au motif de l'orientation sexuelle ou de genre. Cet intérêt est perçu par les acteurs médicaux et associatifs de prévention comme une preuve de reconnaissance du dispositif et de la méthodologie d'action déployée. La double casquette de responsable du dispositif et d'étudiant-chercheur facilite mon intégration en cultivant une « façade experte » (Goffman 1956) et en me permettant de devenir un opérateur des politiques de prévention du VIH.

1.3. Réorganisation des acteurs historiques de la lutte contre le VIH/sida autour d'objectifs préventifs communs : complémentarités et/ou concurrences ?

Dès ma prise de fonction, je suis chargé d'organiser des actions de dépistage, traitement, vaccination[27] et accès à la PrEP, réservées aux personnes demandant l'asile au motif de l'Orientation sexuelles ou de l'identité de genre (OSIG). La spécificité du projet est que l'association partenaire ne dispose pas de locaux. Les actions ont donc lieu au CeGIDD à raison d'une fois par semaine, et deux fois par mois dans les locaux de la mairie d'arrondissement la plus proche où certains bénévoles de l'association LGBTI militante du droit d'asile partenaire disposent de bureaux pour recevoir les personnes qu'ils et elles accompagnent. À la différence des actions « d'aller-vers » habituelles, qui consistent à agir sur un lieu fréquenté par la population « ciblée », il s'agit d'organiser sa venue dans les locaux hospitaliers. Ce projet naissant prévoit une soixantaine d'actions, qui représentent 60% du nombre d'actions réalisées par l'association l'année précédente. D'abord flatté par la confiance qui m'est manifestée en me confiant la responsabilité d'un projet d'une telle envergure, je mesure assez rapidement l'ampleur de la difficulté. Malgré des distributions de flyers auprès des demandeurs d'asile OSIG dans le cadre des activités organisées par l'association LGBTI partenaire, malgré l'ouverture d'un bureau pour permettre aux bénévoles de recevoir des personnes dans le CeGIDD lors des actions de dépistage, et malgré l'information des bénévoles associatifs concernant la possibilité de parler du dispositif aux personnes qu'elles accompagnent, personne ou presque ne se présente pendant plusieurs mois. Le projet disposant d'un financement important, la tension est alors palpable entre les responsables du CeGIDD et ceux de l'association de santé publique. Ces derniers sont soucieux de rendre des comptes aux financeurs tout en préservant de bonnes relations avec le CeGIDD partenaire, qui est pour sa part bien décidé à montrer l'efficacité

[27] Les traitements de certaines IST se font sur place, sauf lorsque comme pour le VIH il nécessite un suivi régulier où les personnes sont orientées vers les services des maladies infectieuses. Les vaccinations, par exemple contre l'hépatite B sont également réalisées dans le cadre de ces actions par le personnel médical et infirmier présent.

du « hors les murs dans les murs »[28]. À défaut de me permettre de réaliser des entretiens avec des usagers absents et d'étudier les enjeux du recours et du non-recours au dispositif, cette phase de terrain exploratoire permet une plongée dans les enjeux du non-recours pour les opérateurs de prévention, et ceux inter-partenariaux consécutifs à la réorganisation de la prévention autour du « triptyque préventif : dépister, traiter, indétectabiliser » (Perez 2017, p. 9).

Lors d'un entretien avec la directrice de l'association de santé publique, en avril 2018, environ un mois après mon arrivée, alors que je cherche à comprendre la genèse de ce projet, elle manifeste sa volonté de négocier des ajustements opérationnels avec les partenaires médicaux :

> Directrice : *C'est vrai que nous les actions elles fonctionnaient bien quand c'était du* [association de santé publique] *stricto-sensu. Mais à partir du moment où* [le chef de service du CeGIDD] *a décidé dans son coin que l'on partait sur un truc tous azimuts, ça a quand même foutu en l'air beaucoup de choses. On passe d'actions où il y avait 10 à 15 personnes en mairie à une personne. (…) C'est financier certes, mais c'est aussi vis-à-vis de l'équipe, et notamment des infirmiers. Une réputation ça peut aller très vite dans un sens comme dans l'autre. Là, on va à la catastrophe si tu veux. Donc c'est pour ça que je voudrais que l'on en parle avec* [le chef de service]*, et ce n'est pas à lui de monter les projets je pense…*
>
> Cyriac : [L'association] *n'a pas participé au montage du projet ?*
>
> Directrice : *Non ! Lors d'une réunion en mairie où se trouvait* [l'association LGBTI militante du droit d'asile]*, la mairie, le CeGIDD et nous, sans que l'on se concerte en amont* [le chef de service] *sort devant tout le monde qu'il y aura un dépistage hebdomadaire en mairie, sans avertir la mairie qui s'est braquée, a trouvé que c'était de la folie, et nous aussi. Donc peut-être que* [l'association LGBTI militante du droit d'asile] *aussi. De mon point de vue, c'est le démarrage de quelque chose où l'on est soumis à l'hôpital et on n'a plus notre mot à dire. Donc on a cette situation, et il faut rattraper le tir. Et ça passe par énormément de travail pour redimensionner le projet.*
>
> Cyriac : *Qu'est-ce qui explique ce départ sur de nouveaux projets sans concertation ?*
>
> Directrice : *On est dans un contexte où en passant de CDAG à CeGIDD*[29]*, on est passé d'un petit dispositif à des dispositifs que l'ARS regarde de près, et notamment sur le hors les murs. Et c'est ça qui fera la différence entre les CeGIDD les uns par rapport aux autres. Donc il y a ça : les enjeux relatifs aux réhabilitations, et des enjeux de pouvoir bête et méchant : "Mon CeGIDD c'est celui qui*

[28] Terme émique mobilisé par les partenaires médicaux pour désigner ce nouveau dispositif de leur invention consistant à « faire venir » plutôt qu'à « aller vers ».

[29] Les Centres gratuits d'information, de dépistage et diagnostic (CeGIDD) sont constitués par décret du 1er juillet 2015 en remplacement des anciens Centres de dépistage anonymes et gratuits (CDAG) apparus en 1988 pour répondre aux impératifs d'anonymat soulevés par l'épidémie de VIH et des Centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) qui ont succédé aux dispensaires antivénériens en 1995.

est le plus reconnu, c'est celui qui fait le plus de hors les murs". *(…) L'objectif l'année dernière c'était 80 à 100 actions HLM*[30]*, que l'on a atteint. Maintenant,* [le chef de service du CeGIDD] *dit 200, et ce n'est pas possible. Il est un peu dans une surenchère. On était à 38 actions en 2016, là on va faire plus de 50 juste avec* [l'association LGBTI militante du droit d'asile]*, et les saunas il veut aussi faire exploser le bazar. On ne peut pas suivre à ce rythme, ne serait-ce que financièrement. Et puis il faut quand même que l'on se batte pour garder nos spécificités, parce que faire du chiffre pour faire du chiffre n'a aucun sens. Il faut que ça fonctionne et que ce soit à une échelle envisageable en fonction des besoins, des capacités des uns et des autres. Ça grandit au fil de l'eau. Je pense que tu ne peux pas passer de l'étape 1 à l'étape 10 en un saut. Bien sûr, arriver à l'étape 10 avec* [l'association LGBTI militante du droit d'asile] *ou* [une association militante pour les droits des personnes trans] *on est tous convaincus. C'est juste qu'à un moment, faites-nous confiance et laissez-nous monter l'affaire aussi comme nous l'entendons, parce qu'après moi il faut que je retourne voir les partenaires. Je ne peux pas faire toujours du travail de récupération de nos problèmes internes. (…) Même si le fond est intéressant, le CeGIDD s'est engouffré dans l'évaluation et la prospection et a monté des projets sans savoir le faire. Donc on est arrivé là et il faut reconsolider, se réapproprier l'évaluation et qu'au final c'est nous qui montions les projets comme ça a toujours été.*

Ce long extrait d'entretien éclaire plusieurs processus également identifiés dans les entretiens menés avec les membres du conseil d'administration et les salariés de l'association de santé publique, le chef de service du CeGIDD ou des membres de l'association LGBTI militante du droit d'asile.

Le premier élément est le regain soudain d'intérêt du CeGIDD pour un dispositif jusqu'ici délaissé dès lors que la méthodologie d'action qu'il mobilise et ses objectifs – c'est-à-dire le dépistage et l'accès au soin des populations « clés » les moins représentées dans le système de soin – sont « mis à l'agenda » (Hassenteufel 2010) des pouvoirs publics par voie de recommandations. On observe ainsi la manière dont les savoirs médico-épidémiologiques et les innovations technologiques pèsent sur la construction du problème public de la « lutte contre l'épidémie de VIH/sida » et les solutions apportées pour y remédier. Comme l'exprime Didier Fassin, « la santé publique naturalise ses objets (…) [elle] ne se contente pas de découvrir : elle invente » (2008, p. 41). Ces nouvelles constructions du réel se déclinent ensuite en recommandations des pouvoirs publics et modalités d'intervention présentées comme innovantes et naturelles pour répondre au problème tel qu'il a été construit (Fassin 2008) selon une approche médico-épidémiologique fondée sur une conception statistique et probabiliste du réel (Israël 1996 ; Desrosières 2008).

Le deuxième élément est la reconfiguration partenariale consécutive à cette mise à l'agenda par voie de recommandations et de financements. Désormais concernés par l'activité de dépistage autrefois

[30] Acronyme pour « Hors les murs ».

négligée, les partenaires médicaux tendent à désorganiser le dispositif en s'imposant comme experts légitimes du déploiement de modèles d'intervention d'inspiration médico-épidémiologique. Ce regain d'intérêt favorise l'accroissement soudain du nombre d'actions, mais aussi un écrasement des savoirs profanes des acteurs historiques déjà mobilisés au profit d'une méthode savante et légitime. L'imposition un peu brutale d'approches théoriques de type médico-épidémiologique est vécue comme une forme d' « injustice épistémique » (Fricker 2007 ; Kidd, Medina & Pohlhaus 2017) clairement exprimée par la directrice, qui déplore un manque de considération pour l'expérience de terrain tant pour l'atteinte des populations ciblées que pour la gestion des aspects administratifs et d'évaluation qui engagent l'association, ce qui n'est pas sans créer des tensions.

Le troisième élément, moins explicitement abordé dans cet extrait, concerne le mode de financement. En effet, à l'exception du matériel médical et des analyses en laboratoire des échantillons prélevés, le développement de ces actions se fait entièrement aux frais de l'association de santé publique partenaire qui, comme les CeGIDD, fait face à un contexte de concurrence avec les autres associations dans l'attribution de subventions publiques limitées. Il s'agit donc de multiplier par quatre le nombre d'actions (en trois ans) tout en diversifiant les financeurs et en sollicitant, sur incitation explicite des interlocuteurs publics tels que l'ARS, des financeurs privés pour compléter le budget (Hely 2009, 2022 ; Cottin-Marx *et al.* 2017). Ces incitations orientent vers des financeurs tels « Vers Paris Sans Sida », dont la majorité du budget provient de levées de fonds auprès de grands groupes pharmaceutiques, ou directement vers les laboratoires pharmaceutiques qui disposent de personnels dédiés aux dons aux associations souvent opérés par l'intermédiaire de fondations. Enfin, la dernière option est de solliciter la reconnaissance d'utilité publique ou d'intérêt général pour permettre aux donateurs individuels de défiscaliser une partie de leur don, tout en tentant de reproduire/démultiplier ce que Sidaction réalise depuis des années. La « désétatisation de l'intérêt général » (Hely 2019) observée dans l'économie sociale et solidaire s'étend progressivement à la santé, avec une incitation étatique au développement d'activités jugées essentielles pour pouvoir maîtriser l'épidémie de VIH/sida d'un côté, et la baisse ou l'absence d'augmentation des fonds de l'autre. Non éligibles à des financements privés, les CeGIDD doivent faire preuve d'une double capacité de transformation de leur activité. Il leur faut à la fois réduire leurs heures de consultation habituelles, bien que très fréquentées, pour mener des actions « d'aller-vers » à la place, et en même temps nouer des partenariats avec des organismes de droit privé comme des associations, susceptibles de développer leur activité par l'intermédiaire de donateurs privés.

Si cet extrait d'entretien pourrait faire l'objet de nombreuses autres analyses et développements, et être étayé par d'autres, nous cherchons avant tout à montrer ici la manière dont se construit culturellement et politiquement un modèle de prévention du VIH/sida descendant, fondé en

rationalité technoscientifique – sur la base, notamment, de savoirs et de raisonnements épidémiologiques – et organisé autour de dispositifs tels que le TasP et la PrEP.

1.4. Conclusion. La prévention biomédicalisée comme construit culturel

La première partie de ce chapitre éclaire deux processus sociaux transversaux.

Le premier est lié à l'émergence, au cours des années 2010, de nouvelles pratiques de prévention organisées autour du dépistage des « populations clés » et du recours aux traitements TasP et PrEP. La découverte de la dimension préventive du traitement curatif (TasP) transforme la façon de penser l'épidémie et de prévenir sa diffusion. La responsabilité dans la diffusion de l'épidémie se déplace des personnes vivant avec le VIH connaissant leur statut (et sous traitement) vers celles qui vivent avec le VIH sans le savoir. Les outils de l'épidémiologie inférentielle permettent de situer l'épidémie dite « cachée »[31] géographiquement et à l'échelle des populations, et à intervenir auprès d'elles pour tenter d'instaurer « un cadre d'action où les individus seront libres d'effectuer leurs choix individuels » (Sabadel 2020). Le tournant biomédical de la prévention du VIH (Perez 2017 ; Girard 2021) laisse entrevoir une maîtrise de l'épidémie par un contrôle chimique des corps infectés mais aussi des corps sains, contribuant à une « pharmaceuticalisation » (Abraham 2010 ; Collin & David 2016) du risque d'infection et de la sexualité.

Le second concerne la construction de la position dominante de la lecture médico-épidémiologique de l'épidémie de VIH. En effet, c'est une rationalité théorique inspirée des résultats de la recherche épidémiologique et des essais cliniques qui construit « l'idéal probabiliste » (Gaissad 2017) d'une maîtrise possible de l'épidémie. Cet objectif politique se décline en dispositifs concrets qui, autrefois décriés pour leur caractère profane[32], sont aujourd'hui plébiscités pour leur utilité. Cette lecture épidémiologique offre des indicateurs d'efficacité de la lutte contre l'épidémie qui sont gages de rationalité et de scientificité des interventions et sont diffusés par l'intermédiaire des financeurs privés et publics, des praticiens médicaux et des acteurs associatifs qui s'en saisissent. Les premiers définissent les indicateurs d'évaluations spécifiques (nombre de personnes dépistées ; pourcentage de dépistés positifs ; pourcentage d'accès au TasP et à la PrEP, etc.). Les seconds se positionnent comme référent d'une démarche experte. Cette construction qui se veut descriptive – et non

[31] Terme couramment employé par les professionnels de la prévention pour désigner les personnes vivant avec le VIH sans le savoir, chez qui le recours au dépistage et l'engagement d'un parcours de soin est recherché.

[32] Le président de l'association de santé publique raconte avoir subi des pressions de la profession et des menaces de radiation de l'ordre des médecins pour « *pratique foraine de la médecine* » dans les années 2000 lors de la mise en œuvre d'actions de dépistage hors de l'hôpital à destination des « populations clés », pas encore définies comme telles.

explicative de l'épidémie – guide dans une même direction l'intervention des acteurs de la lutte historiquement opposés (Delgalarrondo 2004), tout en renouvelant les concurrences.

Cette construction « culturelle » (Fassin 2008) d'une rationalité médico-épidémiologique de la lutte contre le VIH/Sida produit un élan de légitimité médicale et une prise de pouvoir à la fois du modèle et de la profession médicale sur les autres acteurs de la prévention. Cette reconfiguration paradigmatique produit-elle des résistances et négociations entre les différents acteurs ? Dans quelle mesure l'approche médico-épidémiologique « descendante », partant d'un modèle théorique et s'appliquant au réel, cohabite-t-elle avec d'autres types d'approches historiques de la lutte contre le VIH/sida ?

2. La diffusion multi-dimensionnelle du paradigme préventif biomédical : paradigme scientifique ou entreprise de morale médico-épidémiologique ?

La construction médico-épidémiologique de la lutte contre le VIH/sida se diffuse de différentes manières en fonction des groupes d'acteurs et individus. C'est ce dont témoignent les usages différenciés observés chez les personnes vivant avec le VIH suivies au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Montpellier, tout comme les résistances associatives à une opérationnalisation en rationalité médico-épidémiologique descendante en lieu et place d'une approche plus empirique s'appuyant sur des observations et des diagnostics micro-populationnels pour proposer des solutions spécifiques. Dans les différentes situations, ce sont les acteurs médicaux qui sont les plus proactifs dans le développement de ce construit politico-scientifique de l'épidémie et de la réponse à y apporter. Qu'ils y soient incités par voie d'attribution de financement ou que leur engagement relève de la conviction ou de l'espoir d'une fin possible de l'épidémie, ils apparaissent comme des garants et des vecteurs de dissémination des objectifs et des modes d'intervention définis par les politiques publiques sur la base des connaissances médico-épidémiologiques.

Comment ce modèle préventif et les convictions scientifiques et professionnelles qu'il porte s'imposent-ils concrètement aux différents acteurs du champ ? Comment ce modèle de prévention médico-épidémiologique se décline-t-il ? Comment est-il diffusé et comment les acteurs historiques de la prévention du VIH/Sida et les usagers se l'approprient-ils ? Existe-t-il des controverses entre les acteurs chargés de son implémentation ou des résistances des usagers à recourir aux dispositifs incitatifs qui les ciblent ? Lorsqu'ils sont identifiés, comment les motifs d'action de ces éventuels

réfractaires, opérateurs de prévention ou usagers, sont-ils considérés par les promoteurs des dispositifs ?

Pour apporter des éléments de réponse à cette série de questions, la seconde partie de ce premier chapitre s'attachera d'abord à présenter les enjeux pour les partenaires et les usagers de la déclinaison de ces modèles épidémiologiques en dispositifs concrets. Puis, le rôle de « la science » comme support de légitimité des modes d'intervention médico-épidémiologiques sera discuté. Enfin, sera analysée la manière dont l'ancrage scientifique de ces politiques de prévention participe de la délimitation des approches et des savoirs légitimes à produire sur l'épidémie et les réponses à lui apporter, notamment en termes de prévention. Il s'agit *in fine* d'appréhender les enjeux relatifs à la négociation et à l'évolution de la posture de l'enquêteur, à la fois en tant qu'acteur de prévention et que doctorant, dans un contexte très fortement marqué par ce paradigme médico-épidémiologique dominant.

2.1. Décliner les modèles épidémiologiques en dispositifs concrets : quels enjeux pour les partenaires et les usagers ?

Dans les premiers jours suivant mon arrivée dans l'association de santé publique en tant qu'acteur de prévention chargé du déploiement du dépistage et de la PrEP en direction de personnes demandant l'asile au motif de l'OSIG (et de la prospection auprès des LGBTI migrantes), je suis invité à assister à une présentation au CeGIDD du projet que je suis censé mettre en œuvre. M'attendant à voir un représentant de l'association exposer le projet (pour lequel elle est financée) aux partenaires médicaux qui m'ont invité, je suis surpris de constater que c'est l'une des médecins du CeGIDD qui assure la présentation.

> Médecin présentatrice : *C'est un projet qui est en partenariat avec* [l'association de santé publique]*,* [l'association LGBTI militante du droit d'asile]*, le CeGIDD et la mairie. Le contexte, c'est 6 000 nouvelles infections à VIH en 2015*[33] *avec une prédominance de ces nouvelles infections par les HSH et les hétérosexuels originaires d'Afrique sub-saharienne. L'épidémie cachée est évaluée entre 25 et 30 000 personne et concernerait 40% d'HSH et 40%*[34] *de personnes d'origine sub-saharienne. L'étude parcours ANRS*[35] *rapporte qu'entre 35 et 50% des contaminations par le VIH se font après l'arrivée sur le territoire français chez les migrants. Toutes ces données nous incitent*

[33] Selon les données annuelles de surveillance de Santé publique France publiées autour du 1er décembre.

[34] Simon A. & Brillaud E. (2017), *«* Dépistage et prévention : les défis du contrôle de l'épidémie de l'infection par le VIH en France *», Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 29-30, p. 594-595.

[35] Desgrées du Loû A. & Lert F. (2017). *Parcours. Parcours de vie et santé des Africains immigrés en France*. Paris, La Découverte.

à mettre en place des actions spécifiques pour les migrants HSH[36]*. (…) Cette association, elle a une file active d'environ 1 000 personnes par an. En fait, ils ont un suivi d'à peu près deux ans. Donc 500 qu'ils suivent d'avant, et 500 nouveaux arrivés chaque année. 85% des personnes suivies sont des hommes et 70% sont originaires d'Afrique Sub-saharienne. Les objectifs de ce projet c'est de réduire l'épidémie cachée de VIH chez les migrants afro-caribéens LGBT, en augmentant la proportion de personnes dépistées au moins une fois dans leur vie, en prévenant les nouvelles contaminations de VIH et en réduisant le délai entre la contamination et le diagnostic. (…)*

Chef de service : *Juste j'insiste là-dessus. Pour moi, c'est vraiment important dans ce projet là que l'on ait des objectifs, que l'on puisse quantifier les résultats et que l'on puisse tracer ce que l'on fait, parce que l'on a des financeurs derrière. Enfin quand je dis on, c'est* [l'association de santé publique].

Médecin présentatrice : *(…) Les résultats attendus de ces actions donc : 360 personnes venant d'arriver sur le territoire pour un premier dépistage en France, dont environ 100 primo-testés au cours de leur vie, mettre en place la PrEP pour 10% des personnes que l'on aura dépistées, donc à peu près 36 personnes, mettre en place 10 ateliers de formation et d'éducation à la santé sexuelle, prendre en charge et mettre sous traitement des personnes que l'on aura dépistées positives. Concernant la répartition des rôles : le CeGIDD assure l'évaluation et la valorisation scientifique,* [l'association de santé publique] *l'aspect logistique, l'animation des projets. Alors très rapidement, les financeurs de ce projet : Vers Paris Sans Sida*[37] *a validé un financement à hauteur de xx xxx euros, Sidaction*[38] *on est en attente d'une décision pour une demande de xx xxx euros et la fondation ViiV*[39] *en attente d'une décision pour un financement à hauteur de xx xxx euros.* »

Cette présentation du projet s'inscrit clairement dans une rationalité médico-épidémiologique tant dans sa structuration[40] que dans les savoirs et le vocabulaire mobilisés. Le contexte est décrit à partir

[36] HSH pour Hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes. Cette catégorie très mobilisée dans le milieu médical vise initialement à désigner une pratique en s'extrayant des catégories identitaires (Boellstorff 2011 ; Parker, Aggleton & Perez-Brumer 2016, 2018).

[37] Vers Paris sans sida (VPSS) est une association créée en septembre 2016 à l'initiative de la ville de Paris avec pour objectif global : « en finir avec l'épidémie de VIH à Paris d'ici 2030 » (comme l'indique le site Internet de la ville). L'association collecte des fonds publics et privés importants afin de soutenir les initiatives des acteurs de terrain et de mener des actions de communication et de coordination des acteurs associatifs, médicaux, communautaires, politiques.

[38] Sidaction, ensemble contre le sida est une association créée en 1994, notamment connue pour l'organisation télévisée du Sidaction. Elle se spécialise dans la collecte de dons qu'elle redistribue en soutenant la prévention, l'aide aux malades et la recherche.

[39] Fondation française de l'entreprise pharmaceutique ViiV Healthcare organisant chaque année à appel à projet « Positive action community grants » visant à soutenir des associations de lutte contre le VIH/sida afin « d'apporter une réponse au contexte actuel de l'épidémie d'infection à VIH en France », définit selon l'approche de l'ONUSIDA. Des professionnels de santé composant le bureau sélectionnent les dossiers.

[40] Le plan imposé (contexte, problématisation, méthodologie, résultats attendus) renvoie à l'exposé d'une approche hypothético-déductive et rappelle le plan IMRaD (introduction, méthode, résultat, discussion) dominant dans les disciplines expérimentales et médicales.

d'une lecture savante de la dynamique épidémique et vise à justifier des objectifs quantifiés sur la base d'indicateurs permettant de répondre au problème tel qu'il a été construit. Il s'agit en effet ici de dénombrer la « file active » associative, c'est-à-dire le nombre de personnes potentiellement atteignables grâce à l'association partenaire. Ensuite, la présentatrice opère une projection quantifiée de la proportion de cette « file active » associative qui va effectivement se transformer en « file active » hospitalière en fonction des différents actes (70% dépistage, 10% PrEP, 100% accès aux soins) conformément au modèle biomédical de prévention du VIH. Des ateliers de sensibilisation au risque d'infection au VIH interviennent de manière secondaire et complémentaire à cette approche savante autour du *test and treat* censé permettre de réduire l'épidémie cachée en augmentant la proportion de personnes connaissant son statut et sous traitement. On remarquera qu'aucune caractérisation de la population cible n'est envisagée à un niveau plus fin que l'appartenance aux catégories LGBTI et migrantes d'origine « sub-saharienne ».

Ce projet érigé en protocole d'intervention médico-épidémiologique mobilise une approche techniciste et descendante fondée sur des connaissances scientifico-interventionnelles qui imposent et justifient la place du médecin dans la coordination du dispositif étudié. Le savoir profane des acteurs de prévention n'apparaît à aucun moment comme un élément structurant les choix réalisés. La place des acteurs de prévention associatifs, dont la structure finance le dispositif, est ainsi reléguée aux aspects de gestion logistique, alors que celle des partenaires médicaux est associée à l'évaluation et à la valorisation d'actions pourtant financées à l'association de santé publique. Au-delà de la répartition des tâches, qui exprime un rapport de domination des experts évaluateurs et valorisateurs sur les profanes chargés de la logistique, un enjeu politique important apparaît. Les perspectives de valorisation personnelle d'une expertise dans les congrès scientifico-professionnels, mais également de valorisation du service auprès des financeurs en mettant en scène la poursuite des recommandations, contribuent à la position dominante des acteurs médicaux. C'est ce dont témoigne l'intervention du chef de service dans l'extrait précédent[41] rappelant l'importance de structurer le projet de manière technico-scientifique et de produire des indicateurs d'activités permettant d'attester de l'atteinte des objectifs établis. L'usage du « on », finalement rectifié (extrait rappelé en note de bas de page n° 41), marque cette prise de position dominante dans le partenariat et la confusion entretenue entre l'association et le CeGIDD.

Ce mode de présentation expert à l'attention des partenaires associatifs se distingue clairement du mode de présentation simplifié des enjeux et des technologies de prévention à l'attention des usagers. C'est ce dont témoigne cet extrait de journal de terrain de mai 2018, restituant un atelier

[41] « *Juste j'insiste là-dessus. Pour moi, c'est vraiment important dans ce projet là que l'on ait des objectifs, que l'on puisse quantifier les résultats et que l'on puisse tracer ce que l'on fait, parce que l'on a des financeurs derrière. Enfin quand je dis on, c'est* [l'association de santé publique]. »

de présentation de la PrEP assuré par le chef de service du CeGIDD dans une association « Trans » partenaire :

> Une quinzaine de personnes, principalement des femmes Trans originaires de pays d'Amérique Latine ou du Maghreb, sont présentes à la réunion organisée en début d'action à 14h. Le chef du service du CeGIDD, qui est le médecin de l'action ce jour-là, entame une présentation de la PrEP qui durera un peu moins d'une heure, questions comprises. Il illustre l'action de la PrEP de la façon suivante : « C'est comme si vous étiez dans *Game of Thrones* et que vous défendiez votre forteresse : votre corps, contre l'ennemie : le VIH. La PrEP c'est des munitions qui vous permettent de canarder l'ennemie et d'empêcher qu'il rentre. Si jamais vous ne prenez pas correctement votre traitement et que vous êtes à court de munitions, c'est à ce moment-là qu'il peut entrer ! ». Présentant les modalités de prise « en continue » et « à la demande »[42], il insiste fortement sur l'importance d'avoir une bonne observance[43]. Une fois que l'assemblée semble avoir compris le fonctionnement schématisé et les deux modalités de prise, il évoque du bout des lèvres, tout en les minimisant, les effets secondaires et les contre-indications liés aux anti-inflammatoires. Les questions des femmes Trans sur les interactions entre la PrEP et les hormones qu'elles prennent ne trouvent guère d'autre réponse que : « Ah, je ne sais pas, mais normalement il n'y a pas de problèmes ! ». Son exposé occulte, à quelques allusions près, les autres IST et la nécessité de combiner la PrEP avec le préservatif, comme l'indiquent les recommandations. L'impression générale est celle d'un agent commercial qui simplifie au maximum son produit pour le rendre alléchant.

La figure de style employée (avec la référence à *Game of Thrones*) rappelle les métaphores grégaires relevées par Susan Sontag dans son travail d'identification et d'analyse des métaphores mobilisées pour qualifier la tuberculose, le cancer ou le VIH/Sida (2005, 2009). Elle est ici destinée à simplifier l'explication tout en insistant sur l'intérêt de recourir à la PrEP, ce qui rompt avec la présentation rationnelle antérieure, fondée sur le savoir médico-épidémiologique pour justifier ce recours. Elle apparaît par ailleurs révélatrice d'un changement de posture du chef de service du CeGIDD en fonction de ses interlocuteurs.

Ainsi, les outils de prévention et les dispositifs sont parfois l'objet d'une hyper-rationalisation afin de donner des gages de scientificité – dont le corps médical se veut garant – et de permettre d'assoir la légitimité et l'adhésion d'un interlocuteur jugé capable de comprendre à d'adhérer à un tel discours. À l'opposé, une simplification extrême, jusqu'à l'infantilisation, est parfois adoptée à

[42] Des modalités de prise en fonction de la sexualité. Alors que la modalité de prise continue consiste en une observance quotidienne pour une protection continue, la modalité de prise à la demande permet d'être protégé à certaines périodes considérées comme plus « à risque ». Il s'agit d'ingérer deux comprimés au moins deux heures avant le premier rapport, puis tous les jours jusqu'à 24h après le dernier rapport « à risque ».

[43] L'observance, terme médical caractérisant le respect de la fréquence de prise des médicaments, est déterminante pour la PrEP ; puisque les seules contaminations qui ont eu lieu pendant les essais cliniques sont associés à un défaut d'observance.

l'attention d'interlocuteurs jugés peu rationnels et perçus comme davantage susceptibles d'adhérer en raison d'une sympathie ou d'une affinité nouée avec le locuteur, qu'en raison de l'adhésion à la rationalité scientifique ou médicale du discours produit. Dans les deux cas, l'objectif est de susciter l'adhésion à une conduite attendue et considérée comme souhaitable dans le registre médico-épidémiologique dominant, mais sans doute aussi d'occuper/de maintenir une position de pouvoir définissant les savoirs et conduites légitimes.

Cette dualité est également repérable dans les discours produits par les acteurs médicaux lors de la prise d'information à propos de patients, qui conduit à demander si telle ou telle personne est « cortiquée » ou non ; ou, autrement dit, si elle est capable d'adopter des conduites rationnelles par adhésion aux savoirs légitimes ou non. Cela renvoie à une logique d'ajustement du discours en fonction de l'interlocuteur avec pour objectif supérieur de contribuer au contrôle de l'épidémie ; objectif qui fonde la posture médicale dominante et la logique d'attribution des financements.

Peu importe le moyen, le but est d'arriver à une fin jugée souhaitable selon un point de vue situé. Il ne s'agit à aucun moment de savoir plus précisément qui sont les personnes atteintes par cette méthodologie d'intervention ou de se demander quelles caractéristiques sociales influencent un dépistage positif ou négatif, mais seulement de quantifier l'activité au regard de trois indicateurs majeurs : le nombre de dépistages, d'accès à la PrEP et d'accès aux soins dans les populations « clés ». Conformément à la logique des institutions de santé publique, la maîtrise de l'épidémie et/ou le sérieux de l'action pour lutter contre elle passe ici avant tout par le dénombrement (Israël 1996 ; Desrosières 2008).

2.2. Réguler les discours et assoir la légitimité médico-épidémiologique : le Doctorant comme allié ?

Ce processus de catégorisation opéré entre les interlocuteurs susceptibles de comprendre et d'adhérer au discours médico-épidémiologique et les autres, entre les personnes convaincues et celles à convaincre, interroge sur la manière dont mon statut d'acteur de prévention profane et futur doctorant expert en devenir me positionne. Est-il également pris dans un processus de catégorisation similaire à celui opéré par les partenaires médicaux à l'attention des usagers ? Dans quelle mesure un tel processus participerait-il à façonner la relation aux partenaires médicaux et la posture d'enquête et renseignerait-il sur les enjeux qui structurent le terrain d'enquête ? À mon arrivée dans l'association, je suis surpris d'observer que la responsable des actions de dépistage apparaisse moins en lien avec les partenaires médicaux-hospitaliers qu'une volontaire de service civique arrivée quatre mois auparavant dans le cadre d'une année de césure entre sa 5ème et sa 6ème année de médecine. La responsable associative du dépistage est alors amenée à solliciter

régulièrement auprès d'elle des informations qui semblent déterminantes pour la conduite et l'évaluation du dispositif mais qui sont énoncées lors de réunions avec les partenaires médicaux auxquelles seule la volontaire de service civique est conviée ou relatives à des données accessibles informatiquement à l'hôpital mais que seule la volontaire de service civique est autorisée à consulter via le compte nominatif qui lui a été créé.

Lorsque j'interroge la responsable sur cette situation, elle l'explique par des incompréhensions mutuelles entre elle et les partenaires médicaux qui ont progressivement entrainé son éviction implicite des interactions et prises de décision. Ces « incompréhensions » concernent l'opposition préalablement décrite par la directrice entre un hôpital proactif dans la « protocolisation rationnelle » des actions et le développement « tous azimuts » de leur nombre d'un côté[44] ; et une responsable du dépistage faisant valoir son savoir profane et l'intérêt d'une démarche moins formelle auprès des partenaires en amont des actions afin de travailler au dépistage des personnes qui, dans les populations dites « clés », sont les plus « à risque ». Ces incompréhensions sont qualifiées différemment par le président de l'association, qui parle de « *choc des cultures associative et hospitalière* ». Il associe la première à la souplesse, la créativité et à la contestation, et la seconde à la rigueur, la rationalité et au sens de la hiérarchie.

Cette opposition « culturelle » entre rationalité et créativité, rigueur et souplesse ne fait-elle pas écho à la distinction opérée par le chef de service entre « cortiqués » et « non cortiqués » s'agissant des patients, afin de distinguer ceux capables d'adhérer à un discours rationnel sur la conduite préventive à adopter à partir d'arguments scientifiques et ceux, avec qui il vaut mieux jouer sur la relation et son capital sympathie ? Quoi qu'il en soit, s'il s'agit de faire preuve d'adaptation pour emporter la conviction des « cibles » et produire le comportement jugé souhaitable, il apparaît que les partenaires associatifs et acteurs de prévention n'adhérant pas entièrement au protocole d'intervention – ou qui expriment des réserves – ne sont pas traités avec le même tact. Le niveau de conformité avec les comportements attendus est ainsi récompensé ou sanctionné par un jeu de valorisation/dévalorisation, d'inclusion/exclusion des sphères décisionnaires, entre construction comme employé modèle ou paria. Ainsi s'expliquent des positions de pouvoir parfois en décalage avec l'organigramme, comme dans le cas de la situation décrite entre la responsable des actions de dépistage et la volontaire de service civique.

La valorisation de la volontaire de service civique prendra néanmoins fin dès lors qu'elle exprimera des doutes concernant la vitesse du déploiement de la PrEP à l'attention de personnes Trans, et

[44] À la lecture des rapports d'activités de l'association le nombre d'actions annuelles a été multiplié par plus de quatre entre 2016 et 2018, passant de 38 en 2016 à 165 en 2018, avec des ressources humaines salariées constantes.

concernant la banalisation à l'extrême de celle-ci[45]. La volontaire choisit alors de se retirer de cette action en justifiant son choix par la présentation de pratiques de prescriptions médicales qu'elle jugeait davantage motivées par la volonté d'atteinte d'objectifs chiffrés que par la réponse aux besoins des patients. Pratiques médicales qu'elle avait pu observer par la place qui lui était faite par certains au sein des consultations médicales en raison de son statut d'étudiante en médecine. Ce désengagement provoque dans un premier temps la sidération des partenaires médicaux, accompagnée d'une forme de flottement pendant quelques semaines, jusqu'à ce que la volontaire organise un exposé intitulé « Critiques à la PrEP ». Exclusivement réservée aux associatifs (malgré l'insistance des partenaires médicaux pour y assister, justifiée par la volonté de « simplement contrôler la validité des informations présentées »), cet exposé marque un point de bascule conduisant à la perte de sa position privilégiée. L'intéressée prend alors acte de ce renversement avec soulagement, affirmant ouvertement qu'elle n'a pas fait une année de césure pour se plier à nouveau à une hiérarchie hospitalière à laquelle elle avait cherché à échapper par une année de césure.

Cette présentation, qu'elle qualifie elle-même de « militante » – soucieuse de s'éloigner de tout procès en démagogie – vise explicitement à proposer un regard nuancé par rapport aux discours triomphalistes sur la PrEP auxquels elle avait assisté lors du congrès de l'AFRAVIH[46] quelques semaines avant, et au cours duquel la place occupée par les laboratoires pharmaceutiques lui était apparue problématique et l'avait amenée à se questionner. La première partie de sa présentation s'attache ainsi à expliciter les liens d'interdépendance financiers et relationnels entre les acteurs qu'elle identifie comme des promoteurs de la PrEP[47]. La seconde partie problématise la mise sous traitement de personnes « saines » à l'échelle individuelle d'abord, en interrogeant l'intérêt de s'exposer à des effets secondaires similaires à ceux du traitement contre le VIH, et les risques d'infection engendrés par un défaut potentiel d'observance accru par la complexité des schémas de prise. À l'échelle collective ensuite, elle interroge le rôle de la PrEP dans l'augmentation des IST

[45] Une banalisation qui s'illustre par l'extrait du journal de terrain dans lequel le chef de service compare la PrEP à des munitions dans *Game of Thrones*, mais aussi dans le cadre des consultations médicales auxquelles elle était autorisée à assister par certains médecins en tant qu'étudiante en médecine (Chapitre 1, *2.1. Décliner les modèles épidémiologiques en dispositifs concrets : quels enjeux pour les partenaires et les usagers ?*, p. 44-46.).

[46] Alliance francophone des acteurs de santé contre le VIH et les infections virales chroniques ou émergentes (AFRAVIH). Il s'agit d'une association fondée en 2009 à l'initiative des organisateurs (le plus souvent) biannuels de conférences francophones internationales de lutte contre le VIH/sida, dont la première a eu lieu à Montréal en 2001. Elle a pour objectif « *de rassembler les acteurs et professionnels de santé des différentes communautés engagées dans la lutte contre le VIH Sida dans les pays francophones* » (site internet). L'association et les conférences sont principalement soutenues par des organismes nationaux et internationaux (ANRS, le fonds mondial, l'OMS, l'ONUSIDA, Unitaid) et l'industrie pharmaceutique (MSD, ViiV Healthcare, Gilead).

[47] Laboratoire pharmaceutique Gilead, Association Aides, Professionnels de santé comme Jean-Michel Molina ou Gilles Pialoux coordinateur et co-investigateur de l'essai IPERGAY, l'ANRS, le ministère de la santé, la ville de Paris.

alors même qu'une baisse de l'usage du préservatif est relevée chez les participants à l'essai Ipergay[48] et plus largement (Velter *et al.* 2022), mais aussi les risques de création de virus résistants pour les personnes qui seraient infectées en cas de mauvaise observance et les coûts de la PrEP pour la Sécurité sociale (qui la prend en charge à 100%, alors que, s'il est possible, l'accès à des préservatifs pris en charge n'est pas systématique). Enfin, une troisième partie questionne la voie ouverte au contrôle chimique des corps et à la « pharmaceuticalisation » (Collin & David 2016) de la sexualité, en se référant à la biopolitique foucaldienne (1979) et au gouvernement étatique et pharmaceutique de la sphère intime de la sexualité.

Les partenaires médicaux, après s'être entendu dire par certains acteurs de prévention que certains arguments étaient troublants, convaincants, ou du moins conduisaient à réfléchir, reprochèrent au président de l'association d'avoir laissé organiser un tel exposé. Une contre-présentation intitulée « La PrEP » est alors organisée à l'hôpital, à laquelle les acteurs associatifs de prévention sont conviés. Seuls deux membres de l'association font le déplacement, au grand dam des organisateurs. La présentation commence par la description du contexte épidémique dans lequel s'est inscrite l'arrivée de la PrEP : la stagnation du nombre de nouvelles infections annuelles depuis 2010[49], l'existence de « l'épidémie cachée » composée d'environ 25 000 personnes réparties dans des populations spécifiques[50], ainsi que la diminution de l'usage du préservatif en Australie avant 2016 (Unemo *et al.* 2017) et l'introduction de la PrEP en France. Sont ensuite présentées les limites de l'efficacité du préservatif par manque d'utilisation (Stromdahl *et al.* 2015), rupture ou glissement[51]. L'ensemble de ces éléments sont finalement présentés comme expliquant la nécessité de l'avènement de la PrEP, qui réduit le risque d'infection dans tous les essais cliniques[52], et de la « prévention combinée » alliant dépistage, préservatif et traitements préventifs. L'intégration de la PrEP dans la « prévention combinée » est présentée comme ayant permis de réduire l'incidence de l'épidémie à San Francisco et au Royaume-Uni[53]. La présentation s'achève en décrivant le schéma

[48] Article de Transversal : https://vih.org/20170724/anrs-ipergay-la-phase-ouverte-de-letude-confirme-la-tres-grande-efficacite-de-la-prep-a-la-demande/

[49] Chiffres extraits de la déclaration obligatoire des infections à VIH de Santé publique France.

[50] Dans l'exposé : 70% sont des hommes, 40% ont des relations sexuelles entre hommes, 42% vivent en Île-de-France.

[51] Rapportée par 20% des utilisateurs de préservatifs au cours des 12 derniers mois. Ce taux augmente avec l'augmentation du nombre de partenaires. (Enquête Contexte de la sexualité en France 2006). Parmi les répondants à l'enquête Presse gay (2004) 11% déclarent des glissements et 13% des ruptures.

[52] Les essais cliniques réalisés auprès d'HSH présentent une réduction de l'incidence de 44% (Grant R.M. *et al.* 2010) pour l'américain iPrEx, et 86% (McCormack *et al.* 2015 ; *Molina et al.* 2015) pour PROUD au Royaume-Uni et IPERGAY en France et au Quebec. Voir la thèse de Cécile Loriato pour plus de détail sur les essais cliniques (p. 63-64).

[53] La réduction de l'incidence de l'épidémie est de 49% à San Francisco entre 2012 et 2016 (Grulich *et al.* 2018) et de 29% au Royaume-Uni entre 2015 et 2018 (Public Health England 2019) et 16% à Paris sur la même période (Santé publique France 2019).

administratif, légal et économique[54] du déploiement de la PrEP en France, ainsi que les populations pour lesquelles elle est indiquée (Stratégie nationale de santé sexuelle 2017 ; HAS 2017 ; Morlat 2018)[55], les contre-indications et précautions à prendre pour sa prescription, et enfin les modalités biologiques d'action et interactions avec les autres IST.

Cette contre-présentation vise clairement à justifier l'approche médico-épidémiologique par l'administration de la preuve scientifique et médicale face à laquelle toute prise de distance est considérée comme une attaque jugée irrationnelle, si ce n'est complotiste, entrainant une phase de déploiement argumentaire et de mise au banc si cette dernière n'a pas l'effet escompté. Ces ajustements relationnels et interactionnels selon que les usagers soient catégorisés comme « cortiqués » ou non, et que les partenaires associatifs soient perçus comme « alliés » ou « opposants », sont visiblement guidés par une forte adhésion au modèle de prévention médico-épidémiologique et une volonté de le diffuser. Ces cas limites intervenus dans les trois premiers mois après mon arrivée dans l'association éclairent bien ces tensions interactionnelles et les enjeux épistémiques qu'elles sous-tendent. Ils font écho à un échange intervenu la veille de ma prise de poste avec un membre du conseil d'administration de l'association à propos de mon projet de thèse. Ce dernier est immédiatement reçu très favorablement par l'association, d'une part pour la forme de reconnaissance symbolique qu'il constitue et, d'autre part, pour l'accès qu'il est susceptible de permettre à des connaissances qui échappent aux acteurs de prévention associatifs et médicaux, à propos d'une population auprès de laquelle ils interviennent. Cet échange enjoué conduit cependant mon interlocuteur à me conseiller de me tenir prêt à ajuster mon projet de thèse à la marge, mais aussi à le défendre à l'oral auprès des partenaires médicaux :

> *Je ne sais pas ce qu'il faut penser dans ton projet des aspects marchands. J'ai peur que ça leur fasse peur. Et essaie d'en foutre plein la vue au plan… à mon avis, au niveau terminologique, approche anthropologique, tu vois ? Parce que là, ils n'y entravent que dalle ! Pour être pointé comme une ressource complémentaire pour l'évaluation dans le cadre du projet, parce que de leur côté ils veulent rentrer dans l'étude PARCOURS ou PREVENIR de l'ANRS. (…) Alors après, il y a les cosignatures dans les papiers, il faut s'entendre avec le chef de service (…) Maintenant, dans le pire des cas, si ça ne marche pas, ce que l'on fait c'est que l'on fera en marge. C'est-à-dire que toi, tu seras acteur de prévention dans le partenariat, et tu te démerderas pour faire des entretiens. Parce que nos relations ne sont pas si bonnes avec le CeGIDD.*

[54] Déclinant la prise en charge à 100%, le coût des médicaments génériques, des consultations, et se référant à l'article de Durand Zaleski *et al.* (2018) révélant le coût-bénéfice d'un traitement PrEP à la demande.

[55] Ces rapports dont les références sont fournies en bibliographie sont parmi les plus suivis par les professionnels.

Avec le recul, cet échange, *a priori* anodin, est révélateur à plusieurs égards. Mon interlocuteur me signifie, premièrement, la réticence supposée des partenaires médicaux quant aux hypothèses relatives à des usages détournés du dispositif de prévention. Il m'enjoint à déployer un discours empreint de références scientifiques et fortement technicisé afin de rééquilibrer le rapport de domination symbolique existant en faisant valoir une expertise complémentaire utile pour l'atteinte d'objectifs opérationnels et scientifiques institutionnellement valorisables. Il agit ainsi comme un « informateur privilégié » (Olivier de Sardan 1995 ; Gay y Blasco & De la Cruz 2018) essentiel « pour pénétrer à l'intérieur d'une communauté et pour glaner des informations que des obstacles l'empêchent d'obtenir seul » (Demazière 2007, p. 92). Il m'incite à présenter ma recherche comme un moyen d'accroitre le recours au dépistage et à la PrEP de la population étudiée, mais aussi de renforcer la reconnaissance symbolique du service hospitalier et des acteurs qui le composent par la voie de publications scientifiques.

Quelques semaines plus tard, lors de la présentation du projet à l'hôpital, je fais le choix de suivre partiellement ces conseils et consent à expliquer en quoi les résultats de ma thèse sont susceptibles d'améliorer la connaissance de la population ciblée, et par voie de conséquence d'améliorer le recours au dépistage et à la PrEP. L'accueil favorable du projet se traduit alors par le souhait du chef de service de co-encadrer la thèse et son invitation à nous engager sans plus tarder dans des activités de « valorisation scientifique ».

Soulagé par l'ouverture du terrain, je suis cependant un peu décontenancé par l'empressement à la valorisation scientifique d'un projet qui n'a pas encore débuté. Puis, je comprends assez vite qu'il s'agit avant tout de valoriser ce qui s'apparente à des indicateurs d'activités, de décrire quantitativement les actions mises en œuvre[56] et de montrer en quoi elles permettent d'atteindre les populations « clés » et de les inciter à recourir au dépistage et à la PrEP conformément aux objectifs poursuivis par les pouvoirs publics et la recherche interventionnelle. Ainsi, la première proposition de communication soumise à la relecture des partenaires médicaux me revient avec une série de commentaires (précisant des limites et des propositions d'amélioration) qui éclairent leurs attentes. Face à ces retours, j'exprime mon étonnement : est-il possible de ne retenir que les résultats valorisants les dispositifs, sans interroger leurs conditions de validité ? Je me vois alors rétorquer qu'il s'agit des « *codes de la santé publique* ». Perplexe mais soucieux de préserver de bonnes relations, je me plie finalement à cet argument imparable me renvoyant à mon statut d'*Outsider* (Becker 1963). C'est lors de mes premières participations aux congrès VIH scientifico-professionnels que je comprends qu'il s'agit effectivement davantage d'une valorisation

[56] Et de déployer les indicateurs de prévention du VIH : nombre d'actions réalisées, nombre de personnes dépistées dans les populations clés, nombre de personnes positives ayant au moins une IST, taux de « perdus de vue », indicateurs d'accès au soin, etc.

« réputationnelle » que scientifique, visant à mettre en scène l'exemplarité de « son » action pour atteindre les recommandations institutionnelles. Il s'agit en somme de gagner en capital symbolique (Bourdieu 1972) dans un contexte brouillant les limites entre acteurs de la recherche, experts, opérateurs, financeurs publics et privés.

Les conseils de mon informateur associatif, ainsi que l'analyse des expériences et trajectoires d'inclusion/exclusion de mes collègues de l'association furent ainsi des éléments essentiels pour la compréhension d'un champ de la prévention du VIH dominé par une approche médico-épidémiologique. Cette domination se traduit par une régulation et un contrôle des discours légitimes et autorisés par les gardiens de l'ingénierie de santé publique, discours érigés au rang de vérités au motif de leur référence à la science. Le doctorant et la service civique étudiante en médecine sont *a priori* positionnés du côté des « cortiqués » et conçus comme alliés. Leur adhésion au modèle médico-épidémiologique va de soi. Si elle ne se vérifie pas, la reconnaissance de leur statut peut être mise en cause.

2.3. La recherche translationnelle sur le VIH et la place des sciences sociales

C'est désormais sur l'apprentissage informel et officieux de la place réservée au doctorant en sciences humaines et sociales dans le champ de la prévention du VIH/sida que je souhaite m'attarder. Pour cela, je me concentrerai sur l'analyse rétrospective de la recherche de financement comme étape manifeste de la reconnaissance (ou non) d'une forme de légitimité et d'intérêt du projet et de l'approche proposés, en m'attardant sur le dispositif de sélection conduisant à l'attribution (ou non) des conditions matérielles nécessaires à la réalisation du travail de thèse. La première rencontre symbolique avec les instances de financement spécialisées du VIH intervient en septembre 2018, au moment de déposer le projet de thèse sur la plateforme en ligne de l'ANRS[57] et de se conformer au plan imposé suivant :

1. Objectifs de la recherche et de l'allocataire de recherche

2. Situation actuelle du sujet dans le contexte international et références bibliographiques

3. Hypothèses de travail

4. Exposé détaillé du programme de recherche de l'allocataire

4.1. Rationnel / méthodes utilisées

[57] Créée en 1988 pour coordonner, animer et financer la recherche publique sur le VIH/Sida, l'historique Agence Nationale de Recherche sur le VIH/sida élargira son champ de compétence aux hépatites virales en 2005, puis aux IST et à la tuberculose à partir de 2020 et enfin à l'ensemble des maladies infectieuses émergentes suite à sa fusion avec REACTing. Elle est le principal pourvoyeur de fonds pour la recherche sur le VIH en France (avec deux appels à projet par an) aux côtés de Sidaction, dans une moindre mesure, mais qui cette année-là réalisait une « année blanche » (en raison de son engagement sur trop de projets en même temps).

4.2. Résultats préliminaires éventuels

4.3. Population de l'étude, critères de sélection des participants

4.4. Nature, conditions d'obtention et méthode d'analyse des données

4.5. Conditions de mise en place de la recherche et faisabilité

4.6. Modalités d'obtention des matériels et / ou outils utilisés dans la recherche)

5. Échéancier de la recherche

6. Retombées scientifiques et résultats attendus (y compris l'apport spécifique de cette recherche au projet associé au programme de recherche)

Ce plan calqué sur les démarches hypothético-déductives m'oblige à revoir complètement un projet préalablement rédigé selon les principes propres à une démarche inductive de type ethnographique à laquelle j'étais formé. Cette approche scientifique proscrit le projet de formuler et de chercher à vérifier des hypothèses construites a priori à partir d'une littérature établie, cette dernière étant considérée comme n'ayant qu'une validité située et dépendante des singularités des terrains, des populations enquêtées et des relations nouées avec les personnes enquêtées (Fassin 2008 ; Cefaï 2009). La production de connaissances ethnographiques repose ainsi sur une conceptualisation « empirico-inductive » (Creswell & Poth 2016) selon le principe de la théorie ancrée (Glasser & Strauss 1967), et sur la conception de méthodes d'enquête non pas *a priori*, mais dans l'interaction du chercheur avec son terrain et les personnes qui s'y trouvent.

Au-delà de l'apprentissage rédactionnel qu'implique l'adaptation au plan imposé, un dilemme qui est partagé par un certain nombre de jeunes chercheurs étudiant les « marges » (Goffman 1963 ; Becker 1963) réside dans l'apprentissage de la limite à partir de laquelle des données recueillies sur un tout autre terrain, auprès d'une toute autre population ou dans un tout autre contexte peuvent ou non servir de support aux hypothèses sur des populations peu étudiées, censées guider et justifier le projet. Plus concrètement, que peut-on tirer des résultats de l'analyse du déploiement du « *test and treat* » et de la PrEP dans un pays d'Afrique de l'Ouest, pour formuler des hypothèses sur les enjeux du déploiement en France à l'attention d'une population originaire de cette même région du monde ? À quelles présuppositions théoriques renvoie le transfert de connaissances entre des contextes, sujets et populations aussi divers ? Il est possible de procéder ainsi si l'objectif vise à tester la reproduction de résultats déjà obtenus par ailleurs en faisant varier le contexte ou la population concernée, par exemple, selon une vision universaliste ou cumulative de la science (Pumain 2005 ; Waliser 2009). Or, le parti pris théorique et méthodologique des approches inductives consiste, à l'inverse, à partir d'observations localisées pour produire des analyses théoriques qui peuvent, chemin faisant, se confronter et s'ajuster en fonction de la littérature existante. Elles permettent ainsi de se décentrer des savoirs existants pour identifier des processus sociaux non ou peu décrits par la littérature.

Pris dans ces contradictions entre démarche initiée et démarche attendue, j'ai opté pour un compromis conduisant d'une part à construire des hypothèses et d'autres part à ne pas les faire reposer sur des résultats issus d'études réalisées dans des contextes socioculturels, sur des terrains ou auprès de populations trop éloignées de celles de mon enquête. Ces hypothèses furent ainsi construites sur la base d'une hyper-théorisation se référant au cadre sociologique dispositionnaliste et contextualiste de Bernard Lahire (2012). Il s'agissait de vérifier l'hypothèse principale selon laquelle les dispositions construites dans les parcours et les contextes de vie expliquent le recours et le non-recours au dépistage et à la PrEP. Ce compromis permettait de justifier une méthode d'enquête inductive, faite d'entretiens sur les parcours de vie et d'observations *in situ,* ajustée « chemin faisant » en fonction des données apparaissant signifiantes pour expliquer la variation dans les usages du dépistage et de la PrEP. La démarche adoptée consiste à repérer les usages et à chercher à les expliquer en identifiant les variations de trajectoires et de contextes de vie, et non à chercher à vérifier des hypothèses formulées *a priori*.

Une décision de rejet du projet doctoral est formulée en janvier 2019. Le projet est jugé « *trop scolaire* » par les évaluateurs de l'ANRS, les hypothèses et les objectifs « *pas clairs* », « *insuffisamment définis* », l'approche méthodologique « *à construire n'est pas très fiable* », « *ne permet pas d'atteindre les objectifs et d'éclairer la problématique* », « *on se demande si la question du recours et du non recours au dispositif et à la PrEP ne peut être posée à partir des données du dispositif* » et la dimension éthique pas suffisamment explicitée. L'intérêt de produire des connaissances sur une population « doublement clé », car composée d'hommes migrants et ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, est cependant souligné, avec une incitation à la re-soumission d'une version remaniée du projet pour l'appel à projet de mars 2019. À partir de ces retours et d'échanges avec des membres du comité scientifique, je fais le choix d'ancrer la nouvelle proposition dans des objectifs et des hypothèses moins liées aux préoccupations théoriques des sciences sociales, et plus en lien avec les pratiques de la prévention du VIH/sida et leurs fondements médico-épidémiologiques. La méthodologie est ainsi entièrement repensée en vue d'être lisible et de donner des gages de rationalité et de faisabilité pour les institutions de prévention du VIH.

Elle s'appuie, premièrement, sur une caractérisation socio-démographique en cascade inversée, reprenant le principe de la « cascade de prise en charge »[58]. Celle-ci vise à comparer l'ensemble des caractéristiques sociodémographiques recueillies par l'Office français de protection des réfugiés et

[58] La « cascade de prise en charge » désigne la prévention du VIH construite autour de l'effet préventif du traitement TasP et souvent présentée sous forme d'objectifs dits des « 90-90-90 » à horizon 2020 pour la France et des « 95-95-95 » à horizon 2030. Comme l'indique le rapport de l'ONUSIDA (2014) « 90-90-90 : Une cible ambitieuse de traitement pour aider à mettre fin à l'épidémie du Sida » : « *90%-95% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique ; 90%-95% de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral durable ; 90%-95% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement supprimée.* ».

apatrides (OFPRA) auprès duquel sont formulées les demandes d'asile en général et au motif de l'OSIG en particulier, à celles recueillies sur les bénéficiaires de l'association LGBTI partenaire du dispositif et à travers laquelle les personnes sont atteintes, et à celles recueillies auprès des personnes ayant recours au dépistage et à la PrEP, au dépistage uniquement et à aucun des deux.

Figure 1 : Choix d'échantillonnage à partir d'une caractérisation socio-démographique par cascade inversée

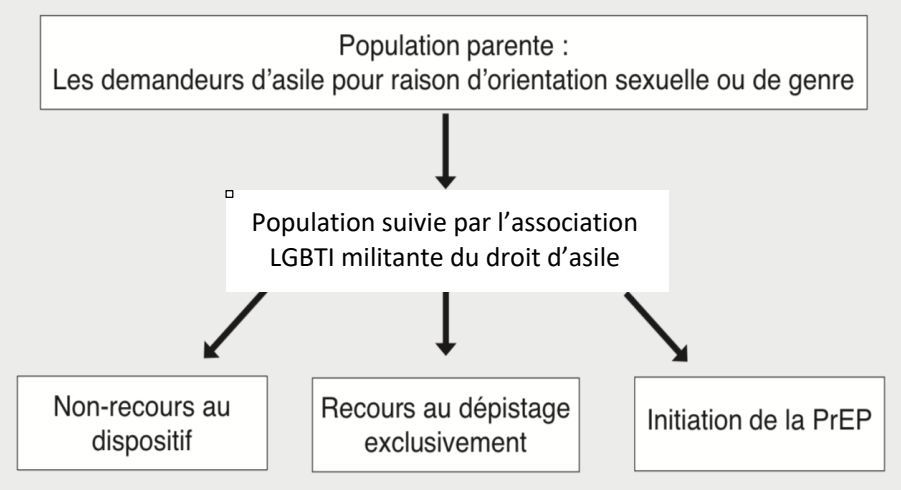

Cette approche quantitative doit permettre de compléter les hypothèses et de définir un échantillon dans chaque sous-population d'usage, afin de mener des entretiens semi-dirigés avec des « cas exemplaires » de chacune sur leurs trajectoires de vie, leurs situations sociales actuelles et leurs usages du dispositif de santé publique.

Tableau 1 : Nombre de personnes interviewées prévues par type d'usage et de répétition des entretiens

Type d'usage	Non-recours au dispositif	Recours au dépistage	Recours à la PrEP	Total
Nb. d'entretiens vague 1	10	10	20	40
Nb. d'entretiens vague 2	-	-	15	15

Enfin, dans cette nouvelle méthodologie, l'observation participante des actions de dépistage vise à étudier l'organisation des espaces de rencontre et la nature des interactions entre usagers, personnels médicaux et associatifs dans ces espaces. Cette méthodologie entend ainsi permettre de vérifier les hypothèses formulées de manière pragmatique ou à partir d'éléments de littérature relativement éloignés pour expliquer les variations d'usage. Ce projet remanié me permet finalement d'obtenir une allocation doctorale en juillet 2019.

Les transformations méthodologiques et théoriques introduites, induites par des attentes implicites, s'accompagnent alors du sentiment d'une « injustice épistémique » (Fricker 2007 ; Kidd, Medina & Pohlhaus 2017 ; Godrie, Dos Santos & Lemaire 2021) qui est ressentie par nombre de jeunes chercheurs. Le rapport de force matériel et institutionnel en leur défaveur conduit à leur « silencisation » (Dotson 2011), plutôt que l'engagement dans un travail explicatif et argumentatif, souvent vain (Berenstain 2016). Partie prenante de la construction de l'objet, du questionnement et de la posture d'enquête, la recherche de financement constitue une épreuve de terrain qui nécessite d'adopter une posture liée à un apprentissage pour identifier les règles, normes et tension qui structurent le terrain d'enquête. De la même manière qu'il est déterminant d'observer, de comprendre et de se socialiser aux positions épistémiques attendues par les partenaires hospitaliers pour négocier l'accès au terrain, il est essentiel d'en faire de même pour négocier une posture de doctorant financé, capable de se consacrer à son travail de recherche. L'un des effets qui en découle réside dans les difficultés rencontrées à maintenir ou à reprendre ses distances vis-à-vis de ce travail de construction du réel afin d'être capable d'engager une analyse de sciences sociales.

Car le processus de délégitimation des approches inductives tend à produire une adhésion, feinte ou sincère, aux catégories de pensée et aux principes méthodologiques qui fondent le paradigme de recherche scientifico-interventionnels dominant (Arnhold 2022) au fondement des approches dites translationnelles de la recherche (Brechot 2004 ; Bessin *et al.* 2015 ; Vézian 2015). Les sciences sociales doivent ici se mettre au service d'une construction médico-épidémiologique « naturalisée », qui participe à désincarner, sinon à déconstruire leurs objets. Comme le souligne Didier Fassin (2008, p. 35) : « La santé publique, en tant que pratique, se présente à elle-même et aux autres comme énonçant des phénomènes inscrits dans la nature des choses ». Cette tendance ne présente-t-elle pas des risques d'uniformisation et d'enfermement paradigmatique qui conduisent à invisibiliser une multitude de réalités et de processus sociaux ?

2.4. Conclusion. Être pris dans les rapports de domination de la prévention biomédicalisée pour les ethnographier

Après avoir montré la construction médico-épidémiologique de la lutte contre le VIH/sida et de la réponse préventive à y apporter, cette seconde sous-partie restitue le processus de « naturalisation » de ce « construit culturel » (Fassin 2008) qui participe à justifier ou motiver les pratiques de régulation entreprises par certains acteurs du champ de la prévention du VIH. La technicisation et la rationalisation médico-épidémiologique permettent une scientifisation des modèles d'intervention bénéficiant alors d'une double autorité symbolique. Celle d'une prétendue « vérité » scientifique, mais aussi celle du pouvoir médical érigé en référent expert d'une approche savante

du « gouvernement de la vie » (Fassin & Memmi 2004), muant les partenaires médicaux en « entrepreneurs de morale » (Becker 1963) et régulateurs légitimes des conduites. La régulation porte ici d'abord sur les conduites des populations « ciblées », passant par l'extrême simplification d'un discours aguicheur visant à susciter les conduites jugées souhaitables par des recommandations inspirées des dernières connaissances scientifiques. Mais elle porte aussi sur les conduites des acteurs de prévention, en tentant – à l'inverse – de susciter la conviction, sinon l'adhésion, par une hyper-scientifisation du discours, et à défaut d'imposer des logiques de fonctionnement par la référence à la science et à ses preuves, même lorsqu'elle se heurte à des avis ou expériences pour le moins réservés.

Dans ce contexte, la mise en exergue de limites à ces dispositifs guidés par un projet d'implémentation d'une prévention par la chimie à l'attention des populations « clés » semble proscrite dans le cadre des congrès dits scientifico-professionnels de santé publique, où se mêlent enjeux institutionnels et de représentation, visant à mettre en scène symboliquement l'expertise individuelle ou collective. Enfin, dans la formulation des appels à projet, les principales instances de financement de la recherche incitent les sciences sociales à se conformer à des préoccupations médico-épidémiologiques en expliquant comment les données produites serviront le choix des réponses pour lutter contre l'épidémie, et en les incitant à être plus « appliquées » et moins « scolaires » dans leurs propositions et donc dans la construction des objets de recherche. Selon le principe de la recherche translationnelle, il s'agit de construire les objets de recherche *a priori*, au regard de ce qu'ils peuvent apporter aux politiques et dispositifs de santé publique. Ces différents processus tendent à créer du consensus et des normes partagées en surface parmi les personnes travaillant sur le VIH, et par-là même à compliquer toute approche perçue comme « critique », ou tout simplement en décalage par rapport à l'orthodoxie des politiques publiques de prévention du VIH/sida.

Ces processus de régulation se heurtent bien sûr à des résistances et donnent lieu à des oppositions ou altercations plus ou moins virulentes et plus ou moins publiques[59], qui contribuent à interroger

[59] Au-delà des jeux d'inclusion/exclusion, de discours/contre-discours ou présentation/contre-présentation, et de la virulence des interactions quotidiennes au sein du dispositif étudié, ces échanges apparaissent également dans le cadre de réunions de coordination réunissant représentant des pouvoirs publics, associations et militants, au cours desquels tout discours réservé vis-à-vis de la PrEP ou plus globalement de l'approche biomédicale de la prévention est banni. Lorsqu'il émerge, il se heurte à de vives contestations. La virulence dans les échanges entre Hervé Latapie et les représentants de ce qu'il nomme la « Sidacratie » n'affleure que peu dans l'espace public mais peut symboliser ce processus. Se référer par exemple au commentaire à l'article publié dans *Médiapart* « La sexualité gay : le bonheur dans la PrEP ? » en référence à un chapitre de Michel Pollack intitulé « L'homosexualité masculine, ou le bonheur dans le ghetto ? » dans son livre *Une identité blessée* (1993) (https://blogs.mediapart.fr/herve-latapie/blog/270816/la-sexualite-gay-le-bonheur-dans-la-prep/). Il est également possible de trouver des traces de ces affrontements dans le travail de mémoire suite à une enquête collective réalisée par des étudiants de Master 1 à l'EHESS intitulée : « Normalisation de la PrEP, confiance et moralisme » (http://ouscipo.ehess.fr/wp-content/uploads/sites/10/2018/02/PrEP-SPPS-M1.2017.pdf).

la scientificité du modèle préventif défendu. Ces tendances à la communication intensive pour justifier un modèle de santé publique, quitte à occulter certains échanges, certaines variables et à ne reconnaître aucun argument opposé, ou tout simplement à refuser de reconnaître les limites de son approche, ne nourrissent-elles pas un dogme préventif ? Toujours est-il que cette hégémonie d'une construction médico-épidémiologique du réel place le doctorant en sciences sociales dans une situation délicate. Celui-ci est contraint, d'une part, de donner des gages de son adhésion et de sa socialisation au modèle dominant et, d'autre part, de conserver d'une approche disciplinaire réflexive visant notamment à déconstruire les conceptions allant-de-soi sur un terrain donné, quand bien-même elles sont naturalisées. Il s'agit alors de trouver un difficile équilibre pour se maintenir dans un univers tout entier organisé autour d'une approche et peu enclin à laisser de l'espace à d'autres lectures, scientifiques ou militantes, perçues comme dissidentes.

3. Le projet doctoral financé à l'épreuve du terrain

La mise en œuvre exploratoire, entre les printemps 2018 et 2020, de la méthodologie d'enquête finalement retenue, rencontre rapidement plusieurs obstacles dans la négociation de l'accès à des terrains et des jeux de données nécessaires. Ces obstacles m'obligent progressivement à envisager des réajustements méthodologiques et de posture dont l'analyse s'inscrit dans le cadre d'une « ethnographie réflexive » (Davies 1999 ; Burawoy 2003), en ce qu'elle conduit à restituer l'évolution de la méthode et des relations aux enquêtés. Elle participe également d'une « ethnographie sociologique » (Beaud & Weber 1997) qui permet l'identification d'enjeux de pouvoir et de tensions qui régissent les interactions enquêteur-enquêtés et structurent le terrain d'enquête.

À partir d'une démarche visant à objectiver les changements de posture et de méthode d'enquête, il s'agit donc ici d'identifier les rouages des relations d'enquête tant avec les usagers qu'avec les opérateurs de santé publique, qu'ils soient médicaux ou associatifs. L'enjeu n'est alors pas tant d'analyser la signification du contenu explicite des discours recueillis, que d'identifier les variations dans les niveaux de discours, les sujets abordés, à mesure que les relations se transforment. Ces transformations dépendent beaucoup des assignations réciproques entre enquêtés et enquêteur, et de l'investissement et du temps consacré à la relation. En mettant à jour les représentations et assignations réciproques qui régissent l'interaction, cette approche permet de cerner la signification et les conditions de validité des discours et pratiques rapportés en entretien, mais aussi de repérer les enjeux institutionnels et tensions relationnelles qui organisent le terrain d'enquête.

En d'autres termes, il s'agit de partir du postulat selon lequel les pratiques que l'on donne à voir ou les discours que l'on produit varient en fonction des mondes sociaux dans lesquels on se trouve (travail, famille, club sportif…) et des interlocuteurs avec lesquels on y interagit (amis, collègues, parents, médecin…). Dans la mise en scène de la vie quotidienne (1973), Goffman prend pour exemple les variations de discours dans un diner mondain entre la salle à manger où les pratiques, les discours, les échanges sont très codifiés, et la cuisine où les normes discursives s'assouplissent. Becker (1963) analyse la manière dont les « caves », c'est-à-dire les musiciens de jazz produisant une musique « commerciale », sont exclus des mondes sociaux et des discussions des musiciens « créatifs ». Il s'agit donc de porter attention aux variations discursives, qui marquent autant de logiques d'actions et de prises de positions différentes à analyser selon le contexte. L'identification de ces variations, dès lors que l'enquêteur parvient à circuler entre différents mondes sociaux et à occuper plusieurs postures en s'ajustant aux codes et modes d'interaction, permet d'améliorer la compréhension des contraintes sociales qui pèsent sur les individus enquêtés ou des enjeux sociaux qui traversent chaque situation d'interaction spécifique pour un groupe donné.

Dans un premier temps, l'attention se portera sur les limites rencontrées en tant qu'acteur de prévention salarié dans le recueil des données intimes et sensibles sur les trajectoires et contextes de vie d'hommes demandant l'asile au motif de l'OSIG. Ces limites seront ensuite explicitées et mises en balance avec les récits recueillis dans le cadre d'échanges informels. Enfin, dans un dernier temps, un éclairage sera produit sur les résistances institutionnelles dès lors que les objectifs de l'enquête et mes intentions en tant que doctorant ne sont pas garantis.

3.1. Institutions méfiantes ou méfiance vis-à-vis des institutions ?

Le premier élément marquant réside dans l'identification d'une certaine résistance des usagers du dispositif à livrer leurs trajectoires de vie dans le cadre d'entretiens avec un salarié du dispositif de dépistage et d'accès au soin, par ailleurs étudiant. Cette résistance donne parfois l'impression de se dissoudre lors d'échanges informels en attendant le dépistage, dès lors qu'un intérêt est porté à l'expérience des personnes. Des bouts d'histoires de vie sont alors délivrés, et les propositions de rendez-vous pour un entretien sur l'expérience de l'homosexualité au pays, sur l'expérience de l'exil et sur l'intérêt porté au dépistage reçoivent le plus souvent une suite favorable. Certaines résistances subsistent néanmoins.

Pour les restituer, les trois extraits suivants, issus du journal de terrain et d'un entretien, retracent la rencontre et les conditions d'échange avec Raman, usager du dispositif d'une vingtaine d'année. Le premier extrait de journal de terrain restitue notre rencontre en mai 2018 :

> Je rencontre Raman, lors de la consultation hebdomadaire de dépistage à l'hôpital. Il a la vingtaine. Il était étudiant de première année à l'université au pays. Observant qu'il est plutôt loquace et qu'il se raconte facilement, je lui propose un entretien sur son parcours de vie et ses pratiques en matière de prévention, dans le lieu de son choix. Il accepte et me donne rendez-vous dans un parc du 4ème arrondissement de Paris, entre Châtelet et l'Hôtel de ville. Il apparaît, le jour même, vêtu d'un pantalon large, de chaussures montantes en cuir et d'un long manteau beige, comme tout droit sorti d'un défilé de mode. Il porte des lentilles bleu azur. (…) Nous nous installons sur un banc, je lui présente l'étude, puis le contrat d'entretien – qu'il lit attentivement, en intégralité, avant de signer. Il accepte l'enregistrement.

Après lecture et signature du contrat d'entretien – qui présente l'impératif d'anonymisation, ainsi que les procédures de conservation et de valorisation des données – l'entretien démarre ainsi :

> Cyriac : *J'aimerais que l'on aborde trois points. Premièrement, que tu m'expliques comment c'était dans ton pays, d'où tu viens en gros et qu'est-ce qui a déclenché ta décision de venir en France ? Comment ça se passe depuis que tu es arrivé en France ? Quels contextes de vie, etc. ? Et ensuite ce que tu penses du dispositif de dépistage mis en place. (…)*
>
> Raman : *Beh, la première question déjà je ne peux pas y répondre, mais la deuxième oui.*
>
> Cyriac : *La première tu ne peux pas y répondre ?*
>
> Raman : *C'est-à-dire que sur mon parcours d'avant, c'est un petit peu compliqué à raconter tout ça, donc je ne préfère pas en parler. Mais pour le deuxième, je peux te donner mon avis par rapport à votre dispositif. Beh, je pense que ça aide les gens à mieux se protéger, à mieux connaître les dangers, les maladies sexuellement transmissibles, tout ça.* [Il poursuit avec un discours convenu et impersonnel sur les bienfaits d'un tel dispositif pour la santé des personnes qui découvrent une maladie et doivent être soignées en conséquence]

Cette retenue et ces récits impersonnels à la troisième personne[60], tranchent avec ceux produits lors de la rencontre sur le lieu du dépistage, où Raman, accompagné d'un ami également demandeur d'asile, semblait très à l'aise et livrait des éléments plus personnels sur sa vie au pays en tant qu'homosexuel. Est-ce le colloque singulier dans lequel se déroule l'entretien officiel qui explique sa retenue ? Ou peut-être la charge émotionnelle associée à des expériences de vie difficiles, potentiellement traumatiques (« *c'est un petit peu compliqué à raconter tout ça* ») ? Après une quarantaine de minutes d'entretien à tenter, en vain, de susciter un récit plus individualisé, faisant finement référence à des moments ou situations de l'histoire de vie, je me résigne à mettre fin à la rencontre et aux longues secondes de silence entre la fin de ses courtes réponses et la question suivante.

[60] Les homosexuels, les demandeurs d'asile, les citoyens de son pays d'origine, les homosexuels au pays, etc.

> Une fois l'enregistreur arrêté, il me demande s'il a bien répondu. Ce à quoi je réponds qu'il n'y a pas de bonne réponse, mais qu'il n'était pas très loquace comparé à la dernière fois. Il reconnait, à ce moment-là, qu'il se méfiait de l'enregistrement, que c'était dangereux dans sa situation [de demandeur d'asile]. Il m'indique qu'il me fait confiance *a priori*, mais que dans sa situation il faut se méfier, qu'il existe des agents de l'OFPRA qui enquêtent et que la signature du papier l'engage. Par ailleurs, je comprends à demi-mot qu'il est hébergé par son bénévole.

Une fois l'enregistreur coupé, les éléments livrés éclairent une dimension majeure du caractère « compliqué » de ce témoignage, qui éloigne des interprétations à brûle-pourpoint reposant sur les représentations ethno-situées de l'enquêteur. En effet, la charge émotionnelle ou sentimentale du récit n'est pas présentée comme à l'origine de la logique d'action consciente conduisant à la résistance. Cette dernière est explicitement associée à la situation administrative et matérielle suscitant des craintes et une méfiance exacerbée à l'égard d'une personne tout juste rencontrée et représentant l'institution médicale malgré elle. Franklin (2021) révèle également ces écarts de mise en récit entre échanges informels et entretiens déclarés, où le rapport craintif construit aux institutions l'emporte bien souvent sur la relation de confiance nouée.

Bien que l'enregistreur et le contrat d'entretien (qui comprend un consentement éclairé) soient présentés et pensés pour donner des engagements tant moraux que légaux de protection de l'enquêté, on ne peut occulter l'asymétrie statutaire, culturelle ou encore économique qui caractérise la relation enquêteur/enquêté (Clavé-Mercier & Rigoni 2017). Cette asymétrie statutaire et relationnelle renvoie notamment à une maîtrise inégale à des démarches et protocoles juridico-administratifs qui pétrifient les enquêtés dans leur relation aux administrations de l'asile. De plus, la signature d'un document engage les personnes et tend à certifier les discours qui seront produits en entretien, et le lien entre le discours enregistré et la personne. Ces instruments sont aussi utilisés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OPFRA) pour certifier l'échange donnant lieu à l'attribution ou non du statut de réfugié. Ainsi, Raman refuse de livrer toute information qui pourrait être recoupée avec sa demande d'asile. Il étaye explicitement sa crainte par un bruit qui court à cette époque concernant l'existence d'enquêteurs de l'OFPRA chargés de prendre à défaut les demandeurs d'asile pour justifier un rejet de leur demande.

Cet exemple éclaire les effets indésirables liés à l'imposition de normes d'éthique procédurale sur la production de connaissance (Guillemin & Gillam 2004). Cette imposition s'opère par le biais des IRB[61] aux États-Unis et des comités d'éthique en France (Fassin 2007 ; Katz 2007 ; Cefaï 2009 ; St-Denis 2017 ; Siméant-Germanos 2022) importés, dans les deux cas, de la recherche clinique sur

[61] Les *Institutional review boards* (IRB) sont apparus aux États-Unis dans les universités au début des années 2000, de même que les comités d'éthique en France à partir de la fin des années 2010 suite à l'adoption du RGPD.

fond d'internationalisation des standards de recherche (Katz 2007, 2022). Alors que l'éthique procédurale vise davantage à protéger l'enquêteur vis-à-vis de poursuites légales que l'enquêté (Atlani-Duault & Dufoix 2014 ; Laurens 2022 ; Rahman Khan 2022), dans ce cas précis, elle contribue à accroitre l'asymétrie relationnelle, la crainte, et à contraindre par-là même le discours produit et enregistré (Laurens & Neyrat 2010 ; Goffman 2014 ; Portilla 2016).

La crainte des répercussions d'une utilisation malveillante ou maladroite d'informations personnalisées sur sa procédure ne s'arrête pas là. Raman fait également part, à demi-mot, de sa situation d'hébergement chez le bénévole associatif qui l'accompagne dans sa procédure d'asile. La gêne occasionnée par la divulgation de cette information au cours de l'échange ne peut bien évidemment, à elle seule, offrir aucune certitude quant à l'existence d'une relation sexuelle ou amoureuse. Toujours est-il que cette situation coïncide avec une période de restructuration de l'association autour d'un conflit entre les bénévoles à propos de la possibilité, ou non, d'entretenir des relations sexuelles et/ou affectives avec les personnes qu'ils et elles accompagnent. Dans ce contexte, les uns adoptent une approche purement juridique de la question, et n'y voient pas d'inconvénients à partir du moment où les relations sont consenties. Les autres, généralement plus jeunes, intègrent les rapports de domination dans la balance décisionnelle, et défendent l'impossibilité d'un consentement libre dans une relation qui est aussi déséquilibrée. L'avis de ces seconds finit par l'emporter, et conduit à organiser l'exclusion de tous les bénévoles contrevenants.

Mais peu importe la situation exacte de Raman, et l'existence ou non de relations intimes avec son bénévole/hébergeur. À y regarder de plus près, par-delà ce contexte associatif tendu, s'ajoute une crainte supplémentaire : celle de perdre sa solution d'hébergement et son accompagnement dans la procédure d'asile[62]. Les implications potentielles, réelles ou fantasmées, d'un tel témoignage sur l'hébergement, l'accompagnement associatif et l'issue de la procédure, pèsent trop lourd dans une balance que la signature du contrat d'entretien ou la bienveillance apparente de l'enquêteur ne suffisent pas à rééquilibrer, compliquant ainsi le recueil de données sensibles, intimes ou illégales[63].

In fine, le recrutement d'enquêtés sur le lieu du dépistage et à partir d'une catégorisation sociodémographique – pour la conduite d'entretiens sur les expériences de l'homosexualité au pays, les parcours de migration, les conditions de vie depuis l'arrivée en France, l'expérience de la demande d'asile et les usages du dépistage et de la PrEP comme outils de « prévention combinée » – tend à produire deux effets majeurs et cumulatifs. Le premier est lié à la crainte concernant

[62] Dans les faits, les demandeurs d'asiles suivis par un bénévole exclu se voient ensuite réassignés un autre bénévole. Ce changement nécessite de reprendre le travail à zéro, de devoir à nouveau confier son histoire, en plus de devoir trouver une nouvelle solution d'hébergement.

[63] Par « illégales » nous entendons des pratiques courantes telles que le recours au travail non déclaré, le travail du sexe, d'éventuelles stratégies de mariage pour obtenir un titre de séjour plus rapidement, etc.

l'existence de liens entre l'enquêteur comme représentant de l'institution médicale et l'institution liée à l'asile, et à propos des potentielles conséquences d'un tel témoignage sur la demande d'asile. La seconde est liée au caractère aléatoire de ce type de recrutement, qui ne permet pas l'établissement préalable des relations de confiances indispensables pour dépasser ces assignations et surmonter ces craintes (Saada 1977 ; Cefaï 2010 ; Gning 2014 ; Fassin 2020 ; Doucouré 2021).

3.2. Accéder à des récits de vie officieux dans des relations au long cours en marge des institutions

Établir un « climat de confiance » (Beaud 1996 ; Beaud & Weber 1997) apparaît dans tous les guides méthodologiques d'entretien comme la condition inévitable pour recueillir des données fines et sensibles et s'extraire d'une interaction régie par les asymétries de positions et méfiances réciproques d'une première rencontre. Mais comment définir ce qu'est une relation de confiance ? Suffit-il de donner des gages de sérieux, des garanties contractuelles puis de détendre l'atmosphère de l'interaction par quelques plaisanteries ? Comment être sûr, dans le cas de Raman, qu'il s'agit d'un manque de confiance et non de la pudeur liée à un tempérament peu disert ? Si l'entretien n'a duré que 40 minutes avec lui, il a duré plus de deux heures – sans refus manifeste de répondre aux questions posées – avec d'autres personnes recrutées de la même manière. Le temps d'entretien peut-il tenir pour unique indicateur de la qualité de la relation et des échanges ?

Si la résistance de Raman ne semble faire aucun doute, ce n'est pas forcément le cas pour d'autres personnes interviewées. Ce sont finalement les vingt mois passés en tant qu'acteur de prévention (entre mars 2018 et novembre 2019), et les relations informelles nouées avec certains usagers au cours de cette période, qui m'ont permis d'apprécier le caractère convenu des échanges, qui n'était pas forcément perceptible au non-initié que j'étais dans les premiers mois. Ce sont d'abord les échanges avec les « relais santé »[64] impliqués dans le dispositif, lors de rencontres hebdomadaires d'une demi-journée consacrées principalement à la sollicitation téléphonique des demandeurs d'asile pour le dépistage, qui ont contribué de cette initiation. Ces derniers furent les premiers à me livrer des morceaux d'histoire de vie au pays, ou de difficultés rencontrées en France, dans le flux de conversations informelles. Ces discussions prenaient de plus en plus de place et devenaient de plus en plus détaillées à mesure que le temps passait et que mon « bon conseil » et mon aide occasionnelle étaient sollicités, à mesure que preuve était faite de mon souci de ne pas porter de jugement moral sur leurs témoignages et de respecter leurs choix et décisions.

[64] Il s'agit de demandeurs d'asile ayant suivi une formation non diplômante, par les acteurs de préventions médicaux et non médicaux, pour inciter leurs pairs à recourir au dispositif.

Les quatre extraits de journal de terrain qui suivent retracent les principales étapes de la construction progressive d'une relation de confiance avec l'un des relais santé, sur une période d'un an allant de septembre 2018 à août 2019.

Extrait n°1 (12 septembre 2018) :

Le 12 septembre 2018, a lieu la première ½ journée de formation des relais santé, demandeurs d'asile qui doivent promouvoir le dépistage auprès de leurs pairs.

Alors que les participants sont invités à raconter leurs conditions de vie, leur découverte de la sexualité en France, les raisons potentielles de la surexposition de leur communauté, l'un d'entre eux rapporte avoir eu des rapports sexuels non consentis avec le bénévole qui l'accompagne dans l'association partenaire. Croyant percevoir des invitations, il avait accepté par crainte que l'accompagnement ne s'en trouve affecté. L'adjointe du chef de service hospitalier est outrée, elle souhaite rompre le partenariat, refuse d'être complice de ces agissements et souhaite rendre l'affaire publique…

Revenu de son bureau où il se trouvait avec un des participants à la formation, enjoint à l'y suivre pour lui proposer du travail en tant que couvreur dans la société de sa sœur, le chef de service exige les contacts de la présidence de l'association partenaire pour leur « demander des comptes ». (…) La responsable de l'association de santé publique temporise. Elle feint de ne pas avoir le numéro avec elle, puis profite de son retour vers les locaux de l'association de santé publique pour prévenir la présidente de l'association LGBTI partenaire et tester sa réaction. Celle-ci n'a pas l'air surprise, ça n'est pas la première fois, c'est même un problème récurrent dans l'association, contre lequel elle lutte. Elle s'engage à retirer tous les suivis à ce bénévole et à l'exclure de l'association.

Extrait n°2, sur la première action des relais santé (13 octobre 2018) :

13 octobre 2018, première action « hors les murs » suite à la formation des relais santé. Elle se déroule dans les locaux de l'association LGBTI à l'occasion d'un évènement de convivialité regroupant environ 200 demandeurs et demandeuses d'asile et bénévoles. Le chef de service, venu en personne, exige de l'association de santé publique que je représente aux cotés des relais santé (dont celui qui s'est confié lors de la formation et dont le nom a fuité, provoquant l'animosité des requérants suivis par le même bénévole, inquiet de perdre ce soutien) que soient distribués des *flyers* indiquant que les relations accompagnants-accompagnés sont interdites et passibles de poursuites judiciaires, et que la consultation médicale est le lieu pour en parler…

Je m'oppose à cette distribution, considérant que les responsables de l'association partenaire se sont saisis du problème par des avertissements oraux lors des rassemblements, par la création d'une « charte des bénévoles » et par l'exclusion du bénévole concerné. Je m'y oppose d'autant plus depuis que j'ai appris que le volontaire de service civique sénégalais gay de 18 ans dont le recrutement par l'association de santé publique avait été fortement suggéré par le chef

de service hospitalier – louant l'intérêt pour la dimension communautaire – était en fait son amant, rencontré en consultation, et de près de 40 ans son cadet. Cette opposition ne sera pas sans créer des tensions avec le chef de service. De leur côté, les relais santé, mal à l'aise, me remercient pour cette prise de position.

Extrait n°3, sur l'action de dépistage « hors les murs » - confession test (13 avril 2019) :

Le 13 avril 2019, suite à une action de dépistage, deux des trois relais santé finalement formés, me confient que le troisième, âgé d'une trentaine d'années, entretient une relation avec le chef de service. Ils précisent que la rencontre a eu lieu en consultation avant la formation, et que l'escapade dans le bureau du chef de service pendant la formation était un moyen d'avoir de l'intimité. Face à mon indignation, ils m'expliquent que c'est cependant un choix du demandeur d'asile qui se fait entretenir. Ils semblent m'en informer pour signifier l'absurdité de la gestion houleuse qui avait été faite des relations accompagnants-accompagnés, exposant le plaignant concerné contre son gré. Ils me confient cette information après m'avoir fait promettre à plusieurs reprises de ne pas la répéter, craignant d'affecter leur amitié avec le troisième et la confiance placée en eux par ce dernier. Ce à quoi je souscris, malgré moi.

Extrait n°4, dans les locaux de l'association (14 août 2019) :

Le 14 août 2019, au sein de l'association de santé publique, (…) Christian, l'un des relais santé, me confie que plusieurs personnes lui ont rapporté qu'ils s'étaient sentis dragués par le chef de service [toujours le même] pendant les consultations. Il explique que, pas plus tard qu'hier, c'était la raison avancée par un ami croisé en ville pour justifier de ne pas être venu chercher ses résultats malgré les relances. Je m'offusque, c'en est trop ! Je veux faire quelque chose, on ne peut pas continuer ainsi. Très calmement, Christian m'explique que c'est la dernière des réactions à avoir, car les relations que le chef de service entretient avec certains demandeurs d'asile leur permettent de survivre ; et que si ce n'est pas lui, ici, ce sera un autre, ailleurs ! Et puis que ça risquerait de mettre en péril le dépistage, très bénéfique par ailleurs. Et puis lui n'a jamais forcé personne, il propose c'est tout. Alors qu'avec d'autres, c'est pire…

Au-delà d'étayer un peu plus les craintes exprimées à demi-mot par Raman, et de pointer l'importance d'accéder à des informations en lien avec la sexualité pour comprendre certains enjeux relationnels, ces extraits montrent la manière dont se construit pas à pas une relation de confiance mutuelle entre l'enquêteur et certains enquêtés, permettant le recueil de données sensibles. Le pas de côté opéré par l'enquêteur vis-à-vis de l'institution au moment où le médecin décide de réagir, à sa manière, à la relation sexuelle entre le demandeur d'asile et le bénévole associatif – c'est-à-dire de manière unilatérale, sans jamais considérer ni même écouter l'avis des principaux concernés et au risque de leur faire subir les conséquences dommageables d'une décision hâtive, motivée par une vision de l'éthique en termes contractuels et de droit – permet involontairement à l'enquêteur

de gagner la confiance de quelques enquêtés, ou au moins dans un premier temps de créer du flou concernant sa posture vis-à-vis de l'institution.

Cette posture n'est ni celle du représentant institutionnel qui dicte les conduites des acteurs faibles ou dominés, ni celle du complice de formes de profits – notamment sexuels – tirés par les acteurs forts ou dominants. Elle se caractérise par l'écoute et l'indignation face à certaines situations ; mais aussi la compréhension et le respect du point de vue des enquêtés, par exemple sur le caractère inévitable et « nécessaire » de ce type de situations. De façon similaire, l'enquêteur adopte avec plusieurs enquêtés un rôle de conseiller à qui l'on peut livrer les difficultés rencontrées ou questionnements du moment sans risque de jugements ou de réactions non souhaitées.

Un conseiller qui peut aussi faire profiter de sa position d'acteur fort ou dominant, de ses ressources sociales et de ses connaissances culturelles en matière d'usages légitimes, d'organisation légale, juridique, d'accès à la santé, etc. Ainsi, ce rôle de conseil est au départ restreint à la relation avec quelques usagers spécifiques comme les relais santé qui occasionnellement partagent également les problèmes rencontrés par d'autres demandeurs d'asiles au détour de description ou de digressions dans le cadre d'une conversation les concernant, ou afin de solliciter des conseils pour des amis. La relation s'étend à d'autres à partir de juin 2020, lorsque je sollicite auprès des relais santé connus depuis un an et demi et deux ans, des mises en relations avec d'autres demandeurs d'asile pour mener des entretiens de recherche. Mais c'est toujours ce rôle de conseil qui justifie la mise en relation, comme en témoigne ma recommandation par Christian auprès de Manzar au mois de novembre 2020 : « *Il faut lui parler ! Ici, c'est lui qui m'a tout appris* ». C'est finalement cette position d'allié, construite dans une forme d'adversité partagée à l'institution médicale sur plusieurs points – qui seront détaillés plus tard –, qui me permettra d'identifier l'existence de différents niveaux de discours, et les résistances déployés par certains enquêtés recrutés sans qu'aucune relation préalable n'ait permis de nouer un lien de confiance. Ces échanges officieux, en marge des institutions, fonctionnant comme une initiation, permettront à la fois de mieux saisir les formes de la retenue manifestée par la plupart des enquêtés recrutés aléatoirement, mais aussi et surtout d'intégrer un groupe d'interconnaissances en tant qu'*Insider* (Becker 1963).

La confiance nécessaire pour se voir confier des situations sensibles au cours d'entretiens enregistrés passe donc ici par une longue phase de test où l'enquêteur doit faire montre de sa capacité à adopter une posture qui, bien que manifestant de l'indignation, ne bascule jamais dans le regard misérabiliste dépossédant les « vulnérables ». Une posture qui conduit à donner des conseils lorsqu'ils sont sollicités, sans trop d'insistance, à proposer de l'aide dans la mesure du possible, sans imposition, et à manifester une cohérence entre le discours et les actes. Cette posture, qui ne peut s'éprouver et se négocier qu'en acte et dans la durée, sur un temps long (Favret-Saada

1977 ; Bruneteaux 2018), ne peut faire l'objet d'un simple engagement contractuel. Et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit d'évoquer des sujets « sensibles » avec des populations en situation marginale.

3.3. Choisir son camp : entre acteurs de la santé publique et usagers

Une autre difficulté importante à laquelle se heurte le déploiement de la méthodologie hypothético-déductive financée est liée à la résistance des institutions à fournir les informations nécessaires à sa mise en œuvre, à commencer par l'OFPRA. Cette résistance s'inscrit dans le temps long par l'implicite refus de l'office d'entrer dans un dialogue afin de définir les conditions d'accès à certaines données en vue de réaliser la comparaison socio-démographique prévue dans le projet financé. Ce refus est indirect, par une absence de réponse aux courriels adressés, ou par des réponses par courriel visant principalement à justifier le refus[65], différemment en fonction des interlocuteurs : tantôt par l'absence de « *vocation à travailler sur des questions de santé* », tantôt par « *le principe de confidentialité constitutionnellement garanti aux requérants* », ou encore par l'impossibilité technique affichée par le service statistique d'isoler les hommes demandant l'asile au motif de l'OSIG, malgré les indications contraires du service des archives. Toujours est-il qu'aucune rencontre officielle ni proposition d'échange formel pour discuter des moyens à mettre en œuvre ou des conditions à respecter pour accéder aux données n'a été proposée.

L'éthique et la déontologie apparaissent parmi les arguments les plus mobilisés dans les échanges pour décliner rapidement une sollicitation. Ces fins de non-recevoir au nom de l'éthique, rencontrées par plusieurs collègues auprès de différentes administrations de l'asile[66], contribuent à une limitation des personnes autorisées à accéder aux données et à produire des savoirs à partir de celles-ci. Si ces dernières ne sont pas accessibles à la recherche sur la santé de cette population, prétendument en raison de leur caractère sensible, elles le sont aux agents du service statistique de l'office chargés de quantifier l'activité. L'éthique se résume ainsi à une forme d'omerta et de restriction de l'accès aux données aux seuls agents de l'instance chargée de contrôler l'attribution, ou non, du statut de réfugié. Nous sommes alors en droit d'interroger si l'éthique ou la déontologie professionnelle telle qu'elle est mobilisée répond davantage à un souci de protection des populations, comme le mentionne le nom même de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou à une logique de simplification de la protection médiatique et politique de

[65] Cf. Annexe n° 2 pour l'ensemble des courriels adressés et réponses formulées par les différents interlocuteurs de l'OFPRA.

[66] Lors d'échanges informels, d'autres jeunes chercheurs travaillant sur l'asile ou les questions migratoires, m'ont confirmé que l'accès aux données de l'OFPRA ou de l'OFII leur avait été également refusé. Il ne s'agit pas d'affirmer que c'est impossible mais de souligner que nous sommes plusieurs à nous être heurtés à des fins de non-recevoir sans aucune proposition d'échange.

l'institution, par crainte des polémiques et controverses auxquelles pourraient mener une évaluation non maîtrisée de son activité.

Certaines craintes animent également l'institution médicale relevant pour une part de concurrences inter-partenariales et statutaires, et pour une autre part de questions relatives à la gestion de la « façade » (Goffman 1973) institutionnelle. Si la présentation du projet de thèse avait suscité une certaine adhésion des partenaires médicaux et des incitations à m'investir dans la valorisation « scientifico-professionnelle » du dispositif[67], cette confiance apparente que je m'attachais à entretenir se dégrade au fil du temps. Cette dégradation débute au moment de la formation des relais santé présentée ci-avant à l'automne 2018, avec une première forme d'insubordination marquée par le refus de distribuer les flyers « anti-harcèlement »[68] ou encore par ma position délicate à l'issue de la formation des relais santé, lorsque ceux-ci sollicitent une rémunération conformément aux promesses du chef de service hospitalier, que l'association n'est pas en mesure de leur accorder. Christian, l'un des relais santé, raconte :

> Christian : *En septembre et octobre on a fait la formation qu'on a fini en décembre, je crois, et puis les gens ont commencé à partir. (…) Et donc il restait Basile, Ariel et moi. Et les autres ils avaient eu du travail au noir et puis après ils ont eu leur statut donc ils sont partis. (…)*
>
> Cyriac : *Et les autres ils espéraient être embauchés, ça avait été compliqué ça aussi. J'étais mal à l'aise parce que j'avais bien fait attention à dire que c'était un engagement bénévole…*
>
> Christian : *Oui, parce qu'en fait le problème c'est que* [le chef de service du CeGIDD] *nous mentait en fait… Il nous disait des choses comme si c'était lui qui gérait* [l'association de santé publique]*, tu vois ? Et au début moi je ne comprenais pas, parce qu'il nous disait des choses, ensuite je venais, tu nous disais : « Non, ce n'est pas comme ça que ça se fait à* [l'association de santé publique] *». Donc je ne comprenais rien quoi ! Donc après j'ai compris qu'en fait il nous manipulait. Et donc c'est comme ça qu'il a manipulé les autres, et puis les autres ont arrêté de venir. Parce qu'il a fait savoir aux autres : «* [L'association de santé publique] *doit vous payer, ce n'est pas normal ». (…) Il avait dit qu'on devait recevoir 500 euros chacun par mois.*

Cet échange est révélateur à plusieurs égards. Il montre à nouveau la tendance du service hospitalier partenaire à prendre des décisions unilatéralement, sans concertation des partenaires, au risque de produire d'importants imbroglios ou difficultés. Il montre également la position inconfortable dans laquelle ces promesses faites sans concertation préalable et s'avérant intenables me placent vis-à-

[67] Ces aspects ont été développés dans la partie : « *2.2. Réguler les discours et assoir la légitimité médico-épidémiologique : le doctorant comme allier* » (Chapitre 1, p. 50-52).

[68] Référence aux extraits de journal de terrain de la partie : « *3.2. Accéder à des récits de vie officieux dans des relations au long cours en marge des institutions* » (Chapitre 1, p. 63-66).

vis des usagers en tant qu'acteur associatif de prévention pourvoyeur de mauvaises nouvelles, mais aussi en tant qu'enquêteur vis-à-vis des enquêtés. Difficile donc d'assumer le mauvais rôle sans m'en défausser, tout en tentant de conserver les prémisses de la confiance acquise, nécessaire à l'engagement bénévole d'une part, et à la conduite de l'enquête d'autre part. Je faisais le choix d'expliquer la situation financière de l'association et de remettre malgré moi la responsabilité sur le partenaire médical, conduisant par voie de conséquence les relais santé à une prise de distance vis-à-vis des interlocuteurs médicaux. Cet incident qui intervient au mois de décembre 2018, quelques mois après l'insubordination de la distribution de flyer « anti-harcèlement » au mois d'octobre, participe un peu plus à dégrader la confiance des partenaires médicaux à mon égard. Il participe cependant à renforcer ma relation avec les relais santé à mesure que ceux-ci me font part de leurs conditions de (sur)vie pour m'expliquer la nécessité d'être dédommagé de leur engagement, m'incitant à négocier et à obtenir des dédommagements de l'association, mais aussi à les aider personnellement (ce qui sera développé plus tard).

À ces évènements qui me rapprochent des relais santé autant qu'ils m'éloignent les partenaires médicaux, s'ajoute, au printemps 2019, mon partage avec ces derniers de « cas limites » livrés par des enquêtés dans le cadre d'entretiens exploratoires ou observés en tant qu'acteur de prévention dans le cadre du dispositif. Ces partages ont une vocation informative et d'amélioration éventuelle des pratiques, à l'occasion d'une réunion organisée par les partenaires médicaux à cet effet. Parmi les situations présentées, la suivante, extraite du journal de terrain :

> Au sortir de sa consultation médicale, un homme me tend une prescription et me demande si je peux lui expliquer comment et jusqu'à quand il doit prendre le traitement. Il s'agit d'une prescription pour la PrEP. Je lui explique alors qu'il m'est difficile de répondre à sa question, car il s'agit d'un traitement à prendre en prévision, pour ne pas contracter le VIH. Et donc qu'en soit, il n'y a pas vraiment de limite de temps ; et qu'en ce qui concerne ses modalités de prises, elles peuvent être « continue » ou « à la demande », en donnant des exemples, mais que le mieux est d'attendre afin de revoir le médecin. Il agite une main en signe de refus, prend la prescription de l'autre et s'oriente en direction de la sortie. Comprenant qu'il n'attendra pas de revoir le médecin, et s'apprête à partir, je lui conseille une prise en continue, c'est-à-dire tous les jours, et d'en rediscuter avec le médecin au prochain rendez-vous. L'air pressé, il me remercie tout en m'adressant un signe de la main et un hochement de tête, puis s'en va.

L'autre situation rapportée est issue d'un entretien exploratoire avec un usager. Lors d'une discussion sur le lieu du dépistage à l'été 2018, j'explique à Nala mon double statut de salarié et de doctorant, puis lui propose un entretien afin d'échanger sur sa trajectoire de vie et ses usages du dispositif, dont il est notamment usager pour la PrEP. Il accepte. Lors de l'entretien, il évoque ses pratiques sexuelles et préventive sans jamais parler de la PrEP. Je finis par lui demander s'il utilise

la PrEP, sachant pertinemment qu'il dispose d'un rendez-vous quelques jours plus tard. Cet extrait du journal de terrain rapporte une partie de l'échange :

> « *De quoi ? de Pr… ep ? C'est quoi ça ?* ». Je lui explique ce qu'est la PrEP et vois alors, à son visage qui s'éclaire, qu'il vient de comprendre. « *Ah oui, ça. Le médecin il m'a prescrit. Justement j'en ai parlé avec des amis. Certains disent que c'est bien, d'autres que non, qu'il ne faut pas prendre. Donc je n'ai pas encore pris. Tu en penses quoi toi ? C'est bien pour moi ou pas ?* ». Malgré ma perplexité alors qu'il m'a indiqué jusqu'alors ne pas avoir eu de relations sexuelles depuis son arrivée en France suite à l'épreuve qu'a constitué son départ, je lui explique que l'intérêt dépend de sa sexualité et lui conseille d'en parler avec le médecin lors du prochain rendez-vous.

Le parti pris de partager avec les partenaires médicaux ces informations qui leur échappent et qui peuvent exprimer certaines limites ou écueils du dispositif ou de la prise en charge, sur la PrEP ou sur d'autres aspects, repose sur une volonté de partager un questionnement. L'enjeu étant, conformément aux étapes définies par la sociologie de la traduction (Akrich, Callon & Latour 2006) de sceller les alliances et de susciter l'intéressement (Callon 1986) des partenaires médicaux concernant ce que ma thèse peut apporter dans le réseau sociotechnique de déploiement de la PrEP en tant que « porte-parole » des expériences et usages. Or, ce partage produit l'effet inverse à celui recherché. Ce que je m'efforce de présenter comme un partage d'informations anonymes visant à sensibiliser sur ce que j'assimile à des incompréhensions entre médecins et patients, afin d'éviter de produire un sentiment de mise en accusation provoque la crispation des interlocuteurs. Il faut dire que l'espace naïvement identifié comme adéquat réparti habituellement les rôles sociaux en attribuant aux partenaires médicaux la position de sachant, présentant le plus souvent des diaporamas sur les « bonnes pratiques », et celle d'apprenant aux acteurs de prévention associatifs.

Après une vaine phase d'injonctions à lever l'anonymat sur ces patients, les interlocuteurs médicaux nient ou minimisent ces situations, par exemple en expliquant que la « clinique » nécessite parfois de l'anticipation et qu'il peut être opportun de prescrire la PrEP à quelqu'un qui n'a pas de relations sexuelles si cette personne avait une activité importante au pays, en présupposant que ces pratiques se renouvelleront une fois que les effets du « traumatisme » liés à l'agression qui a suscité le départ seront évanouis. Puis, rapidement, la situation est renversée et le futur doctorant est ramené à son statut de non-soignant pour signifier l'absence de légitimité à accéder à ce type de données, relevant du colloque singulier médecin-patient. Le partage de ces situations relève alors pour les partenaires médicaux d'une intolérable immixtion.

Les partenaires se placent ensuite en défenseurs des usagers, garants éthiques et déontologiques. Alors que ce retour d'expérience était fait en tant qu'acteur de prévention, le statut de doctorant est mis en évidence et la validation du « protocole de recherche » par le comité d'éthique de l'hôpital devient impérative, accompagnée d'avertissements sur la longueur des procédures. Initialement

perçu comme outil de valorisation « réputationnelle », la recherche doctorale devient menaçante et les exigences initialement inexistantes s'enchainent, mobilisant des arguments d'éthique procédurale (Guillemin & Gillam 2004) et règlementaire justifiés par la nécessité de protéger les usagers et les responsables du service. Le consentement éclairé de deux pages doit détailler davantage le protocole, puis les hypothèses, puis les objectifs, puis il faut prévoir la signature d'une autorisation par toutes les personnes présentes dans le dispositif pour pouvoir réaliser des observations, etc. Finalement, l'épidémie de Covid entrainant l'arrêt temporaire des actions, puis la reprise en jauges limitées, permettra de concrétiser un refus de laisser accès au terrain jusqu'alors implicitement formulé. L'éthique procédurale semble ainsi mobilisée pour dissuader l'enquêteur et protéger la « façade » institutionnelle, sans préoccupations d'amélioration du dispositif. Ces réactions visent à dissimuler tout effet ou usage problématique du dispositif. Elles apparaissent corolaires de la tendance à n'exprimer aucune limite concernant le fonctionnement de ce dernier dans le cadre des congrès « scientifico-professionnels »[69]. Elles contribuent à renforcer l'analyse concernant le souci des promoteurs à l'égard du crédit réputationnel des dispositifs déployés autant que le jeu d'articulation et de confusion entre légitimité scientifique et légitimité institutionnelle qui en découle[70].

Comme pour les institutions de l'asile, les contraintes administratives et multiples refus sous des motifs divers permettent de gagner du temps et suscitent une forme d'épuisement qui conduit au découragement des chercheurs sans avoir besoin de recourir à l'arbitraire d'un refus explicite. Par ailleurs, l'accès aux données et au terrain est favorisé pour les personnes chargées de « valoriser » l'activité par la voie de rapports d'activité ou de communications scientifico-professionnelles, mais certainement pas pour évaluer ou porter un regard distancié et potentiellement critique sur leur fonctionnement. Mettant en scène la protection de « leurs » usagers pour justifier des refus de terrain davantage motivés par la crainte de la perte de contrôle sur la mise en récit de leur activité, ces institutions participent ainsi, dans le même temps, à reproduire des formes de domination associées à la dépossession d'une parole propre à ces usagers.

3.4. Conclusion. Se conformer ou se soustraire au régime de vérité dominant

Restituant certaines des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la méthode de recherche hypothético-déductive proposée dans le cadre du projet financé, cette troisième partie met à jour plusieurs processus déterminants dans la construction de l'objet de recherche et essentiels à la

[69] Ces aspects ont été développés dans la partie : « *2.2. Réguler les discours et assoir la légitimité médico-épidémiologique : le doctorant comme allier* » (Chapitre 1, p. 50-52).

[70] Se référer à l'opposition entre « culture associative » et « culture médicale » dans la partie : « *2.2. Réguler les discours et assoir la légitimité médico-épidémiologique : le doctorant comme allier* » (Chapitre 1, p. 46-47).

compréhension des effets produits par la posture d'enquête sur la signification des données recueillies.

Le premier processus concerne la résistance manifestée par les enquêtés dès lors que le recrutement est réalisé au sein du dispositif de dépistage et que l'existence d'un lien entre l'enquêteur et les institutions médicales et de l'asile est supposée. Cette résistance se manifeste par un contrôle de soi et de son discours afin d'éviter qu'il ne puisse porter préjudice à la demande d'asile. Dans quelle mesure cette crainte et le contrôle des discours qui en résulte relèvent-ils de croyances et de projections concernant l'existence d'attentes particulières des institutions de l'asile à l'égard des enquêtés ? Cette méfiance à l'égard de l'institution semble également se manifester dans les résistances constatées chez certains à suivre les recommandations du médecin à propos de la PrEP, mais aussi dans les craintes à manifester leurs incompréhensions ou leur indécision aux médecins. Dans quelle mesure l'analyse de ces craintes et résistances permet de mieux saisir la codification des interactions entre les enquêtés et les institutions, et ainsi d'apporter un nouvel éclairage sur les enjeux relatifs au déploiement des politiques publiques à l'attention de la population étudiée ?

Le second processus concerne la posture de participant observateur (Soulé 2007 ; Makaremi 2008 ; Seim 2021) qui conduit à se placer en faux vis-à-vis de l'institution médicale et qui a pour effet le dépassement de la résistance des enquêtés à livrer des expériences relatives à l'homosexualité au pays, aux trajectoires migratoires et aux expériences de vie en France. C'est finalement le pas de côté par rapport à la posture institutionnelle prescriptive des conduites et l'observation des réactions à ces prescriptions pour adapter la participation qui ouvrent l'accès aux récits de vie des enquêtés. Le rapprochement engendré par une commune « opposition » à l'institution médicale permettant de lever les résistances et d'accéder aux récits de vie des demandeurs d'asile, se conjugue à la résistance ou la crainte manifestée au moins par les acteurs de l'institution médicale, si ce n'est aussi par ceux de l'institution de l'asile, dès lors qu'ils perçoivent que l'objet de thèse ne se réduit pas une évaluation d'activité habituelle dont ces institutions contrôlent les résultats. Or ces dernières sont les seules à disposer de données quantifiées sur les populations qu'elles traitent.

Tout se passe ainsi comme si l'accès à des données sur les expériences migratoires susceptibles de révéler des limites dans la manière de penser et de prendre en charge les populations concernées apparaissait non pas comme une information utile, mais au contraire comme une menace du « régime de vérité »[71] institutionnel (Canguilhem 1978 ; Foucault 2001 ; Guerrier 2020). L'évocation d'écueils ou de limites rencontrées par une approche médico-épidémiologique de la lutte contre le

[71] « *Chaque société a son régime de vérité, sa "politique générale" de la vérité : c'est-à-dire les types de discours qu'elle accueille et fait fonctionner comme vrais ; les mécanismes et les instances qui permettent de distinguer les énoncés vrais ou faux, la manière dont on sanctionne les uns et les autres ; les techniques et les procédures qui sont valorisées pour l'obtention de la vérité ; le statut de ceux qui ont la charge de dire ce qui fonctionne comme vrai* » (Foucault 2001, p. 112).

VIH/sida est *in fine* reçue comme une attaque à contre-carrer ou une rumeur à étouffer par des acteurs médicaux et institutionnels qui s'évertuent à naturaliser leur action par sa mise en récit scientifique.

Il apparaît alors impossible à l'enquêteur d'être à la fois *insider* dans les institutions et auprès des usagers, tant le régime de vérité institutionnel apparaît incompatible avec la considération de l'expérience des demandeurs d'asile. Incapable de tenir les deux bouts de la corde pour ethnographier la rencontre entre les opérateurs et les usagers, je décide d'organiser cette thèse en privilégiant les expériences des usagers, bien moins connues et exposées que le récit institutionnel d'un paradigme préventif qui, fort de sa position de pouvoir et enfermé dans sa rationalité propre, contribue à recouvrir ces expériences et à en renforcer la marginalité.

4. Conclusion du chapitre 1. Mettre à distance la posture d'acteur prévention pour accéder aux carrières migratoires d'hommes gays

Ce chapitre s'est dans un premier temps attaché à analyser les politiques médico-épidémiologiques de prévention du VIH comme le résultat d'une construction culturelle et politique. Il a ensuite étudié la manière dont cette culture se déploie, avec le concours des acteurs institutionnels (par voie de financement et de recommandations), des acteurs médicaux et associatifs (dans le cadre de la mise en œuvre et de l'évaluation de dispositifs) et des acteurs communautaires revendiquant le droit d'accéder à la prévention biochimique (Girard 2016 ; Trachman & Girard 2018). Le déploiement de ce modèle préventif s'opère sur un mode techniciste fondé sur un souci de légitimation scientifique qui permet sa « naturalisation ». Dans ce cadre, la bio-médicalisation de la prévention n'est pas sujette à discussion ou à débat, mais s'impose comme une réponse évidente. Cette construction technoscientifique conduit, paradoxalement, à refuser *a priori* tout élément qui susciterait sa discussion ou remise en question.

L'objectif initial du projet de thèse était d'étudier la diversité des usages du dispositif et d'interroger les enjeux du recours ou du non-recours au dépistage et à la PrEP en portant attention aux parcours et contextes immédiats de vie d'hommes demandant l'asile au motif de l'OSIG. Or, cette approche attentive à des éléments habituellement non sollicités dans les échanges officiels (Boltanski 2004) attendus dans le cadre de l'interaction entre usagers et acteurs de prévention engendre des processus de régulation. D'abord de la part des usagers du dispositif de prévention enquêtés, qui interrogent la légitimité et les intentions de l'enquêteur à interroger des aspects allant au-delà des enjeux médicaux ou de prévention, d'autant plus lorsque ceux-ci sont également sollicités par les institutions de l'asile. L'accès aux récits sur les parcours et expériences de vie nécessite la

construction de relations de confiance avec les enquêtés dans le cadre de relations au long cours et en marge des institutions. Or, cette pratique d'enquête en marge des institutions relève d'une éthique « en actes » (Paillet 2007) ou « en pratique » (Desclaux & Sarradon-Eck 2008) qui entre en contradiction avec les approches éthique « procédurale » ou « contractuelle » (Berten 1994 ; Fassin 2008) imposées dans la sphère médicale de santé publique. Par ailleurs, les données produites par ces méthodologies contribuent à la mise en question de la « naturalité » du paradigme médico-épidémiologique de la prévention et du régime de vérité associé.

Dès lors, l'enquêteur se trouve confronté à un choix, car il s'avère impossible d'être *insider* dans les deux camps – celui des acteurs de la prévention et celui des demandeurs d'asile LGBTI – dont la rencontre se fait dans un univers officiel marqué par des conventions et des non-dits : « Être "insider" dans l'un place dans une position "d'outsider" dans l'autre » (Girard 2015). Une décision doit être prise. Il s'agit soit d'adopter les « codes de la santé publique »[72] et de produire des connaissances depuis l'institution ; mais cette approche produirait une lecture contrainte par le prisme de l'interaction des usagers avec l'institution et serait hantée par la défense institutionnelle du paradigme dominant, conduisant inévitablement à figurer des usages désincarnés. Ou bien, à l'inverse, il convient de prendre ses distances à l'égard de l'institution et de déplacer l'étude des usages du dispositif vers celle des parcours et expériences de vie de demande d'asile OSIG, pour saisir les enjeux qui les caractérisent. C'est cette seconde voie qui est privilégiée et sera développée dans la suite de la thèse.

En d'autres termes, il s'agit d'échapper à une approche par l'institution médicale, qui consiste à prendre les constructions théoriques et modalités d'intervention médico-épidémiologiques comme un état de fait et à évaluer les modes de justification des usages préalablement définis du dispositif (recours au dépistage, recours à la PrEP, non-recours), afin d'en extraire des éléments de compréhension. Centrée sur le dispositif, cette approche présente l'avantage d'une simplification conceptuelle en ce qu'elle reprend les constructions des pouvoirs publics pour argent comptant afin d'en produire des évaluations, mais elle ancre la production scientifique dans les préoccupations institutionnelles, notamment en accédant à un discours enserré dans l'interaction entre usagers et institution.

Le choix fait consiste à renverser le point de vue. Il s'agira donc moins d'interroger la manière dont des usagers s'adaptent (ou non) à un dispositif de prévention donné, que d'interroger la manière dont le dispositif s'adapte ou rentre en conflit avec les contraintes spécifiques des usagers, entrainant une adéquation plus ou moins importante avec les prescriptions de santé publique.

[72] Se référer aux enjeux relatifs à la négociation du terrain d'enquête et à l'impératif de « valorisation » de l'activité dans la partie : « *2.2. Réguler les discours et assoir la légitimité médico-épidémiologique : le doctorant comme allié* » (Chapitre 1, p. 50-52).

Cette approche se focalisera sur la population ciblée pour étudier les mondes sociaux qu'elle fréquente, ou à travers lesquels circulent les enquêtés, afin de saisir, dans un second temps, la place qu'y occupe le dispositif de santé public proposé. Il s'agit de s'intéresser aux enquêtés pour ce qu'ils sont et ce qu'ils vivent, et non uniquement pour la manière dont ils usent du dispositif. Il s'agit ainsi de pousser un peu plus l'approche « aller-vers », en ne cherchant pas à comprendre comment inciter les personnes n'ayant pas recours au dépistage à y recourir, et celles n'ayant recours qu'au dépistage à recourir à la PrEP ; mais bien de comprendre la signification de ces usages inscrits dans des trajectoires de vie marquées par la migration et la demande d'asile au motif de l'orientation sexuelle.

Comment accéder aux carrières sexuelles et migratoires d'hommes demandant l'asile au motif de l'OSIG ? Quelles postures de recherche ont été progressivement adoptées pour accéder à quels types de données ? En quoi les données non directement relatives à la santé présentent-elles un intérêt pour comprendre les variations d'usage des dispositifs initialement étudiés ?

Le second chapitre de cette thèse s'efforce de présenter les choix de méthode et de posture réalisés, chemin faisant, pour tenter de répondre à ces questions. Pour cela, il propose une analyse de la trajectoire d'enquête sur les différents terrains étudiés et de ses effets sur les données recueillies.

Chapitre 2. Une ethnographie multi-située des carrières sexuelles et migratoires d'hommes gays en exil.

Le premier chapitre de la thèse s'est attaché à restituer les enjeux rencontrés dans la confrontation au terrain et a permis ainsi de retracer le cheminement relatif à la construction de l'objet de recherche. Il s'est efforcé de rendre compte de l'évolution des questionnements théoriques et méthodologiques en tant qu'acteur de prévention du VIH/sida avec un statut de volontaire de service civique, puis de salarié de l'association de santé publique coordonnant le dispositif de dépistage et d'accès aux traitements sur une période de 20 mois, entre mars 2018 et octobre 2019. Le caractère évolutif des postures d'enquête transforme les conditions d'accès au terrain, les relations d'enquêtes, les données auxquelles il est permis d'accéder et les connaissances qu'il est possible de produire. Cette approche réflexive sur les conditions de production des savoirs s'inscrit dans un souci de rigueur scientifique visant à rendre compte et à interroger le caractère « situé » de toute donnée de recherche, et à considérer les effets de cette prise en compte sur les savoirs produits (Haraway 1988). Elle invite à énoncer et analyser le positionnement du chercheur sur son terrain, par rapport à son objet et aux enquêtés (Lépinard & Mazouz 2019).

L'identification des effets limitant de la posture d'acteur de prévention du VIH/sida, notamment pour accéder aux expériences de vie des hommes demandant l'asile au motif de l'OSIG ciblés par le dispositif, a conduit l'enquêteur à un changement de posture. C'est de la reconfiguration et de la transformation des postures d'enquête que traitera cette partie, toujours dans une démarche réflexive visant à décrire et à mieux situer le point de vue à partir duquel les données sont recueillies.

Figure 2 : Frise chronologique des statuts occupés

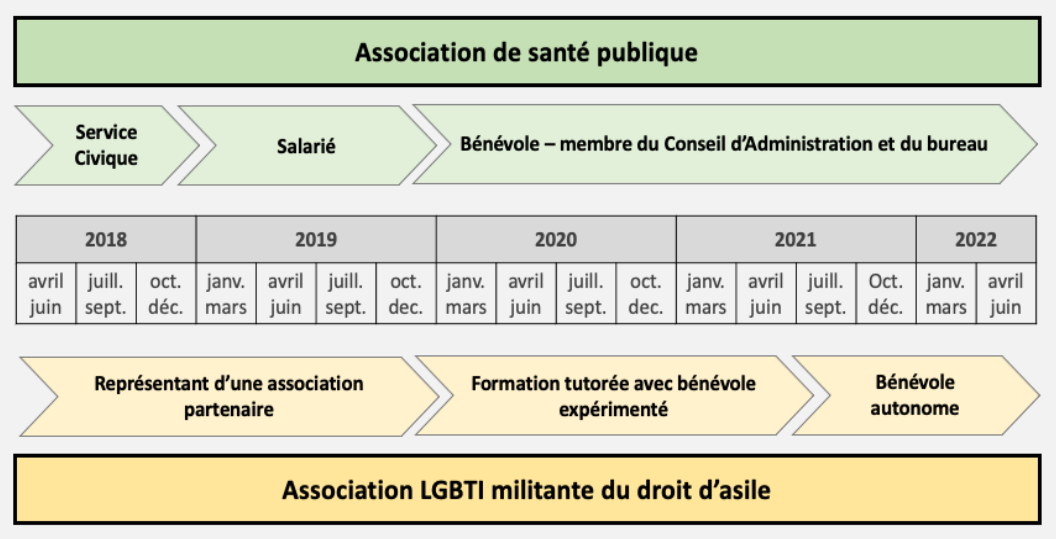

Les statuts de volontaire de service civique puis de salarié de l'association de santé publique, tout en étant interlocuteur privilégié de l'association LGBTI militante du droit d'asile, sont successivement occupés pendant 20 mois, entre mars 2018 et octobre 2019. Ils ont été présentés comme donnant principalement accès à l'approche médico-épidémiologique de la population ciblée par le dispositif, au détriment de l'attention aux récits des expériences de vie concrètes des demandeurs d'asile (depuis l'expérience de l'homosexualité au pays jusqu'à celle de l'asile en France). L'obtention de l'allocation doctorale, à partir de novembre 2019, entraîne une reconfiguration des postures d'enquête par l'intégration des deux associations comme bénévole entre novembre 2019 et février 2022. Premièrement, l'intégration de celle de santé publique comme membre du conseil d'administration permet de rester en lien avec l'univers précédemment décrit. Deuxièmement, l'intégration de l'association LGBTI militante du droit d'asile comme bénévole actif, engagé dans l'accompagnement des demandeurs d'asile dans leurs procédures, offre un nouvel angle de vue, qui permet d'éclairer une partie des enjeux relatifs à la demande d'asile. Enfin, pendant l'intégralité de la période, c'est-à-dire entre mars 2018 et février 2022, un troisième terrain ethnographique est investigué, en marge des institutions, en nouant des relations de confiance, amicales et d'entraide avec certains demandeurs d'asile[73].

Ce chapitre revient sur ces différents terrains ethnographiques qui s'articulent et se succèdent, en offrant des postures de recherche différentes. Il permet d'étudier les différentes manières dont les expériences de l'homosexualité au pays, les trajectoires migratoires et l'expérience de l'asile en France[74] affleurent en fonction de la nature des relations d'enquête. Il conduit enfin à interroger la complémentarité des matériaux de recherche produits sur ces trois terrains, et les enjeux de leur analyse croisée pour appréhender les contraintes qui pèsent sur les interactions entre les demandeurs d'asile et les représentants des institutions médicales et de l'asile.

[73] Ces délimitations temporelles des terrains d'enquête ont été faites par souci de clarté mais en réalité, je suis toujours bénévole de l'association de santé publique, j'ai terminé des accompagnements associatifs à la demande d'asile au-delà de février 2022 et les relations nouées avec les demandeurs d'asile se sont poursuivies et ont forcément, au moins indirectement, continué à nourrir ma réflexion. L'extraction d'un terrain demandant une telle implication ne peut se faire du jour au lendemain, mais disons que février 2022 peut être considéré comme un moment d'arrivée à saturation des données et d'initiation d'une réflexion concernant leur organisation au service de la thèse.

[74] Pour rappel, ce sont ces éléments de trajectoire que cette thèse propose d'étudier afin de comprendre les enjeux du recours et du non-recours au dépistage et à la PrEP, et la manière dont ces usages se construisent à partir des dispositions et contextes de vie.

1. Affleurement d'expériences de l'asile gay à partir de l'ethnographie de la prévention du VIH

C'est d'abord à partir de la posture d'acteur associatif de prévention du VIH/sida que l'enquête est menée. Les développements du chapitre 1 se sont efforcés d'analyser la manière dont la construction médico-épidémiologique de la lutte contre le VIH/sida s'impose aux acteurs de prévention et aux populations, et les difficultés rencontrées par l'enquêteur/acteur de prévention pour accéder à des récits détaillés dans le cadre d'entretiens formels à partir de cette position d'enquête. Quelques brefs récits relatant les expériences de vie au pays, pendant la migration et depuis l'arrivée en France affleurent néanmoins à la marge, par bribes, dans les échanges informels avec les autres usagers du dispositif à ce stade de l'enquête. Quelles sont alors les situations propices à leur expression ? Quelles sont les stratégies d'interaction employées par les usagers des dispositifs pour, de manière plus ou moins directe ou détournée, livrer ce type d'informations à l'enquêteur ? Plus globalement, comment les acteurs de prévention et responsables des dispositifs accueillent-ils ces informations, c'est-à-dire s'en saisissent et les considèrent ?

1.1. Une population avant tout considérée à l'aune du risque épidémiologique qu'elle représente

La réactivation de l'ancienne catégorie des « populations à risque » devenues « clés »[75], constitue les hommes demandant l'asile au motif de l'OSIG en cible privilégiée pour les acteurs médicaux et associatifs de prévention du VIH. Ainsi, l'association LGBTI militante du droit d'asile voit, à partir de 2017-2018[76] fleurir des propositions de partenariats et démarchages[77]. La démarche la plus

[75] L'épidémiologie comme « *science du VIH fondée sur une conception mathématique du réel (Israël 1996)* » (Perez 2017) participe à partir d'indicateurs chiffrés permettant de comparer la répartition spatiale et populationnelle de problèmes de santé, en l'occurrence l'infection à VIH ici, à définir des espaces géographiques ou des populations comme « clés », termes apparu ces dernières années en lieu et place du stigmatisant « à risque » mobilisé aux débuts de l'épidémie sous le regard critique de Michaël Pollak (1989).

[76] À partir de 2016, les nouveaux CeGIDD se voient attribuer la prérogative par les Agences régionales de santé (ARS) de la coordination territoriale en termes de dépistage. L'ARS Île-de-France publie ensuite son plan quadriennal 2018-2022 (PRAPS) qui promeut une prévention combinée et l'atteinte des publics les plus exposés. La poursuite de ces objectifs est évaluée lors des campagnes de réhabilitation pouvant conduire à modifier l'enveloppe budgétaire. En pleine campagne de réhabilitation pendant l'année 2018, le chef de service explique : « L'*objectif pour moi, à partir de 2019, c'est que l'on ait un coup de pouce* [financier] *qui fasse que l'on en ait peut-être 2 ou 3 plages de consultation en plus pour les "Hors les Murs" puisque l'on a montré que l'on était capable de faire plus. (…) Comme on est passé de 35 à 100 et que l'on a les projets qui permettent de dire que l'on va en faire 200 ou 250, il faudrait qu'ils nous financent trois plages de plus ».* C'est notamment ce qui explique l'incompréhension des partenaires rapportée par l'extrait d'entretien avec la directrice dans la partie : « *1.3. Réorganisation des acteurs historiques de la lutte contre le VIH/sida autour d'objectifs préventifs communs : complémentarités et/ou concurrences ?* » (Chapitre 1, p. 37-38).

[77] Une fois bénévole de l'association LGBTI militante du droit d'asile, j'apprendrai que d'autres associations ou centres de dépistage ont démarché et démarchent encore régulièrement l'association pour établir des partenariats.

cavalière est ici présentée dans cet extrait de journal de terrain pour rendre compte de la concurrence entre acteurs, jusqu'à l'absurdité :

> Un samedi de novembre 2019, la directrice de l'association de santé publique, le responsable des actions de dépistage, un relais santé, un médecin et un infirmier assurent une action de dépistage lors d'une rencontre de convivialité et d'information organisée par l'association LGBTI militante du droit d'asile. Dès la mise en place et l'accueil des premières personnes pour le dépistage, une médecin d'un autre CeGIDD que le CeGIDD partenaire fait irruption. Elle se présente comme responsable de la consultation PrEP de l'hôpital [nom de l'hôpital], venue ici pour intégrer des migrants LGBTI à sa file active de patients, jusqu'ici plutôt « blancs » et aisés. Surpris de sa présence, dont elle n'était pas informée, la directrice la congédie en lui signifiant que l'action a démarré et en lui proposant de revenir à la fin pour en discuter, bien que le lieu ne soit pas idéal. La médecin en convient et indique qu'elle va circuler entre les groupes pour voir comment ça se passe et revenir plus tard.
>
> Quelques minutes plus tard, la même médecin est aperçue sur l'estrade, où des bénévoles et demandeurs d'asile de l'association LGBTI militante du droit d'asile prennent la parole tour à tour pour annoncer l'obtention du statut ou délivrer des informations. Micro à la main, elle explique à l'assemblée de plusieurs centaines de demandeurs et demandeuses d'asile qu'elle est ici pour donner la PrEP, expliquant que c'est mieux que le préservatif, et invitant les personnes intéressées à venir la voir pour donner leur contact. L'un des bénévoles à proximité lui reprend le micro et indique qu'il faut s'adresser à l'association de santé publique partenaire pour ces questions.
>
> Quelques instants plus tard, elle est de retour au niveau des stands de dépistage pour discuter, notamment du mode d'organisation de l'action, alors que les acteurs de prévention sont toujours en consultation avec des usagers, et lui indiquent à nouveau que ce n'est ni le lieu, ni le moment de parler de ça, lui demandant d'attendre la fin de l'action. Elle s'installe alors à quelques mètres de l'endroit faisant office de salle d'attente, en compagnie de deux autres médecins de son service non identifiés jusqu'ici. Elle discute et prend les coordonnées des personnes qui sont en train d'attendre entre l'entretien sanitaire et social avec l'acteur de prévention et l'entretien médical combiné à l'acte infirmier de prélèvement sanguin. Cette attitude perturbe l'organisation de l'action, puisque certains usagers quittent le lieu après avoir discuté avec elle, pensant avoir vu le médecin.

Quelques semaines plus tard, cet évènement m'est également relaté par un bénévole de l'association à qui je demande ce qu'il s'est passé :

> *Oui, oui, j'y étais. J'étais avec un Mauritanien que j'accompagne. Ces après-midi-là donnent plein d'informations générales qui peuvent intéresser des demandeurs d'asile. Et il y a un médecin qui est monté effectivement et qui a parlé de la PrEP. Et qui disait : "Voilà ! Si vous voulez avoir des*

informations, c'est mieux que le préservatif'. *Elle leur disait de venir à l'hôpital ou de venir les rencontrer derrière. (…) J'avais envoyé un mail après à* [l'association LGBTI militante du droit d'asile]

Voici une partie du contenu du courriel en question :

Avant-hier j'ai assisté à une bonne partie de [l'après-midi] *et j'ai trouvé choquant la prise de parole sur scène d'un médecin hospitalier qui invitait carrément nos réfugiés à venir en consultation pour se faire prescrire la PrEP (même si elle évoquait aussi un suivi médical parallèle). L'État ne cesse de réduire la qualité d'accueil, déjà pitoyable, des demandeurs d'asile mettant en avant le coût que cela représenterait pour le pays.* [L'association] *ne commettrait-elle pas une erreur en laissant promouvoir un mode de protection coûteux pour les finances publiques alors que nos demandeurs d'asile et réfugiés pourraient très bien se protéger avec des préservatifs ?*

Parmi plusieurs réactions, la présidente de l'association répond électroniquement de la façon suivante :

Hier à la [réunion] *était présente une médecin de l'hôpital* [nom de l'hôpital] *pour observer le travail de prévention que nous effectuons avec* [l'association de santé publique]. *Son intervention à la tribune pour orienter vers leur propre consultation de prescription de la PrEP n'était pas prévue et n'est pas représentative du travail de fond qu'effectue* [l'association de santé publique].

Suite à l'incident, une réunion est par ailleurs organisée entre l'association de santé publique, le CeGIDD partenaire et l'association LGBTI militante du droit d'asile, en partie restituée par cet extrait du journal de terrain de novembre 2019 :

Après que les personnes présentes aient rejoué l'incident, la présidente de l'association explique que la médecin du CeGIDD concurrent avait pris contact lors d'une soirée organisée par l'association. Elle avait fait valoir l'enjeu relatif à l'alimentation de la consultation PrEP dont elle était responsable, mais aussi la configuration spécifique de son hôpital, favorable à la proposition d'une offre de santé globale, sa situation géographique en banlieue – plus proche des lieux de résidence des demandeurs d'asile. Elle avait ainsi été invitée à prendre contact avec l'association de santé publique et à venir voir comment se déroulaient les actions de dépistage dans le cadre des évènements organisés par l'association et regroupant plusieurs centaines de personnes, mais certainement pas à prendre la parole à la tribune. Fustigeant la méthode d'intervention, la présidente insiste tout de même sur les avantages géographiques et en termes d'offre de santé relatifs à un partenariat avec cet hôpital, ce dont convient l'association de santé publique, qui se dit prête à échanger, y voyant une opportunité pour simplifier le travail chronophage d'orientation vers des professionnels de santé adaptés aux problèmes identifiés lors des entretiens. Le chef de service du CeGIDD, en revanche, s'oppose brutalement à un tel partenariat, arguant d'une part que des études montrent que 70% des adressages médicaux

> échouent et d'autre part qu'il faut privilégier un ancrage dans la médecine de ville, au plus près du lieu de la première consultation, et avec des partenaires de confiance. Il ne s'oppose en revanche pas à ce que des adressages soient effectués proches de cet hôpital pour des questions de proximité géographique, mais insiste sur le fait qu'ils doivent être faits « en ville » et suite à une première consultation et une initiation de la PrEP dans son CeGIDD.

Cette suite d'extraits de journal de terrain et d'échanges électroniques met en évidence une lutte des acteurs de prévention pour intervenir auprès des « populations clés », qui passe notamment par le fait de se mettre en scène comme prenant une part active à la maîtrise de l'épidémie. L'intérêt pour les personnes demandant l'asile au motif de l'OSIG et la bataille à l'œuvre pour les atteindre par l'intermédiaire de l'association LGBTI militante du droit d'asile, s'inscrivent dans une vision médico-épidémiologique et les enjeux financiers associés. Ainsi, l'un des bénévoles interroge le bien-fondé de favoriser ces actions de dépistage et surtout ces injonctions à recourir à la PrEP diligentées par la « main gauche » de l'État, pendant que sa « main droite »[78] contribue à la précarisation des conditions d'existence et de survie des demandeurs d'asile, participant à la surexposition des populations en question (Desgrées du Loû & Lert 2017).

Plus encore, la crainte est liée au transfert du coût de l'action de la « main gauche » de l'État, protectrice, vers sa « main droite », anti-migratoire. Est ainsi pointé le décalage entre cet engouement à promouvoir le dépistage et la PrEP auprès de cette population par l'intermédiaire de techniques et dispositifs coûteux, alors même que les conditions d'accueil de la population se dégradent au motif politique du coût qu'elles représentent. En creux, il s'agit aussi d'interroger la *morale de l'intervention* qui, bien qu'en partie établie au profit des requérants, n'intervient qu'au moment où la prévention biochimique auprès des populations « clés » est censée protéger le reste de la population, et ne s'est donc pas développée depuis 1996 et la découverte des traitements au bénéfice exclusif de personnes infectées[79].

À ces questionnements s'ajoute l'expérience de l'injustice relative à l'absence de reconnaissance et de soutien de l'activité d'accompagnement réalisée bénévolement par l'association LGBTI militante du droit d'asile, et la sollicitation de ces mêmes bénévoles pour faciliter une activité de prévention du VIH très coûteuse et ne bénéficiant finalement qu'à un nombre restreint d'individus. Cette mise en question du bienfondé de la PrEP en raison de ce qui justifie politiquement et moralement ces écarts de moyens budgétaires n'est toutefois pas exprimée par l'ensemble les bénévoles, et pas de manière aussi radicale chez ceux qui la formulent.

---

[78] Opposition « main gauche », « main droite » empruntée à Pierre Bourdieu (1998, 2012).

[79] Cf. développement à propos de l'engouement nouveau pour l'aller-vers que l'association de santé publique pratique envers et contre ses détracteurs depuis le début des années 2000 : « *1.2. « Aller-vers » les « populations clés » pour prévenir les infections : innovation et/ou réactualisation d'une ancienne approche ?* » (Chapitre 1, p. 33-36).

Cet incident révèle également l'intérêt de la présidente de l'association LGBTI militante du droit d'asile pour une prise en charge de « santé globale »[80]. C'est une demande qui irrigue le partenariat depuis mon arrivée comme acteur de prévention. Encouragé par un climat favorable à l'approche médico-épidémiologique de prévention du VIH, au printemps 2018 je tentais de convaincre les bénévoles de l'association LGBTI militante du droit d'asile et de leur faire « prendre conscience » de l'intérêt supérieur pour les demandeurs d'asile de nous aider à les inciter à recourir au dépistage. Sans manifester de refus explicites, et à première vue plutôt favorables à cette incitation, je sentais cependant une résistance à un engagement franc, tantôt justifiée par l'absence de formation des bénévoles à appréhender les questions de sexualité, tantôt par le temps bénévole limité, ou par l'absence de perception de rétributions financières par l'association.

Ces résistances et cette demande de prise en charge de santé globale s'enracinent d'une part dans des facteurs structurels, liés au temps limité dont disposent les bénévoles, qui cherchent à se consacrer à l'accompagnement administratif et à faciliter la délégation des problèmes sociaux ou médico-sociaux qui parfois empiètent sur leur activité d'accompagnement. L'enjeu pour les bénévoles est donc de centraliser au maximum les orientations afin de limiter le travail d'accompagnement social, médico-social qui, parce que chronophage, les détourne de l'accompagnement à la procédure de demande d'asile qui constitue le cœur de leur activité. Ces résistances à l'orientation sont également justifiées par le caractère secondaire de la prévention du VIH, construit comme priorité politique alors que d'autres problèmes de santé publique – comme la santé mentale, par exemple – qui impactent directement l'existence des demandeurs d'asile et les conditions de réussite de la procédure apparaissent comme une priorité pour les bénévoles et les requérants, mais pas pour l'État. D'un côté, des formes de précarités sociales et médicales plus urgentes et préoccupantes prennent le devant de la scène. De l'autre, l'infection par le VIH peut apparaître comme un argument secondaire pour obtenir un titre de séjour en cas de rejet du statut de réfugié[81]. On en revient à une opposition entre approche « globale » et « multi-dimensionnelle » et approche « épidémique » et « uni-dimensionnelle ». La première consiste à développer un

[80] Cette expression émique ne renvoie pas à l'acception humanitaire ou d'intervention des pays dits « du nord » vers les pays dits « du sud » qui expriment la nécessaire prise en compte de certaines problématiques de santé, notamment épidémiques, à l'échelle internationale (Brown, Cueto & Fee2006 ; Lakoff 2010 ; Atlani-Duault & Vidal 2013 ; Fassin 2015). Elle tend davantage à désigner une prise en charge élargie des problématiques sanitaires et sociales dépassant le seul dépistage d'une infection, pour porter également sur les facteurs influençant directement ou indirectement la santé.

[81] Après une thèse d'histoire soutenue en 2018 intitulée : « Splendeurs et misères des travesties brésiliennes : histoires croisées entre le Brésil et Paris (1960-2016) », Marina Silva Duarte engage un projet de post-doc financé par l'ANRS à partir de résultats préliminaires issus de sa thèse, sur les « jalousies » manifestées par certaines enquêtées séronégatives à l'égard d'autres séropositives qui disposent d'opportunités de régularisation par l'intermédiaire du titre de séjour pour soin. Sur le terrain, certains bénévoles utilisent cet argument pour inciter au dépistage au moment où la loi asile immigration de 2018 impose qu'en cas d'éligibilité à la demande d'asile et au titre de séjour pour soin les deux demandes soient déposées en même temps (dans un délai inférieur à trois mois). Le dépistage devient alors un enjeu directement palpable aussi pour les bénévoles experts de l'asile. Une infection à VIH peut également ouvrir d'autres possibilités administratives et juridiques en cas de rejet d'une première demande.

diagnostic profane des besoins socio-sanitaires les plus urgents de la population pour tenter d'y répondre par ordre d'urgence en lieu et place d'un État peu impliqué. La seconde adopte des modalités d'intervention centrées sur la prévention de l'épidémie, sans se soucier des individus ni des causes socio-systémiques qui président à leur situation épidémique.

Ces échanges partenariaux mettent finalement en évidence les constructions différenciées des publics selon qu'ils sont appréhendés à partir d'une approche épidémique, du côté de l'État et des institutions médicales, ou d'une approche « globale » du côté de l'association LGBTI militante du droit d'asile. Mes tentatives répétées, au printemps 2018 principalement, de définir une organisation favorisant l'orientation par les bénévoles des personnes qu'ils et elles accompagnent vers le dépistage, m'ont indirectement permis d'accéder aux expériences de vie en France des demandeurs d'asile par l'intermédiaire des bénévoles qui les fréquentent et d'interroger la place de la prévention du VIH au rang des priorités de cette population. Quelle posture et quels compromis adopter pour satisfaire non seulement l'ordre des priorités étatiques de santé publique établi pour cette population, mais aussi les besoins prioritaires identifiés par les bénévoles au contact de la population concernée ?

1.2. « Prendre sa part au sale boulot ! » : le désarroi des acteurs de prévention du VIH/Sida

Le compromis a porté sur la tentative de prise en charge dite de « santé globale », par orientation des usagers ayant recours au dépistage vers des structures partenaires, lorsque des problématiques de santé émergent dans le cadre de l'entretien préalable au dépistage avec l'acteur de prévention. Les besoins en santé globale sont souvent spontanément exprimés par les demandeurs d'asile aux acteurs de prévention, ou dès lors que ces derniers s'enquièrent de leur état de santé générale, au-delà de la seule question du dépistage des IST. La plupart de ces interactions donnent lieu à un échange visant à contextualiser la survenue des problèmes de santé qui permet souvent d'accéder, de manière informelle, à des éléments concernant les trajectoires de vie, les violences vécues au pays, pendant le parcours migratoire ou depuis l'arrivée en France, mais aussi concernant les difficultés rencontrées pour accéder aux soins par méconnaissance, crainte ou en raison de priorités différentes. Répondre à ces besoins de santé, qui vont des problèmes de vue à des affections corporelles ou psychologiques plus ou moins graves, en passant par les violences sexuelles ou les mutilations génitales, nécessite un réseau de spécialistes à qui adresser les personnes. Au-delà des types d'affection, il s'agit également d'être en mesure d'ajuster l'orientation en fonction du statut

administratif et de ses implications en termes de prise en charge, ou encore de la nécessité ou non de présenter un certificat recevable par l'OFPRA ou la CNDA[82].

Cette démarche qui va dans le sens de l'approche « globale » plonge les acteurs de prévention dans des morceaux d'histoire de vie qui conduisent à révéler des situations marquées par les conditions d'une agression avant le départ du pays d'origine, l'éloignement entre les lieux d'habitation et les lieux de soin conseillés, le manque de moyens, les difficultés à se déplacer, les difficultés à trouver un service recommandé dans un hôpital. Les obstacles relèvent également du caractère chronophage de ces démarches pour le patient et parfois pour l'acteur de prévention qui l'accompagne lorsque c'est nécessaire : passer d'abord par l'assistante sociale pour ouvrir les droits nécessitant parfois des délais, puis prendre rendez-vous avec le médecin, parfois un autre jour où il faut être en mesure de se déplacer et de patienter plusieurs dizaines de minutes, plusieurs heures, la nécessité parfois de surmonter les obstacles linguistiques, etc. Ces informations montrent le décalage entre la place accordée à la prévention du VIH/sida par les pouvoir publics et celle qu'elle occupe dans des parcours de vie de demandeurs d'asile semés d'embuches juridico-administratives et de situations d'urgence. Elle montre aussi l'écart d'attention portée à la population en fonction des différents problèmes de santé rencontrés.

Ce pas en avant des acteurs de prévention vers une approche « globale », c'est-à-dire directement utile pour les requérants, mais aussi pour les bénévoles (qui les accompagnent avec l'objectif d'encourager l'adhésion des bénévoles associatifs au dispositif de dépistage et l'orientation de certaines des personnes qu'ils accompagnent en retour), se heurte à l'impératif gestionnaire de l'approche médico-épidémiologique. C'est ce que montre cet extrait de journal de terrain recueilli en 2021. J'ai alors quitté mon statut de salarié et suis devenu membre du conseil d'administration de l'association de santé publique :

> Lors d'une réunion du conseil d'administration, le président et la directrice de l'association de santé publique font part d'une inquiétude. En effet, suite à mon départ, le responsable des actions de dépistage a prolongé les orientations dans le système de soins par des accompagnements physiques relativement chronophages qu'il estime essentiels. Dans le même temps, il se dit épuisé par le travail qu'il réalise et le président et la directrice craignent qu'il ne consacre trop de temps à cette activité d'accompagnement non-financée au profit de celles qui le sont (c'est-à-dire qui sont liées au nombre de personnes dépistées), et que les bilans ne s'en trouvent affectés, au risque de dégrader la confiance des financeurs. Lorsque le sujet est abordé avec lui, il invoque une distance trop importante de la présidence et de la direction à l'égard du

[82] Anciennement appelé Commission de recours des réfugiés (CRR), elle devient Cours nationale du droit d'asile (CNDA) par loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007. C'est auprès de cette instance que sont formulés les appels à la décision de l'OFPRA.

terrain pour comprendre, et se réfère à l'explicitation de situations individuelles qu'il accompagne pour justifier qu'il ne peut pas faire comme si de rien était. Tout en ayant toutes les difficultés du monde à ne pas abonder dans son sens, le président et la directrice restent pris par le pragmatisme d'une rationalité économique visant à maintenir le nombre d'actions et d'une rationalité gestionnaire de préservation de la santé mentale des salariés. Ils l'invitent donc à réfléchir à fonctionner par les réseaux pour trouver d'autres solutions et éviter de détourner l'association de ce qui fait « son ADN », à savoir le dépistage.

Ainsi, le salarié se trouve ici pris entre une lecture institutionnelle descendante et les difficultés « concrètes » rencontrées par les demandeurs d'asile, dont certaines constituent des ressorts de la propagation de l'épidémie. Là encore, le rapprochement des partenaires associatifs mobilisant une approche « globale », essentiel pour obtenir leur adhésion, éloigne en même temps des partenaires médicaux, acquis à une approche « épidémiologique » qui tend à faire abstraction des contextes sociaux et conditions d'existence.

Enfin, à la croisée de ces deux visions se trouvent les relais santé, demandeurs d'asile intégrés au dispositif de prévention dans le but d'aider à mobiliser leurs pairs pour le dépistage. Malgré cet objectif affiché, qui conduit à présenter ces relais santé comme détenteurs d'une expertise « identitaire », ceux-ci sont formés par les acteurs médicaux et associatifs de prévention du VIH, qui les encadrent sur la manière de procéder. Dans les représentations des acteurs associatifs de prévention du VIH, promouvoir le recours au dépistage et à la PrEP passe par la sensibilisation de la population ciblée afin de lui apporter des connaissances des dispositifs ou de déconstruire des craintes à y recourir qui sont considérées comme irrationnelles. Ainsi, les relais santé sont chargés de téléphoner à des pairs pour organiser leur venue pour le dépistage et organiser des ateliers de prévention. Or, il n'est pas rare qu'au grand dam des acteurs de prévention lorsqu'ils s'en rendent compte, le dépistage devienne un lieu de rendez-vous avec des usagers ayant sollicité des conseils auprès des relais santé à propos de la procédure d'asile ou d'autres questions liées à la vie quotidienne. Ainsi, lorsque la présidente de l'association accompagnant les demandes d'asile s'enquiert de l'existence d'une prise en charge de santé globale, l'un des deux relais santé répond :

En plus de la causerie santé, on essaie de les recadrer, de leur rappeler leurs droits, ce à quoi ils ont droit. On essaie plus ou moins de… En plus de la santé, il y a toujours un plus quoi. On essaie après… Individuellement, ils nous expliquent un certain nombre de choses quand ils sont vraiment en confiance. Et donc on les oriente toujours vers des personnes. Quand on est heurté ou bien coincé, on se réfère à Cyriac ou bien…

Ainsi, la santé est assimilée aux « droits » des personnes et à leurs connaissances. L'accès à des informations de droit ou des conseils concernant la procédure sont utilisés pour encourager au dépistage. Les demandeurs d'asile, obnubilés par leur procédure, fréquentent donc le dispositif au

moins autant pour échanger avec des personnes sur la procédure ou sur les moyens de pouvoir exercer un travail rémunéré sans avoirs d'ennui, que pour le dépistage. En effet, il n'est pas rare que ces conseils et orientations soient utilisés comme monnaie d'échange pour encourager le recours au dépistage des personnes. En revanche, lorsqu'ils sont surpris, ces échanges portent le doute sur les relais santé, tout comme quand ces derniers poursuivent des échanges électroniques avec des patients par Whatsapp ou SMS[83] pour préciser leurs indications. De la même manière que les salariés, les relais santé sont ainsi rappelés à l'ordre par les acteurs médicaux et associatifs lorsqu'ils se détournent trop des objectifs de prévention des IST pour la poursuite desquels ils sont financés. L'association cherche également à faire respecter les principes déontologiques liés à l'exercice du métier.

Dans ce cadre, prendre sa part au « sale boulot », pour reprendre l'expression de Hughes (1996)[84], consiste à engager un accompagnement hasardeux, souvent sur le long terme, où il s'agit de suivre la personne, de s'intéresser aux difficultés qu'elle rencontre et de tenter de l'aider à les surmonter avec l'aide d'un réseau associatif, médical ou communautaire, souvent constitué à tâtons par expérience professionnelle et personnelle. Il s'agit de nouer des liens avec des structures compétentes afin de permettre des prises en charges prioritaires dans les dispositifs destinés aux demandeurs d'asile mais surchargés, ou d'être en mesure de les contourner pour accélérer la prise en charge. Ce travail consistant à nouer des partenariats et assurer des orientations procède d'une tendance au déplacement vers une approche multi-dimensionnelle marquée par l'attention aux conditions de vie. La ligne de crête est néanmoins fine pour ne pas délaisser les objectifs qui fondent la rémunération individuelle et la subsistance de l'association d'une part, et essayer de répondre à minima aux besoins prioritaires des usagers d'autre part. Dans une logique de « don/contre-don »[85] (Mauss 1925), il s'agit en quelque sorte d'essayer d'avoir quelque chose à proposer qui soit conforme aux préoccupations urgentes des personnes ciblées, pour rendre à l'usager le don indirect qu'il réalise à l'attention des acteurs du dispositif en recourant au dépistage et à la PrEP, quand bien même le besoin n'apparaît pas toujours prioritaire à ses yeux. Bien loin du traitement rationnel que l'institution constitue en idéal, selon laquelle les demandeurs d'asile ciblés devraient spontanément adhérer à la rationalité institutionnelle, il s'agit alors de négocier, dans le jeu du don et du contre-don, des marges de manœuvre pour que ces préoccupations urgentes n'empiètent pas trop sur l'activité professionnelle, ni sur le temps personnel et bénévole.

[83] Acronyme de l'expression anglophone : « *Short Message Service* » (Service de messages courts), autrement appelé textos.

[84] L'expression de « *dirty work* » permet à Hughes d'étudier la division morale du travail dans l'ensemble du champ professionnel ou dans certaines professions spécifiques. Elle est reprise par d'autres auteurs comme Arborio (1995) pour étudier les aides-soignantes.

[85] À partir d'enquêtes dans différentes sociétés Mauss identifie la constance d'un contrat social basé sur la réciprocité, marquée par le triptyque « donner-recevoir-rendre » au fondement de tout lien social.

1.3. Laisser poindre les contextes de vie pour lever les obstacles au dépistage

Les parcours de vie et les enjeux relatifs aux contextes immédiats d'existence émergent au croisement entre ces deux approches « globale » et « épidémiologique », ou plutôt lorsque les préoccupations relatives aux populations s'immiscent dans les modes d'action guidés par les impératifs institutionnels. Cette immixtion opère par exemple dans les motifs avancés par les demandeurs d'asile pour décliner l'invitation qui est faite au dépistage, comme en atteste cet extrait de journal de terrain d'avril 2018 :

> Aujourd'hui avait lieu un évènement de convivialité organisé par l'association [LGBTI militante pour le droit d'asile] au cours duquel j'étais chargé de discuter avec les demandeurs d'asile et de leur transmettre les flyers comprenant l'adresse et les horaires de la permanence hospitalière qui leur est réservée, ainsi que la manière dont se déroule le dépistage. Dans la discussion, certaines personnes se déclarent intéressées tout en m'expliquant qu'elles n'ont pas eu de relations sexuelles depuis leur départ du pays en raison des agressions subies. Visiblement peu à risque, elles souhaitent tout de même recourir au dépistage. À l'inverse, une autre personne décline ma proposition, tout en se montrant ouverte à la discussion. Elle m'explique qu'elle n'a jamais fait de dépistage, mais qu'elle ne préfère pas savoir. Tout en manifestant du respect pour sa décision, je tente d'en savoir un peu plus afin, éventuellement, d'identifier certaines représentations ou craintes. Mon interlocuteur m'explique alors qu'il a très régulièrement des relations sexuelles non protégées dans les saunas gays en échange d'argent. Il explique ensuite qu'il ne bénéficie pas de logement stable, que sa procédure d'asile est en cours depuis plusieurs années, qu'il a le plus grand mal à survivre et que, dans ces conditions, la perspective d'apprendre qu'il vit avec le VIH lui apparaît insurmontable. Il craint de craquer et de finir comme les demandeurs d'asile récemment suicidés dans la Seine[86]. Un peu décontenancé, je tente de lui expliquer que le traitement contre le VIH permet désormais de vivre très bien, et même de ne plus transmettre le virus. Tout en manifestant des signes de compréhension de sa décision et d'encouragement à tenir malgré sa situation difficile, je lui laisse un flyer en lui indiquant que si, un jour, il change d'avis, il sera toujours le bienvenu.

À l'issue de cette journée, je suis un peu déconcerté en prenant conscience de certaines réalités de vie et que les personnes qui sont les plus « à risque » ne sont pas nécessairement celles qui sont les plus prompts à recourir au dépistage. Alors que mon travail consiste à lever les freins d'accès au

[86] S'il évoque la Seine, la proximité temporelle avec les deux noyades en moins de 48h intervenues début mai 2018 m'invite à penser qu'il s'agit du canal Saint-Martin à proximité duquel se trouve plusieurs campements. Plusieurs journaux relatent ces incidents qui, d'après le directeur général de France terre d'asile ne peuvent être dissociés des conditions d'accueil et de vie, et du désespoir qu'elles suscitent, invitant les autorités à réagir. Article dans la Dépêche : https://www.ladepeche.fr/article/2018/05/09/2794624-paris-deux-migrants-retrouves-morts-noyes-moins-48-heures.html

dispositif, je me sens démuni dans des situations comme celles-là, qui sont à la fois la cause d'un haut risque d'infection, également marquées par une forte volonté de ne pas recourir au dépistage.

Sur le lieu du dépistage cette fois, le médecin assurant les consultations vient me voir au sortir d'une de celles-ci, l'air accablé. Il m'explique qu'il a adressé la personne qu'il vient de voir à un confrère pour une reconstruction anale. Faute d'avoir un logement, celle-ci a eu recours aux applications de rencontre pour éviter d'avoir à passer la nuit dehors. Suite à un contact, son interlocuteur est venu le chercher en voiture et l'a conduit jusque dans un appartement. À leur arrivée, il a fermé la porte à clé derrière lui. Cinq autres personnes étaient présentes dans l'appartement. Les six l'ont violé, provoquant des lésions anales. La victime refuse de porter plainte, car elle craint de s'attirer de problèmes alors qu'elle est en cours de demande d'asile. Les résultats de son test révèleront une primo-infection au VIH, sans doute provoquée par cette agression.

Ces contextes et épreuves de vie participent sans doute à expliquer les résultats de l'étude PARCOURS, qui indique qu'entre 35% et 49% des personnes nées à l'étranger et vivant avec le VIH en France ont été infectées dans les premières années après leur arrivée (Desgrées du Loû *et al.* 2015a, 2015b, 2016, 2017). La question des conditions de ressources et des modes de subsistance apparaissent à la fois comme des facteurs d'exposition au VIH, mais aussi dans certains cas comme des freins au dépistage. Or, ces situations montrent les limites et une forme d'impuissance de l'action de santé publique face aux éléments relatifs aux conditions de vie. Impuissance et limites qui sont le plus souvent occultées par une approche purement épidémiologique et opérationnelle.

Dans le cadre des ateliers de prévention prévus dans le dispositif, sortes de groupes de discussion autour de la santé sexuelle également appelés « causeries » par les relais santé, émergent d'autres enjeux. Je remarque par exemple que les relais santé qui interviennent auprès d'autres demandeurs d'asile au motif de l'OSIG, illustrent leurs propos par des situations mettant systématiquement en scène un homme et une femme. Au moment de faire le bilan des premières « causeries » intervenues au printemps 2019, voilà ce qu'explique l'un d'eux :

> *En fait, le petit problème qu'il y a des fois, lors des causeries, c'est des gens qui ne se connaissent pas et qui doutent des orientations des autres en fait, donc ils ne sont pas à l'aise en fait. (…) Moi, une fois, j'ai fait venir beaucoup de mes amis… mais quand ils sont venus après, dès qu'on est là, ils sont en train de se méfier. Donc c'est ça qui fait qu'il y a beaucoup de soucis du côté de l'incertitude pour savoir si l'autre est gay ou pas… Maintenant des fois, quand on fait les animations* [au pays]*, on ne s'accentue pas sur les orientations, on parle de manière générale, voilà… (…) Il y en avait d'autres qui étaient vraiment libres de dire ce qu'ils faisaient et ce qu'ils peuvent faire ou pas.* [Mais d'autres sont] *d'une région un peu voilà… Ils sont pudiques et tout… Ils ne peuvent pas trop dire.*

Ces échanges avec les relais santé me font en même temps prendre conscience des craintes qui animent un certain nombre de participants. En effet, ces récits sur la sexualité sont le plus souvent hétéronormés, et les récits sur l'homosexualité le plus souvent généraux, produits à la troisième personne du pluriel : « les gens », « les gays », etc. Cela permet d'identifier des niveaux de discours, et de bien différencier les récits recueillis dans le cadre de ces ateliers des récits individualisés qui me seront livrés par les relais santé dans des échanges plus informels, et où ils n'hésitent pas à s'inclure en évoquant l'homosexualité. Cela permet également de pointer la « logique du soupçon » (d'Halluin-Mabillot 2008, 2012 ; Fassin & Kobelinsky 2012) qui n'organise pas que les interactions avec les institutions de l'asile, mais aussi les échanges entre requérants. Les demandeurs d'asile craignent ainsi que des personnes non homosexuelles « infiltrées » révèlent leur orientation sexuelle à l'extérieur, dans d'autres « mondes sociaux ». Cette attitude éclaire les séparations soigneusement opérées entre les différents « mondes sociaux » qu'ils fréquentent, aux normes, valeurs et injonctions parfois contradictoires. La méthode de ciblage populationnel et l'approche communautaire visant à marqueter l'identité LGBTI ou gay (Girard 2016 ; Trachman & Girard 2018) pour indiquer les efforts d'ajustement aux besoins spécifiques de ces populations, peut ici produire l'effet inverse à celui recherché. L'étiquetage semble ainsi à double tranchant, entre « administration de la preuve » (d'Halluin-Mabillot 2004 ; Backouche & Naepels 2009) dans le cadre de la procédure d'asile et souci de conservation d'une séparation entre sexualité privée et construction identitaire sexualisée publique.

Lors de la causerie de juin 2019, seules cinq personnes qui avaient déjà participé se présentent à l'atelier de prévention. Celui-ci se transforme en groupe de discussion autour de l'enjeu de prouver son orientation sexuelle aux juges de l'asile, la manière de le faire, et l'intérêt des causeries et du dépistage pour y parvenir. Paul, reconnu réfugié il y a quelques mois, livre son analyse aux autres :

> *Je vais te dire moi… les demandeurs d'asile, leur souci, c'est leur statut… C'est vrai, bon, il y a la santé et tout, mais le vrai problème en France c'est le statut. (…) Mais au-delà de ça, il y a des gens qui ne réalisent pas l'importance des choses… Parce qu'il y a après mon statut, qu'est-ce que je vais faire ? (…) Tu vas devant quelqu'un qui te parle et tu vas parler ton Bambara, tu vas toujours être en intérim, intérim, intérim quand tu vas sortir d'ici… Même tu vas passer à la naturalisation, tu ne seras jamais naturalisé parce qu'on va te demander de parler. C'est pour ça que tout ce que l'on fait en France ici, c'est de l'intégration putain ! (…) Mais si tu t'en vas à l'OFPRA, aussi, tu vas dire quoi… ? Parce que c'est une question que l'OFPRA pose toujours. Comment tu as connu* [l'association LGBTI militante du droit d'asile] *ou comment tu as su qu'il y avait l'asile gay ? Parce qu'un vrai gay, si tu es vraiment caché, tu ne vas jamais savoir qu'ici il y a une association qui s'appelle* [l'association LGBTI militante du droit d'asile] *parce que ta vie reste au placard, tu te caches. Et tu ne vas pas savoir aussi qu'il y a l'asile gay, si on ne t'a pas dit… Il y a des gens qui*

n'assument pas leur sexualité, il y a d'autres qui assument. (…) Mais quand tu es dans un groupe, tu appartiens à un groupe. (…) C'est pour ça que quand on parle du statut de Genève, on parle d'appartenance à un groupe. Le Blanc, même, il ne peut pas comprendre que tu appartiens à un groupe et puis tu n'as aucune information de ce groupe-là…

Ainsi émergent les questions de catégorisation concernant ce qui définit le fait d'être « gay » ou non, assimilant la participation aux ateliers de prévention ou au dépistage au registre de l'administration de la preuve qui caractérise les activités organisées par l'association LGBTI militante du droit d'asile. Divers niveaux de catégorisation apparaissent dans les échanges afin de distinguer ce que signifie être gay dans le pays d'origine, en France et pour l'OFPRA. Chacun y va de son récit concernant un ami passé par l'OFPRA et aujourd'hui reconnu réfugié, les questions qu'on lui a posées et/ou les réponses qu'il a apportées. Chacun suppute, commente et interprète les logiques décisionnelles des officiers de l'OFPRA. Finalement, les requérants apparaissent pris entre deux craintes. D'une part, celle de fréquenter les espaces d'homosociabilité au risque que certaines personnes présentes ne soient en fait des « faux réfugiés » (Kobelinsky 2012c ; Akoka 2020) susceptibles de les compromettre dans les diasporas en France ou au pays en faisant circuler l'information quant à leur orientation sexuelle. D'autre part, celle d'être eux-mêmes étiquetés comme « faux » par l'OFPRA et/ou la CNDA en l'absence de fréquentation de ces espaces d'homosociabilité spécifiquement identifiés. Ainsi, la mise en œuvre du dispositif en tant qu'acteur de prévention me laisse entrevoir qu'il existe, au moins dans certains de ces usages, des enjeux relatifs aux trajectoires de vie et aux expériences de la demande d'asile.

1.4. Conclusion. Quitter la posture d'acteur de prévention pour accéder aux trajectoires et conditions de vie des enquêtés

Les contextes de vie immédiats et certains éléments de l'histoire de vie affleurent donc dans la relation entre acteurs de prévention et demandeurs d'asile, si l'on sait y être attentif. Ces éléments émergent dans le cadre de la négociation institutionnelle entre, d'un côté, les tenants de l'approche épidémiologique, et de l'autres ceux de l'approche globale et multi-dimensionnelle. Ainsi, les acteurs de prévention semblent enjoints par l'association LGBTI militante du droit d'asile de dépasser le seul souci de la santé sexuelle pour apporter une offre de santé plus large. Ce qui peut apparaître comme une manière de monnayer leur activité facilitatrice revient, en fait, à souligner que le recours au dépistage, qui s'apparente à un don aux acteurs de prévention, doit donner lieu, en retour, à un contre-don répondant aux préoccupations immédiates des bénévoles militants du droit d'asile, mais aussi des demandeurs d'asile. Ainsi, le recours au dispositif sous ses différentes formes ne peut-être pensé de manière totalement abstraite, comme guidé par des enjeux de santé

publique et clinique rationnellement construits. Les usages s'inscrivent donc dans les contextes de vie particuliers des demandeurs d'asile OSIG et les enjeux qu'ils recouvrent.

Ces enjeux deviennent plus palpables dans les échanges à partir du moment où les acteurs de prévention associatifs ou médicaux prennent la peine de s'intéresser à ce qui semble ne pas concerner la prévention, mais qui occupe une place centrale dans la vie des enquêtés. Or, adopter cette démarche attentive à l'égard d'autrui apparaît coûteux en temps, en énergie, et suppose le plus souvent de s'investir dans des tâches qui ne concernent pas directement ce pourquoi la personne est rémunérée. Ainsi, l'équilibre est difficile à trouver entre intérêt et aide portée à autrui selon une approche globale, basée sur les besoins identifiés ou signifiés par les interlocuteurs, et une approche épidémiologique fondée sur les besoins d'interlocuteurs abstraits, théoriquement définis par l'institution. Cette dernière est finalement toujours rappelée comme l'approche principale qui justifie le dispositif et la rémunération des salariés. Pour l'atteinte des objectifs fixés par l'approche épidémiologique, les acteurs de prévention doivent aussi prendre connaissance des besoins populationnels et tenter de contribuer à y apporter une réponse malgré l'absence de moyens prévus à cet effet, tentant ainsi de concilier des préoccupations et ordres de priorité de niveaux différents.

Finalement, l'attention aux détails et aux anecdotes livrées par les interlocuteurs qui renseignent sur les enjeux du recours et du non-recours au dispositif, oriente peu à peu vers un investissement bénévole en parallèle du travail fourni pour le dépistage. C'est ainsi que, suite à l'obtention de mon allocation doctorale en novembre 2019, après vingt mois d'enquête préliminaire, il m'apparaît qu'une compréhension plus approfondie de ces éléments implique de quitter le dispositif pour éviter d'être confondu avec un professionnel à la déontologie douteuse, interrogeant les usagers sur des sujets qui ne le concernent pas. Quelles autres postures occuper pour échapper au « bruit » généré par l'appareil de santé publique dans la relation avec les demandeurs d'asile et engager une enquête sur les trajectoires et conditions de vie des enquêtés ? S'opère alors une bascule. La rupture avec une position liée au déploiement du dispositif de prévention, engendre un changement de posture qui permet d'étudier la manière dont l'appareil préventif fait irruption dans les trajectoires de vie des personnes auxquelles il s'adresse.

2. Ethnographier l'accompagnement à l'asile en tant que bénévole associatif

L'obtention d'une allocation doctorale auprès de l'ANRS en novembre 2019 et la signature d'un contrat doctoral avec l'université de Montpellier, offrent d'une certaine manière les conditions pour s'intéresser plus en détails aux « morceaux » de récits biographiques qui ont fait irruption dans les

relations pendant la phase d'enquête exploratoire comme acteur de prévention. Les écueils rencontrés dans la mise en œuvre de la méthodologie durant la phase préliminaire de l'enquête (de mars 2018 à octobre 2019)[87] et la place cruciale que semble occuper l'obtention du statut de réfugié dans les expériences de vie, me conduisent à faire deux choix. Le premier est d'intégrer le conseil d'administration de l'association de santé publique afin de conserver un lien avec le dispositif et la manière dont il est pensé, dans le cadre des rapports inter-partenariaux et institutionnels, des modes de financement et des autres informations mobilisées dans cette instance. Le second est de réaliser des observations dans l'association LGBTI militante du droit d'asile afin de mieux saisir les subtilités de l'accompagnement à la demande d'asile et d'accéder à des récits de vie livrés en vue de préparer l'entretien avec les officiers de l'OFPRA ou l'audition par les juges de la CNDA, qui décideront de l'attribution ou non du statut de réfugié. Il faut dire qu'à cette époque, les questions des demandeurs d'asile sur les aspects de procédures atteignent vite les limites de mes connaissances en la matière, qui se réduisent à la description des parcours types présentés sur les sites des administrations et dans les articles de sciences sociales[88]. Or les questions posées par les enquêtés semblent toujours se situer dans les interstices de ce fonctionnement typique, renvoyant à des réalités bien moins linéaires. La maîtrise des méandres de ces fonctionnements apparaît alors essentielle pour les comprendre, tant les démarches administratives occupent une place centrale dans leurs parcours de vie, comme Paul le signifiait précédemment[89]. S'ouvre donc une nouvelle phase de l'enquête. Pour rendre compte de ces résultats, les différentes étapes du « devenir bénévole » seront d'abord exposées, avant de s'intéresser aux données auxquelles donne accès l'accompagnement individuel, puis à la manière dont la « logique du soupçon » (d'Halluin-Mabillot 2012 ; Fassin & Kobelinsky 2012) infuse le fonctionnement

[87] Éléments développés notamment avec le cas de Raman dans la partie : « *3.1. Institutions méfiantes ou méfiance vis-à-vis des institutions ?* » (Chapitre 1, p. 59-62).

[88] De manière simplifiée, le parcours administratif des demandeurs d'asile est souvent schématisé comme suit. Il commence par un rendez-vous en Préfecture qui débute par la prise des empreintes digitales afin d'identifier si la personne les a déjà laissées dans un autre pays de l'espace Schengen, qui serait alors responsable de sa demande. Il se poursuit par la délivrance d'une attestation de demandeur d'asile indiquant le type de procédure (normale, accélérée ou Dublin), puis par la remise du formulaire de demande d'asile à compléter et retourner à l'OFPRA. Le rendez-vous avec l'Office français d'immigration et d'intégration (OFII) vise ensuite à déterminer la « vulnérabilité » de l'individu et à attribuer les Conditions matérielles d'accueil (CMA), comprenant théoriquement un hébergement et une Allocation pour demandeur d'asile (ADA). Depuis la loi asile-immigration de 2018, ces deux instances sont regroupées sous l'appellation Guichet unique pour demandeur d'asile (GUDA) et nécessitent une prise de rendez-vous préalable par téléphone auprès d'une plateforme d'accueil pour demandeur d'asile (PADA). Le GUDA est également chargé d'établir la domiciliation, de saisir l'identité, d'aider à accéder aux dispositifs d'urgence pour les non-hébergés, d'aider à remplir le dossier OFPRA et d'engager les démarches administratives. Puis les requérants sont convoqués à l'OFPRA pour un entretien, et auditionnés à la CNDA en appel s'il y a eu un rejet de l'OFPRA. Cf. Annexe n° 3 pour un schéma récapitulatif proposé par la Cimade.

[89] Cf. « *Les demandeurs d'asile, leur souci c'est leur statut… C'est vrai bon il y a la santé et tout mais le vrai problème en France c'est le statut.* » (Chapitre 2, *1.3. Laisser poindre les contextes de vie pour lever les obstacles au dépistage*, p. 90-91).

associatif et l'ensemble des interactions en son sein. L'objectif est donc bien ici de contextualiser le type de données que ma nouvelle posture d'enquêteur permet de recueillir.

2.1. Devenir bénévole d'une association LGBTI militante du droit d'asile

Dans tous les échanges avec les demandeurs d'asile, il apparaît que la procédure est la préoccupation centrale. L'engagement dans l'association LGBTI militante du droit d'asile m'apparaît comme une solution pour identifier un peu mieux les enjeux et subtilités de cette procédure. Un rendez-vous est pris avec la présidente de l'association visant, pour moi, à négocier un accès au terrain associatif, et, pour elle, à identifier mes intentions, questions de recherche, méthodes d'enquête, public étudié (bénévoles ou demandeurs d'asile). Lors de ce dernier, je ne suis pas en mesure de répondre précisément à ses questions en raison du caractère inductif de ma démarche et de ma connaissance superficielle du fonctionnement de l'association. En revanche, la maîtrise des enjeux relatifs aux trajectoires de vie marquées par l'exil, et aux contextes de vie en France des demandeurs d'asile, m'apparaît incontournable pour étudier les pratiques sexuelles et préventives qui y prennent corps. L'association étant exclusivement composée de bénévoles totalement débordés par l'ampleur des tâches à réaliser, la condition pour observer le fonctionnement associatif est de devenir bénévole. Je l'accepte. Cela implique un investissement d'environ deux ans, marqué par une formation formelle et une période de tutorat d'environ une année avec un bénévole « expérimenté », ainsi qu'un engagement moral à accompagner une dizaine de personnes par an dans leurs procédures de demande d'asile par la suite.

Deux formations collectives sont organisées. L'une est obligatoire et porte sur le fonctionnement des procédures d'asile, dites « normales » et « accélérées »[90], qui concernent les personnes dont la

[90] La plupart du temps, le classement en procédure « normale » ou « accélérée » dépend du pays d'origine du requérant. Celles et ceux originaires d'un pays dit « sûr » sont placés en procédures « accélérée », ce qui est censé accélérer l'instruction et réduire les délais. L'instruction elle n'est pas censé être partielle. D'après l'annexe I de la directive du 26 juin 2013 : « *Un pays est considéré comme un pays d'origine sûr lorsque, sur la base de la situation légale, de l'application du droit dans le cadre d'un régime démocratique et des circonstances politiques générales, il peut être démontré que, d'une manière générale et uniformément, il n'y est jamais recouru à la persécution telle que définie à l'article 9 de la directive 2011/95/UE, ni à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants et qu'il n'y a pas de menace en raison d'une violence aveugle dans des situations de conflit armé international ou interne. Pour réaliser cette évaluation, il est tenu compte, entre autres, de la mesure dans laquelle le pays offre une protection contre la persécution et les mauvais traitements, grâce aux éléments suivants: a)les dispositions législatives et réglementaires adoptées en la matière et la manière dont elles sont appliquées; b) la manière dont sont respectés les droits et libertés définis dans la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et/ou dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques et/ou la convention des Nations unies contre la torture, en particulier les droits pour lesquels aucune dérogation ne peut être autorisée conformément à l'article 15, paragraphe 2, de ladite convention européenne; c) la manière dont est respecté le principe de non-refoulement conformément à la convention de Genève; d) le fait qu'il dispose d'un système de sanctions efficaces contre les violations de ces droits et libertés.* ». Actualisée régulièrement, cette liste essuie beaucoup de critiques, spécifiquement pour son application aux demandeurs d'asile au motif de l'OSIG, car elle s'appuie sur des critères politiques plus que sociaux et classe comme « pays sûr » des pays où l'homosexualité est pénalisée. Cf. rapport de l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour (Ardhis) « Des pays sûrs ? Mais pour qui exactement ? » [en ligne] : https://ardhis.org/wp-content/uploads/2019/07/Des-pays-s%C3%BBrs-mais-pour-qui-exactement-web.pdf

demande d'asile est en cours d'instruction en France. L'autre est optionnelle et traite des procédures dites « Dublin », qui concernent les personnes dont la procédure est suspendue en France – ou l'a été – car elles ont laissé leurs empreintes dans un autre pays de l'espace Schengen, défini comme responsable de l'instruction de la demande. En plus de porter sur le fonctionnement de la procédure d'asile, la première formation est l'occasion de présenter l'histoire politique de l'association, ainsi que du droit d'asile depuis de la convention de Genève[91] à travers les textes juridiques et législatifs, les conditions d'apparition de l'asile au motif de l'OSIG[92], puis la configuration de la prise en charge des demandeurs d'asile en France. Elle débouche sur une présentation de la manière dont l'association intervient. La seconde formation traite des spécificités relatives à l'accompagnement de personnes sous le coup du règlement européen Dublin III[93] qui pose beaucoup de difficultés administratives, mais aussi économiques aux requérants qui y sont confrontés et qui, parce qu'ils parlent Français, ont de la famille ou un réseau de connaissances en France, ne souhaitent pas retourner dans le pays responsable de l'instruction de leur demande d'asile. Les quelques bénévoles spécialisés de Dublin ont tendance à assurer l'accompagnement des personnes concernées. Celui-ci consiste essentiellement à indiquer les délais d'attente en situation irrégulière, les comportements à adopter pour éviter les contrôles de police, les risques d'arrestation au guichet et de reconduite à la frontière, en attendant que le dossier puisse être requalifié en procédure « normale » ou « accélérée », et de nouveau instruit en France. Les formations sont assurées par des bénévoles expérimentés, souvent impliqués depuis longtemps dans l'association et membres du conseil d'administration ou du bureau.

---

[91] Le droit d'asile contemporain est souvent daté à l'établissement de la « convention de Genève » (1951) qui stipule que le statut de réfugié doit être accordé à toute personne « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut, ou en raison de ladite crainte, ne veut y retourner* ».

[92] Les premières attributions du statut pour ce motif l'ont été aux Pays-Bas en 1981, en Allemagne en 1983, aux États-Unis en 1990, au Canada en 1993, en Australie en 1997, Afrique du Sud en 1998, 1999 en France, 2000 au Mexique, en Argentine au Brésil et en Uruguay, 2018 en Corée du Sud (Agathe Menetrier, « De l'exil à l'asile, les difficultés de parcours des personnes LGBTI », présentation conférence de l'association Forum réfugié-cosi, novembre 2020). Se référer à l'article de Derek McGhee (2001) pour l'étude de l'avènement de ce nouveau motif d'asile dans les années 1990. L'asile au motif de l'OSIG, s'intègre dans la catégorie floue de la convention de Genève de « groupe social » dont l'apparition dans les textes de la convention de Genève est discutée par Kobelinsky (2012b).

[93] Les règlements dits « Dublin », ont été établis pour instaurer la règle du « guichet unique ». Dès la mise en œuvre d'un contrôle des empreintes digitales l'enjeu affiché est d'éviter le dépôt simultané de demande d'asiles dans plusieurs pays, ou le dépôt renouvelé sous une fausse identité par une personne déboutée. Introduit en 1990, le règlement « Dublin I » prévoit que le pays responsable de l'instruction de la demande dépende des caractéristiques de l'individu (langue, famille dans le pays, visa précédemment délivré, etc.). Le système de contrôle des empreintes digitales « Orion » est instauré à l'échelle nationale. En 2003, le règlement « Dublin II » instaure le système « Eurodac » qui élargie le fichier des empreintes digitales à l'ensemble des pays de l'espace Schengen. Enfin, le règlement « Dublin III » instaure en 2013 un nouveau principe visant à définir le pays d'entrée dans l'espace Schengen comme responsable de l'instruction de la demande faisant porter une grosse partie de la prise en charge par l'Espagne, l'Italie, la Grèce. Pour plus de renseignements sur le contrôle digital des frontières : Ceyhan A. (2010) « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration. Vers une gestion électronique des « personnes à risque », *Réseaux*, vol. 1, n° 159, p. 131-150.

Une période de tutorat d'environ une année vise ensuite à apprendre à mettre en pratique les éléments appris dans les formations et à faire passer l'apprenti bénévole du statut d'« accompagné » à celui d'« autonome ». Pendant cette période, le binôme accompagne des demandeurs d'asile aux différentes étapes de la procédure. Cet accompagnement individuel peut intervenir dès le début de la procédure, lorsque les personnes se présentent à l'association avant d'avoir retiré le dossier de demande d'asile en GUDA[94] ou avant de l'avoir envoyé à l'OFPRA. Dans ce cas, il commence par une aide à remplir le formulaire administratif[95] pouvant aller d'une supervision et réassurance de requérants crispés, craignant de faire une erreur, jusqu'à occuper le rôle d'écrivain public (Fernandez 2009) pour ceux maîtrisant mal l'écriture. L'accompagnement consiste ensuite surtout à travailler ou retravailler le récit de vie qui est sollicité dans les termes qui suivent en dernière page du formulaire de demande d'asile (Cf. annexe n° 4) :

> Veuillez exposer, par un récit synthétique, les éléments essentiels de votre demande d'asile, à savoir les évènements à l'origine de votre départ, les motifs de vos craintes en cas de retour dans votre pays d'origine ainsi que l'identité des auteurs de persécutions que vous fuyez. (…) Il n'est pas nécessaire d'évoquer la situation générale de votre pays d'origine, qui est connue de l'OFPRA. Vous pouvez joindre tous les éléments que vous jugez utiles à l'appui de votre demande.

Ce travail peut parfois consister simplement à relire le récit préalablement écrit pour corriger d'éventuelles fautes d'orthographe ou de syntaxe, en ajoutant quelques détails pour préciser ou rendre plus explicites certains éléments avec le concours du requérant. Dans d'autres cas, il convient de coécrire le récit.

L'accompagnement peut également débuter, ou se poursuivre, quelques temps avant la convocation du requérant par l'OFPRA pour un entretien oral qui peut durer de trente minutes à quelques heures. Au cours de cet entretien, le requérant doit convaincre l'officier de protection de l'OFPRA de la crédibilité des persécutions, subies ou craintes, ayant suscité le départ et des craintes en cas de retour dans son pays d'origine, ainsi que de leur lien avec l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Conformément à la convention de Genève, il s'agit ici de montrer son appartenance à un groupe social, et les persécutions subies ou craintes en raison de l'appartenance à ce groupe. À cette étape, l'accompagnement consiste principalement à multiplier les simulations d'entretien. Le

---

[94] Guichet unique pour demandeurs d'asile (GUDA) comprenant Préfecture et OFII. Cf. Annexe n° 3 pour un schéma de La Cimade pour un récapitulatif des différentes organisations impliquées dans la procédure et de leur rôle.

[95] Ce formulaire comprend 15 sections intitulées : « *1. Votre identité ; 2. L'adresse en France à laquelle vous pouvez recevoir votre courrier ; 3. Attestation de demande d'asile à joindre en copie ; 4. Documents d'identité ou d'état civil joints à cette demande s'ils sont en votre possession ; 5. Membres de votre famille ; 6. Situation de famille actuelle ; 7. Union antérieure ; 8. Informations personnelles ; 9. Sortir du pays de nationalité ou de résidence habituelle ; 10. Où avez-vous séjourné* avant votre arrivée en France ? *; 11. Conditions d'entrée en France ; 12. Avez-vous demandé l'asile dans un autre pays ? ; 13. Modalités particulières d'entretien et d'examen de votre demande d'asile ; 14. Langue de l'entretien personnel ; 15. Les motifs de votre demande d'asile* ». ; Cf. Annexe n° 4.

bénévole s'efforce d'adresser les questions posées de manière récurrente par les officiers de l'OFPRA dans le cadre des entretiens, et aide le requérant à adopter un récit circonstancié, détaillé et personnalisé ; qualités qui offrent les principaux motifs avancés par l'OFPRA pour justifier une acceptation ou un rejet de la demande[96]. Nous détaillerons davantage ces aspects dans le chapitre six de la thèse, mais il s'agit globalement d'entrainements à l'expression orale pour être en mesure de faciliter la compréhension de l'officier de protection et emporter son « intime conviction » (Belorgey 2003, 2004 ; Fayol-Noireterre 2005 ; Greslier 2007 ; Le Pors 2010 ; Fassin & Kobelinsky 2012 ; Camus 2020).

Enfin, l'accompagnement peut se poursuivre au-delà, dans le cas où le requérant est débouté par l'OFPRA. Celui-ci dispose alors d'un droit de recours à la Cours nationale du droit d'asile (CNDA), où il sera reçu par une formation de jugement[97] auprès de laquelle son avocat demande l'annulation de la décision de l'OFPRA, et donc la reconnaissance du statut de réfugié. À cette étape, il peut s'agir d'une simple mise en relation du requérant avec un avocat acceptant l'aide juridictionnelle, et idéalement spécialisé de l'asile au motif de l'Orientation sexuelle ou de l'identité de genre (OSIG). À partir de la décision de rejet de l'OFPRA, et de la retranscription de l'entretien qui l'accompagne, le bénévole repère alors ce qui a posé problème ou a manqué de clarté pour faire parler le requérant sur ces aspects. Au-delà de la poursuite de l'entrainement à la mise en récit orale de soi, cet exercice permet au bénévole de recueillir les « récits manquants » et parfois de rédiger un mémoire complémentaire qui pourra être ajouté au dossier par l'avocat et/ou permettra à ce dernier de gagner du temps dans l'élaboration de sa plaidoirie. Il s'agit donc de préparer le travail des avocats dans un contexte où le faible montant de l'aide juridictionnelle (Giametta 2020) ne leur permet pas

[96] En cas de rejet de la demande d'asile, l'OFPRA transmet au requérant une décision de rejet et l'entretien avec l'officier entièrement retranscrit, ce qui permet aux bénévoles de développer une certaine expertise. La « décision de rejet » présente les principaux motifs du rejet sur une environ une page, souvent en des termes tels que : « *Propos insuffisamment spontanés ; déclarations peu circonstanciées ; rapporté de façon schématique et peu convaincante ; réponses lapidaires et peu individualisées ; propos peu personnalisés et peu étoffés ; réponses générales, lacunaires et convenues ; de façon insuffisamment étayée et circonstanciée ; propos schématiques et peu circonstanciés ; décrit de façon peu spontanée et lapidaire ; dépeint de façon schématique et sommaire ; discours peu spontané et insuffisamment personnalisé* ». (Extraits d'une liste effectuée par un bénévole). Un bénévole explique que lorsqu'il faut faire l'effort de traduire en anglais, cela produit une impression de répétition des arguments motivant le rejet et un sentiment d'incompréhension des demandeurs d'asile, qui ne comprennent pas vraiment pourquoi on ne les a pas crus. L'entretien retranscrit comporte les questions posées par l'officier de protection et les réponses apportées par le demandeur d'asile.

[97] Les formations de jugement sont composées : 1) d'un président de formation de jugement nommé soit par le vice-président du Conseil d'État parmi les membres du Conseil d'état ou du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en activité ou honoraires, soit par le premier président de la Cour des comptes parmi les magistrats de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes, en activité ou honoraires, soit par le garde des Sceaux, ministre de la justice, parmi les magistrats du siège en activité et les magistrats honoraires de l'ordre judiciaire ; 2) d'un assesseur nommé par le Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (HCR) sur avis conforme au vice-président du Conseil d'État ; 3) d'un assesseur nommé par le vice-président du Conseil d'État. Pensées pour assurer une décision collégiale, les formations de jugement sont parfois remplacées par un « juge unique » nommé par le président de la CNDA, dans le cadre des procédures « accélérées » ou de « décision d'irrecevabilité de l'OFPRA ». La formation de jugement ou le juge unique sont aidés d'un rapporteur qui établit un compte rendu de l'instruction du dossier du requérant et suggère un certain nombre de questions qui sont reprises ou non par les juges à l'attention du requérant d'abord, et de son avocat ensuite.

toujours d'accorder plusieurs rendez-vous aux requérants et de consacrer beaucoup de temps à la construction de leur défense (Belorgey 2007).

Cet accompagnement individualisé dans les démarches liées à la demande d'asile peut également comprendre des recours spécifiques, comme le recours gracieux lorsque les rendus de décision présentent des incohérences, ou encore lorsque certains requérants découvrent, après leur entretien à l'OFPRA, que l'OSIG est un motif valable pour demander l'asile[98]. En bout de course, les déboutés de l'OFPRA et de la CNDA peuvent aussi demander un réexamen, c'est-à-dire la reprise à zéro de la procédure, s'ils sont en mesure d'apporter un élément jugé « nouveau » par l'administration[99]. Au plan administratif, l'ensemble de ces procédures comprennent des délais et des conditions de transmission des dossiers spécifiques. Les connaître et les maîtriser implique des ressources et un important travail. Enfin, à l'accompagnement juridico-administratif s'adjoint souvent un suivi de type juridico-social consistant à s'assurer que le requérant ait accès aux Conditions matérielles d'accueil (CMA)[100], et dans le cas contraire qu'il puisse solliciter leur rétablissement auprès de l'Office français d'immigration et d'intégration (OFII) ou formuler des recours devant le tribunal administratif avec l'aide d'avocats.

Les missions d'accompagnement s'étendent sur des durées variables, allant de quelques mois pour des personnes en procédure « normale » vite convoquées par l'OFPRA et reconnues réfugiées, à plusieurs années[101] pour les cas plus compliqués en procédure de Dublin et/ou n'obtenant pas directement le statut de réfugié. Chaque bénévole accompagne ainsi en simultané plusieurs requérants, parfois jusqu'à plusieurs dizaines, dans différentes dimensions de l'asile : administratives, juridiques ou sociales. Si les formations initiales sont plutôt théoriques, intégrant des aspects liés à l'histoire du droit d'asile en général, et au positionnement de l'association en

[98] Le « recours gracieux » consiste à adresser à l'OFPRA ou à la CNDA une demande de ré-audition en s'appuyant sur des éléments qui ont pu altérer la validité de la décision. Ces éléments peuvent concerner le requérant, par exemple lorsqu'une personne ayant fui son pays au motif de l'OSIG découvre l'existence de ce motif après l'entretien OFPRA, où il a inventé une histoire de persécutions politiques ; ou bien lorsqu'une personne a visiblement perdu tous ses moyens, par exemple parce qu'elle était malade. Le « recours gracieux » peut aussi être sollicité en faisant valoir des incohérences dans la décision de rejet de l'OFPRA, par exemple si l'homosexualité de la personne est attestée mais que son appartenance au « groupe social » est remise en cause, ou toute autre incohérence de ce type. Une fois déposé, le recours gracieux doit être « accepté » ou « rejeté » par l'autorité qui a pris la décision contestée.

[99] Des éléments nouveaux peuvent venir étayer le dossier, comme la réception récente de menaces écrites sur les réseaux sociaux, des changements législatifs survenus dans le pays d'origine, etc.

[100] Les Conditions matérielles d'accueil (CMA) sont fournies en compensation de l'interdiction de travailler dont sont l'objet les demandeurs d'asile (sauf cas spéciaux) pendant toute la durée de la procédure. Elles comprennent théoriquement l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA), de 6,80€ par jour, et un hébergement en Centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA) ou autre structure d'urgence destinée à l'hébergement des demandeurs d'asile. En l'absence de logement, l'ADA est relevée de 7,40€ par jour, soit un total de 14,20€ par jour et de 426€ pour 30 jours.

[101] Certains enquêtés étaient arrivés en France pour demander l'asile il y a plus de cinq ans et un enquêté pourtant en procédure « normale » n'a été convoqué à l'OFPRA que deux ans après son arrivée. Lorsque l'on interroge les bénévoles associatifs sur les temps d'instruction et/ou d'attente d'une convocation, ils ont pour coutume de dire : « *Il n'y a pas règle* ».

particulier, le tutorat procède d'un apprentissage pratique, « sur le tas », de la mission centrale de l'association qu'est l'accompagnement administratif.

2.2. La préparation aux épreuves de l'asile

Cet engagement bénévole permet d'une certaine manière de changer de focale en appréhendant les demandeurs d'asile au motif de l'OSIG non plus au prisme du risque épidémique mais de leur encadrement administratif. Les accompagnements individualisés de trente-cinq personnes, entre janvier 2020 et février 2022[102], permettent également de documenter de manière plus concrète les expériences homosexuelles dans le pays d'origine, les trajectoires migratoires et, plus à la marge, les conditions de vie depuis l'arrivée en France. Ces accompagnements individualisés engagent les accompagnants et les demandeurs d'asile pendant plusieurs mois, voire années[103].

Ces accompagnements individualisés visent donc à favoriser la mise en récit des personnes sur leurs expériences homosexuelles au pays et leurs trajectoires migratoires jusqu'à l'arrivée en France, conformément aux attentes de l'OFPRA et/ou de la CNDA. Comme l'explique une bénévole lors d'une « préparation collective »[104], l'entretien de l'OFPRA s'organise en deux parties :

> *La première partie de l'entretien, c'est ce qu'on appelle la partie « identité ». (…) C'est une partie qui peut durer entre 10 et 25-30 minutes. (…) L'OFPRA va essayer d'être bien sûr que vous êtes de la nationalité que vous prétendez être. (…) Si vous n'avez pas de papiers ce n'est pas grave, ce sera du déclaratif, mais du coup il y aura certainement plus d'interrogations sur votre pays d'origine. (…) Les premières questions dans la partie « identité » c'est qu'on va vous demander les noms, prénoms, professions de vos parents, votre date de naissance, votre pays d'origine, l'endroit où vous êtes né, enfin voilà. (…) Cette partie « identité », qui est assez courte, va déboucher sur la partie qu'on appelle « entretien »,* [qui] *va commencer par une première question (…) : « Comment vous vous êtes rendu compte que vous étiez attiré par les homme/les femmes ? ». (…) On va vous demander : « Comment avez-vous eu votre première relation ? ». (…) Première relation, deuxième relation, troisième relation,*

[102] La plupart de ces accompagnements, soit trente et un sur trente-cinq, ont été réalisés en binôme pendant une année de tutorat, prolongée en raison d'une très bonne entente avec le tuteur, devenu un ami.

[103] Une personne accompagnée est par exemple en procédure depuis plus de six ans en raison d'un placement en procédure Dublin non respecté, supposant de rester pendant plus de 18 mois en situation irrégulière en France avant que son dossier puisse être instruit par la France. Pendant ces 18 mois, elle a reçu une obligation de quitter le territoire Français (OQTF) valable pendant 6 mois, pendant lesquels le délai des 18 mois est suspendu. Puis elle a tardé à être convoquée à l'OFPRA, n'a pas pu se présenter à la CNDA en raison de problèmes d'addiction, et est finalement aujourd'hui en cours de réexamen. Si ces six ans ne sont pas juridiquement ou administrativement considérés comme six années de demande d'asile, ils forgent l'expérience de la demande d'asile à l'échelle individuelle.

[104] Terme émique opposé à « préparations individuelles », employé pour désigner des sortes de réunions au cours desquelles un bénévole explique à plusieurs requérants comment se déroule l'entretien OFPRA et quelles sont les attentes associées. Cette modalité de suivi peut être utilisée par certains bénévoles suivant plusieurs personnes au même stade pour éviter les répétitions. Elle est également employée lorsque le nombre de personnes sollicitant l'aide de l'association dépasse ses capacités d'accompagnement individualisé.

que sais-je… Et on en vient aux problèmes. La question peut être : « Quelles sont les raisons dans votre parcours pour lesquelles vous avez dû fuir votre pays ? », (…) « Comment avez-vous financé votre voyage ? ». (…) Ensuite, il y a une autre question c'est : « Quels sont les risques si vous rentrez dans votre pays ? » (…) Quand vous allez évoquer les risques en cas de retour, il faut que vous évoquiez la question de la famille, la question du quartier, (…) la question de la police ; et dans les cas où c'est pénalisé et qu'il y a des peines appliquées, la question de la justice. (…) Merci de ne pas dire : « Si je rentre, je vais être tué ». Ce n'est pas aussi simple que ça.

Après la « partie identité », les officiers de protection engagent généralement la discussion sur le motif de l'exil, avant de revenir à une organisation chronologique de l'expérience de l'homosexualité, en commençant par la « prise de conscience » de l'attirance pour des personnes du même sexe. Il s'agit ensuite d'évoquer les différentes aventures, l'attraction et les sentiments éprouvés, les conditions d'engagement dans une ou des relations et les craintes associées, mais également la gestion de l'information vis-à-vis des amis, de la famille, du voisinage, parfois des institutions, ou encore les stratégies de révélation/dissimulation. Puis sont abordées les éléments déclencheurs du départ du pays d'origine, les conditions de ce départ et de migration jusqu'à l'arrivée en France[105]. Enfin, une quatrième partie de l'entretien porte sur les craintes de persécutions en cas de retour. Elle oblige le requérant à se projeter dans la perspective d'un renvoi dans le pays d'origine.

Les bénévoles développent ainsi une expertise profane de la structuration type de ces entretiens et des principales questions qui peuvent y être posées grâce à la lecture régulière de parties d'entretiens retranscrites qui accompagnent les décisions de rejet, mais aussi grâce à l'expérience accumulée lors de l'accompagnement physique des requérants aux entretiens OFPRA (que permet l'accréditation de l'association). C'est sur cette expertise profane qu'ils s'appuient pour « préparer » les requérants à ce qui les attend. Les accompagnements individuels, qui s'apparentent finalement à des préparations ou à des entrainements à la mise en récit au format attendu par l'OFPRA, donnent accès à des récits détaillés de ces différentes phases ou étapes du « devenir exilé au motif de l'OSIG », ou du moins telles qu'elles sont identifiées par l'OFPRA.

Les informations issues de ces préparations individualisées sont complétées par celles rapportées dans des interactions plus informelles laissant place, au détour d'une salutation, d'un café, ou parfois même en marge du temps officiel de l'accompagnement, à des récits de morceaux ou

[105] Les modalités de migrations qui seront étudiées dans le chapitre 4 peuvent être multiples. Si l'image médiatique tend à mettre en avant une migration terrestre et maritime en raison du drame des noyades en méditerranées ou des violences, enfermement et exploitation vécus en Libye, un certain nombre de personnes se déplacent directement par voie aérienne directe avec leurs papiers d'identité ou l'aide d'un passeur. Dans les deux cas il s'agit de raconter les étapes du parcours et ses conditions de possibilité.

« bouts » d'expériences de vie en France. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un document introuvable est sollicité par le bénévole et que Richard, 30 ans, explique qu'en l'absence de Conditions matérielles d'accueil (CMA) à l'issue d'une « sortie de Dublin »[106], il a été hébergé pendant un moment chez une personne avec qui il est entré en contact sur une application de rencontres et chez qui il a laissé ses affaires, jusqu'à ce que cette dernière ne lui réponde plus. Babakar, 43 ans, a lui été forcé de dormir à la rue pendant une longue période. En plus des problèmes de dos qu'il a commencé à avoir, c'est à cette époque que l'ensemble de ses documents sont devenus illisibles à cause de l'humidité. Un matin, Badre, la trentaine, arrive complètement frigorifié pour un entretien préparatoire : l'air épuisé, il prend le temps de se réchauffer contre le radiateur en buvant une boisson chaude avant de commencer à discuter. Après deux nuits à l'hôtel payées par l'association, il dort dans le métro et passe le reste de sa journée à faire la manche en attendant de percevoir l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA). On le voit, ces échanges informels en marge des préparations donnent accès, par bribes, à des informations sur les conditions de vie rencontrées depuis l'arrivée en France.

Ces différents types d'interactions, plus ou moins longues et fréquentes, renseignent pour une part les expériences sexuelles et migratoires jusqu'à l'arrivée en France au travers du discours « officiel » sollicité et attendu par l'institution ; mais elles renseignent aussi, pour une autre part , des conditions de vie – et souvent de survie – depuis l'arrivée en France qui ne semblent pas intéresser l'État, ni dans la plupart des cas les bénévoles, qui paraissent parfois gênés par le sentiment d'impuissance qu'elles suscitent et la réalité « officieuse » (Boltanski 2004, 2012) qu'elles dévoilent. L'engagement bénévole dans l'association donne ainsi un bon aperçu des types d'expériences rencontrées et permet d'identifier des profils d'homosexualité au pays, de migration, de conditions de vie en France. Il permet aussi, par le jeu des comparaisons, de commencer à travailler à l'identification de dispositions individuelles agissant comme ressources et influençant les trajectoires et expériences de vie organisées en « carrière » (Darmon 2005, 2008b) du « devenir demandeur d'asile au motif de l'OSIG ».

Cet engagement permet également d'observer les contenus enseignés/transmis par les bénévoles aux demandeurs d'asile, et à travers eux le travail de conformisation aux attentes de l'OFPRA, notamment dans la construction/reconstruction des récits de/sur soi (Lindón 2005 ; Tcholakoca 2016). Les attentes de l'OFPRA sont-elles d'ailleurs conformes à ce que projettent et diffusent les bénévoles ? Quoi qu'il en soit, sans être enjoint à modifier le fond de l'histoire qu'il va livrer, chaque requérant est invité à opérer un travail de mise en forme de cette dernière afin qu'elle réponde aux

[106] Expression mobilisée pour désigner l'écoulement des 18 mois. Lors de la reprise de la procédure, il est courant que les requérants ne se voient pas attribuer les Conditions matérielles d'accueil (CMA).

exigences supposées des juges de l'asile, et offre un récit qui ne s'expose pas aux motifs habituellement affichés pour justifier des rejets. Ce travail d'ajustement des mises en récits laisse entrevoir les enjeux d'éloignement/proximité, d'affiliation/désaffiliation vis-à-vis de la mise en visibilité attendue de l'homosexualité, et des injonctions contradictoires qui peuvent exister sur ce point en fonction des divers « mondes sociaux » fréquentés par les requérants[107].

En livrant les attentes des institutions régulant l'asile, les associations militantes ne contribuent-elles pas à relayer des perceptions de l'homosexualité qu'elles critiquent par ailleurs, et dont la critique motive en partie leur engagement[108] ? Dans ce cadre, en quoi les échanges avec les acteurs associatifs sont-ils dépendant de normes, valeurs et attentes partagées avec les institutions ?

2.3. La logique de soupçon : l'homosociabilité comme injonction informelle ?

Cet accompagnement individualisé aux « épreuves de l'asile » (d'Halluin-Mabillot 2012), principalement administratif mais aussi – à la marge – social, n'est pas accessible à tous les requérants en raison du déséquilibre entre les capacités d'accompagnement de l'association et le nombre de sollicitations. L'accompagnement est ainsi réservé aux personnes sélectionnées lors d'une permanence d'accueil pour les « nouveaux arrivants », au cours de laquelle les bénévoles procèdent à un « tri » (Giametta 2020). Si les modalités de l'accueil et du « tri » des personnes sollicitant un suivi auprès de l'association changent régulièrement, elles sont restées stables entre décembre 2020 et août 2021, période au cours de laquelle j'ai participé à une trentaine de permanences d'accueil hebdomadaires d'une demi-journée dans les locaux de l'association. Au total, 100 à 120 personnes ont été reçues durant les permanences tenues durant ces 8 mois.

Chaque permanence mobilise deux à cinq bénévoles, répartis dans différents bureaux d'environ 6 m², pendant quatre à six heures. Au début de la demi-journée, les personnes venues pour solliciter un suivi auprès de l'association sont une vingtaine à patienter en salle d'attente au son d'une musique d'ambiance. Elles se voient proposer thé, café et biscuits en attendant d'être reçues dans l'un des bureaux attenants pour un entretien. La durée des entretiens varie d'une dizaine de minutes à plus d'une heure selon les personnes, en fonction de l'urgence des situations. Après avoir vérifié que la personne est bien concernée par une demande d'asile au motif de l'OSIG, une fiche de renseignement socio-administrative structure l'entretien et vise à consigner le contact de la personne et des indicateurs de sa situation socio-administrative tels que : les conditions d'accès aux

[107] Ce travail de « préparation » et les aisances différenciées à incorporer les recommandations des bénévoles seront analysées dans le chapitre 6.

[108] Pour une analyse spécifique des modes d'engagement bénévole, la thèse de Sara Cesaro en cours de préparation à Paris 8 s'intitule provisoirement : « Le sexe du travail social : sociologie de l'engagement et du travail bénévole auprès de demandeur·se·s d'asile LGBT ».

droits aux transports, à l'hébergement, à l'Allocation de demandeur d'asile (ADA), à la couverture santé, et l'état d'avancement de la procédure. Cette structure d'entretien permet deux choses. Premièrement, de délivrer immédiatement des conseils d'ordre social, sanitaire ou administratif. Deuxièmement, de servir de support à l'arbitrage collectif, en fin de permanence, afin de choisir les personnes qui bénéficieront d'un accompagnement individualisé. La hiérarchisation de l'urgence d'un suivi individuel s'opère ici en faveur des personnes qui n'ont pas encore transmis leur dossier de demande d'asile et de celles qui disposent d'une convocation à l'OFPRA ; et au détriment des personnes « en attente » d'un signe de l'administration[109], invitées à revenir plus tard, et souvent aussi de celles arrivées après un premier rejet de l'OFPRA, qui sont mises en contact avec des avocats proches de l'association mais rarement accompagnées individuellement.

Le recueil de ces informations factuelles s'accompagne d'une interaction visant à tester le discours des interlocuteurs, avec plus ou moins d'acuité en fonction des bénévoles, comme me l'explique Yohan lors de ma première permanence :

> *Bon, tu vois, je les assaille de questions en fait ! Je pars un petit peu dans tous les sens, j'interroge plusieurs moments de l'histoire. C'est pour voir s'il y a des réponses spontanées, si ça tient la route ce qu'on nous raconte. Parce qu'il y a plein de gens qui viennent ici, à chaque fois, en permanence, avec des histoires qui sont fausses. C'était le cas de la personne qui était là juste avant. C'est comme une sorte de mini entretien OFPRA que je fais, mais en plus dur en réalité. (...) Si je vois des failles ou des trucs que je ne comprends pas, je l'interroge pour voir les réponses qu'elle me donne. Et si les réponses tiennent la route, je me dis que c'est bon ! (…) Donc elle, tu vois, on va s'en occuper, enfin on va essayer, mais le mec d'avant on ne va pas s'en occuper. De toutes façons, on a des capacités d'accueil très limitées. Aujourd'hui, en fait, je n'ai qu'une seule place et je reçois 8 personnes, donc bon… On ne peut pas prendre des personnes où ça ne tient pas la route quoi.*

Une fois la situation socio-administrative recueillie, il s'agit donc pour les bénévoles d'interroger rapidement l'expérience de l'OSIG au pays afin d'identifier d'hypothétiques « fausses histoires », ou du moins celles dont les réponses n'ont pas emporté la conviction du bénévole. Si Yohan assume, rationnalise et verbalise cette modalité du système de sélection qui permet de « classer » entre elles les personnes dont l'urgence de l'accompagnement a été identifiée, ce n'est pas le cas de tous les bénévoles. En effet, la majorité de ceux avec qui j'ai participé aux permanences affichent leur défense de l'hétérogénéité des genres et des sexualités et s'inscrivent idéologiquement en faux contre l'idée que quiconque soit compétent pour dire à la place d'une personne si elle est LGBTI

[109] Kobelinsky (2010) titre son ouvrage *L'accueil des demandeurs d'asile : une ethnographie de l'attente* pour insister sur la situation des personnes demandant l'asile hébergées dans les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), interdites de travailler pendant toute la durée de la procédure, et attendant désespérément la progression de celle-ci.

ou non. Pour eux, « l'intime conviction » des juges laisse en effet beaucoup trop de place aux représentations ethno-situées et racialisées du genre et de l'homosexualité dans leur prise de décision, critique également formulée par une importante littérature (Morgan 2006 ; Berg & Millbank 2009 ; Kobelinsky 2012b)[110]. Malgré cette opposition de principe, et un engagement à aider indistinctement (Giametta 2020), « au besoin » et non pas « au mérite » (Jakšić 2016), la sur-sollicitation des bénévoles de l'association les pousse à des logiques de filtrage plus ou moins explicites. Il n'est ainsi pas rare que « l'intime conviction » des bénévoles interviennent, de manière plus ou moins ouverte, ou simplement en laissant faire les autres, dans les échanges de fin de permanence pour limiter le nombre de personnes à qui un suivi sera apporté en trouvant des motifs pour éliminer des prétendants, ou du moins ne pas les prioriser[111]. Les requérants finalement sélectionnés se voient ensuite attribuer un bénévole chargé de les accompagner jusqu'à la fin de leur procédure de demande d'asile.

Cette nécessité pour les bénévoles de faire des choix pour sélectionner les personnes accompagnées alimente forcément une forme de suspicion ou d'inquiétude continue tout au long de la procédure. Une erreur pourrait en effet avoir de lourdes conséquences à la fois pour les concurrents n'ayant pas obtenu d'accompagnement, mais aussi, indirectement et par accumulation, sur la crédibilité de l'association auprès des institutions de l'asile (Giametta 2017). Ainsi l'honnêteté des requérants est interrogée de manière plus ou moins affirmée durant toute la procédure et la politique institutionnelle du soupçon infuse jusque dans les pratiques associatives. L'implication dans les évènements festifs ou de sociabilité LGBTI participe à constituer le faisceau de preuves visant à convaincre les bénévoles en cas de doute, et à s'assurer un accompagnement maximal.

Cette implication participe aussi à faciliter le travail du bénévole qui pourra s'appuyer sur ces participations communautaires pour rédiger une lettre de soutien, ou sur des photos pour constituer un « roman photo » à l'attention de l'officier[112]. Pour le requérant, apporter des preuves de son orientation sexuelle depuis l'arrivée en France permet d'échapper à la suspicion des bénévoles de l'association. Et si nombre d'entre eux considèrent qu'ils ne sont pas là pour trier,

110 L'analyse des décisions de jugements aux États-Unis (Morgan 2006), au Canada, au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande (Berg & Millbank 2009) ou en France (Kobelinsky 2012b) révèle des rendus de jugement emprunts de stéréotypes racialisés correspondant aux normes et pratiques homosexuelles blanches des classes aisées.

111 Nous verrons dans le chapitre 6 que l'obtention d'un accompagnement associatif ne se joue pas exclusivement dans cet échange et qu'une issue défavorable de ce dernier peut être rattrapée de différentes manières.

112 Dans le souci d'administration de la preuve, il n'est pas rare que les bénévoles rédigent une lettre afin d'attester de la participation d'un demandeur d'asile aux activités organisées par l'association, parfois même de sa mise en couple avec un autre demandeur d'asile (lorsque c'est le cas). Par ailleurs, les demandeurs d'asile eux-mêmes, ou avec l'aide du bénévole, peuvent joindre des photos au dossier ou s'appuyer sur un « roman photo » pour illustrer certains récits. C'est l'une des raisons pour laquelle les bénévoles sont souvent sollicités pour prendre une photo lors des évènements de convivialité, comme l'indique la situation présentée par Florent Chossière (2022) en introduction de sa thèse. Lorsque je rencontre Samba pour un n^{ème} entretien, le lendemain de son entretien à la CNDA, il rejoue l'entretien de la veille au cours duquel il s'est appuyé sur les photographies imprimées pour formuler ses réponses.

dénigrant la logique élective des institutions de l'asile, ils n'y sont pas moins contraints par le nombre de demandes et par des politiques migratoires restrictives qui les engagent à être vigilants et à ne pas favoriser une personne non LGBTI au profit d'une qui l'est. S'impose ainsi à eux une forme de délégation de la sélection sur laquelle je reviendrai (chapitre 6). Plus globalement, ne sont-ils pas voués à jouer un rôle de « passeurs culturels », chargés *in fine* de transmettre les normes et codes des institutions qui organisent l'épreuve à laquelle ils préparent les requérants ?

2.4. Conclusion. L'homosexualité : identité et / ou catégorie administrative ?

Ce second terrain ethnographique en tant que bénévole d'une association LGBTI militante du droit d'asile présente plusieurs intérêts. Cette expérience est tout d'abord formatrice en ce qu'elle permet d'enrichir les connaissances concernant le fonctionnement et les subtilités pratiques de la demande d'asile, beaucoup plus complexe dans les faits que la procédure administrative simplifiée telle qu'elle est présentée par les institutions : initiation de la demande d'asile, convocation à l'OFPRA et le cas échéant à la CNDA, en étant logé et nourri en attendant le résultat, c'est-à-dire l'obtention du statut de réfugié ou la reconduite à la frontière. L'expérience vécue par de nombreux demandeurs d'asile est en effet bien plus contrastée que ce fonctionnement administratif ne laisse supposer.

Ce terrain permet par ailleurs d'accéder à des récits biographiques, davantage qu'à des conditions de vie immédiates. On identifie ici le fort intérêt des institutions de l'asile pour les parcours biographiques, mais aussi le peu d'attention qu'elles portent aux conditions de vie, et souvent de survie, pendant la période de demande d'asile. De même que les interactions avec les acteurs de prévention se structurent autour de certains sujets bien circonscrits autour de la santé sexuelle, les échanges qui s'opèrent dans ce contexte sont médiés par la procédure d'asile et les attentes associées. En quoi l'intérêt manifesté pour certains types de discours nous informe-t-il sur la manière dont ces institutions appréhendent et considèrent les enquêtés ? Plus encore, en quoi la mise en récit observée, très normée et encadrée, construit-elle, par-delà les discours qui se déploient dans ces institutions, les devenirs des requérants ?

Enfin, on observe la mise en place d'une « justice locale » (Elster 1992) qui préside à la sélection des demandeurs d'asile qui peuvent bénéficier d'un accompagnement, et de son maintien à un niveau d'investissement maximal. Sur quels critères se fonde cette sélection ? Elle semble dépendante de la capacité du requérant à donner des gages de crédibilité concernant son OSIG à travers la mise en récit de son passé et/ou la mise en scène de son présent afin d'emporter « l'intime conviction » de son interlocuteur. En fait, à y regarder de plus près, l'économie morale (Fassin 2009) à l'œuvre est fondée sur une circulation des « bonnes » manières de performer l'homosexualité des agents de l'OFPRA vers les bénévoles associatifs, puis des bénévoles associatifs

vers les demandeurs d'asile accompagnés, au détriment de ceux qui n'ont pas su convaincre de leur capacité à entrer dans ce jeu avec des chances de succès lors de la première rencontre. Est-il donné à tout le monde de pouvoir s'inscrire dans ce type d'attentes ? Quels sont les obstacles spécifiques rencontrés par certains requérants, et comment les bénévoles les considèrent-ils ?

3. Sortir des circuits institutionnels pour documenter les carrières migratoires et sexuelles des demandeurs d'asile au motif de l'OSIG

Les deux premiers terrains associatifs, l'un en tant qu'acteur de prévention du VIH dans une association de santé publique puis membre du conseil d'administration, et l'autre en tant que bénévole dans une association LGBTI militante du droit d'asile, permettent donc d'accéder à des formes de mise en récit des expériences homosexuelle au pays, des parcours de migration et des conditions de vie en France. Ces mises en récit sont produites dans l'interaction avec l'institution médicale d'une part, et avec les institutions de l'asile d'autre part, les associations étant médiatrices d'injonctions ou d'attentes institutionnelles spécifiques. Elles sont ainsi révélatrices de contraintes qui pèsent sur les requérants, dont la relation enquêteur/enquêtés et les mises en récits produites sont tributaires. L'identification de ces contraintes s'est faite progressivement, grâce à une enquête sur le temps long[113], cumulant les heures passées sur le terrain (Lignier 2013 ; Bruneteaux 2018), mais aussi grâce à la démultiplication des « casquettes » (Wang 2016 ; Bella 2020), les doubles casquettes permettant parfois la fréquentation des mêmes enquêtés dans des moments et espaces différents pendant plusieurs années, certains étant devenus des amis (Duclos 2014). Des relations prolongées d'entraide, à la fois *dans* et *hors* des institutions malgré les écarts de positions et de statuts occupés, ont peu à peu permis l'accès à d'autres mises en récits de soi, moins contraintes par les rapports à l'institution, à la santé sexuelle ou à l'asile. C'est ce troisième terrain, les conditions de son ouverture et les données qu'il a permis de recueillir qu'il s'agit maintenant de présenter.

3.1. Entretiens semi-dirigés répétés dans le temps : la confiance au cœur du processus de recrutement

La prise de conscience de cette variation des récits sur soi et de ce qui peut et doit être dit dans un contexte médical ou un contexte lié à l'asile, s'est essentiellement faite dans les interactions nouées fortuitement avec les relais santé[114], fréquentés au départ une demi-journée par semaine, comme

[113] Ethnographie de 48 mois au total, entre mars 2018 et février 2022.

[114] Demandeurs d'asiles formés pour promouvoir le dépistage et la PrEP auprès de leurs pairs.

des collègues de travail, en tant qu'acteur de prévention du VIH/sida. Ces réunions hebdomadaires de trois ou quatre heures sont alors justifiées par un travail répétitif d'appels téléphoniques visant à remplir la consultation médicale. Ces appels sont entrecoupés de plaisanteries visant à rendre la tâche plus joyeuse ou de discussions plus sérieuses permettant d'obtenir des renseignements sur la santé, l'asile ou toute autre préoccupation du moment. Puis, suite aux échanges de décembre 2018 consécutifs aux promesses intenables faites par chef de service concernant la rémunération de leur engagement, j'obtiens de l'association de santé publique dont je suis salarié – à leur demande – que leur engagement leur soit dédommagé par le défraiement du reste à charge de leurs titres de transport[115], d'un abonnement téléphonique, et l'attribution de tickets services[116]. Ces échanges concernant leurs besoins sont en eux-mêmes révélateurs de conditions de vie difficiles, marquées par l'absence de l'hébergement censé être associé à leur statut de demandeur d'asile, et par la débrouille pour se procurer une chambre en collocation ou chez l'habitant dont le loyer excède souvent le montant de l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA), qui d'ailleurs n'est pas toujours perçue. Face aux retards récurrents dans la commande et/ou la livraison des tickets services, ou à la nécessité de disposer de liquidités[117], j'accepte régulièrement de faire l'avance en espèces à mes collègues, et de me faire rembourser avec les tickets services ensuite.

La confiance découlant de cette relation d'entraide suscite peu à peu des confidences et la prise de conseils concernant les difficultés rencontrées en France ou dans la gestion des interactions avec la famille, les amis ou l'administration au pays. M'est alors confié le contraste entre les sollicitations financières provenant du pays et la vie presque à la rue en France, ainsi que les craintes relatives aux conséquences d'un rejet qui se solderait par un renvoi au pays. Progressivement, d'autres éléments me sont livrés, comme la découverte ébahie des applications et lieux de rencontres tels que les saunas et lieux festifs gays, et en contre-point les angoisses d'être identifié par la diaspora comme homosexuel en raison d'agressions subies ou de la crainte que l'information ne se propage en France et au-delà, jusqu'au pays. Au bout de quelques mois, je suis invité à manger pour venir voir où ils vivent, et introduit dans un cadre plus intime pour aborder des questions liées à leurs

[115] En Île-de-France, les personnes bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) (ancienne CMU-C), et les bénéficiaires de l'Aide médicale d'État (AME), entre autres catégories, peuvent bénéficier de la carte « solidarité transport ». En fonction de leur situation celle-ci donne droit à une réduction de 50 à 75% du tarif des titres de transports. Cette aide avait fait débat lorsque Valérie Pécresse avait tenté de faire adopter dès son arrivée à la tête de l'exécutif régional une délibération excluant du bénéfice de la réduction de 75% des tarifs de transport les personnes en situation irrégulières bénéficiant de l'AME avant que le tribunal administratif n'annule cette décision.

[116] Sur le modèle des chèques vacances, ces tickets services sont des bons d'achat dans certains magasins partenaires. Ils permettent de contourner des démarches administratives conséquentes pour le recrutement d'une personne demandant l'asile, qui nécessitent d'attendre six mois après l'initiation de la demande d'asile pour demander une autorisation de travail et de justifier que l'emploi en question ne peut être occupé par un citoyen français ou par quelqu'un disposant d'un permis de travail ou que l'employeur se heurte à des difficultés à recruter.

[117] Disposer d'argent en espèces, par exemple pour payer un loyer, est une problématique d'autant plus prégnante à partir de la loi asile-immigration de 2018, qui empêche le retrait de l'ADA en espères et contraint son utilisation à des achats directs par carte, hors alcool, tabac et autres produits jugés non essentiels.

projets de professionnalisation suite à la procédure, aux équivalences de diplômes, à la préparation d'un *curriculum vitae*, etc. Cet interstice entre médiation culturelle, amitié et entraide donne accès à un discours en partie libéré des contraintes institutionnelles, manifestant parfois la capacité à les objectiver ou à les contourner. Les relais santé deviennent ainsi des « informateurs clés » qui, tout en m'utilisant comme « passeur culturel » (Lenoir, Pudelko & Steinbach 2008 ; Beaud 2014) pour comprendre les mondes sociaux dans lesquels ils doivent évoluer, me renseignent sur leurs histoires et contextes de vie. Ces échanges m'aident à identifier les contraintes qui pèsent sur les entretiens menés avec des personnes recrutées dans le dispositif. Ils m'incitent peu à peu à privilégier la conduite d'entretiens auprès de personnes avec qui des relations de confiance ont préalablement été construites. Une fois mon allocation doctorale obtenue et mon statut d'enquêteur officialisé, les relais santé multiplient les appels téléphoniques et invitations à discuter pour me faire part de leurs problèmes ou de ceux rencontrés par des amis.

Puis, « d'informateurs clés » ils se muent progressivement en *gatekeepers* qui favorisent la mise en relation avec des connaissances, comme le montre l'extrait d'entretien qui suit. Il se déroule chez Christian, l'un des relais santé, qui m'a invité à découvrir son nouveau logement. Au bout de quelques minutes d'entretien, la sonnette retentie et Manzar, un homme d'une trentaine d'années que Christian conseille dans sa demande d'asile au motif de l'OSIG, se joint timidement à la discussion à laquelle je m'efforce de l'inclure :

> Cyriac : *De quoi tu vis là ? Tu travailles en ce moment ou tu… Ou c'est ton frère chez qui tu vis pendant la procédure, qui t'aide…*
> Manzar : (Gêné il se tourne vers Christian) *Christian ?*
> Christian : *Beh, réponds-lui ! (Silence) Non, il ne faut pas te gêner, il faut lui dire. Tu n'as rien à lui cacher. À lui tu peux tout lui dire, ce n'est pas un officier de protection ! Donc à lui tu peux TOUT dire !*
> Manzar : *Ah, ok. (Silence) Je travaille.*
> Cyriac : *Ouais ? Tu travailles dans quoi ?*
> Manzar : *Dans les ménages et j'habite chez mon grand-frère…*

Ne se contentant pas simplement de me transmettre un contact téléphonique, Christian me met directement en lien avec plusieurs personnes, jouant un véritable rôle d'entremetteur, jusqu'à inciter Manzar à faire un entretien avec moi. Il insiste sur le fait qu'il peut tout me dire, que je suis là pour comprendre, que c'est important aussi pour lui parce que ça le prépare à parler de son histoire pour l'entretien à l'OFPRA. La relation d'entraide construite avec les *gatekeepers* et la confiance associée semblent alors transférées à d'autre enquêtés, permettant ainsi de surmonter les obstacles rencontrés au cours de la phase exploratoire de l'enquête.

De manière plus indirecte, les bénévoles de l'association LGBTI militante du droit d'asile rencontrés comme acteur de prévention d'abord, puis bénévole ensuite, contribuent également à ce transfert de confiance avec certaines personnes rencontrées en tant qu'acteur de prévention. La plupart des entretiens avec des enquêtés avec qui j'ai déjà échangé mais sans nouer les mêmes relations de proximité qu'avec les relais santé, comme Bamba, commencent par l'évocation de connaissances communes parmi les demandeurs d'asile mais surtout parmi les bénévoles :

> Bamba : *Mais tu arrives à avoir des gens ?*
>
> Cyriac : *Ouais.*
>
> Bamba : *Tu t'intéresses aux personnes francophones ?*
>
> Cyriac : *Je m'intéresse aux personnes qui viennent d'Afrique francophone.*
>
> Bamba : *Pour des personnes de l'*[Association militante du droit d'asile] *?*
>
> Cyriac : *Oui, et de l'*[Association militante du droit d'asile]. *Pour l'instant il y a Aliou et Christian qui ont témoigné.*
>
> Bamba : *Oui. Ce n'est pas facile. Donc toi, tu ne fais pas les préparations de l'OFPRA et tout ça ?*
>
> Cyriac : *Je ne le fais pas moi directement. J'accompagne des bénévoles de l'*[Association militante du droit d'asile] *qui le font. Je suis en formation. J'assiste, je pose certaines questions, j'accompagne en fait le bénévole de l'*[Association militante du droit d'asile]*, mais sinon je ne fais pas de préparation particulière.*
>
> Bamba : *Moi comme bénévoles je connais Charles et puis Pierre, c'est mes bénévoles… (…) Quand tu demandes à Axel, Bamba, il me connait. Je n'ai pas duré dans l'association, mais tout le monde me connait, même la présidente de l'*[Association militante du droit d'asile] *me connait. Avec l'ancien président, avec Louis, avec Pierre, avec l'autre, comment on appelle… tous les membres, les femmes, le secrétaire général, avec Aurore, avec l'autre femme comment elle s'appelle ?*
>
> Cyriac : *Il y a Éline.*
>
> Bamba : *Éline. Parce qu'elle, elle a démissionné maintenant.*
>
> Cyriac : *Ah ouais ?*
>
> Bamba : *Ouais. Tu n'es pas au courant ? Beh ouais, elle a démissionné, elle n'est plus de l'*[Association militante du droit d'asile] *maintenant. Il y a beaucoup de gens… Il y a même des bénévoles qui me demandent pourquoi elle a démissionné. Je dis : « Je ne sais pas ». Parce que pour eux, moi je connais tout de l'*[Association militante du droit d'asile] *(rires). Et pourtant non, je ne connais pas tout.*

L'évocation en début d'entretien des connaissances communes participe, de même que la délimitation des thématiques abordées et des conditions d'utilisation des données ou l'évocation des personnes qui ont déjà accepté de participer, à évaluer le « risque ». Parfois, la simple mention de ces connaissances communes, même lorsque la mise en relation n'a pas explicitement été opérée

par un tiers, suffit à créer les conditions de proximité suffisantes pour entrainer une mise en récit en confiance. Dans d'autres cas, le premier entretien reste superficiel, et ce n'est qu'à partir du deuxième que la confiance s'instaure, après que l'enquêté se soit assuré du bien-fondé de se livrer de la sorte, souvent auprès du bénévole qui l'accompagne. Ainsi, les entretiens démarrent souvent par : « *J'ai parlé à mon bénévole, il te connait* ». Ces processus ne relèvent pas exclusivement d'une forme de délégation de la décision à un tiers de confiance, interprétation infantilisante et simpliste. Elle est également un moyen, dans une relation asymétrique, de mentionner l'intégration sociale et d'avertir par-là même l'interlocuteur qu'il sera difficile de profiter de la situation.

Ces différents types de confiance « directe » entre l'enquêteur et les demandeurs d'asile, « indirecte » par l'intermédiaire d'une personne de confiance, ou « mixte » (alliant connaissance directe et transfert de confiance), ont été à la base du recrutement des enquêtés pour participer aux entretiens. Des entretiens semi-directifs à tendance libre (Imbert 2010) étaient ensuite conduits de façon répétée dans le temps, afin de pouvoir rompre avec la routine liée à la reproduction des récits attendus dans le cadre de la procédure d'asile et d'accéder, entre autres, à l'évolution des conditions de vie immédiates d'une rencontre à l'autre.

Dans un contexte où la mise en récit de soi et de son intimité est sollicitée par les instances de l'asile, cet exercice est presque systématiquement perçu *a priori*, comme un entrainement supplémentaire. C'est la répétition des entretiens, l'absence de correction des propos ou de conseils sur la mise en récit, ainsi que les relances manifestant de l'intérêt tant pour les configurations sociales et familiales au pays que pour les contextes immédiats de vie, qui permettent de s'en distancier peu à peu et d'entrer dans des récits sur des aspect concrets de l'existence : la musique écoutée à une certaine période, la pratique du football, le travail de mécanicien, la participation à la fête du village, etc. Lorsque ces récits surviennent, le discours ne tarde de toutes façons jamais à revenir spontanément sur des éléments des trajectoires de vie individuelles.

La comparaison entre les récits produits dans ces conditions et ceux enregistrés dans les contextes associatifs révèle les contraintes liées aux conditions d'enquête et à la posture de l'enquêteur. Si le discours hors association parait moins orienté par le rapport aux institutions, sur certains aspects, la multiplication des récits recueillis au sein de l'association de l'asile permet de mieux situer les enquêtés, non dans un souci de représentativité, mais afin de s'assurer de ne pas passer à côté d'expériences de l'homosexualité au pays, de parcours migratoires ou de demandes d'asile typiques lors des entretiens réalisés hors association, dans un cadre privé.

3.2. Les rétributions réelles ou attendues

La confiance, qu'elle soit directe, indirecte ou mixte, est le fruit d'une longue phase d'apprivoisement réciproque faite de tests visant à évaluer la réaction de l'interlocuteur et confirmer le positionnement de ce dernier vis-à-vis de l'institution, qu'elle soit médicale ou liée à l'asile[118]. La confiance s'établit à mesure que des preuves d'attention, de respect et de bienveillance sont manifestées. Il s'agit de faire preuve de son aptitude à ne pas nuire, même sans le vouloir, à l'interlocuteur, mais aussi à respecter des choix qui le concerne en premier lieu. Elle émane aussi de la capacité à aider matériellement, moralement ou en tentant d'apporter des avis à la fois éclairés et prudents sur les situations rencontrées. Ce soutien et cet accompagnement passent par une forte disponibilité, au téléphone notamment, y compris le soir ou les week-ends, pour échanger quant aux préoccupations brûlantes et incidents immédiats. Il ne s'agit pas de conseiller à froid, comme un observateur extérieur, mais de « mouiller la chemise », de s'engager personnellement, par exemple en proposant ponctuellement un hébergement lorsque l'interlocuteur se retrouve soudainement congédié par son hébergeur. Ces liens d'assistance, construits durant les premiers temps de la relation, apparaîtront cruciaux au moment de l'acceptation d'un entretien, comme l'indique Aliou dans un entretien réalisé en mai 2020 :

> *Avant, surtout au* [pays]*, je n'avais jamais parlé de ma vie comme ça, surtout enregistré. Jamais, au plus grand jamais. Et ça c'est parce que c'est toi que je le fais. C'est parce que c'est Cyriac, sinon je ne le ferais pas. Tu fais partie de ces personnes qui m'ont écouté, qui m'ont soutenu…*

En fin d'entretien, presque tous les enquêtés, et de manière d'autant plus marquée que les liens de proximité sont importants, manifestent cette volonté d'apporter une aide au chercheur. La participation semble ainsi souvent être considérée par les enquêtés comme une forme de retour, de contre-don (Mauss 1924 ; Godbout 1998, 2000), permettant de rééquilibrer la relation. Pour rendre la relation tenable, et pouvoir la poursuivre, il s'agit d'éviter une asymétrie ou un déséquilibre trop important, face à un interlocuteur qui a mobilisé son statut privilégié dans la société d'accueil pour apporter une aide.

Ma position d'hétérosexuel, blanc, culturellement favorisé travaillant sur des homosexuels migrants, noirs, culturellement défavorisés, m'a bien sûr valu quelques « malaises ethnographiques » (Musso 2008), le plus souvent dans le cadre de mises en causes ou de questionnements, plus ou moins appuyés, quant à ma légitimité à réaliser une telle enquête. Ces questionnements correspondent à ceux qu'on retrouve dans une littérature qui dénonce la manière dont les rapports

[118] Cf. craintes de Raman dans la phase exploratoire de l'enquête, restituées dans la partie : « *3.2. Accéder à des récits de vie officieux dans des relations au long cours en marge des institutions* » (Chapitre 1, p. 59-62).

de pouvoir, notamment raciaux et de genre, conduisent notamment à une production de connaissances majoritairement réalisée par des hommes blancs, cisgenres et hétérosexuels. Ces inégalités systémiques conduisent de fait à produire ce que Cervule (2012) ou Mazouz (2021) peuvent qualifier de « blanchité de point de vue » organisant des formes de cécités aux questions de domination raciale en l'occurrence, ou des visions « cysgenrées » ou « hétéronormées », y compris sur des objets d'étude impliquant l'homosexualité ou des populations minorisées et dominées. Il s'agit d'une critique systémique des inégalités qui structurent le monde académique notamment (Fuentes-Bernal *et al.* 2021 ; Clair 2022), conduisant à interroger les effets en termes d'oppression épistémique (Doston 2018) pour les populations étudiées, plus souvent objet d'étude qu'actrices des savoirs produits sur elles.

Conscient de ces enjeux, j'ai tenté d'expliciter ma démarche auprès des enquêtés, c'est-à-dire ma volonté de rendre compte des trajectoires de vie et d'exil d'hommes demandant l'asile en France au motif de l'orientation sexuelle, à partir de ce qu'ils acceptent de me livrer. J'ai ainsi, parfois, pu tester le point de vue des enquêtés concernant ma légitimité à conduire mon enquête. Ne réagissant que rarement, ou seulement en réaffirmant leur satisfaction à ce que quelqu'un s'intéresse à ce qu'ils vivent, seul Christian rebondit sur le sujet. Il le fait de la façon suivante :

> *Une fois on s'est pris la tête Wilmar et moi à cause de ça… Oui, mais Cyriac il est hétéro, blablabla… Je lui ai dit : « Mais attends ! Cyriac il est hétéro mais de la même manière que Cyriac se défend, se bat pour les LGBTs, même les LGBTs ne se battent pas comme ça pour la cause des LGBTs et donc moi je suis fier de Cyriac. Je suis fier de ce qu'il a porté. Qu'il fasse son mémoire sur les LGBT c'est parce qu'il a vu, il connait et il comprend. Et je pense que quelqu'un qui n'est pas dedans comprend même mieux que quelqu'un qui est dedans. Et c'est quoi ces discriminations ? On se plaint des hétéros alors qu'on est discriminant… ». Il n'a pas pu parler. Je lui ai dit : « Je te dis ce que je ressens. (…) Moi j'échange beaucoup avec Cyriac et puis…* (…) *en dehors, c'est mon ami. Quand j'ai des difficultés pour ma maison, c'est Cyriac qui me donne l'argent. Donc faut arrêter ! ».* (…) *Et une fois je l'ai recadré doucement parce que j'étais en train de parler* [d'un projet pour le travail] *et dès que j'ai commencé Wilmar m'a coupé sec : « Non, non, non, voilà, voilà… ». Je lui dis : « Mais attends ! Laisse-moi finir mes propos ! Je suis en train de parler, tu ne me laisses même pas parler, comme si tu savais ce que j'allais dire ». (…) Il n'a pas supporté, il a rougi d'un coup. Et après il me dit : « Écoute, je sais que tu es dur mais là tu m'as choqué ». Je dis : « Non, je ne t'ai pas choqué. J'étais en train de parler, tu ne me laisses pas finir de parler et tu m'interromps comme si tu savais ce que j'allais dire. Tu n'insultes pas mon intelligence quand même ? Je sais raisonner ». Il a dit : « Oui, oui, d'accord ». (…) Ce qui m'énerve c'est qu'eux donnent l'impression de vouloir te dire la vérité, mais ils ne veulent pas que toi tu leur dises ce que tu penses. Mais ça ne marche pas comme ça. (…) Moi tu me donnes des leçons, je prends des leçons, mais accepte aussi ce que je te dis !*

L'objet de cet extrait n'est certainement pas de nier les rapports de domination systémiques, leurs effets discriminants sur les personnes qui produisent la recherche, ni la position favorisée que j'occupe vis-à-vis des enquêtés. Il participe cependant à objectiver les effets de cette position dominante sur les relations d'enquête, notamment pendant les entretiens. Alors que les mises en causes initiales ont contribué à ma volonté de tenter de rester au plus près de récits des enquêtés, elles me faisaient également craindre des obstacles importants et difficilement surmontables dans la relation d'enquête. Or, le fait d'assumer ma position dans la matrice des rapports de domination (Creswell 2016) et d'instaurer une écoute attentive et quasi inconditionnelle, a participé respectivement du contre-don et de la création d'un climat de confiance. L'asymétrie de race, renvoyant également ici à une asymétrie culturelle, a contribué à la mise en confiance des « informateurs clés » et *gatekeepers* sollicitant des conseils et informations utiles dans un contexte national méconnu. Cette asymétrie et les formes de profits à tirer d'un blanc culturellement ancré dans la société d'accueil a participé d'une forme de don ou contre-don de ma part, en échange des récits que les enquêtés acceptaient de formuler et du temps qu'ils acceptaient d'y consacrer[119]. L'altérité tant raciale que culturelle a eu pour effet de me placer dans une position de profane à qui il est important d'expliquer des évènements vécus de manière détaillée en évitant les sous-entendus. J'en veux pour preuve l'attention portée à expliquer certains éléments en marquant cette altérité : « *parce que chez nous…* », « *parce que quand tu es Noir…* ». S'il est fort probable que ces asymétries culturelles et raciales m'aient par ailleurs amené à ne pas saisir certains non-dits, il apparaît qu'elles ont aussi eu pour effet de visibiliser des éléments que les enquêtés souhaitaient porter à ma connaissance, intervenant comme une forme de contre-don ou d'échange alors que je faisais de même sur le versant administratif, juridique et social en servant de « passeur culturel ».

De la même manière, mon hétérosexualité, que j'exprime à la moindre sollicitation de mes interlocuteurs, ne produit pas la crainte ou la suspicion que je redoutais *a priori*, eu égard aux persécutions souvent subies par les enquêtés, bien au contraire. En fait, cela a pour effet premier de désexualiser la relation (Trachman 2011, 2013 ; Clair 2016) et de m'éloigner de la figure du « prédateur sexuel » (Warren & Hackney 2000 ; Beaud 2003 ; Lignier 2008) dans un contexte de l'asile où les relations sont très souvent intéressées (comme nous le verrons dans le chapitre 5). Par ailleurs, l'effet de surprise initial se transforme vite en curiosité concernant mon intérêt pour les trajectoires de vie d'hommes gays : *« Des hétéros qui cherchent à comprendre ce qu'on vit, ça serait tellement*

[119] La négociation des rendez-vous pour des entretiens sur des plages horaires de plusieurs heure ne sont pas si facile à convenir, tant les enquêtés s'avèrent très occupés malgré leur apparente inactivité. C'est en effet la construction de cette population par les médecins du dispositif qui ne comprennent pas pourquoi les personnes ne viennent pas alors qu'elles n'ont « rien à faire de la journée », en partie véhiculée par certains articles de sciences sociales s'intéressant aux personnes hébergées en CADA qui ont bien voulu participer à l'enquête (Kobelinsky 2010), si l'on généralise ces résultats à l'ensemble des demandeurs d'asile. Les chapitres 5 et 6 de la thèse s'attarderont sur certaines de ces occupations quotidiennes nécessaires à la survie et à la préparation à la demande d'asile.

bien… mais ça n'existe pas chez nous ! » (Entretien avec Samba en 2020). Cette révélation semble même avoir un effet rassurant, libérant une parole habituellement sous surveillance, grâce au renversement des positions de sachant et de profane dans l'espace-temps de l'entretien. Cet entretien avec un interlocuteur éloigné de soi autorise les enquêtés à une liberté d'expression, dénuée de jugements normatifs, d'autant plus dans le cadre d'entretiens semi-dirigés laissant libre cours aux digressions et explications.

Les enquêtés sont, dans les milieux associatifs préparant à l'asile, guidés sur la manière de se raconter pour convaincre. Depuis leur arrivée en France, ils découvrent des espaces d'homosociabilité souvent éloignés de ce qu'ils connaissent, nécessitant un important travail de (re)socialisation. Ils peinent à être reconnus dans ces mondes sociaux « communautaires » (Trawalé & Poiret 2015 ; Trawalé 2016, 2018) et expérimentent beaucoup de violence symbolique en raison de leurs homosexualités subalternes[120] et racialisées (Lee & Brotman 2011 ; Adam & Rangel 2015 ; El Hage & Lee 2016 ; Fuks *et al.* 2018 ; Karimi 2021 ; Fournier *et al.* 2018 ; Fournier, Brabant & Dupéré 2021) révélant un monde LGBTI porteurs de normes, injonctions et discriminations très puissantes. La littérature développe ainsi, à l'extrême, une critique plus méta-sociologique de l'impérialiste culturel LGBTI (Haritaworn, Tauquir & Erdem 2008 ; Jaunait, Le Renard & Marteu 2013 ; Rebucini 2013 ; Fassin 2014 ; Fassin & Salcedo 2015 ; Awondo 2019) qui conduit à définir l'imposition occidentale de manières de s'identifier, de se définir ou de vivre son genre et sa sexualité, imposition qualifiée de re-colonisatrice par certains auteurs (Wright 2017 ; Mulé 2020). Cet impérialisme sexuel contribue par-là même à alimenter l'homonationalisme (Puar 2007, 2013 ; Lee & Brotman 2013 ; Murray 2014 ; Dhoest 2019 ; Mulé 2020), c'est-à-dire la construction d'une identité nationale associée à la démocratie et à la défense des libertés individuelles, notamment en matière de genre et de sexualité, opposée à une identité nationale associée à l'oppression homophobe, cette dernière servant à justifier l'exclusion des migrants sur fond de « conflit civilisationnel » et de naturalisation du lien entre culture et race (Fassin 2006, 2009), c'est-à-dire l'association d'un présupposé homophobe à une race. Si ces processus sont davantage mis en avant pour critiquer l'asile en général, ou les critères de jugement des juges de l'asile (Millbank 2009 ; Kobelinsky 2012b), ils sont aussi décrits à l'échelle individuelle à partir des vécus d'hommes français, noirs et gays (Trawalé 2017). Les enquêtés sont particulièrement exposés à cette double catégorisation de noir présumé hétérosexuel, et devant donc à la fois prouver son homosexualité

[120] Adaptation du concept de Connell (2005, 2014), qui analyse les rapports de domination entre les formes de masculinité, distinguant (masculinité hégémonique hétérosexuelle et viriliste et masculinités subalternes. Cette hiérarchie peut tout à fait être adaptée aux formes d'homosexualité en intégrant les notions d'intersectionnalité (Viveros Vigoya 2018). Les dimensions culturelle (Puar 2007, 2013 ; Fassin 2006) et raciale (Trawalé 2018) permettent en effet d'établir des formes de hiérarchies entre les homosexualités, valorisant une homosexualité hégémonique blanche et revendiquée, au détriment d'une homosexualité noire et dissimulée.

dans les mondes sociaux LGBTI et son hétérosexualité dans les autres mondes sociaux ou les diasporas qu'ils fréquentent. L'identification hétérosexuelle et blanche de l'enquêteur contribue ainsi à extraire la relation d'enquête des interactions communautaires particulièrement normées et contraintes.

Lors des entretiens, l'unique consigne de départ est de parler de son histoire de vie dans le but qu'un livre soit écrit sur les histoires et expériences de vie des hommes demandant l'asile en France au motif de l'OSIG. Si l'OSIG apparaît de fait comme un fil rouge des récits, des digressions sur l'activité professionnelle, la pratique de loisirs sportifs, les conditions de survie en France ou encore l'expérience de la circulation entre des mondes sociaux LGBTI et migrants sont spontanément développées.

Pensés comme participant à l'entretien sous forme de contre-don dans un contexte donné, les participants sont aussi des acteurs rationnels (Boudon 2004) et construisent un sens ou un but à leur participation. Les entretiens s'inscrivent rapidement dans le registre du témoignage (Pollak & Heinich 1986). Tout d'abord parce qu'ils ne visent plus explicitement, ni exclusivement à comprendre leurs usages du dispositif de prévention mais à documenter leurs histoires de vie. D'autre part les enquêtés s'en saisissent comme un moyen de rendre visible les expériences rencontrées au pays et pendant l'exil.

Christian, à qui je demande explicitement ce qui le pousse à se confier à moi, et s'il ne craint pas que je dévoile les informations confiées, ce qui pourrait éventuellement lui causer du tort, me répond sans détour :

> *Beh, je te fais confiance quoi, je sais que tu connais bien la problématique et que ce n'est pas ton intention. Je sais aussi que ce qui t'intéresse c'est de comprendre et de dire comment ça se passe. Donc je t'aide à le faire. Ça me permet, moi aussi, de réfléchir sur mon histoire et ça m'intéresse quoi.*

Au-delà de la confiance affichée dans les intentions et l'expertise de l'enquêteur, les informations dévoilées le sont souvent sur un registre militant, l'enquêteur apparaissant comme un allié permettant leur publicisation et la dénonciation d'expériences de vie plus ou moins douloureuses au pays et en France. La co-construction du récit de vie semble par ailleurs produire un effet, si ce n'est thérapeutique, du moins réflexif. Plusieurs enquêtés identifient cet effet, dont ils disent tirer profit. C'est par exemple ce que souligne Samba (juillet, 2020) :

> Cyriac : *Bon ! Beh merci beaucoup.*
> Samba : *Ok, il n'y a pas de problèmes on est ensemble.*
> Cyriac : *Si jamais tu connais d'autres personnes qui sont d'accord pour témoigner de leur parcours, ça m'intéresse.*

Samba : *Bien sûr, il n'y a pas de problèmes. C'est important, si tu as vu des trucs, il ne faut pas avoir de problèmes de le dire. Ça va te libérer un peu quoi. Souvent on a envie de parler, mais on ne sait pas à qui parler. On a envie de parler, de causer pour dire tout mais… Souvent tu parles même, mais tu oublies. Des trucs que j'ai dits là souvent, j'ai oublié plus que ça. Et souvent ça vient comme un coup sur la tête. Parce que l'histoire est tellement longue… j'ai des années de vie dans cette situation compliquée.*

Cyriac : *Si tu te souviens de choses que tu veux me dire ou quoi, tu peux m'appeler ou on se rencontre encore à un autre moment et on discute.*

Samba : *Il n'y a pas de problème. Moi je suis disponible pour toi, il n'y a pas de problèmes. Si il y a des choses à dire encore, on va t'appeler, il n'y a pas de problème. Souvent on va parler, c'est important. C'est qu'on souffre beaucoup. On souffre beaucoup et il y a d'autres personnes qui souffrent beaucoup aussi en Afrique. (…) Je le fais aussi pour les suivants, pour les autres.*

Comme Christian et Samba, de nombreux enquêtés expriment l'intérêt réflexif et apaisant de pouvoir parler de son histoire en dehors des associations spécialisées dans l'asile, des institutions de l'asile ou du milieu médical. La dimension militante est également identifiée, à une échelle plus collective, comme liée à la nécessité de témoigner « *pour que les gens sachent* », pour « *les personnes qui souffrent beaucoup* » en France et en Afrique, avec l'espoir que cela évolue[121]. Enfin, des enquêtés repèrent la relation d'aide réciproque qui s'établit entre l'enquêteur et eux, l'un apportant du contenu et l'autre un « contenant » grâce à sa position favorisée.

Les enquêtés rencontrés sont loin de l'image inactive produite par la rationalité d'une approche administrative[122] ou par une entrée institutionnelle (Kobelinsky 2010). L'acceptation de l'entretien ne s'inscrit pas dans une simple logique de distraction, visant à « tuer » un temps vide et long. La participation, tout comme le contenu du récit produit en entretien sont dépendants de la relation d'enquête et de la situation occupée par l'enquêteur dans la configuration sociale de l'enquêté. La configuration est en l'occurrence marquée par des enjeux spécifiques liés à la survie et à l'asile exposés à des traitements discriminatoires ou injonctions parfois contradictoires en tant qu'hommes gays mais noirs et des hommes noirs mais gays (Trawalé 2018). La mise en confiance ne peut donc se réduire à une prétendue et préalable proximité communautaire, raciale ou sexuelle, mais à la construction au long cours de relations et d'interactions apaisées, extraite des craintes de

[121] Derrière cette dimension militante du témoignage c'est aussi la conscience collective qui apparaît en creux. Une conscience de destins communs sur lesquels les enquêtés espère agir pour les suivants. Conscient de la faible considération politique généralement attribuée aux recherches produites, il m'était difficile de répondre à cet implicite de rétribution à l'échelle collective. Mon engagement dans l'association LGBTI militante du droit d'asile relève de cette tentative d'avoir un effet concret et de contribuer à un effort collectif et peut-être à l'amélioration de quelques destins individuels par l'aide à l'obtention du statut.

[122] Beaucoup parmi les bénévoles et les médecins considèrent les requérants comme des inactifs car ils n'ont pas le droit de travailler et sont en attente d'une convocation.

discriminations. L'entretien doit susciter un intérêt chez l'enquêté, qui peut être de l'ordre de la rétribution de services rendus par l'enquêteur, d'un intérêt à se livrer à l'exercice avec l'espoir d'effets immédiats ou différés, individuels ou collectifs.

3.3. Mettre à profit les échanges officieux

La participation aux entretiens formels est donc le fruit d'une confiance établie au long cours, directement entre l'enquêteur et l'enquêté, ou dérivée de ce lien par transfert de confiance total ou partiel vers un autre enquêté. Cette confiance ne concerne pas l'enquêteur du fait de sa posture académique ou institutionnelle, mais en tant qu'individu dont les valeurs, les réactions et le soutien sont restés invariables au gré des changements de fonction ou de statut. C'est finalement la construction d'une certaine stabilité et constance dans la posture relationnelle qui a permis l'ouverture de ce troisième terrain d'enquête caractérisé moins par une « posture institutionnelle », c'est-à-dire marquée par les enjeux relationnels liés au rapport entre l'institution et les enquêtés, que par une « posture relationnelle » spécifique à l'enquêté et à l'enquêteur comme individus singuliers, renvoyant à une éthique de « commune humanité » (Bruneteaux 2011, 2012, 2013) :

> « L'éthique de la commune humanité, sans qu'on y réfléchisse trop et quand elle devient habitus, fait primer la relation sociale sur la relation scientifique. Quand celle-là sert celle-ci, sans intention de manipuler, alors une dialectique féconde de la dignité et du savoir s'instaure. C'est dans le temps que s'éprouve cette connivence ; tandis que la rapidité, à savoir vouloir faire parler pour partir relativement vite, trahit un usage purement scientifique de la relation. Les dominés ne s'y trompent pas. La science est prise dans les cultures de résistance scottiennes (Scott, 1985) et c'est en essayant d'appartenir un peu à l'autre monde que l'on érode aussi un peu la partition nous/eux. L'ethnographie est cet outil du dépassement relatif d'un clivage social, au carrefour des créations du chercheur et de celles des enquêtés. » (Bruneteaux 2018, p. 140)

Ces liens noués avec les enquêtés ont en effet largement dépassé le seul cadre des entretiens intervenus parfois après plus de deux ans de relation – en raison notamment du temps nécessaire à l'ajustement de la méthodologie pour l'obtention du financement de thèse, puis à l'identification des écueils et limites de celle-ci. Ces liens officieux et initialement non pensés comme des relations d'enquête, le sont progressivement devenus par le jeu de la comparaison avec des données auxquelles j'accédais au fur et à mesure à la fois dans le cadre de la mise en œuvre de ma méthodologie formelle de recherche, et dans celui des relations d'amitié développées avec certains requérants au statut de réfugié.

Une fois la décision méthodologique de privilégier les relations de confiance prise – dans la mesure où elle semblait une condition pré-requise pour échapper au poids des contraintes institutionnelles et communautaires sur les discours enregistrés – des craintes subsistèrent à chaque fois qu'un doute existait sur le caractère officiel qui pouvait encadrer l'entretien. C'est ce dont témoigne cet extrait du début d'entretien avec Aliou, environ un an et demi après l'avoir rencontré :

> Cyriac : *Bon ? On démarre cet entretien ?*
> Aliou : *Oui, mais attends je vais mettre quelque chose à ma bouche pour qu'on ne reconnaisse pas ma voix.*
> Cyriac : *Non, mais il n'y aura pas d'utilisation de voix. Si j'utilise quelque chose ce sera des choses écrites. (…) Je ne m'en servirai que pour réécouter moi… (…) Ce sera sur un disque dur externe, hors ligne chez moi.*
> Aliou : *Ok.*
> Cyriac : *Tu as confiance en ça ?*
> Aliou : *Oui, j'ai confiance. Enfin, je n'ai pas confiance en ça, mais j'ai confiance en toi.*
> Cyriac : *Tu veux que je coupe l'enregistreur ?*
> Aliou : *Moi pour toi, je n'ai pas besoin de ça Cyriac. Tu fais partie de ces personnes qui m'ont écouté, qui m'ont soutenu…*

J'ai été la première personne à qui Aliou a confié son histoire depuis son arrivée en France, quelques mois auparavant, en pleurs. Il m'a ensuite confié des bribes et morceaux d'histoire de vie depuis plus d'une année et demi. J'ai par ailleurs été amené à l'accompagner porter plainte à sa demande. Son logeur l'avait filmé à son insu par l'entrebâillement de la porte de sa chambre démunie de serrure en train d'avoir des relations sexuelles avec un partenaire. Même si la confiance construite l'amènera à livrer la plupart des éléments déjà fourni dans des échanges informels, je suis immédiatement frappé par le manque de détails et de digressions – preuves d'une certaine décontraction – dans le récit formulé, qui ne reprendra sa forme habituelle qu'une fois l'enregistreur coupé. Aliou profite de cet arrêt pour m'expliquer sa crainte, qu'il qualifie lui-même d'irrationnelle. Il se sent pris entre une confiance affirmée en l'enquêteur et une peur persistante relative au caractère formel de l'entretien et à un enregistrement dont il craint la fuite, non pas auprès des institutions de l'asile mais de la diaspora, en cas de vol de mon enregistreur par exemple.

Ce n'est pas le statut de doctorant qui produit cette crainte, puisqu'il ne m'a jamais autant sollicité par téléphone depuis qu'il est informé de mon projet de documenter les trajectoires et conditions de vie d'homme demandant l'asile en France au motif de l'OSIG. Il m'appelle en effet plusieurs fois par semaine, souvent le soir jusqu'à 23h ou minuit, ou le week-end, pour me faire part des problèmes et difficultés rencontrées, pris entre volonté de témoigner – cette volonté est marquée

par la récurrence de formulations du type « *tu as vu comment c'est difficile pour nous les demandeurs d'asile* » ou « *il faut que les gens sachent* » – et désir de solliciter un avis.

Ces témoignages instantanés par téléphone sont la plupart du temps livrés avec détails et émotions. En entretien officiel, il apparaît cependant difficile de revenir sur ces éléments marquants préalablement évoqués avec autant de finesse et sans affecter la fluidité de l'interaction. Certainement en partie en raison de la reconstruction biographique (Bourdieu 1986) qui, avec le temps, conduit à éluder certains éléments et à en mettre d'autres plus en avant pour donner un sens à l'évènement et à le reformuler en favorisant la cohérence et la rationalité au détriment de la spontanéité et des sentiments. Cette difficulté à revenir, en entretien officiel ; sur les éléments marquants livrés dans les interactions spontanées, s'explique certainement aussi par le caractère sensible de certains évènements qui ont déjà été longuement décrits et rapportés dans l'instant, et dont la ré-interrogation par l'enquêteur laisse suggère un oubli et donc un manque d'intérêt initial ou d'attention à des évènements pourtant importants.

Par exemple, lorsqu'Aliou découvre qu'il a été filmé par son logeur, il me livre un récit immédiat très chargé émotionnellement alors que je l'accompagne au commissariat pour déposer une main courante à sa demande, m'expliquant que cela réveille en lui le souvenir des conditions l'ayant conduit à quitter son pays d'origine après qu'il ait été piégé par un prétendu partenaire qui l'avait photographié et le faisait chanter. L'évocation de cette scène en France, apparaît en entretien beaucoup plus factuelle et débarrassée de tout un tas d'angoisses pourtant centrales juste après les faits. Il est aussi difficile de ramener Christian sur le récit détaillé de la proposition de mariage que lui a formulé son logeur en vue de négocier des relations sexuelles et avant que celui-ci ne se rétracte quelques mois plus tard, au moment d'engager les démarches les démarches administratives promises. Ces diverses épreuves, qui peuvent aussi concerner la difficulté à être payé suite à un travail non déclaré, les hésitations concernant les projets d'avenir ou bien les craintes relatives à la demande d'asile, perdent ainsi de leur précision dans la façon de rapporter les sentiments et hésitations qui les accompagnent au fil du temps. Ces mêmes épreuves relatées lors d'un entretien quelques semaines plus tard apparaissent « réchauffées » dès lors qu'elles sont sorties de leur instantanéité, ne permettant par de mesurer l'intensité et la violence des sentiments éprouvés, des angoisses vécues et des questionnements.

Toujours est-il que le choix a été fait d'objectiver ces échanges officieux quasi continus, véritables « entretiens ethnographiques » (Beaud 1996) menés dans le cadre des relations amicales et d'entraide, à la fois par une prise de note *a posteriori* et par l'« enregistrement discret » (Schmitz 2009) de certains moments. Le choix de l'enregistrement discret, également adopté par Bruneteaux (2018), intervient comme une aide sur un terrain où l'utilisation instantanée du journal de

terrain/carnet d'enquête crispe ou brise la relation, afin de limiter l'érosion mémorielle associée à la prise de note *a posteriori* et d'être aussi fidèle que possible à ce qui a été livré. Ainsi, la réécoute d'une interaction informelle permet-elle de revenir dans le détail sur le déroulement d'une situation que le temps qui passe aurait eu tendance à altérer, et d'identifier des éléments et incompréhensions mutuelles non perçues dans le feu de l'échange. Son utilisation s'est avérée particulièrement heuristique.

3.4. Conclusion. S'impliquer dans la relation pour recueillir des témoignages de carrières intimes et sensibles

Si s'impliquer sur son terrain d'enquête s'avère inévitable dans la démarche ethnographique (Lignier 2013), le caractère sensible du terrain étudié (Bouillon, Fresia & Tallio 2006) nécessite d'autant plus que la forme de cet engagement et ce qu'il produit sur les données recueillies – et *in fine* sur les connaissances produites – soient objectivés. En effet, c'est ici l'engagement personnel de l'enquêteur dans des relations amicales et d'entraide avec certains demandeurs d'asile et la confiance qui en découle qui contribuent à susciter certains types de discours inscrits dans des histoires, contextes et préoccupations de vie, permettant de compléter et de donner du sens à toutes les données précédemment recueillies à partir de postures d'enquête liées à des fonctions marquées par les institutions médicales ou de l'asile. Les expériences intimes et sensibles des carrières sexuelles et d'exil entremêlées, souvent douloureuses, qui plus est lorsqu'elles sont sollicitées avec une certaine brutalité par les institutions de l'asile (Murray 2011), ne sont pas délivrées à n'importe qui et dans n'importe quel contexte.

Aussi, l'enquêteur prend part à des relations d'enquête qui l'engagent lui, personnellement (Fassin 2001 ; Broqua 2009 ; Cefaï 2010 ; Naudier & Simonet 2013), en tant que personne plus qu'en tant que chercheur. Alors que celui-ci tente toujours de situer les conditions de validité des données qu'il recueille, l'enquêté tente pour sa part à chaque instant d'évaluer les potentielles répercussions des informations qu'il livre. Celles-ci sont non seulement « contexte-dépendantes », mais également « interlocuteur-dépendantes ». Ainsi, l'engagement de l'enquêteur passe par l'établissement d'une relation de confiance dépassant son propre statut de chercheur. La participation aux entretiens « officiels », ce qui y est livré, mais aussi ce qui est distillé dans les échanges « officieux » dépend donc avant tout d'une relation d'enquête construite au long cours qui, si elle ne me permet pas de devenir un *insider* à proprement parler, me conduit à me rapprocher de la posture « d'allié », de « concerné indirect » (Manac'h 2019a) ou « d'ami *gay-migrant friendly* ».

C'est à la condition de cet engagement personnel impliquant une désaffiliation progressive des institutions médicales et de l'asile, qu'il apparaît possible d'identifier plus clairement l'ensemble des

contraintes, notamment institutionnelles, qui pèsent sur les requérants et la manière dont celles-ci affectent les récits formulés et les connaissances produites.

4. Conclusion du chapitre 2. Saisir des carrières à partir d'une ethnographie multi-située

Selon l'approche théorique mobilisée, l'étude des enjeux du recours et du non-recours au dépistage et à la PrEP d'hommes francophones, originaires d'Afrique de l'Ouest demandant l'asile en France au motif de l'Orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre (OSIG), passe par le recueil et l'analyse des parcours et conditions immédiates de vie. L'enquête ethnographique menée durant 48 mois, entre mars 2018 et février 2022, conduit ainsi à documenter les parcours et expériences de vie au pays, pendant la migration et pendant la procédure d'asile, une fois arrivé en France. Trois terrains différents ont été investigués à cet effet.

Une association de santé publique coordonnant un dispositif de prévention du VIH et des IST à l'attention de cette « population clé » a d'abord été investi en tant qu'acteur de prévention du VIH, entre mars 2018 et octobre 2019, puis comme membre du conseil d'administration. Une association LGBTI militante du droit d'asile, partenaire du dispositif de dépistage en question et spécialisée de l'accompagnement administratif et social de personnes demandant l'asile au motif de l'OSIG a ensuite été intégrée comme bénévole pendant 26 mois, entre décembre 2019 et février 2022. Enfin, un troisième terrain s'est peu à peu dessiné grâce aux relations personnelles nouées avec certains demandeurs d'asile en marge des associations de santé publique ou de l'asile, pendant environ 42 mois, entre septembre 2018 et février 2022. Au regard des investigations menées sur ces trois terrains, un constat s'impose : les types et contenus des récits produits sur les parcours et expériences de vie varient fortement en fonction de ces différents terrains.

En effet, la relation entre l'acteur de prévention et les enquêtés étant médiée par l'injonction institutionnelle au dépistage, les informations sur les enjeux relatifs aux parcours migratoires et aux conditions de vie immédiates apparaissent seulement de manière indirecte. Dans ce cadre, elles ne sont pas livrées pour elles-mêmes par les enquêtés. Certaines informations sur ces enjeux sont par ailleurs évoquées par les bénévoles de l'association LGBTI impliquée dans le dispositif de prévention lors des discussions de pilotage/coordination pour permettre des ajustements entre partenaires associatifs et médicaux. Les informations sur les enjeux relatifs aux parcours migratoires et conditions de vie immédiates sont également évoquées, individuellement, par certains demandeurs d'asile qui tentent parfois de justifier leur résistance aux injonctions de santé publique ou de mettre en avant des contraintes qui les empêchent de recourir au dispositif comme attendu

d'eux. La production de toutes les informations relatives aux parcours migratoires et aux conditions de vie immédiates semble donc inscrite dans un cadre médié par un rapport de pouvoir avec les institutions. Elles concernent des difficultés ou besoins immédiats tels qu'ils s'expriment à la marge des situations rencontrées dans les parcours de vie pour justifier un besoin de prise en charge, par exemple suite à une agression. Toute tentative d'accès à des éléments concernant le parcours ou les conditions de vie immédiates en eux-mêmes, et pour eux-mêmes, apparaît ici déplacée, à la fois pour les usagers et pour ceux qui les accompagnent.

La posture de bénévole de l'association LGBTI militante du droit d'asile offre un accès beaucoup plus facile aux informations sur les parcours de vie, dont la mise en récit fait partie intégrante de la procédure et de l'accompagnement que propose l'association. Ainsi, les usagers sont invités à mettre en récit leur expérience de l'OSIG au pays, ainsi que leur parcours migratoire en réponse aux questions formulées par les bénévoles. Ces récits biographiques sont en revanche exclusivement organisés autour de l'OSIG, comme motif de la demande d'asile, et ceux-ci sont l'objet de corrections multiples par les bénévoles en vue d'un véritable apprentissage d'une mise en récit de soi conforme aux attentes narratives et discursives des institutions statuant sur les demandes d'asile. Si chaque récit porte directement sur les expériences de l'homosexualité au pays et sur les parcours migratoires, il doit donc se couler dans les formes et normes attendues. Les interactions sont ici médiées, en arrière-plan, par la préoccupation administrative d'obtention du droit d'asile. Bien sûr, des éléments sur les conditions et contextes de vie en tant que demandeur d'asile peuvent émerger. Mais ils ne font l'objet d'échanges plus fouillés que lorsqu'ils présentent un intérêt ou des implications administratives.

L'accompagnement des bénévoles associatifs est par ailleurs très orienté par les enjeux relatifs à l'engagement et à la poursuite de l'accompagnement des demandeurs d'asile, en lien avec une logique de soupçon qui infuse des institutions régulant l'asile jusque dans les associations de soutien et d'accompagnement des requérants. Ainsi, la nécessité de faire la preuve de son homosexualité pèse sur ces derniers bien au-delà des seules interactions officielles avec l'association. Là encore, des résistances se font sentir d'un côté comme de l'autre, dès lors que les échanges débordent ce cadre administratif qui définit les échanges légitimes. Ça peut être le cas lorsque le bénévole sollicite des informations sur l'expérience de l'homosexualité depuis l'arrivée en France, ou à l'inverse quand le requérant évoque les difficultés de logement ou de survie qu'il rencontre sans que le bénévole n'ait de levier administratif pour intervenir.

Enfin, les relations personnelles nouées avec des usagers du dispositif de santé publique et prolongées au-delà pendant toute la durée de leur procédure d'asile, et parfois pendant les premiers temps après l'obtention du statut de réfugié, permettent d'accéder à d'autres types de mises en

discours, « officieuses », à la fois sur les parcours de vie au pays mais aussi sur les conditions de vie depuis l'arrivée en France. Les récits autobiographiques concernent ici l'expérience de l'homosexualité mais aussi, de manière plus détaillée que dans le cadre des préparations associatives à la demande d'asile, les carrières professionnelles, les loisirs, les configurations familiales, indépendamment ou en lien avec les carrières homosexuelles. Les récits sur les conditions de vie depuis l'arrivée en France sont formulés au fil de la procédure, des expériences et difficultés rencontrées, des angoisses immédiates concernant l'asile, mais aussi liées à la gestion publique de l'orientation sexuelle. L'enquêteur se trouve ainsi en position pour suivre certains enquêtés dans les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien et dans les différents mondes sociaux qu'ils fréquentent (de la médecine et de la santé, de l'asile, du travail, du logement, etc.) qui sont autant de contextes socialisateurs spécifiques. La richesse et la variété de ces échanges officieux sont peu à peu favorisées par la mise en place de relations de confiance, d'entraide et d'amitié engageant autant l'enquêteur en tant que personne (et non fonction ou statut) que les enquêtés. Ses échanges se prolongent finalement par la conduite d'entretiens « officiels », enregistrés et répétés à plusieurs reprises, avec seize demandeurs d'asile qui permettent de revenir plus aisément sur les éléments biographiques, moins spontanément évoqués dans les interactions quotidiennes[123].

Cette multiplication des terrains d'enquête, avec des postures et des relations d'enquête différentes, offre un éclairage sur les injonctions institutionnelles qui pèsent sur les enquêtés en termes d'asile et de prévention, ainsi que sur la manière dont ces derniers les perçoivent et s'en accommodent. La variété des mises en récits permet pour sa part, en miroir, d'identifier les contraintes sociales spécifiques qui s'exercent dans différents mondes sociaux aux normes plus ou moins convergentes ou divergentes. Elle révèle aussi la manière dont les demandeurs d'asile circulent entre ces mondes en ajustant leurs attitudes et en s'efforçant de mettre en scène des comportements et des identités plus ou moins conformes aux attentes afin de tirer des profits sociaux en lien avec leurs préoccupations d'asile, de logement, de ressources économiques, etc. L'analyse de ces circulations et des ajustements interactionnels qu'elles produisent ne saurait toutefois les réduire à des stratégies d'acteurs rationnels. Elle est ainsi complétée par une analyse dispositionnaliste permettant d'interroger la construction des différentes rationalités observées et d'étudier les effets socialisateurs des mondes fréquentés. En effet, le recueil des expériences et parcours de vie dans le cadre des entretiens officiels et officieux, et de l'activité bénévole associative, permet d'étudier l'expression, le renforcement et la transformation des dispositions dans le cadre des socialisations produites notamment par les mondes sociaux médicaux et de l'asile ; et la manière dont ces dispositions façonnent des carrières de demandeur d'asile au motif de l'OSIG. Plusieurs étapes

[123] Un tableau en annexe n° 5 présente les caractéristiques des enquêtés.

communes jalonnent la carrière du « devenir demandeur d'asile au motif de l'OSIG ». C'est à partir de la construction de ces étapes que sera en partie structurée la suite de la thèse.

Conclusion de la partie 1. Réfléchir les postures et composer avec les effets d'interaction : une ethnographie en déplacement pour étudier des devenirs

Cette première partie de la thèse a permis d'esquisser l'objet de recherche et de présenter la méthode d'enquête adoptée ainsi que les types de données recueillies dans le cadre de cette ethnographie multi-située de quarante-huit mois. En retraçant la construction de cette méthodologie au « contact du terrain » (Chabrol & Girard 2010), elle a tenté d'objectiver les tensions morales, éthiques et politiques auxquelles l'observateur participant est nécessairement soumis parce qu'elles sont au cœur du terrain étudié et participent de sa structuration.

Le premier chapitre s'est intéressé aux effets de régulation associés à la domination du paradigme préventif médico-épidémiologique sur les méthodes d'enquête et la production de connaissance. Il montre comment les acteurs du champ de la santé, chercheurs compris, sont exposés à des processus plus ou moins formels de régulation des discours produits et de la recherche légitime. Il montre aussi à quel point se conformer à ces injonctions fait écran à l'appréhension des parcours et expériences de vie des usagers, à partir de l'analyse desquels il parait pourtant indispensable d'étudier les enjeux du recours et du non-recours au dispositif de prévention observé.

Le second chapitre s'est ensuite attaché à interroger les différentes postures occupées et terrains investigués au cours de l'enquête, et la manière dont l'angle de vue qu'ils offrent reconfigure le regard construit sur les parcours et expériences de vies d'hommes francophones, originaires d'Afrique de l'Ouest et demandant l'asile en France au motif de l'Orientation sexuelle ou de l'identité de genre (OSIG). Cette approche permet d'identifier l'effet des fonctions occupées et leur lien avec des positions sociales situées au regard des institutions, comme celles d'acteur de prévention du VIH ou de bénévole d'une association LGBTI accompagnant les requérants au statut de réfugié dans leurs démarches administratives. Cet effet conduit à réguler les discours produits dans la relation enquêteur-enquêté. Les mises en récits des enquêtés se font autour de sujets qu'il est plus ou moins légitime d'aborder dans un contexte et dans une relation entre un usager et une institution. Pour analyser et dépasser ces effets de discours, et accéder à des informations sur les parcours et expériences de vie des usagers, le choix est finalement fait d'approfondir les données en établissant des relations au long cours, en marge des institutions et fondées sur l'entraide et l'amitié.

Ces deux premiers chapitres débouchent sur le choix de poursuivre un terrain en prenant mes distances vis-à-vis de toute affiliation institutionnelle, et donc de basculer vers une ethnographie

plus ancrée dans les univers privés des enquêtés et moins marquée par une position au sein d'une institution. Ce choix découle de la difficulté, voire de l'impossibilité, d'occuper les deux positions simultanément, tant la proximité des institutions tend à créer des réactions de méfiances et de retenue chez les enquêtés. La proximité avec les enquêtés conduit quant à elle au recueil d'informations hors régime de vérité institutionnel conduisant à une éviction progressive.

Cette diversification des terrains et des postures permet *in fine* d'identifier de nouveaux enjeux et d'accéder à des données complémentaires. Ainsi, les attentes des associations et autorités spécialisées de l'asile concernant les manières de mettre en scène son homosexualité, initialement repérées en tant que bénévole de l'association LGBTI militante du droit d'asile, sont largement partagées au sein de l'association de santé publique et de l'hôpital (qui « ciblent » les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes-HSH et les migrants). Les usagers doivent alors correspondre à minima aux attentes discursives et expressives des institutions sous peine de mettre en cause leur légitimité à y recourir. Les modes de sélection mis en place ont pour effet de produire de la norme. Or, les enquêtés se heurtent à des difficultés pour faire face à des injonctions contradictoires. L'impératif d'affichage de l'appartenance à la catégorie homosexuelle dans les associations et institutions médicales et de l'asile s'oppose en effet à la dissimulation de l'homosexualité et à l'affichage public de l'hétérosexualité dans la communauté diasporique, migrante et au travail. Mettre en scène l'homosexualité attendue par les institutions, ou simplement fréquenter des espaces étiquetés comme LGBTI, exposent les enquêtés qui craignent une rupture des délimitations soigneusement établies entre ces mondes sociaux LGBTI et ceux migrants, diasporiques, professionnels ou nationaux.

Ainsi, les catégories institutionnelles obligent à afficher une forme d'homosexualité publique, affirmée et fière, en décalage avec les dispositions et/ou les stratégies de mise en scène publique de soi de la majeure partie des enquêtés. Les demandeurs d'asile sont amenés à circuler entre des mondes sociaux aux codes d'interaction variées, tout en tentant de garder le contrôle des impressions qu'ils produisent dans ces différents univers plus ou moins poreux ou cloisonnés. Ainsi, les enjeux de circulation des enquêtés entre ces différents mondes et les interactions qui opèrent au sein de chacun d'eux apparaissent comme un objet d'analyse essentiel pour comprendre les enjeux et ressorts du *simulacre*[124] institutionnel régissant la relation avec leurs usagers.

L'évolution de mes terrains et postures de recherche m'ont finalement permis de collecter des données d'une grande diversité et d'une grande complémentarité. Leur croisement permet de

[124] Un simulacre désigne une apparence qui ne renvoie à aucune réalité sous-jacente, et prétend valoir pour cette réalité. Jean Baudrillard définit le simulacre ainsi : « Le simulacre n'est jamais ce qui cache la vérité – c'est la vérité qui cache qu'il n'y en a pas. Le simulacre est vrai » (1981, p. 9).

repérer, par les écarts entre les récits selon les situations, les effets liés à la relation d'enquête. Un travail d'« agrégation qualitative » (Darmon 2005) permet de reconstruire les expériences et les parcours de vie. On parvient ainsi à dégager des étapes récurrentes dans les trajectoires biographiques. Par-delà ces simples trajectoires, c'est peu à peu une carrière du « devenir demandeur d'asile au motif de l'OSIG » qui s'esquisse, dont la présentation occupera la prochaine partie de la thèse ; et en arrière-plan les étapes du « devenir réfugié au motif de l'OSIG » qui seront abordées dans sa troisième partie. Cette approche diachronique – qui invite notamment à distinguer clairement la carrière de demandeur d'asile et celle de réfugié, en faisant de l'obtention du statut un point de rupture biographique – permet en définitive d'analyser les effets des dispositions sur les interactions observées, notamment avec les institutions médicales et de l'asile. Elle met en évidence le poids des dispositions sociales dans le travail de socialisation nécessaire pour faire aboutir sa demande d'asile et devenir réfugié.

DEUXIÈME PARTIE
Devenir(s) homosexuel(s) et parcours d'exil

La première partie de la thèse a permis d'objectiver la trajectoire ethnographique du chercheur en faisant des transformations méthodologiques opérées au contact du terrain un révélateur des contraintes qui pèsent sur la manière de penser la prévention et les populations « clés » auxquelles elle s'adresse, mais aussi de certaines tensions qui régissent les interactions entre demandeurs d'asile et institutions médicales et de l'asile. Cette seconde partie visera l'objectivation des parcours et expériences de vie des hommes demandant l'asile au motif de l'Orientation sexuelle ou de l'identité de genre (OSIG) jusqu'à l'arrivée en France. À cet effet, elle s'appuiera sur les récits rétrospectifs recueillis lors d'entretiens semi-directifs « formels » (suite à un rendez-vous dédié et donnant lieu à un enregistrement) ou « informels » réalisés dans le cadre des relations inter-individuelles permises par l'enquête ethnographique (Bruneteaux & Lanzarini 1998 ; Buscatto 2006 ; Pian 2012b). Ceux-ci seront comparés aux récits produits lors des « préparations » ou des « permanences d'accueil » dans le cadre de l'accompagnement associatif à la demande d'asile. Ces seconds types de récits, certes moins détaillés, permettent de démultiplier le nombre d'individus et de vérifier des processus sociaux identifiés dans les entretiens de recherche, formels et informels. Les récits recueillis dans le cadre des accompagnements associatifs permettent aussi parfois de repérer des processus sociaux qui seront ensuite recherchés et approfondis lors des entretiens de recherche. L'engagement associatif permet par ailleurs de situer les seize enquêtés suivis de manière longitudinale au sein d'une population plus importante. Il contribue ainsi à la constitution de cet échantillon, en essayant de faire varier au maximum les enquêtés en fonction des expériences de l'homosexualité au pays, des origines sociales, des ressources scolaires/universitaires, économiques ou sociales et des conditions de migration. À partir de ce matériau empirique fait de récits de vie rétrospectifs, cette seconde partie de la thèse tente finalement de répondre aux questions suivantes : Comment devient-on demandeur d'asile au motif de l'OSIG ? Quels sont les parcours de vie et trajectoires sociales des enquêtés ?

Pour apporter des éléments de réponses à ces questions, le choix est fait de recourir à la notion de « carrière », initialement mobilisée pour l'étude des trajectoires professionnelles par Hughes :

> « (…) dans sa dimension objective, une carrière se compose d'une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures. Dans sa dimension subjective, une carrière est faite des changements dans la perspective selon laquelle la personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques et actions, ainsi que tout ce qui lui arrive. » (Cité par Becker, 1985 [1963], p. 126, à partir de Everett C. Hughes, 1937)

Appliquée et conceptualisée par Howard Becker (1985 [1963]) pour analyser la déviance, cette notion présente une dimension diachronique en ce qu'elle envisage le parcours professionnel selon une succession de configurations sociales et de statuts occupés, et en étapes associées au passage d'une séquence à une autre. C'est ainsi que Hughes (1958) sur les travailleurs, Becker (1963) sur les fumeurs de marijuana ou les musiciens de jazz, Goffman (1961) sur l'asile psychiatrique, Fillieule (2001, 2009) sur les militants, Darmon (2008a) sur les anorexiques, Martiniello et Réa (2011) ou Vahabi (2013) sur les migrants, Kinsey *et al.* (1948, 1953), Reiss (1961), Simon et Gagnon (1967), McIntosh (1968), Cass (1979), Pollack (1993), Plummer (1996) sur l'homosexualité en Amérique du nord, identifient chacun et chacune une structure commune faite de séquences et étapes récurrentes, dont chaque individu fait une expérience singulière. La manière dont les séquences s'organisent, leur enchainement, leur durée, dépendent à la fois de variables structurelles qui pèsent sur les individus, comme le contexte juridique, culturel, professionnel, familial, les dispositions économiques, culturelles ou sociales ; mais aussi de variables individuelles, et notamment de leur expérience de la position occupée, et du sens qu'ils donnent à leurs actions et aux bifurcations dans leurs parcours.

Alors que cette thèse porte attention aux carrières d'hommes originaires d'Afrique de l'Ouest demandant l'asile en France au motif de l'OSIG, il convient de se demander quand et où s'initient et s'achèvent les carrières des enquêtés, ou du moins de borner la période de la carrière étudiée. En effet, comme l'indique Florent Chossière :

> « L'entrée dans la carrière [de demandeur d'asile au motif de l'OSIG] ne désigne donc pas le simple acte administratif de dépôt d'une demande d'asile mais un processus multidimensionnel, fait de différentes étapes, qui conditionne l'engagement dans une telle procédure » (2022, p. 219)

Soucieux de désessentialiser la représentation linéaire de l'asile au motif de l'OSIG comme fuite d'un pays dans lequel une personne est opprimée pour solliciter la protection d'un pays « libre », l'auteur situe l'entrée dans la carrière de demandeur d'asile au motif de l'OSIG entre l'arrivée en France et l'initiation de la demande d'asile à ce motif. Il encourage à rompre avec la naturalisation

de l'asile OSIG comme l'aboutissement exclusif et automatique des persécutions subies et craintes à ce motif. Il souligne ainsi que seule une partie des personnes LGBTI du pays d'origine entre en migration et que seule une partie de celles qui entrent en migration demande l'asile. Il souligne également que l'OSIG n'est que rarement le motif exclusif de la demande et croise souvent des aspects économiques et sociaux qui en sont plus ou moins la conséquence. D'autre part, il note que toutes les personnes LGBTI exilées en France et ayant identifié l'asile au motif de l'OSIG ne souhaitent pas s'engager dans cette procédure.

Sans pour autant considérer l'OSIG comme l'unique motif de la migration, la demande d'asile à ce motif comme engagée par toutes les personnes exilées LGBTI ou comme l'aboutissement de toute existence LGBTI dans les pays d'origine, il nous apparaît néanmoins intéressant d'appréhender la carrière de demandeur d'asile au motif de l'OSIG à une échelle temporelle et géographique plus large. Si, des étapes sont nécessaires entre l'entrée dans l'homosexualité au pays et l'initiation d'une demande d'asile en France, et que bien sûr toutes les personnes expérimentant l'homosexualité ne quittent pas leur pays d'origine et ne demandent pas l'asile, toutes celles initiant une demande l'asile au motif de l'OSIG interrogées ont eu des expériences homo-sentimentales et/ou sexuelles au pays et ont toutes engagé un parcours migratoire. Aussi, tous les hommes enquêtés, peut-être en raison de leur demande d'asile en parallèle et des mises en récit attendues, associent leurs départs du pays d'origine aux conséquences ou aux craintes liées à la révélation de leur orientation sexuelle[125].

Aussi, avant d'étudier la carrière de demandeur d'asile au motif de l'OSIG dans la troisième partie de la thèse, cette seconde partie s'attachera à analyser les deux premières carrières, sexuelles et migratoires, et sous quelles conditions la première contribue à déclencher et à influencer la seconde. À partir principalement de l'analyse des récits des seize participants auprès desquels ont été recueillis des données ethnographiques et avec qui ont été menés des entretiens formels pendant toute la durée de la procédure de demande d'asile, mais aussi des histoires de vies recueillies dans le cadre de la « préparation associative », il s'agit ici d'étudier la manière dont leurs carrières homosexuelles ont contribué à influencer leur entrée en migrations et la manière dont leurs carrières migratoires contribuent à façonner leurs carrières homosexuelles en retour, jusqu'à l'entrée en demande d'asile au motif de l'OSIG.

La première période étudiée est donc celle du « devenir migrant (au moins en partie) au motif de l'OSIG » et s'organise autour de récits concernant l'expérience homosexuelle. Elle commence avec l'expérience de la sexualité (effective/imaginaire ; réelle/assignée) avec des personnes de

[125] Il n'y a pas d'étudiant ou de personnes ayant émigré en France pour un autre motif sans expérience de l'homosexualité préalable au pays (et décidant de demander l'asile après une entrée dans l'homosexualité en France) parmi les enquêtés.

même sexe dans le pays d'origine. Elle se prolonge par une phase de maintien de l'expérience de la sexualité découverte, tout en revendiquant ou en se distanciant de la catégorie sociale de l'homosexualité. Cette carrière homosexuelle au pays peut prendre différentes formes en fonction des personnes, durer plus ou moins longtemps, faire l'objet de plus ou moins de résistances des enquêtés comme des environnements sociaux, jusqu'à ce qu'intervienne le point de bascule conduisant à l'engagement d'une carrière migratoire.

La seconde période étudiée relève de la carrière migratoire à proprement parler, marquée par des déplacements pas toujours linéaires jusqu'au pays où l'asile est sollicité, en l'occurrence la France. Elle s'initie au moment de la prise de décision du départ de la localité pour échapper à une configuration sociale, professionnelle, etc. Cette entrée en migration[126] peut être locale, régionale, nationale, internationale et s'opérer elle-même en plusieurs étapes, nécessitant à chaque fois un choix de destination, la recomposition de réseaux de sociabilités amicaux, professionnels et sexuels. L'étape ultime est systématiquement, pour les enquêtés, la migration internationale, qui peut intervenir plus ou moins tard dans la carrière. Elle se termine avec l'arrivée en France et la sollicitation de la demande d'asile, marquant la fin du déplacement et une période de stabilisation géographique. Si elle n'est pas toujours exclusivement liée à l'OSIG, celle-ci pèse toujours dans une balance décisionnelle où carrière homosexuelle et carrière migratoire peinent à être démêlées.

Dans les récits rétrospectifs, la carrière migratoire apparaît toujours, comme corollaire de la carrière homosexuelle. Cette deuxième partie de la thèse, en revenant successivement sur ces deux étapes du « devenir migrant (en partie) au motif de l'OSIG » et du « devenir demandeur d'asile en France », s'appuiera donc à la fois sur des bornes temporelles (début de la sexualité avec des personnes du même sexe pour l'entrée dans la carrière homosexuelle, début du parcours migratoire, initiation de la demande d'asile) et géographiques (liés aux déplacements associés). Appréhendée au sens large, l'entrée dans la carrière homosexuelle peut se manifester, dans ces récits rétrospectifs, par une simple attirance pour une personne de même sexe, une première relation sexuelle ou une simple assignation identitaire des proches, indépendante de la manière dont l'individu se considère. L'entrée dans la carrière de demande d'asile au motif de l'OSIG en France est marquée à la fois par l'identification de la possibilité de demander l'asile pour ce motif, mais aussi la décision de recourir à cette possibilité.

[126] S'il est souvent coutume de contourner le terme de « migration » pour éviter l'association médiatique de ce terme à un motif économique assimilé négativement, je fais ici le choix de l'utiliser pour la dimension de déplacement qu'il comprend. « Exil » nous semble exprimer le rejet, la « damnation », le « non-retour », impliquant forcément un déplacement relatif à l'exclusion mais aussi à une période d'attente, et donc de vie dans un lieu défini. Dès lors qu'il s'agit ici avant tout de qualifier l'action de déplacement, nous privilégierons les termes « migration » et de « migrant ».

L'étude de l'articulation de ces devenirs migrant OSIG et de ces devenirs demandeur d'asile en France s'appuiera tout au long de la partie sur l'analyse de la succession des configurations de vie et interactions associées. Nous faisons l'hypothèse que ces dernières, si elles conduisent toutes initialement à entrer en migration, puis ultérieurement à demander l'asile en France, induisent des inflexions qui façonnent des trajectoires et destins sociaux. Ainsi, le premier chapitre expose les récits des expériences de vie au pays en prise avec l'entrée dans la carrière homosexuelle, jusqu'à la décision d'engager un parcours migratoire. Le second porte sur la préparation du départ et les conditions de migration jusqu'à l'arrivée sur le territoire français.

Chapitre 3. Formes d'engagement et de maintien dans les carrières homosexuelles en Afrique de l'Ouest

Les récits autobiographiques des hommes francophones originaires d'Afrique de l'Ouest et demandant l'asile en France au motif de l'Orientation sexuelle ou de l'identité de genre (OSIG) interrogés sont tous marqués par l'engagement et le maintien d'une carrière homosexuelle au pays. Comment deviennent-ils homosexuels en Afrique de l'Ouest ? Quels sont les enjeux d'identification personnelle et d'assignation sociale dans un contexte marqué par des « scénarios sexuels culturels » (Gagnon 1973, 2008 ; Bozon & Giami 1999 ; Monteil 2021) hétérosexuels et par une forte division des rôles sexués (Bouchet-Mayer & Ferez 2022, 2023b) ? Comment sont façonnés les scripts sexuels intrapsychiques contrevenant aux normes sexuelles et de genres majoritaires véhiculées par les scénarios culturels ? Enfin, comment cette dissonance entre les scénarios intrapsychiques et culturels affecte-t-elle les scripts interpersonnels ?

Les scripts ou scénarios de la sexualité (Gagnon 2008) sont organisés à plusieurs niveaux : culturels, interpersonnels et intrapsychiques. Les scénarios culturels « fonctionnent comme [des] modèles collectivement partagés qui définissent et fournissent les indications concernant les situations et rôles sexuels » (Monteil 2021, p. 585) dans une époque et un groupe social donnés. Ils sont inscrits dans un récit national, culturel et social, et définissent le rôle de chaque membre dans une communauté culturelle en fonction de ses caractéristiques, et notamment de son sexe. Ils renvoient à des prescriptions culturelles normatives auxquelles correspondent des scripts interpersonnels et intrapsychiques désirables et autorisés, mais aussi indésirables et proscrits. Les scripts intrapsychiques « utilisent des (…) éléments symboliques fragmentaires, scénarios culturels plus largement partagés ou éléments d'expériences personnelles et les organisent en des schèmes cognitifs structurés qui prennent la forme de séquences narratives, de projets, de fantasmes sexuels » (Bozon & Giami 1999, p. 70). Ils consistent en des constructions personnelles du désir qui s'inscrivent à la fois dans les expériences individuelles, mais doivent aussi se situer par rapport aux normes véhiculées dans les groupes sociaux d'appartenance. Enfin, les scripts interpersonnels présentent une dimension pratique en ce qu'ils régissent les interactions entre deux individus en contexte sexuel ou de séduction, et organisent donc la rencontre entre des scénarios intrapsychiques singuliers plus ou moins proches dans un scenario culturel donné (Gagnon 1973, 2008).

La référence à ces trois types de scénarios et l'analyse de leurs interactions permet d'étudier les carrières homosexuelles au pays en portant attention aux expériences et à leur évolution au cours

du temps (dimension diachronique), depuis l'entrée dans cette carrière homosexuelle jusqu'à l'entrée dans une carrière migratoire. Elle permet également de saisir certaines étapes communes aux carrières homosexuelles, et plus globalement d'identifier des convergences et divergences inter-individuelles à expliquer (Bajos & Bozon 2012). Le chapitre est structuré selon trois étapes chronologiques que sont : l'entrée dans les carrières homosexuelles, le maintien dans celle-ci, et enfin la découverte ou la survenue d'évènements et d'interactions contraignantes conduisant les individus à des mobilités sociales et géographiques.

1. Entrée dans les carrières homosexuelles : entre assignations de genre et régulations sociales

« *Comment avez-vous pris conscience de votre orientation sexuelle ?* ». Les différentes déclinaisons de cette question récurrente dans les entretiens avec l'OFPRA et dans les « préparations » associatives à ces derniers, donnent lieu à deux types de réponses bien distinctes. Certains situent cette « prise de conscience » dans l'enfance, la renvoyant à l'inné ; alors que d'autres la situe plutôt à l'adolescence. Comment expliquer ces différentes reconstructions biographiques de l'entrée dans l'homosexualité ? S'agit-il d'un écart de compréhension de la question par ces deux types d'enquêtés ? Ces deux catégories de réponse sont-elles en lien avec d'autres caractéristiques des enquêtés susceptibles d'expliquer ces différences de réponse ?

1.1. L'initiation des « efféminés » et l'attraction des « virils »

L'analyse comparative des récits de vie recueillis par entretiens avec les personnes qui se définissent comme « efféminées » et celles qui se définissent comme « viriles » offre une manière d'interroger les éléments au fondement de ces différentes réponses à une même question sur les conditions d'entrée dans l'(homo)sexualité. Ces deux groupes d'enquêtés font en premier lieu référence à deux éléments bien distincts. À l'image de cet extrait d'entretien avec Aliou, tous les enquêtés se définissant ou étant définis comme « efféminés » associent la prise de conscience de leur homosexualité à celle d'une différence produisant une étiquette d'anormalité plus ou moins associée à un stigmate[127] (Goffman 1975) :

[127] « *Pour Goffman, le stigmate est ce qui, lors d'une interaction, affecte, en le discréditant, l'identité sociale d'un individu. Innées ou acquises, monstruosités du corps, tares de caractère et caractéristiques tribales produiraient alors une frontière entre deux groupes, celui des stigmatisés et celui des normaux, et donneraient lieu, selon la nature du stigmate et le contexte de sa socialisation, à des itinéraires moraux distincts* » (Plumauzille & Rossigneux-Méheust 2014, p. 216-217).

Honnêtement, pour moi il n'y a pas de découverte, pour moi je savais que c'était comme ça, je savais qu'il y avait quelque chose qui était vraiment différent des autres. C'est comme si la vie… eh bien, c'est comme si je savais que c'était quelque chose aussi qu'il ne fallait pas dire. Donc j'ai gardé, j'ai compris ça tout de suite… (…) En fait, c'est que depuis que je suis enfant, j'avais tendance à jouer des jeux de femmes ou autres, et là on te grondait que ça ne se faisait pas. Si tu jouais avec des poupées ou bien avec tes sœurs, ça ne se faisait pas, on te disait d'aller jouer avec les garçons au foot et autres. Donc voilà moi j'ai compris tout de suite qu'il y avait cette différence. Et on te traitait d'homosexuel et tout, parce que tu étais différent. Il y avait d'autres qui comprenaient et qui savaient que tu étais différent. D'autres ne te le disaient pas méchamment, mais on peut le rappeler quand même. (…) Il y avait quelque chose. Je ne suis jamais allé chercher, je ne suis jamais allé vers les filles en fait. Pour moi, c'est comme si tu posais la question à un hétéro : « comment est-ce que tu es devenu hétéro ? ».

L'adoption d'activités et rôles sociaux culturellement attribués au genre féminin tend à marquer une différence productrice d'un étiquetage. Celui-ci se transforme en stigmate dès lors que les répercussions en termes de rappels à l'ordre, d'assignation à une sexualité légalement interdite et socialement très discréditée, sont vécues comme des expériences non souhaitées et souhaitables. Ainsi, c'est l'expérience du stigmate qui est reconstruite *a posteriori* comme la « prise de conscience de l'homosexualité » ou l'entrée dans les carrières homosexuelles par les enquêtés « efféminés ».

De leur côté, les enquêtés « virils » ne font pas référence à une entrée symbolique ou sociale dans la catégorie à partir de l'expérience d'un stigmate associé à une déviance de genre à laquelle ils n'ont pas été confronté, ou seulement indirectement, mais réfèrent cette entrée aux premières expériences de la sexualité avec d'autres hommes. C'est par exemple le cas pour Souleyman :

Tu sais, là-bas on est beaucoup, on est plus que 200 et quelques personnes, on fait le coranique. Et ils ne veulent pas les femmes, c'est nous seulement les hommes. On est encadré, et puis on reste là-bas pour étudier. À part ça, vous partez au champ, allez prendre les arbres et donnez aux moutons, les chevals, les bœufs, etc. On fait deux personnes, deux personnes. (…) Des fois, quand on sort comme ça, on est seulement garçons, et c'est là après que on a commencé un peu à l'âge de 12 ans, 13 ans, 14 ans… c'est l'âge de 15 ans où ça m'a pris 100%.

Souleyman fait explicitement référence dans sa réponse à une entrée charnelle dans une homosexualité pratique, et non symbolique, qui s'inscrit dans le prolongement d'une homosocialité[128]. On remarque le plus souvent une différence d'âge à l'entrée dans la sexualité en

[128] La distinction entre homosocialités et homosociabilités n'apparaît pas homogène dans la littérature. Nous emploierons homosocialité pour qualifier les cadres sociaux imposant des interactions entre hommes en dehors de toute considération liée à la sexualité. Nous emploierons cependant la notion d'homosociabilités pour qualifier les sociabilités homosexuelles, de même que les ressources et dispositions homosociales qualifieront les connaissances et amitiés établies dans des réseaux d'homosociabilité.

fonction de l'expression de genre rapportée par les enquêtés (efféminés/virils). Comme pour Omran dans l'extrait suivant, les « efféminés » rapportent souvent une entrée dans la sexualité – ou du moins dans les expériences érotico-sexuelles – plus précoce :

> Omran : *Eux* [deux amis avec qui il passait du temps] *ils étaient critiqués, mais moins que moi. Parce que moi j'étais plus transparent quoi. Tu vois ? Donc… Il y avait un qui était plus proche de moi. Lui il était plus âgé que moi de deux ans. Mais en fait, c'était lui le premier mec avec qui j'ai fait des rapports sexuels. Mais à part ça, j'avais eu trois fois à être touché par des mecs plus âgés.*
>
> Cyriac : *Ah ouais ? Mais des adultes ou…*
>
> Omran : *Trois fois oui. Ouais, des adultes. Un c'est mon demi-frère, on a le même père. (…) Il doit être plus âgé que moi de plus de 20 ans (…). Il m'amenait dans une maison. Dans une maison abandonnée. Il sortait sa… Je ne sais pas si je peux ?* (Crainte de dire des grossièretés)
>
> Cyriac : *Si, si tu peux.*
>
> Omran : *Il sortait sa bite pour pisser, après il me fait voir, il me fait toucher. Et moi, au début ça me choquait, parce qu'un gamin de sept ans, quand tu lui montres une bite… En fait c'était des choses… Je ne peux pas expliquer, en fait, qu'est-ce que ça me faisait… (…) par la suite il me dit : « Chut ! Il ne faut jamais parler de ça avec personne. Ça doit rester entre nous, sinon… (…) je vais te faire ceci, je vais te tuer même ». Et ouais, je n'en n'ai jamais parlé avec personne. Après ça, il y avait un autre…*
>
> Cyriac : *Et ça, c'est arrivé souvent ?*
>
> Omran : *Je pense deux fois. L'un c'était dans une maison abandonnée, l'autre fois c'était chez nous, il n'y avait personne. L'autre jour là aussi, il s'est couché dans le lit nu et il m'a fait voir. Il voulait que je lui fasse une fellation, mais moi je refusais parce que je trouvais ça dégueulasse, je ne connaissais pas ces trucs. (…) La deuxième personne c'est aussi un mec qui habitait dans le même quartier que moi. Lui aussi, il était hyper plus âgé que moi. (…) Il me prenait avec mon ami qu'on s'entendait bien, il nous prenait chez lui – si il n'y avait personne – et lui aussi il se déshabillait, il nous faisait toucher son corps, sa bite, il voulait nous faire la pipe aussi, mais on refusait. Mais après, nous ça nous plaisait en fait. Parce que ça fait à tout moment, si il nous appelait, on était content. Et après, il y avait un autre aussi… lui on s'est connu dans une plage, parce qu'on avait séché les cours pour aller se baigner comme il faisait chaud. On est parti dans les buissons pour changer nos vêtements et mettre nos maillots. Et il y avait un mec dans les buissons qui nous observait. Après on a regardé et il nous a fait signe de venir. On avait peur, mais il nous a dit : « Venez, je ne vous ferai aucun mal, on va juste jouer ». On est parti, il y avait des cartons par terre. Et comme on était jeune, on ne savait pas comment ça marche les choses, il voulait avoir plus en fait que les autres* [mais] *on a fui… (…).*

Cyriac : *Et vous aviez quel âge-là ?*

Omran : *Là on était au collège. On avait 14 ou 15 ans, comme ça. Mais on se disait que ce n'était pas des choses normales. On regardait la pornographie, mais c'était entre hommes et femmes. Tu vois ? (…) Quand lui il a voulu faire ça, avoir du sexe, on a dit que ce n'était pas quelque chose de normal, on préfère toucher ou bien… Et voilà, on a fui. Mais avec ça, on a commencé à… En fait, comme mon ami on habitait proche, lui il avait deux ans de plus, donc il m'a proposé de faire la chose en fait, de passer à l'action. Au début, ça me faisait mal en fait, parce que comme je n'avais jamais fait ça je ne lui laissais pas le temps de savourer en fait, d'avoir le plaisir. Parce que moi je ne sentais pas du tout les émotions. Mais petit à petit, je me suis habitué. Bon, je ne peux pas dire que j'étais très, très habitué à ça, parce qu'à chaque fois ça me déchirait en fait. Et lui il n'acceptait jamais que je lui fasse, parce qu'il a choisi d'être actif. Mais moi c'est avec lui que j'ai commencé.*

Ces expériences précoces sont souvent rapportées comme relevant du registre de l'initiation (Broqua 2010), généralement par des personnes plus âgées et « viriles », qui interprètent le plus souvent les attitudes de genre des enquêtés comme relevant du féminin et comme le signe d'une possible homosexualité. C'est ainsi que Samba explique lui-même identifier ses partenaires sexuels :

Samba : *Au fur et à mesure, Boubakar, chaque fois qu'il vient de* [la capitale]*, il vient là-bas. Mais il s'habille… Tu le vois comment il s'habille… Des fois, les gens ils se moquent. Ils se disent : « Est-ce que le monsieur là ce n'est pas un Góor-jigéen*[129] *? ».*

Cyriac : *Pourquoi ? Il s'habillait…*

Samba : *Il s'habillait et puis il faisait parfois des manières comme une femme, une dame. Là-bas, au village, les gens disaient, peut-être c'est parce qu'il a été éduqué par sa grand-mère ou par une femme. Parce que des fois dans les villages on disait ça. C'est là-bas* [au village] *qu'on se rencontre dans les soirées. Et puis moi, un jour, j'ai pris mes responsabilités même, je l'ai attaqué* (au sens de draguer).

Cyriac : *C'était à quel âge ça ?*

Samba : *Là-bas je commençais à avoir 16 ans ou 17 ans.*

L'étiquetage social qui s'établit pour marquer la transgression du scénario culturel (Gagnon 1973, 2008) hétérosexiste dominant participe donc indirectement de l'assignation des individus à l'homosexualité dès l'enfance. Cette assignation contribue premièrement à provoquer un sentiment d'altérité vécu bien avant les premières relations sexuelles, puis ensuite reconstruit comme symbolisant l'entrée dans la carrière homosexuelle. Elle participe également, aux côtés de l'écart

[129] Signifie « homme-femme » en Wolof et désigne historiquement des hommes biologiques présentant des attributs ou comportements rattachés au genre féminin. Pour plus d'information sur l'évolution historique de ce terme et sa reconstruction en terme insultant ou « offensant », se référer à Broqua (2012a, 2017).

manifeste à l'égard de standards de masculinité hégémonique socialement et culturellement situés (Connell & Messerschmidt 2005 ; Viveros Vigoya 2018)[130], d'une identification des « efféminés » comme de potentiels partenaires sexuels. Cette transgression de genre produit une rupture visible du continuum sexe-genre-sexualité (Butler 2006a, 2006b) à partir de laquelle est inférée la bifurcation vers l'homosexualité, comme si le goût pour des activités féminines se reportait sur l'ensemble des rôles sexués et sexuels. Cela évoque notamment le changement de signification de l'homosexualité repéré par Foucault à la fin du XIXème siècle en Europe, notamment dans les écrits médicaux, qui ne se résume plus à un simple comportement sexuel mais devient une identité sexuelle marquée par une inversion de genre (Foucault, 1976).

Cette répartition des rôles genrés semble se retrouver dans les rencontres liées à la sexualité. Les « virils » expliquent ainsi systématiquement faire « le premier pas », reproduisant ainsi la division genrée des rôles sociaux entre le masculin actif – et entreprenant – et le féminin passif, attentiste et dénué de libido (Héritier 1996 ; Bourdieu 1998). Au-delà de l'étiquetage et de l'attribution des rôles sociaux qu'il produit, le contexte marqué par une forte régulation sociale de l'homosexualité est également utilisé par certains « virils » pour contraindre certains « efféminés ». Dans ce cadre, plusieurs enquêtés expliquent avoir eu des relations sexuelles non consenties avec des hommes d'apparence plus « virile » sous la menace d'une dénonciation publique de leur orientation sexuelle. Le doute que les transgressions des normes de genre sèment sur l'orientation sexuelle, et les effets de disqualification sociale qu'il est susceptible de produire, est parfois mobilisé par certains de ceux sur qui il pèse le moins comme moyen de pression pour obtenir ce qu'ils désirent.

1.2. Contrôle social du genre et de la sexualité : un enjeu de rupture en contexte post-colonial

L'étiquetage associé à l'expérience minoritaire précoce (Guillaumin 1985 ; Chetcuti 2010 ; Broqua 2012b ; Chauvin & Lerch 2013 ; Giraud 2016 ; Chassain *et al.* 2016 ; Dahhan *et al.* 2020) et l'entrée dans la sexualité des « efféminés » semblent relever de logiques éducatives visant à inculquer, dès l'enfance, les rôles genrés ; et ainsi à prévenir le passage de la seule transgression de genre à la déviance sexuelle. Plusieurs acteurs détenteurs d'une fonction éducative, telle la famille, l'école religieuse ou laïque, mais également les interactions informelles avec les pairs à l'école ou dans le voisinage, participent de ces régulations. Omran explique :

[130] « [L]*a masculinité hégémonique peut être définie comme la configuration de la pratique de genre qui incarne la réponse acceptée à un moment donné aux problèmes de la légitimité du patriarcat. En d'autres termes, la masculinité hégémonique est ce qui garantit (ou ce qui est censé garantir) la position dominante des hommes et la subordination des femmes* » (Connell 2014, p. 74).

Omran : *Parce que moi, depuis mon enfance depuis à l'école, depuis… même ma famille des fois ils me traitaient de ça. Je ne sais pas si tu as déjà entendu le mot-là « Góor-jigéen » ? C'est un mot offensant, qu'on traite. C'est comme si tu dis à quelqu'un : « Pédé ! ». C'est offensant. Moi on m'a dit ça maintes fois. On m'a agressé même dans un…*

Cyriac : *Et des gens que tu connaissais ?*

Omran : *Ouais. À l'école mes camarades de classe, à chaque fois ils me disaient ça. Il y avait* [quelques] *exceptions… (…) mais la plupart des gens ne m'aimaient pas parce que j'étais un peu différent d'eux quoi. Là j'étais plus jeune, je ne pouvais pas me défendre, je n'osais pas aussi aller dire à mes parents que untel ou untel m'a fait ça. (…)* [Il y avait un prof aussi qui] *me mettait au fond de la classe alors que j'avais la myopie, je ne voyais rien avec le tableau mouillé je disais : « Monsieur, je ne vois rien ». Il me disait : « Va t'asseoir au fond, tu vas t'asseoir là-bas ». En fait, moi je me sentais mal quoi. (…) C'est après que je suis devenu un peu grand que j'ai compris que le prof… (…) il me voyait différent des autres, c'est pour ça qu'il me traitait comme ça en fait.*

Cyriac : *Et là, tu avais quel âge à ce moment-là ?*

Omran : *À ce moment je faisais le CE2, j'étais plus jeune. Dans les 10 ou 12 ans comme ça, si je me souviens bien (…). Donc ça a diminué plein de choses en moi, parce que je me disais que je ne suis pas normal, que c'est de ma faute, pourquoi je ne suis pas comme les autres ? Je me culpabilisais…*

Cyriac : *Mais à cet âge-là, qu'est-ce qui pouvait t'être reproché ? Parce que jusqu'à un certain âge, même si tu es efféminé, il n'y a pas de connotation sexuelle quoi… c'est des petits… ?*

Omran : *Ouais, mais au* [pays]*, le fait d'être efféminé, tout le monde te critique en fait. Tout le monde te dit : « Pourquoi tu ne pars pas jouer avec tes potes ? Pourquoi tu ne fais pas des trucs de mecs ? ». En fait, ils ne supportent pas de voir quelqu'un, un garçon qui est comme ça. Et moi, je me disais que c'était de ma faute. Pourquoi je ne me tiens pas bien comme un homme ? Pourquoi je n'aime pas le football ? Pourquoi je préfère voir les filles jouer ? En fait, moi je préfère voir les filles jouer et aller les rejoindre pour voir les garçons jouer. (…) J'aimais aussi jouer avec les poupées* [de ma] *petite sœur (…). Mais je n'osais pas, parce que je n'avais pas assez de courage, assez de liberté en fait. Et donc du coup, comme j'étais enfant, je ne pouvais pas me contrôler, et les gens voyaient ça en moi. Donc je pense que c'est pour ça que tout le monde me critiquait, tout le monde ne m'aimait pas. Même ma maman, des fois, elle se fâchait parce qu'elle voyait que son fils était critiqué par tout le monde, elle me criait dessus : « Pourquoi tu ne pars pas jouer avec tes amis garçons ? ». Mais moi je n'étais pas conscient, même si je partais là-bas je n'étais pas à l'aise avec mes potes, ils me critiquaient.*

On observe ici la manière dont opère un contrôle social par « étiquetage » (Becker 1963 ; Goffman 1963) et assignation à un statut désignant l'anomalie de genre. Cette dernière entraine la projection

d'une transgression sexuelle du scénario culturel hétérosexiste dominant (Bozon & Giami 1999) marqué par une forte séparation des rôles sociaux en fonction de genres très fortement liés au sexe. Le marquage des conduites sociales considérées comme relevant du genre féminin produit des rappels à l'ordre ou injonctions au conformisme, comme ceux exprimés par la mère d'Omran. Il entraine ensuite une assignation plus forte et des mesures altérisantes – l'exclusion ou l'isolement par l'instituteur ou les groupes de pairs – mais aussi parfois des insultes traduisant le stigmate produit par l'étiquetage. Ce contrôle social participe de l'expérimentation d'une position minoritaire marquée par l'inconfort de l'individu, susceptible de produire sa sortie de l'attitude déviante. Cet inconfort participe parfois aussi à enserrer encore plus l'individu dans cette construction identitaire minoritaire, selon une dynamique décrite par l'approche constructiviste et interactionniste du genre et de la sexualité (Butler 2006a, 2006b), en étudiant « le rôle des relations interindividuelles dans la formation des normes sociales (Chapoulie, 2001) » (Plumauzille & Rossigneux-Méheust 2014, p. 216).

La poursuite de cette transgression agit sur l'individu par l'entremise des éducateurs. Ainsi, les rôles sociaux des camarades, instituteurs, représentants religieux, et en dernière instance des parents, les poussent à adopter progressivement des attitudes d'exclusion à mesure que les déviances se confirment ou se renforcent. L'exclusion s'impose donc aussi à la famille, qui plus est lorsque la survie de cette dernière dépend de sa réputation, comme l'explique Bamba, fils d'un Marabout[131] :

> Bamba : *Parce que l'argent qu'on gagne c'est mon frère qui récupère tout. Il garde et après je viens, je prends l'argent et je voyage. C'est comme ça qu'on gagne notre vie.*
>
> Cyriac : *Ouais, c'est les grands frères qui gèrent la cagnotte familiale quoi.*
>
> Bamba : *Qui gèrent tout (…). En Afrique on dépend d'eux. Ce n'est pas comme ici où à un certain âge tu te dis : « Bon, je vais dépendre de moi, j'ai 18 ans, je fais tout ce que je veux… Beh non, en Afrique il y a un supérieur, chaque fois. Que vous ne vouliez ou que vous ne vouliez pas. Même si il y a la maman, c'est l'homme qui gère, c'est comme ça ! (…) Et si il n'y a pas le père, c'est le plus âgé des frères qui sera le père et c'est lui qui commande, même si il n'est pas une bonne personne !* (Rires)
>
> Cyriac : *Et si à 18 ans, 19 ans ou bien 20 ans, tu dis « merde » à ton grand-frère et tu t'en vas ?*
>
> Bamba : *Ça dépend des familles, parce que nous sommes dans une famille religieuse et que nous sommes reconnus et qu'il y a certaines choses que nous on ne peut pas faire. (…) Tu vas rendre compte à ta famille, tu vas décevoir ta famille, ils vont te chasser à cause de ça, ils vont te limoger pour que les*

[131] Lorsque les enquêtés emploient ce terme, c'est pour qualifier un grade dans la religion musulmane, comme l'explique Bamba : « *C'est un grade dans la religion. Si tu viens dans une église et il y a certaines choses que tu ne connais pas, il faut demander le père pour qu'il t'explique comment pratiquer, comment faire. C'est eux* [les marabouts] *qui enseignent, c'est eux qui conseillent les gens, c'est eux qui viennent donner des conseils à la maison. Et c'est comme ça qu'ils gagnent leur vie, qu'ils gagnent leur argent* ».

gens-là sachent que la famille a reconnu ce qu'il a fait et l'a chassé. (…) Si tu ne donnes pas l'exemple maintenant, on va te dire : « Mais attends, toi tu vas me donner des conseils, mais regarde ton petit frère ce qu'il a fait, regarde ton grand frère ce qu'il a fait. Avant de me donner des conseils, va leur donner des conseils ! Vous allez dans le quartier partout pour parler à les jeunes, arrêtez de faire ceci, arrêtez de faire cela, et vous ne conseillez pas les membres de votre famille ». Tu vois ?

Cet extrait ne portant pas directement sur l'homosexualité est néanmoins révélateur de ce qui émerge en creux de tous les entretiens. Il s'agit des dilemmes rencontrés par les familles lorsque l'homosexualité est rendue publique ou que le doute se renforce. Ce dilemme justifie la tolérance manifestée par les enquêtés à l'égard de leur famille, même s'ils ont été chassés, parfois agressés. Car le choix des membres de la famille ne leur appartient pas, ou du moins pas totalement – nous verrons plus tard que la maîtrise de leurs choix dépend de leur statut et présente, quoi qu'il arrive, des implications. Aussi, les scénarios culturels ayant échoué à façonner certains scripts intrapsychiques ou interpersonnels (Gagnon 2008), ils tentent de s'imposer par la menace de l'exclusion sociale. Le choix de l'exclusion devient parfois difficilement contournable pour la famille, afin de ne pas perdre ses sources de revenu, sa place dans un système familial élargi ou dans le quartier, et de ne pas être exposé aux mêmes moqueries et harcèlements que l'élément perturbateur que la famille n'aurait pas eu le courage de sanctionner.

Car la menace que fait peser la transgression est en réalité bien plus large. Elle s'inscrit dans un script culturel associé à la construction d'une identité nationale marquée par l'histoire coloniale, comme l'évoque ici Christian :

Chez nous c'est rare qu'on fait un coming-out, […] *en Afrique ce n'est pas possible. On ne veut même pas entendre ton homosexualité même : « C'est chez les Blancs ça existe, mais ça n'existe pas chez nous ! ».* […] *La preuve, le président Macky Sall, quand la communauté internationale a demandé qu'il dépénalise l'homosexualité au Sénégal, il a refusé. Il a dit : « Ce n'est pas possible, ça ne fait pas partie de notre culture ».*

Christian fait ici écho à deux éléments. Premièrement, aux conséquences et à la réaction de rejet suscitées par la révélation de son homosexualité au pays, mais aussi aux enjeux identitaires et culturels qui sous-tendent l'homosexualité. Plusieurs travaux en sciences sociales se sont attachés, depuis deux décennies, à éclairer la place de l'homosexualité dans la construction d'une identité nationale postcoloniale. Sa présentation comme une importation occidentale s'inscrit alors dans une logique de rupture avec l'ancienne puissance colonisatrice (Gueboguo 2006 ; Broqua & Eboko 2009 ; Broqua 2012a ; Awondo *et al.* 2013 ; Awondo, 2019 ; Bertolt 2020). Charles Gueboguo (2006) explique comment, paradoxalement, l'homosexualité existait avant la colonisation comme pratique culturelle, et non comme identité, et que son interdiction est le résultat de la conservation

des lois coloniales. Toujours est-il que, post colonisation, le récit national s'est construit en renforçant l'altérité vis-à-vis des pays occidentaux, perçus comme le berceau de l'homosexualité. Ce récit se fonde finalement sur l'alignement d'une série d'oppositions binaires entre nature/culture ; hétérosexualité/homosexualité ; division genrée des rôles sociaux/fluidité des rôles sociaux ; Noirs/Blancs, tradition/modernité, africanité/occidentalité (Le Pape & Vidal 1984 ; Nguyen 2005 ; Currier 2010 ; Lado 2011), en s'appuyant notamment sur un renouvellement des discours religieux (Fetner 2001, 2008 ; Epprecht 2005 ; Afary 2009 ; Gunda 2010 ; Demange 2012 ; Sow 2018).

Cette dynamique d'alignement des oppositions, au sein desquelles l'homosexualité tient une place centrale, traverse la plupart des pratiques socioculturelles. Les pratiques ludo-sportives émergent par exemple spontanément de tous les récits produits par les enquêtés comme l'un des lieux de cristallisation de ces oppositions. Alors que plusieurs travaux se sont attachés à expliciter la place centrale sur sport, comme lieu de socialisation aux normes hétérosexistes majoritaires, dans ce processus de construction identitaire/culturelle (Denis 1997 ; Fair 2001 ; Baller & Saavedra 2010 ; Riot & Bancel 2017), nous proposons d'y consacrer quelques pages. L'objectif est d'analyser la manière dont cette activité construite comme un territoire du masculin (Connell 1990 ; Messner, 1992 ; Davisse & Louveau 1998 ; Terret & Liotard 2005) réservé aux hommes (Andersson & Barker-Ruchti 2019 ; Mennesson 2006, 2007 ; Sisjord, Fasting & Sand 2020) et censée servir la diffusion de scénarios hétérosexistes, façonne les scripts intrapsychiques et interpersonnels des enquêtés.

1.3. Des sociabilités masculines dominantes : distanciation et assignation au stigmate

Les activités ludo-sportives sont spontanément mobilisées dans les récits de vie des enquêtés « efféminés » dans le but d'expliciter l'expérience enfantine d'altérité *a posteriori* reconstruite comme la marque de l'entrée dans l'homosexualité. Les extraits d'entretiens avec Aliou et Omran précédemment cités[132] révèlent par exemple la conscience du caractère genré de ces activités, et des effets du recours à celles-ci. Elles participent ainsi de l'étiquetage « efféminé », ou « viril », et de la formation du stigmate de l'efféminement, qui représente une transgression de genre et suscite la crainte d'une transgression du scénario sexuel dominant.

[132] Aliou (Chapitre 3, *1.1. L'initiation des « efféminés » et l'attraction des « virils »*, p. 136-137) ; Omran (Chapitre 3, *1.2. Contrôle social du genre et de la sexualité : un enjeu de rupture en contexte post-colonial*, p. 140-142).

Les pratiques ludo-sportives sont donc utilisées comme indicateurs, et participent du processus d'assignation à la déviance par les moqueries ou exclusions favorisées par un contexte valorisant des normes de virilité exacerbées. Historiquement utilisé pour former la bourgeoisie britannique aux fonctions dirigeantes (Pociello 1999 ; Dunzendorfer 2014 ; Holt 2018 ; Nicolas 2021), le sport servira ensuite, dans le contexte français des années 1930, à la formation « *des "citoyens vigoureux", "de bons chrétiens" et de "personnes saines"* » (Defrance 2000 [dans Baller et Saavedra 2010, p. 9]). Pendant la période coloniale, il s'apparente à un vecteur de la formation des leaders possédant « *l'état d'esprit occidental* », la « *sympathie africaine* » et une loyauté sans faille à l'Empire (Fouchard 2018 ; Yamada 2018). Il sert aussi à occuper le temps libre des sujets coloniaux et à instaurer des pratiques corporelles hygiéniques (Miescher 2005 ; Nicolas 2021) ou à encadrer les contestations à l'encontre des rapports de domination (McIntosh 1973 ; Mangan 1998 ; Couzens 1983 ; Martin 1995 ; Nicolas 2021). En fonction du contexte, « *partis politiques, syndicats, entreprises, Église ont utilisé le sport pour éduquer les masses contrôler leur temps libre et rendre leurs institutions plus populaires* » (Bourdieu, 1980, p. 175). Lieu de régulation des rapports de domination raciaux, l'arène sportive masculine et hétérosexuelle (Ferez, 2007 ; Terret, 2004) participe aussi de la régulation et l'inculcation des rapports de domination sexués. Ces pratiques propres à la période coloniale contribuent ainsi à véhiculer et légitimer un système de domination entre les sexes, et entre les expressions de genre au sein de chaque sexe (McKay, Messner & Sabo 2002 ; Laberge 2004 ; McKay & Laberge 2006 ; Messner 2002 ; Fraysse & Mennesson 2017 ; Bonnet & Mennesson 2019).

Véhiculant des normes de genre et de sexualité dominantes, les activités sportives participent souvent à marquer l'altérité de ceux qui en sont les plus éloignés. Elles sont également manipulées par les enquêtés et leurs proches dans le cadre de stratégies d'acteurs rationnels (Boudon 2004)[133]. L'une des premières fonctions attendues du sport est exprimée par Manzar :

> *C'est à cause de ça qu'ils m'ont inscrit au centre de foot.* (…) *Parce que des fois je parle comme une femme, je marche comme une femme… (…) ma mère ne voulait pas que je sois efféminé comme ça.*

La volonté de corriger des attitudes corporelles contrevenant au scénario culturel hétérosexiste intervient dès l'enfance. Les socialisations sportives sont alors perçues par les familles comme participant d'un apprentissage des formes de la masculinité valorisées et de la virilité. Elles offrent une couverture sociale pour éviter les rumeurs, en raison de l'association faite entre activités sportives pratiquées et modèles de genre. Christian précise :

> *J'avais peur que l'on découvre mon orientation sexuelle. Mais ce qui m'a semblé bizarre c'est qu'avant, quand je voyais un homme nu, ou quand je voyais le sexe d'un homme ou bien une poitrine, j'étais*

[133] Il s'agit ici d'étudier le sens qui est associé à ces activités, ainsi que la manière dont elles sont manipulées dans un ensemble de socialisations genrées plus larges.

excité. Mais bizarrement, quand je suis rentré dans l'Armée, on était tous des hommes mais je n'étais pas excité. Je me posais la question de savoir : « Beh, c'est dû à quoi ? » (…) *Et en fait c'est le sport, ça m'a aidé à maîtriser mon corps sans me dénaturer.*

L'enquêté perçoit une double utilité à la pratique sportive. Premièrement, elle lui permet d'être rompu à la vue d'hommes nus et d'apprendre à contrôler son excitation. Deuxièmement, elle l'aide à maîtriser ses expressions corporelles qu'il qualifie d'efféminées, et à compenser la transgression que ces expressions constituent par la pratique d'activités viriles. Cet équilibre, et le musèlement d'un script intrapsychique producteur de fantasmes susceptibles de trahir son orientation sexuelle, sont les conditions *sine qua non* de son intégration et de son maintien dans son environnement social. Mais si le sport contribue à façonner le script intrapsychique, il permet aussi de construire une façade de virilité et un script interpersonnel non stigmatisant. Aliou explique y recourir pour ses fonctions ascétiques :

Je restais comme ça, je travaillais, je faisais du sport, je voyais mes amis, après ça ne me faisait plus rien… J'ai beaucoup pensé que je n'étais plus gay. Tout récemment, des amis m'ont dit : « Nous on pensait que tu étais un policier qui nous espionnait ». Genre, ils pensaient que j'étais tellement sérieux que, voilà… je faisais du sport, je travaillais (…), je m'en foutais du sexe et des rencontres et tout…

L'expérience sportive apparaît comme une solution pour éviter les pratiques sexuelles, se renforcer musculairement, se rapprocher des idéaux de masculinité hégémonique et des scripts sexuels et de genre valorisés culturellement. Aliou tente ainsi de se convaincre qu'il n'est pas gay, et dans le même temps de construire une façade plus virile éloignant le doute grandissant, et les injonctions de plus en plus pressantes au mariage à l'approche des 35 ans.

Ainsi sont exploitées les vertus socialisatrices des pratiques sportives. Souvent imposées par l'entourage dans l'espoir de corriger des attitudes, elles sont aussi fréquemment reprises par les enquêtés suivant les mêmes desseins, ou volontairement mobilisées pour adoucir ou éviter des assignations sociales jugées négatives et cultiver une apparente conformité au script culturel. Les enquêtés cherchent alors à ajuster le script interpersonnel à leur avantage. Pour ce qui est du script intrapsychique, cela dépend des situations. En leur for intérieur, certains espèrent pouvoir (re)nouer avec un script hétérosexuel, alors que d'autres mettent volontairement en scène une image de virilité protectrice d'une homosexualité cachée.

Manipulé par les familles pour « viriliser » les attitudes et les conduites, ou par les enquêtés pour construire des « façades » (Goffman 1973) de virilité et se dégager du stigmate et des doutes suscités par leur expression de genre « efféminée », le recours aux activités sportives apparaît parfois aussi, en ses marges, comme un lieu de socialisations masculines, de rencontres et d'émancipation

homosexuelle. Premièrement, en utilisant les pratiques sportives pour donner forme à un corps désirable, comme l'explique Nala :

> *J'avais un corps encore mieux que maintenant parce que je pratiquais la musculation. J'avais un corps parfait.* (…) *Je mettais un survêtement, des birks, un tricot, avec une veste en cuir. Et puis la façon de parler… Je connais comment attirer l'attention avec des intonations et en bougeant ma langue comme ça. Du coup, ils commencent à me parler, ils me donnent leur numéro et on se rencontre. Je vais à leur appartement et je les laisse… "ride my body" !* (Rire) (…) *Je joue un peu l'efféminé, tu comprends ?* (…) *Quand tu as un joli corps, les actifs veulent seulement coucher avec toi.*

Le corps, sculpté par la pratique sportive en fonction des normes de beauté en vigueur, devient outil de séduction. Dans un contexte marqué par une forte division genrée des rôles sociaux et des critères esthétiques, Nala utilise la pratique de la musculation pour érotiser son corps en vue d'attirer les « actifs »[134]. Les effets de genre liés à cette sexualisation ne sont perceptibles que par des initiés.

Espace de construction de la norme hétérosexuelle et d'incorporation de modèles de masculinité hégémonique, le sport est aussi présenté comme un lieu d'homosociabilité. Christian se souvient :

> *J'ai découvert qu'en fait, parmi mes collègues, certains avaient une attirance pour moi. (…) Un soir,* [un collègue] *m'a invité, on est parti dans un bar… (…) et j'ai passé la nuit chez lui. (…) Et là j'ai compris qu'il était gay, et j'ai compris le comportement qu'il avait à me protéger et à me défendre.*

Dans ce cas, l'affichage de masculinités subalternes en milieu sportif marque la déviance et donne lieu à des interactions impliquant la moquerie et des tentatives d'humiliation dans lesquels les enquêtés trouvent parfois des soutiens ou alliés pour se défendre. Le stigmate associé à la masculinité subalterne peut ainsi offrir des opportunités d'alliance et de rapprochement avec des potentiels partenaires sexuels, notamment en permettant l'identification de gays plus « virils », sur qui le soupçon d'homosexualité ne pèse pas.

La pratique sportive n'apparaît cependant pas uniquement comme un espace d'expression d'une forme de féminité ou de masculinité subalterne autorisant l'inférence de l'homosexualité. Manzar, efféminé lui aussi, explique ainsi : « *J'ai rencontré plusieurs personnes au foot. Parce que je jouais bien aussi au foot… (…) et la personne avec qui mon grand-frère nous avait surpris aussi, je l'avais rencontré au foot* ». D'après lui, c'est son niveau de foot, auquel s'ajoute sans doute sa position sociale favorisée, qui produit l'admiration d'autres membres de l'équipe et facilite l'initiation des relations sentimentales

[134] Il s'agit d'hommes qui occupent exclusivement le rôle sexuel d'insertif, déjà évoqués par Omran (Cf. chapitre 3, *1.1. L'initiation des « efféminés » et l'attraction des « virils »*, p. 138-139). Si les constructions homosexuelles ne sont pas linéaires, on retrouvera ce genre de profil parmi ceux qui sont surnommés « les hétéros », qui ne s'identifient pas forcément comme homosexuels et disposent souvent d'une couverture hétérosexuelle par le mariage ou la parentalité.

et sexuelles. Manzar explique s'afficher volontiers avec des filles dans les lieux festifs de sa ville, et partir en week-end dans d'autres villes avec des coéquipiers pour avoir des relations sexuelles. Baldé, Camerounais, la trentaine, reconnait que le sport offrait une occasion d'alimenter ses fantasmes homoérotiques. Sans jamais évoquer sa propre pratique, il explique qu'il se rendait au stade le week-end pour observer les garçons sur le terrain et s'introduire dans les vestiaires à la fin du match afin de profiter de l'intimité circonstancielle autorisée.

Le stigmate associé à l'absence de pratique sportive peut donc être renforcé lorsque la participation est forcée et passive, mais la pratique sportive peut aussi être utilisée comme un signe conduisant à corriger ou contrebalancer des attitudes corporelles et pratiques de loisir jugées féminines. Par ailleurs, cette pratique peut être utilisée pour favoriser les rencontres entre hommes à l'extérieur, en sculptant les corps, ou à l'intérieur même des espaces de pratique, en utilisant volontairement ou non le stigmate « efféminé » comme moyen d'être identifié par ou d'identifier des « virils » dissimulés et/ou en profitant de lieux favorisant la proximité entre hommes.

1.4. Conclusion. Décourager ou favoriser l'engagement dans l'homosexualité : les effets paradoxaux du stigmate

On mesure la manière dont l'étiquetage consécutif aux pratiques de loisirs et attitudes enfantines associées au genre féminin, est à la fois un stigmate exposant aux brimades et exclusions sociales mais aussi un vecteur d'identification par les pairs favorisant l'entrée dans la carrière homosexuelle. Si elle n'est pas toujours assimilée aux premières relations érotico-sexuelles, l'entrée dans cette carrière apparaît toujours marquée par l'expérience minoritaire directe ou indirecte. Ainsi, les normes sociales participent à façonner le genre et la sexualité, et les tentatives de rappel à l'ordre aux normes de genre dominantes participent à déterminer la sexualité. Conformément à l'approche « constructionniste » (Broqua 2011) de l'étude de l'homosexualité dans laquelle cette thèse s'inscrit, la construction des scripts intrapsychiques s'opère aussi en interaction avec l'environnement social.

L'analyse des récits d'expériences des activités sportives éclaire le travail de régulation sociale déployé pour contrôler les expressions de genre et de sexualité, afin qu'elles soient conformes au continuum sexe-genre-sexualité (Butler 2006a, 2006b) – construit culturellement et politiquement comme enjeu central de l'identité locale, par opposition à une identité occidentale avec laquelle il convient de se distancier (Kaoma 2009). Cette reconstruction identitaire « par rapport » et « en opposition » à l'ancienne puissance coloniale, opère paradoxalement en réaffirmant des visions homophones et sexistes importées par cette même puissance coloniale quelques décennies auparavant (Gueboguo 2006 ; Epprecht 2008 ; Gunda 2010 ; Trawalé 2018).

L'importante régulation sociale qui opère mobilise un fort stigmate, dont la charge identitaire dépasse la seule catégorisation relative à l'identité sexuelle. La fonction dissuasive de l'exclusion sociale associée au stigmate participe en même temps, et paradoxalement, à favoriser les rencontres entre hommes. Les enquêtés apprennent ainsi à mobiliser les étiquettes et assignations sociales qui les concernent afin de les retourner à leur avantage, notamment pour repérer ou être repérés par un éventuel partenaire. On peut par ailleurs concevoir que ces injonctions à se positionner en référence à la tradition ou à la modernité, au « pays » ou à l'ancienne métropole, feront sens au moment de décider ou non d'engager dans une carrière migratoire, notamment par le sentiment de rupture et de proximités avec des cultures construites en oppositions.

Après avoir décrit ces entrées, à la fois dans les pratiques homosexuelles à proprement parler mais aussi dans les expériences et les gestions différenciées du stigmate associé à l'homosexualité, il s'agit désormais d'explorer les parcours de vie en tant qu'homosexuel au pays.

2. Expériences homosexuelles : enjeux de gestion de l'identité

L'étude des conditions d'entrée dans l'homosexualité permet d'analyser la construction de scripts intrapsychiques et interpersonnels homosexuels dans un contexte culturel postcolonial marqué par l'hétérosexualité et une forte régulation des rôles et attributs genrés. Que l'entrée dans la carrière déviante soit associée à l'expérience du stigmate pour ceux dont la différence de genre est directement perceptible, ou à la crainte du discrédit pour les « virils » qui ne sont pas « discrédités », mais se savent « discréditables » (Goffman 1975 ; Rostaing 2015), elle oblige dans les deux cas à un contrôle de l'information sur le trait stigmatisant ou stigmatisable. Comment les enquêtés parviennent-ils à maintenir des pratiques ou identités stigmatisées ou stigmatisables dans des contextes de plus en plus pressants et oppressants avec l'avancée en âge ? Comment les carrières homosexuelles évoluent-elles ? Dans quelles configurations, espaces physiques ou mondes sociaux les identités déviantes peuvent-elles s'exprimer ? La circulation entre espaces contraints et « ouverts » suppose-t-elle la mobilisation de différentes façades ? Comment les différentes manières de gérer les identités sexuelles et de genre influencent-elles les parcours et expériences déviantes ?

2.1. Accentuation du contrôle social avec l'avancée en âge

L'inférence sociale de la sexualité à partir du genre apparaît très précocement dans les récits des enquêtés et participe d'une socialisation aux normes de genre et de sexualité. Cette rencontre avec les scénarios sexuels et de genre culturellement valorisés (Gagnon 2008) contribue, en miroir, à

l'identification des scénarios dévalorisés et discrédités. La transgressions des attitudes et activités viriles attendues des hommes produit une rupture dans le continuum sexe-genre-sexualité qui entraine la crainte d'une transgression de la norme hétérosexiste et la mise en œuvre de démarches visant à réguler ces attitudes et à ramener l'individu vers le scénario culturel valorisé.

Une certaine souplesse est cependant rapportée par des enquêtés en fonction de l'âge. Omran, Aliou, Christian ou Paul expliquent ainsi que leurs parents ont adopté des postures protectrices pendant l'enfance en affirmant que ça allait leur passer. En revanche, avec l'avancée en âge, les processus régulateurs se renforcent et il devient difficile de maintenir des attitudes déviantes, même dans les configurations familiales les plus protectrices, comme celle de Christian, issu d'un milieu aisé, qui vit seul avec sa mère, qui le soutiendra jusqu'à sa mort :

> *Moi il faut dire que j'ai eu la chance d'avoir une mère très ouverte d'esprit, ma mère me défendait et donc du coup, même si ma sœur ainée était assez homophobe j'avais toujours une protectrice derrière… (…) Quand mes frères qui sont en France viennent en vacances* [au pays]*, moi je viens en vacances en France, donc eux et moi on n'a pas eu de contacts. (…) Elle m'a beaucoup protégé, ça je le reconnais. Mais le problème c'est qu'après elle va au travail, moi je dois aller à l'école, je dois aller…*

Sa mère le préserve d'éventuelles pressions de ses frères en organisant un véritable chassé-croisé pour les vacances. Elle le protège également des espaces stigmatisants comme l'arène sportive, en lui accordant des dispenses des cours d'éducation physique en tant qu'infirmière. Cette protection familiale intervient donc principalement dans les milieux aisés. Elle est combinée à des incitations à adopter des conduites « viriles » dans les configurations familiales moins aisées, et ce très tôt dans l'enfance, parfois avant cinq ans. Par ailleurs, ces protections familiales se heurtent le plus souvent à la nécessaire circulation des individus entre différents mondes sociaux où interviennent des processus de régulation. Ceux-ci prennent souvent la forme de moqueries à l'égard des déviances de genre associées à l'homosexualité, elle-même construite dans le sens commun et le discours religieux comme « une abomination » (Fetner 2001, 2008 ; Geoffrion 2018), afin de produire l'adhésion au scénario hétérosexiste dominant : « *La religion fait blocage. Même nous on a peur de la religion parce qu'on a appris la religion, on sait ce que la religion dit de ça et nous-mêmes on a peur* ». Comme l'évoque ici Aliou, c'est finalement la peur des conséquences de cette déviance (au moins de genre) qui progressivement grandit, et nourrit l'expérience minoritaire. Les conséquences potentielles et les peurs qu'elle inspire se renforcent à mesure que l'insouciance enfantine se dissipe. Dans les récits produits, les déviances à l'ordre hétérosexiste sont finalement reconstruites comme des symboles de l'échec du processus éducatif genré.

Au-delà de l'engagement de certains dans les pratiques « viriles » pour tenter d'éviter la stigmatisation, l'entrée dans l'âge de la sexualité constitue une étape décisive. Dès l'adolescence, les

injonctions répétées à avoir des copines se concentrent particulièrement sur les « efféminés », sur lesquels un doute plane. Elles sont d'abord formulées sous forme de plaisanteries dans les cercles amicaux et familiaux, puis se transforment en injonctions. Aliou explique :

> Aliou : *En fait, je ne sais pas… Je ne vivais pas ça pleinement… Je vivais ça comme, pff… Tu as tout le temps peur, tu es tout le temps entouré de ta famille, de tes amis, tu es tout le temps entouré de… les réseaux sociaux aussi … Tu te dis que si tu fais quelque chose, ça va paraitre partout, tu te dis que voilà quoi… Je faisais vraiment attention quoi. Et c'est là que j'ai rencontré une amie avec qui je travaillais, qui était ma collègue, qui est Française… (…). Mais en ce moment, je déprimais grave, parce que je commençais à travailler bien, j'avais une bonne situation, j'avais mon salaire, mais je n'étais pas bien dans ma tête. (…) Le problème ce n'était pas le travail qui me fatiguait, mais la situation de : « voilà, tu travailles, maintenant il faut te marier ». Je subissais un petit chantage aussi. (…) De quelqu'un qui m'a vu à la plage* (les larmes montent, la voix chevrote*). Ça fait ouf… Ça tournait dans ma tête quoi… (…) à ce moment-là, quand j'étais dans ma chambre, là où j'habitais, je commençais à devenir vraiment, vraiment parano quoi. Je commençais à prendre ma tête et cogner ça au mur tellement je réfléchissais, tellement j'avais peur… Et là j'ai failli me marier.*
>
> Cyriac : *Qu'est-ce qui tournait dans ta tête ?*
>
> Aliou : *Je n'avais pas envie de me marier, j'avais peur de me marier et de ne pas assumer. La personne avec qui je parlais pour le mariage, honnêtement elle me parlait et tout par messages, et je prenais toute une journée entière pour répondre… Ça ne m'intéressait pas, je faisais semblant, je présentais à des amis, à la famille et tout. Et puis je me suis dit : « Ce n'est pas normal, il ne faut pas que je fasse ça ! ». (…) Donc à ce moment-là je me suis libéré. J'ai commencé à parler de ça, mais pas aux Africains, juste à Florence et à Helmut qui est Allemand. Ça m'a soulagé quand même d'en parler. Étant en Afrique et en parler, waouh, ça c'était grand pour moi, c'était énorme.*

Le mariage apparaît toujours comme un ultimatum, un point de rupture. Aliou explique que c'est la pression au mariage, couplée à un chantage à la révélation de son orientation sexuelle par une personne qui l'a piégé, qui l'ont poussé à quitter le pays. Cette pression au mariage s'accentue d'autant plus que l'individu, avec l'avancée en âge, présente une certaine stabilité économique et professionnelle. C'est ainsi qu'Aliou, ou encore Christian, utilisent leur poursuite d'études ou leur carrière professionnelle pour écarter la pression sociale ou du moins la retarder. D'autres expliquent les stratégies employées pour éloigner le doute suscité par l'absence de mariage et les attitudes « efféminées ». Alors que ces dernières avaient déjà valu à Malick une inscription au foot, à l'approche de l'âge du mariage il commence à s'afficher dans des établissements festifs en compagnie de filles pour détourner l'attention et relâcher la pression sociale. En même temps

qu'elles permettent d'éloigner la suspicion, ces stratégies permettent de s'extraire d'une posture de « cible » pour ceux qui cherchent à sanctionner ou faire chanter.

Aliou observe aussi que ses études longues et sa carrière professionnelle, longtemps mobilisées pour repousser le mariage, commencent à partir d'un certain moment à se retourner contre lui. Il est désormais le dernier de sa génération familiale à ne pas être marié. Si ses études et son parcours de professionnalisation lui ont permis de retarder l'échéance, les attentes se renforcent lorsqu'ils arrivent à leur terme. Pour Omran, les injonctions interviennent plus tôt : « *À ces âges-là, 25, 26, 27, 28 ; là, on te bouscule !* ». Citadin, il a arrêté sa scolarité au collège pour aider sa mère financièrement en travaillant dans une boutique de vente de matériaux. Dans d'autres contextes, les injonctions interviennent encore plus tôt, comme pour Samba en milieu rural :

> *Finalement mon père m'a fait marier là-bas pour que je ne bouge pas du village. (…) J'avais… 20 ou 21 ans comme ça. (…) On m'a obligé Cyriac, on m'a obligé, je ne peux rien ! (…) J'ai essayé de dire… Et puis aussi… ce qui me fait pousser aussi, c'est que je voulais cacher aussi. Parce que là-bas au* [pays]*, en* [région sud] *et partout, il y a des homos qui font semblant de se marier. (…) J'ai dit que finalement pourquoi pas. Si je peux me camoufler (…). Là-bas, on cultive dans les champs. Mon père il avait des troupeaux, qu'on gardait pendant l'hivernage aussi, (…) je travaillais avec lui.*

L'injonction au mariage est aussi liée à des conjonctures ou des contextes locaux. Elle n'intervient pas forcément pour réguler des attitudes portant le doute, mais aussi parfois dans un contexte religieux, ou une organisation sociale particulière. L'organisation agricole qui prévaut dans la région dont Samba est originaire implique des mariages souvent très jeune, comme l'explique Christian à propos d'autres personnes qu'il accueille à la capitale après qu'elles aient fui leur région d'origine :

> *En fait le problème c'est* [qu'au pays]*, on oblige les gens à se marier. Par exemple, à l'Est, on ne fait pas trop de pression, (…) au nord et à l'ouest on fait beaucoup de pression. Au nord, (…) on se dit qu'un homme, à 21 ans il doit être marié, donc que tu le veuilles ou pas, on te donnera une de tes cousines. (…) ils se disent qu'à 21 ans il faut que tu sois marié, ça va t'amener à être responsable. Parce qu'ils ont besoin de main-d'œuvre pour travailler dans les champs. Donc si tu es marié, tu vas faire des enfants, il y aura la main-d'œuvre, et tu seras obligé de travailler pour les nourrir…*

Ainsi, les injonctions au mariage interviennent d'autant plus tôt dans les configurations familiales les plus religieuses et en contexte rural (Broqua & Eboko 2009), ou plus globalement quand la structure familiale joue un rôle déterminant dans l'organisation sociale. Dans ces situations, l'individu est assujetti à sa position et à son rôle dans l'organisation familiale. Cette inscription sociale intervient le plus tôt possible, car elle délimite la fin du processus éducatif et marque un processus d'intégration sociale à l'âge adulte. Ce sont généralement les enquêtés présentant les

ressources économiques et les dispositions scolaires les moins importantes qui sont pris dans des structures familiales de ce type, et sont enjoints le plus rapidement au mariage, comme Samba ou Souleyman par exemple.

À l'inverse, les seules personnes qui ont pu mettre à distance les injonctions au mariage par l'engagement dans des carrières étudiantes ou professionnelles, par la fréquentation des femmes ou bien, dans un seul cas, grâce à la protection des parents, sont issus de familles implantées en ville, disposant de davantage de ressources économiques, mais aussi souvent culturelles et symboliques. D'un côté, ces familles ne comptent pas sur eux pour vivre. De l'autre, leurs revenus ne dépendent pas de leur réputation. Enfin, les dispositions culturelles de ces enquêtés offrent un capital symbolique important qui autorise, dans le contexte citadin, une certaine autonomie. Elles permettent ainsi de s'extraire, au moins temporairement, des pressions et injonctions sociales par la crainte ou le respect inspiré par le capital symbolique mais aussi par la justification du report du mariage que constitue la poursuite d'études ou d'une carrière professionnelle.

2.2. Espaces sociaux et expressions identitaires : le centre et les marges

Cette mise à distance ou ce retardement des injonctions au mariage alimente tout de même la dynamique de soupçon à l'œuvre dans les sphères familiales. Aussi, ceux qui en ont les moyens quittent le foyer familial, comme Omran :

> *Je n'ai pas voulu rester avec la famille. Je me suis un peu éloigné d'eux, comme je sortais des fois voir des potes ou bien tout, tout, tout. Donc j'ai pris une chambre ailleurs. Mais quand même, je faisais très-très attention. Je faisais rentrer des mecs, mais c'était soi-disant comme des amis. Des fois même, je ne suis pas tranquille parce que je me disais que, ouais, ils vont dire : « Pourquoi deux mecs s'enferment dans une chambre et tout, tout, tout ? » Mais comme là-bas je ne connais personne… bien vrai qu'il y a les risques, mais c'était moins grave que si tu étais avec la famille.*

Si cet éloignement permet de se dégager de la pression familiale, il déclenche ou renforce parfois la surveillance du voisinage. En fin de compte, il permet de gérer et faire face à d'éventuelles mises en causes, sans que la famille ne soit impliquée ni même informée, en tentant d'instaurer une frontière hermétique entre lieu de vie et famille. Pour entretenir l'illusion auprès des voisins, certaines stratégies de gestion des identités publiques et intimes sont repérables comme l'explique Omran :

> *Là-bas je louais dans une maison où il y avait une famille, mais ce n'était pas la mienne, donc je faisais ce que je voulais. Mais quand même on faisait attention. (…) souvent, tard dans la nuit, je lui faisais un texto et il venait me rejoindre, on a les rapports et il rentre chez lui. Mais pendant la*

journée il peut venir, on ouvre grand la porte comme ça tout le monde voit, on discute, on regarde la télé et tout le monde va penser que « Ouais, c'est juste des amis ». Et nous, des fois, on a l'impression que les gens doutent parce que moi dans la boutique… (…) il y a un jeune à peu près de mon âge qui est venu me voir pour acheter des trucs. Et puis il m'a dit : « Toi, tu penses que les gens ne savent pas ce que tu es en train de faire dans ce village ? Si tu ne fais pas attention, on va te tuer ! ».

Aussi, malgré la mise en scène d'une simple relation d'amitié et la dissimulation de la relation intime, restreinte à la sphère privée, les voisins n'hésitent pas à s'immiscer dans la régulation des mœurs et à enquêter, jusqu'à piéger certaines personnes. L'homosexualité se vit dans les marges de la société, et tous les enquêtés rapportent les efforts déployés pour cacher leurs relations. Si des rapprochements peuvent s'opérer dans des espaces publics, les relations ne s'expriment que dans les sphères privées, qui ne sont toutefois pas toujours complètement sûres, comme le note Omran :

Même quand tu es chez toi, comme ici, tu es libre d'entrer dans un appart avec un mec. Ça ne se passe pas comme ça là-bas. Ils vont parler entre eux : « Ah ! Le voisin-là, on dirait qu'il est gay ». Après, ils vont venir te tabasser ou bien casser la porte ou bien t'amener à la police même, comme c'est interdit.

L'enquête profane sur l'homosexualité d'un voisin autorise, en raison du discrédit social, de contrevenir à la loi en violant un domicile, passant un individu à tabac, parfois jusqu'à l'assassinat, notamment dans les quartiers les plus défavorisés, comme l'explique Souleyman :

Un homosexuel au [pays] *il ne faut pas il va vivre : il faut on le tue ! (…) Moi j'ai vu deux fois ça déjà à* [la capitale]. *C'est les gens de même quartier que lui. Moi-même, je suis parti parmi les personnes qui ont vu ça. Même avant que police vienne, j'étais là-bas moi déjà… (…) La police est venue, a commencé à faire sortir le corps de la poubelle pour le prendre, et puis à faire un constat. Il y en a qui refusent de parler. Il y a d'autres personnes qui disent la vérité : « C'est homosexuel, les gens l'ont tué ». Il y en a même qui demandent la police : « Pourquoi la police vient et enquête les gens ? Il est homosexuel, les gens l'ont tué ! ». (…) C'était un jeune de 27 ans comme ça. (…) Moi j'avais peut-être 20 ans. Mais au* [pays] *j'ai vu plusieurs fois des gens frapper, puis déchirer les habits et tout… (…) avant que la police vient pour les aider. Des fois, c'est trop tard !*

Alors que le contrôle social apparaît total et peut aboutir à la mort, la réaction populaire est plus crainte par les enquêtés que l'arrestation policière. D'après Souleyman, l'enjeu de la dissimulation est *in fine* avant tout lié aux efforts entrepris pour performer les « masculinités » valorisées :

Souleyman : *Quand il y a beaucoup de monde, il faut vite aller à la mosquée prier vite ! Quand tu es dans les premiers, on ne va même pas penser que tu es homosexuel. (…) Donc tu fais tout pour faire croire les gens. La démarche, il faut même chose, les paroles il faut même chose, les gestes il faut toujours rester naturel. Si tu restes naturel, tu as la chance.*

Cyriac : *Naturel ?*

Souleyman : *Il ne faut pas montrer que tu fais une démarche comme ça, ou bien parler façon-façon*[135]*. Non ! Ne le fais pas. Sinon, on te tue en un coup ! (…) Maintenant si tu restes naturel, il y en a d'autres qui croient, d'autres qui ne croient pas. C'est comme ça. Même d'autres ils vont se disputer à cause de toi : « Est-ce que tu l'as vu une fois ou bien tu as fait avec lui une fois ? Non ? Eh beh alors ?! ». Il y en a qui commencent à comprendre un peu,* [mais d'autres] *vont dire qu'ils font tout avec toi : prier, jouer au ballon (…). Ils ne savent pas que tu as ça, c'est pour ça qu'ils te défendent.*

Cyriac : *Et si ils savent ?*

Souleyman : *Ils ne te défendent pas. C'est lui-même qui sera ton premier ennemi, qui t'agresse le premier. La personne qui a confiance en toi, qui dit que tu n'es pas comme ça, c'est la personne-là qui va t'éliminer* [ou] *te faire du mal.*

Performer des masculinités désirables ne peut faire l'économie de la discrétion dans la mise en œuvre des pratiques intimes et des rencontres, au risque de transformer les « *premiers défenseurs* » en « *premiers ennemis* ». Les stratégies visant à éloigner le doute permettent de disposer d'appuis, de soutiens, de témoins, qui seront mis en causes en cas de révélation publique de l'orientation sexuelle, et contraints à leur tour de se départir de toute suspicion de complicité ou de laxisme pour la famille, et de relations intimes pour les amis. Dans ce cadre, les relations intimes se nouent à la marge, dans un contexte sécurisé, avec beaucoup d'appréhension, comme l'explique Omran :

Omran : *Je me suis permis de l'inviter à la maison… (…) Il est venu à la maison, et puis on a commencé à plus se connaître. Après, on s'est raconté nos vies et tout, tout, tout. J'ai commencé à douter qu'il cherchait la même chose que moi. (…) La première fois qu'on l'a échangé, c'était avec une feuille et un stylo. Lui il a dit : « Passes-moi ton stylo et ta feuille, j'ai quelque chose à te dire que je n'ose pas dire ». Je lui ai passé, et puis il a écrit « Je t'aime » et il m'a remis.*

Cyriac : *Oh, c'est romantique !*

Omran : *Ouais, je te jure ! Après, ça m'a un peu choqué quand même. Je me suis dit : « Est-ce que lui il n'est pas en train de me tester ou bien… Peut-être il a su par rapport à mon comportement ? (…) Mais on ne s'est jamais dit « je t'aime » comme ça* [à l'oral], *parce que tous les deux on se méfiait. Après, tous les deux on s'est mis à faire des jeux. C'est comme ça qu'il y a eu quelque chose quoi, qu'il m'a embrassé. C'est comme ça qu'on a commencé quoi.*

[135] « Façon-façon » est une expression émique mobilisée par plusieurs enquêtés qu'on pourrait traduire par le fait d'être « maniéré », c'est-à-dire d'adopter des intonations, expressions, tics de langage pouvant être assimilés au genre féminin.

Comme Omran, la plupart des enquêtés font part des conditions dans lesquelles ils parviennent à faire des rencontres discrètes dans un contexte oppressant, où tout l'enjeu est de tester la réactivité de l'interlocuteur en s'assurant de sa sincérité par crainte du piège. Seuls les enquêtés citadins et favorisés témoignent d'autres modalités de rencontres, comme Aliou, par les applications :

> Aliou : *À l'époque il n'y avait pas beaucoup Internet, c'était difficile. (...) Il n'y avait pas les moyens de drague, moi je ne connaissais pas de lieux de drague et tout ça… Donc tu vivais ça… Tu te culpabilises des fois en te disant : « Mais qu'est-ce qui ne va pas ? Pourquoi je suis comme ça ? Pourquoi ? Pourquoi ? Pourquoi ? ». Donc tu mens à tout le monde, tu caches une vie (…). Il y a quelque chose que tu vis en toi, tu ne peux pas en parler. C'est très difficile… Maintenant, avec le temps il y a eu Internet. Sur internet aussi je faisais très attention aux rencontres et tout, mais je causais avec des gens… (…) je n'aimais pas donner mon numéro de téléphone fixe à la maison… que si ils appelaient et quelqu'un de ma famille répond. Donc j'avais créé des faux profils Skype, on causait, on causait, je me suis fait des amis que je ne voyais pas, mais on s'entendait, chacun essayait d'expliquer sa vie et de faire sortir ce qu'il avait dans son cœur.*
>
> Cyriac : *Et pour faire ces skypes, et tout, tu faisais ça où ?*
>
> Aliou : *Chez moi, à la maison. J'avais ma chambre, donc des fois je pouvais m'isoler et faire des choses, parler doucement et tout. (…) Et après, c'est là que j'ai commencé à découvrir, à faire des rencontres, à voir des gens. Mais je faisais très attention. Donc j'habitais en banlieue, je quittais la banlieue pour aller en ville, pour faire des rencontres là-bas. Je faisais tout éloigné de chez moi en fait.*

L'avènement des réseaux sociaux, et encore plus des applications de rencontre gays, facilitent le cloisonnement recherché entre une vie publique normée et une vie intime marginale. Cette distinction se fait par la distance et l'anonymisation que permet l'usage du numérique, et le long processus de tri des interlocuteurs qu'il autorise. La difficulté réside toujours dans le passage du monde numérique au monde réel et les craintes associées aux pièges, alors même que, d'après la plupart des enquêtés, ces pièges sont souvent tendus par d'autres gays supposés poussés par la précarité économique et appâtés par les perspectives de gains financiers relatifs à un chantage. Une autre manière de gérer la séparation entre vie publique et vie privée est liée à la fréquentation des lieux de drague, évoqués par Aliou même s'il ne les connaissait pas. Les rares enquêtés qui fréquentent ces lieux de drague ou de sociabilité gay, tel Christian, y accèdent le plus souvent par cooptation :

> *Moi ce que je savais c'était que j'étais attiré par les hommes. Mais comment draguer ? Je ne savais pas faire, et puis je n'osais pas le faire. Parce que je me disais : « Je peux tomber sur quelqu'un qui pourra me frapper ». (…) Et puis* [avec des amis efféminés] *on a découvert un styliste qui est mort après. (…) Il était gay. Donc lui nous donnait de bons conseils, on l'a retrouvé un soir dans un*

bar gay, (…) au fur et à mesure on découvrait de grandes personnes qui étaient gays et se cachaient, donc on commençait à fréquenter entre nous. (…) C'était beau de nous retrouver entre nous, entre nous gays, mais c'était des soirées vraiment privées. Privées de chez privées ! (…) Un peu comme une réunion [de l'association de santé publique]*, il n'y aura que les personnes de* [l'association de santé publique] *qui le sauront. Et donc c'était un peu comme ça, c'est-à-dire que c'était entre nous… amis qui disaient à un de nos amis, qui disait à un de nos amis, qui disait à un de nos amis. Donc du coup on se retrouvait… (…) pratiquement tous. Et donc c'est comme ça qu'on a grandi pratiquement tous ensemble, en se protégeant, en se soudant.* [Et puis après] *c'était toujours les mêmes personnes avec la nouvelle génération qui rentrait dedans. Et nous on était devenu pratiquement les ainés, et donc on essayait d'orienter, comme nous quand on nous orientait quand on venait naïvement et tout jeune.*

Les enquêtés qui font état de sociabilités LGBTI élargies au-delà d'un partenaire sexuel unique ou simplement quelques amis proches, sont fréquemment impliqués, comme Christian ou Paul, dans des associations de prévention du VIH. Derrière une façade préventive, ces dernières produisent des accompagnements communautaires et des formes de solidarité, attestant des liens largement démontrés entre mobilisations homosexuelles et prévention du VIH/Sida (Gueboguo 2007 ; Broqua 2008 ; Awondo 2010, 2011 ; Gallardo 2016 ; Gouyon & Musso 2017 ; Kojoué 2019). Ces implications communautaires sont souvent combinées à la fréquentation des bars ou lieux de rencontres, accroissant encore l'étendue des réseaux d'homosociabilité. Ces lieux de rencontre situés dans les grandes villes peuvent également – bien que plus rarement – être fréquentés par des enquêtés disposant de peu de liens avec la communauté LGBTI. C'est ce qu'explique Samba :

Samba : *Il y a des boites gays, mais personne ne va pas le savoir.*

Cyriac : *Et comment tu l'as su toi alors ?*

Samba : *Il y avait un ami que j'ai rencontré. On était avec mon véhicule, j'étais parti pour livraison. Il m'a dit : « Tu vois, le bar que tu vois-là ? ». Je dis : « Ouais ». Il m'a dit : « On m'a dit que les gays fréquentent ici… (…) mais les personnes ne savent pas, hein ». (…) Et moi j'ai fait semblant que je ne connais rien de ça. (…) C'est là-bas que je fréquente. (…) Ce n'est pas n'importe quelle personne, parce que là-bas c'est un milieu classieux, c'est un bon milieu. Il y a sécurité pour rentrer.*

Cyriac : *Et toi, pour y aller la première fois, comment tu as fait pour passer la sécurité ?*

Samba : *Non, moi je suis venu, j'ai dit que j'ai envie de consommer, il n'y a pas de problèmes, je suis seul. (…) J'ai donné 5 000 francs au monsieur (…). Là-bas il faut faire les affaires aussi.*

On remarque la tension et le caractère à la fois hermétique et poreux de ces différents mondes sociaux. Hermétique parce que les enquêtés attachent une grande importance à séparer les mondes sociaux et à garder secret la fréquentation d'espaces de sociabilité gay, soit en cachant leur

fréquentation, soit en étiquetant certaines associations ou lieu par la prévention du VIH. Poreux parce que certains enquêtés parviennent à circuler entre ces mondes sociaux, et parfois même à identifier les lieux d'homosociabilité depuis une posture « à couvert » et un monde social hétérosexiste, comme dans le cas de Samba. Mais la plupart du temps, la crainte et la surveillance qui pèsent sur les moins dotés scolairement et économiquement donne lieu à des expériences de l'homosexualité compliquées, souvent réduites à l'unique partenaire, rencontré hors des réseaux LGBTI, et exposant à des risques. Ceux qui sont les plus intégrés aux milieux de sociabilités LGBTI sont les mieux dotés économiquement et culturellement. Citadins, ils semblent aussi mieux protégés des soupçons d'homosexualité et des injonctions à donner des gages hétéronormatifs.

Des variations existent bien sûr selon les contextes sociaux. Si les mieux dotés ont la possibilité d'assurer une certaine cohérence identitaire tout en jouant le jeu de la « virilisation », en revanche, tous doivent jongler de manière plus ou moins tranchée entre une identité homosexuelle cachée, ou discrète, et l'affichage de l'hétérosexualité dans tous les mondes sociaux qui n'ont pas trait à l'homosexualité. Aussi, plus l'injonction hétérosexuelle se fait forte, dans la famille ou le voisinage, plus la suspicion est grande, et plus la circulation entre les mondes sociaux devient compliquée.

2.3. Gestion des identités sexuelles et de genre et types d'homosexualités

Plusieurs éléments semblent donc faire varier à la fois les conditions d'entrée dans l'homosexualité et les vécus homosexuels au pays. Une expression de genre non conforme, pour le cas des enquêtés se définissant comme « efféminés », produit le soupçon d'homosexualité. Cette assignation sociale facilite l'entrée dans les pratiques homosexuelles alors qu'elle implique simultanément des systèmes de régulation renforcés de la part de la famille, des amis, des voisins, des représentants religieux ou encore à l'école. Les parcours scolaires et professionnels participent également à retarder ou accélérer les injonctions au mariage comme signe de l'hétérosexualité. Les enquêtés en mesure de faire valoir une carrière universitaire ou professionnelle justifiant leur désintérêt immédiat pour les obligations familiales, peuvent ainsi résister un temps aux injonctions hétéronormatives.

Dans ce cadre, les configurations familiales sont particulièrement marquées par le niveau de dépendance / indépendance financière et réputationnelle par rapport à la famille élargie et au voisinage. Les seules familles ayant « accepté » l'orientation sexuelle de leurs enfants, ou plutôt qui n'ont pas rejeté leur enfant à ce motif – et l'ont même parfois protégé –, sont citadines et présentent des sources de revenus indépendantes du reste de la famille ou du voisinage. À l'inverse, les familles qui exercent la surveillance la plus importante et dont la réaction est la plus crainte sont celles, rurales ou défavorisées économiquement ou scolairement, dont la survie dépend de l'intégration dans la famille élargie ou le voisinage. Ces deux types de configurations familiales sont le plus

souvent, spontanément opposées par les enquêtés, qui distinguent d'un côté les familles modernes, qui « *ont fait l'Europe* » et sont allées à l'université ; et de l'autre les familles traditionnelles, qui n'ont généralement pas fait d'études, comportent parfois des représentants religieux, et n'ont jamais quitté le pays ou le continent africain. Aussi, l'homosexualité semble impliquer davantage de répercussions pour les enquêtés issus de classes populaires, dont les familles et les environnements sociaux semble beaucoup plus sensibles à la construction idéologique racialisante et culturalisante opposant tradition et modernité, appartenance nationale et ancienne puissance coloniale.

Selon les caractéristiques individuelles (expression de genre, ressources scolaires, économiques et professionnelles) et selon les configurations familiales et contextuelles, les enquêtés organisent différemment leur circulation entre les mondes sociaux permettant plus ou moins l'expression de leur homosexualité ou exigeant plus ou moins la mise en scène de l'hétérosexualité. Ces différentes variables conduisent à envisager une typologie des gestions de l'homosexualité par les enquêtés (qui ont vécu en Afrique de l'Ouest dans les deux premières décennies du XXème siècle) composée de trois types-idéaux : « pratique/situationnel », « identitaire », « militant ». Le type-idéal est ici défini comme :

> « (…) une construction intellectuelle obtenue par accentuation délibérée de certains traits de l'objet considéré (Weber, [1922] 1988, p. 191 ; 1965, p. 181). Cette création conceptuelle n'est pas sans lien avec la réalité observée mais elle en présente une version volontairement stylisée. (…) le lien avec la réalité empirique reste un impératif, [mais] la présentation ainsi faite *serait* conforme à la réalité empiriquement observable si les actions et interactions en cause obéissaient à une logique pure que ne viendrait affecter aucun facteur extérieur » (Coenen-Huther 2003, p. 532-533).

Le premier type-idéal, qui dans le discours des enquêtés semble le plus fréquent, est l'homosexualité dite « pratique » ou « situationnelle ». Tous sont passés par cet idéal-type, en l'acceptant et en s'y investissant plus ou moins, et plus ou moins longtemps. C'est la gestion de l'homosexualité qu'Aliou décrit quand je lui demande comment s'extraire du soupçon :

> *Il suffit de se marier, d'avoir des enfants… Enfin même pas d'avoir des enfants… Mais il suffit de montrer que tu es hétéro, et puis après les gens te respectent quoi. La plupart des gays font ça en Afrique.* (…) *Moi aujourd'hui je connais des gens qui sont là, mariés, avec des enfants et tout, mais qui sont comme ça quoi. Donc voilà quoi… C'est très difficile à vivre,* [mais] *on fait avec, on vit avec, on fait semblant, on se cache, on ment, on fait croire qu'on aime les filles, on drague les filles, on s'affiche avec des filles… On fait tous semblant. On fait tous semblant !*

Dans ce cas, l'individu présente toutes les apparences d'un hétérosexuel. Il est marié, a des enfants, ou simplement des copines, et produit parfois des discours homophobes lui servant de

« couverture ». Ces discours peuvent être mobilisés stratégiquement dans certaines situations pour performer une façade viriliste (Baillette & Liotard 1999), une masculinité hégémonique ou complice (Connell 2014 ; Demetriou 2015). Parfois cependant, ils sont mobilisés de manière moins stratégique tellement le rôle joué est intériorisé et l'homosexualité une déviance à combattre. Christian rapporte ainsi s'être parfois fait insulter à la suite d'un acte sexuel avec un « hétéro », lui disant : « *Allez ! Va-t'en sale Pédé !* ». Romuald témoigne d'une histoire similaire, tout comme d'autres personnes rencontrées. En plus d'éloigner le soupçon, la façade virile et les performances en matière de masculinité hégémonique et de discours homophobes apportent des formes d'immunité en cas de découverte pendant l'acte sexuel avec une personne plus « efféminée » que soi, sur qui la faute sera finalement reportée. L'acte homosexuel peut alors être reconstruit comme un comportement pulsionnel associé à des excès libidinaux, synonymes d'une virilité exacerbée. Cette forte répartition des rôles genrés dans la sexualité se retrouve également dans plusieurs verbatims précédemment cités[136]. Elle traverse les récits de pratiques sexuelles marquées par la stricte division entre le rôle « insertif » des « virils » et le rôle « réceptifs » des « efféminés », et la courante non-réciprocité de la relation entre les deux. Ces récits construisent un ordre sexuel genré dominé par la figure de la virilité.

Un second type-idéal de gestion de homosexualité peut être qualifié d'« identitaire », en ce qu'il conduit à résister aux injonctions trop contradictoires avec le script intrapsychique homosexuel. Les homosociabilités s'opèrent ici dans la discrétion absolue, comme l'explique Aliou :

> *En fait, je ne sais pas… Je ne vis pas ça pleinement… Je vivais ça comme, pff… C'était… tu as tout le temps peur, tu es tout le temps entouré de ta famille, de tes amis, tu es tout le temps entouré de… les réseaux sociaux aussi tu te dis que si tu fais quelque chose ça va paraitre partout et tout, tu te dis que voilà quoi… Je faisais vraiment attention quoi.*

Les rencontres s'effectuent de façon fortuite avec des personnes qui semblent présenter les signes d'une attirance, ou bien par les réseaux sociaux et les applications de rencontre LGBTI, ou les réseaux sociaux généralistes, par l'intermédiaire de faux comptes et en prenant de grandes précautions. Une très forte séparation est opérée entre les sphères intimes et publiques, à l'aide de la frontière numérique pour certains ; et lorsqu'elle cette dernière est franchie, en réduisant les liens

---

136 Elle apparaît dans l'ensemble des entretiens et notamment dans les extraits d'entretien précités. Nala (Chapitre 3, *1.3. Des sociabilités masculines dominantes : distanciation et assignation au stigmate,* p. 146-147) désigne ses partenaires d' « actifs », c'est-à-dire occupant le rôle d'insertif dans la relation correspondant à la reproduction des rôles genrés : « *Je joue un peu l'efféminé, tu comprends ? (…) Quand tu as un joli corps, les actifs veulent seulement coucher avec toi.* ». Omran (Chapitre 3*, 1.1. L'initiation des « efféminés » et l'attraction des « virils »*, p. 138-139) explique également longuement être efféminé et avoir ses premiers rapports avec un ami plus « viril » que lui qui occupe exclusivement le rôle d'actif : « *Et lui il n'acceptait jamais que je lui fasse, parce qu'il a choisi d'être actif. Mais moi c'est avec lui que j'ai commencé ».* Cette terminologie a déjà été identifiée par de nombreux auteurs (parmi lesquels : Evans-Pritchard 1972 ; Gueboguo 2006 ; Larmarange *et al.* 2009 ; Broqua 2012c ; Biligha Tolane 2018).

à un seul et unique partenaire dans le cadre de relations stables. En dehors de leur opposition voilée aux normes sociales, ces enquêtés limitent leurs liens avec le milieu gay pour éviter de compromettre leur couverture. À l'échelle individuelle, ils acceptent de se conformer au scénario culturel, au moins artificiellement, et de restreindre l'expression de leur orientation sexuelle à la sphère intime contrainte au secret, et à l'uni-partenariat. Ils résistent en revanche aux injonctions contraires à leur identité sexuelle vécue, telles que le mariage hétérosexuel ou à la parentalité. La rupture intervient généralement lorsque les injonctions à performer l'hétérosexualité revêtent une dimension charnelle, ou que leur contournement laisse craindre des répercussions plus importantes. Les homosexuels « identitaires » s'efforcent avant tout à établir une forme de cohérence entre leurs scripts intrapsychiques (Gagnon 1973, 2008) et leurs pratiques, sans chercher à faire bouger les lignes en matière d'acceptation sociale de l'homosexualité.

A contrario, Christian, comme Paul ou encore Souleyman, s'engagent dans une homosexualité « militante » en ce qu'ils tentent de construire des espaces de partage et d'affirmation identitaire et à combattre le scénario culturel hétérosexiste et les conventions sociales contraignantes associées. Christian explique ainsi que, depuis sa scolarité en collège privé, il a créé un groupe d'amis efféminés qui sont devenus homosexuels, comme lui, se sont engagés dans des parcours professionnels réussis, et ont constitué une bulle de résistance :

> *Et donc c'était bon, on avait ces petites virées entre nous, on se connaissait entre nous, enfant à papa, enfant de branchés, enfants de cadres* [du pays]. *Mais on était entre nous. Et donc dès que quelqu'un découvrait un bar gay, on arrivait, et puis on sortait entre nous.*

Paul, qui fréquente les mêmes espaces mais avec une génération d'écart, souligne tout de même les risques liés à la fréquentation de ces lieux d'homosociabilité :

> *Il y a des bars homosexuels* [au pays], *mais c'est des trucs à huis clos. Mais les hétéros savent, il y a toujours des agressions là-bas, hein. Souvent ils ferment, souvent ils ouvrent… parce qu'il y a toujours des braquages, des cambriolages, c'est des coins à risque. Quand tu y vas, c'est risqué pour ta vie. C'est le seul endroit où tu vas pour te détendre et rencontrer du monde, mais le problème c'est que c'est risqué pour ta vie.*

Paul, Christian et leurs groupes d'amis se retrouvent dans des bars régulièrement attaqués, fermés, puis réouverts à d'autres endroits pour assurer une rupture d'environnement, à la fois géographique et sociale. Ils constituent des lieux d'expression et d'affirmation identitaire, mais aussi de création de réseaux d'interconnaissances aux ambitions progressistes. Inscrits dans ces réseaux, Christian et Paul ont même travaillé ou participé à la création d'associations de personnes LGBTI sous le label de la lutte contre le VIH/Sida :

> [Thierry] *s'est retrouvé dehors et je me suis senti contraint de l'héberger. (…). Il était devenu un petit peu comme mon petit protégé, mon fils tout ça, donc du coup à travers lui il y avait tous ses amis homosexuels qui se retrouvaient à la maison pour faire des partages de repas. (…) C'est ce qui m'a motivé à monter une association pour aider mes amis qui sont en difficulté ; comme ça je n'aurai pas, moi seul, à aider financièrement mes amis, ce sera un certain nombre de personnes qui vont m'aider à aider les personnes qui sont dans les difficultés, et ces personnes-là aussi on va s'entraider. Donc c'est comme ça qu'on s'est mis en groupe, en collège de gays pour écrire. (…) Et puis après, il y a une autre association qui m'a invité à participer…* [puis] *il y a une ONG* [nom de l'ONG] *qui m'ont pris comme conseiller. Et la dernière association qui m'a contacté c'était* [nom de l'association].

Une forme de conscience collective émerge ainsi des sociabilités conviviales et festives, débouchant sur la création d'associations de soutien aux personnes en difficultés par des personnes qui disposent de statuts protecteurs et/ou acceptent de s'exposer. Ces sociabilités sont plus ou moins importantes et prolongées selon les quelques enquêtés concernés. L'affirmation identitaire en dehors de ces espaces peut alors parfois survenir. Elle transforme profondément les interactions quotidiennes avec les proches, comme en témoigne Souleyman qui, face au soupçon, a fini par avouer son orientation sexuelle à sa famille. Ces aveux entrainent des agressions répétées de ses frères, une exclusion de la maison familiale, des agressions dans le quartier, des attaques de la boutique dont il est propriétaire, la destruction de sa voiture, etc. Lorsque les dévoilements dépassent les mondes sociaux protégés, l'existence toute entière devient une arène de lutte. Un troisième idéal-type de gestion de l'homosexualité s'esquisse finalement, que l'on peut qualifier de « militant », et qui consiste à jouer avec les limites normatives en accroissant les marges de liberté et d'expression publique de l'homosexualité, dans un subtil équilibre afin que cette expression publique soit tolérée et ne transforme la vie en enfer.

On observe donc trois principaux idéaux-types de gestion de l'homosexualité parmi les enquêtés. En complétant la catégorisation proposée par Gueboguo (2006), on peut parler d'homosexualité « pratique ou situationnelle », « identitaire » et « militante ». L'homosexualité « pratique ou situationnelle » s'efforce de réduire la déviance au minimum, de même que la sociabilité homosexuelle. La proximité avec les normes majoritaires est maximale et la prise de risque minimale, avec souvent le choix d'un partenaire stable socialement présenté comme un ami. L'homosexualité « identitaire » tente de trouver un compromis entre le respect des scénarios culturels hétérosexistes et des scripts intrapsychiques personnels, tout en conservant l'anonymat. L'homosexualité « militante » privilégie un affichage partiel ou total, la création d'espaces de liberté, la fréquentation d'espaces d'homosociabilité et une aspiration à transformer les normes sociales.

Ces idéaux-types ne sont pas exclusifs et la plupart des enquêtés se rapprochent plus ou moins de l'un ou de l'autre selon les moments de leur carrière homosexuelle. Ils ne sont pas non plus progressifs : tous les enquêtés ne commencent pas par une homosexualité « pratique » pour atteindre une homosexualité « identitaire », puis « militante ». Les proximités avec l'un ou l'autre sont fonction des dispositions et des positions sociales, mais aussi de configurations sociales évolutives. Le positionnement à l'égard de ces idéaux-types de gestion de l'homosexualité, tout comme la circulation entre des mondes sociaux aux normes sexuelles opposées, dépend de propriétés et de situations sociales restituées par l'analyse des récits produits.

2.4. Conclusion. Des expériences homosexuelles de classe

Les enquêtés les moins dotés en ressources scolaires, économiques et (homo)sociales, sont donc également ceux qui présentent le plus de difficultés à s'extraire des injonctions au mariage et à la parentalité, qui surviennent très jeunes et face auxquelles ils n'ont pas d'arguments légitimes à opposer. Les mieux dotés en ressources scolaires et économiques sont à l'inverse les plus à même de repousser ces injonctions en mobilisant des arguments recevables dans des environnements familiaux où le mariage peut être différé. Ils mobilisent alors souvent une homosexualité identitaire leur permettant de vivre leur sexualité en marge, sans être contraints de recourir à des relations hétérosexuelles. L'homosexualité « militante » intervient pour sa part systématiquement suite à une rupture familiale ou en simultané, à moins que les statuts sociaux des enquêtés et de leur famille ne soient particulièrement protecteurs. Christian a pu se confier à ses parents protecteurs et a acquis un statut professionnel de militaire qui, cumulé à son origine sociale favorisée, dissuade les mises en cause sans preuves. Cette position sociale lui permet d'accroitre ses sociabilités homosexuelles et leur visibilité. Paul, lui, quitte le domicile familial pour pouvoir s'impliquer pleinement dans son engagement associatif LGBTI sous couvert de prévention du VIH, après avoir été embauché par une ONG internationale, lui octroyant des ressources tant symboliques qu'économiques.

Les seuls engagements « militants » qui durent dans le temps sont liés à des positions sociales initiales favorisées et renforcées par la trajectoire scolaire et professionnelle ; ou consécutifs de ruptures familiales et sociales fortes et d'un accueil trouvé dans les lieux d'homosociabilité. Une relation apparaît entre les caractéristiques sociales des enquêtés et leur environnement, la capacité de négociation des normes de genre et de sexualité, et de mise en visibilité « acceptable ». En plus d'être différenciées selon l'expression de genre, les carrières homosexuelles se forgent en fonction de l'origine sociale, et apparaissent donc comme des « carrières homosexuelles de classe ». En favorisant un fort niveau d'expression publique de l'homosexualité, les ressources dont disposent les enquêtés les mieux dotés socialement les conduisent plus fréquemment à faire l'expérience de

la rupture que cette révélation tend à plus ou moins court terme à produire dans les carrières homosexuelles.

3. La révélation publique de l'homosexualité, un point de bascule

Après avoir analysé les conditions d'entrée dans les carrières homosexuelles au pays, notamment en fonction de l'expression de genre, l'étude des expériences de l'homosexualité en Afrique de l'Ouest permet d'identifier un jeu d'affirmation/dissimulation marqué par les ajustements des enquêtés entre des scripts intrapsychiques et des scénarios culturels contradictoires. Les enquêtés cheminent ainsi au gré de leurs ressources scolaires et économiques, de leurs configurations familiales, de leurs expressions de genre, des injonctions hétéronormatives qui pèsent sur eux et tentent de se construire des espaces plus ou moins marginaux pour développer leurs scripts interpersonnels et intrapsychiques. Si ces « bulles de liberté » grossissent trop, elles peuvent se percer et entrainer une révélation publique de l'orientation sexuelle. Que cette dernière soit explicitement révélée ou bien que la révélation soit seulement crainte, cette situation provoque une bascule dans les parcours biographiques. Comment les enquêtés racontent-ils la révélation publique de leur homosexualité ? Est-elle systématiquement subie ou parfois volontaire ? Quelles sont ses implications, effectives ou craintes ? Quelles solutions les enquêtés mettent-ils en place face à ces implications ?

Cette partie s'attachera dans un premier temps à expliciter ce qui est entendu par « révélation publique », ainsi que les conditions de survenue de celle-ci. Elle se focalisera ensuite sur les conséquences différenciées selon les configurations sociales dans lesquelles sont pris les enquêtés, pour enfin étudier les différentes opportunités qui s'offrent à eux et les effets produits sur leurs carrières homosexuelles.

3.1. L'accumulation de preuves, les pièges et/ou la prise sur le fait

Comme l'affirme Christian : « *Chez nous, c'est rare qu'on fait un coming-out,* […] *en Afrique ce n'est pas possible. On ne veut même pas entendre ton homosexualité même. C'est chez les Blancs ça existe, mais ça n'existe pas chez nous ».* En effet, quel que soit le type de vécu de l'homosexualité au pays, aucun enquêté ne révèle explicitement son homosexualité à un large public. Il arrive néanmoins que d'autres personnes soient mises dans la confidence, parfois même les parents pour les enquêtés issus de familles favorisées, définies comme « modernes ». Christian se souvient :

Au début à 7 ans, 8 ans, je portais des habits de ma mère quand je n'allais pas à l'école. Donc ça m'amusait bien de le faire, et ma mère ne trouvait pas d'inconvénient à ce que je porte ses habits pour jouer à la maison. (…) Jusqu'à 9 ou 10 ans où j'ai commencé à être très attiré par les hommes. (…) J'en ai parlé à ma mère, puisqu'on était assez… elle m'écoutait beaucoup (…). Je lui ai dit : « Mais maman c'est bizarre, je suis très attiré par les hommes. C'est quoi ? ». Et ma mère a éclaté de rire. Elle a dit : « Oui, c'est normal, tu commences à avoir des érections, tu vas vers la puberté donc tu es à la recherche de ton identité. Donc ce n'est pas un souci, ça va te passer après ». Mais à 12 ans, ça a commencé à devenir de plus en plus intense et [un jour] *j'en avais parlé à mon père. Je lui ai dit : « J'ai parlé d'un truc à maman, et puis voilà, je suis très attiré par les hommes et je ne sais pas ce que c'est ». Mon père a dit : « Oui, beh… tu as intérêt à être très autonome et être très riche, parce que cette vie ce n'est pas une vie ! (…) Non, mais tu vas changer avec le temps. Mais à 18 ans, si tu as toujours cette attirance là pour les hommes, tu m'en parles ». (…) À 18 ans mon père m'a appelé et m'a dit : « Christian, tu as toujours ces attirances pour les hommes ? ». Je lui ai dit : « Ça devient de plus en plus fort et intense ». Il me dit : « Oh mon pauvre, tu vas souffrir, mais si c'est ta vie… Fais un effort pour être heureux, et si tu croises quelqu'un qui t'aime, tu viens me le présenter ! ».*

Après que ses parents aient montré des signes de tolérance, il s'engage progressivement à leur livrer ses attirances sexuelles ou sentiments amoureux, qu'il dissimule par ailleurs dans les autres interactions sociales, en dehors bien sûr des espaces d'homosociabilité qu'il fréquente à partir de la fin de l'adolescence. Il s'engage ainsi dans une forme « d'aménagement du placard » qui lui permet de vivre une homosexualité « implicite » (Kosofsky Sedgwick 2008 [1991])[137]. Ici, la « sortie du placard » n'est que partielle et uniquement familiale. Ses parents mobilisent d'abord une approche universaliste et fluide du désir, qui s'opposent à une vision essentialiste qui associe un désir à une identité immuable et structure la différenciation et l'opposition entre homosexualité et hétérosexualité, et vient dès lors menacer les scénarios culturels hétérosexistes et de la sexualité masculine. Comme l'observe Emmanuel Beaubatie (2019) à propos des personnes Trans, les réactions et sanctions consécutives à la sortie du placard varient selon leur milieu d'origine et leur position sociale. On remarque en effet que les sorties du placard volontaires ne sont jamais « explicites » et totales, et que le choix des interlocuteurs en dehors des interactions homosexuelles relève d'un important travail de sélection préalable pour éviter les contextes et interlocuteurs adhérant le plus à l'opposition entre tradition et modernités et à ses implications nationalistes. Aliou

[137] Eve Kosofsky Sedgwick (2008) considère que l'homosexualité n'est pas que « privée » ou « publique » mais aussi « explicite » lorsque les individus développent des stratégies de distinction en tant qu'homosexuels, « implicite » lorsque l'homosexualité est partagée par quelques personnes sans être revendiquée, ou « secrète » lorsqu'elle fait l'objet d'une dissimulation.

travaille dans le domaine de la santé, avec des praticiens internationaux. C'est le seul contexte dans lequel il confie son orientation sexuelle :

> *J'ai commencé à parler de ça, mais pas aux Africains, juste à Florence et à Helmut qui est Allemand. Donc quand j'ai parlé, ça m'a soulagé quand même d'en parler. Étant en Afrique et en parler, waouh, ça c'était grand pour moi, c'était énorme !*

Dans les deux cas, c'est la combinaison d'un statut social favorisé et de la marque d'une certaine distance à l'égard de la culture et des normes hétérosexistes majoritaires qui incitent ces deux enquêtés à confier leur orientation sexuelle à d'autres personnes qu'à leurs partenaires potentiels. De la même manière, Manzar confie son orientation sexuelle à sa belle-sœur, chanteuse reconnue et dont il sait qu'elle fréquente des personnes LGBTI dans les milieux artistiques. Celle-ci le soutiendra financièrement dans sa fuite migratoire, à l'insu de son mari.

Ce tableau doit toutefois être nuancé sur plusieurs points. Premièrement, l'accroissement du capital culturel n'est pas nécessairement synonyme d'accroissement de la tolérance. En effet, d'autres comme Raman ou Nala, qui ont tous deux étudié à l'université, affirment ne pas avoir ressenti d'acceptation accrue de l'homosexualité dans le milieu universitaire. Nala dit d'ailleurs avoir placé beaucoup d'espoirs dans l'université pour mettre fin au harcèlement dont il était victime au lycée en raison de ses dispositions « efféminées » : « *Ils ne savaient pas que j'étais gay, mais ils s'en doutaient. Tu sais, quand tu es gay, tu le montres sans… la manière de marcher, de parler…* ». Espoirs vains, puisque le harcèlement se renforce et le conduit à mettre fin à ses études avant même la fin du premier semestre. D'autre part, parmi les trois enquêtés qui ont le plus ouvertement affiché leur orientation sexuelle en dehors des rencontres à caractère sexuel, deux l'ont fait juste avant de quitter le pays, en l'absence de solution à l'impasse dans laquelle ils se trouvaient face à la pression au mariage ou à la vindicte populaire. Ces « sorties de placard » sont socialement situées et ne relèvent pas d'un *coming-out* généralisé, et d'une affirmation identitaire indépendante d'un contexte et d'interlocuteurs spécifiques. Même pour les homosexualités militantes, la discrétion reste de mise et l'engagement réside essentiellement en une négociation des frontières et circulations entre réseaux communautaires et autres mondes sociaux.

Ainsi, aucun enquêté ne rapporte avoir eu recours à un *coming-out* volontaire et explicite à l'attention d'un public élargi. Même lorsque Souleyman révèle son homosexualité à ses frères, c'est sous la contrainte sociale, le poids des rumeurs et des injonctions à « *prendre une femme* ». Il s'agit en fait davantage d'une dénonciation par autrui – ou *outing* – qui l'oblige à se positionner. L'expression « homosexualité rendue publique » semble donc ici plus appropriée.

En d'autres termes, les enquêtés déploient une énergie considérable pour masquer leur identité sexuelle jusqu'à ce que celle-ci soit finalement révélée par autrui. Ces révélations peuvent prendre

plusieurs formes et être consécutives de plusieurs processus. Dans un premier cas de figure, il peut s'agir de ce que nous qualifierions de concours de circonstances malchanceux. Pour Baldé, c'est la rupture avec un partenaire qui constitue l'élément déclencheur : ce dernier, jaloux, dénonce publiquement son orientation sexuelle. Dans la plupart des cas, de simples « on-dit » conduisent à la constitution de faisceaux d'indices concordants (attitude contrevenant aux normes de genres, absence de copines, report du mariage) qui concourent progressivement au renforcement d'injonctions hétéronormatives et à la formation d'un soupçon qui se transforme peu à peu en certitude lorsqu'aucun gage d'hétérosexualité ne vient le contredire. Les circonstances malchanceuses ne sont que les conséquences d'un processus de régulation sociale des normes de genre qui se renforce avec l'avancée en âge, d'autant plus rapidement dans les configurations familiales les moins dotées scolairement et économiquement.

Cette régulation de plus en plus resserrée est marquée par un renforcement du contrôle social, avec la mise en place d'une forme d'enquête visant à (sur)prendre sur le fait. Touré se souvient avoir été aperçu en train d'avoir ses premières relations sexuelles sur le toit d'une maison en pleine nuit. Trois enquêtés sur quatre expliquent avoir été surpris en train d'avoir des relations sexuelles. Les circonstances malchanceuses prennent ainsi souvent leur source dans une logique de soupçon qui s'est transformée en enquête ou en piège. Aliou témoigne :

> *Oui par les applis, je causais, je prenais la peine de faire connaissance un peu, mais je partais faire la rencontre avec beaucoup de peur, parce que je ne sais pas qui est derrière l'écran, si c'est un piège ou pas, ça m'est arrivé donc… et c'est arrivé à d'autres personnes aussi, qu'on te tende des pièges et que ce n'est pas des personnes gays, ou bien des personnes gays qui te faisaient chanter. Parce que c'est des personnes gays qui ont besoin d'argent et qui savent que les personnes gays ont peur et tout, et donc ils vont faire du chantage pour que tu donnes de l'argent pour que… voilà, quoi…*

La crainte du piège se traduit ici par la mise en œuvre de stratégies préventives. Malgré cette attention particulière, Aliou sera piégé par une personne rencontrée sur la plage qui acceptera d'aller chez lui, se déshabillera, avant de le photographier nu et de le faire chanter pendant plusieurs mois. C'est cette situation qui le conduit finalement à prendre la décision de quitter le pays.

Au-delà de la transgression des normes de genre, le maintien du célibat avec l'avancée en âge porte le doute. L'environnement social accroit alors la surveillance et mène l'enquête, qui peut conduire à démasquer les personnes dont la couverture semble *a priori* la plus crédible, comme dans le cas d'un homme marié ayant des relations avec Samba :

> *Sa femme était au marché. Elle est venue, on ne savait pas. On a entendu la porte. Tu sais, la porte n'était pas bien fermée parce qu'on ne savait pas qu'elle allait venir à cette heure-ci. Lorsqu'elle est venue, elle a ouvert la porte et nous a surpris comme ça, nous deux. Elle a crié !*

La proximité avec le partenaire, bien que d'apparence amicale, porte souvent le doute au sein des couples hétérosexuels. Mais la frontière entre visible et invisible est poreuse, et le maintien secret de ce qui ne peut être révélé devient un spectacle pour ceux qui, de l'extérieur, savent en décrypter les signes (Kosofsky Sedgwick, 1990). La découverte par la femme du partenaire apparaît comme malencontreuse lorsqu'elle est racontée par l'amant et résultant d'un piège lorsqu'elle l'est par le mari. De nombreux enquêtés expliquent que leur femme, mais il peut aussi s'agir de parents ou de voisins, deviennent soupçonneux et mettent sciemment en place les conditions pour pouvoir surprendre les amants, par exemple en feignant un départ et créant un sentiment de tranquillité apparent.

Dans ce contexte, un jeu de dupe s'établit où les personnes concernées, en fonction de leurs configurations familiales et de leurs environnements sociaux, s'efforcent de négocier des espaces d'intimité cachés. En même temps qu'ils négocient plus ou moins les normes de genre et de sexualité dans les mondes sociaux marqués par l'hétérosexisme, les enquêtés tentent ainsi de se libérer des marges d'intimité dans des espaces secrets. Lorsque ces négociations sont repérées, d'autant plus facilement pour les « identitaires » et pour les « militants », l'entourage met en place des enquêtes et des pièges. La révélation de l'homosexualité devient alors inéluctable, avec la prise sur le fait, ou lorsque les enquêtés sont las de s'opposer à la conviction collective. Elle marque une rupture biographique en raison des conséquences qu'elle produit.

3.2. Des entourages et environnements sociaux plus ou moins excluants ou protecteurs

Une fois pris sur le fait ou que l'accumulation d'indices concordants atteste l'homosexualité de l'individu, on relève plusieurs types de réactions des différents acteurs (famille, amis, voisins, représentants cultuels ou policiers) venant sanctionner la déviance ou tenter de rattraper l'échec de l'entreprise socialisatrice et éducative. Le récit d'Omar sur le consensus existant entre ces acteurs est assez éloquent :

> Omar : *Chaque fois on se voyait caché dans les bâtiments inachevés, mais après avoir commencé à travailler, j'ai pris un appartement. (…) Il y avait des grandes maisons avec des appartements. (…) Bon, quand il était libre le soir, la nuit, il venait. Jusqu'un soir où mes colocataires ont constaté qu'à chaque fois il vient. Et que quand il vient, il vient tard et il tarde à sortir. Ils se sont posé la question. Donc c'est des gens qui sont déjà curieux en fait. Ils veulent savoir quoi. Par exemple, si ils voient des amis… même quand ils voient deux filles qui se fréquentent vraiment, ils se disent que c'est des gays. C'est aussi simple que ça. Jusqu'à un jour où… (…) la malchance nous a pris de ne pas fermer la porte à clé en fait. (…) Un voisin est venu. Quand il nous a vus, il a aussi tôt crié : « Aye Góor-*

jigéen ! Ouli, ouli, ouli Góor-jigéen ». Il commence à applaudir et machin. « J'ai trouvé deux homosexuels, venez, venez ». Aussi tôt la maison elle est remplie de monde.

Cyriac : *Du monde d'où ?*

Omar : *Du voisinage. Et il y avait des jeunes aussi qui sortaient de boite de nuit et qui sont tombés sur la situation. On a été tabassés. Maintenant, il y a un vieux du quartier qui a dit : « Si vous les tuez, c'est vous qui allez en prison. Puisque vous les avez attrapés et que c'est interdit, je vais appeler la police. ». (…) Arrivés à la police, on a été agressés, frappés, amenés en garde à vue, sans nous entendre, sans rien. Quand on a besoin de boire, on t'insulte : «* [équivalent de "nique ta mère" en Wolof] *! ». On a fait deux jours là-bas (…) L'information commençait à circuler en fait, jusqu'à ce qu'une association apprenne l'information… (…) et fait savoir au chef de poste que, puisque la situation est telle, ils sont agressés, ils sont blessés, on ne peut pas les mettre en prison. Vous les laissez aller se soigner et vous leur donnez une convocation. (…) Moi je ne pouvais plus rester à* [nom de la ville]*, tout le monde me connaissait… (…) j'ai pris mes ballots et j'ai fui. (…) Je suis retourné à* [la ville de mes parents]. *Mais vue la situation et que les informations sont passées, mon père a appris l'information… (…) puisqu'il était tout le temps sur les journaux. Il n'a pas cru. Il a appelé* [à la ville] *pour savoir si réellement ce qu'il a lu dans le journal est vrai, et les gens ont confirmé que c'est bel et bien vrai. Et puis là, il m'a dit qu'il ne veut plus de moi, qu'il préfère me voir mourir que de m'accepter comme ça. Il m'a chassé de chez lui, et puis la famille, pareil. (…) Une fois la situation découverte, j'étais bloqué, j'ai été licencié direct. J'ai la lettre de licenciement avec moi. Le soir même où j'ai été licencié, j'ai attendu la nuit pour aller acheter à manger, vers minuit ou 1h du matin* [pour] *ne pas être reconnu* [mais] *je suis tombé sur un groupe de garçons qui m'ont reconnu ; puisqu'il y avait trop d'ampleur, tout le monde connaissait mon cas. (…) Quand je me suis réveillé, j'étais à l'hôpital… (…) j'ai demandé ce qu'il s'était passé et le médecin m'a dit : « C'est les sapeurs qui t'ont amené, tu as été victime d'agression (…) Bon, là il va falloir que tu te reposes ».* (Il montre des cicatrices) *(…) Si j'enlevais le pantalon, tu allais voir les autres séquelles. (…) Le médecin m'a fait un certificat médical en disant : « Tu vas au commissariat, tu déposes ». C'est moi qui aurais dû aller déposer plainte, mais ils ont déposé plainte contre moi. C'est l'inverse ! (…) Parce que les gays n'ont pas le droit d'exister. Mon père il est quelqu'un d'influent. C'était lui le* [poste important dans la hiérarchie des Imams au pays]. *C'est quelqu'un de très influent en fait. Il est très connu. Donc voilà, après avoir découvert ça, déjà… les mots qu'il m'a dits d'abord c'est qu'il préférait me voir mourir plutôt que de vivre. Parce que voilà… je lui ai sali son nom de famille, je lui fous la honte. (…) Mon père voulait coûte que coûte m'enfermer.*

Cyriac : *Qui a porté plainte ?*

> Omar : *C'est la famille, déjà c'est cassé pour la famille. La famille ne veut plus rien de toi, elle t'amène en justice. C'est là que moi j'ai fui en fait. Je savais qu'à l'hôpital je n'étais plus à l'abri,* [qu']*ils pouvaient venir me chercher. J'ai fui sans bagage, sans rien, j'ai quitté l'hôpital. Je me suis arrangé. (…) J'avais mal parce qu'ils venaient de recoudre et puis les pansements je ne savais pas comment tout cela ça va se passer, mais je me suis dit : « Il vaut mieux garder la vie que de rester ici en fait ». Je suis parti. Je suis parti à* [la capitale]*, chez un ami… (…) à qui j'avais tout expliqué au début. Il m'a hébergé, et il m'a fait comprendre que la seule chose à faire c'est quitter le pays.*

On note ici la manière dont interviennent les divers acteurs. Le voisinage d'abord, exerce son rôle de surveillance en remplacement de la famille, de dénonciation de la transgression et de sanction physique par l'agression. Une complicité entre le voisinage et la famille apparaît dans tous les récits. Les personnes les plus proches physiquement et socialement exercent ainsi une surveillance rapprochée, parfois conjointe lorsque les enquêtés vivent encore chez leurs parents ; parfois conduite par le seul voisinage lorsque ceux-ci ont quitté le foyer familial.

Comme pour près d'un enquêté sur deux, Omar a été découvert sur le fait. Cette révélation publique de son homosexualité s'est accompagnée d'un passage à tabac. Plusieurs enquêtés soulignent que ces agressions peuvent parfois entrainer la mort, rapportant des cas dont ils ont été témoins[138]. Dans ce cadre, la survie n'est permise que par la fuite, l'intervention de la police ou des secours. La police représente souvent un État qui réprime l'homosexualité[139], et qui intervient donc dans une logique persécutrice mais paradoxalement aussi protectrice. La convocation de la police, généralement proposée par un membre de l'assemblée assistant à l'agression, permet de l'interrompre, les agresseurs craignant parfois des poursuites judiciaires. Cette crainte semble moindre lorsque ces derniers appartiennent aux classes sociales défavorisées. Plusieurs pistes explicatives de cette différence de classe peuvent être envisagées.

La première concerne la capacité de familles plus aisées, ou plus influentes, à réagir par d'autres moyens que la violence physique directe. Le père d'Omar disposant d'un statut religieux important à l'échelle nationale, entend jouer de son influence pour faire enfermer son fils plutôt que d'agir lui-même directement ou que d'exercer une violence physique répréhensible. Cette retenue peut s'expliquer par le risque de médiatisation de son intervention et les enjeux d'image associés à une intervention hors du cadre légal. Ainsi, les réactions les plus violentes semblent venir des familles les moins aisées, dont la radicalité des interventions vise à protéger l'image et la réputation dans

---

[138] Cf. Extrait précédent d'entretien avec Souleyman qui explique avoir été témoin de deux assassinats et de plusieurs agressions (Chapitre 3, *2.2. Espaces sociaux et expressions identitaires : le centre et les marges*, p. 154-155).

[139] La carte produite par l'International lesbian, gay, bisexual, trans and intersex Association (ILGA) en 2020, intitulée « Les lois sur l'orientation sexuelle dans le monde », donne une idée des lois à l'encontre de l'homosexualité en Afrique de l'Ouest. Elle est relayée dans un article de Nicolas Scheffer paru le magazine *Têtu* en 2020 : https://tetu.com/2020/12/15/ilga-revele-la-carte-des-pays-les-plus-lgbtphobes-et-des-bons-eleves-sur-la-planete/

des environnements sociaux apparemment moins tolérants. Les proches des personnes concernées cherchent donc à exercer la violence par elles-mêmes, pour faire la preuve de leur détermination, dans une logique de rachat du respect accordé à la famille, comme c'est le cas pour Baldé, Manzar ou encore Nala, issus de familles reconnues comme pieuses. Enfin, le relatif anonymat médiatique et l'instantanéité de ces réactions violentes laissent supposer que les évènements qui se déroulent dans des quartiers défavorisés ne conduiront pas à une enquête policière très poussée, et *a fortiori* à une condamnation des faits. Dans ce contexte hostile (Broqua & Laborde-Balen 2022), personne ne se risque à témoigner auprès de la police, dont on pense qu'elle n'enquêtera pas, ou pire qu'elle finira par incriminer les agressés en raison de leur homosexualité.

Omar finit ainsi par quitter successivement les deux localités dans lesquelles il s'était installé pour rejoindre un ami d'enfance à la capitale. La plupart des enquêtés perdent peu à peu tout support amical. Souleyman observe :

> *Quand tu deviens vraiment homosexuel, c'est la catastrophe pour la famille ! Personne ne te supporte plus, en tout cas la famille c'est fini pour toi. Les amis que tu as gagnés c'est fini, donc il faut homosexuels comme toi seulement.*

Omar est l'un des seuls à avoir gardé un soutien hétérosexuel, celui d'un ami d'origine sociale aisée, qui a suivi « *l'école française* » et qui est aujourd'hui à l'université dans la capitale, loin de leur localité d'origine. Il a été un confident dès le début des incidents lié à son dévoilement. Cet ami d'enfance est régulièrement contacté par la famille d'Omar pour savoir s'il a des informations leur permettant de le retrouver, l'obligeant ainsi à un « double jeu » dangereux s'il venait à être découvert.

L'agression physique débouche donc sur une forme d'exclusion qui correspond à une mort sociale, qui vient signer l'échec éducatif à produire un individu conforme à la norme attendue dans un espace social donné. L'atteinte à l'intégrité constitue ainsi, dans certains cas, une invitation à quitter la localité. Dans d'autres, elle peut revêtir la valeur d'une ultime sanction corrective à visée rééducative. C'est ce que suggère le récit de Kopano, lui aussi surpris avec son amant par sa femme revenue plus tôt que prévu d'un week-end famillial, et contraint de se prêter à une cérémonie que l'on pourrait qualifier de « déshomosexualisation ». Il raconte :

> Kopano : *C'était au village* [où mon père fait de l'élevage]. *Donc avec la belle-mère et les oncles, les tantes, ils ont convoqué cette réunion. (…) Ils disent que tant que eux seront en vie, ça ne peut pas passer. Parce qu'on va les indexer tous en disant que c'est la famille du gay-là. Ils ont fait venir des gens que je n'avais jamais vus, trois personnes qui sont des féticheurs. C'est-à-dire que, eux, ils pensent que c'est un démon, que je suis habité par quelque chose de bizarre. Et il faut qu'ils fassent des cérémonies pour me libérer. (…) Tout d'abord ils m'ont ligoté, et puis ils m'ont fait rentrer dans une chambre. La nuit ils ont commencé leur cérémonie. J'ai passé au moins cinq jours dans cette chambre.*

Cyriac : *Comment se déroulait cette cérémonie ?*

Kopano : *En fait, ils ont tué des poules, ils ont tué aussi un chien. Donc ils faisaient leurs cérémonies, et chaque matin, très tôt le matin, ils me font sortir de la chambre et puis ils me font un lavage de tisane, c'est-à-dire des herbes qu'ils ont mis dans un seau et puis ils versent l'eau sur moi. (…) En ce temps je ne peux même pas courir. C'est comme si… quand ils me font sortir comme ça, je suis libre comme ça, mais je ne peux faire aucun mouvement. Je fais des mouvements mais pour fuir ou bien faire ceci ou bien exiger : « Pourquoi vous me faites cela ? », je n'y arrive plus.*

Cyriac : *Comment ça se fait ?*

Kopano : *Pfff… Je ne sais pas, je ne peux pas expliquer ça. Mais j'ai oublié une partie. Au cours de la réunion, ils m'ont saupoudré avec une poudre qu'ils ont versé sur moi de la tête jusqu'aux pieds. (…) Donc chaque matin, comme j'ai dit, ils me font sortir pour me laver et puis chaque soir ils ont une tige. (…) C'est des petites tiges de palmier à huile. Donc ce n'est pas aussi gros que ça, un peu long et ils me tapent dessus. Ça fait un peu mal, mais pas trop mal, c'est toujours la cérémonie qui continue comme ça. C'est-à-dire qu'ils le font comme ça et ils prononcent des paroles…*

Cyriac : *Tu comprends ces paroles ? Si tu essayes de te mettre à leur place, quelle était leur intention ?*

Kopano : *Non je ne comprends pas. Ils voulaient me délivrer, ils voulaient me guérir. Parce que pour eux je suis possédé par quelque chose et ils voulaient me délivrer par tous les moyens. Après cinq jours ils m'ont libéré, dit de partir, que c'est fini. Donc pour eux c'est fini, je suis guéri, ça ne va plus recommencer. Et puis ils m'ont donné des conseils, ils m'ont dit que ça ce n'est pas bon, que maintenant je suis délivré et qu'il ne faut plus recommencer. Mais si ils constatent encore qu'il y a quelque chose qui se passe comme ça, c'est le pire qui va arriver. (…) Suite à cela, ce que j'ai vécu ça a été très atroce. Ce qu'ils m'ont fait, je ne peux jamais oublier ça, la cérémonie et tout ça. Pour eux je suis possédé par un démon, alors que ce n'est pas un démon, c'est quelque chose qui est en moi, que je veux vivre moi-même, mais eux ils ne sont pas d'accord avec ça. Donc quand j'ai quitté, toute la famille et les gens savent maintenant… (…) Ça me gênait parce que c'est quelque chose que je faisais en cachette et que les gens n'ont pas découvert avant maintenant. La famille et tout le monde sait que celui-là il fait ça.*

Si l'on retrouve ici un récit structuré autour des questions de soupçon, de surveillance, de piège et de révélation de l'homosexualité, la réaction de la famille de Kopano est toutefois différente de celles des familles des autres enquêtés[140]. Plusieurs jours de réflexions sont pris, et la cérémonie rituelle finalement organisée fait écho à un certain cheminement consistant à revenir au village, à

[140] Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette différence. Cela peut être lié au fait que la révélation n'est pas à proprement parler une prise sur le fait, soit parce que l'hébergement dans la maison est familiale et permet de conserver l'information dans un cercle réduit, soit parce qu'il s'agit d'un contexte plus rural avec une religion plus animiste. Il faudrait cependant porter une attention toute particulière sur ce point pour dépasser le stade des simples hypothèses.

afficher publiquement le fait et sa prise en charge par les féticheurs, chargés de « désenvouter » l'enquêté. L'homosexualité est attribuée à un démon dont il s'agit de le « délivrer » pour le « guérir ». Cette attribution de l'homosexualité à un élément extérieur, un démon combattable autorise d'une certaine manière la réintégration sociale, à condition que le comportement de l'enquêté atteste de sa guérison. Et c'est cette attente, portée par le regard des autres, qui précipitera son départ.

Les environnements sociaux et les configurations familiales dans lesquels se trouvent les enquêtés influencent donc les formes de prise en charge de la révélation publique de l'homosexualité, ainsi que les conséquences associées. Christian a pu confier son orientation sexuelle à ses parents, qui l'ont protégé des injonctions familiales au mariage et à l'hétérosexualité jusqu'à ce qu'ils décèdent, et que son grand-père exige qu'il se marie :

> *Au décès de ma mère, mon grand-père qui est le roi* [d'une région] *a dit que ce n'est pas possible que je puisse rester comme ça, qu'on parle trop, qu'on chuchote trop sur mon orientation sexuelle, de démontrer que c'est faux. Et mon grand-père m'a dit : « De toutes les manières, je ne te demande pas ton avis, tu portes le nom d'une famille noble, il n'y aura pas de roi pédé, ce n'est pas possible, chez nous ça n'existe pas. Donc tu as deux choix : ou bien tu choisis une femme avec qui tu vas te marier et nous faire des enfants, ou bien on te prend une de tes cousines pour te donner en mariage. L'homosexualité c'est juste des fantasmes. Moi-même qui te parle, j'ai eu des rapports avec des hommes, mais c'était du délire donc ce n'est rien. Donc tu laisses tomber cette affaire ». Donc c'est devenu compliqué pour moi. Je n'ai plus le soutien de mon père et ma mère. La seule chose que j'avais c'était mes amis homosexuels avec qui je me retrouvais, c'est ce qui me donnait la joie de vivre (…).*

Issu d'un milieu favorisé, Christian dispose d'une certaine tolérance familiale qui se manifeste par le soutien de ses parents, mais aussi de son grand-père, en creux, dont les injonctions au mariage renvoient principalement à la nécessité de faire taire les rumeurs et de protéger la réputation familiale. Cette protection réputationnelle joue un rôle central dans un contexte où la réaction de chacun est scrutée. Ainsi, y compris pour les réactions les plus extrêmes où le chef de famille, père ou grand frère, se met à la recherche des enquêtés pour les assassiner, c'est la préservation d'une façade et la distanciation du stigmate et du discrédit social produit par l'homosexualité qui entraine la réaction, plus que l'opinion personnelle sur la chose elle-même. En effet, l'enjeu pour la famille, les voisins, les amis, etc., est surtout de faire bonne figure en livrant la réaction socialement attendue. Les environnements protecteurs sont *in fine* ceux qui sont régis par d'autres normes sociales. Il peut s'agir d'environnement institutionnels, comme celui de la police, qui présente un rôle ambivalent mais garantit parfois le respect de règles qui permettent d'éviter la mort. Il peut aussi s'agir de l'hôpital, qui s'organise le plus souvent autour du soin de tous et pour tous, ou encore

d'amis, le plus souvent LGBTI, qui construisent des espaces qui échappent aux brutalités des régulations qui prévalent dans les mondes sociaux traversés par les normes hétérosexistes.

3.3. Se repentir, résister ou fuir

Une fois l'homosexualité rendue publique, et en fonction des réactions des environnements qu'ils fréquentent, les enquêtés sont confrontés à trois options : se repentir, résister ou fuir.

La première n'est possible que lorsque l'homosexualité n'est encore qu'une rumeur et que la famille dispose d'un statut favorisé qui n'est pas lié à une fonction religieuse. C'est l'option choisie par Kopano et Christian par exemple, ou encore par Boubakar. Son homosexualité demeurant au stade de rumeur, ce dernier consent à prendre une femme au village avec qui il a des enfants. Travaillant à la capitale, il navigue entre sa vie familiale officielle au village le week-end et sa vie homosexuelle la semaine, où il fréquente les lieux de drague de la capitale. Il quitte ensuite le pays pour prendre la suite de son père, rentré au village pour la retraite, dans la gestion d'une boutique dans un pays voisin. Cette situation lui permet d'échapper à ses obligations conjugales. Ses concessions pour faire taire les rumeurs fonctionnent finalement pendant une quinzaine d'années, avant qu'il ne soit pris sur le fait avec un partenaire dans le pays voisin où il tenait l'ancienne boutique de son père.

Dans le cas de Christian, c'est un faisceau d'indices qui se constitue en raison de sa franchise concernant son attirance pour les hommes auprès de ses parents, de la fréquentation d'hommes « *efféminés* », de son propre « *efféminisme* », de la négociation des normes de genre et de l'absence de mariage avec l'avancée en âge. Il décide de « prendre la femme » que son grand-père lui propose et avec qui il aura un enfant. Christian explique :

> *Ils m'ont donné six mois de réflexion pour me trouver une femme. Et donc c'est comme ça qu'il y a une cousine éloignée qui est venue vers moi. Elle me dit que depuis qu'elle est enfant elle a des sentiments pour moi. Elle sait que je suis comme ça, mais elle va m'aider, elle va me couvrir et tout ça. Et donc c'est comme ça qu'en 2008 ou 2009 on a eu des rapports une seule fois. Une seule fois, je te promets. Et puis elle est tombée enceinte. Et ça m'a fait en même temps plaisir qu'elle soit tombée enceinte de moi. (…) Et après la naissance de ma fille, c'était infernal. C'est-à-dire que ma cousine qui m'avait dit être là pour me soutenir, être là pour accepter mon orientation sexuelle a changé de veste. C'est-à-dire qu'elle est devenue bizarre, elle est devenue plus observatrice, elle me faisait la guerre, j'avais peur de rentrer chez moi, c'était devenu un calvaire. (…) Je me rappelle qu'une fois dans mon bâtiment, elle m'avait tellement insulté que les voisins sont venus lui dire qu'il y a des choses que l'on ne dit pas à son époux. Elle pouvait venir m'insulter dans mon service : « Sale Pédé ! », « homosexuel ! » (…). On s'est séparé parce que je ne supportais plus. Comme elle savait que j'étais gay, elle fouillait pour*

avoir des preuves pour pouvoir avoir la garde de ma fille devant la justice. C'est-à-dire qu'elle voulait dire que j'étais homosexuel, que je ne pouvais pas apporter d'éducation à mon enfant. (…) Et donc ça a duré pendant quatre ou cinq ans de cauchemar. Puis elle est tombée enceinte d'un de ses directeurs qui était son amant. Elle me demande d'accepter l'enfant parce qu'on est mariés légalement. (…) J'ai refusé, et elle a dit que si je n'accepte pas elle va m'interdire de voir ma fille…

Le repentir de Christian, qui correspond en fait à la mise en place d'une couverture, fonctionne un temps avant de poser des difficultés et de porter encore plus le doute sur son orientation sexuelle. Son rang social, son statut professionnel, sa vie citadine et sa discrétion lui permettent cependant (en l'absence de preuves formelles) d'entretenir le doute et de maintenir une certaine intégration sociale.

Comme nous l'avons vu précédemment, Kopano a lui été repéré par sa femme et a décidé lui-même d'avouer au conseil de famille son attirance pour les hommes en la présentant comme une souffrance, quelque chose qu'il ne maîtrise pas, entrainant l'intervention des féticheurs afin de le désensorceler[141]. S'il peine à accepter le regard des autres suite à la révélation publique de son homosexualité, une forme d'intégration sociale lui a été proposée, à condition qu'il accepte de se repentir. Donner des gages d'hétérosexualité lorsque l'homosexualité est soupçonnée ou même, dans certains cas, lorsqu'elle est avérée, permet de renforcer la figure hétérosexuelle et de rétablir ou « rafistoler » le lien social. Cette démarche d'hétérosexualisation utilisée par tous au stade du soupçon, quel que soit le contexte, ne peut fonctionner que dans certaines configurations sociales dès lors que l'homosexualité est avérée. Le statut de la famille doit être suffisamment élevé et indépendant de positions religieuses impliquant un regard moral sur l'homosexualité, ou l'environnement suffisamment « moderne » ou « permissif » ; ce qui est par exemple le cas pour certaines catégories sociales vivant dans des quartiers riches, composés de personnes qui « *ont fait l'Europe* » (comme les parents de Christian).

La deuxième option consiste à résister. C'est le choix de Souleyman, alors que les soupçons sur son homosexualité grandissent, notamment parce qu'un de ses amants, reçu dans sa chambre dans la concession familiale[142], ivre, parle trop fort et trop explicitement de leur relation. Les soupçons de son frère, qui a entendu, déclenchent de fortes injonctions familiales au mariage. Il raconte ainsi :

---

141 Extrait d'entretien avec Kopano racontant la cérémonie de désensorcellement avec les féticheurs (Chapitre 3, *3.2. Des entourages et environnements sociaux plus ou moins excluants ou protecteurs*, p. 171-172).

142 Les « concessions familiales » sont, selon le Larousse, des « terrains à usage d'habitation regroupant dans une enceinte des maisons aux fonctions diversifiées (habitation, réunion, etc.) ». La plupart des enquêtés disposent d'une chambre qui donne sur la cour de la concession familiale délimitée par un mur d'enceinte ou un grillage, et sur laquelle donnent également les pièces où vivent les autres membres de leur famille.

On me propose une femme une fois, j'ai refusé. Mon grand-père m'appelle jusqu'au village pour parler. (…) J'ai dit : « Non, je ne veux pas de femme. ». Là, avec le grand-frère ça ne va pas, on ne se parle plus, on s'est bagarré et tout. (…) Il me dit que moi je suis homosexuel, que l'on dit ça au quartier, parce que les gens qui viennent me voir ce n'est que des homosexuels. (…) Et un jour je lui ai dit : « Oui, effectivement, moi je suis homosexuel. C'est ma vie, toi tu n'as rien à voir dedans, je n'ai rien à te demander ». (…) Le jour même où il a parlé de ça le vieux, c'est catastrophe ! Il a la tension qui est montée (…). Il était un peu malade, il est décédé. Dernier jour que j'ai parlé avec lui, il m'a dit : « Même dans mon tombeau tu ne mettras pas un pied là-bas ! ». (…) J'ai deux grands frères et une sœur, ils m'ont en premier attaqué. Même une fois ils m'ont envoyé les gens sur moi. (…) Quand tu sors sur la route comme ça, les gens ils t'insultent et ils te parlent mal. (…) Dès que tu réponds il va venir, ou bien il y a d'autres personnes qui vont venir physiquement t'agresser. Mais moi je ne me laissais pas faire (…). On a fait presque quatre ans ou cinq ans de ça, à se battre, de lutte vraiment. (…) Quand un truc comme ça, ça sort sur toi, (…) c'est la catastrophe pour la famille. (…) La famille c'est fini pour toi. Les amis que tu as gagnés c'est fini, donc il faut homosexuels comme toi seulement. (…) Et puis j'ai commencé à perdre beaucoup de choses [au pays]. *J'ai perdu la maison familiale ! (…) On a arrêté de m'associer. (…) La voiture j'ai vendu parce qu'ils connaissent donc quand ils voient c'est catastrophe, ils cassent les vitres, et puis avec l'atelier j'ai été obligé d'abandonner parce que je ne travaillais plus. Finalement, quand tu es homosexuel tu ne travailles plus, tu vas tout perdre. (…) C'est l'agression-là même qui m'a fait partir* [montrant deux cicatrices] *c'était deux couteaux mais ça aurait pu être grave quoi. C'est eux-mêmes qui ont fait que j'ai quitté, parce qu'après j'ai reçu une lettre de menace (…), qui disait que « tout le monde sait* [au pays] *que tu es homosexuel : si on te voit, on va te tuer (…), et puis même si on voit que tu traverses notre quartier, c'est le cadavre ». Ce mot-là tu entends tous les jours, mais il faut toujours tenir au* [pays] *pour pouvoir vivre ça. (…) Quand je ne pouvais plus tenir, j'ai tout vendu et tout quitté (…).*

Le récit de résistance active et frontale de Souleyman fait figure d'exception parmi les enquêtés ou les personnes accompagnées dans leurs procédures de demande d'asile au motif de l'OSIG. En effet, la plupart d'entre eux font part de modalités de résistance qui s'apparentent davantage à des formes de contournement ou de négociation pour faire cohabiter des scripts homosexuels intrapsychiques avec les scripts culturels hétérosexistes dominants, *a priori* contradictoires. Généralement, la confrontation brutale de ces scripts opposés, souvent lors de révélations publiques de l'orientation sexuelle, se solde par une fuite des enquêtés ou par un déplacement géographique pour rompre avec des mondes sociaux dans lesquels il n'est désormais plus possible de vivre.

Si Souleyman en vient finalement, comme tous les enquêtés dont l'homosexualité a été révélée, à engager ce déplacement, il se passe néanmoins quatre ou cinq années entre la révélation publique

de son orientation sexuelle et son départ, là où le départ se fait en à peine quelques heures ou quelques jours pour d'autres. Il est ainsi intéressant de noter la façon dont son récit évoque les interactions entre la famille, les membres du quartier, mais aussi plus largement leurs amis, familles, retraçant les tentatives de le piéger à son magasin, le vandalisme consistant à déchirer les tissus qu'il expose à l'extérieur de son atelier pour les rendre invendables, les insultes, les menaces et les agressions à l'arme blanches. Au-delà du harcèlement moral, psychologique et physique qui s'opère, c'est finalement son outil de travail et de survie qui est attaqué pour produire, sinon la mort biologique de l'individu « maudit », une mort économique et une mort sociale.

En définitive, peu importe le temps et les formes plus ou moins violentes et directes des réactions que suscitent la révélation publique de l'homosexualité ou les capacités de résistances individuelles, l'issue finale – y compris pour Souleyman, comme cas exemplaire de combativité virile, et Christian, comme cas exemplaire de protection statutaire et symbolique –, reste la même : la nécessité plus ou moins immédiate de s'extraire par un déplacement. Le déplacement intervient alors comme une étape décisive, un point de bascule ou de rupture essentiel vers la carrière de migrant, lié à une question de survie.

3.4. Conclusion. Les effets de l'environnement social sur les conséquences de la révélation publique de l'homosexualité.

La révélation publique de l'homosexualité s'opère le plus souvent contre le grès des enquêtés. Si Souleyman ou Kopano révèlent leur homosexualité, ce « choix » est avant tout présenté comme une réponse pour échapper à la lassitude provoquée par les injonctions au mariage. Pour tous les autres enquêtés, à l'exception de trois d'entre eux, l'homosexualité est dévoilée à l'issue d'une période de soupçon, suivie d'une surveillance familiale, conjugale ou du voisinage visant à apporter la confirmation de leurs intuitions, quitte à piéger les individus. Pour les trois autres, l'affichage public de la fréquentation d'hommes « efféminés » assimilés à des homosexuels, l'absence de mariage ou l'engagement dans des ONG[143] intervenant auprès des personnes LGBTI contribuent à confirmer les soupçons en raison du recoupement d'indices concordants.

Une fois rendue publique, l'homosexualité engendre un certain nombre de réactions et d'interactions plus ou moins délicates, inscrites dans des environnements et configurations sociales singulières. Ces réactions sont d'autant plus violentes, tant symboliquement que physiquement, que les personnes ont été prises sur le fait, entrainant souvent des mises en récits visant à expliquer des

[143] ONG, pour Organisation Non Gouvernementale, désigne des organisations d'intérêt public à but non lucratif, le plus souvent internationales et financé par des acteurs publics ou tout du moins indépendantes d'états en particulier.

cicatrices ou autres marques corporelles. Les niveaux de violence apparaissent très dépendants des configurations sociales et familiales, et en lien avec les dispositions des enquêtés. Leurs dispositions scolaires, économiques ou symboliques offrent un rôle protecteur dans des d'environnements sociaux généralement d'autant plus tolérants que les individus en sont dotés, ce qu'Isabelle Clair (2023) observe aussi à propos de l'homosexualité chez les adolescents en contexte français et qu'elle attribue à une forme de bien-pensance de la bourgeoisie culturelle vis-à-vis de la « *gayfriendlyness* ». Dans le contexte post-colonial ouest-africain, cette tolérance semble plus importante au sein des groupes considérés comme plus « modernes » en raison de leurs liens avec l'ancienne puissance coloniale, notamment chez des individus qui ont vécu ou étudié en Europe. Les statuts professionnels ou appartenances familiales symboliquement valorisés, comme dans le cas de Christian, gradé dans l'Armée et descendant d'une famille royale, peuvent présenter un effet protecteur, du moins des réactions populaires extérieures.

À l'inverse, les normes hétérosexistes spontanément renvoyées à la « tradition » par les enquêtés semblent beaucoup plus centrales dans les environnements sociaux des enquêtés les moins dotés économiquement et scolairement. L'homosexuel apparaît ici comme une figure repoussoir, recodifiée dans un vocable religieux renvoyant au blasphème, aux démons et à une malédiction qui frappe l'ensemble de la famille (Aarmo 1999 ; Currier 2010 ; Lado 2011). La gravité de la transgression parait ainsi plus importante dans les environnements sociaux des enquêtés les moins bien dotés, et les perspectives de rééducation plus faible. La résistance aux injonctions hétéronormatives est ici plus compliquée et dangereuse, même sous des formes très sobres. Les marges de résistance sont au contraire un peu plus importantes chez les enquêtés mieux dotés socialement. Dans ce cadre, la fuite s'impose plus systématiquement comme l'unique et impérative option pour les personnes les moins bien dotées. De la même manière que les configurations sociales influencent l'entrée et l'expérience de l'homosexualité, elles façonnent également les réactions sociales consécutives à sa révélation, ainsi que le champ des actions possibles pour les enquêtés.

4. Conclusion du chapitre 3. Naviguer entre les mondes sociaux pour retarder l'exil : le poids des dispositions

Ce chapitre a permis d'éclairer les convergences dans les carrières homosexuelles des enquêtés en Afrique de l'Ouest, scandées par trois grands moments : l'entrée, le maintien et la bifurcation vers l'engagement d'un parcours migratoire au motif de l'OSIG. L'étude de ces différents moments permet toutefois aussi d'identifier des divergences. La première opère à l'entrée, qui varie selon

l'âge et ne renvoie pas aux mêmes événements selon les expressions de genre des enquêtés. Les « efféminés » rapportent une entrée enfantine dans l'homosexualité, associée à des dispositions innées. Ils font davantage référence à leur étiquetage social au prisme de leur « efféminisme » et aux assignations homosexuelles qui en découlent – par inférence de la déviance sexuelle comme suite logique de la déviance de genre. À l'inverse, les « virils » rapportent une entrée plus tardive, associée à l'entrée dans la dimension charnelle de la sexualité. L'étiquetage social des efféminés semble par ailleurs favoriser leur identification comme de potentiels partenaires et leur entrée précoce dans la sexualité, y compris dans des environnements sociaux très régulés. L'homosexualité est ainsi en partie produite par le puissant contrôle social du respect de la norme hétérosexuelle et les processus de catégorisation et d'assignation à la déviance qui s'établissent en parallèle. Cette entrée précoce constitue un premier marqueur de différenciation des carrières homosexuelles.

L'étude des vécus homosexuels, comme maintien dans les pratiques, laisse également apparaître une forte hétérogénéité d'expérience en rapport avec les types d'expression de la déviance. Trois types d'expériences, fortement liés aux modes de gestions de l'homosexualité émergent des récits. Les homosexualités « pratiques ou situationnelles » mettent en scène des normes hétérosexistes dominantes et n'ont recours à l'homosexualité que comme une pratique sexuelle charnelle interdite et dissimulée. Les homosexualités « identitaires » consistent en l'acceptation des normes de genre et de sexualité associées aux scripts culturels dominants et à leur respect, tant que celles-ci n'interviennent pas dans leur vie intime et sentimentale, refusant par exemple de se conformer aux injonctions aux mariage. Les homosexualités « militantes » conduisent à maximiser l'expression sociale d'identités de genre et de sexualité déviant du script sexuel culturel. Caractérisées par le temps passé dans la communauté LGBTI, elles jouent à flirter avec les limites de l'acceptation sociale et du doute toléré.

Il apparaît finalement que ces différents types d'expériences de l'homosexualité correspondent à des profils sociaux d'enquêtés bien spécifiques. Dans ce cadre, l'« efféminisme » initial ne semble pas être le critère déterminant de l'orientation vers une homosexualité « militante ». L'origine sociale, associée à des ressources et des configurations sociales spécifiques, parait par contre un élément déterminant dans la construction de l'expérience de d'homosexualité. Les mieux dotés en ressources économiques et scolaires, souvent issus de familles aisées ou eux-mêmes aisés, disposent à la fois d'un capital symbolique important et vivent le plus souvent dans les quartiers les plus favorisés, et les plus tolérants[144] – bien que l'homosexualité ne soit jamais vraiment ouvertement

[144] Il ne s'agit pas ici de classifier les personnes d'origines sociales ou issues de quartiers favorisés ou défavorisés comme tolérants ou rigides mais bien de qualifier leur adhésion/distanciation (mise en scène ou réelle) à la construction idéologique concernant l'incarnation racialistes et culturaliste de l'homosexualité et de l'homophobie, les niveaux différents de dépendance et de surveillance réciproque des habitants du quartier, et tous les autres éléments développés dans le chapitre 3 à ce sujet.

révélée ou affirmée. Les moins dotés, ruraux ou vivant dans des quartiers défavorisés, issus de familles souvent plus pieuses et soucieuses de se positionner clairement dans l'opposition idéologique entre tradition et modernité, sont beaucoup plus contrôlés par leur environnement social proche, incités au mariage plus jeunes et contraints de recourir à une homosexualité « pratique ou situationnelle » tout en se conformant aux normes hétérosexistes. Ces idéaux-types de l'expérience de l'homosexualité ne sont cependant pas figés et les individus peuvent passer de l'un à l'autre en fonction des contextes. Les données recueillies invitent ainsi à refuser la vision linéaire de parcours homosexuels allant de la dissimulation vers l'affirmation, en passant par une phase de négociation, pour finalement déboucher sur une rupture avec le pays d'origine.

Contrairement à cette vision, l'engagement du parcours migratoire intervient suite à un évènement le plus souvent subi, mais parfois aussi simplement craint : la révélation publique de l'homosexualité et ses implications physiques, sociales et économiques. Les réactions à celle-ci présentent également une grande diversité en fonction des formes de révélation et des environnements sociaux que fréquentent les enquêtés au moment où elle survient. La révélation de l'homosexualité peut correspondre à un moment où la suspicion est devenue tellement importante qu'elle se transforme en certitude en raison d'un faisceau d'indices concordants. Elle peut aussi correspondre à une prise sur le fait (sur le mode du « flagrant délit ») à l'issue d'un piège tendu par l'entourage.

Les réactions à cette révélation vont de l'incitation à se repentir en « prenant une femme » – c'est-à-dire en se mariant et en adoptant les normes hétérosexistes –, à la tentative d'actions ritualisées de soin ou de réparation magico-religieuses pour éliminer le démon responsable du désordre, à des actions plus violentes : passage à tabac, tentative de meurtre et/ou exclusion de la famille, du quartier, de la ville (comme formes de mort plus symboliques). Ici encore, l'importance portée à la préservation de l'image familiale ou au soin de la personne concernée dépend du statut familial. Pour les familles les moins dotés symboliquement, ou dont la reconnaissance symbolique dépend de leur exemplarité, l'homosexualité apparaît comme une malédiction qu'il faut conjurer par l'assassinat réel ou symbolique. Ainsi, alors que certains enquêtés peuvent disposer de temps pour réfléchir à se repentir ou non, les autres sont contraints de partir à la hâte par peur que leur famille ne vienne les assassiner à l'hôpital. Des différences existent donc en fonction des dispositions et des environnements sociaux quant à la capacité à négocier les normes de genre et de sexualité, à retarder les injonctions sociales hétérosexistes (au mariage et à la parentalité, par exemple), à circuler entre des mondes sociaux aux normes différentes et à établir un réseau LGBTI qui apparaît bien utile au moment de la fuite. Mais quelles que soient l'origine et les ressources sociales des enquêtés, la fuite du pays apparaît *in fine* comme la seule issue.

Chapitre 4. Entrées en exil et parcours migratoires

La révélation publique de l'homosexualité ou sa forte probabilité est toujours le point d'entrée vers l'exil. Il s'engage le plus souvent d'abord par une étape de déplacement à l'échelle régionale, au sein du même pays ou dans les pays frontaliers, pour une durée plus ou moins longue, avant de devenir intercontinental, vers l'Europe ou l'Amérique du Nord. Il est important de noter qu'aucun des enquêtés n'explique avoir engagé une carrière migratoire régionale ou intercontinentale de manière anticipée, c'est-à-dire avant que l'homosexualité ne soit partiellement révélée ou qu'ils soient l'objet de chantages légitimant la crainte immédiate que l'information ne fuite plus largement. Peu importe son ampleur, sa durée, son caractère continue ou discontinue jusqu'à la France, le premier déplacement, opéré dans le but de fuir un environnement social menaçant ou susceptible de le devenir à court terme, marque l'entrée dans la carrière migratoire au motif de l'OSIG.

Le maintien dans la carrière homosexuelle entraine donc, pour les personnes enquêtées, le déclenchement d'une migration. La carrière homosexuelle se poursuit mais s'entremêle désormais avec celle relative à la migration. Dans quelle mesure la carrière migratoire est-elle influencée par l'orientation sexuelle et l'identité de genre de l'individu ? Les carrières homosexuelles sont-elles en retour façonnées par la fuite et l'engagement d'un déplacement géographique ? Qu'est-ce qu'impliquent les déplacements directs vers la France par voie aérienne, ceux de dix ou vingt ans dans le pays d'origine ou dans les pays limitrophes avant de rallier la France en avion, ou bien l'engagement d'un parcours migratoire par voie terrestre et maritime de plusieurs mois, voire années ? Dans quelle mesure le recours à ces différents types de migration est-il dépendant des ressources individuelles, issues des dispositions construites lors des socialisations antérieures ? Et comment ces parcours migratoires contribuent-ils à la socialisation des enquêtés ?

Après avoir étudié les différentes carrières homosexuelles au pays, autant comme produits des socialisations que comme révélatrices des éléments socialisateurs[145], l'enjeu est désormais de s'intéresser aux parcours migratoires. Il s'agit de considérer ces derniers à la fois comme résultat des dispositions acquises dans les socialisations antérieures et comme processus de socialisation en continuité ou en rupture avec les précédentes, afin de montrer leur impact sur les « devenirs demandeur d'asile OSIG ». À cet effet, le chapitre étudie tour à tour, trois types de déplacements. Le premier, à l'échelle régionale, consiste en un déplacement dans une ville, une région différente

[145] Le chapitre 3 s'attachait ainsi à décrire la diversité des expériences homosexuelles au pays avec un double intérêt pour les processus de socialisation à l'homosexualité et la manière dont les dispositions individuelles dépendant des configurations sociales et familiale participent à façonner les expériences homosexuelles ; mais aussi pour la manière dont ces expériences sont à leur tour créatrices de dispositions, notamment sociales susceptibles d'accélérer l'exclusion des environnements familiaux ou de servir de soutien à l'entrée dans la carrière migratoire par exemple.

ou un pays frontalier. La seconde partie portera sur les enjeux d'une migration intercontinentale par voie aérienne directe. Enfin, l'attention sera portée aux parcours de migration intercontinentaux indirects, c'est-à-dire par voie terrestre et maritime.

1. L'exil local : reproduire des environnements sociaux proches et retarder le départ.

Les représentations de l'exil laissent à penser que les parcours migratoires vers l'Europe sont guidés par des préoccupations d'ordre économique[146] ou, dans le cas des demandeurs d'asile OSIG « convaincants », par la recherche de liberté sexuelle selon un modèle de développement identitaire censé conduire à l'ultime étape de stabilisation d'une identité sexuelle (Decena 2004 ; Rehaag 2008 ; Roy 2013 ; Dhoest 2019), bien que ces deux motifs soient souvent entremêlés et qu'il soit difficile de les séparer (Chossière 2022). Dans tous les cas, les récits politico-médiatiques construisent les exils vers l'Europe comme rationnellement pensés et choisis par les personnes qui les engagent. Les enquêtés évoquent au contraire un choix par défaut, comme l'explique Paul :

> *Ça continuait à prendre de l'ampleur, ma mère s'inquiétait et voulait se suicider pour ça, plus personne n'était avec moi, il n'y avait plus d'espoir quoi… (…) Mais je ne suis pas venu en France avec mon cœur. (…) Moi j'avais toujours voulu qu'on soit libre chez nous. Parce qu'ici, même si tu as l'asile tu n'es pas libre. Il faut se recultiver, il faut revivre encore une nouvelle culture. Moi ici je ne me sens pas trop à l'aise, alors qu'*[au pays] *je me sens à l'aise avec l'endroit, hein. (…) Ici en France, j'ai beau faire… mais bon, j'ai toujours la nostalgie… (…) j'ai un peu des remontées de mal du pays. (…) Je préfère être exilé politique* [car] *la guerre-là, quand tu regardes, l'ONU parle, le pays passe à la réconciliation et tu peux rentrer. Mais l'homosexualité c'est la vie de quelqu'un… (…) et cette menace-là, il n'y aura jamais quelqu'un pour la calmer.*

La migration vers l'Europe apparaît souvent contrainte par les échecs répétés des tentatives de rester au pays ou dans les pays frontaliers face au danger grandissant ou à la lassitude. De nombreux enquêtés expliquent ne pas avoir souhaité venir en France, tout en ayant conscience *a priori* des difficultés auxquelles ils seraient confrontés. Preuve de ce choix par défaut, nombre d'entre eux privilégient des déplacements locaux avant d'entreprendre une migration intercontinentale. Quels

[146] Renvoie à la distinction entre « réfugiés » et « migrants » (Akoka, 2020), formulée dans les années 1980-1990 (Fassin & Kobelinsky 2012), les premiers étant légitimes car fuyant des persécutions, alors que les seconds – qui présentent des motivations d'ordre économique – renvoient à la figure du « profiteur », mobilisée par les partis politiques extrémistes.

sont les enjeux de ces déplacements locaux ? Quelles sont les ressources individuelles qui prédisposent à un départ rapide vers l'Europe ou à privilégier des déplacements régionaux ?

1.1. Partir suffisamment loin pour rompre avec un environnement social menaçant

La question de l'éloignement immédiat avec les environnements sociaux régulateurs lorsque l'homosexualité est rendue publique est un enjeu commun à tous les enquêtés, indépendamment de leur statut ou du type de migration entrepris. La fuite vise à mettre fin à une agression ou à s'extraire d'injonctions sociales à la conformité devenues trop pressantes. Il s'agit d'une certaine manière de rompre, au moins temporairement, avec le monde social oppresseur et les individus qui le composent. Ces éloignements immédiats sont d'abord régionaux, à l'échelle de la ville, de la région, du pays, ou dans les pays limitrophes, et peuvent préfigurer des déplacements plus lointains à court, moyen ou long terme ou constituer une alternative plus durable. Le cas de Samba est illustratif de ces déplacements régionaux envisagés comme une solution durable, puisque sa première agression a eu lieu en 1998 et son départ vers l'Europe qu'en 2018. Il explique :

> Samba : *Finalement mon père m'a fait marier là-bas au village (…). Du coup, ma femme si elle part au marché, j'appelle Boubakar, on reste là-bas, dans ma chambre. (…) C'est là-bas qu'un beau jour mon frère à moi nous a surpris, nous a fait un piège. Boubakar est rentré à* [la capitale] [et] *c'est là-bas que je suis sorti pour aller à* [une ville à une cinquantaine de kilomètres]. *(…) Je ne peux pas rester au village, je suis toujours en danger. (…) J'ai retrouvé ma mère qui était partie quand j'étais petit, et qui vivait chez sa sœur.*
>
> Cyriac : *Et elles n'avaient plus de contact avec le village ?*
>
> Samba : *Non, non, non, non, à l'époque, tu sais, le téléphone comme ça il n'y en avait pas. Elle m'a demandé : « Qu'est-ce que tu viens faire ici ? ». J'ai fait semblant, j'ai dit que, bon… (…) comme je n'ai pas fait les bancs*[147]*, donc il faut prendre du métier.* [Ma tante] *m'a emmené là-bas dans ce garage* [en 1999] *(…) J'étais là-bas avec les Français. On était là-bas, toujours, tranquille… La nuit le samedi, des fois si j'ai de l'argent je pars là-bas dans les boites avec des gens. (…) C'est comme ça j'ai rencontré Sadio. (…) On était ensemble, chaque fois je pars chez lui, (…) il avait sa chambre là-bas, avec sa femme. (…) En 2002, sa femme nous a surpris dans sa chambre Cyriac…*
>
> Cyriac : *Donc ça a duré trois ans ?*
>
> Samba : *Trois ans. C'était cool ! C'était cool là-bas. Sa femme était au marché. Elle est venue, on ne savait pas. (…) Elle a ouvert la porte et nous a surpris comme ça, nous deux. Elle a crié !*

[147] Expression pour signifier qu'il n'a pas été à l'école qu'il qualifie de « française ». Malgré l'insistance de sa mère, son père ne l'inscrira qu'à l'école coranique.

Lorsqu'elle a crié, tous les gens du quartier sont sortis. Lui il est parti, moi j'ai couru ! C'est là-bas qu'on m'a attrapé, c'est là-bas que j'ai eu les cicatrices que tu vois là (il montre des stigmates corporels sur sa jambe, son bras, son visage). *(…) Et ça aussi* (il retire sa ceinture)*, je vais te montrer* (il me montre une de ses cuisses, lacérée de cicatrices)

Cyriac : *Ah ouais… et ils ont fait comment ?*

Samba : *Des couteaux, des coupe-coupe. Il y en a d'autres, partout* (il montre ses différentes cicatrices). *(…) C'est un passant qui a dit : « Si vous le tuez, vous allez avoir des problèmes avec la police. Ça ne se fait pas comme ça. ». C'est ce qui m'a fait sauver. Parce que le monsieur il m'a mis dans son véhicule, partout du sang. (…) Il m'a envoyé à la police directement. C'est les policiers qui m'ont emmené ensuite à l'hôpital. J'ai fait trois mois à l'hôpital,* [puis] *on m'a jugé… Normalement, je devais faire en prison 14 mois. (…) Mais je n'ai fait que 6 mois. (…) Le jour que j'ai quitté en prison là-bas, c'est le jour que j'ai quitté pour aller à* [la capitale] *(…), parce que je sais très bien que je ne peux pas rester (…) Lorsque je partais à* [la capitale]*, j'avais des nouvelles de mon frère. (…) C'est à lui que j'ai expliqué que j'ai besoin de ma pièce de… de mon extrait* [de naissance]*, parce que je voulais faire une pièce d'identité. C'est lui qui l'a fait frauder et m'a envoyé ça à* [la capitale].

Un premier élément intéressant dans cet extrait réside dans l'écart entre le parcours de Samba et celui de ceux qui ont quitté le pays à la hâte, et notamment dans la proximité initiale entre son village d'origine et la première ville dans laquelle il a vécu chez sa tante et travaillé en tant que mécanicien. Dans le chapitre précédent, on se souvient de Omar qui, malgré son changement de ville, a été recherché, reconnu et de nouveau agressé[148]. Bien que les deux enquêtés soient issus du même pays, plusieurs hypothèses peuvent participer à expliquer cette différence. La première est liée à l'écart générationnel. Samba explique qu'à la fin des années 1990, les moyens de communication n'étaient pas ceux d'aujourd'hui, qui plus est en milieu rural. D'autre part, la construction de l'homosexualité comme importation occidentale (Murray et Roscoe 1998 ; Gueboguo 2006 ; Epprecht 2008, 2013 ; Broqua 2012 ; Awondo 2020) s'accélère à partir des années 2000 (Awondo, Geschiere & Reid 2013), alors qu'un certain nombre de dirigeants politiques et religieux s'en saisissent comme une « figure repoussoir » (Clair 2012) autour de laquelle s'élabore une identité « traditionnelle » opposée à la « modernité » incarnée par l'ancienne puissance coloniale décadente (Tamale & Murillo 2007 ; Lado 2011 ; Mbaye 2016 ; Sow 2016). Troisièmement, l'écart de statut social entre Samba, fils de villageois paysan illettré, et Omar, fils d'un haut dignitaire religieux peut aussi expliquer cette différence. Ce dernier use de réseaux d'influence pour faire

[148] Cf. extrait d'entretien avec Omar rapportant l'entreprise familiale et paternelle pour le retrouver (Chapitre 3, 3.2. *Des entourages et environnements sociaux plus ou moins excluants ou protecteurs*, p. 168-169)

arrêter et enfermer son fils. La découverte de l'homosexualité d'un paysan, mécanicien, puis vendeur de lait, n'a pas le même retentissement public que celle du fils d'un haut dignitaire religieux.

Dans le cas de Samba, un déplacement régional de quelques dizaines de kilomètres suffit à créer une rupture sociale et un semblant d'anonymat, même s'il est accueilli par de la famille ayant quitté le village depuis plusieurs années. Pour Omar, la médiatisation et l'acharnement familial complique la restauration de l'anonymat dans un ailleurs qui reste géographiquement proche et nécessite de disposer de complices placés en porte-à-faux vis-à-vis de la famille. Ces déplacements régionaux sont en grande partie orientés par les réseaux de connaissances capables d'héberger, de conseiller sur la destination ou simplement d'apporter une aide – comme dans le précédent extrait, lorsque le frère de Samba lui transmet son extrait de naissance.

Suite à une seconde révélation de son orientation sexuelle, Samba engage un nouveau déplacement vers la capitale :

> Samba : *J'étais là-bas, je dors dans la rue et en même temps je cherche du travail. Je sors le matin et je cherche du travail aussi. (…) L'argent que je gagne, je mange, je garde. (…) Je suis venu à* [la capitale] *depuis 2003.* [C'est en] *2005 que j'ai gagné du travail. J'ai galéré. J'ai galéré beaucoup. J'ai dit que maintenant, comme je ne peux pas continuer la mécanique, je vais aller faire un permis de conduire. (…) Je conduisais les camions* [pour] *une usine (…). Après je suis devenu là-bas agent commercial. Toute ma vie a commencé. J'ai pris un appartement (…). C'est là-bas que j'ai gagné, j'ai commencé à gagner et j'ai commencé la vie encore Cyriac. J'ai fréquenté les boites. (...) C'est là-bas qu'on a discuté* [avec Moussa]*, qu'on a échangé des mots, et après l'alcool… Le premier jour c'était comme si on se connait. J'ai pris son numéro de téléphone, puis on s'appelle. Il vient chez moi, à chaque fois je pars. (…) En 2011. C'est Moussa qui a fait l'erreur. (…) Le jour-là qu'il m'a appelé je suis parti chez lui. Et lui il était marié. (…) c'est là-bas qu'on nous a découvert chez lui aussi, hein.*
>
> Cyriac : *Et comment ça s'est passé ?*
>
> Samba : *Pareil que l'autre fois dans sa chambre là-bas. Mais là, il n'y avait pas de bagarre. Là-bas je me suis sauvé calmement. (…) Mais comme sa femme elle me connait, (…) elle connait très bien là-bas où je travaille, elle connait très bien là où j'habite. (…) C'est elle qui est venu et elle a dit que comme moi je gâtais son couple, (…) que le monsieur là il fait semblant. (…) Donc j'ai commencé à avoir les problèmes. Les gens parlent derrière moi, derrière mon dos. Je ne peux pas être tranquille, je suis toujours en danger (…). C'est là-bas que j'ai perdu mon travail. Je savais très bien que ça ne va pas passer. J'ai vendu mes bagages. J'ai un frigo, j'avais des petits trucs là-bas. J'ai tout vendu et je suis parti, quoi. Je suis parti à* [une autre ville à plusieurs centaines de kilomètres]. *(…) Je suis resté là-bas de 2011 jusqu'à 2018. (…) Là-bas j'étais cool, j'avais mon taxi. Mais ce n'était pas pour moi. Il y a monsieur qui me donne un taxi et je fais le taxi là-bas. (…) Mais là-bas aussi*

c'est tellement dangereux… Parce que c'est les marabouts du [pays]*, là-bas ils respectent beaucoup la religion. (…) C'est* [là-bas] *que les gens eux ils croient beaucoup. Il n'y a pas de musique, il n'y a pas de parc, il n'y a rien. Ouais, il n'y a pas de fête, il n'y a pas même de traditionnel, rien ! Jamais !*

Cyriac : *Là-bas, tu avais des relations ou…*

Samba : *Non, je n'avais pas de relations là-bas, parce que j'ai peur. Je suis resté cool parce que là-bas c'est très dangereux. Très dangereux même. En rentrant à la maison il faut taper bien* [le nom de la ville] (sur internet). *Là-bas c'est très dangereux. Là-bas il n'y a pas de musique, il n'y a rien !*

Sur plus de vingt ans, le récit de Samba rapporte trois situations de révélation publique de son homosexualité qui structurent son déplacement à travers le pays et les changements successifs de lieu de résidence, de travail, de sociabilité, de vie. Ces déplacements sont marqués par un souci majeur, celui de rompre avec des environnements sociaux devenus invivables, quitte à tout recommencer de zéro et vivre à la rue pendant un temps. Les périodes d'ascèse visant à reconstituer des sources de revenus et à retrouver un logement, laissent peu à peu place au réengagement dans une relation intime discrète de quelques années, avant que n'intervienne à nouveau une révélation publique, une réaction plus ou moins violente de l'environnement social, conduisant à engager un nouveau déplacement. À force de déplacements et de vivre dans la crainte, Samba suspend sa sexualité pendant près de sept ans dans la dernière ville dans laquelle il a reconstruit sa vie, connue pour être très pieuse. Il craint le niveau de violence populaire, déplore l'absence de lieux festifs favorisant les rencontres, et considère qu'il s'agit de sa dernière chance avant d'être contraint de quitter le pays tant il en a sillonné les différentes régions. Après avoir étudié, à travers le cas de Samba, la nécessité de rompre avec les environnements sociaux immédiats, c'est aux types d'aides et de personnes qui les apportent que la partie suivante se consacre.

1.2. S'appuyer sur des personnes ressources

Les réseaux d'interconnaissances et les personnes ressources apparaissent déterminants dans les récits de déplacement des enquêtés. En effet, que le déplacement régional soit durable ou éphémère – le temps de pouvoir partir plus loin –, leurs récits sont scandés par l'accès à des ressources fournies par des figures aidantes. Dans le chapitre précédent, Omar évoque son ami d'enfance étudiant à l'université qui l'a hébergé et caché durant un temps, jusqu'à son départ en avion (malgré les prises de contact répétées de ses parents pour savoir s'il avait des nouvelles)[149]. Kopano fait état

[149] Cf. extrait d'entretien avec Omar rapportant l'entreprise familiale et paternelle pour le retrouver (Chapitre 3, 3.2. *Des entourages et environnements sociaux plus ou moins excluants ou protecteurs*, p. 168-169).

d'un ami rencontré dans une association de soutien aux personnes LGBTI chez qui il trouve refuge le temps de préparer son départ du pays, suite au désensorcellement dont il a fait l'objet[150]. Samba justifie le choix de sa première destination par sa proximité, et le fait que sa mère et sa tante maternelle s'y trouvent. Le récit de Manzar est assez évocateur de l'importance que les connaissances prennent dans les choix des déplacements régionaux :

> Manzar : *Parce que quand j'ai eu les problèmes, j'ai fait un mois et quelques jours chez Oumar, l'infirmier, après je suis parti à* [la capitale]*, chez un autre ami (…), chez ses parents. Mais il m'a dit qu'il ne veut pas que ses parents sachent que je suis gay, parce que lui aussi il est gay (…). Ses parents connaissent* [ma ville d'origine] *mais ne connaissent pas la situation, ni ma famille. Comme je faisais la quincaillerie* [dans ma ville d'origine]*, je connais les choses de quincaillerie. Dans les mêmes rues (…) que mon ami habitait* [à la capitale]*, il y avait une grande boutique de quincaillerie (…) Le patron c'est le copain de sa sœur (…), j'ai travaillé là-bas presque 6 ou 7 mois (…). Une connaissance* [de ma ville d'origine]*, qui est ami avec le patron (…), c'est l'ami aussi de mon frère. C'est lui qui est venu à la quincaillerie et m'a vu là-bas. (…) Depuis que je l'ai vu, j'ai tremblé. Il a dit : « Ce sale pédé, il est venu faire quoi ici ? ». Le patron il a dit : « Quel pédé ? ». Parce que là-bas j'étais venu, je pratiquais bien l'Islam, je priais normalement et tout, et tout, parce que le patron c'est un Wahabia. Je ne sais pas comment on dit un Wahabia en Français. C'est un pratiquant en Islam qui pratique beaucoup.*
>
> Cyriac : *D'accord.*
>
> Manzar : *Et l'ami de mon frère, Mohamed, il a expliqué au patron ce que je faisais et ce que ma famille m'a fait* [dans ma ville d'origine]. *Le patron a dit que non, la religion ne lui permet pas que je travaille dans sa boutique. (…) C'est à ce moment-là que je suis parti, je voulais aller à la maison.* [Pendant ce temps] *Moussa a dit aux personnes qui conduisaient les transpalettes… (…). Eux-mêmes ils ont marché derrière moi et ils ont dit : « Sale pédé ! ». Comme ça, ils ont dit ça jusqu'à chez moi ! Moi j'ai continué, je ne suis pas rentré chez mon ami. Je me suis dit que si je rentre, je vais lui créer des problèmes à lui aussi. Et puis si je rentre là-bas, s'ils me frappent, et puis ils peuvent me bruler aussi. J'ai continué, j'ai continué. Jusqu'à ce qu'après, j'ai appelé mon ami… (…) sa grande sœur l'a déjà appelé pour l'informer. Il me dit : « Ah, tu ne peux pas venir à la maison quand même Manzar ! » (…) Je ne sais pas où aller. J'ai mon frère à* [la capitale]*, mais je ne peux pas aller chez lui. Lui aussi il ne veut pas me voir. Il ne veut pas entendre mon nom même ! Mais sa femme, je lui téléphonais* [car elle] *me donnait de l'argent aussi,* [mais] *elle dit qu'elle ne veut pas que mon frère sache. (…)* [Je lui ai raconté] *Elle a dit : « Hé ! Encore Manzar… Comment on va faire ? (…)*

[150] Cf. extrait d'entretien avec Kopano (Chapitre 3, *3.2. Des entourages et environnements sociaux plus ou moins excluants ou protecteurs*, p. 171-172).

Il faut penser, parce que moi-même je ne sais pas où je peux t'emmener ». À ce moment aussi j'ai pensé à un ami, je l'ai appelé, il a dit : « Ok, tu peux venir chez moi. Mais pas longtemps ». Je suis parti chez lui, et puis je suis parti à Abidjan [où] *j'ai rencontré Francis. J'ai fait quelques temps aussi à Abidjan mais moins d'une année. (…) Francis a pris un appartement pour moi, parce qu'il était marié. Il me donnait de l'argent aussi (…). Jusqu'à ce que le cousin du côté de ma mère, lui il m'a trouvé à Abidjan aussi, au marché d'Adjamé. Il m'a amené à la police. Lui il était police aussi.*

Cyriac : *Il était policier ?*

Manzar : *Oui, c'est le cousin, côté de la famille de ma mère. (…) Arrivé à la police, il a appelé ma mère, il a mis le téléphone en haut-parleur aussi. (…) Il a dit à ma mère que comme il savait aussi ce qui s'était passé* [dans ma ville d'origine]… *Ma mère demande pourquoi il l'appelle, pourquoi il m'amène à la police aussi. Elle veut qu'il me tue avant qu'il m'amène à la police, qu'elle ne voulait pas entendre mon nom. Elle ne voulait rien savoir de moi. C'est à ce moment que ma mère elle a raccroché le téléphone. (…) C'est Francis et un autre membre de Afrique Arc-en-Ciel qui m'ont aidé à sortir de là-bas. J'ai dit à Francis : « Bon, je veux partir. Je ne veux pas rester à Abidjan ici ». (…) On a pleuré, il m'a supplié, on a dit plusieurs choses mais j'ai dit : « Non, je veux partir ». C'est à ce moment-là qu'il m'a donné l'argent aussi. J'avais de l'argent. Et puis j'ai appelé la femme de mon grand-frère au* [pays] *et elle aussi elle m'a envoyé de l'argent. Je suis parti* [jusqu'au] *Niger.*

À la suite d'une agression familiale très violente, Manzar trouve successivement refuge chez un ami infirmier dans sa ville d'origine qui le cache le temps de se remettre et de rejoindre la capitale chez un autre ami, tous deux également homosexuels. Il porte une attention particulière à rétablir une couverture sociale, notamment par la pratique assidue de la religion, avant d'être reconnu au travail par un ami de la famille, et de nouveau dénoncé. Là encore, si le capital social familial rend difficile les migrations régionales, il offre des ressources sociales pour aller plus loin grâce aux réseaux d'interconnaissance, y compris à l'international. Manzar a ainsi déjà voyagé en Côte d'Ivoire avec sa famille et dispose d'un accueil temporaire sur place, qui facilite son installation. En revanche, la famille dispose également de ramifications sur place, qui compliquent son installation durable. Ses ressources sociales partagées avec la famille favorisent finalement son départ vers l'Europe. Si cela confirme l'importance de la famille comme instance de production du capital social des migrants (Grysole 2018, Bréant 2018), dans le cas étudié, celui-ci favorise bien le départ mais pas de manière positive en optimisant les conditions de départ, de migration et d'arrivée dans le pays de destination.

Le statut et la reconnaissance sociale de la famille compliquent donc la réinstallation régionale et favorisent un départ à l'international, dont l'organisation est facilitée par les ressources sociales. Le départ s'appuie sur l'aide apportée par un réseau social non excluant, généralement constitué – à quelques exceptions près – dans les homosociabilités. Bien que favorisée, la famille de Manzar est

également pieuse, ce qui implique pour lui de trouver des soutiens dans des réseaux sociaux constitués en dehors de la famille, tout en essayant de conserver la position sociale favorisée circonscrite à l'environnement locale que son intégration familiale induisait. Il ne pourra pas faire valoir des dispositions culturelles « occidentales » comme ont pu le faire Omar, Paul, Christian ou Aliou pour obtenir des titres de transport par avion, qui permettent une migration plus directe et rapide.

L'environnement social sur lequel Manzar peut compter pour fuir est, à l'exception de sa belle-sœur artiste, issu de sociabilités LGBTI. Là où Samba rejoint sa tante et sa mère, puis livre un récit très solitaire des déplacements régionaux successifs et un champ des possibles restreint par sa faible connaissance du monde qu'il associe à son manque de ressources scolaires, Manzar livre une expérience jalonnée de relations d'entraide. L'entraide au moment de la révélation publique de son homosexualité lui permet de disposer d'un soutien, même temporaire et parfois symbolique, et d'éviter la rudesse des situations rencontrées par Samba, qui rapporte un départ solitaire à la capitale et la vie à la rue pendant plusieurs années, le temps de constituer un réseau de connaissances.

1.3. Reconstruire un environnement stable

Les déplacements régionaux, lorsqu'ils sont pensés comme une solution durable, c'est-à-dire qu'ils ne visent pas uniquement à préparer un parcours migratoire intercontinental à court terme, visent la reconstitution d'un environnement social stable, professionnel et intime. Le parcours de Samba éclaire ce mouvement successif d'effondrement et de reconstruction, exprimés par l'enquêté en termes de pertes et de gains[151]. L'intéressé explique : « *C'est là-bas que j'ai perdu mon travail. Je savais très bien que ça ne va pas passer. J'ai vendu mes bagages. J'ai un frigo, j'avais des petits trucs là-bas. J'ai tout vendu et je suis parti, quoi !* ». Le déplacement régional est consécutif à une perte des soutiens familiaux et amicaux, de l'outil de travail et de l'hébergement qui déstabilisent les enquêtés et les amènent à tout quitter et tenter de reconstruire une existence ailleurs. Il s'agit de « gagner » un travail, « gagner » un logement, « gagner » des amis et enfin « gagner » un partenaire pour retrouver une stabilité, un niveau et un confort de vie équivalent à celui d'avant.

La recherche de cette nouvelle stabilité passe une fois encore par la dissimulation de l'orientation sexuelle. Si le déplacement régional apparaît comme une étape vers la migration internationale en ce qu'il marque la rupture avec des environnements familiaux et sociaux régulateurs, les scripts sexuels et genrés dominants et les injonctions normatives qui les accompagnent ne disparaissent

[151] Cf. extraits d'entretien avec Samba concernant les ruptures successives avec les environnements sociaux et la nécessaire reconstruction de relations sociales, professionnelles, sexuelles, etc. (Chapitre 4, *1.1. Partir suffisamment loin pour rompre avec l'environnement social menaçant*, p. 183-186).

pas pour autant. Ils continuent de s'imposer aux enquêtés qui demeurent des hommes seuls « à surveiller ». Bien qu'il ne vive plus avec sa famille Omran explique prendre des mesures lorsqu'il reçoit ses amants pour manipuler la curiosité ou les éventuels soupçons du voisinage et se prémunir des craintes d'être démasqué. Il cherche ainsi à faire paraitre la relation pour amicale. La suspicion alimentée par le fait de vivre seul et de ne pas être marié est pointée par tous les enquêtés. Elle est un motif d'inquiétude supplémentaire, *a fortiori* lorsque les agressions se succèdent. Samba explique ainsi avoir mis plusieurs années avant de retrouver des partenaires. Après trois agressions et quatre déplacements régionaux, il finit par interrompre sa sexualité pendant près de sept ans, jusqu'à son départ pour la France. Pour détourner le soupçon du patron du magasin de quincaillerie où il travaille, Manzar s'engage dans une pratique religieuse assidue[152]. Une pratique religieuse également rapportée par Souleyman qui explique également jouer au football, dans le but de viriliser ses attitudes, de donner des gages d'hétérosexualité et de disposer de « défenseurs » en cas de doute[153].

Dégagés du contrôle familial, les enquêtés sont finalement amenés à reproduire les stratégies d'extrême dissimulation de leur orientation sexuelle et à performer l'hétérosexualité en mettant en scène leur adhésion au scénario sexuel et de genre dominant, à minima pour entretenir le doute. En effet, les régulations familiales[154] interviennent en réponse à une pression et des attentes sociales perçues, censées garantir à la famille la conservation de son rang moral dans l'organisation sociale. Lorsque la famille n'est plus présente, le voisinage prend spontanément le relais de la surveillance.

Le déplacement régional n'est finalement envisagé comme un replacement durable – et souvent que pour un temps – que par les enquêtés « virils » présentant une homosexualité « pratique » ou « identitaire », mais jamais « militante ». Peut-être parce que leur croyance en leur capacité à dissimuler leur orientation sexuelle est plus forte et que cette dissimulation se situe davantage dans la continuité de leurs socialisations et expériences préalables de l'homosexualité. Peut-être aussi parce ceux-ci ont expérimenté différemment les sentiments d'altérité et d'exclusion sociale, qu'ils ont associés à une pratique intime plus aisément dissimulable et ne relevant pas nécessairement de leur identité propre. Leur altérité intime ne résulte pas de l'expérience d'un étiquetage stigmatisant avant qu'ils refusent de se marier ou qu'ils soient découverts avec leur partenaire. Aussi, la rupture avec l'environnement social est considérée comme devant permettre de repartir de zéro et de vivre son intimité plus librement du fait de l'indépendance acquise vis-à-vis de la famille (perçue comme principale instance de contrôle). Il faut alors que la famille se montre active dans les recherches et

[152] Cf. extrait d'entretien avec Manzar (Chapitre 4, *1.2. S'appuyer sur des personnes ressources*, p. 187-188).

[153] Cf. extrait d'entretien avec Souleyman (Chapitre 3, *2.2. Espaces sociaux et expressions identitaires : le centre et les marges*, p. 154-155).

[154] Comme présenté dans le chapitre 3 (*3. La révélation publique de l'homosexualité, un point de bascule*, p. 163-178), en fonction des contextes, l'intervention familiale peut aller du meurtre symbolique – par l'exclusion sociale – au meurtre physique, en passant par une multitude de déclinaisons comprenant des atteintes sociales, physiques et psychologiques.

qu'elle dispose d'une influence et d'un réseau de connaissances élargi au niveau national pour précipiter le départ du pays, comme pour Manzar ou pour Omar. Dans le cas contraire, comme pour Samba, c'est la répétition des agressions qui, en renforçant le sentiment d'altérité, finit par rendre le départ à l'étranger inéluctable.

Les déplacements régionaux interviennent également dans les parcours des enquêtés qui se définissent comme « efféminés » ou « militants », mais souvent sur des temps plus courts, constituant une étape vers une migration internationale. L'expérience des humiliations et des assignations minoritaires ont produit chez ces derniers une réflexion sur les solutions possibles, et leur départ a souvent déjà été envisagé avant qu'ils ne s'y sentent contraints lorsque les conditions de vies et interactions sociales leur deviennent insupportables.

L'expérience minoritaire, souvent vécue depuis l'enfance et marquée par de multiples interactions sociales stigmatisantes, participe d'une part d'une réflexion identitaire et d'autre part d'un sentiment d'altérité. Les « efféminés » et/ou « militants » ont ainsi davantage été amenés à vivre une forme d'altérité traduite ensuite en composante identitaire, et à chercher des personnes ayant vécu ou vivant des choses similaires, tout en étant plus facilement « identifiés » *a priori* par d'autres personnes LGBTI. Ces éléments les amènent plus souvent à avoir échangé avec d'autres personnes LGBTI productrice de récits sur l'homosexualité dans les capitales occidentales et sur l'asile. L'expérience de l'altérité, couplée à des voyages personnels hors du pays ou des récits de ces voyages participent à la fois à envisager la rupture avec le pays d'origine et à nourrir l'imaginaire des ailleurs possibles. Les « militants » apparaissent souvent pris entre, d'un côté, le désir de rester au pays pour continuer à revendiquer l'intégration, ou du moins l'amélioration des conditions de vie des personnes LGBTI ; et de l'autre la projection des complications sociales à venir, faisant du départ une solution. La construction de cet ailleurs dans le champ des possibles s'explique aussi par les ressources scolaires et économiques généralement plus importantes des enquêtés « militants », qui favorisent l'accès aux voies de migration légales et participent généralement d'une construction identitaire en référence à la « modernité » et en opposition à la « tradition ».

On constate ainsi une variation des déplacements régionaux à la suite d'un incident en fonction du type d'homosexualité et de l'expérience préalable de l'altérité « culturelle », eux-mêmes dépendants des dispositions scolaires, économiques et sociales des enquêtés, mais aussi de leur origine sociale et des liens entretenus avec les pays européens ou occidentaux. Ces éléments pèsent *in fine* sur le temps et les conditions des déplacements régionaux préfigurant la migration internationale, ainsi que sur le déroulé des éléments « déclencheurs ».

1.4. Conclusion. Le déplacement régional : une première phase de la carrière migratoire de durée variable

Le déplacement régional est une première phase quasi systématique de l'entrée dans la carrière migratoire. Il peut ne durer que quelques jours, lors d'une escale chez des amis, le plus souvent homosexuels également et plus rarement hétérosexuel « *gayfriendly* », ou de manière indépendante en recourant à un logement individuel, le temps de mettre en œuvre un plan de départ en s'appuyant sur des ressources individuelles et/ou collectives. Il peut être plus long, comme pour Manzar (environ 2 ans), Souleyman (environ 5 ans) ou Samba (environ 20 ans).

Dans ce cas, les déplacements régionaux sont conçus comme une solution *per se*, ou plutôt comme le seul horizon possible pour des enquêtés issus de familles très dépendantes de leur intégration sociale, notamment pour les familles dont l'un des parents exerce une fonction religieuse (Manzar et Souleyman) ou « rurales » (Samba), et très faiblement dotées en ressources scolaires – Manzar a obtenu son brevet des collèges à 27 ans, Souleyman et Samba n'ont fait que l'école coranique et ne maîtrisent pas l'alphabet latin. L'idée d'une migration internationale n'intervient pas comme le choix privilégié. Une fois leur orientation sexuelle révélée, ils tentent de rompre avec l'environnement familial et envisagent de vivre une homosexualité « identitaire », c'est-à-dire dissimulée mais rejetant – par exemple – les injonctions au mariage. Ils affirment peu à peu leur éloignement vis-à-vis des normes locales, expérimentent l'altérité, et finissent par envisager une migration plus lointaine, sans pour autant disposer des ressources pour la rendre possible.

La transition vers une migration internationale dépend ainsi de la construction d'un sentiment d'altérité vis-à-vis de sa société d'origine, de l'expérimentation des contraintes et difficultés à vivre son orientation sexuelle ou identité de genre, et de l'acquisition des ressources scolaires, culturelles et économiques introduisant la migration internationale dans l'espace des possibles.

2. L'exil intercontinental : le « privilège » du départ par voie aérienne

Une fois le déplacement régional opéré en vue de s'extraire des dangers immédiats consécutifs à la révélation publique de l'homosexualité, tous les enquêtés finissent donc par engager un parcours de migration intercontinental à plus ou moins long terme. Ce déplacement depuis l'Afrique de l'Ouest vers la France constitue la deuxième séquence de la carrière migratoire des enquêtés (interrogés au moment de leur procédure de demande d'asile en France). Les carrières étudiées ne sont ainsi pas celles de l'ensemble des personnes homosexuelles originaires d'Afrique de l'Ouest, mais ne concernent que les hommes qui, à un moment donné, ont décidé de venir en France et ont

fini par y demander l'asile[155]. Après avoir étudié les enjeux relatifs aux déplacements régionaux et leur variation selon les dispositions individuelles et les configurations sociales et familiales des enquêtés, il s'agit de se concentrer sur les enjeux relatifs à cette seconde séquence de la carrière migratoire marquée par le déplacement entre le pays d'origine et la France.

Pour analyser cette seconde séquence, le choix a été fait de distinguer deux types de déplacement en considérant deux groupes d'enquêtés. Sur les seize personnes interrogées, dix sont arrivées par voie aérienne dans un pays de l'union européenne directement depuis leur pays d'origine, dont sept directement en France[156]. Les six autres ont engagé un déplacement plus long et plus complexe impliquant plusieurs moyens de locomotion pédestres, routiers, maritimes et parfois aériens. Les parcours de ces derniers seront abordés dans la troisième partie du chapitre. Pour l'heure, la focale sera portée sur les déplacements par voie aérienne qui conduisent directement du pays d'origine vers un pays de l'Union Européenne.

Alors que la voie aérienne directe semble beaucoup plus rapide et beaucoup moins éprouvante, dangereuse et coûteuse que la voie terrestre et maritime, comment expliquer que seule une partie des enquêtés ait eu recours à ce mode de déplacement ? Certaines caractéristiques sociales et ressources associées favorisent-elles ce recours à la migration par voie aérienne directe ? Après avoir répondu à ces questions, cette partie s'attachera à étudier les effets et enjeux de l'engagement de cette migration par voie aérienne.

2.1. Anticiper le voyage comme porte de sortie avant que l'homosexualité ne soit révélée

Comme les autres déplacements, le voyage intercontinental par voie aérienne n'est que rarement anticipé et intervient le plus souvent à la suite d'une agression ou de la révélation publique de l'orientation sexuelle. Dans les rares cas où une telle anticipation a lieu, il peut s'agir d'une simple préparation à l'éventualité d'un départ en prévision des problèmes auxquels la révélation de l'homosexualité pourrait exposer. Si les démarches sont parfois engagées de façon préventive, c'est toujours la révélation publique de l'homosexualité ou la menace de son effectivité qui précipitent le départ. Ces menaces peuvent par exemple relever d'une injonction sociale accrue à mettre en scène l'hétérosexualité par le mariage pour dissoudre un soupçon grandissant, ou d'un chantage

[155] Comme s'attache à le rappeler à plusieurs reprises Florent Chossière dans sa thèse (2022), le droit d'asile n'est pas toujours connu avant le départ et certaines personnes arrivent par exemple en France pour leurs études et décident de demander l'asile au motif de l'OSIG. Nous avons ici fait le choix de n'interroger que des personnes qui affichaient leur OSIG comme motif premier de la migration, même si celle-ci a pu engendrer des précarités économiques et des exclusions sociales contribuant au choix de migrer.

[156] Si nous aborderons en conclusion de cette partie et dans le chapitre suivant les implications administratives de cette différence, elle n'a que peu d'intérêt à ce stade, tant les conditions de déplacement à proprement parler sont similaires.

économique à la révélation publique de l'orientation sexuelle[157]. Ces évènements déclenchent ou accélèrent la préparation d'un départ par voie aérienne, comme l'explique Omran :

> Omran : *Je suis resté là-bas un an (…). Après, j'ai décidé de repartir à* [la capitale] *pour essayer de voir comment faire pour venir ici. Parce que j'avais déjà en tête de… Moi je voulais survivre, je voulais bien me concentrer dans ma vie, bien vivre, bien vivre mon homosexualité, être bien dans ma vie. Je devais voyager, je devais partir loin. (…) Je suis parti à* [la capitale] *pour régler mes papiers, et pendant que je réglais les papiers… ça m'a pris un an parce que j'ai déposé trois ou quatre fois au consulat et ils m'ont refusé. Donc j'ai dû acheter un faux passeport avec 4 000 000 de francs CFA ; 4 000 000 c'est 7 000 € je pense. Parce que c'était la seule option pour que je puisse quitter mon pays* [alors que] *pendant les un an, j'ai eu aussi un élément déclencheur.*
>
> Cyriac : *Attends, comment ça se fait qu'ils t'aient refusé le visa ? Tu sais quels sont les critères ou…*
>
> Omran : *(…). À trois ou quatre reprises comme ça ils m'ont refusé. Parce que ça prenait du temps de répondre quand même. Donc j'ai attendu un an*, [et] *j'ai eu un élément déclencheur à la fin parce que j'ai rencontré un mec qui me chantait* (pour faisant chanter). *(…) Mais à ce moment j'avais déjà eu contact avec le gars qui vendait les visas et tout, tout, tout. Le même jour, j'ai pris tous mes bagages… (…) j'ai tout laissé, j'ai tout abandonné parce que j'étais terrifié. (…) Parce que s'il s'avère que le mec-là commence à en parler, dans le quartier là-bas ils vont me tuer (…). Si tu cherches sur Internet tu vas trouver, en 2015 seulement. Il y avait un évènement, ils ont attrapé des pédés, des homosexuels dans une école. Ils faisaient une fête là-bas, ils célébraient un mariage en cachette, mais ils les ont surpris et tous attrapés. Ils les ont amenés à la police, ils ont montré leurs visages, ils les ont enfermés. (…) Mais tu sais, c'était ça le bien pour eux. Parce que sinon, il y a la foule… (…) Il y avait beaucoup de gens qui étaient là pour juste tuer les homosexuels. Donc moi, quand j'étais à* [ville où il vivait]*, ça aussi, ça a joué quoi. (…) Il y avait un voleur que l'on avait tué cruellement. Et j'avais vu ça, parce que c'était au marché et que nous notre magasin était au marché. Oh mon dieu ! Ils nous ont pris des briques et ils lui ont écrasés le crâne. Je te jure ! J'ai vu ça de mes yeux. Donc j'étais terrifié ! (…) Pour un voleur juste. Donc ils sont capables de faire ça pour un pédé, un homosexuel. (…) Tu sais, dans les villes, on rencontre beaucoup, beaucoup de racailles, il y a beaucoup de variétés de personnes, l'éducation est variée, donc tu es plus exposé que dans les régions. (…) En fait, je me suis habitué à une vie qui n'était pas pareil, parce qu'à* [la capitale] *je n'ai pas fait très, très attention jusqu'à ce que j'ai rencontré ce dernier-là qui me faisait chanter.*

[157] Pour le chantage à la révélation publique de l'homosexualité, cf. extrait d'entretien avec Aliou qui témoigne de la manière dont le chantage qu'il a subi (ré)active une crainte et conduit à une auto-régulation renforçant les injonctions au conformisme hétéronormatif (Chapitre 3, *1.1. Accentuation du contrôle social avec l'avancée en âge*, p. 149-151). L'ouvrage de Thoreson & Cook (2011) étudie le chantage à l'homosexualité en Afrique sub-saharienne.

Omran projette et aspire à son départ depuis plusieurs années. Il commence à préparer son plan plus de deux ans avant de partir. Le départ est initialement pensé comme un moyen de « *vivre son homosexualité, d'être bien dans sa vie* », alors même qu'à l'âge de 25 ans sa situation professionnelle apparaît économiquement avantageuse lorsqu'il devient gérant d'un magasin de bricolage et de vente de matériaux. Mais il vit mal les injonctions au mariage et perçoit un soupçon grandissant à son égard, quand bien même il a changé de ville à trois reprises depuis ses 18 ans. Il faut dire qu'il peine à entretenir des relations amoureuses sans éveiller le soupçon. La crainte des répercussions liées à la découverte de son orientation sexuelle se renforce. Il se sent exposé à la vindicte populaire, qu'il perçoit dans les réactions suscitées par un simple vol ou rapportées dans la presse suite à la découverte d'un groupe d'homosexuels. C'est dans ce contexte qu'il met son plan à exécution. Après avoir économisé de l'argent durant un an, il s'installe dans la capitale pour tenter de se procurer un visa et un billet d'avion. Ses tentatives restent vaines pendant près d'une année. Alors que ses ressources économiques s'épuisent, la crainte de la révélation publique de son orientation sexuelle est réactivée par un chantage dont il est victime. Son projet de départ s'accélère, l'incitant à recourir à la voie « illégale » par l'entremise d'un passeur qui lui fournit les documents nécessaires et un billet d'avion pour l'Espagne. L'anticipation volontaire et rationnalisée sur le temps long, avec une période de construction de l'imaginaire, d'accroissement des ressources économiques, puis de confrontation aux administrations de régulation migratoire, est donc ici mise à mal par la pression temporelle introduite par le chantage.

Pour d'autres enquêtés, cette anticipation peut-être bien plus réduite et n'intervenir que lorsque l'orientation sexuelle est publiquement révélée, et/ou lorsqu'ils se trouvent directement confrontés au chantage. Pour Aliou, la migration apparaît alors la solution la plus acceptable, faute de mieux :

> Aliou : *C'était quelqu'un qui me faisait chanter. (…) Tous les soirs je partais faire du sport. C'est cette personne qui s'est rapprochée de moi. Et quand cette personne s'est rapprochée de moi, je pensais que c'était pour ça. Donc on a sympathisé, on est parti chez moi et tout. Et là, bêtement, j'ai fait le premier pas et il m'a dit que : « Non, je ne suis pas ça ! ». J'ai dit : « Ok., il n'y a pas de souci ». Et là, il a commencé à me faire chanter, à me suivre partout, à me demander de l'argent. Alors que tu sais,* [la ville dans laquelle j'étais] *c'est petit en fait. C'est tellement petit que, voilà… Donc j'ai commencé à avoir peur. Et en même temps, c'est venu au moment où moi j'avais eu une promotion, on m'a augmenté mon salaire un peu… Mais voilà quoi, mes parents savaient, donc il faut que je me marie. Même si on ne te le dit pas en fait, même si on ne te met pas la pression, pour toi il faut le faire. Est-ce que tu comprends ? Puisque je prends de l'âge, puisque je travaille, je n'ai plus d'excuse en fait… Je n'avais plus d'excuse ! Et moi ça me travaillait, moi ça me fatiguait. Je ne me concentrais plus sur le travail, je déprimais. Ça tournait dans ma tête, quoi… (…) à ce moment-là, quand j'étais dans ma chambre, là où j'habitais, je commençais à devenir vraiment, vraiment parano. Je commençais*

à prendre ma tête et cogner ça au mur, je réfléchissais tellement, j'avais peur… Et là j'ai failli me marier.

Cyriac : *Qu'est-ce qui tournait dans ta tête ?*

Aliou : *Je n'avais pas envie de me marier. J'avais peur de me marier et de ne pas assumer. La personne avec qui je parlais pour le mariage, honnêtement elle me parlait et tout, par messages, et je prenais toute une journée entière pour répondre… Ça ne m'intéressait pas ! Je faisais semblant, je présentais à des amis, à la famille et tout. Et puis je me suis dit : « Mais ce n'est pas ce que je veux quoi… Ce n'est pas normal, il ne faut pas que je fasse ça ».*

L'accroissement de la pression sociale effective ou ressentie, là encore mis en exergue par le chantage subi, entraine la recherche de solutions parmi lesquelles figurent la reconfiguration du projet de carrière, le mariage ou la fuite. Pris dans des réflexions solitaires pour trouver une solution, il finit par se confier à des collègues de travail français et allemand qui l'aideront à partir.

Le plus souvent, l'anticipation conduit à envisager des solutions au niveau local en réaction à la révélation publique de l'orientation sexuelle. Elle va rarement au-delà de la seule projection mentale concernant la façon de réagir à cette révélation dans un contexte donné. Ces pensées désagréables et effrayantes ont en outre tendance à être rapidement évacuées, conduisant généralement à maintenir la situation en l'état, jusqu'au moment où la révélation publique devient imminente ou effective. Dans la plupart des cas, c'est finalement la confrontation directe à la révélation publique elle-même, ou l'accroissement de sa probabilité, qui conduit à faire du départ par voie aérienne la seule perspective, pensée dans l'urgence.

2.2. Partir à la hâte, en s'appuyant sur les soutiens existants

La tendance à reporter le problème conduit donc fréquemment à décider et organiser un départ à la hâte. Alors qu'Omran est confronté aux longueurs administratives pour obtenir un visa, ces départs précipités par voie aérienne nécessitent parfois une période de déplacement régional où les enquêtés trouvent refuge chez des amis le temps d'organiser leur départ :

Kopano : *Parce que quand j'ai quitté le village, (…) je suis venu chez un ami qui vient de temps en temps à nos réunions* [de l'association LGBTI locale] *(…). Il s'appelle Octave, c'est quelqu'un qui fait des affaires (…), il est un peu à l'aise. Donc je lui ai parlé de ça et puis je me suis réfugié chez lui. (…) Parce que dans la maison familiale, je ne peux plus rester là-bas à cause de la ronde, tout ça là. Les gens t'insultent, te parlent mal (…). Le mieux est d'aller se cacher quelque part.*

Cyriac : *D'accord, donc là tu es allé chez Octave.*

Kopano : *À Octave je lui ai expliqué que c'est comme ça que la chose s'est passée. Et je l'ai supplié que je ne veux pas que les gens sachent que je suis chez lui. C'est-à-dire que je vivais caché. (…) On a parlé que c'est comme ça, je ne voulais plus rester au* [pays]*, aller quelque part et vivre ma vie comme je le veux, loin de ma famille et tout ça. On a causé et il a accepté. Quelques temps après il m'a demandé de lui donner mon passeport. (…) Et puis, pfff… On a commencé le processus.*

Cyriac : *Combien de temps tu es resté chez lui ?*

Kopano : *Chez Octave … Quand j'ai quitté le truc le 15, je suis retourné à* [la ville] *et puis je suis allé chez lui. On a passé presque un mois, deux mois ensemble. (…) Il m'a hébergé, il m'a nourri.*

Comme Kopano, la plupart des enquêtés ont une phase de refuge chez un ami ou un proche. Cette dernière est d'autant plus simple à organiser que le réseau social des enquêtés est important, qu'ils disposent d'amis LGBTI – souvent rencontrés grâce à la fréquentation d'une association – ou susceptibles d'accepter leur orientation sexuelle, ou bien a minima de proches indépendants de la famille à qui ils pourront cacher la situation. L'hébergeur peut devenir un soutien pour accomplir le projet migratoire et apporter une aide précieuse dans l'obtention des documents nécessaires au transport aérien, que ce soit par voie légale ou illégale (par l'intermédiaire d'un passeur).

Seuls les mieux dotés en ressources scolaires, économiques et symboliques peuvent se maintenir à leur domicile en attendant le moment du départ. Si Christian, militaire gradé issu d'une famille royale, endure des insultes, humiliations, actes de dégradation de ses biens, il n'a pas été agressé physiquement et a pu organiser son départ depuis son domicile :

J'avais eu un problème parce que mon ami Hervé, mon ami d'enfance avec qui on a grandi, lui vit en France en fait, et il était venu en vacances [au pays] *et il est venu chez moi. Quand il est venu chez moi, il a croisé un jeune du quartier. (…) Et Francis et Hervé se sont vus à la maison. Mon ami Hervé a invité Francis. Ils sont allés… Et je crois que ce jour-là, Francis n'est pas rentré, il a découché. Et il est venu déposer Francis devant la caserne… alors que mon ami Hervé est super efféminé, avec une coupe de femme, il se maquille et tout ça. Et les gens ont vu déposer Francis devant la caserne. Quand il l'a déposé, il a fait un rase-go*[158] *et il est parti. Je crois qu'au sortir de là, les gens ont commencé à jaser et ça a commencé à prendre de l'ampleur. (…) À moi personnellement, ils ne m'ont pas dit, mes collègues ne m'ont pas parlé. Mais entre eux, les gens ont parlé. Et surtout que j'avais posé des actes avant, donc du coup ça soulevait le problème en caserne. (…) Donc du coup, ça a pris de l'ampleur et mon commandant de compagnie m'a appelé. (…) Il m'a dit : « Écoute, tu sais que les gens parlent, c'est arrivé aux oreilles du chef de camp… (…) il paraît que tu couches avec Francis et que tu l'as même présenté avec d'autres personnes avec qui Francis a couché… (…) Ou*

[158] Terme désignant un dérapage ou un démarrage sur les chapeaux de roue, participant ici à attirer l'attention.

bien tu quittes l'armée dignement, (…) et tu gardes tes droits. (…) Ou bien on t'enferme militairement pour rapport sexuel entre subalterne et subordonné… ». (…) J'ai dit : « Beh d'accord ok, si c'est ça, je vais rendre ma démission et puis partir ». (…) Et donc c'était compliqué, c'était vraiment compliqué, c'était difficile à vivre, et j'étais vu comme une peste. Tous les hommes qui m'estimaient me regardaient autrement (…), les femmes comme les hommes, mes collègues me regardaient avec mépris et dédain. Rien qu'à voir le regard… tu sens que s'ils peuvent te tuer du regard, ils vont te tuer ! Et puis après, j'ai vu écrit sur ma voiture « Sale Pédé, si tu ne quittes pas, on va te tuer ! ». Sur les murs ils avaient placardé, donc du coup ça commençait à être des menaces. (…) Hervé, pour se racheter, m'a dit : « Écoutes, tu vis trop d'humiliation et de frustrations ! Viens en France ! Tu n'as jamais été là pour la Gay Pride, à chaque fois que tu viens c'est après (…). Donc vient cette année, on va faire la Gay Pride ensemble ». Donc je suis venu fin juin 2018 à Paris pour les vacances, et je suis reparti mi-juillet. (…) j'ai rendu ma lettre de démission, j'ai bénéficié d'une partie de mes droits, ils m'ont payé une partie de mes droits, et j'ai rempli le dossier de retraite et je suis revenu tranquillement en France.

À la différence d'Omran, Omar ou Paul, Christian ne rencontre pas de difficultés majeures pour obtenir un visa et pour voyager en toute légalité par voie aérienne vers la France. Il rend ainsi visite à son ami, revient au pays pour voir si la tension s'est apaisée et régler quelques affaires, avant de revenir en France, où il hésite un moment avant de franchir le pas et demander l'asile. Cette facilité à voyager s'explique en partie par l'invitation reçue d'un ami d'enfance vivant en France, mais aussi par son rang social et ses ressources économiques, ainsi que ses allers-retours répétés entre la France et le pays depuis son enfance, notamment pour passer les vacances dans une résidence secondaire familiale. Le déplacement aérien apparaît comme une simple formalité.

Le statut social et le motif du voyage (séjour touristique lié à une invitation amicale dans le cas de Christian) sont donc des éléments déterminants de l'accès ou non à une migration légale par voie aérienne directe vers la France. Paul, qui travaille pour une ONG internationale, explique par exemple avoir fait plusieurs demandes sans succès avant de faire appel à un ami français :

En fait, j'avais un ami français avec qui j'avais une relation. Et donc c'est lui qui m'a aidé à quitter le pays… (…) parce qu'on n'allait pas me donner l'autorisation de quitter le pays. Donc il a payé la formation et j'ai eu le visa pour venir. C'est là que j'ai demandé l'asile. Je l'avais demandé [le visa] *mais ça a été refusé deux fois. Parce qu'en fait, il faut un motif. Ils ont une mentalité sur l'immigration… Avec les jeunes il faut avoir de l'argent, il faut… C'est trop compliqué, on demande trop de choses à l'ambassade de France.*

Il passe finalement par un ami français qui l'aide, grâce à son expérience professionnelle en ONG, à justifier le déplacement par une formation en France, dont il ne repartira finalement pas. Aliou rend compte d'une démarche similaire :

C'était Florence (une collègue de travail française). Elle est adorable, donc on a parlé, on a parlé, on a parlé, on a parlé, on est devenu très, très, très proches, on est devenus vraiment des amis et tout. (…) On était partis au bord de la plage, on était assis, on parlait… et paaam, je lui ai dit ça ![159] *Elle a pleuré, pleuré, pleuré… Elle a dit que non, elle n'en revenait pas. Je ne pensais pas partir mais c'est elle qui a eu l'idée de me faire partir. (…) Je pense qu'elle avait remarqué que ça n'allait pas et après je lui ai raconté et tout. Mais c'est là que… Moi je n'ai rien fait comme démarches presque, c'est elle qui a fait les démarches pour tout. Elle m'a dit : « Tu t'en vas ! ». Je me suis dit que ça allait être la solution aussi. (…) Elle m'a aidé à trouver une association qui m'a invité pour que je vienne ici.*

Tout comme Paul ou encore Jean-Denis, Aliou utilise son statut professionnel pour justifier sa demande de visa. Il mobilise une collègue de travail française pour obtenir une invitation professionnelle en France, et profite du voyage pour demander l'asile. Ainsi, tous les enquêtés qui ont eu recours à une migration légale ont disposé d'un motif particulier lié à leur activité professionnelle ou d'une position sociale favorisée pour voyager vers la France. Les autres font état d'obstacles administratifs qui peuvent être liés à des logiques de sélection des institutions de régulation, ou bien à leur manque de maîtrise des rouages administratifs. Quoi qu'il en soit, le temps d'attente avant le départ, le soutien social mobilisable pour le réduire, ainsi que la maîtrise individuelle ou par procuration des enjeux administratifs liés à une mobilité par voie aérienne semblent jouer en faveur des enquêtés mieux dotés scolairement, économiquement, davantage engagés dans les réseaux de sociabilité LGBTI au pays et dans des homosexualités « militantes » ou « identitaires » et disposant d'un statut professionnel permettant de justifier un déplacement en lui-même ou par les liens qu'il permet de créer avec des français.

2.3. Se heurter à l'impossibilité d'utiliser la voie aérienne

Pour les enquêtés qui ne disposent ni d'un statut social protecteur permettant de mettre à distance un temps les réactions populaires, ni de motifs légitimes pour venir en France, ni d'amis familiers des critères d'attribution du visa, l'accès à une migration directe vers l'Europe par voie légale se complique. Paul indique ainsi avoir essuyé deux rejets avant de faire appel à son ami français, Omran avoir entrepris vainement les démarches à quatre reprises. Alors que je m'étonne de ces quatre rejets en une année, ce dernier précise :

[159] Il fait référence ici à son orientation sexuelle en tant que telle, mais surtout au chantage dont il est victime, aux pressions sociales qui s'exercent et à son hésitation à céder à un mariage de convenance.

Omran : *Ils me disaient que les documents que j'avais fourni n'étaient pas complets. Parce que moi j'avais ma carte de commerçant. Je voulais un visa touristique, j'avais réservé l'hôtel et tout, tout, tout, mais ils m'ont refusé à tout moment.*

Cyriac : *Et sans raisons valables, quoi !? Parce que tu avais donné tous les papiers ?*

Omran : *Ouais, j'avais donné tous les papiers, j'ai dit que je venais que pour les vacances, et voir après comment m'installer. Mais ils m'ont refusé.*

Honnête, Omran affiche son projet d'installation sans connaissance de l'existence de la procédure d'asile, ni conscience des politiques de régulation des migrations entrantes dans les pays européens, dont la France, notamment depuis le tournant des années 1970 (Gastaut 2004 ; Spire 2005), faisant de l'asile la principale voie autorisée (Fassin & Kobelinsky 2012 ; Hamidi & Fischer 2017). Le manque de maîtrise des procédures est explicitement évoqué par Omar, qui souligne avoir fait appel à un spécialiste pour l'aider à obtenir son visa :

Omar : *Lui* [son hébergeur]*, il n'avait pas assez de moyens pour m'aider, mais quand même il connaissait des passeurs en fait. Il connaissait des gens qui aident des gens à voyager. Il m'a mis en rapport avec un certain gars. Je ne connais pas son prénom. Il m'a aidé à constituer un dossier et à déposer les visas. La constitution des dossiers, ça a pris deux semaines. Il m'a expliqué qu'il y avait certains dossiers et d'autres, et il faut avoir de la connaissance pour que ça passe quoi. C'est lui qui a réglé pour qu'on puisse déposer les visas.*

Cyriac : *Ah oui ? Parce qu'il n'y a pas de site Internet ou un endroit où tout est expliqué ?*

Omar : *Voilà, c'est ça. Il n'y a pas de formulaire. Parce qu'eux, ils savent quoi. Ils aident les gens à construire les dossiers. Après, fin de deuxième semaine j'ai pu prendre rendez-vous. On m'a dit que je dois payer 21 000*[160]*, je ne sais pas combien pour les frais de dépôt. (…) Comme je n'avais plus de téléphone on a mis le sien. On lui a envoyé un texto en lui disant qu'il n'a qu'à venir récupérer le passeport, sans dire si tu as le visa ou pas. Le soir il est venu à la maison pour me prévenir. Par chance, je l'ai eu. Je suis arrivé en décembre 2017. C'était un vol direct sans escale. Et bon, quand je suis arrivé on m'a expliqué la Chapelle et tout… Enfin surtout la Chapelle*[161].

[160] Environ trente euros.

[161] La Chapelle est un arrêt de métro parisien où ne nombreux migrants mêlés aux usagers de drogues ont dormi dans des tentes sous le métro aérien, avant d'être chassés par les forces de l'ordre et de se retrouver à Porte de la Chapelle, un peu plus loin, aux abords d'un échangeur autoroutier où un temps se situait « la bulle », un grand centre d'accueil où les personnes à la rue pouvaient rester quelques jours pour se reposer, charger leurs téléphones, etc. (Guilbaud, Koepke & Manac'h 2022). Ils ont à nouveaux étés récemment délogés de Porte de la Chapelle où se construisent un centre sportif à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024 et un campus de l'université Paris 1 dont une partie aura vocation à « *favoriser la rencontre et le travail en commun entre étudiants, chercheurs, jeunes entrepreneurs et structures locales engagées dans la thématique de l'innovation sociale* » d'après ce qui est présenté sur site internet de la ville de Paris. En arrivant, les enquêtés qui ne savent pas où aller et prennent conseil auprès des passants, se voient souvent orientés vers ces camps, figure parisienne visible de la migration et de l'asile.

Conseillé par son hébergeur et ami d'enfance étudiant à l'université, Omar décide donc de faire appel à un professionnel pour réaliser les démarches nécessaires à l'obtention d'un passeport et d'un visa de manière accélérée. Celui qu'il qualifie de « passeur » ne lui fournit pas de faux papiers, mais réalise des démarches administratives peu transparentes (en l'absence de guichet de renseignement identifiable). À l'image des descendants d'immigrés scolarisés en France qui traduisent les attentes administratives à leurs parents (Siblot 2006), et à la différence près qu'il est rémunéré, cet intermédiaire apparaît comme un passeur culturel. La migration par la voie légale implique ici d'identifier cette ressource et de disposer des moyens économiques pour y faire appel.

Enfin, d'autres enquêtés ont recours à des passeurs qui proposent de voyager sous fausse identité. C'est par exemple le cas d'Omran, exposé ci-avant, ou encore de Samba :

> Samba : *C'est lui qui a fait tout, Cyriac, pour moi. Il m'a fait voyager avec un passeport de quelqu'un.*
>
> Cyriac : *Comment il avait trouvé ça ?*
>
> Samba : (Rires) *Ça, je ne sais pas comment les gens-là ils font le business-là ! Mais les gens-là ils sont trop forts. Et puis, c'est lui qui m'a accompagné jusqu'à aéroport. Enregistrement, c'est lui qui a fait tout l'enregistrement. Il est reparti, j'ai embarqué. Le problème maintenant c'est à aéroport de France, ici. (…) Tu sais, il y a beaucoup de Blancs qui ne reconnaissent pas les Noirs. (…) Mais j'ai été avec les femmes qui font les transports de bagages entre ici et le pays.* [À l'arrivée] *je suis resté derrière elle jusqu'au contrôle là-bas. Heureusement, j'ai trouvé là-bas une dame aussi gentille, elle n'a même pas regardé. Heureusement ! (…)* [La dame] *elle m'a amené ici à La Chapelle, je dormais ici* [à l'arrêt de métro].

Ces migrations par voie illégale, ou légale mais avec recours à un expert, sont financièrement coûteuses et nécessitent des moyens économiques. Elles impliquent d'avoir des relations et interviennent souvent en bout de course, après des tentatives infructueuses. La destination n'est en outre pas toujours choisie. Elle dépend souvent (surtout en cas de recours à des passeurs) des faux papiers qu'ils ont à disposition, du coût des billets et parfois des réseaux de circulation des papiers (qui peuvent être laissés à un complice à l'arrivée). Par-delà la nécessité de rejoindre ensuite la France, qui peut apparaître comme une moindre difficulté une fois dans l'espace Schengen, ce type de migration expose à des complications à l'arrivée dans le pays.

Si tout s'est bien déroulé pour Samba, arrivé à Paris sans être repéré lors du contrôle de passeport, Omran rapporte une expérience bien différente. Arrivé en Espagne, il a été repéré et interrogé pendant des heures sur la provenance de ses faux papiers, puis suivi dans la ville par des policiers persuadés qu'il allait retrouver un passeur pour lui remettre le passeport. Il a dû redoubler d'ingéniosité pour ne pas révéler les informations qui lui étaient demandées. D'autre part, il a été

placé à son arrivée en France en procédure de Dublin, l'Espagne devenant responsable de l'instruction de sa demande. Il vivra ainsi 18 mois dans l'illégalité avant que sa demande d'asile puisse être instruite par la France, compliquant grandement ses conditions de survie jusqu'à l'obtention du statut de réfugié, près de deux ans et demi après son arrivée. D'autres personnes rencontrées dans le cadre de l'accompagnement associatif à leur procédure de demande d'asile, également passées par ces voies adjacentes, se sont finalement vues refuser l'accès à l'avion dans le pays d'origine, entrainant des surcoûts et la nécessité de trouver d'autres solutions.

L'accès à des voies migratoires aériennes directes et légales apparaît, dans les faits, plutôt comme étant l'affaire des mieux dotés ou de ceux disposant de réseaux d'entraide important au moment du départ. Cela suppose que les personnes composant ce réseau soient tolérantes ou LGBTI elles-mêmes, ce qui exclut le plus souvent les homosexualités « pratiques » qui réduisent au maximum les sociabilités LGBTI et rencontrent les plus grandes difficultés à trouver une personne de confiance une fois l'homosexualité révélée. Ainsi, les personnes faisant l'expérience d'une homosexualité « pratique », souvent réduite à l'unique partenaire, ne peuvent compter que sur leurs propres ressources pour recourir à une migration aérienne souvent décidée dans l'urgence d'une fuite, le choix de quitter le pays ne se faisant généralement que suite à la révélation publique de l'homosexualité. L'accès à la migration la plus rapide, la plus sûre, la plus « confortable » et la plus favorable, y compris dans son issue administrative une fois arrivé en Europe, semble ainsi réservé aux enquêtés les mieux dotés (homo)socialement pour bénéficier de l'entraide mais aussi économiquement et scolairement pour pouvoir recourir par eux-mêmes à ce type de migration.

2.4. Conclusion. La migration aérienne : la voie des privilégiés

L'analyse des conditions de migration par voie aérienne directe permet d'identifier des processus de sélection des plus aisés et de discrimination des moins dotés. Cette discrimination est d'abord économique, le coût des visas et des billets constituant un obstacle contraignant certains à recourir par défaut à la voie terrestre et maritime. Cette discrimination est ensuite à la fois économique, sociale et scolaire ou professionnelle, en raison de l'exigence de présentation d'un motif valable de migration. Il faut déjà savoir que le motif ne doit faire état que d'un séjour limité dans le temps en prenant en compte la mauvaise image des « migrants économiques » dans les pays européens. Il faut ensuite disposer d'invitations professionnelles, amicales ou familiales et justifier des ressources nécessaires. La complexité de ces procédures, sauf habitude de voyage antérieure liée à un statut favorisé, nécessite de passer par des spécialistes « autorisés » ou des « passeurs » pour parvenir à se déplacer par voie aérienne, avec l'inconvénient d'accroître le coût et de ne pas toujours choisir son pays de destination, et les implications administratives associées. En effet, selon le règlement

Dublin III[162], pour Omran et d'autres, leur demande doit être instruite par le premier pays d'entrée dans l'espace Schengen. Pour qu'elle soit instruite par la France dont ils parlent la langue, ils sont contraints de rester illégalement sur le territoire durant dix-huit mois. Ainsi, les difficultés d'accès au transport aérien pour les moins dotés auront des conséquences administratives une fois arrivé en France, où l'accès à un titre de séjour est compliqué.

3. L'exil intercontinental : les aléas de la migration par voie terrestre et maritime

Les laissés-pour-compte de la migration par voie aérienne directe doivent se résoudre à une migration indirecte, par voie terrestre, maritime et plus rarement aérienne indirecte. Trois principaux parcours migratoires correspondent aux différentes portes d'entrée de l'union Européenne : par l'Espagne depuis le Maroc ; par l'Italie depuis la Libye ; ou bien par la Grèce depuis la Turquie[163]. Peu importe le parcours, la durée est sans commune mesure par rapport à la migration par voie aérienne. Elle varie de quatre mois à plus de trois ans entre le départ du pays d'origine et l'entrée en France selon les enquêtés.

Quels sont les éléments de convergence et de divergence dans les différents récits de ces périples ? Après avoir présenté les coûts économiques, physiques et psychiques de ces migrations longues orientées par la lente progression géographique vers une destination ciblée, la partie se conclura par le récit des expériences faites des dispositifs européens de régulation migratoire.

3.1. Un exil long et onéreux

Le premier élément marquant de ces migrations indirectes longues, est lié à leur coût. Un coût temporel bien sûr, qui va de quelques mois à plusieurs années pour certains, mais aussi des coûts économiques, physiques et psychiques. Plus accessible en raison du moindre contrôle des premières frontières et d'un engagement économique initial réduit, les migrations indirectes ne se révèlent

[162] La convention de Dublin (1990) instaure la règle dite du « guichet unique » entre les États européens de l'espace Schengen, afin d'éviter qu'un demandeur d'asile ne dépose son dossier dans plusieurs pays. Initialement, c'était la langue du requérant ou la présence de parents dans le pays qui définissaient le pays responsable d'instruire la demande. Le règlement Dublin II (2003) instaure la base de données Eurodac qui répertorie les empreintes digitales des requérants pour garantir l'impossibilité de multiplier les demandes. Enfin, le règlement Dublin III (2013) oblige le dépôt de l'asile dans le premier pays d'entrée dans l'espace Schengen.

[163] Une littérature s'intéresse aux réinstallations en Europe et en Amérique du Nord organisées par le Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (UNHCR) depuis la Mauritanie (Broqua *et al.* 2021), le Sénégal (Menetrier 2022), le Maroc (Gouyon 2022) ou la Turquie (Koçak 2020, Sari 2020) ou plusieurs pays non différenciés (Menetrier 2021). Aucun enquêté n'était cependant passé par cette voie.

pourtant au final pas moins coûteuses que les migrations directes par voie aérienne. Elles permettent cependant un départ sans trop d'anticipation et des ajustements en cours de route.

Souleyman fuit ainsi en urgence suite à une grave agression, avec de l'argent prêté par quelques amis, et se soigne en route. Laye s'enfuit également suite à une agression familiale avec l'équivalent de cinquante euros en poche, après avoir vendu dans l'urgence le stock de vêtement qui lui restait en tant que commerçant. Après la révélation publique de son orientation sexuelle, Bamba profite de son statut de commerçant et d'un ami banquier pour emprunter de quoi s'acheter un billet d'avion pour la Turquie, destination pour laquelle il disposait d'un visa car il prévoyait d'aller y faire des affaires. Manzar demande de l'argent à un ami et à sa belle-sœur, qui l'aide dans le dos de son mari, et part « *faire l'aventure* » comme il dit. Les personnes concernées par la migration indirecte ont en commun une faible préparation du voyage, un départ à la hâte toujours suite à la révélation publique de leur orientation sexuelle et avec une somme d'argent limitée, ce qui les confronte à plusieurs obstacles.

Le premier est l'épuisement des maigres ressources économiques et la nécessité de les renouveler plus ou moins rapidement en cours de route. Laye signale par exemple avoir dû travailler avant même sa traversée du désert en direction de la Libye.

> Laye : *Quand on est arrivé au Niger* [en bus], *on est parti jusqu'à Agadez. (…) Avec les 100 000 francs*[164] *je ne pouvais pas faire le trajet. Donc je suis descendu là-bas, j'ai vu un restaurant, je suis parti là-bas, j'ai mangé un peu et puis j'ai commencé à dormir. Et après ça, c'était la nuit. C'est là que le gérant du coin est venu me dire qu'il faut que je libère, qu'il va fermer. Et c'est là que je lui ai expliqué un peu mes problèmes, et tout ça, mais je ne lui ai pas dit que j'étais homo. (…) Il a dit : « Bon… ok, il n'y a pas de problèmes, je vais te laisser dormir ici, mais le lendemain on va discuter un peu, parce qu'ici c'est un restaurant ». Donc le lendemain (…), il m'a dit : « Si tu veux tu peux vendre un peu avec moi, après je vais te payer et puis tu vas continuer ton chemin un peu, un peu ». Donc je vendais avec lui. (…) Je sers, je débarrasse, je fais la plonge, je fais l'entretien du coin, jusqu'à ce que j'ai fait deux mois. Après les deux mois, maintenant il m'a dit : « Bon… ce qu'on va faire, c'est que j'ai un ami qui est en Lybie. (…) Donc je vais te mettre en contact avec lui, tu vas partir là-bas. Mais les 100 000 francs que tu as là, donne-moi les 100 000 francs. Donc je lui ai remis les 100 000 francs. Il m'a dit : « Bon, tu t'apprêtes, tu vas partir en Lybie là-bas ». Donc on a marché dans le désert, il y a d'autres qui ont rendu l'âme… Vraiment ce n'était pas facile !*
>
> Cyriac : *Il y en a qui ont rendu l'âme ?*

[164] Somme d'environ 150 euros qui lui restait.

Laye : *Oui, il y a beaucoup qui ont rendu l'âme. (…) On est parti dans des petits… Je ne sais pas comment on dit… comme des bâchées, des petites voitures où on pouvait nous mettre presque quarante personnes dans une voiture, on est coincé.*

Cyriac : *Dans les Pick-up là, les voitures où tu es à l'arrière ?*

Laye : *Voilà, c'est ça, on nous a mis dans les Pick-up. On était coincé, vraiment ça n'allait pas, mais il fallait qu'on tienne. Donc on a tenu un peu. Il y a d'autres qui n'ont pas pu supporter, hein, (…) qui sont morts. Manque d'eau, manque de nourriture, il y en a qui sont tombés malades et tout.*

Cyriac : *Ça a duré combien de temps ce trajet ?*

Laye : *Une semaine. On a marché, souvent, ils sont obligés de nous cacher dans le coin. Après on marche des kilomètres, on va retrouver là-bas quelqu'un qui nous prend dans la voiture. Un peu, un peu, un peu, jusqu'à on est arrivé. (…) Arrivé à Tripoli, il m'avait donné le numéro, donc j'ai appelé* [et son ami] *m'a dit : (…) « Pour le moment il n'y a pas de bateau qui est prêt. Donc tu vas patienter un peu, mais tu vas faire le commerce pour moi un peu, et après tu vas partir ». (…) Dans le camp où on était là, je vendais des trucs pour lui. Le soir il me récupère, je vais chez lui, je fais le ménage pour lui et sa femme, et tout ça. (…) Je pense que j'ai fait trois semaines avec lui. J'ai travaillé et tout ça. Maintenant, après ça, il m'a dit qu'il y avait un bateau qui va partir, donc de m'apprêter.*

Cyriac : *Et pendant tout ce temps-là, lui juste il te donnait à manger, il te faisait manger ?*

Laye : *Oui, oui, il me donnait à manger parce que* [le restaurateur nigérien] *lui avait dit que j'étais son… il m'a couvert un peu, il a dit que j'étais son neveu.*

La durée du parcours de Laye entre son pays d'origine et l'Europe est la plus courte comparée aux autres enquêtés qui ont eu recours à une migration indirecte. La rencontre avec ce restaurateur nigérien lui permet de financer sa traversée du Sahara grâce au travail, puis d'en faire de même à Tripoli pour traverser la Méditerranée grâce à sa mise en relation avec un passeur qu'il peut payer après environ trois mois de travail. Souleyman a pour sa part dû travailler deux fois six mois à Tripoli avant de pouvoir embarquer sur un bateau pneumatique motorisé de type zodiaque, appelé « lapa-lapa » par certains enquêtés. Les six premiers mois de travail ont été réalisés auprès d'une personne qui n'a pas tenu ses promesses et ne l'a jamais payé. Les six mois de travail suivants lui ont permis de rémunérer le passeur pour pouvoir partir.

Le coût physique du parcours de Laye jusqu'à l'Italie correspond à la mise à disposition de sa force de travail, mais aussi à la rudesse de l'épreuve liée aux conditions de traversée du Sahara, avec peu d'eau et peu de nourriture, entrainant le décès de plusieurs de ses compagnons de voyage. Il reprend des forces avant de s'engager dans la traversée de la Méditerranée. Cette expérience engendre un coût psychologique. Laye survit à l'épreuve et limite ses conséquences physiques et psychologiques

grâce à la rencontre d'une personne relativement bienveillante et de bon conseil. Il a aussi la chance d'éviter l'action des groupes armés (Amnesty International 2017). D'autres enquêtés font part de coûts physiques et psychologiques beaucoup plus importants. Plusieurs expliquent avoir été arrêtés par des groupes armés, par la police ou par des individus apparemment isolés dans un contexte de violence généralisée. C'est le cas de Souleyman :

> Souleyman : *J'ai eu beaucoup d'agressions en Libye. (…) J'ai été frappé le matin, frappé le soir. En Libye, c'est la fin du monde… (…) tu ne comprends rien du tout. Ils te demandent de l'argent, si tu n'as pas l'argent tu es foutu si tu es Noir là-bas (…). Il y a des groupes, des jeunes, vraiment en Libye, tout le monde est bandit. Gendarmes, police, tout ! Libye, c'est comme ça. Partout ! (…) C'est là j'ai pris ce coup-là* (montre une cicatrice à la tête). *(…) Jusqu'à présent ça avait gonflé, et puis c'est reparti. Souvent ça vient, souvent ça ne vient pas. Depuis le jour-là j'ai des maux de tête qui me fatiguent beaucoup, beaucoup. Souvent même je ne vois plus clair à cause de ça.*
>
> Cyriac : *Tu dis qu'il y a beaucoup d'agressions, mais comment ça se passe ? C'est des Libyens ou…*
>
> Souleyman : *(…) Libyens ils te voient comme ça, tu sors devant la porte, il y a un Libyen qui va prendre un caillou pour te lapider ou bien prendre le pistolet pour te faire comme ça* (mime un braquage)*, tu vas partir. Il peut aussi t'attraper pour t'enfermer dans sa maison. Il faut envoyer de l'argent pour quitter là-bas. La Libye c'est comme ça. Il y a plein de monde comme ça. (…) La première personne où je travaillais, j'ai fui parce que sinon je serais mort là-bas. Ils t'attrapent et tu es esclave. (…) Et puis maintenant, je pars chez l'autre personne, un Libyen qui était un peu gentil. Il m'a fait travailler. Le premier n'a pas payé, mais le deuxième c'est lui qui m'a fait traverser. Il connaît les gens qui fait traverser les gens. C'est lui qui m'a fait dégager, parce que j'ai travaillé beaucoup… (…) J'ai continué à travailler parce que tu n'as pas de solution. Là, si tu fuis… Il faut rester calme et le jour où tu as l'occasion tu vas partir. (…) Il m'a dit qu'il allait m'aider. C'est comme ça il a appelé son ami. (…) C'est là que son ami m'a dit* [de] *rester un peu de temps et il va venir me chercher. C'est comme ça, un beau matin, il a tapé à la porte et il est venu me chercher. (…) Je suis rentré* [en Italie] *le février l'année d'après. En tout cas, j'ai fait un an sur la route, hein.*

Comme l'explique Souleyman, il s'agit de faire confiance à la bonne personne. La promesse de la traversée méditerranéenne est présentée comme monnaie d'échange, mais dépend du respect de l'engagement par l'interlocuteur. Il a ainsi été esclavagisé pendant six mois avant de s'enfuir et de retenter sa chance avec quelqu'un d'autre, en prenant garde d'éviter les groupes armés qui enlèvent ou rançonnent les gens. Mis en parallèle avec celui de Laye, le récit de Souleyman permet de mieux cerner l'évocation de la chance et la manière dont les bonnes rencontres facilitent la traversée du pays, et dont les mauvaises peuvent l'allonger et la compliquer. L'expérience de Manzar met en évidence les aléas de rencontres plus ou moins heureuses :

Manzar : *J'avais un ami, un ami qui m'a hébergé à Ouagadougou. Lui aussi il avait un ami arabe au Niger qui était gay aussi. C'est là que j'ai trouvé tous les problèmes. (…) C'est cet arabe même qui me fait tout… Maroc, Niger, Égypte, tout… (…)*

Cyriac : *D'accord, et donc il t'a amené… tu es allé avec lui dans les différents pays ?*

Manzar : *Oui. (…) Parce qu'il dit qu'il peut m'aider. Je pense qu'il peut m'aider, mais il ne m'a pas aidé ! Je me prostitue et il prend de l'argent pour moi. Là où je me prostitue, ils disent qu'ils aiment les hommes qui ont les fesses bien galipées ! J'ai dit que non, je ne suis pas là pour me prostituer. (…) Parce que j'ai appelé la femme de mon grand-frère, elle a dit que si ils disent combien d'argent, dis-moi et je vais t'envoyer l'argent. Je dis : « Déjà j'ai quelqu'un qui va m'envoyer l'argent, je n'ai pas besoin de me prostituer ». Il dit que non, si je ne me prostitue pas il va me frapper. Donc j'avais peur, je ne voulais pas. Le jour même que je ne voulais pas, il dit que je ne mange pas…*

Cyriac : *Et ça a duré combien de temps ça… ?*

Manzar : (L'émotion se lit dans ses yeux humectés et sa gorge qui se noue, il soupire) *Bon, je ne peux pas dire de mois, mais je n'ai pas fait six mois en tout cas. Oui, moins de six mois.*

Cyriac : *Et comment ça se passait, c'était dans des fêtes ou des trucs comme ça ou… ?*

Manzar : *Non, je peux dire que c'est des Boss des Arabes qui m'amènent chez eux, dans leurs chambres. (…) C'était des grandes maisons, grands salons, il y a des tapis partout mon frère, c'est beau. (…) Certains jours je ne fais pas, s'il n'a pas de clients. Parfois je fais deux fois l'amour.*

Cyriac : *Et comment tu t'es sorti de ça alors ? (…)*

Manzar : *Si je lui dis que je ne peux pas, il dit qu'il va me tuer. Et il sort un grand couteau comme ça, je ne sais pas comment dire… J'ai dit que ok, j'en ai marre, je voulais mourir même. J'ai dit : « Ce qu'ils m'ont dit au Niger, c'est que tu peux m'aider pour que je rentre en Espagne. Si tu ne peux pas m'aider, laisse-moi, je pars ». C'est au Maroc qu'il m'a laissé. (…) J'ai vu un Noir, je lui ai demandé* [son téléphone] *parce que j'avais le numéro de la femme de mon grand frère. Je l'ai appelé et elle m'a dit : « Ok, la personne que tu as pris le téléphone, tu peux me le passer ? ». (…) Elle a parlé avec le monsieur, et c'est le monsieur qui m'a aidé de venir jusqu'en Espagne, qui m'a montré les gens. La femme de mon grand frère elle a envoyé l'argent.*

Cyriac : *D'accord, et donc tu as traversé avec le bateau ?*

Manzar : *Oui. (…) Pas le petit bateau, avec le gros bateau, c'est ça que le monsieur il m'a mis. (…) J'étais caché. Il m'a fait passer quelque part à côté du bateau pour me faire rentrer.*

Au-delà des agressions, enlèvements contre rançons et formes d'esclavage indirect[165], l'orientation sexuelle des enquêtés, lorsqu'elle est révélée, les expose à des traitements particuliers. Manzar est ainsi menacé et contraint à se prostituer. Dans cette situation, le soutien de sa belle-sœur au pays, prête à payer la rançon ou le coût de la traversée vers l'Espagne, est décisif. Richard, enfermé par les « Asma Boys »[166] (Rajablat 2019), ne dispose pas d'un tel soutien. Il tente, dans un élan de désespoir, de contacter son père, puis sa sœur, qui refusent tour à tour de l'aider et lui souhaitent la mort en raison du déshonneur qu'il a fait peser sur la famille. Il contacte un ami, qui n'a pas d'argent. Il évalue finalement la durée de son enfermement à cinq mois, là où la plupart des autres ne restent généralement que quelques jours (le temps que l'argent des proches soit débloqué). Durant ces longs mois, certains de ses geôliers viennent la nuit pour le contraindre à des relations sexuelles. Ils finissent par le libérer lorsqu'ils comprennent qu'ils n'en tireront aucun bénéfice financier et qu'ils doivent le nourrir.

On se souvient que l'engagement de parcours migratoires par voie terrestre s'effectue sous contrainte. Il est marqué par un départ soudain suite à la révélation publique de l'homosexualité et aux réactions violentes des environnements sociaux et familiaux des moins bien dotés, plus impactés par les questions réputationnelles. Les moins dotés sont donc également les moins prêts au départ du fait d'une absence d'expérience antérieure de déplacements hors du pays ou de projection de vie à l'étranger. Ils sont aussi le plus souvent engagés dans des homosexualités pratiques et dans des relations avec un partenaire unique, dont ils sont brutalement séparés dès lors qu'ils sont découverts. Dans ce contexte, ils peinent à identifier des personnes de confiance susceptibles de les aider au départ et de les sortir des obstacles rencontrés sur leur parcours migratoires en payant des passeurs ou des rançons.

3.2. « Boulot, dodo » : survivre et renouveler ses moyens économiques

Les relations de travail présentées ci-avant relèvent d'un contrat moral non explicitement monétisé, renvoyant plutôt à l'échange d'une hypothétique traversée contre un service immédiat aux contours imprécis. On les retrouve dans les parcours des enquêtés étant passés par la Libye. Le contrat repose sur la valeur morale des interlocuteurs, notamment parce que la rétribution fournie pour

[165] La mise en esclavage et la vente des migrants, dénoncées dans le rapport rédigé conjointement par la Mission d'appui des nations unies en Libye (MANUL) et le bureau du Haut-commissaire des nations unies aux droits de l'homme (OHCHR), n'apparaissent pas systématiquement dans les récits des enquêtés, sauf dans ceux de prostitution de Manzar et de travail gratuit de Souleyman, malgré la promesse de traversée en échange. En revanche, l'incertitude de recevoir la contrepartie promise en échange du travail fourni, ou l'absence de contrat moral clairement établi, se transformant parfois en pressions physiques ou psychologiques pour inciter le migrant à continuer dans un labeur qui ne sera finalement pas rémunéré, peuvent être assimilés à une forme d'esclavage moderne.

[166] Groupes non gouvernementaux qui enferment les migrants et les libèrent en échange de rançons.

le travail effectué est différée. Dans ce cas, le travail occupe et organise une grande partie de la vie des personnes dans l'attente d'un départ.

Cet investissement total dans le travail est également rapporté par les enquêtés passés par le Maroc ou la Turquie, à la différence près que le travail n'est pas directement échangé contre une traversée mais directement rémunéré aux travailleurs, qui ensuite payent la traversée à un passeur. Ainsi, Basam rapporte avoir travaillé comme maçon en Algérie pendant une dizaine de mois, tout en vivant dans un campement sauvage de migrants, avant de passer au Maroc. Il a ensuite fait la manche pendant une dizaine de mois supplémentaires pour compléter la somme nécessaire à la traversée vers l'Espagne. Bamba a quant à lui travaillé en Turquie dans une usine de vêtements :

> Bamba : *Je suis sorti de l'aéroport et je ne sais pas là où partir. Maintenant, je trouve un monsieur sénégalais tout près de l'aéroport et qui vend des montres avec des bracelets pour les touristes. Je lui dis : « Bon voilà, je viens d'arriver, je ne connais personne dans ce pays ! Je cherche là où dormir. ». Il dit : « Bon, je peux te trouver là où dormir (…). Tu payes 50 $ et c'est fini ! ». J'ai dit : « Ok, si j'arrive à trouver du travail je peux faire tout ça ». (…) Il y avait un monsieur là-bas que son patron avait besoin d'un employé. (…) Le jour où je suis venu, le lendemain j'ai commencé à travailler.*
>
> Cyriac : *Et c'était quoi ?*
>
> Bamba : *Dans une usine de vêtements. Je suis arrivé seulement, le patron m'a vu, il pensait que c'était un client. J'étais costumé avec la veste que mon ami m'avait donnée… Tu sais, les banquiers ils ont la veste et tout là. (…) « Bonjour » et il commence à me respecter comme ça. Et l'autre lui dit : « Non, c'est l'employé que j'ai trouvé. Vous m'avez demandé de trouver un employé que je vous l'ai amené ». Il dit : « C'est un employé celui-là ? Non, tu blagues. Celui-là il ne ressemble pas à un employé ». (…) Donc là ils sont venus prendre des photos avec moi le même jour !* (Rires) *Après je suis monté dans les chambres, en haut de l'usine. (…) Je me suis déshabillé et j'ai commencé à travailler. (…) Parce qu'il a construit deux petites cases en haut de l'usine. L'autre, c'est les Pakistanais avec l'Afghan qui sont dedans. Nous les Africains, on est cinq personnes, on dort dedans là-bas.*
>
> Cyriac : *C'est quoi que tu appelles une « petite case » ?*
>
> *Bamba : C'est en bois sur le toit, c'est là-bas on dort. Du coup, des fois il fait froid, des fois il fait chaud, enfin tu vois… Du coup c'est là-bas on dort, le matin on se réveille et directement on descend pour travailler. Tu travailles depuis 7h jusqu'à 19h. Ceux qui vont faire la nuit commencent à 19h jusqu'à 7h. Donc c'est comme ça. Moi j'étais costaud jusqu'à ce que j'ai maigri, maigri, maigri.*
>
> Cyriac : *Et c'était quoi comme travail ?*
>
> Bamba : *C'était le travail des habits. Tu vois le jeans comme ça ? (…) Il y a des grosses machines comme ça où on peut mettre 200 ou 300 dedans. Et l'enfant du patron, lui, il prend les couleurs, il*

mélange et après il ouvre l'eau chaude, met les produits et ça prend la couleur. Maintenant tu vas voir l'odeur… Maintenant il y avait un ami, à chaque fois il crache, crache comme ça, ça sort du noir.

Cyriac : *Du noir ?*

Bamba : *Du noir, je te jure ! C'est un monsieur qui nous avait dit : « Messieurs, ne durez pas dans cette usine-là. (…) Vous, vous ne partez pas à l'hôpital ni rien du tout, vous êtes là chaque jour dans cette usine, vous dormez ici encore. Avec ces produits bizarres-là… ». Des fois, si la couleur n'est pas bon, on met des produits qui va rendre ça blanc. Ce produit-là, si on met ça, on est obligé d'ouvrir les fenêtres. Ça pique ! Ça pique les yeux, ça pique la gorge, partout… On sort dehors. Nous des fois on reste, on s'en fout, on s'est habitué. Presque neuf mois je travaille pour le patron-là. Tout ce que tu gagnes tu le manges… Il faut prier, prier, prier, prier : « On sort de ce pays maudit-là ! ». Tu sais que le moment* [du] *coup d'État à Erdogan*[167]*, je me trouvais en Turquie.*

Cyriac : *Ah bon ?*

Bamba : *J'y étais, oui. Mais c'était dur, hein, ce n'était pas facile. Personne ne sortait de l'usine. J'entendais les armes, pam, pam, pam, pam, partout. Tu ne peux pas partir… Dans une poubelle ici, tu regardes, tu vas trouver une arme. Même moi j'avais une arme, je te jure ! C'est mon patron qui m'a donné ça. Parce que nous on dormait dans l'usine, et il y a des bandits qui viennent parfois, des voleurs. Donc là il nous a donné une arme et nous a dit : « Bon, protégez-vous ! ». S'il y a quelque chose seulement, ils tapent : « Bamba, sors, sors, sors, sors », et c'est moi qui sors avec l'arme !* (Rires) *Je dis : « Qu'est-ce qu'il se passe là ?! »* (Rires)

Bamba fait donc état de douze heures de travail par jour, sept jours sur sept, et d'un hébergement sur le toit de l'usine, alors que les conditions sanitaires de travail semblent douteuses et susceptibles d'affecter la santé des travailleurs. Si les conditions de rémunération sont mieux définies et le versement du salaire plus régulier que ce que les autres enquêtés ont connu en Libye, le montant reste faible et cette situation conduit Bamba à organiser l'ensemble de son existence autour d'une activité qui se prolonge en dehors d'heures de travail déjà conséquentes où il est chargé de surveiller l'usine. À l'enchainement répétitif et usant « boulot-dodo », s'ajoute le contexte de violence qui règne dans le quartier et incite les travailleurs au confinement dans les bâtiments, voir à s'y barricader lorsque la situation politique expose l'usine, tenue par un Kurde. Si les conditions semblent tout de même moins extrêmes que celles décrites par ceux passés par la Libye, le temps nécessaire pour épargner suffisamment d'argent pour pouvoir recourir à un passeur semble

[167] Il fait ici référence à la tentative de coup d'État de l'été 2016 largement relayée dans la presse généraliste, comme cette interview d'Élise Massicard dans Libération : https://www.liberation.fr/planete/2016/07/16/huit-questions-pour-comprendre-le-putsch-rate-en-turquie_1466608/. Cet évènement est également largement évoqué dans des articles de sciences sociales : Insel (2017) ; Visier (2018) ; Benhaim, Kaya & Yankaya (2018) ; Massicard (2019).

également important, neuf mois pour Bamba, et avoir un impact sur son état physique, avec une forte perte de poids.

Ces conditions de travail que l'on pourrait qualifier d'extrêmement dégradées ou précaires ne concernent pas uniquement les différents pays frontaliers de l'Union Européenne. Les enquêtés rapportent ensuite des situations similaires dans les premiers pays d'entrée dans l'Union, en Espagne, en Italie ou en Grèce. Après être entré en Grèce, Bamba s'échappe de l'Île de Lesbos, où il est retenu dans le camp de Moria pendant plus d'une année sans être convoqué par l'administration de l'asile :

> *Quand je suis venu, Athènes était dur. Je dormais dehors. (…) Parce que quand tu sors du camp, tu ne peux plus payer, parce qu'il faut te présenter pour qu'on te donne l'argent du mois. (…) Maintenant on est là, on passe toute la journée, on ne mange pas. Le soir on sort. Les petits marchés, si le marché est fini on passe prendre les pommes qu'ils vont jeter, les fruits… La maison c'est 80€. On est nombreux, mais on ne peut pas payer 10€ chacun. Tu vois ? Il y a un gars-là qui avait un frère en Europe qui lui envoie de l'argent. Parfois c'est lui qui nous prend en charge. Il y a deux filles que moi je connais qui font de la prostitution là-bas, qui nous aident parfois pour manger. Moi je ne pouvais pas continuer comme ça… Je suis parti dans un camp de réfugiés qui est à Athènes (…), j'ai vu un collègue marocain* [rentré au camp de Moria] *(…), il m'a donné à manger. Il m'a dit : « Regarde, il y a des conteneurs vides ici, tu peux dormir dedans ». (…) J'avais un ami qui dormait dehors, mais lui il avait le papier d'autorisation de venir à Athènes. (…) On commence à dormir à trois là-bas et il est le seul qui a les papiers. On se dit : « Bon, si on te demande, tu peux présenter ton papier pour dire que tu étais dehors, et voilà, que tu ne trouvais pas là où dormir et tu t'es mis ici et c'est tout ». (…) Et donc c'est lui qui a fait que je puisse partir au village pour aller travailler. Je lui ai dit qu'on n'avait plus l'argent maintenant. Et là il me dit : « Je connais un village qu'on appelle Filiatra. J'ai travaillé là-bas pendant neuf mois. Si tu veux partir là-bas, tu peux bosser et être payé par jour 10€ ou 20€ ». (…) Par bus ça fait 27€* [mais] *là on ne trouve pas même 1€ de crédit. Donc j'ai appelé Mamadou*[168] [qui] *a dit : « Il y a un monsieur qu'il faut aller voir, c'est un Sénégalais, je t'envoie son numéro, il va te donner l'argent et tu pars ». Le monsieur m'a donné 30€, j'ai pris le billet, je suis parti dans le village. (…) On était derrière un cimetière dans une maison comme si on voulait construire dans la forêt de olives… (…) Il n'y a même pas de toit, tu vois ?! Donc là, j'ai trouvé des autres Africains, (…), on partage la nourriture entre nous, on part puiser de l'eau dans le cimetière. (…) La nuit il n'y a pas de lumière, il n'y a rien, on dort. Maintenant, le matin on se réveille, on part s'arrêter* [au] *rond-point là où les chefs de champ vont passer avec leur voiture pour prendre les réfugiés*

[168] Mamadou est un ami rencontré dans le camp de Moria avec qui il a vécu pendant plus d'un an dans ce camp, mené des revendications puis s'est échappé de l'Île de Lesbos.

pour les payer pour travailler dans les champs (…) Moi j'ai fait presque deux semaines, trois semaines, presque un mois où je ne travaille pas. (…) C'est après un qui m'a dit : « Non, Bamba, il ne faut jamais aller avec ces habits-là, tu ne vas jamais trouver de travail. Je vais te donner des habits sales, tu vas les porter et tu pars, c'est comme ça que ça se passe. Mais avec des habits propres, on se dit que toi tu ne connais rien, tu viens d'arriver ».

L'irrégularité administrative dans laquelle se trouve Bamba après sa fuite du camp de Moria, interrompt la maigre allocation de 80€ mensuels dans il bénéficiait et l'expose aux contrôles de police et à la perspective d'un renvoi dans le camp[169]. À la rue ou dans des logements de fortune, il tente de survivre des invendus de fin de marché et des solidarités entres personnes dans des situations similaires. Face à l'absence de perspectives, il accepte un travail non déclaré. Sur les conseils d'un ami, et avec l'aide d'un autre pour prendre en charge ses frais de déplacement pour effectuer les 250 kilomètres qui le séparent de sa destination, il se rend dans un village dans une zone agricole connue pour le travail journalier des personnes migrantes. Les travailleurs logent dans des habitats de fortune, sans eau, chauffage, ni électricité. Les candidats au travail se massent le matin tôt à certains endroits du village où les exploitants agricoles viennent se servir en main d'œuvre bon marché. Comme à son arrivée dans l'usine en Turquie, la tenue vestimentaire soignée de Bamba complique son embauche quotidienne. Apparaît alors une forme d'exploitation moderne, qui fonctionne non plus sur une violence directe du maître sur l'esclave mais procède indirectement d'un gouvernement par la précarité extrême, donnant au travailleur l'impression d'une chance :

Donc là j'ai pris les habits sales, les chaussures sales, avec un sac sale. C'est là où je viens m'arrêter. Il y a un monsieur qui dit : « Toi ». L'autre ancien dit : « Non, c'est lui là il va partir, moi j'ai un autre patron que j'attends. » (…) Je suis revenu le lendemain aussi, le même patron est revenu encore et il nous avait pris. (…) Maintenant, les gens ont commencé à venir là-bas… (…) L'endroit a commencé à saturer. Malgré que l'on est très loin des maisons (…), le propriétaire du champ a appelé la police [qui] *est venue nous dire de prendre nos affaires… (…) On ne les a pas écoutés, après la police est venue en force pour attraper certaines personnes, les gens ont fui. Il y a un Noir qui a duré là-bas, il comprend le Grec bien. Et dans le village là-bas, il a vu un monsieur blanc (…), et il a dit : « Comme tu as beaucoup de chambres ici, les autres chambres tu vas mettre ça en location ; il y a des gens qui dorment dehors et qui veulent payer, j'ai presque vingt personnes qui vont payer chaque personne 50€ ». Il a d'abord refusé, mais il voit que c'est beaucoup d'argent et il a accepté. (…) Il y avait trois ou quatre chambres avec deux douches et une grande cuisine. On a rempli là-bas, on a dépassé même vingt personnes. (…) Mais lui il est avec sa femme et il ne veut pas que tu marches la*

[169] Les conditions d'existence dans le camp seront explicitées un peu plus loin.

nuit. À partir de 20h, tout le monde doit dormir, tu ne dois pas faire de bruit. Il n'y a pas de chauffage aussi, vous n'avez pas le droit au chauffage. Malgré que vous payez la chambre, vous payez l'eau aussi, vous payez le courant. (…) C'est comme ça, le soir on rentre dormir et le matin travailler.

Bamba est rémunéré 20€ par journée de dix à onze heures, avec parfois la possibilité de faire des heures supplémentaires rémunérées à 3€. Ces salaires dérisoires[170] s'accompagnent parfois de traitements dégradants et de l'angoisse des contrôles par la police, qui ne concernent pas les conditions de travail et de rémunération mais les titres de séjour :

Parfois je travaille jusqu'à minuit et après je reviens le matin. (…) Bon, j'avais eu un patron (…), il a vu que les Africains ils travaillent bien. (…) Donc là il commence à nous respecter. Il a son employé qui ne nous aime pas beaucoup, qui nous surveille dans le travail. Parce que là-bas quand vous travaillez, ils sont derrière vous. Tu ne peux pas tricher, tu ne peux pas te reposer, dire que tu es fatigué… (…) Et que le gars il t'insulte « Malaka ! » (…) Malaka ça veut dire « con ». Bon, c'est une insulte quoi. (…) Au début ils commencent à nous appeler « Mavro », ça veut dire « le noir », « le nègre ». Je me suis dit que je n'allais pas accepter que l'on m'appelle comme ça. (…) Le patron a su que l'on n'aime pas ça, et il a dit à son employé de ne plus nous appeler comme ça. (…) Donc c'est comme ça on est resté, il nous exploite, il ne nous donne pas… Si on lui demande de rajouter même 3€ c'est un problème. Si l'olive commence après aussi, l'huile d'olive ça paye plus, jusqu'à 30€ par jour. Après c'est seulement la tomate ils vont payer jusqu'à 20€. (…) Moi je suis fatigué ! (…) Moi je voulais fuir, parce que maintenant ils commencent à faire les contrôles pour attraper les gens qui ont fui des camps. J'ai beaucoup des amis qu'ils ont arrêtés. On les a fait retourner. Et si on te fait retourner, tu fais six mois en prison d'abord. Après tu fais un nouveau demande d'asile encore.

Comme Bamba en Grèce, plusieurs enquêtés racontent avoir eu recours au travail journalier dans le pays d'entrée dans l'Union Européenne, considéré comme une étape vers le pays de destination finale. Car leur statut administratif les expose alors à la précarité économique et complique leur survie. Les enquêtés décrivent une exploitation systémique bien implantée et organisée, avec des points de rendez-vous entre exilés et responsables d'exploitations agricoles, une rémunération non déclarée relativement basse – 2-3 euros de l'heure – et harmonisée entre les exploitations. Enfin, les conditions d'hébergement sur place sont à la charge des migrants qui dorment à la rue dans des sortes de squats ou de campements de fortune sans eau ni électricité, ou chez l'habitant dans des logements surpeuplés et insalubres contre un loyer le plus modique possible. La police intervient alors davantage pour maintenir l'ordre, lorsqu'il est jugé perturbé par les riverains, que pour assurer des conditions de travail et de survie décentes aux migrants exploités. Comme en Libye ou en

[170] À noter que le salaire minimum grec est à 780€ par mois et que 30 jours à 10h par jour (donc 70h/semaine sans jour de repos) n'entrainerait qu'une rémunération de 600€.

Turquie, le simple fait de disposer d'un travail, aussi mal payé soit-il, apparaît néanmoins indispensable à leur survie immédiate et à la poursuite du parcours migratoire. Ainsi, les enquêtés se contentent de conditions de travail dont ils sont victimes dans la mesure où ils ne disposent pas vraiment du pouvoir ou des marges de manœuvre pour les négocier, et qu'elles leur offrent des ressources indispensables pour atteindre leur objectif migratoire. Ainsi, si la mise en danger de la vie des personnes est moins frontale en Grèce qu'en Turquie ou en Libye, et que les processus d'exploitation sont à la fois plus indirects et plus organisés à mesure de l'avancée dans le parcours migratoire, la soumission à ces processus prospère quel que soit le pays. L'exploitation apparaît alors un processus continue, de la même manière que la « police des migrants », c'est-à-dire les techniques et pratiques policières d'entrave à la migration se ressemblent et se perpétuent le long des routes migratoires « transcendant les contextes géographiques et politiques » (Barnier *et al.* 2019, p. 8).

3.3. Échapper aux contrôles pour pénétrer l'Europe-forteresse

Cette exploitation des enquêtés, favorisée par leur statut administratif, social et racial, est une condition de la survie immédiate et à de la poursuite du parcours migratoire. Chaque traversée entre le Maroc et l'Espagne, la Libye et l'Italie ou la Turquie et la Grèce présente sa spécificité. Les récits d'enquêtés passés par le Maroc évoquent des traversées de quelques heures seulement, parfois cachés dans les bateaux commerciaux assurant les navettes entre Tanger et Algésiras. Sans occulter les difficultés de ce trajet, ni minimiser celles rencontrées jusqu'à la traversée (Timera 2009 ; Pian 2009, 2010, 2012a ; Peraldi 2011 ; Alioua 2013 ; El Miri 2018), il nous paraît important d'accorder une attention particulière aux traversées entre la Libye et l'Italie et entre la Turquie et la Grèce, toutes deux régies par des conventions entre l'Union Européenne et les pays frontaliers. La première évoque « *les horreurs inimaginables que les migrants subissent en Libye* »[171] et les dangers de la traversée, et toutes deux sont révélatrices de la manière dont les politiques migratoires d'une « Europe forteresse » (Weber 2013 ; Rodier 2018) impactent de manière très concrète les expériences de la migration. Souleyman présente son expérience de la traversée entre la Libye et l'Italie en ces termes :

> Souleyman : [Le passeur] *est venu me chercher et ils nous ont mis dans les bateaux. Bateaux catastrophe mon frère. (…) Ces bateaux c'est des… (…) c'est des toiles comme ça, c'est…*
>
> Cyriac : *C'est pneumatique ?*

[171] Selon les termes du Haut-commissaire des nations unies aux droits de l'homme (OHCHR), invitant la communauté internationale à ne plus fermer les yeux : *Suffering of migrants in Libya outrage to conscience of humanity*, 14, Novembre 2017.

Souleyman : *Oui, c'est pneumatique, il faut pomper. (…) Si tu ne veux pas, tu ne vas pas rentrer* (en Europe) *et c'est la mort ! Donc va tenter la chance ! Maintenant, on arrive au milieu de la mer et l'essence était presque finie. (…) Quand tu arrives entre l'Italie et le Libye en zone internationale, il faut appeler pour que des bateaux viennent te chercher. Mais nous, il n'y avait rien du tout* [comme réseau téléphonique] *(…) Le bateau commençait à se casser et l'eau à rentrer. Les gens qui n'étaient pas trop durs commençaient à pleurer, à sauter. On a roulé encore 30mn, 35mn comme ça, et on a vu un bateau au loin. On a pris une torche lumière-là, et puis on a fait comme ça en haut. Un peu de temps après, pendant 40mn, 45mn, on a vu le bateau-là il a fait un signal. (…) Mais la mer était fâchée complètement, c'était trop dur. Les autres en train de pleurer, de prier… En tout cas, il n'y avait plus rien à faire. (…) Mais il y en a d'autres qui avaient peur, parce que là où c'est percé l'eau rentre. Il y en a devant qui sautent pour aller derrière, il y en a qui sautent devant parce que peut-être que c'est là-bas il va s'en sortir. (…) Un peu de temps, le bateau il vient, un peu de temps il vient, un peu de temps il vient. Là, dieu merci, il nous a vu et puis il a signalé, il s'est arrêté au loin. Parce que quand il vient, l'eau ça va dégager pour nous.*

Cyriac : *Ça fait des vagues, oui.*

Souleyman : *Voilà, ça fait des vagues pour nous. (…) Il y a deux bateaux petits qui sont descendus et qui sont venus nous entourer, et qui ont attaché les deux côtés, devant et derrière. Maintenant ils sont en train d'avancer, avancer, avancer avec nous. (…) C'est un bateau (…) uniquement pour les gens qui traversent. Dès que tu es dans les eaux internationales tu tombes dedans, l'Italie va te prendre.*

Cyriac : *D'accord, et comment il s'est percé le bateau au milieu de la mer ? Vous aviez cogné ou…*

Souleyman : *Non, peut-être parce qu'il y a des cailloux, hein ? Sur la mer, partout il y a des cailloux. Et puis il y a les bateaux ils sont collés-collés, comme ça. Ça veut dire que c'était percé, et puis ils ont collé. C'est peut-être ça. Et après, c'est les bâches comme on met sur les maisons ou les bars, etc., c'est presque même matière-là. Cette même matière ils vont prendre et puis gonfler, gonfler, gonfler. (…) On était 115, au nombre de 115 dedans. Il y en a qui ont mourru dedans, il y a beaucoup de monde qui sont tombés malades, mais heureusement on est rentré en Italie. (…)*

Cyriac : *Comment ça se fait que vous étiez malades ?*

Souleyman : *Non, parce que la mer. Et puis ce qu'on a subi là-bas en Libye, il n'est pas bon traitement. Il n'y a même pas bonne eau tu vas boire. Libye, c'est dur ! Oui, c'est dur, c'est trop dur. Et puis la mer que tu as traversée pendant 4h, 5h de temps, c'est dur. Départ 23h, jusqu'à 5h du matin quand même c'est beaucoup. Beaucoup sont malades et ne peuvent pas tenir. Mais après, dès qu'on est rentré en Italie (…), j'avais tellement mal à la tête, ils m'ont donné comprimés, après ça va un peu, je me tiens avec ça. Après je n'ai pas habits, je n'ai plus rien du tout. Je n'ai pas de numéro*

de téléphone pour voir qui va m'aider pour aller en France. Parce que je parle français, j'ai des amis qui vivent en France, mais comment je vais faire pour les trouver. (…) Je ne connais pas italien, et puis quand j'ai quitté le [pays]*, ma destination c'était la France, parce que j'ai beaucoup d'informations sur la France, je regarde toujours la télévision française chez moi. Voilà, il y a TF1 tout ça, je sais que pour homosexuels en France il y a la loi, ça n'a rien à voir avec le* [pays]*. (…) Le grand problème en Italie, c'est qu'ils m'ont dit de mettre la main. Moi j'ai dit : « Non, je ne veux pas le faire ». Ils m'ont dit : « Non, si tu ne veux pas le faire, tu vas dégager ici ».*

Le récit de Souleyman présente un certain nombre de similitudes avec ceux produits par les autres enquêtés qui ont traversé la Méditerranée entre la Libye et l'Italie.

La première est liée à l'évocation de la notion de « chance ». Celle-ci renvoie à l'opportunité de quitter une situation marquée par l'exploitation et les violences pour un horizon *a priori* plus favorable. Elle correspond au fait de « tenter sa chance » en considérant l'issue incertaine de cette tentative, tant les embarcations décrites sont incertaines et les noyades monnaies courantes dans les récits recueillis, ce que confirme la littérature sur le sujet (Blanchard, Clochard & Rodier 2008 ; Last, Spijkerboer & Ulusoy 2016). La mort revêt ainsi une place centrale dans les récits (Kobelinsky 2017) et intervient souvent comme l'aboutissement d'un long processus d'épuisement lié aux conditions de voyage, puis de vie en Libye, mais aussi aux séquelles des agressions subies, exposant les plus faibles, âgés, malades, malnutris, etc. Les 5 à 6h de navigation sur les flotteurs pneumatiques surchargés d'embarcations prenant l'eau, parfois dans le froid ou sur une mer agitée, ont raison d'une partie des candidats et favorisent l'anxiété et les mouvements de panique.

Une autre constante des récits de traversée est le danger associé à l'engagement dans un périple qui ne vise ni à arriver à Lampedusa, ni à Malte (qui se trouvent à 300 à 350 kms des côtes libyennes), mais à atteindre les eaux internationales en espérant être repéré et secouru par les flottes internationales spécialisées. Ce secours implique un rapatriement en Italie, puis l'imposition de demander l'asile en Italie et de déposer ses empreintes digitales dans le système Eurodac[172] pour ne pas être renvoyé en Libye ou dans son pays d'origine (en cas de refus). Le dépôt des empreintes précède le plus souvent le placement en « camp de réfugiés » ou y est concomitant.

La dernière constante est liée à la volonté exprimée par tous les enquêtés de continuer vers la France, en raison de la maîtrise de la langue française et de la proximité culturelle liée à l'histoire coloniale (et aux relations maintenues dans la période post-coloniale). Ainsi, Souleyman affiche son

[172] Le système Eurodac, introduit avec le règlement Dublin II en 2003, est une base de données Européenne qui répertorie les empreintes digitales des personnes sollicitant une protection internationale et vise à assurer le principe de « guichet unique », c'est-à-dire l'instruction de la demande de protection par un seul pays à la fois. Pour plus d'information sur son fonctionnement, cf. Ceyhan A. (2010) « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration. Vers une gestion électronique des « personnes à risque » », *Réseaux*, vol. 159, n° 1, 2010, p. 131-150.

sentiment de connaître la France, notamment au travers des chaines télévisées françaises diffusées dans son pays (grâce auxquelles il sait que l'homosexualité y est acceptée, au moins juridiquement). Après environ une année passée en Italie avec d'autres demandeurs d'asile non francophones, avec lesquels il communiquait essentiellement par des gestes, Laye insiste pour sa part sur son bonheur de comprendre la langue et de pouvoir échanger des « *bonjours* » et quelques mots à son arrivée de France.

Les enjeux relatifs à la traversée entre la Turquie et la Grèce apparaissent en partie différents, comme le révèle cet extrait d'entretien avec Bamba :

> Bamba : *C'était ma première étape en Grèce (…). Le premier jour, on nous avait dit : « Vous êtes obligés de demander l'asile ici ou on vous fait retourner en Turquie ». Bon… Personne ne veut pas retourner, parce qu'on sait comment les conditions de Turquie ça est ! Donc là, tout le monde a peur de retourner en Turquie. Moi, en trois mois… j'ai fait cinq fois en prison en Turquie !*
>
> Cyriac : *Cinq fois ?! (…) Qu'est-ce qu'il s'est passé ?*
>
> Bamba : *La première fois, on était dans la voiture pour aller traverser et la police elle nous a arrêtés. Ils ont tiré trois fois en haut et le chauffeur s'est arrêté. (…) Ils l'ont fait sortir et ils l'ont tabassé (…). Et voilà, nous aussi on était sortis, il y a certains on les gifle, certains on leur donne des coups de derrière et certains on leur donne des coups de pied. On s'est mis tous à terre et on nous menotte comme des prisonniers, et ils nous amènent dans le centre que c'est… centre de détention, vous appelez ?*
>
> Cyriac : *De rétention ?*
>
> Bamba : *De rétention, c'est ça. Mais c'est des prisons, ce n'est pas ça. On est rentrés dans le centre, on est chaque chambre à cinq personnes, cinq lits et il y a douches à l'intérieur. (…) Vous n'avez pas le droit à de l'eau à boire. L'eau des douches, des toilettes, c'est ça qu'on boit. Voilà, on n'a pas de téléphone, ni rien du tout. Même les habits, c'est les mêmes habits chaque jour ! Donc là, moi je fais un mois, et ils m'ont dit de payer 50$ pour qu'on me fait sortir (…). Si tu n'as pas 50$, tu vas rester encore jusqu'à ce qu'on paye ton billet pour qu'on t'amène à la capitale, Istanbul. (…) La deuxième fois, j'étais devant la mer, on était là, les passeurs étaient en train de nous mettre devant dans le bateau et trois voitures de police nous ont attrapés là-bas, et elles nous ont mis dans une prison où on nous a tous mélangés, tous ! Les femmes, les hommes, les enfants, on est tous dans le même endroit. (…) Ils ont dit qu'au bout de trois jours ils vont nous libérer* [mais] *on a fait deux semaines là-bas. Après on a fait grève de faim, on a refusé de manger, on a refusé de boire (…). Ils ont dit que si nous on ne mange pas, au moins les enfants. On a dit que les enfants ne vont pas manger. Même s'ils doivent mourir, ils vont mourir ici. Donc ils nous ont fait sortir. (…) On a chacun payé 30$, 30$, 30$.*
>
> Cyriac : *Encore ?*

Bamba : *Beh, à chaque fois qu'on vous attrape vous payez l'argent. Tu vois ? À chaque fois c'est comme ça, jusqu'à la 4ème fois, 5ème fois et je suis rentré en Grèce. (…) Tout l'argent que j'ai fait pendant les neuf mois que je travaillais en Turquie, j'ai tout perdu !* [Le passeur] *m'a dit : « Bamba il faut partir (…). Je pense que le convoi-là, ça va rentrer ». J'ai dit : « Ah, moi j'ai peur parce que (…) je n'ai pas d'argent pour payer mon séjour en prison ». Le passeur, il a eu trop pitié de moi, il a vu qu'à chaque fois je pars, il m'a donné 50€. Le matin, à 5h le bateau est là, on est montés sur l'eau. Voilà, le moteur n'est pas bon, on est encore sorti. Le monsieur a apporté le nouveau moteur. Donc nous on a dit : « Bon… ça ne va pas passer », parce que le soleil commençait à sortir et les gens passent la nuit ». Bon voilà, on a pris la route. Bon, nous-mêmes on dit que c'est notre chance qu'on joue aujourd'hui, parce que la police sont là, sur l'eau, ils nous voyaient mais il ne nous a pas arrêtés. Je ne sais pas pourquoi… (…) Donc là, on est arrivé au milieu jusqu'à ce qu'on voit le gros bateau de secours, qui sauve les gens-là. Ils sont venus nous prendre et nous amener au Moria Camp. (…) Ils nous ont donné à manger,* [puis] *ils nous ont expliqués : « Voilà, vous êtes obligés de demander l'asile, c'est votre premier pays européen… (…) si vous refusez, on vous fait retourner en Turquie.* »

Samba fait donc quatre tentatives de traversée échouées, toutes soldées par un emprisonnement temporaire, avant de réussir. Ces tentatives attestent de l'intense activité des gardes côtes turques, dans une configuration géographique marquée par une grande proximité des côtes (une quinzaine de kilomètres de l'Île de Lesbos), qui facilite la traversée (Pillant & Tassin 2017). Cette expérience du contrôle aux frontières de l'Europe par des pays tiers résulte de la politique européenne d'externalisation de ce contrôle (Rodier 2008 ; Audebert & Robin 2010 ; Gaibazzi Bellagamba & Dünnwald 2016 ; Ndeye 2019). Cette politique est notamment symbolisée par le « plan d'action commun » entre l'Union Européenne et la Turquie, « *EU Facility for Refugees in Turkey* », entré en vigueur le 18 mars 2016 (Mazzela 2021). La Turquie s'y engage à accroître sa surveillance pour empêcher l'entrée de migrants en Europe et accepte le renvoi de demandeurs d'asile arrivant sur les côtes grecques. En retour, l'Union s'engage : 1) à accueillir un·e réfugié·e syrien·ne sélectionné·e selon des critères « humanitaires » pour chaque réfugié·e refoulé·e en Turquie ; 2) à renégocier l'adhésion de la Turquie à l'Europe, 3) à faciliter l'obtention de visa pour l'Europe aux ressortissants Turques ; 4) à renforcer les capacités de patrouille des garde-côtes Turcs ; 5) et à octroyer une subvention de six milliards d'euros afin d'envisager des solutions à plus long terme par la construction d'hôpitaux, d'écoles, etc. Une importante partie de la somme allouée a été consacrée à la construction d'un mur de 911 kilomètres à la frontière turco-syrienne et les contrôles côtiers se sont multipliés (Öney 2016 ; Pérouse 2018 ; Rodier 2018 ; Soysüren 2018).

Une logique d'externalisation des contrôles aux frontières du même type s'est également mise en place entre l'Union Européenne et la Libye – notamment grâce à l'intermédiaire de certains pays,

dont l'Italie (Rodier 2009 ; Haddad 2018) –, qui apparaît moins dans les récits des enquêtés. Ainsi, l'enjeu pour atteindre Lesbos n'est pas tant de survivre à une traversée périlleuse (car les distances sont courtes), que de déjouer les importants dispositifs de contrôle déployés.

Ces accords avec les pays frontaliers, et notamment la Libye et la Turquie, sont le résultat d'une « sanctuarisation de l'espace européen par la sécurisation de ses pourtours » (Rodier 2016). Le droit d'asile devient alors un instrument de la maîtrise des frontières, conduisant à ce que Mazzela (2021) qualifie de « dérive sécuritaire », expression reprise par Wihtol de Weden (2002). Les dispositifs de contrôle aux frontières et l'utilisation du droit d'asile pour réguler les flux tendent à compliquer les parcours migratoires en les rendant plus périlleux et éprouvants, mais aussi à imposer la demande d'asile et l'entassement dans les *hotspots* en Grèce et en Italie. Il s'agit de camps surchargés censés assurer un « tri », conduisant au développement de formes d'asile provisoires et discrétionnaires (Mazzella 2021), mais aussi à des situations d'attente dans des conditions sanitaires et de survies déplorables. À la « dérive sécuritaire », s'adjoint une « dérive humanitaire » (Wihtol de Weden 2002 ; Bouteillet-Paquet 2001 ; Agier 2013 ; Cuttitta 2015). Cette double dérive – sécuritaire et humanitaire –, et la politique de découragement associée, se traduisent à l'arrivée en Europe par le placement dans des camps où la demande d'asile et le dépôt des empreintes apparaissent comme des impératifs pour rester. Ce placement et ses principes procéduraux font obstacle à la progression des enquêtés vers une destination ciblée pour des raisons culturelles et linguistiques.

L'impact de cette logique de contrôle et de la crise humanitaire – ou « de l'accueil » – qu'elle engendre (Lendaro, Rodier & Vertongen 2019) s'observe, *de facto*, dans les expériences de vie des enquêtés. Comme celle de Bamba, retenu plus d'une année à Lesbos dans le camp de Moria[173] :

> Bamba : *Nous sommes dans un village* [où] *il y a que le camp, il n'y a pas de maisons. (…) Il y a un bus qui vient chaque matin pour amener en ville… (…) tu dois payer 1€50 (…), 3€ aller-retour. (…)* [On nous donne] *80€ par mois. Tu es là dans le camp. Si tu pars,* [à la ville] *ils n'aiment pas les Noirs. Tu n'as pas le droit d'aller dans les restaurants, quand tu rentres dans les boutiques ils vous contrôlent, ils vous suivent. Voilà, c'est la merde ! (…) Les Marocain, Algériens, Tunisiens, on ne leur donne pas l'argent !*
>
> Cyriac : *Ah bon, comment ça se fait ?*
>
> Bamba : *(…) Ils disent que ce sont des pays qui n'ont pas de problèmes. (…) Mais eux vous ne leur donnez pas l'argent, vous ne les renvoyez pas chez eux, vous ne les laissez pas partir. Mais comment*

[173] Par souci de concision, le long extrait d'entretien proposé est écumé de multiples informations sur ce camp, liées entre autres : à l'organisation interne de l'île, du camp ; aux enjeux de négociations et tensions entre habitants du camp et la direction, la police et les journalistes ; aux tensions racialisées entre habitants du camp ou avec la police, etc. Le récit de Bamba sur l'économie de l'île et du camp (de plus de 3h) fera l'objet d'une analyse ultérieure sous forme d'article.

ils vont vivre ? (…) Chaque jour la prison est pleine des Algériens… (…) ils tombent malades, il y en a qui meurent. (…) Il y a beaucoup de personnes qui se sont suicidées. Il y en a un même, sa mère est morte, il demande à aller là-bas, ils te disent que tant que ta procédure n'est pas finie, tu ne vas pas partir. Donc là, il s'est mis en haut, il s'est coupé, coupé, coupé, coupé partout. (…) Il y en a un qui s'est pendu. Vite fait on est parti, on l'a décroché. (…) On ne nous appelle pas pour faire interview, pour dire de faire demande d'asile. On est là dans le camp, chaque fois on demande : « Mais comment vous disez qu'on va demander l'asile. On est là ! ». Ils répondent que non, nous ne sommes pas en priorité, ceux qui sont en priorité sont les enfants, les familles. (…) [Mais] *maintenant le camp est saturé avec les enfants, (…) même les enfants parfois ils ne partent pas et les gens commencent à tomber malades* [parce que] *la fraicheur commence. (…) Ils ont évacué les femmes enceintes (…), mais les vieux et âgés ils ont commencé à mourir. (…) Donc moi je reste là-bas, on ne dort pas la nuit, on part dans la forêt, on casse le bois, on allume le feu. Même ça, la police elle vient, elle dit que vous n'avez pas le droit d'allumer le feu. (…) Il vient et il verse l'eau sur le feu. Ils nous ont traumatisés là-bas. (…) Si on fait la ligne le matin pour aller prendre le manger, ils prennent le bâton et ils nous suivent. (…) Normalement on doit donner à midi la nourriture, mais à 10h les gens font la queue. (…) Et à cause de ça, les gens se bagarrent. Si c'est pas la pauvreté et la galère… ! (…) Ce n'est pas tout le monde qui va avoir. Et pour ça, la police nous frappe. (…) Parfois, on nous fait le riz sec ; il n'y a rien dans le riz, il n'y a pas de sauce, il n'y a pas de rien du tout. (…) Les œufs pourris, des choses qui sont datées ils nous amènent. Moi je suis tombé malade, jusqu'à que je suis parti à l'hôpital. Ils ont mis le tuyau jusqu'à dans mon ventre. Le docteur m'a dit : « Tu manges quoi ? ». Je lui ai dit : « Moi je mange quoi ? Je mange ce qu'on me donne dans le camp ». Parce que moi je commençais à vomir du sang. (…) Il m'a dit : « Tu dois manger cinq fois par jour, et fais très attention à ce que tu manges aussi » (…). Je pensais que demain j'allais partir au capitale, mais là je ne peux plus sortir parce que c'est pire que prison (…).* [Normalement] *si tu peux avoir l'hôpital, on met IS sur ton papier, ce qui te permet d'aller à la capitale et te permet de continuer ta démarche d'asile là-bas.*

Cyriac : *Et toi tu étais malade !?*

Bamba : [Oui mais le docteur] *dit que non, parce qu'il y a beaucoup de gens qui ont eu leurs papiers de sortir pour aller à la capitale à cause de ça. (…) Je suis parti voir le président (…) de l'association qui s'occupe des droits des demandeurs d'asile (…).* [Mais] *le docteur a dit que ce n'est pas de sa faute, que c'est la police (…). Si le camp est saturé, ils diminuent les gens, et si le camp est un peu faible, ils bloquent les gens. (…)* [Dans les échanges avec l'administration du camp] *Ils disent que nous, les Africains, n'aimons pas les problèmes. Parce que les Grecs ils disent : « Africa no problem ». (…) Les Arabes c'est eux qui mettent le feu dans le camp, c'est eux qui attaquent les gens, c'est eux qui volent, c'est eux qui font tout. Donc s'il y a des feux (…), ils évacuent les Arabes, on leur donne les papiers de partir. (…) Donc on vient à la réunion, et on leur dit (…) que les*

Africains ils ont duré ici. Pourquoi vous ne les laissez pas partir à la capitale ? (…) Un moment, ça va révolter un jour. (…) Notre dernière proposition qu'on avait fait, ils n'ont pas accepté. C'était quoi ? Tous ceux qui ont six mois [ou plus] *qui n'ont pas eu leur convocation, ils n'ont qu'à leur permettre d'aller à Athènes, même si on ne les loge pas. (…) Moi je suis parti au bateau, au port, pour essayer de fuir là-bas. Ça n'a pas marché. Il y a un Marocain, il a essayé de monter par les grilles, il est tombé, sa main est cassée trois fois. Il y a des gens qui rentrent dans les camions, on met les chiens, on te fait sortir. Je te dis la vérité de comment moi je suis parti. (…) On a fait des produits fabriqués pour verser sur la carte et puis le cachet rouge* [marquant l'interdiction de quitter l'île] *est sorti. On a gardé ce secret, parce qu'avant quelqu'un qui avait fait ça pour faire fuir beaucoup de personnes : il a été en prison. (…) On est parti à l'aéroport, (…) on a dit qu'on veut un billet pour Athènes, (…) on a présenté nos papiers. Et on a eu de la chance, on est rentré dans le vol. (…) Il y avait le capitaine* [du camp]*, le gentil, il était dans l'avion. (…) Moi je suis sûr qu'il nous avait vu, mais il a fait comme s'il ne nous avait pas vus. C'est comme ça on est arrivé à Athènes.*

Le camp de Moria est l'un des plus peuplés en Europe. Il se situe sur l'île de Lesbos et constitue ce que Louise Tassin (2016, 2019, 2023) qualifie de « *hotspot* » de gestion des flux migratoires. En 2020, 20 000 personnes vivaient dans ce camp initialement prévu pour 3 000 (Arvisais & Alalouf-Hall 2020). Si la situation géographique de Lesbos sur la route migratoire a certainement favorisé l'implantation du camp de Moria, il est à noter que celui-ci est positionné à l'écart des villes balnéaires de l'île, que les personnes vivant dans les camps ne peuvent rejoindre que par un bus payant. La présence des habitants du camp dans les lieux touristiques est crainte et empêchée. Des dispositifs d'encadrement permettent une mise à l'écart du reste de la population insulaire, et plus encore continentale. Ces logiques de confinement favorisent une régulation discrète des flux permettant un accueil « acceptable » et peu visible pour la population, comme en témoigne l'impossibilité pour Bamba de rejoindre le continent malgré ses problèmes de santé. Ce type de situation se retrouve aussi à Chypre (Clochard 2009 ; Akoka & Clochard 2015), et dans d'autres contextes régionaux marqués par une logique de gestion des flux et de l'urgence (Fischer 2007 ; Darley 2009). Il est révélateur des tensions engendrées par l'articulation entre des logiques de contrôle et d'assistance en partie contradictoires.

Si la situation rapportée par Bamba donne un aperçu des politiques migratoires à l'œuvre, son intérêt pour cette thèse réside avant tout dans l'impact de ces dernières sur les parcours et expériences des enquêtés. Ici, le confinement apparaît comme un obstacle supplémentaire à surmonter. Il offre une nouvelle épreuve physique qui éprouve les corps en raison des conditions d'habitat précaires et de la nécessité de résister au froid pendant les épisodes neigeux, de survivre

aux incendies[174], aux mauvaises conditions de vie, d'alimentation, aux conflits opposant plus ou moins brutalement les résidents des camps entre eux, mais aussi avec les services de police[175]. Il s'agit également d'une épreuve mentale durant laquelle l'absence de règles claires (l'hétérogénéité des droits, statuts et chances de quitter le camp en fonction des pays d'origine traduits en appartenances raciales par Bamba), l'absence d'horizon clair quant à la possibilité de quitter l'île, la confrontation aux morts fréquentes et l'échec des diverses revendications formulées façonnent peu à peu le sentiment d'une fatalité sans issue et alimentent le désespoir. Bamba fait ainsi état des multiples stratégies déployées, en vain, pour tenter d'obtenir le droit de rejoindre le continent et d'échapper à ce confinement insulaire. Même lorsque la maladie – motif un temps valable – survient, la conjoncture et les règles ont changé et Bamba craint plus que tout de mourir sur place, où certains indiquent être bloqués depuis plusieurs années.

Le gouvernement par le découragement, le désespoir, la précarisation des conditions d'existence et l'invisibilisation physique des habitants des camps s'accompagnent d'une politique active d'invisibilisation médiatique, notamment des conditions de vie à l'intérieur de ces camps. Cette invisibilisation est symbolisée par les efforts déployés par les forces de police ou de maintien de l'ordre pour empêcher les contacts entre journalistes et habitants des camps.

Ziegler (2020) n'hésite pas à comparer ces camps de réfugiés aux camps de concentration de la Seconde Guerre mondiale : barbelés, nourriture avariée, absence d'eau chaude, habitations et toilettes insalubres, conditions d'hygiène dégradées (avec des poubelles qui attirent rats et serpents). C'est dans ces conditions sanitaires et psychologiques extrêmes (marquées par les suicides, les pratiques d'automutilations, etc.) que les individus attendent l'examen de leur dossier durant une période parfois supérieure à deux ans. Le spectre de la mort est de plus en plus présent à mesure que se prolonge l'exposition à des conditions d'existence déplorables maintenues par des procédures administratives interminables. L'issue fatale peut alors résulter d'un long processus d'agonie jalonné de comportements moqueurs et racistes induisant des altercations plus ou moins violentes avec les geôliers, et de l'incapacité à contourner l'enfermement (Darley 2009). Le confinement apparaît alors comme une énième étape de la migration qu'une nouvelle traversée, aérienne dans le cas de Bamba, doit permettre de dépasser. Le franchissement de cette étape

[174] Bamba a en effet vécu l'incendie de l'automne 2016, auquel il est fait référence dans un article de Médecins sans frontière paru en 2020 (https://www.msf.ch/nos-actualites/articles/incendie-camp-moria-systeme-qui-ecrase-migrants) et l'épisode neigeux de l'hiver 2017 relayé par différents journaux, dont *Le Monde* (https://www.lemonde.fr/europe/article/2017/01/31/sous-la-neige-de-lesbos-la-longue-attente-des-refugies_5072229_3214.html). Lors de ces deux évènement, Bamba fait état d'habitants délaissés par les employés du camp et livrés à eux-mêmes.

[175] L'entretien comprend de nombreux d'éléments sur les rivalités au sein du camp, mais surtout sur les relations conflictuelles avec un service policier ou de maintien de l'ordre réprimant les manifestations et formulant des réflexions racistes ou dénigrantes qui portent atteintes aux ressources psychiques et produisent parfois des affrontements infligeant des blessures physiques.

s'accompagne une fois encore de son lot de contraintes administratives, plaçant les enquêtés dans une situation irrégulière en Grèce, avec la menace d'être renvoyé dans le camp en cas d'arrestation ; alors même que la poursuite du parcours migratoire demeure le principal objectif, avec l'espoir d'une régularisation hors de Grèce, en France, malgré les implications du règlement dit Dublin III.

Si plusieurs autres enquêtés sont passés par des camps, notamment en Italie ou en Espagne, leur expérience paraît moins contrainte dès lors que ces camps sont à proximité des villes et que la circulation dans le pays est autorisée, facilitant la poursuite du parcours migratoire. C'est ici la dimension de confinement insulaire qui tend à décupler les effets de blocage, d'enfermement et les problématiques habituelles liées au temps d'instruction de la demande et aux conditions de l'attente (Kobelinsky 2010, 2012a).

La dernière étape des parcours migratoires des enquêtés concerne le trajet du premier pays d'entrée dans l'UE jusqu'en France. S'il ne s'agit pas de minimiser les contrôles à la frontière espagnole, et surtout italienne (Gilberti 2018 ; Colombeau 2019 ; Hanus 2020), les voyages en train depuis ces deux pays vers la France ne semblent pas présenter de difficultés majeures dans les récits recueillis. En revanche, le déplacement depuis la Grèce paraît plus compliqué et coûteux, comme l'indique Bamba, qui passe à nouveau par la voie aérienne :

> *Un Malien que je connais là-bas, au Filiatra* (village où il travaille dans l'agriculture)*, m'a montré le passeur (…). Il m'a dit de lui donner ma photo* [et] *il a fabriqué ce papier. Donc quand il m'a donné ça, je suis parti avec ce papier à l'aéroport (…). L'hôtesse a pris mon billet, a pris la pièce d'identité… (…) Elle a* [montré] *à son collègue (…), il dit : « Bon, monsieur, il faut attendre, je vais appeler mon chef ». Il a appelé un policier… (…) Il y a un monsieur qui a un passeport Grec. On était deux ; lui aussi, c'était un Africain, mais il comprend le Grec. Il était tellement énervé… Il dit : « Mais ce n'est pas normal ! Vous voyez que j'ai le passeport Grec et vous n'avez même pas de respect pour moi. Je parle Grec, j'ai ma famille ici, j'ai 20 ans dans ce pays-là ». Et puis après, en partant* [vers le lieu de contrôle des documents]*, il me dit : « Petit, les papiers que tu as là, c'est pour toi ? (…) Si ce n'est pas pour toi, il faut fuir, il faut partir. Tu risques d'aller en prison. Au moment où elle part pour vérifier, tu fuis, comme ça la police ne va plus te voir ! » (…) On n'est pas parti et quand ils sont revenus, (…) ils lui ont rendu son passeport. Et ils m'ont dit : « Ce n'est pas une bonne pièce d'identité ». Ils m'ont menotté (…). Ensuite, ils m'ont fait descendre sur la piste, il y a une voiture qui est là-bas et m'ont amené dans le bureau, c'est le chef (…). Ils ont enlevé les menottes sur moi, le chef a pris mes pièces et puis il m'a attrapé la main. Il m'a dit : « Viens ! ». Il dit : « Tu vois la route-là ? (…) Vas-y, tu prends cette route-là jusqu'à Athènes. Si tu trouves un autre papier reviens, d'accord ? »* (Rires) *Et les autres collègues étaient énervés. Ils disaient : « Mais pourquoi il le laisse partir ? ». Il dit : « Non, laisses-le partir parce que la prison est pleine ». (…)*

Ils ont attrapé, attrapé, attrapé, les gens n'arrêtent pas de partir. (…) Il y a certains qui vont avoir la chance de partir, et il y a certains qui vont rester. Voilà, j'ai resté encore pendant 5 ou 6 mois, (…) au village, parce que les papiers ça coûte cher. Tu vas payer 500, 600, 700.

Comme en Turquie, Bamba est contraint de travailler pendant des dizaines de jours pour des salaires faibles afin d'amasser la somme nécessaire pour se procurer de faux documents d'identité qui lui permettront de « tenter sa chance » pour franchir cette frontière. Le passage par voie aérienne lui a été conseillé car la voie terrestre est très surveillée, les pays suivants pas plus accueillants et il est nécessaire de franchir plusieurs frontières. Le passage par les contrôles aéroportuaires l'expose à l'expérience d'un processus de racisation (Poiret 2011) associant la couleur de peau noire à l'absence de document d'identité valables, qui implique un accroissement du risque de contrôle. Cette association s'inscrit dans un processus plus général et continu de racialisation (El Miri 2018). Chez les enquêtés, ce processus donne lieu à un apprentissage par socialisation de ce qu'implique sa couleur de peau dans un espace géographique, politique et historique donné. Ceux-ci deviennent ainsi sensibles aux effets produit par la racisation, notamment en termes de position dans les rapports de domination. Malgré tout, Bamba identifie une part de chance dans cette nouvelle épreuve. La saturation des dispositifs de rétention lui permet finalement d'éviter l'emprisonnement et un renvoi certain au camp de Moria.

Après être retourné travailler comme employé journalier dans des exploitations agricoles, le temps d'accumuler la somme nécessaire, Bamba tente à nouveau sa chance :

Je suis parti à la queue du contrôle de billets avec ma pièce d'identité. (…) Le monsieur avait pris le billet pour l'Espagne, et j'étais le seul Noir dans la queue. (…) J'ai dit : « Bon, ça ce n'est pas un bon jour de chance ! ». Si on était trois ou quatre ça va. (…) Si on arrête un, j'ai la chance de partir, mais je suis seul ! Ils vont m'arrêter, obligatoirement. (…) Et que il y avait une femme Dominicaine qui était dans la queue. (…) Maintenant, la femme, la Dominicaine, ils ont contrôlé sa pièce d'identité et ils ont vu que ce n'était pas bon. La police est venue [et] *au moment où elle a arrêté la femme, le policier me regardait de très loin. On se regardait. Après j'ai fait comme si je ne l'avais pas vu. (…) Et là, j'ai donné mon billet avec ma pièce d'identité. La dame a contrôlé le billet, c'est valable. Elle a contrôlé le passeport, c'est valable. Elle m'a dit : « Bon voyage ». Maintenant j'étais content si je dois quitter la Grèce et rentrer dans l'avion. (…) C'était l'avion qui colle à l'aéroport comme ça, que vous n'avez pas besoin de prendre le bus pour aller dans l'avion. Beh, je tourne seulement et je trouve le policier-là avec la femme. Il m'arrête. Il me dit : « Monsieur ! Sorry my friend! I want to check your papers! »* (Monsieur ! Désolé mon ami ! Je veux contrôler vos papiers !). *I tell: « Why? Why you want to check my papers? If you see black people here you call him. How many white people are going inside and you don't call him? What's your problem? Why you wait black people here?*

It's not your job here! The first person already checked! Why you call me? » (Pourquoi ? Pourquoi vous voulez contrôler mes papiers ? Si vous voyez un homme noir ici vous l'appelez. Combien de personnes blanches vont à l'intérieur de l'avion sans que vous les appeliez ? Quel est votre problème ? Pourquoi vous attendez ici les personnes noires ? Ce n'est pas votre travail ! La première personne à déjà contrôlé ! Pourquoi vous m'appelez ?). *« Sorry my friend » tatatata. Il a insisté. Je lui ai donné, j'ai enlevé ma casquette. « Ok. Take my papers, check and give me my papers, I want to travel »* (Ok. Prends mes papiers, contrôle et rends-les-moi, je veux voyager). *J'ai enlevé ma casquette pour dire : « Regarde-moi, si ce n'est pas moi ! ». Il a refermé le passeport et il m'a dit : « Bon voyage ». Je lui ai dit : « I tell you, my friend, this is not good! You can change your job, ok? It's not like this! »* (Je te dis mon ami, ce n'est pas bon ! Tu peux changer ton métier, ok ? Ce n'est pas comme ça !). *Et je suis rentré dans l'avion ! Je tremblais quand je suis rentré dans l'avion. Et je me dis : « Si c'est moi qui conduis, tout de suite ça va partir ! »* (Rires) *(…) Beh oui, parce qu'il y a des amis qui sont dans l'avion et on les fait sortir de l'avion. Les hôtesses partent dire à la police qu'il y a un réfugié dans l'avion, la police vient et te fait sortir. Et là, je me cachais, je ne veux même pas qu'une hôtesse me regarde avec un œil pour me dire que moi je suis réfugié. (…) Donc si je vois une hôtesse, je baisse ma tête ! (…) je fais comme si je regardais le journal, et voilà, tout ça là. Mais je tremble. Même la dame qui était à côté de moi, elle a su que ce monsieur à peur, qu'il y a quelque chose qui ne va pas. (…) Donc c'est ça maintenant, j'ai fait 3h de vol et je suis descendu à Barcelone.*

Les processus de racisation et de racialisation se répètent par un contrôle au faciès, malgré l'attention portée par Bamba à s'habiller « *comme un touriste* » pour se fondre dans la masse. Ces stratégies de dissimulation de composantes identitaires pouvant renvoyer à son statut de clandestin, ne suffisent pas à contrebalancer le marqueur principal et non dissimulable qu'est la couleur de sa peau. La dimension raciste du contrôle est ici évidente, comme en témoigne le contrôle sélectif des personnes racisées exclusivement et la lassitude doublée d'indignation exprimées par l'homme noir vivant en Grèce depuis 20 ans avec qui il a été contrôlé à la première tentative. Cette fois, fort de la fonction socialisatrice de son expérience précédente et de sa confiance dans sa ressemblance avec la personne dont il a hérité du « vrai » passeport (perdu sur la plage par son propriétaire), il adopte une posture assurée et indignée, inspirée de celle de l'homme Grec noir avec qui il a été contrôlé la fois précédente. La crainte d'être rattrapé dans l'avion, même une fois le contrôle passé, subsiste. Une fois arrivé en Espagne, reste encore à savoir où se rendre. Il raconte :

À Barcelone, je suis venu vers 1h du matin et il n'y a pas de train pour aller à Barça ville. (…). Je suis resté dans la gare là jusqu'à le matin. (…) Le passeur-là, il avait un correspondant qui est là-bas à Barcelone et qui doit récupérer le passeport. (…) Le monsieur il a vu que je comprenais le Français. (…) Il m'a dit : « Ce que je vais te donner comme proposition, tu comprends le Français,

les Noirs sont bien en France. (…) Même si tu pars, il y a un Noir qui peut t'aider. Si tu travailles, tu vas gagner un peu d'argent, tu vas gagner ta vie là-bas ». (…) Et voilà, je lui ai donné 150€, il a pris le billet avec le même passeport, et il m'a rendu la monnaie. Il m'a dit : « Tu vas de ce côté, ici il y a un train qui va partir dans quelques minutes pour Paris ». Voilà, je suis rentré dans le train. C'est comme ça je me trouve à Paris. J'ai fait 6h30 de voyage, 6h30 de train.

Bamba finit par arriver en France après plusieurs années de migration. S'il parvient à éviter le placement en procédure de Dublin, en raison du temps important écoulé entre l'initiation de sa demande d'asile en Grèce et sa demande d'asile en France, et parce qu'il ne dispose pas de document attestant de sa date d'entrée en France, ce n'est pas le cas de la plupart des autres enquêtés. Laye, Romuald, Souleyman, Pierre, venus en France par voie migratoire indirecte sont ainsi exposés à une ultime épreuve avant d'être administrativement considérés comme des demandeurs d'asile et, en conséquence, de disposer d'un titre de séjour provisoire. Ils doivent se maintenir en France pendant plus de 18 mois en situation irrégulière avant de voir leur dossier sorti de procédure Dublin et instruit par la France. Ces 18 mois de vie sont marqués par les complications engendrées par leur situation irrégulière sur le territoire, qui implique des interdictions de circulation, de travail et de logement et la crainte constante d'être arrêté (Le Courant 2022).

À l'issue de ces 18 mois, l'instruction de la demande d'asile par la France n'entraine pas, le plus souvent, le versement des Conditions matérielles d'accueil (CMA) habituellement prévues. Ces CMA comprennent l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA) de 6,80€ par jour (soit environ 200€ par mois) et l'hébergement dans des centres prévus à cet effet, auxquels sont censés être éligibles tous les demandeurs d'asile pour compenser leur interdiction de travailler pendant toute la durée de la procédure (à quelques exceptions près, évoquées ultérieurement). Dans les faits, la plupart des demandeurs d'asile n'y ont pas accès en intégralité. Ceux sortis de Dublin ne se voient souvent pas attribuer les CMA, au motif qu'ils se sont débrouillés pendant 18 mois et sont donc considérés comme autonomes.

La procédure de Dublin et ses implications administratives et matérielles concernent également ceux qui ont migré par voie aérienne directe mais sont entrés par un autre pays de l'UE. Nous assimilons cependant ces phases d'attente dans le pays de destination comme faisant partie intégrante de la carrière de demandeur d'asile (et non du parcours de migration qui la précède). Cette dernière sera appréhendée dans la prochaine partie de la thèse.

3.4. Conclusion. Conquérir une Europe-forteresse : socialisations, atteintes physiques et morales à l'entrée en France

Cette troisième partie a permis d'analyser les parcours migratoires « indirects » engagés par la voie terrestre et conduisant à entrer en Europe par la voie maritime. Elle a ainsi permis de restituer les épreuves rapportées par les enquêtés dans les récits de leurs parcours migratoires. Ces épreuves présentent des éléments communs, comme la confrontation à des assignations raciales et administratives qu'on retrouve au Niger, en Libye, au Maroc, en Turquie (El Miri 2018), mais aussi à l'arrivée en Europe. Ces assignations raciales participent de la construction sociale d'un statut d'infériorité rendant les personnes concernées dépendantes d'un certain nombre d'acteurs ayant chacun leurs logiques propres. Il s'agit tantôt de logiques de contrôle ciblé pour les autorités (afin d'empêcher le passage des frontières), tantôt de logiques d'aide à la survie ou au passage des frontières pour certains acteurs locaux et associations, tantôt de logiques d'exploitation par l'enlèvement et la rançon, par la facturation de traversées dans des conditions déplorables, par un travail peu ou pas rémunéré, ou par la location d'espaces insalubres.

À mesure de l'avancée dans la carrière migratoire, la violence directe et tous azimuts des premiers pays traversés – notamment en Libye, où la police et les groupes armés procèdent à des enlèvements pour réclamer des rançons, et où des passeurs ou des citoyens lambdas promettent la traversée de la Méditerranée en échange d'un travail gratuit pendant un certain temps – semble se faire plus indirecte. C'est alors le statut administratif, souvent corrélé à la couleur de peau, qui participe de la déshumanisation, autorise, justifie et légitime les traitements spécifiques que subissent les enquêtés, qui sont plus codifiés et anticipables. La police enferme dans des camps, exclut des habitats de fortune occupés illégalement, sans pour autant inquiéter les exploitants agricoles et de personnes migrantes. Bien que les salaires octroyés aux migrants soient inférieurs à ceux des autres travailleurs[176], l'exploitation procède d'une relation de travail plus encadrée. Les oppositions et affrontements entre groupes ethnico-raciaux rivaux, opposant principalement les noirs et ceux apparentés aux afghans ou pakistanais par les enquêtés, visent dans les camps à se disputer l'obtention de maigres ressources ou dans les champs à se disputer l'accès à l'exploitation dans les champs. Ces regroupements sur la base d'identités ethnico-raciales sont présentés comme essentiels pour préserver son intégrité physique en bénéficiant des solidarités et de la protection du groupe.

Durant les quelques mois ou années que durent les parcours de migration, les enquêtés sont confondus avec les autres migrants en exil par les habitants des régions qu'ils traversent. Une fois

[176] 30 jours de ramassage des tomates à 10h par jours permettent de gagner 600€, soit 180€ de moins que le salaire minimum en Grèce.

arrivés en Europe, tous devront se muer en demandeurs d'asile pour espérer rester. Mêlés à un flux indistinct de personnes, à l'exception de ceux exploités sexuellement comme Manzar, les autres enquêtés dissimulent leur orientation sexuelle. Bamba, à qui je demande s'il a eu un partenaire entre son départ du pays et son arrivée en France, répond :

> « *Non, en Grèce j'étais dans une situation que vraiment je ne cherche pas à avoir de partenaires, je cherche à m'en sortir et j'ai trop peur que les gens sachent ce que je suis. Je pense que les personnes qui me soutient ils sont des musulmans, comme moi, et si je leur montre mon vrai visage ils vont me détester, ils vont me laisser – malgré que la Grèce aussi c'est un pays homosexuel. (…) Si tu ne fais pas attention, ils vont t'attraper ! C'est pour ça, j'ai fait attention à moi là-bas, de ne pas… parce que je ne vis pas seul, je ne sors pas seul… Quand on sort pour se promener, on sort ensemble pour ne pas avoir de problèmes avec certaines races, parce que chaque jour on a des problèmes avec des Afghans, des Pakistanais qui frappent les Africains, qui attaquent les Africains pour prendre leur argent, pour prendre leur téléphone avec la force.* »

On mesure ainsi à quel point les migrations longues par voie terrestre participent à éprouver les corps, les esprits et surtout à maintenir – si ce n'est renforcer – la nécessité de dissimuler l'orientation sexuelle mise en place depuis de longues années, y compris après l'arrivée en Europe, dans les camps ou les réseaux de migrants, en étant convaincu que les réactions de rejet rencontrées au pays se répèteront en dépit du déplacement géographique.

4. Conclusion du chapitre 4. Des exils de classe : à exilé favorisé, migration facilitée

La présentation des conditions d'entrée dans la carrière migratoire et des différentes expériences migratoires directes par voie aérienne d'abord, puis indirectes – principalement par voie terrestre et maritime – ensuite, conduit finalement à mettre en évidence deux séries d'éléments distincts qui pèsent sur l'orientation de ces carrières. Ils renvoient d'un côté à une socialisation « à » la migration, et de l'autre à une socialisation « par » la migration.

La socialisation « à » la migration renvoie aux ressources des individus au moment d'engager un parcours migratoire devenu nécessaire. Ces ressources agissent comme des dispositions favorisant le recours à un type de parcours migratoire plus ou moins « direct » ou « indirect ». On remarque ainsi que la migration directe est l'affaire, le plus souvent, des enquêtés privilégiés – c'est-à-dire les mieux dotés en ressources scolaires, économiques et homosociales. Lorsque la migration s'effectue de manière légale, elle nécessite d'être en mesure de fournir des garanties financières et/ou une justification au déplacement, exigences que les mieux dotés en ressources scolaires et économiques

ont plus de facilités à identifier et qu'ils sont davantage en mesure de satisfaire. Certains sont familiers des déplacements entre le pays d'origine et la France, où ils se sont déjà rendus pour les vacances. Ils connaissent les démarches d'obtention d'un visa ou peuvent être aidés par les amis ou collègues, européens ou non, qui en sont familiers. D'autres peuvent faire valoir leur travail dans des ONG ou dans le milieu médical, artistique ou universitaire pour justifier d'une formation, d'un contrat, d'une invitation professionnelle légitimant le déplacement et/ou présenter les garanties de ressources exigées.

Lorsque ces migrations directes par voie aérienne s'effectuent illégalement grâce à l'usage de faux papiers, il est nécessaire de disposer de ressources économiques relativement importantes ; *a fortiori* dans un contexte où la totalité des départs ont été décidés après que l'homosexualité ait été rendue publique ou qu'elle donne lieu à un chantage. Ainsi, la pression temporelle liée à la crainte d'un dévoilement public ou à celle d'être retrouvé par des agresseurs impose de pouvoir compter sur des personnes de confiance, informées de son orientation sexuelle et donc souvent rencontrées dans les réseaux d'homosociabilité majoritairement investis par les enquêtés les mieux dotés en ressources scolaires et économiques. Les moins dotés en la matière sont souvent aussi dépourvus de ressources sociocommunautaires. Tout les pousse ainsi à retarder la décision de départ, alors prise en catastrophe, au moment où survient la révélation publique de leur homosexualité, dans des conditions d'urgence temporelle liées à des enjeux de sécurité et de survie. Disposant de moins de connaissance des procédures administratives pour solliciter un visa, relativement isolés en raison d'une orientation sexuelle le plus souvent uniquement connue par le partenaire immédiat (avec lequel ils ont été découvert), les moins dotés initient, à la hâte, une migration indirecte par défaut.

Mais la migration n'est pas uniquement le résultat de socialisations antérieures, même si ces dernières offrent des ressources déterminantes au moment de l'entrée dans une carrière migratoire. En effet, en encourageant à considérer la socialisation comme un processus continu intervenant tout au long de la vie, Darmon (2010, 2018) insiste sur l'intérêt de concilier sociologie de la socialisation et sociologie interactionniste, ou plutôt l'intérêt de la sociologie interactionniste pour étudier les processus de socialisation, notamment secondaires, qui se jouent dans les interactions tout au long de la vie. Aussi, si le type de migration est déterminé par les dispositions antérieures des enquêtés, les carrières migratoires produisent des interactions spécifiques qui engendrent des effets de socialisation participant à transformer les individus (Darmon 2011, 2016). Les récits produits peuvent ainsi être appréhendés en tant qu'ils rapportent une succession de situations et d'interactions socialisatrices qui éclairent une socialisation « par » la migration.

Il convient ici de différencier, d'un côté, les migrations directes, dont l'effet socialisateur est quasiment nul (en raison de leur brièveté et de leur faible intensité) et, de l'autre, les migrations

indirectes qui, au fil de parcours qui s'étendent sur plusieurs mois, sinon années, impliquent la construction de nouvelles dispositions pour survivre et arriver jusqu'en France. Ces carrières migratoires indirectes suscitent une expérience de racialisation décrite par El Miri (2018) au Maghreb mais également rapportée par les enquêtés en Turquie, en Espagne, en Italie, en Grèce et plus tard en France. Cette expérience conduit les requérants à intégrer leur position dominée dans les rapports de domination raciaux, qui se conjuguent à (ou se matérialisent par) des rapports de domination administratifs, c'est-à-dire des statuts illégaux ou précaires retirant un certain nombre de droits et plaçant les enquêtés en situation d'infériorité par rapport aux citoyens des États traversés. Ces position raciales et administratives exposent à l'emprisonnement et aux demandes de rançon par différents groupes dans les pays où la régulation étatique est la plus faible, comme par exemple en Libye, puis au confinement dans des camps de migrants ou de demandeurs d'asile à mesure que les États interviennent pour réguler les migrations, parfois dans une double logique de contrôle et d'assistance. Dans les deux cas, ces évènements retardent la progression géographique, et par voie de conséquence augmente le temps de socialisation, et exposent à une dégradation des ressources économiques, physiques et psychiques.

Ces différents statuts exposent également à une exploitation par le travail, parfois sexuelle, sans rémunération autre que le gîte et le couvert et la promesse d'une traversée. Ce travail contre engagement moral, se transforme peu à peu en un travail rémunéré à mesure que les enquêtés se rapprochent de l'Europe, ou arrivent en Europe, et que les réseaux de mise au travail des migrants (dont ceux-ci sont dépendants pour survivre) apparaissent plus organisés. Si les conditions effectives de travail ne s'améliorent pas forcément et que la paye est très faible, la perception du salaire après chaque journée de travail permet d'une certaine manière d'éviter des formes d'esclavagisme, c'est-à-dire de travail rémunéré par le seul maintien en vie, même si la différence est ténue.

Ces statuts raciaux et administratifs exposent aussi aux violences physiques de la police, de groupes armés, des acteurs économiques locaux qui en profitent pour mettre en place des rapports d'exploitation. Ces violences physiques de la police sont progressivement euphémisées et institutionnalisées à mesure de l'avancée dans le parcours migratoire et davantage marquées par des contrôles, des arrestations et emprisonnements ou placements en camps, permettant de créer le flou sur le statut qui justifie ces violences et privations de liberté. Ces arrestations peuvent par ailleurs entrainer un renvoi à l'étape précédente dans la trajectoire géographique.

C'est par ailleurs la survie qui est en jeu dans le cadre de ces carrières migratoires indirectes marquées par des traversées désertiques ou maritimes peu encadrées ni préparées, exposant aux risques d'emprisonnement, de renvoi à l'étape précédente, ou à ceux encourus pour acquérir des

ressources économiques nécessaires pour « tenter sa chance » de traverser. Ces parcours migratoires prolongés sont par ailleurs le lieu de socialisations migrantes et de regroupements par origine ethnique, nationale, régionale ou raciale. Les enquêtés rapportent ici dissimuler leur homosexualité par crainte de revivre les agressions et exclusions vécues au pays et de perdre ces solidarités, et donc renforcer l'image d'une masculinité hégémonique ou complice tout au long de leurs parcours migratoires.

Si l'engagement dans les différents types de migration directes ou indirecte dépend des socialisations antérieures et des dispositions qui y ont été construites, les carrières migratoires présentent donc une dimension socialisatrice. Ces socialisations s'opèrent notamment par l'expérience d'une minorisation raciale et une infériorisation dans l'ensemble des rapports de domination par l'attribution de droits et de statuts restreints qui tend à favoriser les regroupements ethnico-raciaux de solidarité ; mais aussi par l'impératif de dissimulation de l'homosexualité en leur sein. Ces socialisations apparaissent pour une part en rupture avec les socialisations antérieures, et pour une part en renforcement de celles-ci. Les moins dotés en ressources scolaires, économiques et (homo)sociales, qui occupent une position dominée au pays et ont développé des dispositions à la dissimulation de l'homosexualité, sont aussi ceux qui engagent une carrière migratoire par voie terrestre les incitant à cultiver ces dispositions. Cette forme de continuité – renforcée pendant la migration par des socialisations à la domination raciale, administrative, sexuelle et de genre, sur fond de violence physique et psychique – aura des implications importantes à l'arrivée en France. Et ce d'autant plus que la carrière migratoire pèse sur la manière d'entrer dans la carrière de demandeur d'asile, que nous allons étudier dans la troisième partie de cette thèse.

Conclusion de la partie 2. L'entremêlement des carrières homosexuelles et migratoires sur fond de dispositions sociales, économiques et éducatives

Les récits biographiques recueillis auprès d'hommes francophones originaires d'Afrique de l'Ouest demandant l'asile en France au motif de l'OSIG révèlent l'entrelacement de plusieurs carrières. La première, présentée dans le chapitre 3, est la carrière homosexuelle. La seconde, présentée dans le chapitre 4, est la carrière migratoire.

La carrière homosexuelle au pays est marquée par trois étapes significatives que sont l'entrée dans l'homosexualité, la ou les formes de maintien dans celle-ci (renvoyant aux expériences intimes et sociales de l'homosexualité au pays), et enfin la rupture marquée par la révélation publique de son orientation sexuelle ou le sentiment de son imminence.

L'entrée dans la carrière homosexuelle varie tout d'abord en fonction de l'expression de genre des individus. Les personnes qui se définissent comme « efféminées », c'est-à-dire qui présentent des attitudes socialement assimilées au genre féminin, entrent dans la carrière en raison du stigmate associé à cette expression de genre et de la déviance sexuelle que l'entourage social en déduit. Celles définies comme « viriles » décrivent une entrée plus charnelle et pratique que sociale et symbolique dans l'homosexualité. La visibilité du stigmate tend par ailleurs à produire une entrée dans la sexualité beaucoup plus jeune pour les « efféminés », identifiés par des personnes plus âgées comme de potentiels partenaires sexuels. Les processus de régulation, faits d'injonctions ou de moqueries visant à corriger les attitudes jugées non conformes au genre, participent en même temps d'une mise en évidence de traits favorisant l'entrée précoce dans l'homosexualité de ceux qui ne parviennent pas à se conformer aux normes de masculinité.

Ces processus de régulation s'intensifient avec l'avancée en âge et le doute provoqué par l'absence de copine, puis de projet de mariage. Ceux pouvant justifier d'un parcours universitaire ou professionnel peuvent retarder l'injonction à la vie de couple, au mariage, à la parentalité et le doute que ces absences induisent. Les moins dotés en ressources scolaires et économiques sont à l'inverse très jeunes confrontés à la nécessité de choisir entre se conformer aux exigences hétéronormatives de la famille ou rompre les relations familiales. Les environnements familiaux et sociaux sont d'autant plus interventionnistes que les enquêtés et leurs familles nucléaires sont peu dotés en ressources scolaires et économiques et dépendants de leur intégration sociale dans la famille élargie, le quartier, la communauté. Les familles les moins dotées sont également celles qui sont les plus attachées aux mouvements religieux et politiques construisant la « tradition » hétérosexiste en

opposition avec une « modernité » homo-féministe associée aux anciennes puissances coloniales. Elles exercent ainsi un contrôle d'autant plus fort sur la sexualité des individus, qui se voient contraints de restreindre leur homosexualité à une pratique cachée avec un seul et même partenaire, et souvent en parallèle d'un mariage hétérosexuel. Seuls les enquêtés issus de familles mieux dotées, ou qui ont rompu avec leur famille, s'engagent dans des sociabilités LGBTI plus larges et moins dissimulées.

Aussi, au moment de la révélation publique de l'homosexualité, les réactions sont beaucoup plus violentes dans les familles les moins dotées. Il faut dire que ces dernières se trouvent sous le regard d'un entourage social qui attend une réaction forte dont dépend sa propre intégration et reconnaissance sociale. L'intensité de la réaction dépend aussi des conditions de découverte. Les pièges et/ou découvertes sur le fait donnent lieu à des réactions plus violentes et directes que l'accumulation de faisceaux d'indices transformant peu à peu des doutes en certitude. Les moins dotés, qui sont davantage sujets à une surveillance familiale rapprochée dans la mesure où ils vivent généralement sous le même toit que leurs parents, sont plus fréquemment découverts sur le fait. À contrario, les mieux dotés sont généralement plus indépendants de leur famille et c'est plus fréquemment l'accumulation d'indices qui conduit à l'identification de leur orientation sexuelle.

Une fois l'homosexualité découverte, les familles les mieux dotées peuvent adopter une attitude de négociation en tentant d'aider, de corriger, de « soigner » une déviance considérée parfois comme une maladie ou une malédiction, accompagnant l'individu à la dissimulation jusqu'à ce qu'il refuse les injonctions et s'en aille. Pour les enquêtés des familles les moins dotées, la découverte, qui survient souvent plus soudainement, lors d'une prise sur le fait, engendre plus fréquemment la fuite hâtive, qui apparaît comme la seule option pour les enquêtés. C'est *in fine* toujours la rupture familiale liée à la mise au jour de l'homosexualité qui constitue l'étape de la carrière homosexuelle qui provoque l'entrée dans la carrière migratoire. Celle-ci commence quasiment toujours par un déplacement régional dont la durée varie de quelques jours à plusieurs années selon les ressources scolaires, économiques et homo-sociales des enquêtés. En effet, les mieux dotés s'extraient plus aisément de l'environnement immédiat devenu hostile, le plus souvent en se réfugiant chez des amis rencontrés dans le réseau d'homosociabilité existant dans les villes. Ils préparent en quelques jours leur départ, en trouvant plus aisément des motifs pour justifier ce voyage, lié à leur statut social (par exemple, des connaissances en France – parfois trouvées par l'intermédiaire d'amis – qui les invitent pour les vacances) ou professionnel, mais aussi l'argent nécessaire pour se procurer le visa et un billet d'avion. Le déplacement régional est donc temporaire et vise à organiser un départ souvent déjà envisagé depuis plusieurs années, au fil des rencontres dans les réseaux d'homosociabilité et des récits sur l'homosexualité en Europe. La migration s'effectue par voie aérienne et souvent directement vers la France.

À l'opposé sur l'échelle sociale, les moins dotés, impliqués dans une homosexualité discrète, sont souvent pris sur le fait avec leur unique partenaire. Après un passage à tabac, il s'agit de partir précipitamment. Ils optent le plus souvent pour un déplacement régional qui leur permet de rompre avec l'environnement familial et social et de recommencer une « nouvelle vie », qu'ils pensent pouvoir être durable, jusqu'à être reconnus par une connaissance et/ou de nouveau découverts avec un partenaire sexuel. Ces exclusions répétées produisent une existence marquée par la crainte et finissent par provoquer un départ intercontinental, qui engage souvent dans un long parcours migratoire « indirect » de plusieurs mois, sinon années. Ce type de migration est souvent également engagé à la suite d'une violente agression, encore blessé, dans l'urgence sans pouvoir compter sur l'aide de personnes support. Des migrations longues et laborieuses sont alors engagées par les enquêtés qui ne disposent pas des garanties ou justificatifs nécessaires pour accéder à un déplacement aérien, ni des ressources économiques suffisantes pour faire appel à un passeur.

Les longs parcours migratoires exposent à des situations de violence physique et psychologique associées à des agressions, parfois des viols, des enlèvements, l'expérience de l'enfermement, de l'exploitation économique et la confrontation à la mort de certains compagnons de voyage. S'effectuant dans un flux indéterminé de migrants et nécessitant la composition d'alliances dans des enjeux de solidarité pour la survie, de concurrence et d'affrontements inter-ethniques, ces migrations contribuent à renforcer la dissimulation de l'homosexualité à laquelle les moins dotés étaient déjà les plus disposés au pays.

Ces deux chapitres nous permettent donc d'identifier la manière dont les ressources individuelles telles que l'expression de genre, le niveau scolaire et économique ainsi que l'origine sociale influencent les carrières homosexuelles. Puis comment ces carrières homosexuelles sont plus ou moins susceptibles de conduire à la construction de ressources homo-sociales qui s'ajouteront aux ressources précitées pour, à leur tour, influencer les formes d'engagement dans les carrières migratoires ; les mieux dotés s'engageant plus facilement dans un parcours migratoire direct par voie aérienne, et les moins dotés dans un parcours migratoire indirect par voie terrestre et maritime. Ainsi, les carrières migratoires apparaissent à la fois déterminées par les ressources et dispositions sociales classiquement étudiées, mais aussi par celles liées aux carrières homosexuelles au pays et à leur propension – ou non – à produire des sociabilités mobilisables lorsque la vulnérabilité s'accroit et que la question du départ se pose avec une acuité grandissante. Enfin, les carrières migratoires ont également, en retour, un effet sur les carrières homosexuelles, telles qu'elles se prolongent durant la période plus ou moins longue que dure le parcours migratoire. Alors que les migrations directes des plus aisés, qui sont souvent également celles de ceux qui mettent en scène une homosexualité « militante » ou « identitaire », produisent une certaine continuité des carrières homosexuelles, les migrations indirectes tendent à renforcer les processus

de dissimulation de l'orientation sexuelles de ceux qui sont engagés dans des homosexualités « pratiques ». Les migrants par voie terrestre sont ainsi confrontés à des épreuves socialisatrices marquées par la violence, renforçant les dispositions masculines durant des parcours migratoires longs et éprouvants au cours desquels ils sont amenés à masquer leur orientation sexuelle et à « s'endurcir » pour supporter les situations physiques et psychologiques ou émotionnelles endurées.

On observe ainsi un entremêlement des carrières migratoires et sexuelles et des socialisations *à* et *par* l'homosexualité et la migration. Autrement dit, des types de carrières homosexuelles et migratoires très distinctes se construisent, initialement, à partir des dispositions et de ressources sociales qui produisent des effets (d'identité de genre, d'orientation sexuelle et de parcours migratoire) qui se renforcent au cours du temps. Tout se passe comme si les enquêtés les mieux dotés socialement étaient enclins à s'engager dans une homosexualité identitaire ou militante les conduisant à migrer par voie aérienne directe, et les enquêtés les moins bien dotés socialement enclins à s'engager dans une homosexualité pratique (plus rarement identitaire) et à migrer par voie indirecte, cette voie impliquant l'entrée dans des parcours migratoires longs contribuant à renforcer leur inclinaison initiale à dissimuler leur orientation sexuelle dans le cadre de socialisations à des formes de masculinité viriles.

TROISIÈME PARTIE

Survivre, tout en préparant les épreuves de l'asile au motif de l'orientation sexuelle.

On peut considérer l'initiation de la demande d'asile comme une recherche de stabilisation marquant la sortie de la carrière migratoire. Les spécificités du parcours de migration et des expériences qui les constituent vont continuer à peser sur les conditions matérielles, administratives et sociales de stabilisation dans un espace national donné au moment d'initier la demande d'asile. La carrière de demandeur d'asile succède ainsi à la carrière migratoire et implique une relative stabilisation géographique favorisée par les droits accordés aux personnes demandant l'asile. Cette stabilisation dépasse les seuls droits accordés puisqu'elle est également observable chez les déboutés du droit d'asile, c'est-à-dire celles et ceux qui ne sont pas reconnus comme réfugiés. Malgré la dégradation de leurs droits et leur situation irrégulière sur le territoire, ceux-là ne réengagent que rarement une migration internationale. Les carrières d'exil recueillies permettent donc de distinguer une séquence migratoire et une séquence d'installation, l'asile ne constituant finalement qu'une procédure encadrant les droits des personnes engagées dans un projet d'installation.

Le projet d'installation en France, pays souvent choisi en raison de la proximité linguistique et culturelle héritée de la période coloniale, intervient suite à un départ du pays d'origine associé à plusieurs causes plus ou moins articulées. Si l'orientation sexuelle a rendu la vie impossible sur place la migration est pensée comme un moyen de recommencer une « nouvelle vie » dans un endroit identifié comme protecteur des droits des personnes LGBTI certes[177], mais surtout de surmonter les difficultés économiques rencontrées. Ainsi, la distinction migrants/réfugiés, utilisée par les pouvoir publics (Akoka, 2020) afin de distinguer les « mauvais migrants », entrepreneurs motivés par des raisons économiques, des « bons réfugiés », victimes motivées par des raisons humanitaires, apparaît peu opérante pour saisir le réel tant les motifs de la migration sont entre-mêlés (Chossière, 2022). Dans les mises en récit, les demandeurs d'asile expliquent eux-mêmes spontanément avoir quitté leur pays pour une meilleur vie et pour trouver du travail en France. Une manière de se

[177] La loi dite du « mariage pour tous » a fait beaucoup de « bruit » en Afrique francophone. Elle est souvent mentionnée dans les entretiens.

distinguer de la figure du « profiteur », mais aussi d'expliquer combien les contraintes sociales liées à l'homosexualité étaient génératrices d'exclusion et de précarité professionnelle. Si le statut de réfugié renvoie à un principe légal et à un imaginaire partagé de protection d'individus « fragilisés et désemparés », ces entremêlements de motifs de départ génèrent immédiatement une suspicion concernant des demandeurs, qui peuvent être perçus comme des entrepreneurs avant tout soucieux d'améliorer leurs conditions « économiques » d'existence. La demande d'asile agit ainsi comme un carcan politique, moral et identitaire dans lequel les enquêtés sont contraints de se fondre pour espérer stabiliser et légaliser leur ancrage dans le « pays d'accueil ».

Les récits des arrivées par voie maritime en Espagne, Italie ou Grèce et l'obligation faite de déposer les empreintes sous peine d'être renvoyé dans le pays précédent[178], ou d'origine, témoigne de cette injonction à devenir « réfugié potentiel » en demandant l'asile. Pour la population enquêtée, composée exclusivement de personnes ayant engagé une migration vers la France au motif de l'OSIG en premier lieu – et non pour des raisons professionnelles ou de formation –, l'engagement d'une procédure de demande d'asile marque l'entrée dans le devenir réfugié, mais aussi la stabilisation géographique et l'initiation d'une logique d'intégration nationale.

Cette partie se propose d'étudier deux aspects qui caractérisent la période entre l'arrivée en France et l'obtention ou non du statut de réfugié. Le premier est lié aux conditions d'identification et d'initiation de la procédure d'asile, qui plus est au motif de l'OSIG, et aux conditions de subsistance institutionnalisées ou relevant de la débrouille pendant toute la durée de la procédure (allant de quelques mois à plusieurs années). Un premier chapitre analyse les conditions d'accès aux ressources statutaires, alimentaires et en termes d'hébergement qui régissent la période de stabilisation entre l'arrivée en France et le résultat de la demande d'asile. Un second chapitre se focalise ensuite sur les épreuves, notamment administratives, de la procédure d'asile afin d'éclairer les enjeux auxquels sont confrontés les requérants pour obtenir le statut de réfugié. L'attention portée aux mondes sociaux traversés par les enquêtés pendant cette procédure révèle des jeux de mises en scène (Goffman, 1973) identitaires auxquels ils sont confrontés. Les deux chapitres de cette troisième partie entendent finalement étudier l'entremêlement des enjeux administratifs, de survie et de mise en scène identitaire entre l'arrivée en France et la fin de la procédure d'asile, en lien avec les dispositions construites dans le pays d'origine et pendant le parcours migratoire.

[178] Cette pratique présentée dans certains extraits d'entretien du chapitre précédent (chapitre 4) est rapportée indistinctement par tous les enquêtés entrés par la Grèce, l'Italie ou l'Espagne. Le rapport d'Amnesty International 2016/2017 fait d'ailleurs État de pratiques d'enfermement et de rétention apparentées à de la torture pour imposer la prise d'empreintes. « Migrants : Amnesty dénonce des cas de tor- ture par des policiers italiens », *Le Monde*, [En ligne], 3 novembre 2016 (consulté le 7 août 2023). Le rapport d'Amnesty International en question : https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/05/POL1048002017FRENCH.pdf

Chapitre 5. Catégorisations administratives et modalités de survie pendant la demande d'asile

Poursuivant la chronologie des parcours de vie des enquêtés, ce cinquième chapitre s'intéresse tout d'abord aux premiers instants consécutifs de l'arrivée en France. Ceux-ci sont marqués par le repérage de ressources sociales, économiques, de lieux pour passer la nuit et des procédures de régularisation à engager ; procédures qui conduisent, pour l'intégralité des enquêtés, à demander l'asile. Ces premiers instants de la séquence de stabilisation et d'ancrage géographique sont également l'occasion d'une première interaction avec l'administration et d'une première expérience de catégorisation administrative déterminant en partie les conditions de logement et les ressources économiques perçues pendant toute la durée de la procédure. Dans quelle mesure les enquêtés maîtrisent, manipulent ou subissent-ils ces catégorisations administratives ? Quelles sont les implications de ces dernières sur le plan légal, économique ou en termes de logement ? Les dispositions sociales des enquêtés et leurs carrières migratoires influencent-elles ces catégorisations ou la capacité des enquêtés à en maîtriser les rouages à leur avantage ?

Après une focale sur l'entrée dans la carrière de demandeur d'asile, l'attention sera portée dans un second temps sur les conditions de ressources économiques et d'accès au logement tout au long de la procédure. Les demandeurs d'asile trouvent différentes solutions en fonction de leurs dispositions sociales préalables et des contraintes liées à leur catégorisation administrative à l'entrée dans la demande d'asile. En quoi les catégorisations administratives lors de l'initiation de la demande d'asile influencent-elles les conditions de survie pendant la durée de la procédure ? Dans quelle mesure les conditions de survie varient-elles, outre selon cette situation administrative au début de la procédure, en fonction des dispositions sociales et des carrières migratoires des enquêtés ? Quelles sont les implications de ces différentes conditions de survie pour les enquêtés ?

Ce chapitre porte finalement attention aux conditions d'entrée sur le territoire et d'initiation de la procédure de demande d'asile, mais aussi aux conditions de survie pendant toute la durée de la procédure qui implique l'accès à des ressources matérielles minimales, notamment économiques et en matière de logement. L'enjeu sera de saisir les rouages des catégorisations administratives au moment de l'initiation de la procédure et l'impact de ces dernières sur les conditions de survie ; toutes deux en prise avec les dispositions, notamment sociales, en partie forgées au cours des carrières homosexuelles et migratoires.

1. Arrivée en France et initiation de la demande d'asile

L'attention est d'abord portée à la phase d'entrée dans la carrière de demandeur d'asile, située entre l'arrivée en France et l'engagement effectif dans la procédure administrative de demande d'asile. Par souci de clarification, et parce que les catégories administratives assignées peuvent varier, notamment dans le cas des personnes placées en procédure de Dublin et « déclarées en fuite »[179], sont considérés ici – et dans le reste de la thèse – comme « demandeurs d'asile » l'ensemble de ceux qui ont initié une demande dont le dossier est en cours d'instruction ou dont la décision d'attribution du statut de réfugié n'a pas encore été communiquée. Si le recours à la demande d'asile au motif de l'OSIG concerne tous les enquêtés, celle-ci n'est pas forcément connue préalablement à l'arrivée en France[180]. Son initiation nécessite l'identification de la démarche, puis entraine une catégorisation administrative plus ou moins subie ou maîtrisée, et enfin l'attribution de statuts administratifs offrant des droits, et notamment des Conditions matérielles d'accueil (CMA)[181], variables selon les individus. Dans quelles conditions se fait l'initiation de la demande d'asile au motif de l'OSIG ? Comment les catégories administratives pèsent-elles sur l'expérience des demandeurs d'asile ? Dans quelle mesure les dispositions sociales des enquêtés constituent-elles des ressources ou des obstacles à cette étape du parcours ?

1.1. Passer les premières nuits au chaud ou à la rue : une question de réseau

La sortie de la carrière migratoire est marquée par une rupture liée à la stabilisation géographique. S'en suit une période de flottement et d'incertitude au cours de laquelle les enquêtés cherchent à identifier des ressources sociales et matérielles pour assurer la survie immédiate et l'hébergement. Dès cette étape, on observe une très grande disparité entre eux, notamment en fonction des ressources homosociales préalables dans le pays d'arrivée. Ainsi, comme Aliou ou Christian, Paul explique avoir été accueilli en France par un ami LGBTI qu'il connaissait déjà depuis le pays :

> Paul : *En fait, j'avais un ami français avec qui j'avais une relation. (…) Il a payé la formation et j'ai eu le visa pour venir. C'est là que j'ai demandé l'asile. (…)*

[179] Le règlement de Dublin prévoit que le premier pays d'entrée de l'espace Schengen soit responsable de l'instruction de la demande d'asile. Les enquêtés concernés qui décident de rester en France malgré l'injonction faite d'un renvoi dans le pays d'entrée, ne se présentant pas à la convocation adressée par la Préfecture pour mettre en œuvre ce renvoi. Ils sont déclarés « en fuite », perdent les droits propres aux demandeurs d'asile en France et doivent se maintenir en situation irrégulière pendant 18 mois sur le territoire pour que leur demande puisse être instruite par la France.

[180] C'est le cas d'environ un tiers des demandeurs d'asile OSIG à l'échelle de l'Europe (Andrade *et al.* 2020).

[181] L'État prévoit, en théorie, l'attribution d'un hébergement et de 6,80 € par jour aux personnes demandant l'asile dont l'accès au marché de l'emploi et aux aides sociales est interdit pendant toute la durée de la procédure.

Cyriac : *D'accord. Et où tu as dormi à ton arrivée ?*

Paul : *C'est l'ami français qui m'avait payé la formation qui m'a hébergé pendant toute la procédure. Parce que j'ai demandé un logement à l'OFII*[182] *mais ils ne m'ont pas donné. J'avais une chambre… parce qu'il habitait* [une riche banlieue parisienne] *dans un grand palace. (…) Et c'est Patrice* (déjà reconnu réfugié au début de l'enquête) *qui m'a aidé aussi dans les démarches. Il m'a montré* [l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile].

Cyriac : *Patrice, tu le connaissais déjà ?*

Paul : *Oui, il était aussi activiste* [au pays]. *Il savait que je venais. On se voyait, on avait des réunions, entre nous on se connaissait. Le monde est petit. Le monde gay est petit, hein…*

Ces trois enquêtés investis dans les réseaux d'homosociabilité au pays ou proche d'ONG internationales, disposent de contacts avec des personnes LGBTI, le plus souvent originaires du même pays et vivant en France depuis plusieurs années. Ces ressources sociales, préalablement constituées dans le groupe de pairs et souvent en opposition aux socialisations familiales (Portilla 2018), facilitent bien souvent les conditions de migration par voie aérienne, légale et directe, mais aussi l'hébergement et l'orientation vers la procédure dans les premiers moments qui suivent l'arrivée en France. Les ressources sociales disponibles à l'arrivée en France, qu'elles soient amicales ou familiales, ne sont toutefois pas toujours toutes aidantes, comme l'explique Manzar :

Manzar : *Je suis rentré ici, j'ai appelé mon grand frère qui est ici. Lui il m'a insulté. Il a demandé même où je suis. La personne que j'étais avec lui le jour où j'ai appelé mon grand frère, lui, il m'a dit que non, ne dis pas là où tu es parce qu'il t'a déjà insulté. S'il vient, peut-être il va te créer des problèmes. (…) Il m'a dit de ne jamais l'appeler, qu'il ne veut pas entendre mon nom… Il y avait une femme aussi, ici, que j'ai rencontrée depuis là-bas au* [pays]. *Elle était ma copine* [au pays].

Cyriac : *Elle était ta copine ?*

Manzar : *Oui,* [au pays]. *Elle est mariée à un Blanc ici. C'est elle qui m'a hébergé, et tout, et tout, jusqu'à ce que je trouve quelqu'un à* [nom d'une ville de banlieue parisienne]. *Ce n'est pas un copain, c'est juste un ami. C'est un* [compatriote], *il est gay aussi. On se connait depuis le pays.*

Cyriac : *D'accord. Quand tu es arrivé, comment ça s'est passé chez ton ancienne copine et son mari ?*

Manzar : *Eh beh… Elle a dit tout à son mari, et puis je n'ai pas caché ce qui m'est arrivé aussi* [au pays]. *(…) Elle a dit qu'elle est au courant. C'est ça qu'elle m'a dit, elle m'a dit : « Manzar, je suis*

[182] L'Office français d'immigration et d'intégration (OFII) est chargé de délivrer les Conditions matérielles d'accueil (CMA). En raison d'un déficit de place d'hébergement dans le Dispositif national d'accueil (DNA), celles-ci sont attribuées en priorité aux plus « vulnérables » suite à la passation d'un « questionnaire de vulnérabilité ». Les autres peuvent en compensation voire leur Allocation pour demandeur d'asile (ADA) réhaussée de 7,40€ par jour (en plus des 6,80€ initialement prévus), même si la pratique (que nous aborderons plus tard dans ce chapitre) est plus nuancée.

au courant de tout. Mes sœurs et les amies… ». Parce qu'elle, elle boit et tout, tout, tout, tout, tout. Moi je n'ai jamais bu en fait. Mais j'aime la fête quand même. (…) Elle était ma copine pour cacher les choses. J'avais plusieurs copines aux pays qui ne savaient pas que j'étais gay.

En dehors des réseaux d'homosociabilité qui facilitent la période de stabilisation entre la migration et la demande d'asile au motif de l'OSIG, les ressources sociales amicales ou familiales sont plus ou moins tolérantes vis-à-vis de l'homosexualité. Si Jean-Denis rapporte un soutien de sa sœur, et Kopano de son frère, qui les ont hébergés après qu'ils leur aient confié leur homosexualité, Manzar fait pour sa part l'expérience d'un rejet familial. C'est également le cas de Christian, dans un autre contexte. Ils trouveront finalement tous deux des soutiens dans des réseaux amicaux, auprès d'une ancienne camarade de classe pour l'un et d'une ancienne « petite-copine » pour l'autre. Les réactions tolérantes vis-à-vis de l'homosexualité, qu'elles soient familiales ou amicales, sont présentées comme reflétant un degré de proximité à l'égard des normes considérées – dans les récits produits – comme « occidentales », « blanches » et/ou « modernes ». Dans l'extrait d'entretien précédent, Manzar mentionne ainsi le fait que son ancienne copine est mariée à un Blanc, et qu'elle était connue au pays pour faire la fête et consommer de l'alcool. À l'inverse, l'allégeance à la culture, à la famille et à la tradition est souvent mobilisée pour expliquer des réactions de rejet qui sont *in fine* associées à la situation de porte-à-faux interactionnelle dans laquelle les interlocuteurs sont placés en cas d'acceptation de l'homosexualité, et la rupture socialisatrice qu'elle suscite. La crainte de ces réactions de rejet entraine pour un certain nombre d'enquêtés le choix de la dissimulation de leur orientation sexuelle, lorsque cela est possible. C'est la stratégie d'Omran ou de Christian lorsqu'ils sont ponctuellement hébergés par des amis d'enfance ou de travail ignorant leur homosexualité. C'est aussi celle de ceux qui ne disposent pas de ressources sociales préalables et se fondent dans le flux des demandeurs d'asile et migrants, comme Bamba :

Bamba : *Je suis venu à Paris, mais je ne sais même pas je suis où !* (Rires) *Je demande les Noirs où se trouvent les foyers, parce que le monsieur* (le passeur en Espagne) *m'a dit : « Tu vas à Paris, tu demandes les foyers africains ! ». Alors je demande.* [Les réponses :] *« Eh, le foyer, il faut partir là-bas », « Eh, le foyer moi je ne connais pas… ». Je dis : « Mais putain, en France les gens sont durs ! »* (Rires) *(…) Le lendemain je promène, promène, promène, je demande, demande, demande, jusqu'à un monsieur me dit : « Il y a un foyer ici ». (…) La journée je pars, je ne m'éloigne pas très loin du foyer, parce que je ne connais pas la France. Et si je mange, je viens et je dors…* (sous l'escalier) *(…) Je commence à avoir froid, faim, je tombe malade, donc je suis parti à l'hôpital… (…), ils ont donné médicaments (…). Maintenant c'est comme ça, je traine en France, je ne sais pas comment demander l'asile (…). Quand tu demandes des renseignements, les gens ne t'écoutent pas.*

Cyriac : *Dans la rue ?*

Bamba : *Dans la rue ils ne t'écoutent pas, ils ne te répondent pas. Même dans le foyer là-bas, je me méfie, parce que je ne veux pas que les gens* (les travailleurs sociaux) *sachent que je dors ici, sinon ils vont me chasser. (…) Maintenant, une fois j'avais mal à la tête. J'avais mal à la tête beaucoup… (…) Du coup, je suis parti à l'hôpital encore. (…) Le docteur il m'a posé des questions. (…) Je lui ai expliqué que je suis homosexuel et que j'étais menacé de ma famille, et que j'ai peur de rentrer (…) Il m'a dit : « Est-ce que vous êtes un demandeur d'asile ? ». J'ai dit : « Non ». (…) Ils ont appelé un docteur psychiatre avec un docteur psychologue. (…) Ils m'ont posé des questions sur mon parcours, sur ce qu'il m'est arrivé, les choses que j'ai vues, les menaces, les choses qui troublent la tête, les personnes qui sont mortes en Grèce : les femmes qui ont été cramées, les amis qui sont morts dans la neige, les amis qui ont été opérés et qui sont morts, ceux qui ont été blessés… Tout ça, il y a beaucoup de choses… De ce que mon frère m'a fait, qu'il m'a battu… Parfois, quand je dors, je le vois comme s'il me frappait encore et je me lève. Quand j'entends quelqu'un qui a même son nom, ça m'énerve, ça me rend nerveux ! Parce que quand tu penses que tu as perdu tous tes amis, tout ton pays, tu perds toutes les traces de la vie que tu aimais à cause de la famille, à cause de ton frère… Voilà, ça t'énerve… Tu comprends ? (…) Ils m'ont dit : « Tu pars là-bas à l'Hôpital* [spécialisé en psychiatrie]*, ils vont t'accueillir. Tu expliques, ils vont te prendre en charge. Mais surtout, demande l'asile ! ».*

Bamba poursuit en expliquant qu'il craint de demander l'asile en France de peur d'être renvoyé en Grèce, ce qu'il redoute par-dessus tout malgré la précarité de sa situation immédiate. Son rendez-vous à l'hôpital psychiatrique entraine de nouvelles mises en récit au personnel soignant visiblement affecté, mais le service d'hospitalisation est saturé. Faute de pouvoir lui prescrire des médicaments pour traiter son angoisse car il n'a pas encore la CMU, le médecin lui donne des calmants censés l'aider à dormir. Il lui propose d'appeler le 115 pour éviter de se faire dérober ou agresser pendant qu'il dort à la rue sous calmants et l'oriente vers l'association LGBTI militante du droit d'asile. Le bénévole qu'il y rencontre saura lui expliquer que, dans sa situation, il peut demander l'asile sans crainte d'être renvoyé en Grèce et, selon ses termes, lui « *donner le courage* » de le faire.

Comme Bamba, tous les enquêtés ne disposant pas de ressources sociales de type familial ou amical rapportent un tâtonnement hasardeux de plusieurs jours, voire semaines, avant de demander l'asile. À leur arrivée, tous tentent de se rapprocher des communautés migrantes ou diasporiques, sur les conseils du passeur pour Bamba mais aussi souvent par simple souci pratique. Car de nombreux enquêtés expliquent ne pas recevoir d'attention ni de réponses des personnes interpellées dans la rue pour accéder à des informations. Certains l'interprètent comme l'expression d'une peur des Blancs envers les Noirs et/ou sans domiciles, ou l'associent à une culture de gens « pressés », pris dans le rythme de vie en région parisienne. Ils finissent par se rapprocher des personnes noires assimilées aux communautés migrantes pour solliciter des conseils et trouver un hébergement ou un travail nécessaire à leur subsistance. Bamba se met en quête d'un foyer de migrants. Lay, Omar,

Souleyman et Samba sont orientés dans des quartiers connus pour leur importante concentration de personnes migrantes, où ils dorment dans la rue, dans des espaces où ils sont généralement mêlés à des usagers de drogues. Les premières nuits sont particulièrement rudes et la survie dans le froid doit beaucoup au passage des associations composées de citoyens bénévoles (Gardesse, Le Courant & Masson-Diez 2022) qui fournissent des couvertures et des pulls. Après une période d'errance plus ou moins longue, c'est souvent dans ces communautés migrantes qu'ils apprennent l'existence de l'asile et les modalités pour initier la demande.

On constate finalement une grande diversité des conditions d'arrivée en France. Un premier groupe est composé d'enquêtés hébergés par des connaissances LGBTI pendant plusieurs semaines ou mois. Ceux-là bénéficient de leur capital social communautaire (Amar 2018) et sont rapidement orientés vers l'asile au motif de l'OSIG et vers les interlocuteurs associatifs et administratifs compétents. Tous venus en avion, ces enquêtés disposaient déjà au pays d'importantes ressources scolaires, économiques et homo-sociales. Un second groupe se compose d'enquêtés moins dotés scolairement et économiquement, qui étaient peu impliqués dans les réseaux d'homosociabilités au pays. Ceux-ci ont recours à des hébergements hétérosexuels dans les réseaux amicaux ou familiaux auprès d'hôtes qualifiés de « modernes », à qui ils confient le motif du départ du pays, ce qui facilite l'orientation vers la demande d'asile et les interlocuteurs compétents par des recherches Internet ; ou bien auprès d'hôtes considérés comme « traditionnels » à qui l'homosexualité est dissimulée, mais qui les orientent souvent vers l'asile, perçu comme quasi unique solution de régularisation[183]. Enfin, un troisième groupe est très largement composé des enquêtés les moins dotés en ressources scolaires, économiques et homo-sociales au pays. Ces derniers sont le plus souvent livrés à eux-mêmes dans un pays qu'ils ne connaissent pas, ont du mal à s'orienter, parfois en raison de difficultés de lecture mais aussi d'une faible habitude à voyager. Ils se rapprochent des communautés migrantes dans lesquelles ils prennent progressivement leurs repères et accèdent à des ressources pour ne pas dormir tous les soirs dehors – grâce à des propositions d'hébergement pour quelques jours, par solidarité diasporique –, pour pouvoir se nourrir un peu mieux, et finalement déposer une demande l'asile. Dans ce cadre, l'homosexualité est dissimulée. La possibilité de demander l'asile pour ce motif n'est pas envisagée car elle n'est tout simplement pas connue. Elle apparaîtra, difficilement, plus tardivement.

[183] Attention, il ne s'agit pas ici d'alimenter la croyance dans l'existence de « faux » demandeurs d'asile. Cette orientation résulte simplement d'une réaction à une politique anti-migratoire où l'asile est parfois la seule solution de régulariser sa situation, au moins temporairement. Dans ce cas précis, les enquêtés sont éligibles au droit d'asile en raison des persécutions subies ou craintes au motif de l'OSIG, mais d'autres personnes peuvent demander l'asile simplement pour répondre à l'injonction pressante qui est faite par les autorités de déposer ses empreintes ou d'être renvoyé dans le dernier pays (ou le pays d'origine). L'attestation de demandeur d'asile peut permettre à certaines personnes d'être dans la légalité en France pendant des procédures parfois longues de plusieurs années, et de rassembler en parallèle les preuves de travail nécessaires à une régularisation par cette voie.

1.2. S'engager dans une demande d'asile : les voies tortueuses de l'accès à l'information

La durée et le niveau des difficultés rencontrées dans cette phase de recherche d'un hébergement, des conditions minimales d'alimentation, de soins de santé et de régularisation de la situation administrative par la demande d'asile, fluctuent selon les enquêtés. Le premier élément de différenciation entre les enquêtés est lié à la connaissance préalable ou non de la demande d'asile et de l'OSIG comme motif. Une partie des enquêtés sont informés depuis le pays, grâce à des contacts avec des personnes ayant demandé l'asile à ce motif avant eux, ou bien avec des personnes françaises informées. Aliou, Christian et Paul sont dans ce cas. Ils sont aussi ceux qui ont migré par voie aérienne légale et directe, et qui sont hébergés par des amis LGBTI à leur arrivée en France. Les autres ont plus rarement connaissance du droit d'asile avant d'avoir entamé la migration, qu'ils justifient par des problèmes d'ordre politique auxquels l'OSIG n'est pas assimilée. Aussi, à leur arrivée, ceux qui disposent d'un hébergement grâce à un membre de leur famille ou un ami avec qui ils partagent leur homosexualité sont plus souvent informés ou accompagnés par leurs hôtes dans la découverte de ce motif de demande d'asile. Les enquêtés qui ne partagent pas leur homosexualité avec leur hébergeur, qui vivent dans la rue ou qui sont accueillis dans les communautés migrantes, peuvent être orientés vers l'asile sans pour autant être informés que l'OSIG est un motif légitime. Parmi eux, les mieux dotés en ressources scolaires, capables de lire en français, découvrent souvent cette possibilité sur Internet. Les moins bien dotés la découvrent pour leur part au hasard des rencontres et échanges avec les médecins, travailleurs sociaux, agents de l'OFII, etc. Tout comme Bamba cité précédemment, Samba fait partie de ceux-là :

> *Bon, j'étais malade parce que j'étais en t-shirt et puis il faisait froid quand je suis arrivé ! C'était le 8 janvier. Là-bas* (dans la rue)*, un Soudanais m'a donné Jacket. Je ne savais pas comment j'allais faire. J'étais tellement fatigué ! Il m'a proposé d'aller le lendemain dans un hôpital médecin du monde. (…) Ils m'ont donné des médicaments, ils m'ont donné des habits, ils m'ont donné des tickets pour manger dans les restaurants du cœur. (…) Ils m'ont donné le numéro de la Sous-préfecture de Clignancourt. J'ai appelé, appelé… du matin au soir j'appelle, j'appelle, j'appelle… une semaine ! (…) Et puis un jour, je l'ai eu, on m'a donné rendez-vous. Je leur ai expliqué. Ils m'ont fait une carte et tout, mon récépissé. On m'a demandé là-bas où je dors, j'ai dit que je dors dehors. C'est là-bas qu'on m'a donné logement, le 11 février, en CADA. (…) Mais c'est eux aussi, le médecin du monde, qui m'ont fait contact avec* [l'association LGBTI spécialisée de l'asile]. *(…) Elle m'a donné le numéro et elle-même elle a envoyé le message dans son ordinateur.*

Le cas de Samba est représentatif du cheminement réalisé par les personnes ne disposant pas de ressources homosociales préalablement à l'arrivée et qui sont livrées à elles-mêmes, qui ont le plus

souvent migré par voie indirecte et qui sont peu dotées en ressources scolaires et économiques. Pour ceux qui, comme lui, n'ont pas la chance de disposer de connaissances LGBTI ou tolérantes vis-à-vis de leur orientation sexuelle, la découverte de l'OSIG comme motif légitime de la demande d'asile est hasardeuse. Samba et Bamba confient le motif de leur départ au corps médical qui les informe, puis les oriente vers une association spécialisée. Dans le cas d'Oumar, c'est l'agent de l'Office français d'immigration et d'intégration (OFII)[184], chargé notamment d'évaluer la vulnérabilité du requérant en entretien, qui d'après lui repère des attitudes « *efféminées* », l'informe de l'OSIG comme motif légitime et l'oriente vers une association spécialisée.

Pour les plus intégrés dans les réseaux migrants où l'OSIG est dissimulée, maîtrisant peu le français et dont l'expression de genre n'entraine pas d'assignation spontanée à l'homosexualité, la découverte de l'OSIG comme motif légitime de demande d'asile peut survenir plus tard. Certaines des personnes accueillies à l'association LGBTI militante du droit d'asile sont initialement guidées par les communautés migrantes dans la rédaction de récits de vie tronqués, rapportant des persécutions politiques qui n'ont pas eu lieu, avant de découvrir que l'OSIG est un motif légitime d'asile. Cette prise de conscience peut intervenir après plusieurs mois d'instruction, une fois des réseaux d'homosociabilité constitués ou après avoir rencontré des partenaires sur les applications de rencontres. Ce type de situations est d'autant plus probable que la dépendance à l'égard de personnes à qui est dissimulée l'OSIG est forte (Decena 2008 ; Amari 2013), dépendance elle-même d'autant plus grande que les obstacles langagiers sont nombreux et que les liens et réseaux de solidarité dans la communauté LGBTI ou avec des interlocuteurs à qui l'homosexualité peut être révélée sont faibles.

Les conditions d'arrivée en France, et notamment les environnements sociaux dans lesquels s'inscrivent les enquêtés, influencent donc la temporalité d'identification de l'asile comme moyen de régularisation, des persécutions subies ou craintes en raison de l'OSIG comme motif légitime, et des associations spécialisées de la demande d'asile au motif de l'OSIG. Les enquêtés accueillis et hébergés dans un réseau d'homosociabilité sont généralement très rapidement mis en contact avec une association spécialisée, parfois même avant l'initiation de leur demande d'asile. Il en est de même pour ceux dont l'OSIG est connue de leurs hôtes hétérosexuels. En revanche, l'identification des associations spécialisées peut être plus compliquée et tardive pour ceux qui sont essentiellement impliqués dans les réseaux de sociabilité migrants. Plus les personnes sont confrontées à des difficultés matérielles, ou sont impliquées dans des réseaux de sociabilité où elles dissimulent leur

[184] Depuis le 2 mai 2018, en Île-de-France, toute personne souhaitant demander l'asile doit contacter une plateforme téléphonique gérée par l'OFII afin de prendre rendez-vous un jour plus tard en Structure de premier accueil pour demandeur d'asile (SPADA), qui donne ensuite rendez-vous deux jours après en Guichet unique pour demandeur d'asile (GUDA) en vue d'un entretien avec un représentant de la Préfecture et d'un entretien avec un agent de l'OFII.

homosexualité, moins elles sont susceptibles de solliciter un accompagnement précoce de l'association spécialisée. Pour elles, cet accompagnement ne survient que tardivement, souvent après un premier rejet de l'OFPRA, parfois formulé sur la base d'une histoire inventée.

Or le recours à l'aide associative en début de procédure est décisif, car elle peut faciliter l'obtention d'un statut administratif et de conditions matérielles d'accueil plus favorables, grâce aux conseils visant à éviter les pièges dans lesquels peuvent être pris certains demandeurs d'asile, comme le note Pierre : « *Beh, en fait, quand j'ai eu le rendez-vous à l'OFII, elle* (l'officière) *m'a demandé où je dormais en ce moment. Je n'ai pas voulu dire que je dormais dehors, alors j'ai dit que je dormais chez mon cousin, alors que ça n'était pas vrai… C'était pour faire bien… Je n'aurais pas dit ça si j'avais su* ». Dans ce cas, Pierre ne se verra pas proposer d'hébergement (comme de nombreux demandeurs d'asile) malgré l'engagement de l'État à délivrer un logement et 6,80 € par jour, soit 204 € pour trente jours, pendant toute la durée de la procédure de demande d'asile en contrepartie de l'interdiction de travailler introduite par la circulaire ministérielle dite Cresson de 1991 (Legoux 1995 ; Spire 2004 ; Kobelinsky 2012d)[185]. Il ne se verra pas non plus proposer les 7,40 € par jour, soit 222 € sur 30 jours, prévus en compensation de l'absence de proposition d'hébergement. L'hébergement solidaire gracieux, qui ne durera pourtant pas toute la durée de la procédure, est censé se substituer à l'aide d'État.

Lorsqu'ils sont consultés en amont, les bénévoles associatifs préviennent les requérants de ce piège en les invitant à ne pas révéler qu'ils sont hébergés par un ami lorsque c'est le cas. Un autre conseil du même type est formulé par une bénévole : « *L'OFII, la première chose qu'il vous demande c'est si vous acceptez une aide de l'État pour survivre pendant votre demande d'asile, évidemment il faut dire oui.* ». Il s'agit ici pour les requérants de mettre de côté toute fierté, toute volonté de maîtrise de leur image, et d'accepter de revêtir le costume de nécessiteux, de demandeur et le rôle qui est attendu d'eux afin d'accéder à leurs droits. De la même manière que le mendiant doit incarner l'aboutissement d'un

[185] La limitation de l'immigration par le travail s'engage en 1974 alors que le nombre de demandes d'asile s'accroit dans les années 1970, alimentant la thèse du relais (Legoux 1995) selon laquelle les migrants économiques demandent finalement l'asile, commençant à instaurer politiquement une forme de méfiance et de soupçon. D'après Spire (2004), ce déplacement est d'abord dû à la complexité de la demande d'asile qui incitait autrefois les personnes éligibles à solliciter une régularisation par le travail, plus accessible. Les demandeurs d'asile et réfugiés autrefois indifférenciés et autorisés à travailler, se voient progressivement distingués (Kobelinsky 2012c ; Akoka 2020), et les demandeurs d'asile retirer leur droit d'accéder au marché de l'emploi par la circulaire dite Cresson. Depuis 2015, la directive européenne dite « accueil » (2013/33/UE, article 15, paragraphe 1), transposée en droit français (Article L. 554-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) stipule que : « *l'accès au marché du travail peut être autorisé au demandeur d'asile lorsque l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, pour des raisons qui ne sont pas imputables au demandeur, n'a pas statué sur la demande d'asile dans un délai de six mois à compter de l'introduction de la demande* ». Cependant, le dépassement d'un délai de 6 mois dans l'instruction de la demande d'asile ouvre droit à la formulation d'une demande (pouvant être refusée), qui ne peut être formulée que pour la période entre le dépassement des 6 mois et la décision de l'OFPRA, et ne concerne pas les demandeurs d'asile en procédure de Dublin. Le rapport d'information parlementaire sur le sujet des députés Barrot et Dupont (2020) fait état d'un accès très limité au travail dans les faits puisqu'« *entre avril 2021 et avril 2022, sur 4 745 demandes d'autorisation de travail présentées par des demandeurs d'asile, 1 814 ont fait l'objet d'un accord, soit 38,2 % des personnes en ayant fait la demande (ce qui représente 1,7% des premières demandes enregistrées en 2021)* » (« Droit au travail des demandeurs d'asile : une effectivité limitée par plusieurs obstacles » ; article sur le site de l'association Forum réfugiés, publié le 17 mars 2023).

processus de disqualification sociale et mobiliser une figure incarnant cet état pour déclencher les dons (de Gaulejac, 1996 ; Damon, 1997), le demandeur d'asile doit se raconter comme une personne en détresse et à aider, sous peine de ne pas se voir entièrement reconnaître comme tel et de ne pas pouvoir bénéficier des droits associés. De la même manière qu'il faut exprimer un besoin vis-à-vis de l'État pour recevoir l'aide prévue, il convient d'accepter explicitement tout type d'aide, sous peine de voir ses droits suspendus. Certains requérants qui ont « l'audace » de refuser un hébergement proposé à l'autre bout de la France alors qu'ils se sont constitués un réseau amical et d'entraide en Île-de-France depuis leur arrivée il y a plusieurs mois, voient ainsi suspendu le versement de leur compensation de 7,40€ par jour en cas d'absence d'hébergement, quand bien même l'hébergement proposé trouve très rapidement preneur au vu du déficit de places dans le dispositif national d'accueil par rapport au nombre de requérants. Enfin, le recours précoce à un accompagnement associatif peut dans certains cas aider le requérant à contourner un placement en procédure de Dublin, susceptible d'entrainer le renvoi dans le premier pays d'entrée de l'espace Schengen ou le placement « en fuite ». Ce dernier entraine le retrait des conditions matérielles d'accueil et le placement en situation irrégulière pendant dix-huit mois avant que la demande d'asile ne puisse être instruite par la France.

Finalement, une forte corrélation s'observe entre les conditions d'arrivée en France et les conditions d'identification de l'existence du droit d'asile comme moyen de régularisation, de l'OSIG comme motif légitime de demande d'asile, et des associations LGBTI spécialisées du droit d'asile comme ressource. Les enquêtés accueillis par des amis LGBTI, qui sont déjà le plus souvent arrivés par voie aérienne directe, apprennent beaucoup plus vite que les enquêtés hébergés dans des espaces hétéronormés la possibilité de demander l'asile au motif de l'OSIG et l'existence des associations LGBTI spécialisées, qui plus est lorsqu'ils sont à la rue et dans les communautés migrantes où ils dissimulent le plus souvent leur OSIG. Cet écart d'accès à l'information et au soutien associatif renforce l'inégalité d'accès aux CMA dans la mesure où celles-ci ne sont pas accordées en cas de dépassement d'un délai de trois mois entre l'entrée sur le territoire et l'initiation de la demande. L'accès à l'information et à un accompagnement associatif, plus ou moins facilité selon les ressources homosociales, favorise également l'accès à un statut légal et durable de demandeur d'asile[186]. L'écart entre les mieux et les moins bien dotés, déjà creusé par les conditions de migration directes ou indirectes et le risque pour les seconds d'être sous le coup d'une procédure de Dublin, se renforce donc par des chances inégales d'accéder à un suivi associatif et à des Conditions matérielles d'accueil (CMA) optimales.

[186] Le placement en procédure de Dublin entraine bien souvent une période d'illégalité sur le territoire qui pose encore d'autres problèmes, notamment en raison de la crainte des contrôles policiers et d'un renvoi dans le pays d'entrée dans l'espace Schengen (Le Courant, 2015, 2018, 2022).

1.3. Des formules à la carte : un soutien institutionnel et des droits dépendants des parcours migratoires

Dans la littérature scientifique, les personnes ayant recours à la demande d'asile sont souvent appréhendées comme une catégorie homogène. En règle générale, le demandeur d'asile est considéré comme en situation régulière sur le territoire pendant la durée de la procédure au cours de laquelle il perçoit des prestations sociales réunies sous le terme de Conditions matérielles d'accueil (CMA). Celles-ci désignent l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA) de 6,80€ par jour et un hébergement en centre d'accueil pour demandeur d'asile ou dans une structure apparentée[187]. Or cette configuration ne concerne qu'une minorité des personnes enquêtées et de l'ensemble des celles demandant l'asile en France.

Si ce constat est en partie lié à un écart de maîtrise des codes et enjeux de l'interaction avec l'administration entre les requérants, il s'explique aussi par les déficits structurels des dispositifs nationaux, notamment en matière d'hébergement. En 2019[188], 132 826 demandes de protection internationale ont été déposées en France auprès de l'OFPRA. Or le Dispositif national d'accueil (DNA) ne comprend alors que 41 342 places en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Si l'on considère également les 40 524 places d'hébergement éphémères dans les structures apparentées, le total s'élève à 81 866 places. Le temps d'instruction des demandes d'asile est très couramment supérieur à une année[189], notamment lorsqu'une décision de rejet est prononcée à l'OFPRA et qu'un recours est déposé à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Le nombre de personnes simultanément en cours de demande d'asile est donc bien supérieur aux places d'hébergement disponibles. Aussi, le rapport d'activité 2019 de l'OFII, indique que moins d'une personne demandant d'asile sur trois est hébergée dans le cadre du DNA.

La proportion n'est pas plus grande parmi les trente personnes accompagnées dans leur procédure de demande d'asile au cours de l'enquête en tant que bénévole associatif, ou parmi la centaine de personnes reçues en permanence d'accueil. L'hébergement dans le DNA peut *in fine* être considéré

[187] Les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) sont les structures dans lesquelles l'hébergement est durable. D'autres structures ont été créées depuis les années 2000, pour tenter de suppléer un déficit politiquement associé à un pic temporaire d'affluence, parmi lesquelles : les centres d'Accueil temporaire – service de l'asile (ATSA) sont un dispositif d'hébergement d'urgence créés en 2000 ; les Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA) créés en 2016 principalement à destination des demandeurs d'asile sous le coup d'une procédure de Dublin ; les Hébergements d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) créés en 2007 ; les Centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) créés en 2018 ; les Centres d'accueil et d'orientation (CAO) créés en 2015.

[188] Les chiffres mobilisés se réfèrent à l'année 2019, qui est la dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles avant le début de l'épidémie de Covid (en 2020-2021) et la baisse associée du nombre de demandes (Boulos 2020).

[189] La procédure et l'hébergement ne se limitent pas au temps de l'instruction de l'OFPRA, avant convocation à l'entretien, qui peut souvent dépasser une année, atteignant 22 mois pour l'un des enquêtés. Parmi les seize enquêtés, seuls trois ont obtenu leur statut dans un délai inférieur à un an. Il faut également considérer les recours à la CNDA et compter le temps relatif à la recherche d'un travail ou d'un hébergement, qui prolonge de fait le temps passé dans les hébergements, malgré les efforts de certains centres pour accélérer le départ une fois la procédure terminée.

comme une ressource rare (Fassin 2001). Malgré la surveillance quotidienne et le sentiment d'infantilisation relaté par les personnes hébergées dans leurs interactions avec les travailleurs sociaux, l'hébergement institutionnel permet le repos et la recomposition de corps éprouvés (Kobelinsky 2012a ; 2015) et accroit les chances d'obtenir le statut (Valluy 2009). Un premier type de questionnement[190], développé en filigrane dans cette troisième partie de thèse, concerne les raisons de cette augmentation des chances d'être reconnu réfugié pour les personnes disposant d'un hébergement dans le DNA, avec une attention sur les spécificités de l'asile au motif de l'OSIG. Un second questionnement se concentre sur les modalités de sélection des requérants qui obtiennent un hébergement dans le DNA. Quelle est la « justice locale » (Elster 1992) présidant à l'attribution de ce bien rare (Calabresi & Bobbitt 1978 ; Elster & Herpin 1992 ; Delgalarrondo & Urfalino 2000) ? Quelles sont les « *règles, explicites ou non, permettant de fonder des décisions justes* » (Fassin 2001) ? Quelles sont les caractéristiques des personnes prioritairement sélectionnées ?

Un premier constat est que les trois enquêtés qui disposent d'un hébergement sont parmi ceux qui ont eu les conditions de migration et/ou d'arrivée en France les plus difficiles et qui ont été orientés vers la procédure de demande d'asile par des associations humanitaires ou des institutions médicales. Pierre est par exemple orienté par un service de maladies infectieuses suite au diagnostic d'une affection longue durée contractée pendant la migration, et Bamba par une assistante sociale hospitalière après une prise en charge en psychiatrie[191]. Tous deux présentent des certificats médicaux sollicitant un hébergement pour favoriser les soins. Samba, bien qu'adressé par Médecin du monde, n'indique pas de situation médicale particulière mais ne dispose pas de solution d'hébergement et rapporte des difficultés à survivre, notamment en raison de l'absence de réseau d'interconnaissances préalables. L'obtention d'une place d'hébergement est présentée par son interlocutrice comme une chance. Parmi les personnes accompagnées dans leur demande d'asile lorsque j'étais bénévole de l'association LGBTI militante du droit d'asile, celles qui ont bénéficié d'un hébergement se démarquent finalement souvent par des parcours migratoires éprouvants, un suivi médical ou psychiatrique, ou par leur jeune âge.

Ces éléments repérés comme favorisant l'accès à la totalité des CMA sont cohérents avec l'affichage institutionnel de la « vulnérabilité » comme critère de priorisation dans l'attribution des hébergements disponibles. La vulnérabilité est ici considérée au regard d'un certain nombre de situations particulières qui doivent être prises en compte :

[190] Questionnement partiellement déployé dans un article (Bouchet-Mayer & Ferez 2023).

[191] Pour plus de détails, cf. cas de Bamba exposé dans la partie « *1.1. Passer les premières nuits au chaud ou à la rue : une question de réseau* » (Chapitre 5, p. 242-243).

> « (…) telles que les mineurs, les mineurs non accompagnés, les handicapés, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents isolés accompagnés d'enfants mineurs, les victimes de la traite des êtres humains, les personnes ayant des maladies graves, les personnes souffrant de troubles mentaux et les personnes qui ont subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle, par exemple les victimes de mutilation génitale féminine. »[192]

Si l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont explicitement mentionnées dans la directive « procédure » (2013/33/UE)[193] afin d'attirer l'attention sur la nécessité d'ajuster la procédure pour permettre aux requérants concernés de présenter les éléments nécessaires pour étayer leur demande de protection internationale (Chaouite, Lehartel & Bessard 2016), ce n'est pas le cas dans la directive « accueil » à laquelle se réfèrent les agents chargés d'attribuer les places d'hébergement dans le DNA. Cela explique sans doute en partie pourquoi si peu d'enquêtés se sont vus proposer un hébergement malgré l'évocation de l'OSIG comme motif de la demande. La « vulnérabilité » est évaluée à partir d'un questionnaire portant sur les conditions immédiates d'hébergement et sur la santé[194], avec des questions sur le fait d'être enceinte et la date du terme, les formes de handicap sensoriels ou moteurs, les besoins d'assistance d'un tiers dans les actes de la vie quotidienne ou d'avoir un problème de santé (qui sera ensuite soumis à l'expertise d'un médecin de l'Office). Dans ce cadre, Omran n'obtient pas d'hébergement malgré ses expressions de genre évocatrices :

> *Après, quand je suis venu* (en Espagne) *ils m'ont mis en rapport avec un agent de la Croix rouge. C'était une fille, elle était lesbienne. (…) Elle m'a mis à l'aise. Elle m'a dit : « Ne t'inquiète pas, tu vas juste me dire les raisons pour lesquelles tu as quitté ton pays. (…) C'est parce que tu es homosexuel ? ». J'ai dit : « Comment tu as su ? ». Elle m'a dit : « Ça se voit un peu ! ». (…) Quand j'ai demandé l'asile ici, là-bas aussi* (à l'OFII) *quand je suis parti faire l'entretien, prendre les empreintes et tout, tout, tout, la dame aussi elle m'a demandé : « C'est quoi le motif de votre demande d'asile ? Parce que vous êtes gay ? »* (Rires) *J'ai dit : « Ah ouais, ça se voit tant que ça !? ».*

---

[192] D'après la directive « accueil » 2013/33/UE du parlement européen : « Dans leur droit national transposant la présente directive, les États membres tiennent compte de la situation particulière des personnes *vulnér*ables, telles que (…) » https://euaa.europa.eu/sites/default/files/public/reception-FR.pdf. Cette directive est transposée telle quelle en droit français dans l'article L522-3 du CESEDA.

[193] Cette Directive « procédure » du parlement européen recommande aux États de prévoir : « Des garanties procédurales spéciales peuvent s'avérer nécessaires pour certains demandeurs du fait notamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, d'un handicap, d'une maladie grave, de troubles mentaux, ou de conséquences de tortures, de viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle. Les (…) demandeurs devraient se voir accorder un soutien adéquat, et notamment disposer de temps suffisant, afin de créer les conditions requises pour qu'ils aient effectivement accès aux procédures et pour qu'ils puissent présenter les éléments nécessaires pour étayer leur demande de protection internationale. »

[194] Questionnaire consultable en annexe de l'arrêté du 23 octobre 2015 relatif au questionnaire de détection des vulnérabilités des demandeurs d'asile prévu à l'article L 744-6 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/10/23/INTV1523959A/jo/texte

Sauf en cas d'interprétations arbitraires des règles du travail ordinaire par certains agents de l'OFII, c'est-à-dire en cas d'existence de règles informelles pratiquées par les agents dans l'échange au guichet (Weller 2003 ; Spire 2005 ; *Dubois* 2008 ; Gourdeau 2018), l'OSIG ne semble pas favoriser l'accès à un hébergement. Tous les enquêtés qui ont obtenu un hébergement étaient dans une situation critique et en mesure de présenter des attestations médicales indiquant l'impératif d'hébergement.

En Île-de-France, pour initier leur demande d'asile, les requérants contactent l'OFII exclusivement par téléphone, au prix d'un appel local. Leur appel est géolocalisé afin qu'ils soient orientés vers la Structure de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) la plus proche, chargée de leur donner rendez-vous en Guichet unique pour demandeurs d'asile (GUDA) les mettant en contact à la fois avec la Préfecture et l'OFII[195]. La Préfecture relève les empreintes, les intègre à Eurodac[196] et/ou les compare avec celles qui sont présentes dans la base de données afin de déterminer l'État responsable de l'instruction de la demande, le type de procédure[197] et de remettre un dossier de demande d'asile au requérant le cas échéant. L'agent de l'OFII explique les conditions matérielles d'accueil et demande au requérant s'il les sollicite, évalue la « vulnérabilité » du demandeur d'asile, propose un hébergement et ouvre les droits à l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA) le cas échéant. Cette démarche est compliquée par la saturation du numéro de téléphone qui a été instauré en région parisienne à partir de 2018, ce dont témoigne l'expérience de Bamba :

> Bamba : [L'association LGBTI spécialisée de la demande d'asile] *m'a expliqué comment demander l'asile. (…) J'ai appelé, j'ai appelé, je n'ai plus de crédit pour appeler ! Je suis retourné voir*

[195] Cf. Annexe n° 3 : Schéma récapitulatif des étapes de la demande d'asile.

[196] Cf. note de bas de page n°172 (Chapitre 4, *3.3. Échapper aux contrôles pour pénétrer l'Europe-forteresse*, p. 216).

[197] Il s'agit par exemple de placer ou non les requérants en Dublin avec les implications déjà explicitées, en procédures dites « normales » ou « accélérées », qui jusqu'en 2015 conditionnaient l'obtention ou non d'une autorisation de séjour et des conditions matérielles d'accueil. Depuis, le placement en « procédure accélérée » donne accès à une attestation pour demandeur d'asile valant pour titre de séjour provisoire pendant la demande d'asile, et renouvelable tous les 6 mois jusqu'à décision de la CNDA, seulement pour les personnes placées en procédure accélérée pour avoir dépassé le délai d'enregistrement de 90 jours de leur demande à compter de l'arrivée en France, pour avoir présenté des faux documents ou dissimulé des informations, pour avoir refusé le relevé des empreintes digitales, produit des déclarations contradictoires ou fausses auprès de l'OFPRA, fait l'objet d'une mesure d'éloignement au moment de l'enregistrement de la demande. Dans un second cas de figure, le placement en « procédure accélérée » ne donne accès à l'attestation de demande d'asile que jusqu'à la décision de l'OFPRA qui, en cas de rejet, déclenche la délivrance d'une ObligatioDn de quitter le territoire français (OQTF). Celle-ci doit être contestée auprès d'un tribunal administratif sous 15 jours pour pouvoir engager un recours à la CNDA le cas échéant. Ce second cas de figure concerne les personnes ayant présenté une demande de réexamen rejetée ou traitée en irrecevabilité, dont la présence constitue une menace à l'ordre public, ou venant de pays dits d'origine sûre (décision du 9 octobre 2015 du conseil d'administration de l'OFPRA) : l'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, le Bénin, le Cap-Vert, le Ghana, la Géorgie, l'Inde, le Kosovo, la Macédoine du Nord, Maurice, la Moldavie, la Mongolie, le Monténégro, le Sénégal et la Serbie. Cette liste a été réduite à 13 pays par le retrait du Bénin, du Ghana et du Sénégal suite à une saisie du conseil d'État par des associations LGBTI spécialisées revendiquant la suppression complète de la liste au motif qu'aucun de ces pays n'est sûr pour les personnes LGBTI. Le placement en « procédure accélérée » peut enfin entrainer une suspension du droit au séjour suite à la décision de l'OFPRA, sans possibilité de recours, pour les personnes déjà bénéficiaires d'une protection internationale effective dans un autre État ou celles ayant déposées une demande de réexamen pour éviter une mesure d'éloignement.

l'assistante sociale qui est à l'hôpital-là, et elle a dit : « Je vais appeler à ta place pour prendre rendez-vous. Donne-moi tous tes coordonnés ! ». Elle appelle, moi j'appelle, elle appelle. (…) Un jour, je pars prendre mes médicaments et l'assistante m'a dit : « Ah Bamba ! Moi je fais de mon mieux hein ! J'appelle tous les jours. Même à la maison j'appelle pour toi ». Elle a appelé directement l'OFII. L'OFII a dit : « Non, on ne peut pas l'accepter ! Il faut qu'il appelle la PADA, c'est eux qui donnent l'autorisation de le prendre. ». [Puis un jour] *Ils ont décroché, pris mes coordonnés et tout, tout, tout. Je suis retourné chez l'assistante, j'ai dit : « Je les ai eus tout de suite ». Elle était tellement contente, elle m'a attrapée comme ça* (dans ses bras). *(…)*

Cyriac : *Et tu faisais quoi ? Tu appelais le matin, et toute la journée tu appelais et tu attendais ?*

Bamba : *Oui, du matin au soir. Je peux appeler, ça sonne, ça sonne et parfois je raccroche parce que chaque jour je suis occupé. Tu vois, le jour-là j'avais eu la chance. Après, maintenant, je ne sais pas… Ça peut se faire, ils ont nombre d'appels, ils peuvent prendre tes appels. Parce que moi je n'ai jamais vu quelqu'un qui me dit qu'il a appelé une seule fois et il les a eus.*

La loi dite « asile et immigration » de 2018 instaure en Île-de-France la dématérialisation des prises de rendez-vous en préfecture et à l'OFII entrainant jusqu'ici des files d'attente interminables devant ces institutions, en instaurant un numéro unique à contacter pour obtenir un rendez-vous ce qui n'a pas pour autant contribué à réduire les files d'attente mais simplement à les invisibiliser. La saturation du numéro de téléphone entraine des délais d'obtention de rendez-vous variables pour initier la demande d'asile. Si certains obtiennent un rendez-vous en quelques jours, d'autres sont confrontés à l'impossibilité de payer les coûts de communication téléphonique (la plupart disposent de téléphones à cartes prépayées dont le forfait s'épuise rapidement). Bamba est ici aidé par l'assistante sociale de l'hôpital qui, malgré un dépassement de fonction empiétant visiblement sur sa vie personnelle, ne semble pas avoir plus de succès que lui pour obtenir une réponse durant plusieurs semaines. Sur les conseils d'un ami, Christian finit par se résoudre à passer par l'une des associations, qui disposait à cette époque d'une ligne directe avec l'OFII une fois par semaine pour les personnes présentant des difficultés à être enregistrées. Le dépassement du délai de 90 jours entre l'entrée sur le territoire et l'initiation de la demande d'asile peut devenir un motif de retrait de l'ensemble des CMA, incluant l'hébergement et l'ADA :

Cyriac : *Et du coup, toi comment ça se passe au niveau financement, tu as l'ADA ? (…)*

Christian : *Je n'ai pas d'aide de l'OFII parce que je suis venu* [en] *août et que mon appel a été décroché* [en] *janvier 2019, j'excède les 90 jours (…). Je pouvais bénéficier, si je faisais un recours (…), mais il fallait que je prouve que depuis j'essaie de joindre l'OFII et on ne décroche pas.*

Cyriac : *Et comment tu prouves ça ?*

Christian : *Beh, je pourrais le prouver si je pouvais imprimer au niveau de mon opérateur toutes mes communications. Mais mon problème c'est : comment je fais pour que l'opérateur puisse imprimer d'août à janvier ? Et il y avait une date pour la réclamation et la date est passée. Et mon avocat a dit que je pouvais faire si j'arrivais à prouver malgré que la date est passée pour la réclamation, car je suis dans le besoin, mais c'est des téléphones à carte…*

Plusieurs enquêtés, qui ont mis du temps à identifier l'asile au motif de l'OSIG ou à le demander, ne se voient ni proposer d'hébergement, ni même d'ADA. Ils sont en situation régulière sur le territoire, mais contraints de subvenir à leurs besoins tout en étant interdits de travailler et en n'ayant pas accès aux aides sociales. D'autres enquêtés encore, comme Omran, Souleyman ou Lay par exemple, ont été placés en procédure de Dublin, leurs CMA ont été suspendues au bout de quelques semaines, avant qu'ils ne soient convoqués pour un renvoi dans le pays d'entrée dans l'espace Schengen ; convocation à laquelle ils ne se sont pas rendus. Ils se trouvent alors sans hébergement, sans ressources et en situation irrégulière sur le territoire. Les personnes ne présentant pas les parcours migratoires prévus ou autorisés, souvent confrontées à une extrême vulnérabilité à l'arrivée, font fréquemment l'objet d'une suspension des CMA. Pour les rétablir ou les compenser, ils doivent mobiliser des ressources administratives, juridiques ou économiques dont ils ne disposent pas, ou seulement partiellement compliquant ainsi l'accès à leurs droits. La suite de ce chapitre se consacre aux astuces et systèmes de débrouille mis en œuvre afin de compenser le déficit total ou partiel d'attribution des conditions matérielles d'accueil, ou l'insuffisance qu'elles représentent pour survivre en Île-de-France durant plusieurs mois ou années.

1.4. Conclusion. Le délai d'engagement de la demande d'asile : un premier tri déterminant pour la suite

Il s'agit tout d'abord d'identifier la diversité des statuts administratifs et des conditions matérielles d'accueil dont bénéficieront les demandeurs d'asile pendant la durée de leur procédure. Cette diversité dépend pour une part des ressources individuelles des enquêtés et des carrières migratoires, et pour l'autre des conditions d'arrivée en France.

Les enquêtés les mieux dotés en ressources scolaires et économiques au pays bénéficient davantage d'un accueil dans des réseaux de sociabilité, souvent LGBTI, préalablement constitués au pays, au sein desquels ils trouvent des hébergements temporaires et des informations facilitant l'orientation vers la procédure de demande d'asile au motif de l'OSIG. Cet accueil tend à favoriser un engagement rapide de la demande d'asile et une maîtrise accrue des interactions institutionnelles. Autant d'aspects qui augmentent les chances d'obtenir un statut administratif et des conditions matérielles d'accueil optimales en sollicitant le soutien préalable des associations spécialisées.

Parallèlement, la migration de ces enquêtés – le plus souvent légale et par voie aérienne directe – favorise l'obtention de statuts et de conditions matérielles d'accueil favorables.

À l'inverse, les moins dotés en ressources scolaires et économiques au pays ne disposent en général pas de réseaux de connaissances à l'arrivée et se rapprochent alors des communautés migrantes, identifiées par la couleur de peau. Le premier enjeu consiste à trouver un endroit pour dormir, en passant souvent quelques nuits à la rue avant de bénéficier d'hébergements temporaires grâce aux solidarités diasporiques. L'existence du droit à demander l'asile est ici découverte dans les communautés migrantes. L'OSIG comme motif susceptible de justifier la demande demeure toutefois inconnu et n'est souvent découvert que bien plus tard, au contact d'acteurs institutionnels, médicaux ou lors de l'entretien avec l'OFII. Les difficultés à identifier ce motif de demande, accrues par la dissimulation quotidienne de l'orientation sexuelle dans des communautés migrantes, renforcent les risques de dépasser les 90 jours entre l'arrivée en France et l'enregistrement de la demande, ou bien de livrer des informations susceptibles d'entrainer le retrait partiel ou total des CMA. Ces éléments se surajoutent aux difficultés liées à la plus forte propension des moins dotés socialement à migrer par voie indirecte, ce qui favorise leur placement en procédure de Dublin.

Tout comme à l'échelle des parcours migratoires, on repère que les conditions d'entrée dans la demande d'asile au motif de l'OSIG sont influencées par les ressources scolaires, économiques et (homo)sociales des enquêtés. La régulation structurelle de l'asile contribue à faciliter les conditions statutaires et de subsistance des personnes les plus aisées, arrivées par voie aérienne directe, bénéficiant de réseaux d'accueil leur permettant d'identifier et de recourir rapidement à l'asile en raison de l'OSIG ; et à compliquer celles des moins aisés au départ, qui ont migré par voie indirecte, et sont contraints de constituer un réseau de sociabilité à leur arrivée, de trouver des moyens de subsistance, de survie immédiate et d'identifier par eux-mêmes le droit à l'asile au motif de l'OSIG.

Les inégalités, qui se fondent donc initialement sur des écarts de ressources et de dispositions sociales, se renforcent au contact des procédures et catégorisations administratives, et des droits qu'elles ouvrent. La seule exception concerne les personnes pouvant faire valoir une maladie nécessitant des soins importants. La « justice locale » (Elster 1992 ; Fassin 2001) semble ici orientée par une politique d'accueil favorable aux mieux dotés socialement, avantagés par rapport aux moins bien dotés ; politique qui conduit finalement à renvoyer les seconds vers les pays du Sud de l'espace Schengen, à moins qu'ils fassent la preuve de leur détermination « par corps » et soient catégorisés comme vulnérables en raison d'une précarité visible et revendiquée. Dans ce cadre, comment les écarts de conditions statutaires et matérielles d'accueil sont-ils compensés par les moins bien traités ? Et, *in fine*, quel impact ces écarts ont-ils sur les expériences de la demande d'asile ?

2. Compléter l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA) ou suppléer à son absence

Les conditions administratives et matérielles d'accueil différenciées permettent de distinguer cinq groupes d'enquêtés. Ceux disposant d'une attestation de demande d'asile valant titre de séjour peuvent être réparties selon quatre groupes en fonction des conditions matérielles d'accueil dont ils bénéficient. Le premier groupe comprend les enquêtés hébergés dans le Dispositif national d'accueil (DNA) et disposant de l'ADA de 6,80€ par jour. Le second réunit ceux qui voient compenser leur absence d'hébergement dans le DNA par un complément d'allocation de 7,40€ par jour portant l'ADA à 14,20€ par jour. Le troisième est composé de ceux qui ne disposent pas d'indemnités compensatoires pour l'absence d'hébergement dans le DNA, mais de l'ADA de 6,80€ par jour. Le quatrième rassemble les requérants qui ne disposent ni d'un hébergement dans le DNA, ni de l'ADA. Enfin, un cinquième groupe comprend ceux qui ne disposent ni d'un titre de séjour valide ni de CMA, le plus souvent en procédure de Dublin.

Quelle que soit leur situation, les requérants peuvent difficilement survivre sans compter sur des ressources économiques personnelles ou sur des compléments de revenus, sauf éventuellement le premier groupe (qui dispose d'un hébergement et d'environ 200€ par mois). Dans ce contexte, comment les enquêtés survivent-ils alors que l'accès au marché de l'emploi leur est refusé ? De quelle manière parviennent-ils à compléter leurs revenus ? Trois voies principales (légale, illégale et officieuse) sont identifiées pour compléter les ressources octroyées (ou non) par l'État.

2.1. La voie légale : rentes, engagements associatifs dédommagés ou autorisations de travail

La seule forme de travail complètement légale et autorisée ne peut intervenir que six mois après le début de la procédure de demande d'asile :

> « (…) l'*accès au marché du travail peut être autorisé au demandeur d'asile lorsque l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, pour des raisons qui ne sont pas imputables au demandeur, n'a pas statué sur la demande d'asile dans un délai de six mois à compter de l'introduction de la demande » (Article L. 554-1 du CESEDA)*[198].

[198] Cet article du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) est une déclinaison de l'article 15 de la directive Européenne dite « accueil » qui prévoit que « (…) les États membres veillent à ce que les demandeurs aient accès au marché du travail dans un délai maximal de neuf mois à compter de la date d'introduction de la demande de protection internationale lorsque aucune décision en première instance n'a été rendue par l'autorité compétente et que le retard ne peut être imputé au demandeur ».

L'autorisation n'est cependant pas automatique et le requérant doit formuler une demande auprès des services de l'État dans son département de résidence, en fournissant notamment un contrat de travail ou une promesse d'embauche. L'administration doit tenir compte de la situation d'emploi de la profession et de la région pour statuer dans un délai maximum de deux mois. Il ne s'agit ainsi que d'un « droit à demander l'autorisation » qui, si elle est accordée, n'est valable que jusqu'au rendu de décision de l'OFPRA – même en cas de recours à la CNDA – et ne concerne pas les personnes en procédure Dublin. L'étude d'impact du projet de loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » révèle qu'entre avril 2021 et avril 2022, seules 4 745 demandes ont été formulées avec un taux de délivrance des autorisations de 38,2%[199]. Aucune des personnes rencontrées durant l'enquête n'a eu recours à cette démarche très peu connue, souvent confondue avec les voies de régularisation par le travail ou jugée trop complexe et trop coûteuse, comme l'explique Christian :

> Cyriac : *Et pour toi, ce ne serait pas intéressant de remplir le dossier avec le soutien de l'association pour pouvoir être rémunéré normalement ?*
>
> Christian : *Non, là c'est une autre démarche, c'est un autre domaine. C'est bon, mais c'est long ! (…) C'est un formulaire qui est trop long : au moins 17 pages ou 16 pages que la structure doit remplir pour confirmer que l'élément est bien, l'élément est compétent, l'élément travaille et la structure est prête à l'embaucher. (…) La personne sera autorisée à travailler jusqu'à l'audition. Et dès qu'il passe à l'audition, que le dossier de travail est là et que l'entreprise qui a décidé de l'embaucher écrit une lettre pour confirmer qu'il est compétent, il a beaucoup de chances d'obtenir son statut*[200].
>
> Cyriac : *Pourquoi tu n'as pas demandé à ce qu'on fasse ça ?*
>
> *Christian : Euh… Parce que les arguments que j'ai déjà sont bons* (pour défendre sa demande d'asile). *(…)* [Et puis] *en fait, le problème c'est que… si tu veux, je vais t'emmener le mail du Cerfa, tu prends ton temps, tu lis, et puis tu vois comme ça c'est… Et qui va remplir ? La directrice ? C'est long, hein !*

On note que Christian ne veut pas particulièrement recourir à ce dispositif jugé compliqué et long à mettre en place, pour une durée de profit de plus en plus réduite à mesure que la convocation par l'OFPRA se rapproche. Il évoque ici l'impératif d'accompagnement des structures d'embauche, a minima pour expliquer la procédure et transmettre le formulaire, au mieux pour préremplir ce dernier. L'initiation de la démarche implique une forte détermination du requérant, mais aussi un fort engagement de la structure à vouloir l'embaucher lui spécifiquement. Ceux qui s'y essayent

[199] Étude d'impact consultée en mai 2023 sur le site du Sénat : https://www.senat.fr/leg/etudes-impact/pjl22-304-ei/pjl22-304-ei.pdf.

[200] Dans la croyance de Christian comme dans celle de tous les demandeurs d'asile, les gages « d'intégration » sont autant d'éléments valorisables auprès des juges de l'asile et pris en considération. Comme le bénévolat, ces investissements permettent d'entretenir la nouvelle figure du « migrant méritant » (Di Cecco, 2021).

doivent se rapprocher d'une structure d'embauche tout en cherchant à s'extraire du système de concurrence. En même temps, ils se renseignent pour identifier des démarches administratives qu'il s'agit de livrer « clés en main » aux employeurs qui, pour la plupart, non seulement n'en n'ont pas connaissance, mais ont en outre essentiellement retenu que les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler durant toute la durée de la procédure. La tâche à accomplir est alors de taille pour des enquêtés qui, dans leur grande majorité, font état de formes de phobies administratives (notamment en raison des enjeux cruciaux associés aux multiples démarches entreprises), et doivent souvent composer avec une maîtrise limitée de la langue et des usages dans les interactions avec l'administration (Manac'h 2022). Ces phobies administratives se matérialisent par exemple par la recherche systématique de confortation auprès d'un tiers de confiance, dont j'ai souvent fait partie pour certains des seize enquêtés, afin de s'assurer de ne pas faire d'erreur dans la manière de remplir les documents ou dans les procédures (délais, type d'envoi postal, etc.), même après plusieurs années et une aisance acquise parfois supérieure à la mienne.

Lors d'un entretien, Aliou, qui a pourtant fait des études universitaires, pointe du doigt trois chemises remplies de papiers d'un air désemparé : « *Ça me stresse tout ça ! Je m'y perds. Jamais je n'aurais pensé un jour avoir autant de papiers ! Il y a trois, quatre, cinq fois plus là, en un an et demi, que tout ce que j'ai eu comme papiers depuis que je suis né au pays !* »[201]. En raison de ces différents obstacles pour compléter leurs revenus en passant par la voie officiellement prévue à cet effet, les requérants privilégient généralement d'autres voies de complément de revenus, dont une partie est obtenue en contournant ces contraintes tout en tentant de rester dans la légalité.

La seconde voie pour assurer un complément de revenus de manière à la fois officielle et légale correspond au dédommagement d'engagements bénévoles. Des associations dédommagent ainsi le bénévolat de certains demandeurs d'asile, par exemple impliqués dans la prévention du VIH de façon conséquente, au risque parfois d'une requalification en emploi déguisé. Cette implication est recherchée par les acteurs associatifs de prévention pour favoriser la dimension communautaire de leur action. Cette dernière est supposée, grâce à la promotion par les pairs, susciter l'adhésion aux dispositifs médicaux et aux pratiques médicalement définies comme souhaitables pour une population considérée à l'aune de son « risque » épidémique (puisqu'elle est à la fois composée de migrants et d'hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes ou HSH). Les structures de prévention sont ici confrontées à des perspectives plus ou moins conciliables : la nécessité de s'appuyer sur des personnes issues des communautés pour construire des actions adaptées, les difficultés à repérer des personnes intéressées en mesure de s'impliquer (selon leurs situations

[201] La lassitude d'Aliou se traduit plutôt en étonnement dans le discours de Samba (Chapitre 5, *1.2. Le savoir profane distillé dans les diasporas et communautés*, p. 304).

administratives et personnelles) et la volonté de rémunérer/dédommager l'implication de personnes vivant des situations d'extrême précarité.

Christian, qui ne dispose d'aucune CMA après avoir dépassé le délai de 90 jours pour introduire sa demande d'asile, explique au détour d'un échange l'arrangement qu'il a trouvé avec l'association :

> Christian : *J'ai une amie qui me propose de reprendre son appartement, mais je crois que je ne pourrai prendre tout de suite. Avec ce que j'ai, je ne peux pas. C'est trop juste ! Si je perçois 250€, plus 280€ que l'association me donne, ça fait 500€. Mais c'est juste… parce que si je dois payer le loyer à 460€.*
>
> Cyriac : *L'association te donne 280€ ? Ça correspond à quoi ?*
>
> Christian : *Ils me donnent 300€ en tickets services, et puis 280€ en espèces que je dois justifier.*

Christian s'est engagé auprès de cette association de prévention à la suite d'une formation gratuite et non rémunérée, organisée à l'attention des demandeurs d'asile souhaitant devenir bénévoles et s'impliquer pour promouvoir la santé sexuelle, le dépistage et la Prophylaxie préexposition (PrEP) auprès de leurs pairs[202]. Deux des cinq personnes qui ont suivi la formation s'engagent durablement, alors que les autres se désengagent pour une part parce qu'ils ont été reconnus réfugiés et cherchent une activité rémunératrice, pour une autre parce qu'ils ont été transférés dans un autre pays au titre du règlement Dublin, ou enfin parce que la précarité des conditions de survie immédiates ne permet pas un engagement régulier dans une formation et une activité présentée comme non ou peu rémunératrice. L'engagement des pairs reposant sur ces deux personnes et nécessitant une certaine régularité, un dédommagement est pensé sous forme de tickets services et de remboursement des notes de frais. Cette stratégie est inspirée d'autres associations qui contournent ainsi les restrictions d'accès au marché de l'emploi. Là encore, elle intervient à l'issue d'un engagement bénévole préalable important qui permet de gagner la confiance de la structure, de susciter son intérêt et de négocier des formes de dédommagements financiers, liées à la prise en charge des titres de transport ou abonnements téléphoniques.

Ces arrangements avec les associations permettent aux deux enquêtés les mieux dotés en ressources scolaires et économiques au pays de compléter leurs revenus sans pour autant prendre le risque de braver l'interdiction de travailler. Ces situations à la limite de la légalité tendent à produire des formes de double discours chez les acteurs associatifs, visant d'un côté à encadrer l'activité par des « fiches d'engagement » définissant des missions bien spécifiques, et de l'autre à corriger toute expression publique d'une affiliation salariale en systématisant le recours au qualificatif de

[202] Cette formation intervient dans le cadre du dispositif inter partenarial présenté dans la partie « *2.1. Décliner les modèles épidémiologiques en dispositifs concrets : quels enjeux pour les partenaires et les usagers ?* » (Chapitre 1, p. 42-44).

« bénévole ». L'attention portée à maintenir une distinction à l'égard du salariat peut d'ailleurs susciter des sentiments d'exclusion pouvant conduire à un certain désengagement.

Enfin, la dernière modalité d'accès légal à un complément de revenus identifiée concerne les rentes perçues depuis le pays, sous la forme de la location de biens dans le cas d'Aliou, ou d'une pension de retraite pour Christian. Ces deux modalités de revenus concernent une fois encore les enquêtés les plus favorisés. D'une part parce qu'il faut posséder des biens aux pays pour percevoir des loyers et que la plupart des emplois non qualifiés dans les pays d'origine ne donnent pas lieu à la perception d'une pension de retraite. D'autre part parce que les personnes issues des familles les moins dotées économiquement et scolairement se voient immédiatement retirer tout droit à la propriété par la famille et voient leurs biens spoliés ou dégradés dès lors que leur homosexualité est rendue publique[203]. La perception de revenus depuis le pays implique un départ avant que l'homosexualité ne soit révélée publiquement et/ou que la famille et l'entourage ne réagissent pas trop radicalement à la découverte de celle-ci. On le rappelle, les départs anticipant la révélation de l'homosexualité sont uniquement l'affaire des enquêtés les mieux dotés en ressources scolaires et économiques, qui sont aussi ceux dont la réaction familiale est la moins violente et radicale.

Ces deux formes de compléments de revenus (dédommagements associatifs et rentes/pensions) directement ou indirectement dépendantes des dispositions sociales, sont recherchées et désirées par ceux qui en sont dépourvus. Omran évoque ainsi en ces termes la situation d'Aliou :

> *C'est bien. Ça lui permettait d'avoir quelque chose à manger. Je serais moins à la charge des autres. Je pourrais acheter des trucs, ramener à la maison… Parce que là, franchement, je suis vraiment… Je suis gêné en fait de rester là-bas, sans rien… C'est vrai que je cuisine pour eux, je nettoie tout, je fais tout, tout, tout le travail de la maison, mais je pense que ça ne suffit pas quoi. Il me faut quelque chose pour l'aider quoi, parce que tu sais, c'est dur quand même. C'est dur d'entretenir un autre quoi.*

Si Omran prendra finalement la suite de l'engagement associatif dédommagé d'Aliou après qu'il ait été reconnu réfugié, il pointe ici l'importance de ces voies de complément de revenus, qui permettent de réduire la dépendance à l'égard d'autrui à laquelle sont particulièrement exposées les personnes ne disposant pas d'hébergement, d'autant plus lorsqu'elles ne disposent pas non plus de l'ADA. Ces formes de dédommagement de l'engagement bénévole apparaissent essentielles aux demandeurs d'asile, y compris pour faire face aux exigences de leurs hébergeurs en termes de participation aux charges – exigences qu'Omran parvient à satisfaire par la réalisation de tâches ménagères, mais qui conduit d'autres à s'engager dans des contreparties sexuelles ou à être mis à la rue par leurs hébergeurs.

[203] Cf. cas de Souleyman (Chapitre 3, *3.3. Se repentir, résister ou fuir*, p. 175-177).

Ces modes de rémunération par la voie légale sont donc obtenues par les plus favorisés[204], disposant de biens au pays et ayant pu stabiliser leur situation avant le départ. Ce sont les mêmes qui sont aussi les plus susceptibles de maîtriser suffisamment les démarches ou de disposer d'une force de conviction permettant d'accompagner et d'orienter les structures dans la démarche pour obtenir une autorisation de travail. Enfin les plus favorisés sont les seuls à suivre une formation non rémunérée et à initier un engagement bénévole prolongé sans certitude quant à son issue. Premièrement, parce qu'ils y voient un sens et une continuité avec leurs implications dans les réseaux d'homosociabilités au pays et leurs implications militantes parfois déjà dans le domaine de la prévention du VIH. Deuxièmement, parce qu'ils perçoivent rapidement l'intérêt de cet engagement dans le cadre de la procédure d'asile et des hypothétiques rétributions, notamment économiques et symboliques, qu'ils pourraient en tirer. Troisièmement, parce qu'ils y voient une opportunité de formation/intégration, pour préparer la suite, une fois le statut obtenu. Aussi, la plupart des enquêtés ont recours à des compléments de revenus beaucoup plus classiques et habituels, qui sont mobilisés par les communautés migrantes en général, au-delà des seuls demandeurs d'asile.

2.2. La voie illégale : le travail non-déclaré ou illégalement occupé

Le recours au travail illégal est la première voie de complément de revenus rapportée par les enquêtés. Ces emplois sont principalement contractés dans les secteurs du bâtiment, de la sécurité ou du nettoyage. On distingue cependant deux formes bien distinctes d'emplois, que l'on qualifiera respectivement de « non-déclaré » et d'« illégalement occupé ». Le premier se caractérise par l'absence de contrat, par une rémunération convenue oralement en amont entre l'employeur et le travailleur et par un règlement en espèces du salaire direct, sans cotisations salariales indirectes, ni assurances, ni charges sociales pour l'employeur. Les modalités d'emploi n'étant pas encadrées, Bamba raconte comment il joue de sa force de travail pour inciter l'employeur à faire appel à lui :

> Bamba : *Bon, moi je m'en sors avec le bâtiment un peu.* (Rires) *Voilà, c'est ça.*
>
> Cyriac : *Beh oui ! Comment ça fonctionne ? Tu t'en sors bien ?*
>
> Bamba : *Euh… Je ne peux pas économiser, hein ! Ce n'est pas un travail que tu peux faire toute la semaine. (…) Tu comprends ? Il faut qu'il ait un travail qui est dur, qu'il sait que même ses employés ne vont pas travailler ça pour te dire : « Bon, viens ! ». (…) Mais il est reconnaissant, s'il voit que j'ai fait un travail dur et que je finis le travail en un seul jour, il me rajoute l'argent. (…) Une fois*

[204] Rappelons que les niveaux de ressources scolaires, économiques et (homo)sociales varient ensemble et que « favorisés » regroupe les personnes les mieux dotés en ressources scolaires et économiques et les plus impliqués dans des réseaux d'homosociabilité militant au pays leur permettant le développement de ressources homosociales.

j'ai travaillé 4 fois, et donc normalement ça a fait 400€. Après il a fait ça à 500€. (…) Une fois aussi j'étais parti chez un Blanc pour faire pour enlever la peinture au niveau de l'entrée de la voiture, avec la machine-là qui gratte. J'ai fait ça en une seule journée, je me suis donné à fond. Après même le Blanc il est venu, et il m'a dit : « Attends, tu as fini tout ça là ?! Wouaah ! Mais ça fait longtemps que tu travailles pour ce patron ? » J'ai dit : « Beh oui ». Il dit : « Il doit aimer le travail que tu as fait aujourd'hui ! Wouaaah ! ». J'ai dit : « Beh, il faut le dire hein ! ». Moi j'ai apprécié. (…) Après, le patron est venu, il a ajouté 50€ cadeau. Mais c'est des chantiers où il fait des sous. C'est du travail à 1000 et quelques euros, et il voit qu'il me paye 80€ une seule journée et que je finis ça…

Dans cette première partie d'extrait, Bamba explique fièrement que son efficacité et sa rapidité d'exécution lui permettent d'impressionner les clients, d'accroitre les marges de l'employeur et de négocier une hausse de son salaire journalier. Comme en Turquie, ou en Grèce, Bamba souligne l'exploitation mais se montre dynamique afin d'être en pole position par rapport à la concurrence quand une opportunité se présente, ce qui amène à la deuxième spécificité de ce type d'emplois :

Cyriac : *Et toi, tu travailles plutôt le week-end en général ?*

Bamba : *Bon… Moi je travaille le jour où tu m'appelles, c'est tout. Mais lui, comme il travaille dans une entreprise, il profite du matériel et de ses collègues pour aller faire du bricolage non déclaré dans certaines maisons. Tu comprends, non ? Il se fait des sous et il fait moins cher avec les personnes. (…) Parfois j'appelle aussi mon ami que j'ai rencontré au Bricomat[205] (…), mais je ne veux plus travailler pour lui. Ça suffit ! Partout où il m'envoie, je mets le GPS et je pars jusqu'à l'endroit. Parfois, il me met des heures… (…) C'est pour décharger, quoi, tu comprends ? Je vais aller m'assoir depuis 11h et la personne vient à 14h. Tu vois ? (…) Parfois il me dit de venir à 7h30, je sors d'ici à 5h pour partir. Il me dit que non, d'attendre, que le propriétaire de la maison n'est pas encore sorti d'abord. J'attends devant la porte, dans le froid. (…) Lui il s'en fout !*

La flexibilité de l'emploi non déclaré est génératrice d'incertitudes interdisant les baisses de performance dans le travail et qui peuvent conduire à des périodes plus ou moins longues sans sollicitation dont Bamba cherche à se prémunir en multipliant les employeurs. Des employeurs qui rémunèrent et organisent plus ou moins bien son travail et les chantiers. Il tente de limiter les horaires de travail mal définis en amont, qui entrainent une perte de temps considérable de transports ou d'attente (non rémunérée). Il rapporte également des amplitudes horaires importantes et une rémunération modique. Ces éléments sont rapportés par d'autres enquêtés, comme Samba ou Souleyman, qui ont recours au travail journalier en se rendant à des points de rendez-vous où

[205] Magasin de matériaux devant lequel il lui arrive de se rendre lorsqu'il n'a pas de travail et où certaines entreprises ou particuliers viennent récupérer de la main d'œuvre, souvent pour des tâches de quelques heures, pouvant ensuite donner lieu à d'autres opportunités d'emplois non déclarés.

les entreprises viennent trouver des travailleurs. Les risques sont de ne pas être sélectionné ou d'être « baladé » au niveau des horaires, mais l'avantage est d'être payé tout de suite, à la tâche ou à la journée. Pour un emploi de plus longue durée en revanche, l'effectivité de la rémunération est plus incertaine.

En effet, Bamba raconte le déroulement d'un chantier de démoulage important où il a travaillé. Très éloigné de Paris, ce chantier nécessite plus d'une heure de transports pour les ouvriers, qui sont – en plus de Bamba – une quarantaine de sans-papiers. Avec ces derniers, l'accord repose sur une rémunération mensuelle du travail réduite à 400 ou 500€ par mois malgré des amplitudes horaires au moins équivalentes à un temps plein, en l'échange de la délivrance d'une fiche de paye. Pour obtenir une régularisation par le travail, il faut être en mesure de présenter huit fiches de paie dans les 24 derniers mois. Certains employeurs jouent de cela pour faire accepter des conditions de rémunérations basses et des conditions de travail flexibles et dégradées (Jounin 2008, Le courant 2010, Chauvin, Le Courant & Tourette 2021). C'est ce genre d'arrangement qu'a par exemple accepté Boubakar, un demandeur d'asile accompagné dans le cadre de sa procédure. Débouté de sa première demande et de sa demande de réexamen, la régularisation par le travail restait sa principale chance de régularisation.

Bamba, lui, ne souhaite surtout pas se voir délivrer de fiche de paye, par crainte que l'administration en soit informée et que cela ne desserve sa demande d'asile. Il est payé de manière non déclarée. Il raconte les efforts qu'il déploie chaque fin de mois pour percevoir sa rémunération jusqu'à se voir contraint de menacer la responsable du chantier de dénonciation en justice, et à être progressivement évincé. Ces difficultés sont récurrentes dans les propos recueillis auprès d'autres enquêtés, dès lors que le travail non déclaré n'est pas journalier. Christian, qui a travaillé dans le domaine de la sécurité pendant plusieurs semaines consécutives, de nuit, pour surveiller une célèbre maison d'édition, a été trimbalé de ville en ville, d'interlocuteur en interlocuteur avant de pouvoir enfin percevoir sa rémunération. Lorsqu'il signifie à son employeur qu'il ne peut pas faire le tour de l'Île-de-France à chaque fin de mission, celui-ci lui répond que la porte est grande ouverte et que, s'il n'est pas satisfait, d'autres personnes attendent.

Ces rapports de domination d'ordre administratif se retrouvent également pour les enquêtés qui ont recours à des emplois « illégalement occupés », dont Christian explique le fonctionnement :

> Christian : *Beh, par exemple ils connaissent quelqu'un qui peut leur prêter les papiers, la pièce d'identité. (…) Par exemple, je donne la carte d'identité de Basile, je donne le RIB de Basile et je dis : « Voilà, je m'appelle Basile. Voilà ma carte d'identité, voilà mon RIB, voilà, je voudrais faire ça. »*
>
> Cyriac : *Ah, tu donnes tout de Basile ?*

Christian : *Je donne tout de Basile. Moi je travaille dans l'entreprise. Tout le monde croit que je m'appelle Basile, et donc à la fin du mois, on vire mon salaire sur le compte de Basile. (…) Et donc avec Basile on fait un arrangement. Il y en a qui prennent 60%, il y en a qui prennent 30% ou 25%. Ceux qui sont gentils prennent 25%, mais souvent il y en a qui prennent 40% de ton salaire, et puis le reste ils te donnent. (…) Mais le problème c'est qu'il y en a qui te disent dès qu'on a viré l'argent et de venir prendre l'argent tel jour. Mais il y en a qui vont dire : « Oui, on a viré l'argent, mais je n'ai pas le temps, je travaille, je t'appelle quand j'aurai le temps pour te remettre ton argent ». (…) Certains même ne travaillent pas du tout. Ils sont Français, ils ont leurs papiers, ils prêtent leurs papiers à trois ou quatre personnes et puis ils vivent de ça.*

Cette modalité de travail présente les avantages de tout emploi régi par un contrat, avec des horaires et une rémunération bien définie, une apparence de régularité protégeant des contrôles, éventuellement même une couverture en cas d'accident. Cependant, la confusion d'identité sur laquelle elle joue ne permet pas, ou difficilement, de faire valoir cette activité professionnelle en cas de refus du droit d'asile afin d'obtenir une régularisation par le travail. D'autre part, on retrouve des rapports de domination et d'exploitation relatifs à l'absence de documents officiels, qui justifie le prélèvement d'une part du revenu par le prêteur des papiers. Pour ce qui concerne la rémunération, les enjeux sont similaires au travail non déclaré prolongé, avec des possibles retard de versement du salaire par le prêteur d'identité. Pour dépasser l'incertitude liée au travail journalier, les enquêtés qui ont recours au travail non déclaré prolongé ou à des emplois illégalement occupés se mettent en situation de dépendance à l'égard du patron ou à l'égard du prêteur d'identité.

Le recours à ce type d'emploi nécessite par ailleurs de disposer de réseaux de sociabilité préalables, susceptibles de faciliter l'identification des lieux où trouver du travail ou des personnes susceptibles de prêter leurs documents d'identité. C'est ce qu'explique Souleyman, ou encore ici Omran :

Oui, parce qu'il y a beaucoup de gens qui travaillent dans le noir, hein ! Mais je n'arrive pas à trouver… parce que tu sais, c'est de bouche à oreille, on ne peut pas taper à toutes les portes en disant : « Je n'ai pas de papiers, mais je veux travailler ! ». Mais peut-être c'est de bouche-à-oreille, si quelqu'un qui voit… même toi, au cas où si tu vois quelque chose ![206]

Souleyman et Omran ne disposent pas de réseaux de connaissances en France préalablement à leur arrivée, et leur situation de fuite en procédure de Dublin les expose aux contrôles policiers. Ils limitent donc leurs déplacements (Le Courant 2022), et par voie de conséquence leur sociabilité.

[206] Cette dernière partie de la citation renseigne sur la relation entretenue entre l'enquêteur et les enquêtés, et notamment la considération du premier comme une potentielle ressource pour les seconds.

Les effets de ces contraintes administratives sur leur mobilité spatiale (Chossière 2020) ne leur permettent pas de recourir aux stratégies déployées par Samba pour trouver du travail :

> Samba : *Je sors le matin de bonne heure, je pars dans les rues comme ça. Le premier monsieur que je vois je regarde d'abord son visage. Si c'est un visage bizarre, je laisse. Mais si tu as la tête en l'air, l'air cool, je dis : « Bonjour, comment vous allez ? Je cherche du travail ». Pas blanc, pas noir, moi je m'en fous, je demande. J'ai gagné des petits boulots comme ça. (…) Ou des fois tu rencontres avec d'autres Noirs, ils savent très bien que vous êtes même situation (…). C'est comme ça que j'ai gagné… (…) c'est derrière là-bas, il y a un rond-point. J'ai oublié le nom de la rue. On se plante là-bas comme des putes, hein !* (Rires) *Excuses-moi l'expression mais…* (Rires) *les gens ils savent très bien que les gens qui sont là ils sont là pour chercher du travail. (…) Moi je sors de chez moi à 5h du matin, j'arrive là-bas c'est 6h, je reste jusqu'à 7h, 8h, 9h. Là-bas c'est de la pure chance, parce qu'il y a du monde ! Tu vas voir venir les camions, les gens de chantier, les gens qui travaillent dans le bâtiment. (…) Moi je pars très tôt parce que des fois les gens viennent tôt. Peut-être que tu pourras rencontrer là-bas un bon patron… (…) si tu bouges, la chance toujours vient je pense.*
>
> Cyriac : *Et comment ils font pour choisir ? Parce que j'imagine qu'il y a du monde, non ?*
>
> Samba : *Il y a des entreprises qui passent et tout le monde court si ils garent le véhicule. C'est le premier arrivé… ou bien si vous avez la chance, le monsieur peut vous dire : « Eh, monsieur, viens ! ». (…) Si tu pars là-bas, tu discutes, il faut être pote avec les anciens qui sont là, il faut être ouvert avec eux. Comme ça, si ils gagnent eux, ils te disent : « Eh monsieur, viens-là, il y a le travail ! ». Il y a des gens qui sont là-bas avec des numéros de patron aussi. Si ils savent que tu travailles bien, ils te proposent de partir avec eux ou t'appellent et te disent quand il y a un travail.*[207]

L'hyperactivité décrite par Samba ou Bamba est en partie permise par leur statut administratif, qui les autorise à circuler comme ils l'entendent. Souleyman, Omran ou Lay réduisent au contraire leurs déplacements et leurs interactions sociales par crainte des contrôles de police, puisque déclarés « en fuite » suite à un placement en procédure de Dublin et donc en situation irrégulière. Cette hyperactivité est également favorisée par un accès aux CMA dans leur intégralité et à une solution d'hébergement stable en CADA, qui leur permet de se concentrer sur la recherche de compléments de revenus et le développement de sociabilités. Par ailleurs, tous les enquêtés font part du dilemme auquel ils sont confrontés, pris entre leur volonté de respecter la loi comme symbole d'intégration et l'impératif de compléter l'ADA ou de suppléer son absence. Si les plus aisés parviennent à valoriser leurs ressources personnelles, et notamment leurs dispositions scolaires, en flirtant avec la légalité dans le cadre de leur engagement associatif, les moins aisés sont conduits à transgresser

[207] Cette description rappelle le recours au travail agricole en Grèce par ailleurs évoqué par Bamba (Chapitre 4, *3.2. « Boulot, dodo » : survivre et renouveler ses moyens économiques*, p. 211-214).

la loi au prix d'une certaine anxiété. Enfin, un troisième groupe d'activités que l'on peut qualifier d'officieuses sont à mi-chemin entre légalité et illégalité, entre profession et loisir, et réinterrogent les limites de la sphère de l'intime.

2.3. La voie officieuse : être entretenu, « michetonner » ou recourir au travail du sexe

Une troisième voie de complément des revenus ou de prise en charge de certaines dépenses implique les relations intimes et sexuelles. Légales ou illégales en fonction de l'endroit où l'on place le curseur, il s'agit de pratiques de don/contre-don engageant la sexualité dans l'échange. Il peut s'agir de travail du sexe, de « michetonnage » ou d'échanges dans le cadre de relations assistancielles déséquilibrées dans lesquelles le sexe intervient comme une composante préétablie ou spontanée. Quand bien même leurs profils sur les applications de rencontre ne comprennent aucune autre information que leur couleur de peau, la plupart des enquêtés reçoivent des invitations pour des rapports tarifés. Un constat rapporté avec distance, amusement ou lassitude selon chacun.

Certains trouvent là une opportunité pour avoir une source occasionnelle de revenus, surtout ceux qui rapportent des situations de vie compliquées et où la survie est en question, notamment parce qu'ils n'ont pas d'autres sources de revenus que l'ADA. Les récits de ces derniers révèlent leur adhésion à une forme de « racisme sexuel » (Plummer 2007 ; Corneau *et al.* 2016 ; Jahjah 2021) portant à associer prostitution et couleur de peau, qui contribue à spécifier leur expérience racialisée de l'homosexualité (Lee & Brotman 2011 ; Adam & Rangel 2015 ; El Hage & Lee 2016 ; Poon *et al.* 2017 ; Fuks *et al.* 2018 ; Karimi 2021 ; Fournier *et al.* 2018 ; Fournier *et al.* 2021), indépendamment du statut administratif et/ou de la situation économique. Cette forme de travail du sexe à pour spécificité de ne pas découler de la formulation d'une offre sexuelle *a priori*, mais plutôt d'une forme d'opportunisme face à une demande qui est fortement dépendante du contexte. Lorsqu'ils y ont recours, les enquêtés évitent le plus souvent de la reproduire. Il est à noter que ces échanges économico-sexuels exposent à des difficultés de négociation des modalités de pratique ; par manque de « socialisation professionnelle » et d'apprentissages par pairs des pratiques du métier repérés par Stéphanie Pryen (1999) chez les « prostituées de rue ». Elles conduisent ainsi les requérants à accepter des relations non protégées, ou prétendument protégées par la PrEP (sans prise en compte des autres Infections sexuellement transmissibles-IST), et parfois même à des situations d'agression dans une relation où le « client » définit et impose l'offre sexuelle et les

conditions de sa réalisation. Cela rappelle la situation d'une personne reçue dans l'action de dépistage avec des lésions annales et infectée par le VIH[208].

Dans un tout autre contexte, plus maîtrisé, certains demandeurs d'asile fréquentent les saunas gays parisiens dans lesquels ils négocient des rétributions financières en échange des relations sexuelles. Les partenaires sont alors souvent blancs et plus âgés, comme l'observe Christian :

> Christian : *Beaucoup d'Africains ne viennent pas forcément pour se prostituer, mais ils prennent goût à cette prostitution-là, d'avoir le multi partenaires, de découvrir beaucoup d'expériences sexuelles.*
>
> Cyriac : *Quand tu parles de prostitution, c'est qu'il y a des échanges financiers ?*
>
> Christian : *Oui, il y en a qui le font pour des échanges financiers. La majorité des jeunes Sénégalais, des Ivoiriens rentrent dedans… Ils ont envie de se prostituer, ils ont envie d'avoir des multi partenaires, ils le font moyennant de l'argent. Moi je connais des Ivoiriens qui se prostituent dans le Bois.*
>
> Cyriac : *D'accord, il y a dans le Bois… Et après, il y a d'autres modèles de prostitution ?*
>
> Christian : *Beh, il y en a qui utilisent par exemple Grindr, Gay Romeo ou bien sur le Face[209] ; ils peuvent t'afficher une photo ou par exemple ils sont torse-nu, avec des muscles et tout ça. Une fois que tu acceptes leur amitié, ils te disent : « Oui, moi c'est payant ». Il y a d'autres aussi qui font ça dans les boîtes ou les saunas gay. Quand les vieux viennent leur proposer, ils négocient pour avoir de l'argent.*

Si l'on excepte les formes de travail du sexe plus classiques, par exemple au bois de Boulogne, Christian signale une activité en ligne, via les applications de rencontre ou les réseaux sociaux plus conventionnels, ou dans les lieux commerciaux de rencontre et de sexualité entre hommes. Selon les cas, le travail du sexe semble non explicitement assumé, ou du moins pas clairement affiché. La rétribution financière est négociée au moment de l'acte. D'ailleurs, Christian parle à la fois de « prostitution » et de « prendre goût au multi partenariat ». Il fait aussi mention de la rémunération comme artefact de régulation, visant à compenser la « décote » liée à l'âge sur le marché du sexe.

Le récit de Christian est ainsi caractérisé par une zone de flou concernant le libre recours à ces échanges économico-sexuels. Une certaine confusion s'opère entre découverte de nouvelles pratiques sexuelles désirées et plaisir pris dans une pratique initialement non souhaitée. L'enjeu n'est pas ici de souscrire à une vision victimaire du travail du sexe ou des relations économico-sexuelles. Il convient toutefois de restituer le contexte dans lequel elles se déroulent, marqué par la précarité administrative et économique des enquêtés. La majorité d'entre eux ne se revendique pas comme « travailleur du sexe », rejetant au contraire l'assignation à cette figure, dont ils entendent

---

[208] Cf. situation rapportée dans la partie : « *1.3. Laisser poindre les contextes de vie pour lever les obstacles au dépistage* » (Chapitre 2, p. 89).

[209] Grindr et Gay Romeo sont des applications de rencontre gay bien connues, et Face est le diminutif de Facebook.

se mettre à distance. Plusieurs personnes rencontrées dans le cadre de l'ethnographie font spontanément part de ces activités en sauna, pas toujours protégées et leur faisant craindre le recours au dépistage et l'annonce d'une sérologie positive[210]. Dans leur situation d'instabilité et de précarité administrative et économique, ils ne se disent pas prêts à surmonter l'épreuve.

D'autres formes plus indirectes de compléments de revenus liées à des relations affectives et sexuelles sont rapportées par les enquêtés, s'apparentant plutôt à des relations prolongées et à des formes de « michetonnage » plus ou moins revendiquées. Adam a par exemple rencontré via une application un homme de catégorie sociale aisée, de trente ans son ainé, marié. En plus d'être logé gracieusement chez lui, dans un studio initialement destiné à la location, il est nourri, emmené au restaurant, et se fait payer des vacances lorsque son amant en prend avec son mari. Dans les conversations avec d'autres requérants, il se met alors volontiers en scène comme un coépoux en concurrence avec l'époux légitime, suscitant des rires emprunts d'une certaine jalousie chez ses pairs. En effet, si un certain nombre d'enquêtés engagent des histoires avec des Blancs plus âgés, tous n'aboutissent pas à des situations aussi stables leur permettant de suspendre la longue période de trouble et de difficultés engagée depuis le départ du pays d'origine. Lay par exemple, qui se trouve sous le coup du règlement Dublin et ne dispose pas des CMA, est hébergé par différents amants, souvent également demandeurs d'asile. Il tente en même temps de construire une relation stable avec « un Blanc » susceptible de lui apporter une certaine stabilité économique ou en termes de logement. Après plusieurs relations infructueuses, il fréquente ainsi Pierre-Henri, qui vit dans le 1er arrondissement de Paris et lui propose de contracter un PACS[211] une fois qu'il sera parvenu à rompre son précédent, également contracté avec un demandeur d'asile. Malgré la description initiale de la relation recherchée, apparaissant comme intéressée, Lay explique finalement que ce n'est pas tant la valeur administrative du PACS que sa symbolique de stabilité qui l'attire.

Les relations engagées sont toutes présentées comme désintéressées par les enquêtés. Adam et Basile entretiennent ainsi chacun une relation débutée il y a quatre ou cinq ans, alors que l'un est désormais « réfugié », l'autre « naturalisé » et que les deux disposent d'un emploi. Leur changement de situation n'a pas modifié ces relations, dans lesquelles ils conservent la place d'amant malgré les promesses d'engagement et de PACS. Loin d'être dupes de leurs positions de dominés dans les rapports sociaux de séduction, ils sont tous deux bien conscients que les « vieux blancs » des classes moyennes ou supérieures mobilisent leurs positions sociales privilégiées pour alimenter le rêve et

[210] Des craintes déjà exposées en partie dans la partie : « *1.3. Laisser poindre les contextes de vie pour lever les obstacles au dépistage* » (Chapitre 2, p. 88-89).

[211] Pacte civile de solidarité (PACS), parfois décliné en verbe d'action : « se pacser » dans le langage courant, il permet notamment de faire la preuve d'une vie commune, ce qui est parfois utile pour l'obtention d'un titre de séjour au titre du regroupement familial comme alternative possible à la demande d'asile.

l'attirance des demandeurs d'asile, dont ils font partie. Si dans le cas d'Adam, les termes de l'échange semblent relativement clairs et partagés par les deux protagonistes, dans la plupart des situations évoquées, ces positions de domination sont plus ou moins habilement manipulées en vue de tirer des profits immédiats.

Christian explique par exemple sa rencontre avec son hébergeur, un gay blanc d'environ trente ans son ainé. Mis en relation avec lui par l'intermédiaire de la diaspora LGBTI alors qu'il n'a plus de logement, il doit prendre la place d'un autre demandeur d'asile avec qui le logeur était en couple et qui ne payait plus sa part du loyer. Lors de leur première rencontre, le logeur souligne que Christian est un « beau Black », ce qu'il présente comme un argument motivant sa décision de l'accepter comme colocataire. Pour 200€ par mois, il dort sur le canapé de l'appartement qui ne dispose que d'une chambre. Christian explique ensuite repousser les avances du logeur. Il finit par céder lorsque celui-ci lui propose de se marier pour simplifier ses démarches. Christian précise :

> *C'est comme ça que j'ai commencé à avoir des rapports. Je me suis dit : « Tiens, on va se marier, c'est le moment d'avoir des rapports ! ». (…) Et je lui ai dit : « Bon, écoute, il ne faut pas qu'on pense que je suis profiteur. Donc moi je vais te proposer d'abord le PACS, et puis si tu sens que tu veux vraiment de moi, on va se marier peut-être l'année prochaine ou l'année sur prochaine ». (…) Et puis après quelques temps, il m'a dit qu'il ne voulait plus. En fait, j'ai l'impression que c'était que pour le sexe. (…) On couchait ensemble tous les jours, on devait coucher ensemble le matin, on devait coucher ensemble le soir, on devait avoir des rapports tous les soirs avant de dormir, au réveil… (…) Et donc après j'ai compris qu'en fait c'était un appât pour coucher avec moi, et ça ne m'a pas plu. Je me suis senti assez blessé, je me suis senti humilié (…) Et puis après, j'ai compris qu'il me trompait (…) En fait, il joue à un jeu de manipulateur, il me dit : « Tu sais, moi je suis le propriétaire de la maison, tu baises avec le propriétaire, tu vois, tu as le beurre, tu as l'argent du beurre, tu as tout ! ».*

Pour Christian comme pour Lay, leurs interlocuteurs mobilisent le mariage ou le PACS dans le but de jouer de leur position favorisée et des craintes des enquêtés afin de susciter et manipuler l'espoir et de satisfaire leurs désirs sexuels. Alors que la quasi-totalité des enquêtés rêvent de rencontrer un « prince charmant » susceptible de leur apporter une relation stable, durable et sérieuse, ils décrivent les personnes rencontrées comme des individus qui, à l'inverse, sont animés par le seul souci du profit sexuel. Cette perception est d'autant plus mal vécue par les enquêtés que la nécessité et la cupidité sont rarement ce qui les guident, et qu'ils ont été socialisés (au pays) dans des milieux valorisant les relations affectives prolongées et engageantes comme l'observe Chen (2023) à propos des étudiants homosexuels chinois. Ils sont ainsi nombreux à exprimer une souffrance, y compris une fois le statut de réfugié obtenu, en raison des difficultés à engager une relation telle qu'ils la désirent.

Un certain nombre de requérants se montrent par conséquent méfiants (Le Courant 2016, 2022) à l'égard de ces relations ponctuelles et intéressées impliquant des échanges d'argent et de services. Ils tentent tant bien que mal d'éviter d'introduire ces dimensions dans la relation afin de prévenir toute confusion. C'est en ce sens qu'il faut comprendre les propos d'Omran :

> Omran : *(…) J'ai trouvé un mec sur Grindr, on s'est vu et il m'a fait une demande de mariage. Tu vois, ça c'est lui qui m'a offert* (me montrant une bague à son doigt).
>
> Cyriac : *C'est une alliance ?*
>
> Omran : *Beh, je ne sais pas comment on appelle ça, mais franchement, il m'a fait une demande. Il travaille, il a la situation, et moi franchement je l'aime bien. Moi, même si il ne m'avait pas proposé le mariage, je peux rester avec lui. (…) Il y a beaucoup de gens, quand tu sors avec eux, ils pensent que tu es là juste pour ton intérêt. Si j'avais le travail et si j'avais les papiers, je peux avoir quelqu'un que j'aime et qui va croire que je l'aime parce qu'il n'y a pas d'intérêt. Mais là, il y a beaucoup de gens qui vont penser que, ouais, le gars il n'a pas de papiers… Même si ce n'est pas lui, c'est son entourage qui dit : « Ah, méfie-toi parce que peut-être il va venir profiter de toi ! ». Alors que moi je suis honnête. Mais si jamais je sais qu'une personne doute de mon honnêteté, je n'arrive plus à être avec la personne, quoi, je ne pourrai plus partager l'amour avec. Donc c'est pour ça, même au mec-là, c'est ce que je dis : « C'est toi qui m'as proposé de me marier avec toi. Et j'accepte uniquement parce que je le veux, mais ne va pas chercher que je vais me marier uniquement pour avoir les papiers ! » Parce que des fois il me demande si je l'aime. Je lui dis : « Mais il faut me croire. Si tu ne me crois pas, ça ne va pas aller, on ne va pas aller ensemble. Moi je te crois, je crois que tu m'aimes ». Je préfère aller m'occuper de mes affaires seul que de rester avec quelqu'un qui croit que je suis avec par intérêt.*

Comme Manzar ou Souleyman, Omran repère ici parfaitement l'instabilité, y compris relationnelle, qu'induit la situation de demande d'asile, rendant difficile l'entretien d'une relation « purement » désintéressée tant les rapports de domination sont omniprésents. Les récits des relations amoureuses sont saturés de ces enjeux. Ils décrivent des amants qui tendent à faire miroiter des apports statutaires ou économiques en vue de manipuler la relation à leur avantage, ou bien par crainte que des promesses plus avantageuses soient faites par d'autres sur un marché affectif et sexuel très concurrentiel. Ludwig (2013) ainsi que Chossière (2021) identifient de leur côté le frein que constitue le statut de demandeur d'asile à l'engagement de relations sexuelles et affective en ce qu'il suppose dans l'imaginaire des partenaires la nécessité d'apporter une aide, une assistance. Dans un sens comme dans l'autre, la construction de la relation au prisme de ces rapports de domination complique la poursuite de ces relations.

Quelle qu'en soit l'intention initiale, la mise en évidence des rapports de domination par le partenaire aisé et bénéficiant d'un statut tend à provoquer un mouvement quasi réflexe de retrait

ou de mise en distance chez les enquêtés. Ceux-ci font alors valoir en retour, de manière plus ou moins implicite, leur position dominante sur le marché esthétique et érotico-sexuel, en réaffirmant leur indépendance et en rééquilibrant le rapport de domination. Ces rappels des rapports de domination produisent donc des obstacles ou freins à l'engagement, et contribuent à dégrader la relation. Omran ou Manzar, en position favorable sur le marché affectif et sexuel en raison de leur âge et de leur capital corporel, mais aussi de la relative stabilité de leur situation matérielle et économique, indépendante des relations effectives et sexuelles, parviennent à imposer des règles relationnelles à visée protectrice, qu'ils estiment centrales à l'engagement d'une relation uni-partenariale prolongée. Ces règles reposent sur le refus des échanges économico-sexuels et des avantages matériels trop visiblement associés à une relation amoureuse tant que leur situation n'est pas plus stable. Pour les aspects matériels, ils préfèrent solliciter des prêts d'argent ou des dons auprès de réseaux amicaux constitués depuis leur arrivée.

2.4. Conclusion. Des sources de revenus plus ou moins valorisables et valorisantes pour la procédure d'asile

L'enquête permet donc d'identifier trois types de compléments de revenus pendant la procédure de demande d'asile. La voie légale concerne les emplois occupés suite à l'obtention d'une dérogation officielle après six mois de procédure, les dédommagements d'engagement associatifs bénévoles, et les rentes ou pensions perçues depuis le pays. La voie illégale concerne les activités professionnelles non-déclarées ou illégalement occupées. La voie officieuse correspond à l'ensemble des profits en contrepartie de relations sexuelles et affectives.

Il convient de noter qu'une seule et même personne peut recourir à ces différentes voies pour accéder à un complément de revenu, successivement ou simultanément pendant toute la durée de la procédure. On observe en outre que les besoins en compléments de revenus sont d'autant plus importants que les personnes ne bénéficient pas d'hébergement et pas d'ADA. Or, comme nous l'avons montré à la fin du chapitre 4 et au début du chapitre 5, les chances de bénéficier des CMA sont beaucoup plus réduites pour les personnes ayant migré par voie indirecte, qui sont aussi celles les moins dotées en ressources scolaires, économiques et homosociales dans le pays d'origine.

Les écarts sociaux se traduisent ici en inégalités qui se renforcent au fil du temps. Leurs effets sont repérables dans le recours à un type de complément de revenus ou un autre. La voie légale semble davantage l'affaire des plus aisés, capables d'identifier les démarches nécessaires et d'accompagner les entreprises pour obtenir une dérogation au bout de six mois. C'est aussi parmi eux qu'on trouve les requérants disposant de rentes ou de pensions en raison de leur statut social avant la migration. Le dédommagement d'un engagement associatif bénévole nécessite pour sa part d'être en capacité

de faire valoir une expertise préalable ou un engagement militant au pays, ou d'avoir acquis une expertise depuis l'arrivée en France, le plus souvent par auto-formation. Il implique donc un certain capital scolaire ou professionnel. L'accès à ces formes de dédommagement nécessite par ailleurs d'être très investis dans les associations, ce qui suppose du temps à y consacrer et l'inscription dans des réseaux d'interconnaissances facilitant les liens et permettant l'accès à l'information.

Les compléments de revenus par voie illégale, travail non-déclaré ou illégalement occupé, constituent la voie la plus largement empruntée, sans doute parce que la plus aisément accessible. L'accès à ces compléments génère cependant des rapports de dépendance à l'égard de l'employeur ou du prêteur d'identité (au moment de percevoir la paie), des conditions d'exercice éreintantes et des horaires aléatoires et chronophages. L'identification des lieux et la constitution des réseaux d'accès au travail illégal nécessite de se renseigner et d'occuper parfois l'espace public pendant de nombreuses heures sans certitude quant à l'obtention d'un travail rémunéré. Cette occupation de l'espace publique expose à des contrôles policiers d'autant plus craints que les enquêtés sont sous le coup d'une procédure de Dublin et sans ressources. Ceux qui sont dans ce cas peuvent certes recourir au travail non déclaré, mais ils doivent composer avec les risques de renvoi dans le premier pays d'entrée dans l'espace Schengen, qu'ils s'efforcent de limiter.

Les compléments de revenus sexuels et affectifs, souhaités ou imposés par la situation, concernent également les enquêtés les plus précarisés administrativement et percevant moins souvent les CMA, qui correspondent aussi bien souvent aux personnes les moins aisées au pays et qui sont arrivées par voie migratoire indirecte. Le passage par les applications de rencontre, les réseaux sociaux ou les lieux commerciaux dédiés aux rencontres sexuelles leur permet d'éviter l'espace public et de négocier parfois ouvertement des rétributions financières ou matérielles en échange de prestations sexuelles. Leur difficile situation administrative et de survie tend en outre à les exposer à des propositions matérielles (notamment d'hébergement) qui, bien que présentées comme des aides, s'avèrent souvent des moyens de manipulation dans le but d'obtenir des contreparties sexuelles.

On observe ainsi combien les voies d'accès à des compléments de revenus suivies par les enquêtés dépendent des situations administratives et des ressources scolaires, économiques et (homo)sociales, déjà fortement liées aux conditions de migration et d'arrivée en France. Il convient enfin de noter que les engagements associatifs bénévoles ou les contreparties sexuelles et affectives s'initient principalement dans les réseaux d'homosociabilité, alors que les emplois légalement ou illégalement occupés s'initient depuis les sociabilités migrantes et favorisent ces dernières, qui impliquent la dissimulation de l'OSIG. Dans cadre, intéressons-nous désormais plus en détail à la diversité des modalités d'hébergement pendant la durée de la procédure de demande d'asile.

3. Être hébergé dans ou au dehors du dispositif national d'accueil

La seconde dimension matérielle qui préoccupe fortement les enquêtés est l'accès à un hébergement, même si l'attribution d'un logement pendant toute la durée de la procédure fait partie des Conditions matérielles d'accueil (CMA). Celles-ci sont établies en contrepartie des interdictions d'accès au marché de l'emploi à partir de 1991 (circulaire dite « Cresson »)[212] et aux aides sociales trois ans plus tôt (Julien-Laferriere 2016), avec comme enjeux afficher d'« éviter l'appel d'air »[213] (Spire 2008 ; Miaz 2017 ; Lèbre 2019 ; Gaisser 2021). L'interdiction d'accès au marché de l'emploi est accompagnée d'une circulaire visant à réorganiser le Dispositif national d'accueil (DNA)[214], instaurant une distinction entre l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile. Or, le nombre de places d'hébergement prévues est dès le départ insuffisant (Milliat 2002 ; Julien-Laferriere 2016) et l'est encore de nos jours.

Quelles solutions d'hébergement les requérants qui ne se voient pas proposer de place dans le DNA trouvent-ils ? Comment se loger (tout en se nourrissant) avec les 14,20€ par jour prévus par l'État, soit 426€ sur 30 jours ? Comment se loger avec 204€ sur 30 jours lorsque la réhausse de 7,40€ par jour de l'ADA n'est pas accordée, ou lorsque qu'aucune des CMA n'est allouée (en cas de dépassement du délai de trois mois entre l'arrivée en France et l'initiation de la demande ou de sortie d'une procédure de Dublin suite à un placement en fuite)[215] ?

Après avoir analysé les différentes voies d'accès à des compléments de ressources financières, il s'agit ici de porter attention aux enjeux relatifs aux trois types d'hébergement repérables. Le premier est l'hébergement en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ou dans des structures apparentées[216]. Il ne concerne que trois enquêtés sur seize et moins d'une personne demandant l'asile sur trois en 2019 à l'échelle nationale (indépendamment du motif de la demande)[217]. Le second type d'hébergement s'opère dans le parc immobilier privé, sous forme de sous-location ou

---

[212] Circulaire du 26 septembre 1991 relative à la situation des demandeurs d'asile au regard du marché du travail, *Journal officiel,* 27 septembre 1991.

[213] Cette notion renvoie à l'idéologie politique selon laquelle un trop bon accueil des populations migrantes ou demandant l'asile, qui n'intégrerait pas une dimension « décourageante » suffisamment importante, aurait pour effet d'attirer plus de migrants et de candidats à l'asile, créant un effet dit « d'appel d'air ».

[214] Circulaire n° 91-22 DPM du 19 décembre 1991 relative à la réorganisation du dispositif national d'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les Centres provisoires d'hébergement (CPH) qui hébergeaient indistinctement les deux catégories jusqu'ici, deviennent dédiés aux 8personnes reconnues réfugiées. Les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) sont alors créés pour accueillir les personnes demandant l'asile, c'est-à-dire celles sur qui le doute porte.

[215] Des rétablissements peuvent être accordés lorsque le requérant engage des démarches administratives faisant valoir sa vulnérabilité et les effets de ces mesures sur sa santé (par exemple).

[216] Cf. Note de bas de page n° 187 (Chapitre 5, *1.3. Des formules à la carte : un soutien institutionnel et des droits dépendants des parcours migratoires*, p. 249) pour une liste de ces structures apparentées.

[217] Cf. rapport d'activité 2019 : https://www.ofii.fr/wp-content/uploads/2021/01/RAPPORT-DACTIVITE-OFII-2019-min.pdf

d'hébergement gracieux en échange de services ménagers ou sexuels. Enfin, le troisième type d'hébergement repéré peut être qualifié de solidaire ou d'assistanciel. Il concerne des accueils sans contrepartie affichée dans les réseaux d'interconnaissances amicaux, diasporiques ou communautaires, mais aussi dans les hébergements d'urgence relevant de l'aide sociale. Quelles sont les expériences et les enjeux relatifs à l'accès à ces différents types d'hébergements ? Quelles sont les caractéristiques qui déterminent le recours à un type d'hébergement ou un autre ?

3.1. L'hébergement en CADA ou autres structures dédiées

Seuls trois enquêtés sur seize ont donc bénéficié d'un hébergement en CADA ou dans une des structures apparentées créées au cours des vingt-cinq dernières années pour compenser le déficit de places d'hébergement disponibles. Ces hébergements prennent la forme de chambres dans des appartements en co-locations ou d'anciens bâtiments en attente de réhabilitation.

C'est dans ce second type de chambres que m'accueille Bamba un week-end. Il vit dans un immeuble de dix étages, situé à quinze minutes à pied de la gare RER d'une ville de banlieue, elle-même à une quarantaine de minutes (de gare à gare) de Paris. Entre le hall d'entrée de l'immeuble et sa chambre (ci-après en photographie), il explique où il en est : « *Ça va, on est là. C'est juste le moral… On attend… Ça fait 20 mois que j'attends la convocation. Maintenant je suis un peu calme. J'attends le résultat.* ». Puis il ouvre la porte de sa chambre : « *Voilà chez moi. C'est une chambre de réfugié, hein !* (Rires) *Mets-toi à l'aise, j'arrive !* ».

Image 1 : Chambre de demandeur d'asile



La chambre est exigüe. Elle ne fait pas plus de 6m^2. Juste de quoi positionner un lit une place, une table pliante pour une personne, une chaise, une étagère et un lavabo. Les toilettes, les douches et la cuisine sont partagées par les habitants de l'étage. Si l'immeuble aux allures de « camp formule 1 » (Manac'h 2019b) est géré par l'un des opérateurs du DNA, seuls trois étages sont réservés aux

demandeurs d'asile Les chambres des autres étages sont louées 330 € par mois, principalement à des réfugiés ou personnes migrantes.

À propos des chambres, Bamba précise que « *certaines sont sales, il y a certaines qui sont vieilles, il faut clôturer. Même ici moi quand je suis rentré, c'était tellement sale... mais j'ai nettoyé le mur avec les produits et tout ça là, parce qu'il y en a certains qui laissent en désordre leur chambre et puis s'en vont.* ». L'immeuble est en attente de désamiantage. Certaines chambres ont dû être fermées car l'amiante circulait avec les infiltrations d'eau. Bamba met donc à la fois l'accent sur des facteurs d'insalubrité liés à l'état du bâtiment, mais aussi d'ordre individuel, liés au manque de propreté de certains résidents qui peut d'ailleurs être un motif d'exclusion du logement. C'est ce qui est arrivé à un de ses amis. La propreté du logement fait l'objet d'un contrôle régulier. En s'appuyant sur une enquête réalisée dans les années 2000 auprès de requérants hébergés en CADA, Carolina Kobelinsky (2010, 2012a) montrait que la vérification de l'entretien des chambres est l'objet d'une série de règles et de mesures de contrôle, s'ajoutant à celui de l'occupation des chambres, de l'interdiction d'hébergement d'autres personnes ou de sous-location. Bamba explique ainsi pouvoir accueillir jusqu'à deux ou trois personnes en journée, mais pas au-delà d'une certaine heure. Si une certaine souplesse est tolérée, la transgression de ces règles peut entrainer l'exclusion du CADA. Omran raconte :

> *Quand je suis arrivé, je suis allé chez un ami, mais il n'avait pas le droit d'héberger. (…) Il voulait que je loge là-bas, comme ça j'allais lui payer quoi. En plus de moi, il y avait deux autres personnes qui logeaient là-bas. (…) Ils ont su qu'il nous logeait et dans son contrat ce n'était pas autorisé. Donc ils nous ont foutus dehors ! (…) Donc j'étais dans la rue. (…) Il y avait un colocataire qui habitait avec nous là-bas, c'était un demandeur d'asile qui a été rejeté de partout, mais il avait déjà vécu aux Ulis et il connaissait les gens. (…) On est partis là-bas et on a dormi dans une cuisine.*

Cette expérience rapportée par Omran rappelle celle de Bamba dormant dans la cage d'escalier d'un foyer de travailleurs migrants pendant plusieurs mois après son arrivée en France[218], ou encore celle d'un « débouté » d'une soixantaine d'années rencontré lorsque Bamba me faisait visiter les parties communes de son étage. Il fait les présentations en direct :

> *Celui-là c'est un ami, il était demandeur d'asile comme tout le monde, et puis voilà, ça n'a pas abouti. Il dort ici parce qu'il n'a pas là où partir, ni personne qu'il connait ici. Ils lui ont dit de laisser la chambre quand sa demande d'asile n'a pas marché. Comme il n'a pas là où partir, ni de travail aussi… Donc souvent il se fait assister comme ça avec les voisins, avec les amis. Et voilà !*

Il se tourne vers l'homme pour faire ma présentation :

---

[218] Cf. extrait d'entretien avec Bamba dans la partie : « *1.1. Passer les premières nuits au chaud ou à la rue : une question de réseau* » (Chapitre 5, p. 242-243).

C'est un ami qui écrit l'histoire pour les démarches des personnes qui sont dans les difficultés comme les demandeurs d'asile, et voilà. Donc c'est pour ça. Il voit la vie des personnes qui sont dans les difficultés pour voir comment les choses se passent.

Nous nous saluons réciproquement dans un mélange de respect et de gêne partagés. Puis Bamba ouvre la porte donnant sur la cage d'escalier et continue la visite :

Tu vois là, à certains moments tu ne peux pas passer ici tellement il y a des gens. Là où ils dorment c'est ici. Maintenant ils (les responsables du CADA ou de l'immeuble) *vont bloquer l'escalier parce que la nuit ils arrivent vers 21h, et après le matin ils ressortent. Maintenant ils ont commencé à mettre une sécurité pour les chasser.*

La surveillance, qui peut être sanctionnée par une expulsion du lieu de logement, s'applique à la fois aux personnes dont le statut administratif ne prévoit plus d'hébergement et aux personnes enfreignant les règles de vie de la structure que les travailleurs sociaux doivent faire respecter.

La logique de contrôle se mêle toutefois ici à des logiques d'assistance. Dans ce contexte, Kobelinsky (2012a) fait état de la lassitude et du sentiment d'infantilisation ressenti par les demandeurs d'asile hébergés en CADA face à l'accompagnement par des travailleurs sociaux qui n'hésitent pas à ouvrir le courrier administratif et à en faire des copies avant de le remettre aux personnes concernées et de leur en expliquer le contenu. Ce sentiment d'infantilisation n'apparaît pas chez les trois requérants hébergés interrogés, tous confrontés à d'importants obstacles de compréhension de la procédure et des échanges avec l'administration en raison de leur illettrisme et de leur faible maîtrise de la langue française. Samba met en valeur l'accompagnement dans la procédure d'asile et l'aide à l'identification des différents acteurs ressources qu'ont favorisé les assistantes sociales du CADA, lui permettant de bénéficier de conseils, de rencontrer d'autres demandeurs d'asile au motif de l'OSIG ou encore de suivre des cours de Français.

Bamba explique pour sa part que la travailleuse sociale qui le suit au CADA n'a pas forcément été d'une grande aide pour lui dans la préparation de la procédure. Non pas parce qu'elle est désinvestie, bien au contraire, mais parce que son investissement en tant que traducteur dans l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile l'a préparé à l'exercice de l'entretien. Il a ainsi construit une expertise face à laquelle sa travailleuse sociale s'avoue surprise et dépassée. Bamba atteste cependant de l'importante implication de la même travailleuse sociale pour aider un autre demandeur d'asile au motif de l'OSIG hébergé dans le même centre. Il relève par ailleurs une activité de conseil, lorsque celle-ci lui rend visite pour l'habituel contrôle des chambres. Repérant son t-shirt de l'association LGBTI militante du droit d'asile aux couleurs arc-en-ciel affiché au-dessus de son lit, elle lui conseille de le décrocher :

C'est mon assistante qui m'a dit : « Fais très attention, il ne faut pas faire comme ça. Quelqu'un peut rentrer dans ta chambre et voir qui tu es. Il peut être méchant contre toi… (…) te créer des problèmes. Si tu étais dans un lieu que ce n'était pas des demandeurs d'asile ça pouvait aller, mais ici personne ne connait pas qu'est-ce qui a amené la personne ici en France ». Donc j'ai enlevé le t-shirt.

L'assistance ne concerne pas uniquement la procédure. Elle implique aussi des conseils plus généraux issus de l'expérience personnelle de l'assistante sociale ou de ses représentations. Nombre d'enquêtés ont été imprégnés par des récits présentant la France comme le pays des droits de l'homme et du mariage pour tous. Aussi, les expériences d'agressions ou de harcèlements produisent la désillusion. Deux agressions en partie développées dans le chapitre suivant sont rapportées en entretiens, l'une a lieu dans le métro et est perpétrée par un autre usager, l'autre par un chauffeur Uber originaire du même pays que l'enquêté agressé à la sortie d'une boîte de nuit gay. Des formes de harcèlement sont aussi signalées par deux enquêtés après qu'ils aient été reconnus réfugiés, dans le cadre de leur emploi en structures d'accueil pour demandeurs d'asile ou centres d'hébergement, émanant de collègues. Si l'incitation de l'assistante sociale à rester « au placard » (Kosofsky Sedgwick 2008) peut être perçue comme une forme de rejet de son identité, les témoignages recueillis la présentent davantage comme un simple conseil ayant valeur d'avertissement pour se protéger d'un risque latent (Sauvaire & Stella 2022). Cette dissimulation renforcée de l'orientation sexuelle dans les interactions sociales avec les personnes migrantes est rapportée par tous les enquêtés. Elle apparaît comme une composante d'aménagement de l'expression publique de l'OSIG ou d'aménagement du placard (Beaubatie 2019) par un jeu d'expression/dissimulation en fonction des mondes sociaux. Ce partage entre expression de l'OSIG à l'attention des travailleurs sociaux ou dans les associations LGBTI spécialisées, et dissimulation de celle-ci à l'égard des résidents dans les CADA, est une règle partagée par l'ensemble des enquêtés hébergés.

Malgré l'attention portée au fait de ne pas révéler son orientation sexuelle, la possibilité de bénéficier d'un hébergement apporte une certaine tranquillité aux personnes concernés. Cette situation leur permet notamment de disposer d'un temps précieux pour permettre aux requérants de se concentrer sur leurs démarches administratives et leurs activités professionnelles non déclarées ou illégalement occupées. S'ils disposent d'une certaine autonomie vis-à-vis d'autrui et d'un accompagnement/conseil des travailleurs sociaux, ils doivent également respecter des règles formelles et plus informelles, comme par exemple apprendre à gérer l'expression publique de leur orientation sexuelle et ses conséquences potentielles. Finalement, c'est le mode d'hébergement unanimement considéré comme le plus confortable.

3.2. Sous-locations ou hébergements contre services

Les personnes ne disposant pas d'hébergement dans le DNA doivent trouver des alternatives pour compenser le « déficit du dispositif national d'accueil » (Bouchet-Mayer & Ferez 2023) afin de se procurer des logements avec une allocation pouvant varier entre 0 et 426€ sur 30 jours selon les situations administratives. Les requérants cherchent alors des sous-locations n'exigeant aucune garantie[219], des hébergements gracieux en échange de services ou un mélange des deux.

Une partie des enquêtés identifient les opportunités de sous-locations par l'intermédiaire de leurs réseaux de sociabilité migrants supposés hétérosexuels. Omar trouve par exemple une chambre chez une « *dame* » grâce au réseau de Faical, un compatriote rencontré dans la rue à son arrivée et qui l'a hébergé chez lui quelques semaines. Au bout de quelques mois, ses maigres économies s'amenuisent et l'ADA ne lui permet pas de couvrir ses frais alimentaires une fois le loyer de 220€ réglé. Il explique alors solliciter des passants d'un quartier parisien connu pour son importante concentration de diasporas africaines. Son nouveau loyer est de 160€. Il partage un studio étudiant de 16m^2 avec trois autres personnes, dont le titulaire du bail, qui ne paie que s'il est nécessaire de compenser d'éventuels retards des autres colocataires. Un bénévole de l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile raconte sa visite du logement d'un homme qu'il accompagne :

> *Il me dit : « Pierre, j'aimerais bien que tu vois où je vis ». Je dis : « Bon, d'accord ». Donc j'arrive à la gare* [d'une ville de banlieue parisienne] *où il m'attend, on entre dans les cités tu sais où tu as plein de mecs capuchés. Alors il me dit : « Tu ne les regardes pas dans les yeux », « Ok, d'accord ». On monte dans une tour des années 50 à peu près, et là on rentre dans un appartement… Il y avait une première chambre 4 mecs, une autre chambre 4 mecs, une autre chambre 4 mecs et un placard. Un placard ! Il vivait dans le placard, il n'y avait pas de fenêtres, il faisait super, super chaud. Il y avait un petit ventilateur. Rien que d'ouvrir la porte, il fallait qu'il plie son matelas en deux ! Il paie 200€ ! Et tous les autres, ils paient 400€ chacun. Donc ils étaient douze, dans la cuisine il y avait à peine l'électricité, c'était dégueulasse. Et c'était une Ivoirienne à qui appartenait le bail du logement social. (…) Il me dit : « Elle est dure avec nous, il n'y a pas Internet, il n'y a rien ». (…) Et en fait, elle vivait avec un Blanc dans les beaux quartiers de Paris et elle venait chercher tous ses loyers une fois par mois. C'est dégueulasse ! Je lui dis : « Mais putain, il faudrait la dénoncer ! ». Il me dit : « Non, non, surtout pas. Si tu la dénonces, tous les autres vont me casser la gueule parce qu'ils sont contents d'avoir ça. S'ils n'avaient pas ça, comment ils feraient ? ».*

[219] Des enquêtes sur le logement des étudiants étrangers, dont les résultats sont en partie présentés dans l'article de Carolina Pinto Baleisan (2014), révèlent les obstacles financiers directs pour supporter le montant du loyer, mais aussi ceux relatifs aux garanties locatives sur un marché locatif tendu, où les candidats à la location sont mis en concurrence au prisme de la stabilité de leurs statuts et de leurs revenus.

Certains enquêtés trouvent ainsi des opportunités de logement dans leurs réseaux de sociabilités migrants, dans les lieux et quartiers où les personnes migrantes sont surreprésentées ou au gré des rencontres effectuées en marge de la demande d'asile. L'accès à ces opportunités fonctionne souvent par cooptation diasporique ou régionale favorisant le regroupement des colocataires par la langue, l'ethnie, les origines nationales ou géographiques. L'orientation sexuelle est dissimulée dans ces espaces plus encore qu'ailleurs (Chossière 2020), par crainte que sa connaissance n'entraine des réactions d'exclusion sociale et n'affecte des opportunités basées sur des formes de proximité culturelle.

Ces jeux de proximité langagière ou ethnique s'observent aussi fréquemment chez les enquêtés qui trouvent des solutions d'hébergement en lien avec leur orientation sexuelle. Aliou, la trentaine, sous-loue par exemple une chambre pour 400€ par mois chez un Français d'une soixantaine d'années à la suite d'un homme originaire du même pays que lui. Il a identifié cette opportunité par l'intermédiaire de Mensah, aussi originaire du même pays et en cours de demande d'asile, qui couche pour sa part avec le propriétaire du bail en guise de loyer. Si Aliou parvient à maintenir des distances, il exprime tout de même une gêne, notamment lorsqu'au sortir de la douche, le détenteur du bail locatif tente de lui mettre des fessées et de lui arracher sa serviette « pour plaisanter ». Il finit par découvrir l'existence de trous dans le mur entre la salle de bain et la chambre du détenteur du bail. Après les avoir bouchés, il les trouve réouverts. Mais l'élément qui l'amène à prendre la décision de chercher une autre solution d'hébergement et à solliciter auprès de moi un accompagnement pour aller porter plainte survient plus tard, lorsqu'il surprend le détenteur du bail en train de le filmer en pleines relations sexuelles par l'entrebâillement de la porte défectueuse de sa chambre. Après avoir obtenu ses aveux et la destruction de la vidéo, il apprend par un demandeur d'asile vivant dans une autre ville que des vidéos de lui circulent. Si cet informateur ne lui donnera finalement aucune preuve pour étayer ces affirmations, cet incident le blesse et l'inquiète. Il faut dire qu'il fait écho à son histoire personnelle, et aux raisons qui l'ont poussées à quitter son pays après qu'il ait été pris en photo par un partenaire qui l'a fait chanter, le plongeant dans une situation d'extrême anxiété.

Comme dans le cas de Christian, présenté précédemment pour mettre en évidence la manipulation de la promesse du mariage ou du PACS afin d'obtenir certains avantages[220], l'identification d'une opportunité d'hébergement par l'intermédiaire des réseaux de connaissance LGBTI produit souvent des biais et des implicites dans le contrat. Si aucun avantage sexuel n'est explicitement formulé au départ, des attentes indirectes semblent exister. Christian est ainsi qualifié de « beau

[220] Cette situation était rapportée dans la partie « *2.3. La voie officieuse : être entretenu, michetonner ou recourir au travail du sexe* » (Chapitre 5, p. 269).

Black » dès la première entrevue pour justifier sa sélection. Aliou note pour sa part l'avantage de cohabiter avec son ami, plus ou moins en couple avec le détenteur du bail, ce dont il se sert pour mettre à distance les comportements déplacés de ce dernier. D'autre part, son versement de 400€ par mois introduit une relation économique et rééquilibre le rapport de domination entre les protagonistes. Au moment de leur départ, Aliou comme Christian ont été retenus du fait de la difficulté pour les hébergeurs de trouver à les remplacer et des conséquences financières de leur départ. Ces formes de sous-locations sont toujours proposées par des hommes blancs et âgés. Le contrat oral établi est toujours empreint de sexualisation ou de fantasmes, dès lors que leur orientation sexuelle est au cœur de l'opportunité offerte. Et les hébergements gracieusement proposés peuvent parfois se transformer en un service appelant, en contrepartie, un autre service.

Mensah est exposé une situation de ce type. Son indépendance financière, grâce aux revenus de son travail, lui permet toutefois de dominer la situation en agitant la menace de la séparation. Sa jeunesse et sa cote sur le marché économico-sexuel, qu'il renforce par un travail d'entretien du corps, lui confère un autre atout. Le jeune âge et l'attractivité sexuelle facilitent l'hébergement dans le cadre de relations sexuelles et affectives stabilisées. L'écart d'âge et de désirabilité sexuelle semble ainsi en mesure de rééquilibrer des relations marquées par la domination économique et/ou statutaire. Des jeunes requérants, parfois tout juste majeurs et jusqu'à la trentaine, sont ainsi fréquemment « entretenus » par des personnes de trente à quarante ans leurs ainées. Si l'écart d'âge est souvent corrélé avec une dépendance économique, ce n'est pas toujours le cas. Certains requérants expliquent en effet trouver parfois en ces personnes plus âgées une forme de maturité rassurante suite à leurs parcours de vie cabossés, ne considérant pas leur sexualité comme une simple monnaie d'échange, et attachant parfois une attention particulière à extraire leur relation de tout échange[221].

Dans d'autres situations, il n'est pas si évident de trouver un hébergement durable en échange de relations sexuelles. Le cas de Lay est ici exemplaire :

> *Quand je suis arrivé, j'ai cherché un peu un coin de Noirs (…). C'est dans une tente que je dormais à porte de la Chapelle. Et après j'ai créé un Facebook où je commençais à envoyer des invitations aux Blancs ici… tu vois, non ? Voilà… Pour me faire un peu des connaissances quoi (*il utilise un compte Facebook avec un pseudo et une photo d'un torse nu noir et très musclé, pas du tout conforme à la corpulence de mon interlocuteur !). *Voilà, avec cette photo les gens savent que tu es branché. Et puis j'ai commencé à envoyer des invitations à ceux que c'était marqué Paris, jusqu'à ce que j'ai croisé un Noir. Bon, à l'époque je n'avais pas encore eu de Blanc. (…) On*

[221] Comme en témoigne l'extrait d'entretien avec Omran dans la partie « *2.3. La voie officieuse : être entretenu, michetonner ou recourir au travail du sexe* » (Chapitre 5, p. 270).

s'est vu, on a causé un peu, on a fait ce qu'on voulait faire… (…) Je lui ai dit la vérité et c'est lui-même qui m'a conseillé de demander l'asile. (…) Je suis allé au centre LGBT et j'ai croisé des amis qui demandaient l'asile, comme moi, ou étaient réfugiés. Donc je les appelais et souvent ils me disaient : « Viens faire une semaine chez moi », « viens faire deux jours chez moi ». (…) J'ai un ami qui m'a montré l'application Grindr. (…) Bien souvent sur Grindr je demande si je peux passer la nuit. Voilà… Mais j'ai du mal à me mettre en couple, c'est ça le problème.

Lay fait donc état de difficultés à construire des relations sérieuses et durables. L'hébergement apparaît comme la contrepartie de sa prestation sexuelle. Il faut dire que son besoin pressant d'un hébergement le rend dépendant de son interlocuteur et lui fait perdre l'avantage associé à son âge et à l'attractivité de son capital corporel (Hidri Neys 2005 ; Hidri Neys & Louveau 2005 ; Achin *et al.* 2008). Il dispose ainsi d'un réseau de partenaires constitué à partir des applications, et passe successivement quelques jours ou quelques semaines chez chacun d'entre eux. En procédure de Dublin, et devant se contenter des faibles revenus liés à quelques heures de ménage trouvées sur Leboncoin, il se trouve dans une position asymétrique dans la relation. Lorsqu'il est hébergé par un partenaire, en plus des prestations sexuelles, il s'occupe ainsi du ménage, de la cuisine ou des courses. Certains de ses partenaires « Blancs », toujours plus âgés, sollicitent parfois de sa part une contribution pour les courses et le loyer lorsqu'il s'installe pour quelques temps. Cette contribution l'oblige rapidement à quitter les lieux, faute d'argent. Ses séjours chez des partenaires sexuels sont ainsi entrecoupés de nuits à la rue, dans une voiture abandonnée, dans des squats ou chez des personnes du quartier dans lequel il a l'habitude de passer sa journée, proche de la soupe populaire.

Lay éprouve donc des difficultés à faire valoir la sexualité comme une monnaie d'échange, comme Mensah parvient à le faire, et tend aussi à troquer quelques nuits d'hébergement contre des services non sexuels ou ménagers. Omran a pour sa part mis en place des arrangements du même type avec ses hébergeurs, incluant la réalisation de tâches ménagères, après s'être fait mettre à la porte de sa première sous-location d'une chambre partagée en CADA peu après son arrivée en France[222] :

Omran : *C'est à ce moment que j'ai appelé une connaissance* [qui] *a sa situation ici, il a fait 10 ans ici, il était étudiant, là il travaille et tout. Mais comme lui il est marié, je ne voulais pas déranger tant que j'avais une autre option, mais là je l'ai contacté et j'ai expliqué la situation, que je dormais dehors. Il m'a dit : « Viens dormir chez moi. Comme nous on travaille, moi et ma femme, tu peux rester dans le salon, tu fais le ménage, tu fais ce qu'on doit faire à la maison et puis tranquille ». Puis on a déménagé et ils ont pris trois pièces, deux chambres et salon. Maintenant comme je touchais l'ADA,*

[222] Situation d'Omran à son arrivée exposée dans un extrait d'entretien cité dans la partie « *3.1. L'hébergement en CADA ou autre structure dédiée* » (Chapitre 5, p. 275).

il m'a dit : « Bon, par mois tu vas me donner 200€ pour compenser ». J'ai dit : « D'accord, il n'y a pas de souci ». Mais là comme je suis en fuite, je ne peux plus lui remettre ça. Mais je cherche. (…)

Cyriac : *Et là, tu vis toujours chez le couple ?*

Omran : *Ouais, mais ils ne connaissent pas que je suis gay. Quand je suis là-bas je me comporte autrement. Et là aussi, je veux que ça change ! Je veux mon propre espace pour faire tout ce que je veux. Si j'en ai envie, je fais mes perruques, genre je fais du make-up, je m'en fous. Parce que je vais dire que là c'est ma vie. Personne ne me… c'est mon chez moi, si j'ai envie je mets des talons !* (Rires)

Omran passe un peu plus de deux ans dans cette situation, avant de déménager dès l'obtention de son statut de réfugié. Le couple l'a hébergé pendant toute la durée de sa procédure en l'échange de la réalisation des tâches ménagères. Parmi les enquêtés, il est très rare que des hébergements durent autant, et surtout que la réalisation des tâches ménagères entre de façon aussi importante dans l'arrangement trouvé. Elles sont souvent une variable d'ajustement permettant de compléter des difficultés financières, mais très rarement une contrepartie en tant que telle, qui permet à l'arrangement de tenir aussi longtemps. L'antériorité de la relation d'amitié a certainement joué un rôle ici. Puis, dans la dernière phase de la procédure, une fois sorti de Dublin, Omran obtient un dédommagement régulier d'une association pour son engagement bénévole qui lui permet de contribuer au loyer et aux charges.

En fin de compte, l'enquête met en lumière plusieurs types d'hébergements dans le parc immobilier privé, qui ne passent jamais par des contrats officiels. Cette situation expose les enquêtés à une certaine précarité et à une certaine dépendance à l'égard des détenteurs des baux. Les situations les plus stabilisées correspondent en général à des arrangements financiers sur lesquels les hébergeurs comptent. Noemi Stella (2023) observe ainsi que « la participation financière rend donc l'hébergement plus durable par rapport aux autres modalités de cohabitation ». Les contributions sexuelles permettent parfois de stabiliser le logement lorsque les requérants parviennent mettre en scène un détachement vis-à-vis de la solution d'hébergement associée. Enfin, les contributions ménagères exclusives sont assez courantes et spontanées dans le cadre d'hébergements solidaires, mais rarement suffisantes pour assurer un logement stable ; comme cela a été le cas sur une période exceptionnellement longue pour Omran.

Aussi, selon les situations, les hébergements trouvés se situent dans deux mondes sociaux véhiculant des normes sexuelles très différentes : les réseaux migrants et les réseaux LGBTI. D'un côté, l'accès au logement par des réseaux migrants entraine une dissimulation systématique de l'orientation sexuelle (constat également réalisé par Stella en 2023). De l'autre, celle-ci constitue une part de l'identité et fait plus ou moins implicitement partie du contrat d'hébergement, surtout lorsque la contribution financière est faible ou nulle. Ainsi, les enquêtés semblent confronter à une

alternative : compléter leurs ressources pour être hébergés via les réseaux LGBTI en évitant toute contribution sexuelle, ou bien recourir aux réseaux migrants pour éviter cette sexualisation de leur hébergement.

Après avoir abordé les hébergements en CADA, les sous-locations ou logements contre services, la suite s'intéresse aux hébergement solidaires ou assistanciels.

3.3. Hébergements solidaires institutionnels ou diasporiques

Une troisième et dernière forme d'hébergement est médiée par des logiques de solidarité ou d'assistance, caractérisées par l'absence de contreparties affichées, même s'il existe bien souvent, dans les faits, des attentes informelles. Ces hébergements peuvent être délivrés par les réseaux familiaux, amicaux, diasporiques ou communautaires, ou bien relever des dispositifs assistanciels de droit commun. Tous les enquêtés sont, à un moment donné de leur demande d'asile, passés par ces modes d'hébergement, le plus souvent précaires. Ils visent généralement à assurer la transition vers une solution plus stable et durable.

Les ressources sociales construites depuis le pays peuvent permettre des hébergements familiaux ou amicaux, comme décrit dans la première partie de ce chapitre sur les conditions d'arrivées. Les hébergements au sein de la famille nécessitent que l'homosexualité n'ait pas été révélée avant le départ, ou bien que l'hébergeur manifeste une certaine distance à l'égard du reste de la famille ; et puisse jouer une sorte de « double jeu » en se démarquant de la décision d'ostracisation familiale dont l'enquêté a été l'objet au pays. Jean-Denis et Kopano expliquent ce positionnement de leur hébergeur familial par la longue période passée en France, impliquant une forme d'acculturation à une vie « moderne » (le reste de la famille étant ainsi, de fait, renvoyé à l'obscurantisme associé à la « tradition »)[223]. Dans certains cas, les enquêtés peuvent choisir de dissimuler ou révéler leur orientation sexuelle aux hébergeurs amicaux ou familiaux. Elle est le plus souvent dissimulée lorsque le choix se présente, par crainte de perdre l'opportunité de logement. Elle est parfois aussi le terreau de l'hébergement solidaire – comme dans le cas d'Aliou ou de Christian, tous deux hébergés par des amis gays connus depuis le pays –, qui implique un certain nombre de contraintes. Aliou observe :

> *Au début j'étais chez un ami que j'ai connu au pays depuis six ans ou sept ans, mais il vit en France. On s'était rencontré sur les réseaux et on discutait presque tous les jours.* [Avec son copain] *ils dormaient dans la chambre et moi au salon. (…)* [Mais] *ça ne s'est pas bien passé parce que… Je ne*

[223] Cf. développement dans la partie : « *1.1. Passer les premières nuits au chaud ou à la rue : une question de réseau* » (Chapitre 5, p. 241-242).

sais pas honnêtement. Je faisais tout pour qu'on s'entende bien, mais tu sais héberger quelqu'un c'est peut-être… Lui me disait qu'il n'a plus d'intimité. Et peut-être aussi que la personne avec qui il était en couple ne voulait pas non plus que je reste là-bas. Je ne sais pas. Et puis quand ils voyaient que je sortais, ils trouvaient que je faisais beaucoup d'activités, alors que tu sais… les tickets restau qu'on me donnait à [l'association de santé publique] *je leur donnais tout, parce que je n'avais pas de revenus encore. Et quand je restais à la maison, je ne sortais pas assez ! (…) Et quand j'étais connecté sur Grindr et tout, ils me disaient : « Mais pourquoi tu te connectes sur Grindr alors que tu ne fais pas de rencontres ? » ou « Il faut faire des rencontres ». Je leur disais : « Ce n'est pas votre vie, c'est ma vie ». Tu vois ? Déjà ça aussi.*

Aliou rend compte ici d'une triple difficulté lorsque la nature de l'arrangement est solidaire. La première est liée au temps de la cohabitation, lorsqu'il s'allonge. Les hôtes mettent ainsi en avant une perte de leur intimité. La deuxième est liée à l'attente implicite des hôtes concernant la participation au loyer, aux charges ou aux tâches ménagères. Enfin, une troisième difficulté est liée aux remarques sur le mode de vie. Les commentaires formulés sur la vie sexuelle sont ainsi ressentis par Aliou comme autant d'intrusions, sinon d'injonctions. Ne sont-elles pas des incitations voilées à trouver un partenaire qui prendra le relais en matière d'hébergement ? Ces trois dimensions se retrouvent aussi dans le récit de Christian, avec des injonctions à la sexualité plus pressantes :

Christian : *J'étais chez un de mes amis d'enfance qui s'appelle Ary. Je l'ai hébergé pendant deux ans* [au pays] *parce que ses parents l'avaient rejeté par rapport à son orientation sexuelle. Et ici, quand on est arrivé, il m'a dit qu'il pouvait m'aider le temps de trouver une situation. Il m'a hébergé trois mois et un soir il est venu en me demandant de partir, sans préavis (…). Donc je me suis retrouvé à dormir dehors pendant deux ou trois jours jusqu'à ce que j'aie un autre appartement. C'est là j'ai compris la galère !*

Cyriac : *Comment ça se fait qu'il t'ait mis à la rue ?*

Christian : *C'est quand j'ai commencé la formation à partir d'octobre* [dans l'association de santé publique]*, c'était super intéressant. Et je ne sais pas… Mon ami a changé de comportement ! Quand il a entendu que je faisais une formation, il a dit que je perçois de l'argent que je refuse de le lui dire. (…) Il était sûr que je perçois de l'argent, et voulait que je participe ; ce que je faisais déjà, comme je pouvais. Il m'avait trouvé un boulot de ménage chez quelqu'un qui me payait difficilement. Tu travailles et c'est deux mois après qu'il te paie. C'était 7€ au noir, 3h par jour, deux jours dans la semaine. Et puis j'avais ma pension. (…) Et donc c'est comme ça que je me suis retrouvé à dormir dehors. J'ai dormi dehors pendant quelques jours. Tu m'avais même proposé de venir, et j'ai refusé. Et Socrate m'a proposé de me donner son studio… (…) mais si lui venait il allait dormir là. J'ai dit que ça ne me dérangeait pas. (…) Bon, après, lui il voulait coucher avec moi… Je lui ai dit de me*

donner le temps, parce que j'étais stressé et que tout ce dont j'avais besoin pour l'instant c'était qu'il me donne l'assurance d'avoir une maison.

Si les attentes de contreparties n'interviennent donc pas toujours dès le départ. C'est le maintien des hébergements dans la durée qui les font émerger comme des attentes implicites. Aliou les voit poindre au bout de deux mois, Christian au bout d'un mois. Avec le temps, les contraintes liées à l'hébergement gracieux prennent de plus en plus de place, et les hôtes sollicitent d'abord implicitement, puis bientôt plus explicitement des contreparties que les requérants ne sont pas toujours en mesure de leur fournir. Ces demandes plus ou moins explicites participent le plus souvent d'une dégradation des relations qui aboutit à l'expulsion ou au départ du requérant, contraint de trouver une alternative en urgence. Mis à la porte, Aliou entreprend des rencontres sur les applications pour trouver une solution rapide, le temps d'en trouver une plus durable. Christian passe pour sa part quelques nuits à la rue avant de se rabattre sur un hébergeur intéressé, qui le courtisait déjà lorsqu'il vivait au pays. Ces logements solidaires ne tiennent que très rarement toute la durée de la procédure. Ils conduisent généralement à des situations de précarité ou à des relations sexuelles non totalement consenties ou du moins inscrites dans des contextes marqués par l'urgence et la difficulté.

Les applications de rencontres apparaissent également comme une solution de repli pour les enquêtés hébergés dans les réseaux amicaux non-LGBTI, beaucoup moins sexualisés ou médiés par des attentes de participation implicites aux tâches ménagères, mais cependant sur des périodes plus courtes. Manzar est hébergé par une petite-copine d'enfance pendant quelques jours à son arrivée, Christian par une ancienne camarade d'école lorsque son mari est en déplacement, ou par un ancien collègue de travail croisé au hasard alors qu'il vivait dans la rue. Si Manzar révèle son OSIG à son ancienne petite-copine aujourd'hui mariée à un Blanc et qu'il qualifie de « moderne » (en insistant sur son sens de la fête et sa consommation d'alcool), Christian et Omran occultent leur orientation sexuelle lorsqu'ils sont hébergés par des connaissances hétérosexuelles (Wimark 2019). Christian précise : « *Voilà, j'évite d'en parler… (...) de crainte de dire des bêtises ou des choses qui vont me compromettre et compromettre mon hébergement. On ne connait pas les réactions.* ». À l'exception d'Omran, qui est hébergé pendant deux ans par un couple d'amis, ces hébergements sont le plus souvent de quelques jours, voire semaines, le temps de trouver autre chose. Soucieux de conserver secrète leur orientation sexuelle, les requérants cherchent en général d'autres solutions et n'osent pas déranger trop longtemps des couples avec enfants, dont ils ne se sentent socialement pas très proches.

D'autres hébergements reposent principalement sur des formes de solidarité diasporique, hors des réseaux de connaissance antérieurs. Après une première nuit à la rue, Omar demande l'asile et trouve rapidement une solution d'hébergement chez Faical :

Omar : *Je me suis renseigné auprès des passants. (…) Et je suis tombé sur là où on demandait l'asile.* [En arrivant] *on m'a dit qu'ils sont fermés. (…) J'ai passé la nuit là-bas, de 16h à 7h du matin. (…) Certaines associations venaient la nuit nous amener des pulls, des gants, des bonnets, des sweatshirts. Grâce à ça j'ai pu tenir, mais je n'ai pas dormi ! (…) C'est l'expérience qui m'a beaucoup marqué en fait. (…) Après avoir passé la nuit, j'ai fait la demande. Et puis Faical m'a pris chez lui.*

Cyriac : *Il travaillait à France Terre d'Asile ou…*

Omar : *Non, non, c'était un passant, c'est un immigré aussi. Il est passé le soir, il m'a trouvé sur place. Il est passé le matin, il m'a trouvé sur place. Je lui ai expliqué que je ne sais plus par où aller, j'ai passé la nuit-là et je suis venu pour demander l'asile. Je n'ai pas de famille. Après il m'a parlé un peu bambara*[224]*, ma maman est du même pays que lui. Il y a des connexions qui se sont faites. Il m'a dit : « Comme il fait froid, tu n'as rien, tu ne peux pas rester là. Tu viens ! Tu vas passer par chez moi, tu vas te reposer d'abord. Tu manges, et puis on verra ce que je peux faire pour t'aider.*

Cyriac : *Et là, comment toi tu t'es positionné ? Tu lui as expliqué pourquoi tu étais en difficulté ?*

Omar : *Non ! Il m'a juste demandé ce que je faisais, je lui ai dit que j'avais eu des problèmes donc que je suis venu en France pour demander l'asile. (…) J'attendais deux semaines là-bas jusqu'à ce que, voilà… j'ai les trucs ADA-là, les aides qu'ils nous donnent. Et puisque je ne pouvais plus continuer là-bas parce que sa chambre était petite pour deux, il me logeait, me nourrissait… j'ai demandé s'il ne connaissait pas des gens qui vivaient en colocation parce que… voilà, quoi ! J'ai appelé le 115 et je n'ai pas eu. (…) Voilà, c'est par son intermédiaire que j'ai trouvé une coloc vers Paris.*

On remarque ici que c'est la proximité langagière qui génère une forme d'identification et de solidarité diasporique. Aucune contrepartie n'est demandée. Il s'agit de « pure » solidarité, suscitée par le fait qu'il doive dormir dehors alors que les températures sont particulièrement basses. Face à ce geste, bien conscient de l'inconfort du logement pour deux personnes, Omar se sent obligé de ne pas s'éterniser. Dès son arrivée, il sait donc qu'il s'agit d'un coup de pouce temporaire, le temps de se retourner ; et non d'un hébergement pour toute la durée de la procédure. La situation est similaire dans le cas des hébergements solidaires provisoirement occupés par Pierre et Lay après qu'ils aient sympathisé dans leur langue vernaculaire d'origine avec des compatriotes, et exposé leurs problèmes au moment où la conversation a permis de sortir des éléments de sens commun pour parler des situations individuelles. Un hébergement temporaire leur est alors proposé, le temps de reprendre des forces. Ils se trouvent ainsi hébergés par des familles avec des enfants, dont ils

[224] Le Bambara est une langue mandingue parlée en Afrique de l'Ouest, notamment au Mali mais aussi au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Burkina-Faso, en Guinée, en Mauritanie ou au Ghana.

s'occupent fréquemment en contrepartie. Ils sont toutefois rapidement mis à la porte par leurs hébergeurs. En confiance, Pierre révèle son homosexualité à sa logeuse, qui lui reproche d'avoir pris le risque de « contaminer » ses enfants et le congédie sur le champ. Lay est chassé parce que ses cauchemars nocturnes, dans lesquels il se repasse le film des agressions familiales et violences rencontrées au cours de son parcours migratoire avant de se réveiller en hurlant, inquiètent la mère de famille qui craint que cela ne traumatise ses enfants. Dans ces situations d'hébergement par solidarité diasporique, la dissimulation de l'homosexualité est de mise.

Une autre forme de solidarité s'observe entre demandeurs d'asile au motif de l'OSIG, comme le signale Souleyman :

> *Souvent je dors dehors, ou bien je dors chez Sadio. Il me dit de venir chez lui pour dormir là-bas, je vais me laver. Voilà, c'est comme ça, souvent c'est comme ça que je fais. J'ai des amis qui sont beaucoup à* [l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile], *donc ils ne veulent pas me laisser dormir chez eux parce que souvent c'est risqué, mais je m'en vais me laver là-bas ; et quand je peux dormir, il faut sortir vite. Il faut sortir souvent à 6h du matin. (…) J'en connais beaucoup maintenant, cinq, six, sept personnes. Si je reste chez lui aujourd'hui, demain je m'en vais chez l'autre personne.*

Ces formes de solidarité mêlant identité diasporique, sexuelle et statutaire apparaissent souvent dans les parcours des enquêtés. Les personnes hébergées en CADA hébergent parfois d'autres demandeurs d'asile au motif de l'OSIG rencontrés dans les associations spécialisées. L'interdiction de ce mode d'hébergement solidaire expose pourtant ceux qui le mette en œuvre au risque de perdre leur logement s'ils étaient découverts. Ce risque conduit à restreindre les possibilités et, lorsque l'hospitalité est offerte, elle se limite à une nuit de repos, en veillant à ce que les travailleurs sociaux ne s'en rendent pas compte, ou parfois une journée de repos, lorsque les visites sont tolérées.

Enfin, pour les personnes qui se retrouvent à la rue, ce sont dans certains cas les solidarités assistancielles institutionnalisées qui prennent le relais, comme le SAMU social. Bamba raconte comment il y a eu recours :

> *«* [Le médecin] *m'a proposé d'appeler le 115. (…) J'appelle, ça sonne, ça sonne, mais ils ne décrochent pas. Je continue à appeler et un jour ils ont décroché, ils m'ont enregistré (…). 115, tu dois te réveiller à 5h du matin pour rappeler encore, pour prendre rendez-vous pour dormir le soir encore. S'il n'y a pas de places, on te dit qu'il n'y a plus de places. Mais il y a des gens qui sont professionnels, qui ont duré et qui me disent : « S'il n'y a pas de places, va à* [un quartier de Paris]. *Les clochards qui sont là-bas… (…) comme il fait froid, ils vont venir les chercher aux environs de minuit ou 1h, ils vont les emmener ici ». Voilà, donc moi je pars là-bas pour rester avec les clochards. Si j'appelle et que je ne trouve pas la place, c'est comme ça je fais. »*

Le 115, ou SAMU social, est chargé de fournir un hébergement pour la nuit aux personnes à la rue qui le désirent. La saturation du dispositif complique l'accès à ce dernier. Les demandeurs d'asile peuvent ainsi être occupés une bonne partie de la journée par des appels téléphoniques infructueux, sans certitude d'obtenir une place *in fin*e. Pendant la période hivernale, le plan « grand froid »[225] engendre un accroissement du nombre de places et donc des chances d'en obtenir une. Il n'est pas rare d'obtenir cette place après 1h du matin. Le tout pour bénéficier d'une courte nuit de quelques heures jusqu'à 5 ou 6h du matin, en se mêlant aux différentes populations de Sans domicile fixe (SDF), parfois sur des lits de camps montés dans des gymnases ou des espaces réservés pour l'occasion. L'incertitude liée à ce mode d'hébergement, qui implique un investissement chronophage, incite certains requérants à se débrouiller autrement. Souleyman explique :

> *Non, ce n'est pas la peine d'appeler le 115, ça va te prendre 5h ou 6h et le lendemain tu vas devoir refaire ! C'est emmerdant ! Donc moi j'ai dit ce n'est pas grave, souvent je dors dehors, ou bien je dors chez quelqu'un. (…) Tu vois là-bas, entre* [deux stations de métro] *il y a un petit trou en bas, quand le métro devient aérien. Je dormais longtemps là-bas avec d'autres amis, mais police est venue dégager tout le monde. Ils ont mis des barrières pour fermer tout ça. (…) Et puis depuis que je suis arrivé à Paris, j'ai croisé des amis que j'ai reconnu, on est de la même famille des gays, donc j'ai parlé un peu et puis après parfois je vais dormir chez eux. Si tu veux, si tu es homosexuel tu peux gagner les amis. Des fois je m'en vais jusqu'à 4ème arrondissement*[226]*, je connais, moi je fréquente là-bas.*

La saturation du SAMU social[227] conduit plusieurs requérants à arrêter d'essayer d'y recourir et à se rabattre sur des solutions d'hébergement en échange de relations sexuelles. Mais encore faut-il en avoir envie, comme l'indique Souleyman, désabusé ! L'autre option est d'investir des squats ou des campements réunissant souvent personnes migrantes et usagers de drogues en périphéries urbaines, où des associations humanitaires passent parfois distribuer tentes et duvets pour permettre la survie. Les requérants les plus concernés par ces situations extrêmes sont ceux qui ne perçoivent aucune ADA et qui respectent l'interdiction d'accès au marché de l'emploi proclamée à leur endroit. Ils sont donc condamnés à mobiliser les faibles ressources liées à leurs identités sociales pour trouver des solutions d'hébergement gratuites pour une nuit, ou quelques jours tout

---

[225] Sur la période hivernale (1er novembre au 31 mars), le plan grand froid repose sur une vigilance météorologique. Il conduit, pour les services de l'État, à « *offrir plus d'hébergements aux plus vulnérables, et renforcer le service du 115* » en cas d' « *épisode de temps froid caractérisés par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée* ». (site de la préfecture de la région Île-de-France : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Hebergement-et-Logement/Hebergement-d-urgence/Le-Plan-Grand-Froid-le-dispositif-d-hebergement-d-urgence-renforce, consulté le 12 juin 2023).

[226] Quand il parle du 4ème arrondissement c'est pour évoquer le « quartier gay » parisien du Marais.

[227] Le rapport d'activité du Samu social de Paris 2022 indique que 77,4% des appels quotidiens ne sont pas décrochés et la défenseure des droits a été saisi par Action contre la faim (2020) pour dénoncer l'insuffisance des capacités d'accueil (Stella 2023).

au mieux. C'est dans ce cadre qu'ils peuvent valoriser leur communauté de vécu avec les demandeurs d'asile OSIG pour être hébergé à titre solidaire, leur orientation sexuelle comme monnaie d'échange, ou leur identité migrante précaire comme moyen d'investir les camps « sauvages » ou les squats.

Les hébergements solidaires reposent donc sur des proximités identitaires ou de vécus, obligeant les enquêtés à repérer les éléments qui participent du fondement de ce sentiment de proximité pour l'hébergeur et de s'y adapter pour en bénéficier. Même pour ce qui est du 115, il faut être prêt à téléphoner des heures pour attester de sa détermination et se fondre parmi les SDF afin d'adopter la figure du « clochard », repoussoir pour certains enquêtés. Il est enfin important de repérer que derrière l'apparente solidarité, ces hébergements impliquent des contreparties implicites, ne serait-ce qu'en terme de mise en scène identitaire (dévoiler ou non son OSIG), mais aussi économique, sexuelle ou de participation aux tâches ménagères et de surveillance des enfants. La frontière entre hébergement contre loyer ou service et hébergement solidaire est donc mince et labile. Les modes d'hébergements qualifiés de solidaires sont avant tout définis par leur caractère éphémère. Souvent d'une nuit, ils n'excèdent pas quelques semaines sans contreparties explicites. Dès que l'hébergement dépasse la période d'un mois, des contreparties financières ou en termes de services sont plus ou moins explicitement sollicitées.

3.4. Conclusion. Stabilité et durabilité des hébergements : des ressources essentielles pour pouvoir s'intéresser à la procédure

Trois modalités de logement sont ici repérées, liées à l'hébergement en CADA ou en structure apparentée, à l'hébergement sous-locatif ou en échange de contreparties, et à l'hébergement solidaire, assistanciel ou de « débrouille » n'incluant pas de contreparties explicites. Tous les requérants sont passés par au moins deux formes d'hébergement. Les discours des enquêtés permettent par ailleurs de distinguer une hiérarchie ou un ordre de désirabilité partagé, plaçant en première position l'hébergement en CADA, sauf dans les rares cas où cet hébergement est proposé à l'autre bout de la France et entraine un déracinement des réseaux de solidarité constitués jusqu'alors (Dustin & Held 2021). Sous réserve que les règles soient respectées, ce type d'hébergement offre une stabilité pendant toute la durée de la procédure et permet de disposer d'une base mensuelle de 204€ d'ADA pour réaliser les achats de première nécessité et assurer le minimum vital. À l'hébergement en CADA est adjoint un accompagnement social et administratif par des travailleurs sociaux et des orientations vers des associations LGBTI spécialisées favorisant la création de réseaux d'homosociabilité et de débrouille, et renforçant l'accompagnement à la procédure de demande d'asile. L'homosexualité peut être exprimée, même si l'environnement

social composé de personnes issues de la diaspora ou de la région fuie conduit les requérants à opérer une séparation entre socialisations sexuelles dans les espaces communautaires LGBTI et mise en scène hétérosexuelle au CADA.

Deux profils d'enquêtés sont plus susceptibles d'accéder à l'hébergement en CADA. Premièrement, ceux qui ont migré directement depuis le pays d'origine vers la France, échappant à la prise d'empreintes dans un autre pays de l'espace Schengen et qui ont introduit leur demande d'asile moins de trois mois après leur arrivée. Deuxièmement, ceux qui présentent une « vulnérabilité » importante, c'est-à-dire qui déclarent ne pas disposer d'hébergement (même solidaire) et/ou qui présentent des troubles métaboliques, psychiques ou traumatiques. Aussi, ces deux situations semblent *a priori* contradictoires, puisque la « vulnérabilité » la plus importante concerne le plus souvent les personnes qui ont migré par voie indirecte et qui, en raison de leur placement en procédure de Dublin ou du temps souvent plus long entre l'arrivée en France et l'initiation de la demande, ne se voient que très rarement attribuer les CMA. L'hébergement en CADA ou structure apparentée est ainsi finalement proposé aux plus « vulnérables » des migrants par voie directe, ou à ceux dont la migration indirecte a été si longue qu'ils sont parvenus à contourner la procédure de Dublin et si éprouvante qu'ils se trouvent dans une situation sanitaire critique.

Le manque de places d'hébergement dans le DNA pèse donc davantage sur les enquêtés les moins bien dotés en ressources scolaires, économiques et (homo)sociales qui ont migré par voie indirecte, mais aussi sur les mieux dotés qui ont migré par voie directe mais ne sont pas assez « vulnérables ». Ces derniers sont plus souvent hébergés par des amis connus depuis le pays. Ils disposent plus souvent d'économies, parfois de rentes ou de pensions, qui viennent en complément de l'ADA et des revenus des activités annexes, notamment par dédommagement bénévole ou travail non-déclaré initiées depuis les réseaux préalables dont ils disposent. Ces réseaux au sein des communautés diasporiques et LGBTI, combinés à leurs dispositions scolaires, facilitent l'identification et la compréhension de la procédure, des enjeux légaux et statutaires, ainsi que des solutions d'hébergement possibles. Ils sont ainsi fréquemment conduits à recourir à des modes d'hébergement solidaires à leur arrivée, puis à trouver des sous-locations ensuite. Malgré l'absence de contrat, l'échange économique établit un rapport relativement clair avec le bailleur qui réduit la relation de dépendance et produit une relative stabilité. Relativement aux enquêtés ayant des solutions de logement moins stables, cette situation libère un temps précieux pour se consacrer à compléter ses ressources économiques, à suivre la procédure, à s'accorder des loisirs et des temps de sociabilité, ou encore à anticiper les questions liées à l'insertion sociale et professionnelle à l'issue de la procédure.

Les « moins dotés » consacrent quant à eux beaucoup d'énergie à renouveler des opportunités d'hébergements de courtes durées. Ces modalités d'hébergement sont généralement basées sur des ressources corporelles, liées à certaines composantes de leurs identités sociales, et/ou passent par l'échange de services. Le recours au 115 les renvoie à une identité de « clochard » institutionnellement assignée qu'ils refusent. Des hébergements solidaires leur sont proposés pour quelques jours par solidarité diasporique, intégrant souvent des contreparties en termes de participation financière (même minimale) ou à défaut de réalisations des tâches ménagères. Enfin, l'accès à certains hébergements suppose l'échange de prestations sexuelles en jouant de l'identité LGBTI, par ailleurs dissimulée dans l'ensemble des autres mondes sociaux fréquentés. Au temps consacré à la recherche de ces logements précaires s'ajoute, pour les enquêtés sous le coup d'une procédure Dublin, la crainte des contrôles policiers et de l'expulsion, dans des situations déjà marquées par la faiblesse initiale des ressources scolaires, économiques et (homo)sociales. Le cumul de ces éléments complique singulièrement le recours à une activité rémunératrice, l'investissement dans les activités d'homosociabilité et le suivi de la procédure. En l'absence d'accompagnement par des travailleurs sociaux dédiés, le fil de la procédure échappe. Il conviendrait de pouvoir accéder à un suivi associatif, mais cela impliquerait de fréquenter publiquement des espaces étiquetés LGBTI, pour des individus qui le plus souvent continuent à dissimuler cette facette de leur identité.

On voit donc ici la façon dont les logiques qui président aux modes d'hébergement s'articulent avec celles qui donnent accès aux compléments de rémunération. Surtout, on perçoit leur inscription dans le prolongement des parcours et expériences migratoires. En arrière-plan, ces dynamiques s'articulent sur des écarts initiaux de ressources scolaires, économiques et (homo) sociales dans le pays d'origine. Les parcours de demande d'asile étudiés semblent ainsi en grande partie déterminés par les parcours migratoires préalables. Les trajectoires des enquêtés semblent prises dans un engrenage qui construit et oriente l'expérience de la demande d'asile au motif de l'OSIG.

4. Conclusion du chapitre 5. Le poids des dispositions individuelles dans la survie et l'acquisition des droits

Cette partie éclaire l'importante diversité de statuts, de droits et de conditions matérielles associées, qui se dissimule derrière l'apparente homogénéité de la dénomination administrative de « demandeur d'asile » ou de « demandeur d'asile au motif de l'OSIG ». Elle permet également de mettre en lumière ce que cette diversité doit à l'histoire et aux dispositions sociales des requérants, et la manière dont ces dernières pèsent sur les constructions identitaires, les parcours migratoires

mais aussi les statuts, droits et conditions matérielles d'accueil attribuées à l'arrivée en France. Dans ce cadre, elle conduit finalement à identifier la manière dont les écarts de dispositions et de ressources sociales se traduisent dans les inclinaisons très différentes que peuvent prendre les carrières de demandeurs d'asile au motif de l'OSIG.

Ces carrières sont marquées par des différences en termes de statuts administratifs, et de droits associés, qui sont très dépendantes des carrières migratoires et des conditions d'entrée dans la carrière de demandeur d'asile en France. Alors que les statuts administratifs obtenus par les « mieux dotés » socialement, arrivés par voie aérienne directe, permettent la délivrance de l'intégralité des conditions matérielles d'accueil et d'une situation régulière, ceux obtenus par les « moins dotés », le plus souvent arrivés épuisés au terme d'un long parcours migratoire indirect (de plusieurs mois à plusieurs années), les placent en situation irrégulière en raison du règlement de Dublin et conduit à leur refuser les conditions matérielles d'accueil[228].

Cette hétérogénéité de statuts et de droits nourrit ainsi une hétérogénéité d'expériences. Les moins dotés en ressources sociales au départ du pays d'origine peinent à trouver des solutions d'hébergement solidaires. Leur arrivée, sans ressources économiques, les confronte à la vie dans la rue et à une grande précarité que leur situation d'irrégularité sur le territoire contribue à accroitre. Ces difficultés exposent les moins dotés socialement à des situations de dépendance extrême à l'égard des communautés LGBTI, parfois investies pour obtenir un logement ou un peu d'argent en échange de relations sexuelles, ou à l'égard des communautés migrantes offrant des possibilités ponctuelles d'hébergement solidaire. Sinon, les rencontres dans la rue ou dans les centres d'hébergement d'urgence liés au 115 offrent parfois l'occasion d'intégrer des réseaux d'entraide entre précaires. Selon les réseaux d'entraide fréquentés, les enquêtés doivent faire des choix entre l'investissement et la mise en valeur de l'identité homosexuelle, ou au contraire de l'identité migrante. Chacune offre des avantages ou des inconvénients plus ou moins importants selon les affiliations et les mondes sociaux fréquentés.

Les plus aisés socialement sont engagés dans des expériences bien différentes. Ayant migré par voie aérienne directe, et souvent hébergés par des connaissances à leur arrivée en France, ils engagent rapidement leur demande d'asile. S'ils ne se voient pas forcément attribuer d'hébergement, ils peuvent ainsi bénéficier des conditions matérielles d'accueil et leur identification précoce de la demande d'asile au motif de OSIG est facilitée par les échanges au sein des réseaux d'homosociabilités dont ils disposent. L'hébergement solidaire des premiers jours, semaines ou mois dans les communautés LGBTI migrantes leur permet ainsi très vite d'identifier la procédure et ses principaux enjeux, les associations spécialisées et les activités rémunératrices possibles, grâce

[228] Plus de 3 mois entre l'arrivée en France et l'identification de la procédure et de l'OSIG comme motif

aux conseils de personnes étant parfois déjà passées par là avant eux, ou vivant en France depuis plusieurs années.

Dans quelle mesure ces différences statutaires, matérielles et en termes d'hébergement produisent-elles des effets sur l'expérience de la procédure administrative de la demande d'asile ? Le prochain chapitre tente d'apporter des éléments pour répondre à cette question.

Chapitre 6. Se préparer à l'asile : circuler entre des mondes sociaux et s'accommoder d'injonctions contradictoires

Les activités mises en place par les enquêtés pour assurer le minimum vital coexistent avec celles destinées à suivre la procédure administrative liée à la demande d'asile et à préparer les épreuves qu'elle suppose. Nous avons vu précédemment que l'attribution des Conditions matérielles d'accueil (CMA), et plus globalement les conditions matérielles de subsistance, dépendent en grande partie des conditions de migration et d'arrivée en France – elles-mêmes en lien avec les dispositions scolaires, économiques et homosociales des enquêtés –, mais aussi de la maîtrise des procédures administratives et des processus de catégorisation (évaluation de la vulnérabilité par l'OFII par exemple). En est-il de même pour l'attribution du statut de réfugié par l'OFPRA ou par la CNDA ? Un nombre important de travaux en sociologie révèlent la manière dont des représentations ethno-situées de l'homosexualité orientent les décisions d'attribution du statut de réfugié (Hana 2005 ; Millbank 2002, 2009 ; Morgan 2006 ; Kobelinsky 2012b ; Dustin & Held 2018)[229]. En effet, au-delà des aspects strictement administratifs, il apparaît que les requérants doivent « performer » (Kobelinsky 2012b) ou « mettre en scène » – au sens de Goffman (1973) – une homosexualité blanche de classe moyenne ou supérieure (Kobelinsky 2012b ; Jordan & Morrissey 2013 ; Giametta 2017) pour espérer emporter « l'intime conviction » (Belorgey 2004 ; Greslier 2007 ; Le Pors 2010 ; Fassin 2013 ; Laacher 2018) des juges de l'asile[230].

Dans ce cadre, la « sortie du placard » (Decena 2004 ; Millbank 2009 ; Hamila 2020) et la revendication publique de l'homosexualité (Dhoest 2019) font partie des étapes ultimes d'une supposée progression et/ou libération identitaire (Rehaag 2008 ; Roy 2013) auxquelles les entretiens et auditions prévus au cours de la procédure sont censés contribuer (Murray 2011). Aussi, le doute concernant l'effectivité de l'homosexualité du requérant peut être alimenté par un certain nombre d'indicateurs : l'absence d'investissement des espaces et mondes sociaux assimilés à l'homosexualité en France, le mariage hétérosexuel, la parentalité, l'expression d'une masculinité hégémonique (Connell 2005), ou encore l'absence d'identification aux catégories de genre et de sexualité occidentales (Held & McCarthy 2018 ; Held 2022 ; Ferreira 2023). Cette tendance à l'imposition de normes de genre et de sexualité, ainsi que l'attente informelle de mise en scène

[229] Ces travaux, dont la liste n'est ici pas exhaustive, sont principalement fondés sur l'étude des rendus de décision des instances charger d'attribuer ou non le statut de réfugié. Ils ont été menés dans un certain nombre de pays : les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, la France, la Belgique.

[230] Cette dénomination est utilisée pour désigner l'ensemble des preneurs de décision que sont les officiers de l'OFPRA ou les juges de la CNDA. Le titre de « juges de la CNDA » (et non de l'asile) est employé pour les désigner spécifiquement.

d'une « libération » identitaire, alimentent la critique de l'homo-nationalisme (Puar 2007, 2013 ; Lee & Brotman 2013 ; Ayoub & Paternotte 2014, Murray 2014, 2015 ; Dhoest 2019 ; Mulé 2020 ; Hamila 2020). Ce dernier renvoie à l'utilisation des droits des personnes LGBTI comme élément de l'identité nationale pour justifier des politiques anti-migratoires qui associent à certaines origines nationales, ethniques ou raciales une homophobie culturelle incompatible avec les valeurs nationales. L'homonationalisme se double souvent d'une critique impérialiste re-colonisatrice (Whright 2017 ; Mulé 2020), qui désigne les effets de l'internationalisation du militantisme LGBTI, ou encore ici les critères relatifs au droit d'asile, en termes d'imposition de manières occidentales de définir et de vivre les identités sexuelles et de genre (Massad 2007 ; Haritaworn, Tauquir & Erdem 2008 ; Jaunait, Le Renard & Marteu 2013 ; Rebucini 2013 ; Fassin 2014 ; Fassin & Salcedo 2015 ; Awondo 2019).

Pour prendre en compte cette critique dans les pratiques concrètes de jugement, Mulé (2020) ou Dustin et Ferreira (2021) proposent de porter davantage attention aux persécutions vécues ou craintes, qu'à l'engagement militant ou à l'identification de proximités avec les normes sexuelles et genrées occidentales. C'est la démarche que l'OFPRA assure appliquer depuis plusieurs années, comme le revendique son directeur Pascal Brice en 2018[231], en réponse à des critiques formulées par les associations à propos de l'écart entre les expériences de l'homosexualité et les normes et représentations occidentales de l'homosexualité servant de support aux décisions[232].

Dans ce contexte, Murray (2011) décrit un accompagnement associatif LGBTI organisé au Canada autour de l'enseignement des normes et catégories de genre et de sexualité « occidentales ». Giametta (2020) observe ainsi la façon dont le nombre important de personnes sollicitant une aide auprès des associations LGBTI spécialisées du droit d'asile conduit ces dernières à procéder à une sélection des personnes accompagnées. Il étudie le passage d'une aide « au besoin », qui consiste à accompagner toute personne qui en fait la demande, à une aide « au mérite » (Jakšić 2008) à la faveur de ceux qui sont les plus proches des attentes des institutions et pour qui l'apprentissage de l'épreuve sera facilité. Cet auteur est finalement conduit à remettre en question la capacité de ces associations à faire autre chose qu'à préparer les requérants en essayant de les ajuster aux épreuves qui les attendent ; et donc leur capacité à rompre avec les modalités de sélection des institutions de l'asile, qu'elles critiquent pourtant par ailleurs.

À partir d'enquêtes sur les institutions de l'asile et dans une moindre mesure sur les associations LGBTI spécialisées du droit d'asile, cette littérature montre donc que : premièrement, l'obtention

[231] Cf. interview accordée au journal *Têtu* en juillet 2018 : https://tetu.com/2018/09/27/un-demandeur-dasile-lgbt-na-pas-a-prouver-son-orientation-sexuelle-selon-le-patron-de-lofpra/

[232] Cf. notamment le rapport de recherche pour le défenseur des droits, coordonné par Borrillo, Salcedo & Havkin (2020) « La preuve dans les demandes d'asile en raison de l'orientation sexuelle » (p. 97).

du statut de réfugié dépend de la capacité des requérants à performer une homosexualité attendue ; deuxièmement, que cette capacité implique des apprentissages qui s'opèrent dans les associations LGBTI. Tout en conservant une approche centrée sur les expériences de l'asile et sur l'observation des interactions des requérants avec leurs environnements, ce sixième chapitre propose de s'intéresser, non plus aux conditions de survies, mais aux conditions de préparation à la procédure de demande d'asile. Quels acteurs, institutions, mondes sociaux sont identifiés par les demandeurs d'asile comme ressources pour repérer et assimiler les attentes et normes associées à cette procédure ? Quels types d'apprentissages formels ou informels, complémentaires ou conflictuels, sont réalisés dans ces différents mondes sociaux et auprès de ces différents acteurs institutionnels ou individuels ? Dans quelle mesure ces accompagnements varient-ils entre les requérants ? Quelles formes de rétribution formelles et conformismes normatifs exigent-ils ?

Il s'agira dans un premier temps de repérer les différents acteurs, institutions et mondes sociaux dans lesquels les enquêtés affirment trouver des ressources. Puis, l'attention se portera sur les apprentissages qui s'opèrent dans les associations LGBTI spécialisées du droit d'asile, considérées comme l'interface principale entre les enquêtés et les institutions de l'asile. Enfin, il s'agira de repérer les normes qui régissent les identités sociales dans les mondes traversés, mais aussi leur conflictualité ainsi que les enjeux relatifs aux circulations des enquêtés entre ces mondes sociaux – enjeux variant en fonction de leurs socialisations sexuelles, de leurs carrières migratoires et des dispositions associées, agissant comme autant de ressources.

1. Les voies d'accès aux ressources pour réussir le parcours de demande d'asile

Une fois le recours à l'asile identifié comme une des seules procédures pouvant conduire à la régularisation[233], et le motif des persécutions en lien avec l'OSIG connu comme un motif légitime de demande, une nouvelle étape s'ouvre. Il s'agit d'engager une procédure administrative qui nécessite une préparation individuelle exigeante qui ne peut se faire sans accompagnement approprié.

[233] Suite à la fermeture ou la régulation accrue de l'immigration de travail dans les années 1970, puis familiale dans les années 1980, la demande d'asile autrefois délaissée pour sa complexité, devient une voie privilégiée. Ce déplacement contribue à alimenter l'idéologie politique du « relais », selon laquelle les immigrés tentent de se faire passer pour des réfugiés (Legoux 1995), et la politique du soupçon suggérant l'existence de « faux réfugiés », bien que ce déplacement soit davantage lié à la préférence des réfugiés à solliciter un contrat de travail qu'à demander l'asile (Fassin & Kobelinsky 2012). Les récits des enquêtés en procédure de Dublin, en partie restitués dans le chapitre précédent, rapportent l'imposition du dépôt des empreintes par les autorités des premiers pays d'entrée dans l'espace Schengen, sous peine de renvoi dans le pays précédent ou dans celui d'origine.

Ces accompagnements peuvent s'étaler tout au long de la procédure, mais s'intensifient généralement à certains moments clés. Ils peuvent intervenir dès l'initiation de la demande, afin d'identifier les « pièges » et d'accroitre ses chances de percevoir les Conditions matérielles d'accueil (CMA), l'OSIG comme motif légitime ou encore de se voir présenter l'ensemble de la procédure. Au moment de l'initiation, une aide peut également être apportée pour remplir le formulaire administratif d'une dizaine de pages[234] qui nécessite de rédiger un récit de vie indiquant les motifs du départ et les craintes en cas de retour. Au moment de la convocation à l'entretien avec l'officier de protection de l'OFPRA, il est important d'obtenir des renseignements sur son déroulement, sur les types de questions posées, et parfois de préparer l'épreuve par des simulations d'entretien. Puis, en cas de rejet par l'OFPRA, il s'agit de respecter les délais et procédures dans la sollicitation de l'aide juridictionnelle[235] et le dépôt d'un recours auprès de la CNDA, d'identifier un avocat et éventuellement de rédiger des « mémoires complémentaires »[236]. Intervient ensuite la préparation de l'audition à la CNDA en lien avec l'avocat. Et enfin, le cas échéant, de manière ultime, la demande d'un réexamen, c'est-à-dire la reprise à zéro de la procédure, nécessite l'apport d'un élément susceptible d'être jugé « nouveau » par l'administration.

Les sollicitations peuvent varier dans leur nature et leur intensité en fonction des situations et caractéristiques de chaque requérant, en rapport avec les dispositions incorporées au cours des parcours de vie et agissant comme ressources. La maîtrise plus ou moins importante de la langue française peut par exemple affecter la capacité à remplir le formulaire de demande d'asile seul, mais aussi la compréhension des échanges écrits avec les institutions de l'asile (afin de pouvoir respecter les procédures et délais de réponse). Les accompagnements varient également en intensité en fonction de la capacité des requérants à identifier les enjeux sous-jacents à la procédure, et à consacrer du temps aux apprentissages qu'elle exige. Les types de sollicitations dépendent aussi de l'aptitude des enquêtés à identifier les lieux ressources et à y mobiliser les interlocuteurs en fonction de leur statut administratif et aptitude à composer avec les assignations sociales ou identitaires à cet effet.

Enfin, ces accompagnements s'effectuent principalement dans trois mondes sociaux bien distincts. Les enquêtés font état de soutiens trouvés dans certaines des institutions étatiques officielles liées

[234] Cf. dossier de demande d'asile en Annexe n° 4.

[235] La demande d'aide juridictionnelle, qui entraine l'attribution d'un avocat commis d'office ou choisi préalablement et acceptant un suivi au titre de l'aide juridictionnelle, doit être adressée à la CNDA par lettre recommandée ou par télécopie dans un délai de quinze jours après la réception de la notification de rejet de l'OFPRA. Une fois l'aide juridictionnelle accordée, l'avocat dispose d'un mois, moins le nombre de jours écoulés entre la réception de la décision de l'OFPRA et la formulation de la demande d'aide juridictionnelle, pour déposer un recours. L'un des enjeux à cette étape est de trouver un avocat habitué à défendre les demandeurs d'asile au motif de l'OSIG et impliqué dans la préparation du dossier et de sa plaidoirie pour maximiser les chances de succès.

[236] Les mémoires complémentaires développent des éléments ou morceaux de récits de vie non ou mal évoqués lors de l'entretien à l'OFPRA et jugés importants, éléments qui peuvent être portés à la connaissance des juges de l'asile.

à l'asile, mais aussi dans les diasporas ou communautés migrantes et dans les communautés LGBTI auprès d'individus ou d'associations.

L'entrée par les mondes sociaux qui organisent cette première partie permet d'analyser les complémentarités mais aussi et surtout les conflits entre les préconisations délivrées dans les accompagnements sollicités par les enquêtés dans les différents mondes. Les caractéristiques sociales et individuelles des requérants peuvent faciliter leur orientation vers certains accompagnements.

1.1. Des professionnels de l'asile surchargés et pas toujours familiers de l'asile OSIG

L'accompagnement à la procédure de demande d'asile peut être sollicité dans le monde institutionnel auprès de professionnels du travail social impliqués dans les institutions d'accueil ou d'hébergement dédiées à l'asile.

Un accompagnement institutionnel s'impose par exemple aux personnes hébergées en CADA, comme le note Carolina Kobelinsky (2012a). Les assistants sociaux de ces structures contrôlent les courriers, traduisent ou expliquent leur contenu, ou encore notent les dates des convocations. Ils préparent les requérants aux entretiens. Cet accompagnement rapproché est salué par Samba, qui le considère comme un avantage par rapport aux personnes non hébergées :

> Samba : *Les gens qui sont logés… par exemple, pour moi, tous les courriers comme ça, les autres demandes, CADA ils vont faire tout pour moi et envoyer ça. Si j'ai une convocation à CNDA, on m'appelle et on me dit : « Tu as une convocation, tu viens ». Si tu n'as pas d'avocat, on te met avec un avocat. Ils t'aident avec beaucoup de choses, quoi. C'est pour cela, si tu es logé c'est mieux. Très mieux, quoi. Toutes les choses ne vont pas caler. Même si tu pars à la sous-préfecture changer ton récépissé aussi, ce n'est pas compliqué. Arrivé là-bas ils vont te changer rapidement, et puis tu pars.*
>
> Cyriac : *Alors que si tu n'es pas en CADA…*
>
> Samba : *C'est compliqué ! Parce que des fois je rencontre là-bas les gens qui ne sont pas logés. Si tu as un problème sur ton récépissé qui a arrivé à la fin… bon, ils vont te dire qu'ils n'ont pas le temps, qu'il faut venir la semaine prochaine pour qu'ils donnent un rendez-vous. (…) Si tu n'es pas logé aussi, c'est compliqué. Il y a beaucoup de gens qui ne sont pas dans une association, ils ne savent pas les choses, ils ne vont pas savoir se renseigner et ils se renseignent dans la rue comme ça à des gens qu'ils ne connaissent pas. Des fois on te met dans les problèmes. Tu comprends ce que je veux dire ?*

Samba observe une inégalité dans l'accompagnement à la procédure entre les personnes hébergées en CADA et celles qui ne le sont pas. Les secondes apparaissent plus en difficultés pour se procurer

les informations et consacrent beaucoup plus de temps à la procédure. S'il est très utile et apprécié, cet accompagnement institutionnel est rarement le seul, ni le principal, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement parce qu'il ne s'adresse qu'à la minorité des demandeurs d'asile et enquêtés qui disposent d'un hébergement en CADA, pour qui, le temps écoulé entre l'initiation de la demande et l'attribution d'une place d'hébergement restreint les étapes auxquelles l'aide des travailleurs sociaux de la structure d'hébergement pourra être apportée. Les enquêtés doivent ainsi trouver de l'aide par eux-mêmes pour compléter le formulaire de demande d'asile ou rédiger le récit de vie, deux actes qui interviennent avant l'obtention d'un hébergement. Pour ces premières étapes, et pour les personnes ne bénéficiant pas d'hébergement par la suite, une aide est censée pouvoir être apportée par des assistants sociaux dans les Structures de premier accueil pour demandeurs d'asile (SPADA), où les requérants sans hébergement sont domiciliés et reçoivent leur courrier. Mais ces structures sont en réalité saturées. Les requérants y ont essentiellement recours en début de procédure, pour aider à compléter le formulaire et à rédiger le récit de vie. Au cours de l'enquête, un employé de l'une de ces structures souligne qu'une cadence d'1h30 par personne lui est imposée, l'obligeant à être expéditif pour recueillir toutes les informations nécessaires dans un délai contraint. Dans ce contexte, il précise devoir éluder toutes les questions ne portant pas directement sur la procédure et couper court à toute digression dans l'histoire de vie pour aller à l'essentiel en un temps record, parfois sans prendre le temps de rédiger correctement le récit de vie[237]. Si ces travailleurs sociaux peuvent en principe être aussi sollicités plus tard dans la procédure, les enquêtés rapportent leurs difficultés pour obtenir un rendez-vous jugé souvent trop court. Seuls ceux disposant de suffisamment de temps y parviennent. Or le chapitre précédent a bien montré combien les personnes non-hébergées sont suroccupées par les tâches très chronophages liées à la recherche d'hébergement et de moyens pour compléter leurs revenus. Il faut vraiment qu'aucune autre ressource ne soit identifiée pour faire appel à un soutien délivré en vitesse, à la chaine et de manière déshumanisante. Ces pratiques font peser des risques : d'incompréhension pour les demandeurs d'asiles ; de perte de sens et d'épuisement pour les travailleurs sociaux.

D'autres formes d'accompagnement semi-institutionnalisées peuvent être proposées par des assistantes sociales rencontrées dans le milieu hospitalier. Dépassant les prérogatives habituelles de leur métier, et mêlant investissement professionnel et personnel, celles-ci apportent une aide précieuse à des requérants démunis. Elle est d'autant plus précieuse qu'elle survient en tout début

[237] Pour donner un ordre de comparaison, les accompagnements associatifs pour remplir le formulaire de demande d'asile observés auxquels il m'a été donné de participer au sein de l'association ont pris entre trois et six heures.

de procédure, alors que l'aide institutionnalisée prévue n'intervient pour sa part qu'une fois la demande d'asile initiée par entretien téléphonique[238].

L'accompagnement assuré en CADA, réservé à la petite frange de « privilégiés » hébergés, intervient sous plusieurs formes. Les travailleurs sociaux employés à plein temps dans la structure peuvent facilement être sollicités par les requérants pour des questions liées à la procédure. Ils préparent ces derniers lorsqu'ils sont à l'approche de l'entretien à l'OFPRA. Bamba raconte :

> *J'ai un ami qui habite ici, au 7ème étage. C'est elle* (l'officière de protection qui assurera l'entretien de Bamba) *qui l'a échoué à l'OFPRA. Donc on m'avait déjà parlé d'elle, que c'est une officière qui est très dure. Mon assistante sociale a pris le rapport de pourquoi elle avait refusé de statuer à l'autre, les questions qu'elle pose et puis voilà… (…) Avec l'assistante sociale, on a fait une journée, on était d'accord. Elle m'a dit : « Bon, je n'ai pas besoin de te faire un autre oral parce que c'est comme si toi, tu es plus fort que moi ! ».* (Rire) *J'ai dit : « Beh oui, moi je suis dans l'association, je fais l'interprète au niveau de l'association* [LGBTI militante du droit d'asile] *donc je connais beaucoup d'histoires de personnes qui passent à l'OFPRA, et aussi je connais c'est quoi les questions que l'on pose aux gens là-bas. »*

Généralement, les travailleurs sociaux des CADA bloquent d'importantes plages horaires pour aider les requérants à préparer leur entretien. Le cas de Bamba est particulier, puisqu'en tant qu'interprète bénévole dans l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile, il a déjà identifié les types de questions posées et la formulation des réponses attendue. Cette préparation indirecte se double d'un accompagnement direct à la mise en récit de sa propre histoire en tant qu'usager de l'association. Dans ce cadre, son accompagnateur bénévole, spécialisé dans la demande d'asile au motif de l'OSIG, s'appuie – tout comme l'a fait l'assistante sociale du CADA pour son ami – sur un savoir profane construit à partir des décisions de rejet parcourues depuis qu'il accompagne. En cas de rejet, l'OFPRA produit en effet un rendu de décision argumentant les motifs ayant conduit à celui-ci, accompagné de l'entretien entièrement retranscrit. Cela permet aux requérants et aux bénévoles d'identifier ce qui a posé problème.

L'accompagnement individualisé proposé par les bénévoles de l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile s'inscrit dans le prolongement de celui proposé par les travailleurs sociaux des CADA à leurs résidents et par qui ils sont d'ailleurs souvent orientés vers l'association, comme Samba :

[238] Cf. Extrait d'entretien avec Bamba pour rappeler les difficultés rencontrées à joindre l'OFII avec des téléphones à carte (Chapitre 5, *1.3. Des formules à la carte : un soutien institutionnel et des droits dépendants des parcours migratoires*, p. 252-253).

C'est le CADA aussi, je leur ai expliqué mon histoire, c'est eux qui m'ont dit que, bon, qui m'ont fait contacter à [l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile] *(…) C'est là-bas j'ai commencé de venir à toutes les réunions et les promenades.*

Cette orientation vers l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile par les assistantes sociales est observée pour les trois enquêtés hébergés en CADA. D'après eux, elle vise d'une part à permettre aux requérants d'intégrer un groupe d'auto-support où des rencontres sont possibles. D'autres part, il s'agit de déléguer l'accompagnement de la demande d'asile à un motif spécifique, celui de l'OSIG, avec lequel les travailleurs sociaux ne se sentent pas toujours compétents ni à l'aise. Conscients du risque de glissement des tâches d'accompagnement d'une activité salariée vers un engagement bénévole, les acteurs associatifs proposent en parallèle des formations sur les spécificités de l'accompagnement des personnes demandant l'asile au motif de l'OSIG à l'attention des travailleurs sociaux, notamment ceux impliqués dans les structures institutionnelles de l'asile.

Enfin, la troisième forme d'accompagnement peut consister en une relation de conseil ou de confidence en lien avec l'orientation sexuelle. Les trois enquêtés hébergés rapportent avoir confié leur orientation sexuelle aux travailleurs sociaux, comme l'explique Samba :

Samba : *Et puis les gens de CADA aussi savent très bien que je suis homo. (…) Ouais, je ne le cache pas moi.*

Cyriac : *Et tes colocs ils le savent aussi ? Ils le sont aussi ?*

Samba : *Non, les collègues qui sont à la maison aussi ils ne le savent pas. Franchement, ils ne le savent pas. Parce que comme je suis encore en train de gagner les papiers, c'est pour cela je suis en train de faire vraiment… tu vois, on ne sait pas ce qu'il va se passer demain. (…) Je sais très bien que la France et là-bas ce n'est pas le même, c'est vrai. En Afrique ce n'est pas les mêmes, mais je fais doucement aussi. Un jour je vais leur expliquer, Inchallah !*

Cyriac : *Tu penses qu'ils pourraient mal le prendre ?*

Samba : *Oui, voilà. Et puis là-bas, eux, c'était des croyants quoi. Ils disent qu'ils sont musulmans, qu'ils sont croyants.*

Alors que les travailleurs sociaux sont dans la confidence, les autres demandeurs d'asile résidents du CADA ne le sont pas. Samba explique cette dissimulation comme une précaution en cas de rejet de la demande d'asile et de renvoi dans le pays d'origine. S'il envisage la possibilité d'affirmer son orientation sexuelle pour tenter de sensibiliser ses colocataires, ce n'est qu'une fois qu'il aura obtenu l'assurance d'une protection internationale. Il fait ainsi varier l'expression et le dévoilement de son orientation sexuelle en fonction des interlocuteurs et de leur affiliation supposée à une culture

« moderne » assimilée à la France et au respect des droits des personnes LGBTI ; ou « traditionnelle » associée aux personnes migrantes, à la religion et à un rejet de l'homosexualité.

Cette dissociation des identités sociales mises en scène en fonction des interlocuteurs et des mondes sociaux pratiquée par Samba rappelle celle conseillée à Bamba par l'assistante sociale de son CADA[239]. Aussi, Bamba raconte avoir demandé à changer d'étage dans sa structure d'hébergement pour s'éloigner de deux filles lesbiennes dont il était proche à son arrivée, mais dont il craint que le manque de discrétion ne compromette la figure hétérosexuelle qu'il tente de mettre en scène.

Là encore, l'assistante sociale apparaît comme une personne à qui confier l'orientation sexuelle, comme une conseillère sur la manière de mettre en scène les identités sexuelles et de genre socialement attendues dans les différents mondes sociaux. Cette activité de conseil tend à opérer une démarcation entre les mondes sociaux assimilés aux communautés LGBTI ou supposées *LGBTI friendly* (Tissot 2018) d'un côté, et ceux assimilés aux communautés migrantes ou supposées hostiles aux minorités sexuelles et de genre de l'autre. Les enquêtés s'efforcent ainsi d'ajuster les identités sexuelles et de genre dans les différents mondes sociaux qu'ils traversent, pour tenter de maîtriser les enjeux de valorisation / dévalorisation à l'œuvre dans les interactions.

Pour conclure sur l'accompagnement socio-administratif à la demande d'asile prodigué dans ce premier monde social « institutionnel de l'asile », il est important de rappeler qu'il concerne quasi exclusivement la minorité de personnes bénéficiant d'un hébergement en CADA ou en structure apparentée. Il convient également de noter que l'OSIG n'est pas un motif habituel de demande pour la plupart des travailleurs sociaux, entrainant une forme de délégation insidieuse de l'accompagnement vers les associations bénévoles spécialisées. Lorsqu'il survient, même sans être spécialisé de l'OSIG, cet accompagnement institutionnel est une ressource non négligeable ; et ce d'autant plus qu'il peut déborder sur la gestion de questions sociales et identitaires qui dépassent les aspects purement administratifs de la procédure.

1.2. Le savoir profane distillé dans les diasporas et communautés migrantes

Une autre ressource, qu'elle soit complémentaire ou exclusive selon les situations des individus, réside dans les communautés migrantes ou diasporiques. L'aide apportée au sein de ces dernières est d'autant plus essentielle pour les personnes non francophones, qui sont particulièrement dépendantes de réseaux de connaissances diasporiques qui offrent à la fois un réseau d'échanges et de survie. Plusieurs personnes originaires du Bengladesh poussent par exemple les portes de

[239] Cf. Extrait d'entretien avec Bamba (Chapitre 5, *3.1. L'hébergement en CADA ou autres structures dédiées*, p. 276-277).

l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile accompagnées d'une personne en mesure de traduire leurs propos. Plusieurs mois après avoir initié leur procédure, certaines expliquent qu'elles viennent d'apprendre que l'OSIG est un motif légitime de demande d'asile. Vivant quasi-exclusivement au sein de leur communauté ethnico-linguistique, où elles dissimulent leur homosexualité, il leur a fallu découvrir les applications de rencontre et fréquenter d'autres personnes LGBTI pour prendre connaissance de l'existence de ce motif de demande d'asile et de l'accompagnement proposé par l'association. Ce cas extrême met en évidence plusieurs processus que l'on retrouve chez l'ensemble des enquêtés, y compris francophones.

En effet, la communauté migrante est une ressource essentielle à l'arrivée sur le sol français pour identifier la possibilité de demander l'asile. Si les mieux dotés en ressources homosociales au pays sont généralement hébergés par des amis LGBTI et sont assez rapidement orientés vers l'asile au motif de l'OSIG, ce motif peut être plus long à identifier pour les moins dotés, impliqués dans les réseaux migrants et diasporiques généralistes. C'est ce que note Samba :

> Cyriac : *Et l'asile tu connaissais ? Le numéro et tout ça ?*
>
> Samba : *Non, je ne savais pas. J'étais innocent, je ne savais rien du tout… rien ! J'étais comme un fou, je ne savais rien, je ne savais rien Cyriac. Qu'on se dise la vérité, je ne connais rien, même rien du tout. Je ne savais pas si, une fois arrivé, j'allais appeler un numéro… Je ne savais pas qu'ici j'allais avoir des rendez-vous, que j'allais entrer et sortir ici, que j'allais… Je ne savais pas que j'allais prendre des papiers, des dossiers… Je ne savais pas… Mais comme je dors dans la rue, la nuit on se reste la nuit comme ça, on discute là-bas. C'est les gens qui t'expliquent. Tu prends là-bas ce que les gens parlent. Au fur et à mesure j'ai commencé de savoir, petit à petit.*

La communauté migrante ou diasporique participe de la découverte d'informations sur la procédure de demande d'asile, sur la manière dont elle fonctionne. Il peut s'agir d'informations générales, telle l'existence du droit d'asile ou la nécessité d'appeler un numéro de téléphone spécifique pour initier une demande, mais aussi d'informations plus précises, comme le signale Bamba :

> *J'ai duré pour demander l'asile, j'avais trop peur. Donc tu vois, comme j'étais au 115 et que je faisais des amis là-bas, j'ai demandé à certaines personnes. J'ai dit : « Si tu quittes en Grèce et que tu fais demande d'asile ici, est-ce qu'on va te renvoyer là-bas ? ». Ils disent : « Non, laisse tomber la Grèce ce n'est pas un pays qu'on considère. Si c'est en Espagne ou bien en Italie, il n'y a pas de problème on te fait retourner, mais la Grèce y'a personne ». Et puis je connais des amis qui sont venus. Donc là, ça m'a donné un peu de courage pour que je puisse demander.*

Ces informations et ce savoir profane glané dans les communautés migrantes concernent cependant l'asile en général, et non l'asile au motif de l'OSIG. Ce dernier est identifié par d'autres moyens et tend à isoler les requérants dans le suivi de leur procédure. Bamba raconte :

> *Au 115 j'avais un ami qui m'a proposé son aide pour écrire mon histoire, mais je ne veux pas qu'il sache ce que je suis. Non, je ne peux pas lui dire que je suis un homosexuel. Si je le dis, je suis dans la merde ici. Si ça se trouve, c'est des personnes cons, ils ne vont pas accepter ce que je suis. Voilà !*

Comme Bamba, de nombreux enquêtés se sont trouvés en difficulté à l'initiation de la demande d'asile au moment où ils ont identifié l'OSIG comme motif légitime, surtout lorsqu'ils ne maîtrisaient pas suffisamment la langue française – notamment écrite – pour remplir le dossier par eux-mêmes. Un processus d'auto-exclusion ou de distanciation vis-à-vis de la communauté migrante ou diasporique s'opère alors de manière préventive pour éviter de révéler son orientation sexuelle, par crainte des réactions des interlocuteurs. Ainsi, l'accompagnement des réseaux de connaissance migrants ou diasporiques non-LGBTI à la demande d'asile est généralement réduit aux premiers moments de la procédure, jusqu'à l'identification de l'OSIG comme motif.

En revanche, l'appui de réseaux migrants et diasporiques LGBTI peut être déterminant pour ceux dotés de ressources homosociales élaborées depuis le pays d'origine. Ces réseaux facilitent l'identification de l'OSIG comme motif légitime et l'orientation vers une association spécialisée. Pour ceux qui ne disposent pas de ces liens, l'orientation vers l'asile au motif de l'OSIG intervient plus tardivement, par le biais de relations nouées via les applications de rencontre, comme dans le cas de Lay :

> *Donc c'est la photo que j'ai mise sur le profil, et puis j'ai commencé à envoyer des invitations. Voilà comment je suis resté là, jusqu'à ce que j'ai croisé Badre, lui c'était un Noir. Voilà, donc avec lui on s'est vu, on a causé un peu, on a fait ce qu'on voulait faire… (…). Et là ça a duré un peu, et c'est là que je me suis dit que bon… je ne voulais pas lui dire que je dormais dehors, etc. Mais après je lui ai dit la vérité, que je n'étais pas bien, que je venais d'arriver et tout ça. Et c'est lui-même qui m'a conseillé de demander l'asile et tout ça. Comme je suis déjà un homo et tout ça… Et donc c'est là que j'ai demandé l'asile. Je suis parti, j'ai pris les premières empreintes et tout ça.*

L'orientation vers la procédure adéquate nécessite souvent que les requérants les moins dotés en ressources scolaires et homosociales – ressources favorisant l'identification par soi-même ou par un tiers – décident de confier une partie de leur histoire à quelqu'un qui sera en mesure de les orienter. Il s'agit parfois d'interlocuteurs médico-sociaux associés à la culture « moderne » du pays d'accueil (censée être tolérante à l'égard de l'homosexualité), mais aussi souvent de personnes issues des communautés migrantes et diasporiques LGBTI. Une fois la procédure engagée, des groupes informels qui ont une fonction d'auto-support se constituent en marge des activités associatives

LGBTI, et se retrouvent pour visiter la ville, participer à des évènements festifs privés ou publics. Ils partagent leur passages réciproques à l'OFPRA et leurs angoisses à ce sujet. Ces groupes permettent notamment la mise en commun d'un savoir profane glané au cours des échanges plus ou moins formels des uns et des autres dans les différents mondes sociaux fréquentés.

L'accompagnement migrant ou diasporique LGBTI peut aussi être plus intense et individualisé dans certains cas. Lors d'un entretien avec Christian à son domicile, nous sommes rejoints par Manzar, un demandeur d'asile qu'il aide dans sa procédure. Christian profite de l'occasion pour échanger par téléphone avec le frère de Manzar afin de lui expliquer cet accompagnement :

> *Oui allo, bonjour. Enchanté, Christian. Oui ça va, et vous ? D'accord. Enchanté de vous connaître. (…) Je suis avec lui aujourd'hui, on va finaliser les derniers trucs et puis on va expédier, il n'y a pas de souci. Ok, on va croiser les doigts et puis ça ira… Non, mais j'ai déjà vu Achille, j'ai déjà vu des présidents d'association, Laurent l'avocat qui travaille avec nous a lu le récit et a dit que c'est bon. Maintenant, comme il a du mal à s'exprimer, on va axer sur son expression pour qu'il puisse s'exprimer le jour de l'audience, puisqu'il sera seul avec l'officier de protection. Ils vont lui poser des questions sur son ressenti, et donc il faut qu'on arrive à… Voilà, il faut qu'on arrive à l'encadrer pour qu'il arrive à se défendre correctement. Parce que si on ne l'encadre pas et qu'il ne se défend pas bien… Voilà… Et puis il y a des questions assez précises qu'on va lui poser par rapport au sujet de sa demande. Et si tu n'es pas bien formé, tu ne peux pas répondre, quoi. C'est en cela qu'il y a beaucoup de rejets, parce que les gens n'arrivent pas à répondre correctement aux questions qu'on leur pose… Beh oui, c'est ce que j'essaie de corriger avec lui, parce qu'il est trop timide. J'essaie de corriger ça avec lui pour qu'il apprenne à se détendre quoi… Je vous en prie, je vous en prie, il n'y a pas de souci. Je vous passe votre frère, ne quittez pas, merci beaucoup* (Il repasse le téléphone à Manzar qui reprend sa conversation).

Christian, qui attend d'être convoqué pour son entretien à l'OFPRA, est impliqué comme bénévole dans plusieurs associations d'accompagnement à la demande d'asile, LGBTI ou non. Il a acquis dans ce cadre une certaine maîtrise du dispositif mis en place par les associations pour préparer les requérants à l'épreuve de l'entretien. Il propose un accompagnement individualisé à Manzar, qui n'est pas parvenu à trouver d'accompagnement associatif en période de pandémie de Covid. À cet instant, je m'interroge concernant les termes de cet accompagnement en suspectant un échange économique ou sexuel entre Christian et Manzar, mais ne sais pas vraiment comment obtenir une réponse. Manzar s'en chargera spontanément en fin d'entretien, m'expliquant qu'il a des relations sexuelles avec deux hommes blancs aisés, d'un certain âge, qui font de l'assistance à son égard un enjeu de concurrence. L'un d'eux lui a ainsi proposé de lui payer un avocat. L'autre l'a mis en relation avec Christian, identifié comme une ressource. Dans ce contexte, Manzar souhaite

rémunérer Christian avec l'argent de ses amants. Malgré son insistance, Christian refuse. Au regard d'un investissement uniquement motivé par la solidarité envers un pair qui se trouve dans une situation difficile, il l'invite à conserver son argent pour la suite.

Finalement, les trois situations extrêmes que rencontrent les demandeurs d'asile allophones éclairent des processus que l'on retrouve en filigrane chez les différents enquêtés. Le premier est lié à la forme du dossier, qui nécessite pour certains enquêtés maîtrisant mal l'expression écrite de faire appel aux réseaux de connaissance ; ce qui peut poser problème lorsque ces réseaux ne sont pas *LGBTI friendly*, ce qui est souvent le cas des communautés diasporiques et migrantes. Le deuxième est lié à des formes de ségrégation linguistique qui participent d'un isolement diasporique, et qui sont vécues par certains requérants comme une ségrégation sociale ou ethno-raciale difficile à briser pour investir d'autres réseaux de sociabilité. Pour finir, on observe le rôle tout à fait central joué par le soutien obtenu (ou non) dans les réseaux d'interconnaissance diasporiques et LGBTI.

1.3. L'appui des associations LGBTI spécialisées du droit d'asile

Le troisième monde social dans lequel les enquêtés trouvent des ressources utiles à leur procédure de demande d'asile correspond à l'univers associatif LGBTI spécialisé de la demande d'asile. Des accompagnements s'opèrent dans l'interaction avec les bénévoles et peuvent prendre plusieurs formes. La première réside dans la délivrance d'informations générales et techniques « au guichet » (Dubois 2008), lors de permanences d'accueil ou de sollicitations ponctuelles informelles. La deuxième regroupe les accompagnements collectifs plus formalisés visant des apprentissages délimités et préalablement définis par les bénévoles associatifs. La troisième consiste en des accompagnements individualisés, le plus souvent inscrits dans la durée, qui engagent le bénévole et le requérant dans une relation plus personnalisée.

Le premier type d'interactions s'opère le plus souvent dans le cadre de permanences d'accueil formelles dont la régularité et la forme varient en fonction des périodes. Lors de l'enquête, elles ont lieu sur une journée par mois d'abord, puis sur une demi-journée par semaine ensuite. Ces permanences permettent aux enquêtés, un premier contact avec un bénévole spécialisé :

> Lay : *Donc c'est en 2019 maintenant que j'ai commencé à aller fort-fort là-bas. En 2018, je partais… mais je n'avais pas de bénévoles, donc du coup je ne savais pas quelles étaient les réunions. Mais j'ai appris qu'elles se faisaient une fois par mois. Voilà, donc je partais là-bas, je m'asseyais un peu, après je sors un peu, parce que comme je n'avais pas de quoi manger il fallait que j'aille à une distribution. (…) Mais quand je suis parti, d'abord j'ai vu Patrice, qui a calculé et qui m'a dit que c'est jusqu'en août. Parce que je pense qu'on m'a mis en fuite en mars 2018… (…)*

Cyriac : *Ouais, donc en mars 2018, et tu as dû attendre jusqu'en août 2019.*

Lay : *(…) En août je ne suis pas parti, j'avais un peu peur donc j'ai laissé le mois d'août, j'ai laissé le mois de septembre et le mois d'octobre.*

Ces permanences sont le lieu d'échanges entre des demandeurs d'asile maîtrisant plus ou moins bien la procédure et qui viennent chercher aide ou réassurance auprès de bénévoles associatifs disposant d'une expertise sur le droit d'asile. Lay n'est dans un premier temps pas suivi individuellement, du fait de son placement en procédure de Dublin et de la longue période d'attente en situation irrégulière sur le territoire qu'elle implique. Il présente ses documents et expose sa situation administrative afin de bénéficier de conseils sur la démarche et les échéances administratives à tenir. Cet accompagnement relativement impersonnel, qui consiste à objectiver la situation sociale et administrative de la personne et à présenter la ou les différentes solutions qui s'offrent à elles, produit un effet réconfortant. Omar souligne : « *Ils m'ont aidé, ouais. Ils m'ont écouté, ils m'ont rassuré* ». Il faut dire qu'il s'agit d'un espace où le motif de la demande d'asile peut être révélé, parfois pour la première fois depuis l'arrivée en France, et où les requérants bénéficient d'une écoute et d'un accompagnement. Un effort d'adaptation aux besoins des personnes est perçu, là où les échanges antérieurs avec l'administration étaient vécus comme l'imposition de procédures auxquelles se conformer. Ce premier contact peut aussi mener à l'identification d'espaces ou de réseaux d'homosociabilité facilitant la rencontre des pairs et/ou l'accès (physique ou virtuel) aux bénévoles. Bamba évoque ainsi un groupe WhatsApp auquel les demandeurs d'asile peuvent être ajoutés :

Bon, on se donne des informations pour ceux qui sont dans les procédures et qui ne connaissent pas comment suivre ces procédures. Tu peux poser des questions, il y a des bénévoles dedans qui vont te répondre. Si tu as un rendez-vous et que tu ne sais pas comment faire, si ton papier est expiré, comment t'orienter ? Donc voilà, tu peux demander : « Mon papier est expiré, comment je dois faire ? », ou bien : « J'ai besoin d'un bénévole et je n'ai pas de bénévole », « Je dois passer à la CNDA, j'ai besoin d'amis pour venir me soutenir », et donc on met la date, le jour, les heures et ceux qui sont libres vont partir à l'audience. Tu vois ? (…) Les personnes qui veulent peuvent annoncer dans le groupe les activités de l'association ou bien les balades, les pique-niques…

L'ajout à ces groupes fait souvent office de première intégration dans l'association. Des informations circulent sur des activités de sensibilisation au fonctionnement de la procédure de demande d'asile, ou encore de sociabilité, organisées par l'association ou par d'autres demandeurs d'asile. Ces groupes facilitent en outre le lien entre les demandeurs d'asile et les bénévoles en favorisant la participation à des évènements communs et en permettant d'avoir des réponses rapides à des questions techniques adressées directement via WhatsApp.

L'approche d'étapes clés de la procédure de demande d'asile, tel l'entretien à l'OFPRA, peut entrainer le passage de la participation à ces temps d'information à la participation à des sessions collectives de formation ou de préparation. Ces dernières sont assurées par un ou deux bénévoles qui proposent à un groupe de personnes à un stade similaire de la procédure un exposé de la manière dont se déroule l'entretien à l'OFPRA ou l'audience à la CNDA par exemple. Il s'agit là d'un accompagnement impersonnel mais très spécifique, centré sur une épreuve particulière. L'une de ces préparations collectives débute par exemple de la sorte :

> *Toutes les personnes qui sont ici doivent aller à l'OFPRA prochainement. Le but de la réunion est que vous compreniez comment ça va se passer pour vous… (…). Le premier point c'est que pour aller à l'OFPRA, vous devez venir avec votre convocation et votre attestation de demandeur d'asile. (…) Je conseille toujours d'arriver une heure à l'avance pour ne pas être stressé… (…). Ensuite, mon deuxième conseil c'est que toutes les pièces que vous allez amener à l'OFPRA soient vues d'abord avec votre bénévole, pour éviter de desservir votre dossier sans le vouloir. (…) Donc vous allez arriver à l'OFPRA, vous allez patienter dans une salle d'attente et un officier de protection va venir vous chercher. (…) Ensuite vous serez dans un petit bureau, seul avec l'officier, parfois un second quand il y a des formations, et l'interprète si vous en avez demandé un.*

Des éléments relatifs au déroulement concret de l'entretien sont ici présentés, et des conseils pratiques adressés aux participants. Après cette première phase de présentation de la convocation, du temps d'attente et des personnes présentes lors de l'entretien, l'attention est portée sur la présentation de l'organisation de l'entretien, divisé entre les parties « identité » et « entretien »[240]. La première vise à vérifier l'identité prétendue des personnes, notamment pour celles qui ne disposent pas de papiers. Elle débouche ensuite sur la seconde, qui vise essentiellement à revenir sur l'expérience de l'homosexualité au pays, les éléments qui ont déclenché le départ, les conditions de migration et les craintes en cas de retour. Le détail du déroulement de l'entretien est présenté à l'occasion de ces réunions préparatoires afin de permettre aux requérants de savoir à quoi s'attendre. Il s'agit d'une certaine manière de donner les règles du jeu, d'expliquer ce qui va être demandé par les officiers et dans quel but, de manière à clarifier les éléments attendus dans les réponses. À partir d'une expertise profane construite sur la base des décisions de rejet (décisions qui sont accompagnées des entretiens retranscrits), les bénévoles sont donc en mesure de présenter l'organisation de l'épreuve, les questions posées, ainsi que l'ordre dans lequel elles interviennent le plus souvent. Ils donnent également des conseils de formulation narrative :

---

[240] Cette structure générale a été présentée dans la partie « *2.2. La préparation aux épreuves de l'asile* » (Chapitre 2, p. 99-100).

Quand vous allez répondre aux questions, ce qu'on va vous demander c'est de toujours commencer par une date, vous allez situer. Alors des fois… (…) on connait la date parce que c'est un évènement qui nous a marqué. (…) Mais la plupart du temps les dates vous ne les connaissez pas. Ce n'est pas grave. Là, vous donnez votre âge au moment des faits. Mais il faut qu'on sache où on est dans l'histoire. (…) Vous allez dire : « Découverte, prise de conscience de mon homosexualité à 12 ans. » (…) On peut déjà en avoir conscience à 12 ans, mais à 14 ans on commence à tomber amoureux de quelqu'un, à 15 ans on a sa première relation et du coup à 16 ans on s'auto-définit vraiment comme homosexuel. (…) Ce qui peut prendre des fois très longtemps. Il y a des personnes qui jusqu'à l'âge de 30 ans ne s'auto-définissent pas, et après finissent par s'avouer les choses à elles-mêmes, ou pas d'ailleurs. (…) Il y a cette idée de temps. Et la deuxième chose qu'on va vous demander de développer… on dit toujours : un temps, un lieu. (…) Quand il se passe quelque chose pour vous, où êtes-vous ? Je dis n'importe quoi, mais est-ce qu'on est dans la maison de vos parents ? Est-ce qu'on est à l'école ? Est-ce qu'on est dans la rue ? Est-ce qu'on est au restaurant ? Il faut absolument savoir placer ce qui vous arrive. Surtout quand c'est un évènement d'utilité, par exemple une violence. (…) Il faut que vous soyez comme dans un livre en fait, ou quand vous écoutez la radio. Des fois on vous raconte des choses et vous voyez les images. Ben, c'est la même chose. (…) Vraiment être dans une dynamique où la personne doit vivre ce que vous avez vécu à travers vos mots. (…) Donc soyez précis, mais ne leur racontez pas des histoires, parce qu'eux ils vont vérifier derrière si vous leur donnez des points précis. (…) Et plus ils vont être dans une visualisation de ce que vous racontez, plus ils vont vous croire. Parce que quelqu'un qui ment, il ne va pas donner de détails d'accord ? Par exemple, si moi je veux mentir sur ce que je fais ce soir, je vais dire : « Ah beh, ce soir j'ai travaillé tard, j'ai fini à 20h ». « Ok ». Alors que si je veux dire la vérité, je vais dire : « Ah beh ce soir, j'avais rendez-vous à 19h, il y avait 5 personnes, on a fait une préparation OFPRA, on a discuté de ça, il y a eu telle question, etc. ». Je vais donner beaucoup de détails, pour être plus réaliste. (…) Ok ?

Pour chaque question, des simulations de réponses sont proposées afin de transmettre aux personnes présentes les attentes narratives qui se cachent derrière. Ces exigences discursives concernent le contenu. Il s'agit par exemple de bien identifier ce qui est entendu par « découverte de l'orientation sexuelle ». Cela implique une certaine manière de décortiquer l'orientation sexuelle comme une attirance sexuelle, sentimentale, une pratique et une identité par rapport auxquelles les requérants doivent positionner leur récit d'expériences et de situations. Les questions récurrentes des entretiens sont ainsi passées en revue, ainsi que les principaux éléments devant apparaître dans les réponses. La production de repères spatio-temporels, mais aussi la description précise des situations, des personnes présentes ou encore des sentiments sont aussi recommandées. Une sorte de guide méthodologique est proposé afin d'accompagner l'interlocuteur dans la formulation d'un récit clair, précis, circonstancié et personnalisé, donnant des gages de « vérité ». L'objectif est ainsi

de rompre avec la « logique du soupçon » (D'Halluin-Mabillot 2008, 2012) et d'éviter d'alimenter les motifs de rejet les plus couramment avancés.

Une troisième phase d'accompagnement intervient dans le cadre d'un suivi individualisé impliquant un bénévole et un demandeur d'asile. Si cet accompagnement se prolonge normalement tout au long de la procédure, il est en fait quasi systématiquement initié à l'occasion d'une étape importante telles que : le remplissage du formulaire de demande d'asile et la rédaction de l'histoire de vie au départ ; la préparation à l'entretien OFPRA une fois la convocation reçue ; ou encore, bien que plus rarement, lors de la préparation du recours à la CNDA censée être assurée par les avocats. C'est cet accompagnement qu'évoque Lay :

> Lay : *Avec ma bénévole au moins j'arrive à parler, elle est comme ma copine. C'est elle qui a écrit l'histoire. Mais en fait, la première histoire j'étais un peu stressé, parce que là je ne sais pas où dormir. Tu vois, non ? C'était le mois de décembre, je n'avais que 21 jours, il y avait la grève des transports, donc je suis parti, j'étais pressé. Quand on me posait des questions je répondais, mais je n'étais pas… j'étais un peu jeté à l'eau, quoi ! Mais après, on a pris des mois pour écrire l'histoire bien quoi. Jusqu'à aujourd'hui même je me suis reposé un peu, après j'ai commencé à voir le psychologue et tout ça.*
>
> Cyriac : *Tu as vu ta bénévole plusieurs fois ?*
>
> Lay : *Oui, oui, je l'ai vue plusieurs fois ; on s'est croisé six fois comme ça. Souvent on peut faire 3h de travail par jour. Quand elle a besoin de moi, elle m'appelle, je vais et on parle 3-4h. En tout cas c'est bien, c'est quelqu'un qui est bien à l'écoute et tout ça. Je lui parle de mes relations et tout ça.*

Le contenu des échanges est proche de celui décrit dans les réunions collectives, à la différence près que le bénévole s'adapte au requérant afin que ce dernier intègre les nuances et techniques discursives proposés. Par cela, il réalise un travail de mise en confiance progressive, qui passe par l'établissement de rendez-vous plus ou moins réguliers et longs en fonction de la situation administrative, sociale, émotionnelle de la personne, mais aussi de sa proximité discursive initiale avec les normes attendues par l'OFPRA. Ces éléments discursifs sont ensuite intégrés lors de simulations d'entretiens au cours desquels les requérants sont invités à s'exercer. Ici, le travail des bénévoles consiste à pointer et reprendre systématiquement les récits manquant de clarté, de précisions, de détails. Ils prennent ainsi tour à tour les rôles d'officier et de conseiller et s'appuient sur leur histoire personnelle ou des exemples de situations ou d'histoires entendues dans le cadre de leur engagement, afin d'illustrer les nuances de discours attendues.

L'accompagnement associatif spécialisé intervient donc directement sur la production du discours des enquêtés. Si les travailleurs sociaux des CADA orientent leurs usagers vers les associations qui

proposent cet accompagnement, c'est parce qu'il est considéré comme le plus complet, notamment lorsque que les requérants peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé.

1.4. Conclusion. Des accompagnements inégalement spécialisés, des préconisations parfois contradictoires.

Les récits des enquêtés font émerger trois mondes sociaux dans lesquels il se procurent des ressources et un accompagnement plus ou moins formalisé pour préparer la procédure de demande d'asile : le monde du travail social lié à l'asile, le monde migrant / diasporique qui comprend parfois des personnes LGBTI, et le monde associatif LGBTI spécialiste du droit d'asile.

Les enquêtés qui construisent des ressources dans au moins deux de ces mondes sociaux opèrent généralement une distinction, une forme de classement entre eux, selon la fiabilité des ressources qu'ils se procurent. L'idéal semble être l'accompagnement associatif LGBTI, suivi de l'accompagnement par l'assistance sociale des CADA. Une forme de méfiance intervient cependant à l'égard des ressources administratives fournies par les mondes sociaux communautaires non spécialisés. Le monde social migrant ou diasporique est ainsi souvent présenté comme un lieu où recueillir des informations en vue d'accéder à un accompagnement considéré comme plus fiable, plus encadré et plus rassurant dans un autre monde. Une fois passée cette étape, les conseils recueillis dans les mondes migrants et diasporiques sont déconsidérés par les enquêtés ayant obtenu un accompagnement par un travailleur social en CADA, ou mieux par un bénévole associatif de l'association LGBTI militante du droit d'asile.

Au final, les acteurs associatifs et les assistants sociaux appartiennent à des mondes dans lesquels les requérants vont chercher des ressources pour les démarches administratives et pour accroitre les chances d'obtenir le statut de réfugié, alors que les mondes sociaux migrants et diasporiques offrent surtout des ressources pour la survie. On observe cependant que seules les personnes qui sont hébergées accèdent à un travailleur social, et que les difficultés quotidiennes de logement et de survie sont plus grandes pour les personnes qui bénéficient d'une moins bonne situation administrative et matérielle. Ces situations administratives et matérielles dégradées compliquent l'accès aux associations LGBTI spécialisées et rendent les requérants d'autant plus dépendants des mondes sociaux migrants et diasporiques. Les obstacles à l'accès à un accompagnement associatif sont donc renforcés chez ceux qui sont initialement les moins dotés en ressources scolaires, économiques et homosociales, dont les parcours de migration ont été les plus éprouvants et dont les ressources administratives et matérielles à l'arrivée sont les plus fragiles. En quoi consiste l'accompagnement associatif ? Dans quelle mesure la présence ou l'absence de cet accompagnement détermine la qualité de la préparation et les chances d'obtenir le statut ?

2. L'accompagnement par les associations LGBTI : préparation aux exigences de l'entretien ou transmission de normes sociales ?

Cette seconde partie sera consacrée à l'accompagnement associatif considéré par les enquêtés comme le plus complet. Une partie de la littérature décrit cet accompagnement comme le lieu d'incorporation de normes de genre et de sexualité occidentales en raison d'une difficulté à se distancier des normes exigées par les institutions de l'asile (Murray 2011 ; Awondo 2011 ; Giametta 2017, 2020). Aucun exercice d'apprentissage du sigle LGBTTIQQ2SA[241] similaire à celui que décrit Murray (2011) dans des associations LGBTI spécialisées de l'asile au Canada n'a toutefois été observé. Si l'on peut repérer dans l'extrait de la préparation collective préalablement présenté une incitation à organiser le récit autour d'une présupposée « progression identitaire » (Rehaag 2008 ; Roy 2013), la bénévole nuance immédiatement son propos en expliquant que chaque histoire est différente et que les affiliations ou reconnaissances identitaires peuvent être variées.

L'accompagnement associatif contribue-t-il donc vraiment à relayer des normes « occidentales » de l'homosexualité (Berg & Millbank 2009), à la fois blanches et propres aux classes moyennes et supérieures (Kobelinsky 2012a), qui structureraient les décisions des juges ? Si la transmission de ces normes homosexuelles « occidentales » n'apparaît pas comme une finalité explicite de la préparation associative, est-ce lié à une tendance des juges de l'asile se départir de leurs représentations ethnocentrées de l'homosexualité pour prendre en compte les pratiques et représentations dans les pays d'origine ? Ces apprentissages de normes « occidentales » de l'homosexualité s'opèrent-ils tout de même à d'autres moments dans ou en dehors de l'association ?

Il s'agira ici dans un premier temps de s'intéresser à l'organisation et aux apprentissages réalisés dans le cadre des accompagnements individualisés proposés par l'association. Puis, l'attention sera portée sur les autres espaces de socialisation non explicitement identifiés comme ressources pour la démarche administrative, et à la manière dont les dispositions acquises grâces aux socialisations qui s'y déploient peuvent peser sur l'asile, avant de se centrer sur l'analyse les modalités d'accès et de conservation de l'accompagnement associatif.

2.1. Comprendre les attentes du juge

Christian, l'enquêté le plus impliqué dans le tissu associatif lié à l'asile, dresse un constat profane sans appel. Pour lui, l'accompagnement associatif apparaît déterminant pour obtenir le statut :

[241] Acronyme signifiant : Lesbian, Gay, Bisexual, Queer, Questioning, Intersex, Two Spirits, Allies (LGBTTIQQ2SA) dont chaque catégorie était apprise aux demandeurs d'asiles par des bénévoles associatifs LGBTI canadiens.

La majorité de ceux qui ont fait la demande d'asile sans aucun accompagnement sont rejetés, parce qu'ils n'ont pas su s'exprimer et cadrer un certain nombre de choses. Sur dix personnes qui n'ont pas été suivies par l'association, tu verras un ou deux acceptés, parce que ceux-là ils sont vraiment intellectuels, ils sont vraiment engagés en Afrique, donc ils arrivent à s'exprimer et ils n'ont pas peur.

À partir de son expérience, Christian remarque que seules les personnes dites « intellectuelles » et/ou « engagées » dans les milieux LGBTI militants au pays parviennent à obtenir le statut de réfugié en l'absence d'accompagnement associatif. Il distingue les personnes par leurs capacités d'expression orale et leur aisance à évoquer leur orientation sexuelle. L'accompagnement associatif est présenté comme permettant de compenser de faibles ressources scolaires et sociocommunautaires.

D'après les critères de la convention de Genève, le statut de réfugié est reconnu « *à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques (…)* »[242]. Il s'agit alors pour les requérants de convaincre à la fois de leur appartenance au groupe social des personnes homosexuelles, et des persécutions vécues ou craintes à titre individuel au motif de l'appartenance à ce groupe. Lors de la première séance de formation des bénévoles (visant à présenter l'association LGBTI militante du droit d'asile, le contexte légal et juridique, la procédure et les modalités d'action des bénévoles), la formatrice explique qu'il est assez compliqué d'y parvenir lorsque l'OFPRA considère qu'il n'existe pas de groupe social dans le pays d'origine ou que celui-ci n'est pas persécuté.

Les bénévoles qui accompagnent les requérants à l'obtention du statut de réfugié doivent donc aider ces derniers à convaincre de leur homosexualité et de la véracité des persécutions vécues ou craintes. À cet effet, ils interviennent à différents niveaux de la procédure, mais l'étape qui parait déterminante pour tous les bénévoles concerne la préparation de l'entretien OFPRA, qui selon Pierre joue pour 70% dans la décision. Le premier élément qui compte d'après lui est d'amener les requérants à se distinguer de la figure du « menteur », du « faux réfugié », ou bien encore du « migrant économique », par ailleurs homosexuel, qui chercherait à utiliser son orientation sexuelle pour masquer une migration avant tout motivée par des motifs économiques. Pour éviter des mises en récits mélangeant les motifs de migration, il convient donc de maîtriser l'histoire des politiques migratoires et les classifications politico-administratives à minima. Le récit biographique doit se structurer autour de l'homosexualité, quand bien même les propos des enquêtés éclairent l'articulation et le renforcement mutuel de plusieurs rapports de domination au fondement du

[242] La convention de Genève relative au statut des réfugiés a été ratifiée en 1951 par 145 États. Elle définit le terme « réfugié » et énonce les droits des personnes déracinées, ainsi que les obligations juridiques des États pour assurer leur protection. Le Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (UNHCR) est l'organisme international garant du respect des principes de la convention et des droits des réfugiés par les États signataires.

départ du pays d'origine. Si l'attribution du statut de réfugié se décide en grande partie lors de l'entretien oral, comment les préparations à ce dernier par les bénévoles sont-elles organisées ? Quels sont les apprentissages dispensés en vue d'emporter l'intime conviction des juges de l'asile ?

Le premier apprentissage repérable, en partie présenté ci-avant, concerne la structure du récit attendu. D'où une présentation par le bénévole de l'organisation concrète de l'entretien à l'OFPRA, de sa structuration en grands thèmes et du sens donné aux questions par les officiers. Dès cette entrée en matière, le bénévole présente au requérant la nécessité de prouver à la fois son « appartenance au groupe social des personnes LGBTI » et les craintes de persécutions associées à l'OSIG en cas de retour, à partir d'un récit personnifié.

Cette personnification apparaît comme un élément central dans les préparations, tant son manque est mobilisé par l'OFPRA pour justifier les décisions de rejet. Ainsi, les requérants sont sans cesse rappelés à un discours personnalisé par les bénévoles lorsqu'ils ont tendance à s'en éloigner en généralisant sur la condition LGBTI, de peur que ces généralisations ne soient perçues par les officiers comme un évitement de la question de sa propre situation. Dans un climat de suspicion où l'enjeu est de donner des gages de sincérité et de se dissocier de supposés « menteurs », les généralisations desservent les requérants en donnant l'impression qu'il existe des zones d'ombre et de secret. Les gages de sincérité passent au contraire par la personnification du récit, mais aussi par sa précision et son détail, comme piliers pour convaincre que l'histoire n'est pas inventée.

Le souci du détail participe de la personnification et permet, dans une logique concurrentielle, de se démarquer des nombreuses histoires entendues par les officiers. Détaillé et personnalisé, le récit apparaît aussi encadré par le format de l'exercice et par des règles de convenance. Aussi, la succession des détails et des précisions fournies doit contribuer à éloigner l'officier du sentiment d'évitement des questions posées. Il est ainsi primordial d'éviter les digressions susceptibles de donner l'impression d'un contournement de la question et de trouver l'équilibre entre, d'un côté, accepter d'être coupé par l'interlocuteur dans un développement, et de l'autre refuser poliment d'être interrompu en expliquant estimer ne pas avoir pu livrer tous les éléments importants en réponse à cette question, tout en attendant l'autorisation de l'officier pour continuer.

Dans ce cadre, si les expériences intimes ou les agressions corporelles apparaissent comme des éléments centraux, leur récit est encadré par des codes implicites. Un bénévole, présente ainsi les limites du dicible à un requérant qu'il accompagne en ces termes :

> *Et la deuxième fois ?* (à propos d'une relation intime) *Alors… sache qu'on ne veut pas de détail sexuel, personne n'a le droit de te demander ça. En revanche, on va être à la limite. C'est-à-dire, comment la deuxième fois… où est-ce que ça s'est passé et qu'est-ce que vous avez pris comme précautions pour ne pas être surpris ? (…) Comment tu as senti que… ? Qui a fait le premier*

pas… ? Voilà, pas de détail sexuel, mais qu'est-ce qu'il s'est passé pour que vous vous rapprochiez en fait ?

Les bénévoles sollicitent des discours sur l'attirance physique, les raisons pour lesquelles le requérant aimait passer du temps avec son partenaire, la description des émotions, des sentiments et des situations. En revanche, toute description crue de la sexualité, exhibition de son corps nu en direct durant l'entretien ou sur une photo, en train d'avoir des relations sexuelles ou présentant des traces d'agression, sont proscrites[243]. Les traces corporelles d'agressions peuvent par contre faire l'objet de certificats médicaux à verser au dossier. L'injonction à une mise en récit détaillée concerne en fait surtout les sentiments, les attirances, éventuellement la qualification générale des actes pour distinguer les seules caresses ou baisés des pratiques sexuelles pénétratives. Ici, la corporéité et la sexualité en actes doivent uniquement être suggérées, et non explicitées. Il s'agit donc pour le requérant de trouver le juste équilibre entre abstraction linguistique, au risque de donner l'impression de contourner la question, et effet de réel.

Certains requérants, comme ici Francis, tentent de dissimuler les évènements ou situations biographiques susceptibles d'être associés à l'hétérosexualité :

Francis : *J'ai eu une petite fille, mais je ne préfère pas en parler.*

Yohan : *D'accord. Le jour où tu auras ton entretien à l'OFPRA il faudra en parler, mais là on ne va pas en parler, d'accord ?*

Tout comme Francis, Boubakar ne souhaite pas parler de ses enfants. Plus globalement, il passe très vite sur les dix années de sa vie durant lesquelles, sous la pression de sa famille, il a fait taire son désir homosexuel, s'est mis en ménage hétérosexuel, a contracté un mariage et a eu deux enfants. Ces contournements de certains épisodes ou de certaines périodes de vie sont tantôt liés

[243] Ce type de pratiques placerait les officiers dans une position délicate susceptible de conduire à l'interruption de l'entretien tant l'échange contreviendrait aux « bonnes pratiques » définies dans les rapports rédigés à l'initiative du fonds européen pour les réfugiés (Fer) (Jansen & Spijkerboer 2011) et des organisations non gouvernementales (Jansen & Le Déroff 2014), et déployées dans une note d'orientation du HCR (2008) puis de principes directeurs (2012) pour l'évaluation des demandes d'asile au motif de l'orientation sexuelle (Borrillo, Salcedo & Havkin 2020). Ces « bonnes pratiques » ont été érigées afin de supplanter certaines pratiques d'évaluation de l'OSIG qu'Ahmed Hamila (2017, 2019) qualifie de « médicale » ou « subjectivée » par des pratiques « autodéclarées ». L'évaluation « médicale » pratiquée dans certains pays européens passe par des examens réalisés par des psychologues, des psychiatres et des sexologues afin d'évaluer l'orientation sexuelle d'une personne parmi lesquels la passation de tests psychologiques datant du début du 20ème siècle ou encore le très contesté test de phallométrie consistant à mesurer l'afflux sanguin vers le pénis d'un individu exposé à des images pornographiques hétérosexuelles, gays et lesbiennes. L'évaluation « subjectivée » repose sur des questions à caractère sexuel explicite, homophobes ou stéréotypées pour déterminer l'orientation sexuelle du demandeur telles que les positions sexuelles pratiquées, le nombre de partenaires, l'avis sur le caractère normal ou anormal de l'homosexualité et d'éventuelles tentatives de « soin », la capacité à reconnaître une autre personne homosexuelle, la connaissance de célébrités homosexuelles, etc. L'approche évaluative par auto déclaration repose sur des questions ouvertes, formulées de manière à favoriser la mise en récit des requérants sur leur histoire de vie. Ces recommandations qui visent à protéger les personnes de traitements dégradants, nécessitent cependant que les requérants acquièrent certaines règles discursives qui régiront l'échange avec l'officier.

au traumatisme d'une expérience sous contrainte, tantôt liés à la crainte des effets que pourraient produire un symbole d'hétérosexualité sur l'interlocuteur. Or les bénévoles traquent ce type d'informations lorsqu'ils identifient des vides dans le récit qui laissent planer le soupçon sur d'éventuelles dissimulations. L'identification de dissimulations est, tout autant que celle de l'invention de morceaux d'histoires de vie en remplacement des périodes dissimulées, susceptible d'engendrer le doute sur la sincérité du requérant. Les bénévoles incitent ainsi généralement les requérants à tout révéler car, si le risque de catégorisation hétérosexuelle existe (Rehaag 2008), le doute concernant la sincérité du récit est pour sa part rédhibitoire.

Ces entretiens sont aussi l'occasion d'anticiper des questions « pièges » qui sont souvent décriées par les associations et parfois contraires aux « bonnes pratiques » définies par le Haut-commissariat des nations unies aux réfugiés (UNHCR). En créant la surprise et la confusion, ces dernières peuvent déstabiliser le requérant. Il peut s'agir d'interrogations à propos des raisons pour lesquelles la porte n'était pas fermée à clé au moment où le requérant a été surpris en train d'avoir des relations sexuelles avec son partenaire. Ces questions peuvent aussi porter sur la manière dont les requérants se positionnent en tant qu'homosexuel et croyant, ou alors consister en une invitation à expliquer comment ont-ils pu fréquenter des associations LGBTI dans un pays où l'homosexualité est interdite par la loi et comment celle-ci peuvent exister et fonctionner. La préparation des personnes à ce type de questions déstabilisantes permet de prévenir les hésitations et de désamorcer le malaise qu'elles seraient susceptibles de créer.

Lors de la préparation des requérants à répondre aux questions susceptibles de leur être posées, les bénévoles cherchent par ailleurs à faire le nécessaire pour éviter des mésinterprétations pouvant produire une incompréhension de ce qui est attendu par l'officier. La question concernant la « prise de conscience » de l'attirance pour les personnes de même sexe est par exemple souvent confondue par les enquêtés avec un questionnement sur le moment des premières relations sexuelles, qui ne sont pas nécessairement concomitantes. Si une mécompréhension de ce type n'est pas dramatique en soi, elle peut cependant créer des incohérences dans la logique temporelle d'un récit. Combinée à l'accumulation d'hésitations ou de réponses inadaptées, elle peut susciter le doute chez les juges de l'asile. L'impératif de reformulation des questions et le manque de fluidité de l'entretien peuvent également générer de la lassitude chez l'interlocuteur et influencer négativement sa décision.

Si les préparations collectives permettent d'exposer la théorie, les préparations individuelles visent une mise en pratique. L'exercice suivant, couramment utilisé, a pour objectif d'aider les requérants à organiser leur récit dans le temps :

> *Alors tu sais quoi, par rapport à ça… (…) ce que je conseille à tout le monde, c'est ça… Justement à l'OFPRA ils sont très à cheval sur les dates et le temps. Donc tu vas te faire sur ce papier une ligne*

chronologique. (…) Tu mettras le nombre de lignes que tu veux. (…) Je te mets : « Né le… » et jusqu'à maintenant. Et là tu vas mettre quand tu es rentré au collège, quand tu as rencontré le premier, combien de temps ça a duré, l'année, l'âge, l'année, l'âge…

Cet exercice s'efforce d'accompagner les requérants dans la reconstitution d'un récit situé, permettant de guider l'interlocuteur dans l'histoire de vie par des rappels temporels, géographiques et circonstanciels. Il permet également d'éviter les confusions dans le récit liées à une mauvaise compréhension entre les protagonistes, ou à des incohérences entre l'année et l'âge ; confusions assez courantes lorsque les évènements ont eu lieu il y a longtemps, et *a fortiori* lorsqu'ils ont été traumatiques (Berg & Millbank 2009). Ces incohérences peuvent justifier un rejet aux yeux des juges de l'asile. Les préparations visent à les éviter, et à accompagner la personne dans la restitution de ses souvenirs de manière claire, organisée et en respectant les codes et formes du dicible afin d'accroitre les chances d'obtention du statut. Il ne s'agit pas d'indiquer au requérant le contenu qu'il lui faudrait répondre – comme s'il existait une formule magique –, ni quel type d'identité il convient de performer, mais d'éviter un rejet de la demande par ignorance des conventions narratives et discursives tacites.

Les bénévoles agissent ainsi comme des « passeurs culturels » (Memmi 2014), ou « interprètes de l'asile » (Clappe 2019), au sens où ils transmettent les normes et codes de l'institution par le biais d'une alternance de questions et d'explications qui visent à accompagner les requérants dans l'intégration de quelques principes et subtilités pour échapper au soupçon et au doute en accroissant leur force de conviction. Ils préparent ainsi des candidats à l'épreuve de l'asile, en les armant pour optimiser leurs chances d'emporter l'intime conviction des juges et d'être reconnu réfugié. Des apprentissages utiles à la réussite de l'entretien peuvent également s'effectuer de manière informelle par socialisation dans les mondes sociaux LGBTI.

2.2. Multiplier les espaces et modalités d'apprentissage

D'autres formes de ressources susceptibles d'être mobilisées dans le cadre de la procédure de demande d'asile, moins formelles, plus indirectes, sont repérées dans les récits des enquêtés. Ces derniers les acquièrent par socialisation, par exemple dans le cadre d'un engagement bénévole dans les activités associatives d'accompagnement à la procédure de demande d'asile. C'est par exemple le cas de Bamba qui, fort de sa très bonne maîtrise de plusieurs langues, de la stabilité que lui confère son hébergement en CADA et de son engouement à participer aux activités associatives, est assez rapidement identifié comme une ressource pour des activités d'interprétariat. Il explique ainsi combien l'assistante sociale de son CADA sera surprise pas sa maîtrise de l'exercice au

moment de le préparer à l'entretien OFPRA[244]. Cette implication non rémunérée, cette mise au travail gratuit en tant qu'interprète (Clappe 2021), initialement altruiste et assurée comme contre-don pour les bénévoles et par solidarité avec les requérants, se transforme peu à peu en avantage individuel par effet de la socialisation associée.

Lorsque je lui demande comment il trouve le temps et l'énergie de s'engager bénévolement dans plusieurs associations d'aide aux demandeurs d'asile alors qu'il est lui-même en cours de procédure et en situation très précaire, Christian répond :

> *Beh, j'ai toujours aidé les gens dans mon pays, comme tu sais. Et puis aussi, c'est formateur pour moi. On s'occupe de tout ce qui est demandeurs d'asile, personnes qui ont eu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Donc du coup, pour toutes les questions qui viennent, ceux qui ont des difficultés pour leur ADA, des difficultés dans leur parcours, on est formé pour pouvoir répondre à cela. Et on va jusqu'à écrire des courriers aux préfectures, aux structures… toutes les structures. Et quand quelqu'un est dans la procédure, qu'on ne le convoque pas ou que l'on ne lui donne pas sa réponse, nous on a la possibilité d'écrire à l'OFPRA. (…) Et moi, en même temps, ça m'a permis de maîtriser tout le parcours de demandeur d'asile, de l'obtention du statut de réfugié, ce que tu as droit, pas droit, ce que tu peux faire. Donc moi, j'ai été formé pour ça. J'ai été formé, maintenant je forme tous les nouveaux bénévoles qui viennent. Donc du coup, je me suis déjà fait une place. C'est vrai que je passe du temps et de l'énergie, mais bon... tout ce que j'investis là, c'est pour moi aussi, j'apprends beaucoup sur le fonctionnement, la procédure, l'OFPRA, la CNDA.*

Christian inscrit son implication bénévole avant tout en continuité de ses engagements militants au pays. Il la justifie aussi par un besoin d'occupation dans des activités qui ont du sens et qui ne risquent pas d'interférer avec sa procédure de demande d'asile. Dans le cadre de son activité bénévole, il conseille aux demandeurs d'asile qu'il reçoit de recourir également au bénévolat pour se former, et potentiellement davantage, plutôt qu'au travail non déclaré (en insistant sur les risques en cas d'arrestation). Cette activité lui offre en même temps une occasion de formation beaucoup plus approfondie au droit et à la procédure d'asile, donc il peut tirer profit à court et moyen terme dans le cadre de sa procédure personnelle. Cette activité lui permet notamment d'adopter une posture réflexive qui se rapproche de celle occupée par les bénévoles dans le cadre des préparations ou par les juges de l'asile lors de l'entretien, et ainsi de se mettre à distance de son propre parcours pour identifier à partir des récits d'autrui les techniques narratives favorables ou défavorables à la compréhension et à la persuasion. À y regarder de plus près, ce type d'engagement associatif bénévole, parfois dédommagé, concerne exclusivement les enquêtés les mieux dotés en capital

[244] Cf. Extrait d'entretien avec Samba mobilisé dans la partie « *1.1. Des professionnels de l'asile surchargés et pas toujours familiers de l'asile* » (Chapitre 5, p. 299).

scolaire, capables de faire valoir des compétences ou dispositions intéressant les associations. Il se retrouve aussi essentiellement parmi les requérants ayant un logement stable et ne devant pas lutter au jour le jour pour leur survie, notamment ceux hébergés en CADA ou dans des sous-locations.

Parallèlement à ces engagements associatifs préparant explicitement à la procédure de demande d'asile, d'autres engagements, plus ou moins informels, sont plus indirectement formateurs. C'est par exemple le cas des activités de sociabilité qui sont organisées par l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile, évoquées par Aliou : « *Je suis allé aux promenades, aux visites de musées et autres. (…) Et puis les marches, les soirées, je suis allé à beaucoup d'activités. Je suis allé à presque toutes les activités de* [l'association] ». Ces activités de sociabilité permettent de rencontrer d'autres personnes LGBTI demandant l'asile. Elles sont aussi l'occasion d'apprendre ou réapprendre les codes de drague dans un environnement sécurisant. Bamba explique ainsi que les cours de français organisés par l'association offrent aussi un lieu de réassurance, sous les conseils des bénévoles présents :

> *Même ici quand je suis venu, je n'ai pas eu le courage d'aborder une personne, j'avais peur. Comment je vais les aborder ? Comment je vais parler à la personne que tu me plais ? Je n'ai pas l'habitude de le faire, parce que moi je sortais avec une personne qu'on a fait l'enfance ensemble. Mais c'est Pierre et Cyril qui a chaque fois ils me mettent pression, pression, pression : « Vas-y, il ne faut pas avoir peur. Vas-y ! ». Si le cours de français est fini, maintenant ils m'arrêtent : « Comment s'est passé le cours ? ». Je dis : « Ça s'est bien passé ». Il me dit : « Tu as eu combien de personnes comme amis ? Donne-moi les noms ! ». Je dis : « Lui il s'appelle tamtam, lui il s'appelle tamtam, lui… ». – « Mais est-ce qu'ils ont des copains ? Est-ce qu'ils sont avec quelqu'un ? Il faut poser des questions comme ça, il faut dire… ». Ils me montrent comment faire, tu vois ? « Si tu pars à la maison, tu prends le numéro de la personne, tu lui envoies un message, tu fais comme ça, tu fais comme ça ». Parfois si je veux parler, même ma bouche ça tremble, parce qu'il y a la peur. Parce que c'est quelque chose que je ne suis pas habitué… C'est juste après que je sortais avec Samba, il m'a donné l'opportunité et puis voilà on est ensemble jusqu'à présent. Et maintenant que je passe à l'OFPRA aussi, il m'a fait une attestation à l'honneur que nous sommes ensemble, que voilà, avec les photos on a présenté.*

On note combien les différentes activités de l'association offrent des lieux de sociabilité entres pairs et des espaces de socialisation aux normes régissant les rapports de séduction. Les bénévoles peuvent ici jouer des rôles d'intermédiaires ou de traducteurs. Les enquêtés expliquent initier des relations intimes ou nouer des liens d'amitié dans ces lieux, qui ouvrent ensuite l'accès à d'autres espaces culturels, festifs ou de rencontres. Samba signale par exemple que les activités de sociabilité peu à peu mises en place en marge du contexte associatif se sont ensuite en partie autonomisées :

> *C'était tellement dur au début, je ne connais personne. Mais dès que j'ai commencé à aller aux réunions de* [l'association LGBTI spécialisée de l'asile]*, c'est là-bas que j'ai commencé à avoir des amis.*

Au début, dès qu'on part à l'école de français après les cours, [le prof] *nous amène dans des restaurants, on mange bien, après on part en promenade (…), on part au cinéma (…), il nous amène à la mairie de Paris visiter là-bas. Il nous a fait tourner partout. Ah ouais, franchement, hein ! Et puis les promenades* [de l'association]*, et les réunions aussi. (…) Dès que j'ai commencé à avoir des connaissances avec* [l'association]*, c'est là-bas que j'ai commencé de bouger. (…) On a commencé à voir, à me montrer, partout avec des amis. Partout on part, hein ! On ne connait pas 100%, mais on connait un peu quoi, maintenant.*

Les activités organisées par l'association sont un véritable point de départ pour constituer des réseaux de sociabilité qui se prolongent ensuite au-delà du cadre associatif. Ces réseaux d'interconnaissances permettent bien souvent un partage d'informations, de conseils, de normes culturelles et sexuelles, d'espaces d'homosociabilité peu à peu découverts par les uns et les autres. Ces espaces d'homosociabilité associatifs peuvent donc être décrits comme des points d'entrée pour accéder à d'autres. Lay précise :

C'est en 2019 maintenant que j'ai commencé à aller fort, fort là-bas [à l'association] *(…) Donc je partais aux réunions de l'association. Comme je croisais les amis, on a commencé à faire beaucoup de choses. On a fait dans le sauna. Mais moi je ne partais pas trop, parce que je n'avais pas assez d'argent. (…) En tout cas, le premier jour j'ai aimé beaucoup. (…) Mais j'ai un ami qui m'a montré l'application Grindr. Donc c'est maintenant le coin où je fais mes rencontres et tout ça. Mais ça va, sur Grindr j'ai beaucoup de personnes avec qui je cause un peu.*

Lay, comme par ailleurs Omran ou encore Jean-Denis, découvre l'existence des applications de rencontres en échangeant avec d'autres demandeurs d'asile dans le cadre des évènements associatifs de sociabilité. Il découvre également les saunas gays, qu'il se met à fréquenter. L'ensemble de ces espaces qui favorisent les rencontres intimes, physiques ou virtuelles, sont des lieux qui, dans les discours, sont assimilés à la liberté sexuelle et à l'homosexualité « occidentale ». Ils permettent d'échanger avec d'autres hommes gays et d'incorporer peu à peu des normes discursives, de drague, mais aussi d'identification à un groupe social. Leur fréquentation permet d'étendre sa connaissance des lieux d'homosociabilité, qui participe d'une certaine façon de l'accès à une forme de socialisation à la culture homosexuelle, à une nouvelle vie gay. Les évènements associatifs sont également le lieu d'échanges avec les bénévoles, de prise d'informations sur la procédure et de partage de connaissances entre pairs qui peuvent parfois mener à identifier des ressources en lien avec la procédure ou favorisant la survie au quotidien, comme l'explique Omran :

Je suis allé à [l'association LGBTI militante du droit d'asile]*, j'ai rencontré mon bénévole, après il m'a fait comprendre les choses. Il m'a dit qu'il y avait les balades et tout qu'on organise, tu peux venir assister. Après j'ai commencé à toucher l'ADA, j'ai rechargé mon Navigo, j'ai commencé*

à être un peu lié. Et c'est grâce à ça que j'ai connu Aliou, que j'ai connu mes amis. Et je me sens vraiment à l'aise. Vraiment à l'aise !

Bien conscient des socialisations qui s'opèrent dans ces évènements associatifs, mais aussi dans les réseaux d'amitié et de solidarité qui s'y créent (réseaux qui ouvrent sur d'autres espaces d'homosociabilité), les bénévoles incitent donc les personnes qu'ils accompagnent à s'y impliquer. Ces socialisations sont autant d'appropriations qui contribuent à faciliter le travail préparatoire aux entretiens pour les bénévoles. Un certain nombre de demandeurs d'asile, tel Bamba, apprennent à y évoquer et à y revendiquer leur homosexualité au sein d'un monde social bien délimité. Ils y découvrent aussi des manières de se définir, de s'identifier, de se mettre en récit dans les interactions avec autrui, demandeurs d'asile ou non, Blancs ou Noirs. Cet apprentissage contribue à faciliter la mise en récit orale de l'expérience de l'homosexualité lors de la préparation à l'entretien OFPRA.

Enfin, l'engagement dans ces activités de sociabilité peut, le cas échéant, être mis en avant pour apporter la preuve de son homosexualité à l'OFPRA ou à la CNDA. Quelques heures après son entretien à la CNDA, à la terrasse d'un café, Samba passe en revue les photos qu'il a imprimées pour le juge. Les décrivant une à une, il précise la manière dont l'avocat les a utilisées :

J'ai dit que j'étais à toutes les manifestations de [l'association]*, toutes ! Le juge m'a demandé les photos, les preuves. (…) J'ai montré ces photos !* (imprimées en papier) *(…) L'avocat il a dit que le monsieur il part à toutes les réunions de* [l'association LGBTI spécialisée de l'asile]*, les promenades, toutes les manifestations il est là-bas. Et c'était fini ! Ça m'a étonné, quoi.*

Nous feuilletons un à un les clichés imprimés. Samba commente chaque photo, prise dans le cadre associatif, à l'occasion de la marche des fiertés « mainstream » mais aussi « radicale »[245], et des divers rassemblements auxquels il a participé. Il évoque ses souvenirs, le nom des personnes présentes avec lui sur les différentes photos, bénévoles ou demandeurs d'asile, ses liens avec eux, ainsi que le statut actuel de chacun. Cet engagement important, attesté par les photos, donne un argument important à son avocat. Les attestations obtenues auprès de son bénévole associatif apportent une autre preuve de son engagement :

Samba : *Mon bénévole m'a fait une attestation, une bonne attestation même. (…) Elle m'a fait une bonne attestation parce que j'avais des preuves, quoi, j'avais des photos, tu vois… J'ai pris des photos aussi, j'avais des preuves, tu vois. Toutes les réunions, toutes les manifestations… (…) Parce que maintenant pour faire une attestation là-bas, ce n'est pas facile (…). Tout a changé parce qu'il y a les gens qui sont là, qui ne viennent pas aux réunions, qui ne viennent pas aux activités de l'association.*

[245] Des marches des fiertés dites « lesbiennes », « radicales » ou « des banlieues » sont organisées pour donner de la visibilité à certains groupes sociaux minoritaires invisibilisés par la majorité visible d'hommes gays blancs.

Cyriac : *Et pour eux il n'y a pas d'attestations ?*

Samba : Voilà, il faut montrer les preuves ! Comme moi j'ai les preuves, quoi. (…) [Et puis] *Ça me fait faire la connaissance aussi des gens. Aujourd'hui les bénévoles d'association, je n'ai pas dit que je les connais tous à 100%, mais je connais 50%... que si je les rencontre, ils vont savoir que le monsieur je le connais.*

Si les associations ne sont pas en mesure de déclarer en lieu et place de l'OFPRA ou de la CNDA qui est gay, et mérite d'être protégé, et qui ne l'est pas, elles peuvent certifier sur l'honneur la participation de certaines personnes à leurs activités, donnant ainsi des indications aux juges de l'asile (Bécasse, Cesaro & Chossière 2020). Pour Samba, cette attestation associative vient s'ajouter à celle rédigée par son compagnon, également demandeur d'asile et rencontré dans le cadre des activités associatives.

Si l'expérience de l'homosexualité en France n'est pas supposée être considérée par les juges de l'asile, les requérants les plus investis dans des réseaux d'homosociabilité tentent de la valoriser, qui plus est lorsqu'elle peut compenser une faible aisance dans l'expression orale. L'enjeu de ces « preuves » est de balayer les éventuels doutes que le récit aurait pu susciter chez l'interlocuteur concernant l'effectivité de l'homosexualité, afin de se focaliser sur la question des risques de persécution en cas de retour au pays. C'est également cette dimension d'appui et de soutien à l'administration de la preuve, particulièrement utile pour les enquêtés les moins à l'aise dans la mise en récit de leur histoire au prisme de leur sexualité, qui est visée lorsque les bénévoles incitent les requérants à participer aux évènements d'homosociabilité organisés par l'association.

La préparation aux épreuves de l'asile passe donc par des temps de préparation directe, mais aussi par une socialisation plus diffuse permise par l'engagement des demandeurs d'asile dans des évènements, espaces et réseaux d'homosociabilité ou liés à l'asile. Démultiplier les engagements associatifs, qu'ils soient en lien direct avec l'asile LGBTI ou pas, contribue ainsi à compléter la préparation des requérants en améliorant leur maîtrise de la procédure administrative, les questions posées et les types de mise en récit attendues par les juges de l'asile. L'implication dans les réseaux d'homosociabilité, participe d'une socialisation sexuelle et intime qui implique la familiarisation avec des pratiques, des normes, des modes d'identification et de mises en récit conformes à la vision « occidentale » de l'homosexualité – ou plutôt de la mise en récit de l'homosexualité – attendus par les juges. Ces socialisations sont autant de ressources réinvesties dans le cadre des exercices relatifs à la demande d'asile. Elles contribuent à une forme d'aisance discursive et narrative vis-à-vis de l'homosexualité en partie due à l'acquisition de représentations et de normes en adéquation avec celles des interlocuteurs. Outre leurs effets socialisateurs, ces engagements dans

les homosociabilités ont aussi valeur de preuve lorsqu'ils peuvent être attestés par des photos et/ou des témoignages rédigés par des amis, amants, compagnons, partenaires ou bénévoles associatifs.

2.3. Accéder au « privilège » de l'accompagnement associatif et le conserver

L'accompagnement par une association LGBTI spécialisée du droit d'asile, dans ses dimensions « officielles » par les préparations formelles, et « officieuses » par l'incitation aux homosociabilités, apparaît comme une ressource rare (Fassin & Kobelinsky 2012). Dans un contexte d'accroissement des premières demandes d'asile en France au cours de la dernière décennie[246], le nombre de bénévoles apparaît trop faible pour proposer un accompagnement systématique et « au besoin » (Jakšić 2016). L'association se voit donc contrainte d'opérer une forme de « filtrage » (Giametta 2020) entre les demandeurs d'asile qui seront suivis et ceux qui ne pourront pas l'être. Un peu à la manière dont les conditions d'attribution des places d'hébergement en CADA ont été étudiées dans le chapitre 5, il s'agit d'interroger l'économie morale qui préside non seulement à l'obtention mais aussi à la conservation d'un accompagnement associatif.

La sélection s'effectue en fait lors de permanences d'accueil qui sont organisées sur une demi-journée dans les locaux de l'association. Les personnes désirant être accompagnées patientent dans le hall d'entrée et sont reçues tour à tour dans des bureaux attenants par les bénévoles pour des entretiens de dix minutes à plus d'une heure en fonction de leur situation. Ces derniers poursuivent plusieurs objectifs.

Après avoir vérifié que la personne est bien concernée par une demande d'asile au motif de l'OSIG, une fiche de renseignement socio-administrative structure la rencontre et permet de délivrer immédiatement des conseils d'ordre social, sanitaire ou administratif[247]. Elle sert ensuite de support à l'arbitrage collectif qui a lieu en fin de permanence pour choisir les personnes qui bénéficieront d'un accompagnement individualisé. Les formulaires consignent le contact de la personne et des indicateurs de sa situation socio-administrative tels que l'état d'avancement de la procédure et les conditions d'accès aux droits aux transports, à l'hébergement, à l'ADA ou à la couverture santé.

Une fois vérifiée l'adéquation de la demande avec les missions de l'association et les situations sociales et administratives évaluées, les bénévoles testent le discours produit par les requérants avec

[246] C'est ce que montre le tableau « Évolution du nombre de premières demandes et des taux d'attribution d'une protection par l'OFPRA et la CNDA entre 1973 et 2021 » repris de l'article de Didier Fassin et Caroline Kobelinsky (2012) pour les années 1973 à 2011, et complété jusqu'en 2021 (Bouchet-Mayer & Ferez 2023). Ce tableau, ainsi qu'un graphique représentant l'évolution des taux d'attribution du statut de réfugié, se trouvent en Annexe n° 6 et n° 7.

[247] Il peut s'agir de présenter la réduction pour le transport, l'accès à la Complémentaire santé solidarité (CSS), le fonctionnement du SAMU social, de proposer de l'aide pour rétablir les conditions matérielles d'accueils retirées injustement, d'assurer une orientation pour une prise en charge médicale, de remplir en urgence le dossier de demande d'asile lorsque la date limite de dépôt est imminente, etc.

plus ou moins d'acuité. Lors de ma première participation à une permanence d'accueil en tant qu'observateur, le bénévole présent assaille la personne de questions sur différents moments de son histoire de vie, sur le principe du sondage, pour tester la cohérence et la spontanéité des réponses et « voir si ça tient la route ». Ce bénévole décrit sa pratique de « *mini entretien OFPRA, mais en plus dur !* »[248]. La fonction discriminante de l'interaction est exacerbée et assumée par mon interlocuteur qui m'explique ne pouvoir attribuer un accompagnement individuel qu'à une personne sur les huit reçues ce jour-là. Une fois la situation socio-administrative recueillie, tous les bénévoles tentent d'interroger rapidement l'expérience de l'OSIG au pays afin d'identifier d'hypothétiques « fausses histoires », lorsque les réponses n'ont pas emporté leur conviction. Initialement engagés pour aider indistinctement les personnes qui en font la demande (Giametta 2020), la sursollicitation des bénévoles de l'association les pousse donc à adopter des logiques de filtrage[249].

Dans ce contexte, la maîtrise préalable des techniques discursives et narratives qu'il s'agit d'acquérir lors des « préparations » devient un critère de sélection des requérants. Le récit doit être clair, situé dans le temps. Les hésitations, manques de spontanéité, contournements de certaines questions sont perçues négativement. On observe ainsi une forme de déport des modalités de filtrage des institutions responsables de l'asile vers les associations de soutien (Giametta 2020). Du point de vue des bénévoles comme des juges, ces modalités de sélection ne semblent pas tant relever de la proximité avec les normes sexuelles et de genre occidentales (Morgan 2006 ; Berg & Millbank 2009 ; Kobelinsky 2012b ; Raboin 2017)[250], que de l'attente d'un récit cohérent, clair, spontané, personnalisé et circonstancié sur son orientation sexuelle comme autant de gages de crédibilité et de sa vraisemblance (Laacher 2005, 2018). L'enjeu n'est pas ici de dire que les représentations ethno-situées n'influencent pas les décisions mais du moins qu'elles n'apparaissent pas toujours de manière évidente dans les décisions de rejet ou les préparations associatives à l'asile.

La sélection se fait dans le cadre d'une concertation à l'issue de la demi-journée de permanence. Elle se fonde sur quelques critères. Tout d'abord, la capacité à livrer un récit personnalisé et cohérent, gage de la crédibilité de l'OSIG, selon un mode de sélection « au mérite » (Jakšić 2016). Elle s'opère ensuite selon des critères de sélection « au besoin » (Jakšić 2016) à partir de la situation administrative et en fonction de l'urgence, favorisant les personnes ayant des échéances précises au

[248] Cf. extrait mobilisé dans la partie « *2.3. La logique de soupçon : l'homosociabilité comme injonction informelle ?* » (Chapitre 2, p. 103).

[249] Sur la question des motifs d'engagement, une lecture plus fine pourra être apportée par la thèse en préparation de Sara Cesaro intitulée : « Le sexe du travail social : sociologie de l'engagement et du travail bénévole auprès de demandeur·se·s d'asile LGBT ».

[250] Bien que Murray (2011) décrive, sur un terrain similaire au Canada, l'apprentissage de la signification des différents qualificatifs qui composent l'acronyme LGBTTIQQ2SA.

profit de celles en situation d'attente (Kobelinsky 2010). Enfin, toujours selon des critères « au besoin », elle tend à privilégier les personnes dont les situations sociales sont les plus précaires, qui ne disposent pas d'hébergement en CADA et dont l'accès à un travailleur social est compliqué.

Ces modalités de sélection visant à trier parmi le « tout venant » peuvent, dans certains cas, être contournées par les requérants. On observe ainsi des mises en relation directes entre bénévoles et requérants, de manière informelle, par l'intermédiaire d'un demandeur d'asile ou réfugié qui est ou a été accompagné individuellement. Une connexion préalable doit exister entre le demandeur d'asile ayant besoin d'un accompagnement et le demandeur d'asile ou réfugié déjà accompagné. Il peut s'agir de relations de couple ou d'amitié immédiates ou antérieures, datant parfois du pays. Il n'est ainsi pas rare que les bénévoles soient sollicités directement, par l'intermédiaire d'une personne médiatrice de la rencontre et en qui les bénévoles ont confiance, et acceptent d'engager un suivi hors procédure habituelle en en informant simplement l'association, dans l'idéal. Il s'agit d'une certaine manière d'un jeu de relations sociales et de confiance permettant de contourner des systèmes de sélection principalement guidés par l'incapacité à répondre à toutes les demandes.

Un autre moyen de contourner ces modalités de sélection consiste à participer aux activités associatives d'homosociabilité. La difficulté est que l'information concernant ces activités circule le plus souvent des bénévoles vers les personnes qu'ils accompagnent. Il s'agit alors pour les requérants d'être en contact avec certaines personnes déjà suivies individuellement pour être informées des évènements, ou mieux, être ajoutés à un groupe d'information sur WhatsApp. La participation à ces évènements facilite le rapprochement avec les bénévoles présents afin de recueillir des informations ou espérer nouer une relation interpersonnelle permettant de passer outre les procédures de sélection des personnes suivies individuellement. Pour maximiser ses chances, il convient d'attirer l'attention sur son implication dans les activités associatives. C'est ce que Samba fait, à sa manière, lorsqu'il indique connaître et être identifié par près de 50% des bénévoles de l'association en raison de sa participation à tous les évènements[251].

L'engagement actif dans des évènements, et notamment dans leur organisation, permet ici de capter l'attention de bénévoles qui se montrent par ailleurs soucieux de récompenser l'investissement associatif, comme l'indique ce message diffusé sur un groupe WhatsApp : « *Auriez-vous identifié des DA*[252] *qui ont participé activement à la préparation de la Pride et qui auraient besoin d'un accompagnement individuel ?* ». Dans une logique de sélection « au mérite », il s'agit en premier lieu de récompenser l'investissement collectif au sein de l'association qui contribue à cultiver la figure du « bon »

[251] Cf. Extrait de Samba dans la partie « *2.2. Multiplier les espaces et modalités d'apprentissage* » (Chapitre 6, p. 322-323).

[252] Acronyme couramment utilisé pour Demandeur d'Asile (DA).

réfugié[253]. Cet engagement contribue aussi à évacuer la crainte d'accompagner un « faux » demandeurs au détriment d'un « vrai », alors même que le sentiment de proximité communautaire est au cœur de l'engagement bénévole et de la valeur qui lui est attribuée (Cesaro 2021). Cette crainte reste d'ailleurs sous-jacente à l'ensemble de l'accompagnement proposé. Au-delà des socialisations et apprentissages qui s'y déroulent, la participation aux évènements de sociabilité de l'association reste importante pour les personnes accompagnées. Une fois que l'accompagnement individualisé a été obtenu, son maintien à un niveau optimal tout au long de la procédure suppose l'alimentation de la croyance du bénévole en la sincérité du requérant. C'est en tous cas une sensation partagée par plusieurs enquêtés, dont Christian :

> *Au niveau de l'association, ils te suivent d'une manière que quand tu n'es pas gay, il y a des limites dans ton suivi, on ne va pas jusqu'au bout. Mais quand tu es gay, on va vraiment jusqu'au bout, on te donne des conseils, on te motive, on te booste pour que tu arrives à faire ressortir en toi ce qui est caché de gay. (…) Et même quand tu nies, parce que beaucoup nient leur orientation sexuelle et leur sexualité, on te demande de ne pas nier, de ne pas cacher, de t'exposer, d'apprendre à te défendre pour le jour de l'OFPRA. Et que ces personnes-là arrivent à guérir, à s'exprimer, à dire ce qu'ils pensent, à se défendre.*

D'après Christian, le filtrage serait donc comme un processus continu afin d'éviter d'accompagner injustement des personnes vers l'obtention du statut de réfugié au motif de l'OSIG ou de consacrer trop de temps à des personnes peu impliquées, si ce n'est dans les activités associatives au moins dans leur préparation individuelle. Une fois le suivi individualisé accordé, celui-ci peut se faire à plusieurs vitesses en fonction des doutes ou certitudes du bénévole concernant l'OSIG du demandeur d'asile. L'accompagnement consistant en l'apprentissage d'une expression libérée et affirmée de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre, c'est aussi en partie la capacité du requérant à intégrer les schémas narratifs attendus qui influence le niveau d'intensité du suivi. Si Christian explique ici que « nier sa sexualité » n'est pas forcément discriminant au départ, il décrit tout de même une injonction ressentie à son expression publique et militante, assimilant l'absence d'identification aux catégories hégémoniques ou de revendication à un mal qu'il faut guérir, et aux schémas occidentaux de « progression identitaire » (Berg & Millbank 2009).

Les bénévoles sont principalement guidés par la transmission des impératifs narratifs et se défendant d'imposer tout mode d'expression ou d'identification. Cependant, ils peuvent aussi constituer un maillon du processus d'acculturation à des normes de genre et de sexualité, par

[253] Raboin (2017) et Hamila (2019) invitent à dépasser l'opposition « vrais »/« faux » pour intégrer l'opposition « bons »/« mauvais ». Les « bons » sont visiblement gays et ont embrassé une conception occidentalo-centrée de l'homosexualité, au détriment des « mauvais », qui ne détiennent pas les attributs visibles de l'homosexualité telle que conçue en Occident (Raboin 2017 ; Hamila 2019).

exemple en incitant les requérants à fréquenter les espaces d'homosociabilité. Il faut dire qu'apporter la preuve de la fréquentation de ces lieux d'apprentissage informels des normes de genre et de sexualité peut également être un élément valorisé dans le dossier ou dans l'entretien avec les juges de l'asile. L'association organise ainsi des évènements festifs et culturels de convivialité auxquels des absences répétées peuvent alimenter le doute. C'est ce que semble avoir compris Paul, un demandeur d'asile enquêté d'une trentaine d'années :

> *Il y a des gens aussi qui ne méritent pas le statut… (…) qui après le statut on n'entend plus parler d'eux, on ne connait pas leur vie sexuelle. Quand il y a des activités LGBT, souvent on ne voit pas des personnes africaines demandeurs d'asile venir massivement à ces réunions, à ces causeries. Donc pour moi ces personnes ne méritent pas quoi. (…) Une communauté c'est comme une association. Une association se nourrit de ses « membres actifs » et de « membres lambda ». Mais celui qui est lambda, ça ne veut pas dire qu'il doit se perdre dans la nature ! Parce que le jour où tu auras un problème c'est là tu vas revenir, mais il sera trop tard.*

Militant LGBTI au pays, Paul considère l'implication dans les réseaux d'homosociabilité comme un critère d'attribution ou de rejet légitime, « au mérite ». C'est le discours également tenu par les autres enquêtés les plus impliqués dans les activités associatives, sans dispositions militantes, comme pour se démarquer de la figure du « faux demandeur d'asile » ou plutôt du « mauvais » (Andrijasevic 2014 ; Giametta 2017 ; Raboin 2017 ; Arab, Gouyon & Moujoud . 2018 ; Hamila 2019), à laquelle ils peuvent être assimilés. Cette conception normative de l'orientation sexuelle suppose une expression publique et une reconnaissance communautaire.

Dans le contexte de l'asile, marqué par une suspicion largement partagée par des bénévoles soucieux de préserver la crédibilité de l'association, l'absence d'implication dans les évènements associatifs, associé à une faible progression dans le cadre des préparations individuelles, peuvent poser question. Un bénévole affirme ainsi :

> *Je ne sais pas quoi faire avec lui ! Tout d'un coup il faut écrire une attestation pour prouver… Pour prouver quoi ? Pfff… Moi je n'ai rien à écrire sur lui ! Le mec il n'est jamais venu… C'est un menteur je pense ! Alors ils ne sont pas obligés non plus, hein, mais je n'ai rien à écrire sur lui, quoi. Et puis surtout que ça pourrait être contre-productif, parce que s'ils disent : « Ok, alors qu'est-ce que vous y faites à l'association ? ». Beh rien !*

L'implication dans les évènements festifs ou de sociabilité LGBTI constitue donc un élément qui, parmi d'autres, participe à constituer le faisceau de preuves permettant de convaincre et conforter le bénévole et de s'assurer un accompagnement maximal. Il contribue aussi à faciliter le travail du bénévole, qui peut s'appuyer sur les socialisations vécues dans ces contextes pour la préparation à l'entretien, pour rédiger une attestation, ou sur des photos pour constituer un « roman photo » à

l'attention de l'officier. Prouver l'orientation sexuelle en France permet déjà au requérant d'échapper à la suspicion d'homophobie *a priori* associée au phénotype (Trawalé, 2017). Dans ce cadre, si la participation aux activités de sociabilité associative n'est pas obligatoire, elle est toutefois conseillée en raison des apprentissages normatifs informels qui s'y déploient. Sans être rédhibitoire, l'absence de participation est suspecte. Elle complique l'accompagnement en augmentant la charge de travail des bénévoles. Si nombre d'entre eux considèrent qu'ils ne sont pas là pour sélectionner, dénigrant la sélection opérée par l'OFPRA, ils s'y trouvent contraints par des politiques migratoires restrictives qui les engage à être vigilants pour ne pas favoriser une personne non LGBTI au détriment d'une qui l'est. S'impose ainsi à eux une forme de délégation de la sélection.

2.4. Conclusion. Proximité préalable, apprentissages formels et informels

L'accompagnement associatif officiel, c'est-à-dire individualisé et explicitement consacré à la préparation des épreuves de l'asile, se conjugue à un accompagnement plus officieux, sous la forme d'incitations à participer aux évènements associatifs d'homosociabilité agissant comme un véritable « curriculum caché » (Perrenoud 1990, 1993 ; Barthes 2017). L'accompagnement associatif direct, qui semble s'appuyer sur les critères de sélection de l'OFPRA, vise davantage à travailler à l'acquisition de techniques discursives et narratives qu'à l'apprentissage de normes de genre et de sexualité spécifiques. En revanche, la « rareté » des capacités d'accompagnement et l'attention portée à ne pas favoriser des personnes non-LGBTI, au détriment d'autres qui le seraient, conduit plus ou moins les bénévoles à ajuster l'intensité de l'accompagnement, notamment en cas d'absence totale d'homosociabilités et de progrès peu visibles dans le cadre de la préparation.

L'homosociabilité et l'engagement dans les activités organisées par l'association constituent ainsi des injonctions latentes. D'un côté, elles contribuent à conforter les bénévoles dans leur choix de suivre une personne et à faciliter cet accompagnement. De l'autre, elles facilitent la construction d'un réseau amical et d'entraide, participant au partage entre pairs demandeurs d'asile d'informations glanées sur la procédure, mais aussi de l'incorporation de normes discursives et narratives liées à la socialisation aux catégories sexuelles « occidentales ». L'incorporation de normes d'homosexualité plus ou moins nouvelles s'effectue donc dans un entremêlement complexe entre accompagnement officiel (formalisant des exercices visant des apprentissages pour préparer les épreuves de l'asile) et socialisation plus informelle dans des espaces gays (encouragée par des incitations associatives plus officieuses).

Les requérants présentent des caractéristiques sociales, biographiques et des contextes de vie bien différents qui produisent des chances inégales d'accéder à un accompagnement individualisé. De même, leur goût et propension à fréquenter des lieux d'homosociabilité sont très inégaux.

3. Des individus entre des mondes sociaux aux injonctions contradictoires

Si une forme d'accompagnement administratif à l'asile est obtenue en CADA pour les rares « privilégiés » qui y sont hébergés, les récits recueillis montrent que le plus gros de la préparation s'opère dans les réseaux de sociabilité LGBTI, y compris pour les personnes hébergées. Si les enquêtés peuvent acquérir des ressources nécessaires à la compréhension de la procédure dans d'autres mondes sociaux comme les CADA, les associations généralistes spécialisées du droit d'asile ou les diasporas, c'est essentiellement dans les mondes sociaux LGBTI que s'opère l'apprentissage des normes et principes déterminants pour préparer l'exercice oral qui permet ou non d'être reconnu réfugié.

Cette implication dans des mondes sociaux étiquetés LGBTI suppose néanmoins d'accepter une expression publique de l'homosexualité, alors que celle-ci tend à être plutôt dissimulée dans d'autres univers sociaux pourtant pas moins essentiels à l'obtention de ressources nécessaires à la survie. Dans ce cadre, quelles sont les injonctions normatives identifiées par les enquêtés dans les différents mondes sociaux fréquentés simultanément ? Comment adaptent-ils la mise en scène de leur identité sociale en fonction des cadres normatifs qui régissent ces mondes ? Plus encore, comment négocient-ils les injonctions souvent contradictoires entre ces univers et parviennent-ils à « naviguer » entre eux ? Enfin, quelles sont les dispositions ou contraintes environnementales particulières qui facilitent, ou à l'inverse contraignent ces circulations entre des mondes sociaux très différents mais dans lesquels les requérants trouvent des ressources complémentaires ?

L'analyse des injonctions normatives et identitaires ressenties par les enquêtés dans les mondes sociaux LGBTI, puis dans les autres mondes sociaux hétéronormés fréquentés, ainsi que des ressources glanées dans chacun de ces mondes, permettra *in fine* d'étudier les enjeux relatifs aux circulations entre eux et les inégalités entre enquêtés dans la négociation de ces circulations.

3.1. Une injonction à afficher l'homosexualité dans les mondes sociaux LGBTI

Pour se démarquer dans une épreuve concurrentielle caractérisée par la suspicion des juges de l'asile concernant l'existence de « faux » demandeurs au motif de l'OSIG à débusquer, il suffit rarement de se présenter le jour J pour raconter son histoire, à moins de pouvoir compter sur des dispositions orales préalables à se raconter au prisme de l'homosexualité. Faute de quoi, les enquêtés doivent s'engager dans un travail de préparation de la mise en récit d'eux-mêmes. Ce travail s'opère de manière officielle et directe dans les associations et à la marge dans les institutions de l'asile (type CADA). Mais il est aussi réalisé de manière plus officieuse et indirecte dans les espaces

d'homosociabilité qui favorisent l'incorporation de normes identitaires, discursives et narratives liées à l'OSIG par socialisation. L'accompagnement associatif est en partie corrélé, sinon conditionné, à l'engagement d'homosociabilités affichées. Mais qu'est-ce qu'implique l'engagement dans ces homosociabilités pour les enquêtés ?

Les récits des premières homosociabilités dans les réseaux LGBTI hors cadre de l'asile, c'est-à-dire par les applications de rencontres, lieux festifs ou sexuels, apparaissent sous l'angle de découvertes plus ou moins appréciées par les enquêtés, et suscitant plus ou moins d'effroi ou d'enthousiasme selon les enquêtés. Lay se souvient :

> *J'ai même participé à la Gay pride 2019, mais à ce moment-là je ne connaissais pas Paris, je n'avais pas de lien. J'y suis allé, mais je n'étais pas trop à fond quoi. Je découvrais. Il y avait même des hommes, je pensais que c'était des femmes. Wouaaah, j'aimerais trop faire ça moi aussi ! (…) Le premier jour que je suis allé en sauna, je ne pouvais pas me repérer. J'ai tellement aimé les corps que je ne savais plus quoi faire, quoi. J'étais vraiment content ! Je suis rentré à 19h et je suis resté jusqu'au lendemain matin 5h. Parce que ça ferme à 5h. (…) Je ne voulais même pas quitter même, parce que je n'ai jamais vu ce genre de coin !* (Rires) *Mais il ne faut pas trop s'habituer, parce qu'en plus il faut payer 21€. (…) Mais j'ai adoré sortir. Le sauna, le Dépôt*[254] *aussi* [avec] *les amis que j'ai rencontrés à* [l'association LGBTI spécialisée de l'asile]*, ça faisait six mois que j'étais arrivé.*

Ce mélange de surprise et d'admiration lors de la découverte des lieux d'homosociabilité festifs et sexuels apparaît dans un certain nombre de récits, où ces lieux font figures de symboles de liberté. Ils peuvent être investis régulièrement sur une période plus ou moins étendue, avec parfois un décalage par rapport aux usages conventionnels. C'est ce que rapporte Jean-Denis :

> Jean-Denis : *J'ai embrassé un monsieur, c'était dans un truc de striptease. On s'est embrassé et après on est entré dans un club libertin. Il voulait qu'on fasse l'amour, je lui ai dit que c'est trop sale pour moi les endroits comme ça, tu as l'impression qu'il y a la maladie partout. Si il veut vraiment qu'on le fasse, qu'on aille chez lui. Il a trouvé un autre qui était plutôt dégagé et il est parti avec.*
>
> Cyriac : *Pourquoi la maladie partout ? Il ne voulait pas mettre le préservatif ?*
>
> Jean-Denis : *Préservatif mais… C'était plutôt du genre… C'était plutôt un état psychologique, de voir les gens qui ne se connaissent pas qui s'entremêlent. A qui va avec B et B qui va avec C, et tout ça. C'est… Je n'ai pas vécu ça comme… Ça me plaisait à voir, mais je ne me voyais pas en train de le faire.* [Et puis] *ce que je recherchais c'était quelqu'un pour parler de ma vie ouvertement sans avoir peur que la personne à qui je suis en train de raconter ma vie elle va me juger de ci ou de ça.*

[254] Le dépôt est un établissement festif gay parisien.

Les principaux lieux de sociabilité identifiés pour rencontrer d'autres personnes LGBTI, qu'ils soient physiques ou virtuels, sont fortement sexualisés. Cette hypersexualisation des relations et la possibilité du multi partenariat sont en rupture avec les dispositions de la plupart des enquêtés, jusqu'alors impliqués dans des homosexualités « pratiques » ou « identitaires » principalement organisées autour d'une relation durable avec un unique partenaire, généralement engagée à la suite d'une longue période d'apprivoisement réciproque (Bouchet-Mayer & Ferez 2023). Si ceux qui ont fréquenté les espaces d'homosociabilité et multiplié les relations lorsqu'ils étaient au pays s'adaptent plus facilement à cette hypersexualisation – et l'apprécient, au moins au départ –, cette dernière s'avère très vite problématique pour ceux qui déclarent chercher des relations « sérieuses ».

Certains enquêtés s'en accommodent toutefois, attribuant cela au contexte d'une offre sexuelle facilement accessible permettant aux gays français de se détourner de relations durables, ou à un aspect caractéristique de l'« identité gay » : « *Mais tu sais, quand tu es gay ce n'est pas facile d'être fidèle. (…) Un gay fidèle ? Ce n'est pas… Si tu prends dans les 100%, 99% trompent* ». Une identité associée à un mode de vie auquel ils tentent d'adhérer. Il s'agit ainsi pour eux d'être un « vrai gay », c'est-à-dire de coller à la représentation qu'ils s'en font à partir de leur expérience. Ce mode de vie conduit des requérants à la prise de la PrEP, appréhendée comme partie-prenante de l'arsenal de cette « identité gay »[255], dans laquelle l'absence de préservatif est négociée, sinon imposée par les partenaires[256]. D'autres rapportent l'expérience d'offres à consommer des produits avant et/ou pendant l'acte sexuel, comme l'indique Aliou à propos d'un ami demandeur d'asile pour qui il s'inquiète :

> *Il utilise de la drogue qu'il sniffe tout ça… Je ne sais pas moi c'est quel genre de drogue. Il met ça même dans son anus et tout ça pour baiser quoi. Le Chems-là. (…) Il utilise tout ça là. (…) Moi j'ai eu peur en fait, je ne veux pas trainer avec quelqu'un qui utilise ça, ça me fait peur. Je ne veux pas rentrer dans des choses… ou bien trainer avec des gens qui font des choses bizarres. Parce que tu peux être impliqué pour rien. (…) Donc je ne cherche même pas à comprendre. Je sais simplement qu'il met ça à l'anus, qu'il s'injecte ça, ou soit il le sniff.*

[255] Sur ce point, Mathieu Trachman et Gabriel Girard (2018) décrivent la manière dont les campagnes publicitaires de recrutement visant le « ciblage des hommes faillibles » dans le cadre d'un essai clinique sur la Prophylaxie préexposition (PrEP) contribuent à façonner les normes sexuelles. Il semble ici que ces normes, et les pratiques associées, s'imposent ensuite à ceux qui doivent de devenir de « vrais gays », ou des « hyper-gays ». Par ailleurs, la prescription de la PrEP auprès des hommes demandant l'asile au motif de l'OSIG est une préoccupation majeure du dispositif étudié, dont plusieurs observations exploratoires laissent à penser que le relais de cette technologie médicale à partir de l'appartenance aux catégories épidémiologique « à risque » sans toujours porter attention de manière fine aux pratiques, participe ce cette intégration au « mode de vie gay ».

[256] Les difficultés à imposer le préservatif au partenaire ou à trouver des partenaires qui acceptent d'avoir des relations protégées, sont rapportées avec surprise au départ par les enquêtés. Ces refus ou résistances à l'usage du préservatif sont le plus souvent justifiés par les partenaires par leur recours à PrEP. Or, les enquêtés concernés redoutent souvent de se fier à de simples affirmations ce qui les conduit parfois à accepter un rapport non protégé ou à interrompre la relation face à l'inflexibilité de leur interlocuteur. Ce relais de la PrEP sur le préservatif est également décrit par la littérature (Velter *et al.* 2022).

Si plusieurs enquêtés rapportent se voir proposer régulièrement la pratique du *Chemsex*[257], de même que des relations tarifées via des applications de rencontre (alors que leur profil ne mentionne pas ce souhait), la majorité déclarent les avoir déclinées. Les seuls témoignages d'usages effectifs recueillies durant l'enquête sont rapportés par procuration. Un point intéressant à noter dans l'extrait d'entretien précédent concerne la crainte d'Aliou d'être confondu avec son ami et inquiété par la justice alors qu'il se trouve en procédure de demande d'asile. Une méfiance s'instaurant dans les relations à autrui proche de celle identifiée chez les sans papiers (Le Courant 2016, 2022). Cette peur symbolise le décalage qui peut exister entre les modèles d'homosociabilité rencontrés et les aspirations et besoins exprimés par certains demandeurs d'asile. Souleyman précise :

> *Des fois je m'en vais jusqu'à 4ème arrondissement* (quartier gay du Marais). *Je connais, moi je fréquente là-bas. J'ai gagné quatre amis depuis que je suis arrivé. Mais avec lui, j'ai couché avec lui, mais après on s'est séparé parce que je vois que lui il a beaucoup de partenaires.* (…) *Je n'aime pas ça quoi, je n'aime pas ça du tout. (…) Parce que voilà… ma situation ne me permet pas de prendre les problèmes de couple ici. Et puis il y a les maladies, il y a tout quand même, quoi. Vu que moi et lui on n'a pas la même situation, il travaille, il peut aller à n'importe quel hôpital, moi il faut venir te voir, il faut venir voir l'autre, il faut venir voir… J'ai tout perdu et je recommence à zéro. Donc si je reviens et qu'il me fait encore la souffrance ça ne marche pas, je ne peux pas l'accepter, je ne vais pas le supporter. (…) Comment je vis moi c'est que je n'ai pas besoin… tu me donnes 100 francs ou bien 200, je n'ai pas besoin de tout ça. Il faut changer les trucs, quoi, quand tu me dis que c'est jaune, voilà, c'est jaune ; tu me dis c'est bleu, c'est bleu. Moi si tu me dis que c'est jaune et que demain tu me dis que c'est rouge, je vais te laisser ! Tu me fais une fois, deux fois je laisse. (…) C'est pour cela que j'ai un peu compliqué d'un côté. Parce que moi je respecte beaucoup la loi. Quand on me dit que la loi c'est comme ça, je vais essayer de le faire, mais lui il est un peu… Ça ne marche pas, quoi.*

Aussi, la plupart des enquêtés expriment leur difficulté à satisfaire leur aspiration à nouer des relations durables avec un partenaire unique également observée par Chen (2023) dans le cadre de la (re)socialisation sexuelle des étudiants gays Chinois. Dans une situation de vie difficile, beaucoup cherchent en réalité davantage qu'un simple partenaire sexuel. Ils espèrent rencontrer une personne fiable, à qui se confier et capable de les aider, de les soutenir. La quête de marques d'amitié et de fidélité est partagée par la quasi-totalité des enquêtés. À l'inverse, tous semblent rejeter l'idée du soutien matériel ou statutaire purement intéressé ; comme Souleyman, qui explique ici ne pas désirer d'aide financière. C'est aussi ce que disent rechercher Christian, Omran ou encore Manzar[258]

[257] *Chemsex* ou *Chems*, combinaison de *chemical* et *sex*, désigne la pratique qui consiste à combiner l'usage de produits psycho-actifs à la pratique sexuelle.

[258] Cf. extraits d'entretien restitués dans la partie : « *2.3. La voie officieuse : être entretenu, michetonner ou recourir au travail du sexe* », (Chapitre 5, p. 268-271).

qui, pris dans des rapports de domination statutaires, raciaux et liés à l'âge, se sont vus proposer le mariage, le PACS ou des soutiens matériels en échange de l'initiation ou la poursuite de la relation.

Avec le temps, les espaces d'homosociabilité très sexualisés sont donc peu à peu fuis par une partie des requérants qui les ont fréquentés en début de procédure. D'autres, impliqués dans des homosexualités « pratiques » ou « identitaires », généralement réduites à des relations prolongées avec un seul partenaire lorsqu'ils étaient au pays, ne les ont jamais fréquentés. Ces derniers tendent à reproduire une forme d'invisibilisation de leur orientation sexuelle dans la plupart des univers sociaux traversés et, depuis l'arrivée en France, limitent leur fréquentation des mondes sociaux étiquetés LGBTI aux associations liées à la demande d'asile. C'est le cas de Samba, par exemple :

> Samba : *Il y a des gens qui sont là-bas* [dans l'association LGBTI spécialisée de l'asile]*, qui ne viennent pas aux réunions. Même les manifestations ils ne viennent pas. Moi je ne suis pas d'accord.*
>
> Cyriac : *Avec quoi ?*
>
> Samba : *Non, mais pourquoi tu es dans* [l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile]*, tu dis que tu es homo, et pourquoi tu ne viens pas aux réunions ? Ça pose question, quoi.*
>
> Cyriac : *Ça dépend… Est-ce que si on est homo on est obligé d'aller dans une association… ?*
>
> Samba : *Non, on n'est pas obligé, mais les activités aussi il faut aller pour découvrir. Parce que ce qui est ici on ne connait pas, ce n'est pas pareil. Il faut aller découvrir.*

Samba rencontre son compagnon dans l'association. Ils engagent ensemble une relation durable et se créent un groupe d'amis. Le couple a une fréquentation des lieux d'homosociabilités très fortement liée à la procédure. Samba n'évoque aucun autre réseau LGBTI que celui construit par l'intermédiaire de l'association. Avec son compagnon, ils participent aux évènements, prennent des photos pour attester de leur orientation sexuelle. Ils présentent la fréquentation de l'association et la participation aux évènements toujours sous l'angle d'une découverte, d'un apprentissage ou d'un devoir en retour du soutien qui leur est apporté. Leur homosexualité est, en dehors de ces espaces, cantonnée à la sphère intime. Ne ressentant pas le besoin de revendiquer leur orientation sexuelle au quotidien, ils préfèrent éviter d'éventuels problèmes, agressions ou harcèlement, vécus ou rapportés par d'autres, au pays et en France. Ils affichent cependant une forme de conscience communautaire, puisqu'ils n'hésitent pas à pointer l'importance de s'investir dans les mobilisations associatives et collectives, notamment pour rendre visible « la cause ».

La visibilité de la communauté LGBTI et les combats menés sont salués et admirés par les requérants, mais un certain nombre d'entre eux redoutent les conséquences de leur propre implication dans les réseaux LGBTI (liés à l'asile ou généralistes) de par la visibilité identitaire qu'elle implique. Il n'est en effet pas rare de rencontrer des requérants qui fréquentent l'association

« à reculons » ou en prenant des précautions. Leur embarras s'exprime notamment par la difficulté de certains à nommer leurs pratiques sexuelles et/ou à se qualifier d'homosexuels, utilisant des détours discursifs pour éviter le mot et attendant que leur interlocuteur l'évoque pour n'avoir qu'à le confirmer. Cette gêne ne paraît pas tant liée à l'indisponibilité préalable des notions qu'à un interdit ou un tabou posé sur le terme agissant comme une puissante disposition. Cette démarche permet d'éviter de livrer son orientation sexuelle de manière hasardeuse et de s'assurer que l'objet de l'association a bien été saisi. La seconde précaution prise par certains enquêtés réside dans une certaine vigilance pour ne pas être aperçu par un proche ou une connaissance aux abords de l'association ou d'un lieu étiqueté LGBTI. Ces précautions renvoient à la peur que l'étanchéité construite entre mondes sociaux LGBTI et non-LGBTI, et entre les identités sociales exposées dans chacun, soit fissurée.

Il apparaît donc que les aspirations homo-relationnelles varient fortement selon les enquêtés et influencent leur recours aux réseaux d'homosociabilité ou leur fréquentation des mondes sociaux étiquetés LGBTI. Dans ce cadre, une importante disparité existe dans l'attention portée à dissocier les identités performées et les mondes sociaux (LGBTI et non-LGBTI) fréquentés. Pour saisir cette disparité, il parait essentiel de s'intéresser aux variations des injonctions identitaires et sexuelles qui opèrent dans les espaces non-LGBTI dans lesquels circulent les requérants ?

3.2. Dissimuler son homosexualité dans certains mondes sociaux

En fait, l'injonction à la mise en visibilité de l'OSIG dans les mondes sociaux LGBTI entre en conflit avec les injonctions ressenties au sein d'autres mondes sociaux non-LGBTI fréquentés, qui exigent à l'inverse la dissimulation de l'OSIG et la mise en scène de l'hétérosexualité. C'est du moins ce que révèlent les expériences rapportées par certains enquêtés et véhiculées dans les réseaux d'homosociabilité. Paul évoque ainsi deux agressions liées à son orientation sexuelle depuis son arrivée en France. La première a lieu dans le métro parisien :

> Paul : *Il y avait un monsieur que je ne connaissais pas qui me regardait, j'ai enlevé mes yeux et il est venu me dire : « Nique ta mère ! », ou un mot comme ça. Je n'ai pas calculé. Et il est venu vers moi encore. Et il me dit : « Toi tu es un garçon toi ? J'ai honte pour toi, hein ! Tu es une femme ! ». Donc moi je n'ai pas voulu parler, j'ai dit : « S'il vous plait monsieur, laissez-moi ». Et puis je suis rentré dans la rame et il m'a suivi. Il avait de la nourriture dans sa main et il me jetait la nourriture dessus : « Sale nègre ! Tapette ! C'est la France qui accepte ces conneries-là ! ». Lui c'était un Arabe. Il est venu jusqu'à moi, jusqu'à me taper. J'ai commencé à riposter et puis ça a commencé à créer des problèmes* [et] *en même temps on arrivait à la gare du nord et il y a un jeune qui a appuyé sur le bouton d'alarme, et puis la police est venue. (…) On a expliqué, et ils ont mis le monsieur en garde à*

vue. Et le matin, dès qu'on est arrivé au centre de police, il y avait un commissaire qui était là, il me dit : « Expliquez… ». J'ai expliqué. Il me dit : « Non, non, non, monsieur je ne peux pas accepter ». – « Comment ? ». Donc le petit français-là il était à côté de moi…

Cyriac : *Ils ne voulaient pas prendre la plainte ?*

Paul : *Non, non, non, ils ne voulaient pas prendre. Ils disaient que j'étais demandeur d'asile, patati, patata. Le petit il a dit que c'était parce que j'étais pédé qu'ils ne voulaient pas prendre ma plainte, donc il a insisté, insisté. Donc c'est bon, j'ai pu porter plainte. (…)* [Le lendemain] *mon téléphone sonne et puis c'est la police* [pour une confrontation]. *Donc je suis parti à 10h, on a fait la confrontation et l'autre disait que ce n'était pas vrai. Le policier a dit : « Bon, comme tu nies, sa version c'est ce que son témoin a donné aussi, donc vous allez passer en comparution immédiate ». Quand je suis arrivé* [au tribunal de Paris] *je n'étais pas très rassuré, c'était un peu bizarre. Les amis m'appelaient : « Paul, tu es en France, pourquoi tu t'en vas au tribunal, c'est mal vu… (…) tu ne vas pas avoir tes papiers, ça peut te créer des problèmes ». Bon, je suis parti moi seul à la police et puis au tribunal. Et puis le monsieur il niait, il niait, et après il a reconnu. (…) Le juge a dit que, bon, comme il a reconnu ils ne vont pas le mettre en prison mais il va faire… Comment on appelle ?*

Cyriac : *Travaux d'intérêt général ?*

Paul : *Oui, un truc comme ça. Et eux ils m'ont versé 700 euros de dédommagement. Je n'ai pas trop parlé, ils m'ont juste demandé ce qu'il m'avait dit. Bon, j'ai un peu raconté et puis c'était terminé.*

Ce récit d'une agression dans l'espace public permet de faire état de plusieurs enjeux. Le premier concerne la combinaison d'insultes homophobes et racistes pour justifier l'agression. Comme l'observe Trawalé (2017), le fait d'être noir et gay est contraire aux représentations homonationalistes de sens commun qui associent l'homosexualité à la blanchité, mais aussi l'hétérosexisme et l'homophobie aux personnes racisées de manière générale, et aux personnes africaines en particulier. Aussi, la transgression de ces catégories de pensée et de ce qu'elles véhiculent, à la fois en termes de déviance à l'égard de l'ordre hétérosexiste et de prétendue trahison culturelle, explique le ciblage de Paul.

Celui-ci n'est pas le seul à rapporter une agression de ce type. Dans des échanges informels, Aliou raconte une altercation similaire. Au sortir d'une boite de nuit gay, un chauffeur de taxi le prend en charge courtoisement puis lorsqu'il réalise qu'ils sont issus de la même diaspora l'interpelle violemment en lui reprochant sa transgression des normes de genre. Pour Aliou, il semble clair que sa violence est en grande partie alimentée par leur origine nationale et ethnique commune.

Aliou relate aussi les obstacles rencontrés pour déposer plainte suite à son agression. Dans un contexte de demande d'asile au motif de l'OSIG, la suspicion policière d'une agression mise en

scène semble produire des réticences à l'acceptation de la plainte. L'engagement d'une procédure juridique suscite elle-même la crainte, la plupart des requérants souhaitant ne pas se faire remarquer ou rester discrets. Aliou ne donne d'ailleurs aucune suite à l'agression subie. Paul décide pour sa part de le faire. Par ailleurs militant dans des associations LGBTI au pays, son entretien à l'OFPRA portera finalement presque exclusivement sur cette agression subie en France et n'abordera que peu les questions habituellement posées et auxquelles il s'est entrainé à répondre.

Ces situations vécues comme des agressions ou du harcèlement, incitent finalement Aliou ou Paul à réajuster leur image d'une France protégée de l'homophobie et à réguler leur expression de genre et la visibilité de leur orientation sexuelle dans les espaces non LGBTI ou *LGBTI-friendly*. À une échelle plus collective, la circulation des récits d'agressions dans les communautés de demandeurs d'asile fonctionne comme une mise en garde et incite à adopter une certaine méfiance et retenue dans les différents espaces qui, lorsqu'ils ne sont pas LGBTI ou *LGBTI-friendly*, sont présupposés hétérosexistes et potentiellement homophone, *a fortiori* s'ils sont fréquentés par les communautés migrantes ou diasporiques.

Que ce soit en réaction à des agressions directement vécues ou en prévention d'éventuels problèmes, les enquêtés s'efforcent de dissimuler leur OSIG dans la plupart des espaces non exclusivement LGBTI. Omran, à qui je demande s'il vit toujours chez le couple hétérosexuel qui l'héberge depuis le début de la procédure, répond ainsi : « *Ouais, mais ils ne connaissent pas que je suis gay. Quand je suis là-bas, je me comporte autrement. Et là aussi, je veux que ça change ! Je veux mon propre espace pour faire tout ce que je veux ».* Pourtant adepte des espaces festifs et sexuels d'homosociabilité, Omran cache donc les raisons exactes de sa présence en France à ses hébergeurs. Sous le coup du règlement de Dublin, il ne dispose d'aucune des conditions matérielles d'accueil et apparaît très dépendant de cet hébergement à titre gracieux, en échange de la réalisation des tâches ménagères. Si cette situation lui pèse, il préfère prendre son mal en patience en attendant d'avoir un logement à lui.

Conserver son identité sexuelle secrète vise notamment, pour la plupart des enquêtés, à éviter le risque de perte de sa solution d'hébergement. Christian est extrêmement soucieux de maintenir les hébergements qu'il trouve après avoir été mis à la porte de chez son ami gay du jour au lendemain. Il raconte :

> *La dernière semaine du mois d'octobre, il est venu un soir vers 19h, et il me dit : « J'ai mon frère qui vient dans deux jours, il faut que tu partes ». (…) Donc j'avais eu un coin à Saint-Denis et la dame, qui était la marraine de mon frère, trouvait que c'était 380 €. L'argent que j'avais ne suffisait pas donc j'ai appelé mon grand-frère* [au pays] *qui me devait de l'argent. (…) Et, au lieu de me dire qu'il n'a pas d'argent, il a appelé sa marraine… (…) et il dit qu'il ne sait pas pourquoi je suis arrivé en France, il pense que c'est à cause de mon homosexualité. Donc du coup, sa marraine maintenant*

découvre mon orientation sexuelle et me blâme parce qu'elle est homophobe. Je ne pouvais plus vivre là-bas. (…) Du coup j'étais emmerdé parce que je ne pouvais pas rester dans la maison. (…) Je marchais la tête baissée en quittant un poste de sécurité au noir et j'ai croisé un monsieur qui crie « Christian ! » à la gare du nord. Donc je me retourne. Je regarde, le visage fermé, et je dis : « Oui ». Il me dit : « Tu ne me reconnais pas ? Je m'appelle X. Tiens ma carte de visite, si tu as un souci appelle moi ». [C'était un ancien collègue de travail au pays, je lui ai expliqué le problème et] *le lendemain il m'a dit : « Bon, ma femme dit qu'on peut t'héberger un mois, le temps que tu trouves quelque chose ». J'ai dit : « Il n'y a pas de souci ». J'ai fait un mois ou un mois et demi.* (Il évite ici d'évoquer son orientation sexuelle par crainte d'éventuels problèmes).

Excepté dans les cas où l'OSIG est l'élément de proximité identitaire qui motive l'hébergement ou le travail obtenu, tous les enquêtés rapportent des stratégies de dissimulation de celle-ci à la fois dans les mondes professionnels qu'ils fréquentent – souvent dans la sécurité ou le bâtiment –, mais aussi dans le monde associatif non LGBTI, dans le cadre de l'hébergement ou plus généralement dans l'espace public. Si ces stratégies sont incorporées et renvoient pour partie aux dispositions des moins dotés en ressources homosociales au pays, on remarque que le niveau de dotation de ces ressources affecte les conditions d'hébergement, de travail, et de sociabilités majoritaires dans ou en dehors des communautés LGBTI. Aussi, concernant l'hébergement, l'un des extraits d'entretien précédent avec Bamba[259] montre la façon dont l'assistante sociale du CADA, informée de son orientation sexuelle, l'incite à la dissimuler. À l'inverse Christian ou Aliou, hébergés dans la communauté LGBTI à leur arrivée et investis dans le milieu associatif lié à la prévention du VIH et à l'asile au motif de l'OSIG, sont davantage encouragés (par les contextes qu'ils fréquentent) à afficher, ou à ne pas dissimuler leur orientation sexuelle.

La première crainte partagée par les enquêtés est d'être victime d'un « *outing* » ou d'une révélation non contrôlée de leur homosexualité, conduisant à la perte de contrôle sur la circulation de l'information entre des mondes sociaux entre lesquels ils s'efforcent de maintenir une étanchéité dont la rupture est redoutée. Cette crainte est bien soulignée par Aliou :

Aliou : *Ma coloc elle parle trop de moi… (…) En fait, il y a des choses que c'est moi qui dois dire, quoi. (…) Lors de son anniversaire, tous les amis qui étaient là savaient que je venais du* [pays]*, que je suis gay, je suis demandeur d'asile. C'est vrai quoi, mais bon, on ne sait pas qui est qui. Maintenant son copain l'a larguée, je ne connais absolument rien de sa vie et lui il connaît tout sur moi. Tu vois ?*

Cyriac : *Qu'est-ce qui t'inquiète ?*

[259] Référence à l'extrait d'entretien avec Bamba, lorsque la travailleuse sociale qui l'accompagne lui conseille de dissimuler les éléments renvoyant à son orientation sexuelle au sein du CADA dans la partie : « *3.1. L'hébergement en CADA ou autres structures dédiées* » (Chapitre 5, p. 276-277).

Aliou : *(…) Il y a des gens quand ils viennent ici ils commencent à s'assumer, à changer leur type de coiffure, à faire ce qu'ils veulent et tout… ça fait du bien aussi des fois. Mais on est toujours discret, on est toujours caché, parce que… voilà quoi, Paris-Abidjan ce n'est pas loin. Et en plus tout le monde se connaît ici, Paris est très petit, donc voilà… tout le monde voyage maintenant.*

Cet affichage forcé, ou *outing*, pose problème à plusieurs requérants. Si leur homosexualité doit être prouvée dans le cadre de leur procédure, beaucoup ne souhaitent pas pour autant la revendiquer comme une part de leur identité dans le reste de leur existence. Suite à des agressions, certains ont déjà été conduit à nuancer l'idéal français de « liberté » et de protection, comme Paul ou Aliou, ce qui les incite à cette dissimulation. Quoi qu'il en soit, la majorité veut conserver une identité publique hétérosexuelle en dehors des espaces d'homosociabilité, *a fortiori* lorsqu'ils sont diasporiques (notamment par crainte que la famille, au pays, ne soit informée). Car, selon l'expression de Christian, « *quand il pleut à Paris, Dakar est mouillé* » ! Dans ce contexte, la circulation des informations au sein des diasporas est particulièrement crainte. Il s'agit à la fois d'anticiper l'éventualité d'un rejet de la demande d'asile et la nécessité d'un retour au pays, mais aussi de minimiser les risques d'agression en France tout en maximisant les chances de bénéficier d'un soutien communautaire essentiel à la survie (notamment pour identifier des solutions d'hébergement, d'emplois, etc.).

Pendant l'enquête, il a été primordial de veiller, au moment d'être introduit dans certaines interactions, à bien identifier qui sont les personnes présentes avant d'aborder des sujets pouvant être en lien ou simplement suggérer l'homosexualité. Il s'agit de prendre garde à ne pas enfreindre les délimitations soigneusement construites par les enquêtés entre les mondes sociaux traversés. Aliou explique :

Hier, je suis parti à l'association pour faire la traduction pour quelqu'un qui ne parle pas très bien le français. Mais j'étais énervé parce que je savais… je sentais que… je doutais de son homosexualité ! (…) En fait, le problème est que… un hétéro [du pays]*, il est toujours… enfin il est le plus souvent homophobe en fait. Il n'accepte pas… même s'il n'est pas agressif et tout, il va te discriminer à sa manière. Religieusement, culturellement, ou bien il va te regarder d'un œil… Ou bien en parler publiquement, faire ton coming out à tout le monde, et même ceux qui ne devaient pas savoir vont savoir. C'est ça en fait le problème. Le problème de l'association* [LGBTI spécialisée du droit d'asile] *aussi c'est qu'il y en a beaucoup qui sont là et qui ne sont pas gays.*

Cet extrait d'entretien avec Aliou éclaire la scission que les requérants souhaitent opérer entre les différents univers sociaux qu'ils fréquentent. Leurs efforts pour rendre ces univers hermétiques et empêcher la circulation des informations entre eux n'empêchent pas la crainte de porosités, même si ces mondes sociaux sont *a priori* pensés à partir d'une série de schèmes d'opposition binaires :

homosexuels *vs* hétérosexuels ; blancs *vs* noirs ; favorisés *vs* défavorisés ; français *vs* immigrés. Ces schèmes fondent des distinctions d'ordre sexuel, racial, culturel et social.

Les injonctions plus ou moins insidieuses à l'homosociabilité qui accompagnent la préparation à la demande d'asile se heurtent ainsi aux réalités sociales et identitaires des requérants et à leur manière de gérer l'exposition publique de leur homosexualité. La soumission à ces injonctions est associée, dans les récits des enquêtés, à des risques de discriminations ou d'agressions homophobes d'autant plus fortes en raison de leur phénotype (Trawalé 2017 ; Chbat 2017), mais aussi d'exclusion des espaces d'homosociabilité en raison d'écarts culturels dans la manière d'appréhender leur sexualité et l'homosexualité.

Les dispositions sociales construites au pays et dans les parcours migratoires, ainsi que les éléments relevant des conditions de vie (statut administratif, hébergement, travail) participent à faciliter ou compliquer le recours à l'ensemble des recommandations de la préparation associative à l'asile.

3.3. Conclusion. Passer d'un monde à l'autre et changer d'identités

La découverte des mondes sociaux LGBTI, qu'ils soient liés à l'asile ou généralistes, est rapportée par les enquêtés sur le registre de l'étonnement et de la surprise, plus ou moins importants en fonction des expériences homosexuelles de chacun et des dispositions qui s'y sont construites. La fréquentation de ces espaces, au-delà de la (re)socialisation qu'elle suppose, participe de la rencontre avec de nouvelles normes sexuelles. Les rencontres via les applications spécialisées ou la fréquentation d'établissements festifs et/ou sexuels conduisent les enquêtés à la découverte de formes de sexualité « libérées », ou en tous cas moins organisées autour de relations stables telles qu'elles ont le plus souvent eu cours au pays. La monétisation des relations, l'incitation à l'usage de drogue en contexte sexuel ou encore à une sexualité prétendument protégée par la PrEP et non plus par le préservatif, sont autant de ruptures par rapport aux expériences antérieures. Cette (re)socialisation à la sexualité et aux rencontres sexuelles dans un nouveau contexte national, géographique et culturel, est associée un repositionnement dans la matrice des rapports de domination marqué à la fois par un déclassement et par la nécessité de performer l'homosexualité pour compenser l'hétérosexualité *a priori* attribuée par racialisation.

L'idéal libérateur construit par la frange visible des représentants LGBTI militant dans les pays « occidentaux » réside dans une expression libérée de l'homosexualité n'impliquant pas de dissimulations de l'OSIG dans les mondes sociaux non LGBTI. Or, ce combat tout à fait louable pour la visibilité, la reconnaissance et l'acceptation de la diversité des OSIG, conduit les demandeurs d'asile à accroitre la mise en scène de leur identité homosexuelle, ne serait-ce que par

l'exposition publique qu'implique la fréquentation d'espaces étiquetés LGBTI. Nécessaire par ailleurs pour créer un regroupement à partir d'une reconnaissance identitaire commune, cette exposition implique des risques pour les enquêtés qui craignent tous les répercussions d'un tel affichage alors que leurs statuts administratifs et leurs conditions matérielles de survie les rendent presque toujours dépendants de communautés migrantes ou diasporiques pour l'hébergement, les compléments de revenu, etc. Ce symbole de libération que constitue l'expression publique de son OSIG, même lorsque celle-ci est restreinte à un monde social bien délimité, devient une source d'angoisse pour la plupart des enquêtés, craignant que les séparations soigneusement établies et entretenues entre les mondes sociaux LGBTI ou *LGBTI friendly* et hétéronormés ne soient rompues.

La libération effectivement vécue par les enquêtés – et non uniquement symbolique – se heurte à leur dépendance vis-à-vis de deux mondes sociaux essentiels pour la procédure d'un côté et pour la survie de l'autre, présentant des normes et injonctions sexuelles paradoxales, telles qu'elles sont définies par l'école de Palo Alto. Bourocher (2019) définit l'injonction paradoxale à partir de trois éléments : « l'union de deux injonctions qui s'excluent mutuellement ; un lien d'étroite dépendance du récepteur envers l'émetteur ; l'absence de moyen du récepteur pour se soustraire à l'injonction ou la remettre en question en dénonçant par exemple son absurdité ».

La négociation de ces injonctions paradoxales apparaît facilitée pour certains enquêtés. Tout d'abord, ceux qui dépendent le moins de l'un des deux types de monde social réduisent le risque associé à la rupture des délimitations opérées. C'est le cas par exemple d'enquêtés hébergés par des amis LGBTI pendant toute la durée de la procédure, indépendant économiquement et principalement impliqués dans l'association LGBTI ou dans des réseaux d'homosociabilité. Or, le « bonheur dans le ghetto » est compliqué car il nécessite d'une part de ne pas être dépendant des ressources apportées par les mondes sociaux hétéronormés et des failles interviennent toujours dans les délimitations opérées, conduisant parfois à des agressions, comme un rappel au principe de réalité. D'autre part, la négociation de ces injonctions paradoxales est facilitée pour les personnes qui fréquentaient déjà au pays des mondes sociaux LGBTI et étaient déjà socialisées à cette gestion identitaire ajustée aux mondes sociaux investis. Enfin, les personnes dont les socialisations sexuelles antérieures se rapprochent des formes de sexualité majoritairement rencontrées dans les milieux LGBTI de rencontre sont également moins en difficultés pour les appréhendés et engager une (re)socialisation qui apparaît de fait moins en rupture avec les socialisations antérieures.

4. Conclusion du chapitre 6. Accéder à l'accompagnement associatif spécialisé : le poids des ressources culturelles et (homo)sociales

Ce dernier chapitre a permis d'interroger les ressorts de l'obtention du statut de réfugié au motif de l'OSIG si l'on considère que celle-ci se joue principalement dans la maîtrise des échanges oraux avec les juges de l'asile. La réussite de l'exercice oral qui concourt à l'obtention du statut de réfugié, est conditionnée par la capacité des requérants à mettre en récit leur histoire de vie au prisme de l'orientation sexuelle et des persécutions subies ou craintes à ce sujet. Les ressources nécessaires à la réussite d'un tel exercice peuvent relever de dispositions individuelles acquises dans les socialisations antérieures, notamment scolaires par l'apprentissage de techniques discursives et narratives permettant de livrer un récit précis et détaillé, structuré et situé dans l'espace et dans le temps, conforme en somme aux exigences informelles des juges de l'asile. Les dispositions (homo)sociales peuvent également avoir conduit à une socialisation à la mise en récit de soi au prisme de l'homosexualité dans le cadre d'homosociabilités associatives ou festives dans des espaces consacrés.

Au-delà de ces dispositions individuelles, des ressources à la réussite de cet exercice oral qui conduira à l'obtention ou non du statut peuvent être construites lors de socialisations contextuelles par le recours à une ou plusieurs aides à la préparation de cet exercice dans différents mondes sociaux. Dans le monde institutionnel lié à l'accueil des demandeurs d'asile, auprès des travailleurs sociaux en CADA pour ceux qui sont hébergés dans le DNA, avec pour limite principale le manque de spécialisation des travailleurs sociaux concernant la demande d'asile au motif de l'OSIG. Dans le monde migrant ou diasporique, auprès d'autres demandeurs d'asile ou réfugiés, ce qui conduit le plus souvent à la dissimulation du motif de la demande, à moins que les interlocuteurs soient eux-mêmes demandeurs d'asile ou réfugiés au motif de l'orientation sexuelle avec l'inconvénient d'un accompagnement moins structuré et parfois fondé sur une expertise profane individuelle, bâtie à partir de l'expérience personnelle. Dans le monde associatif LGBTI spécialisé de l'asile enfin, à partir d'une expérience collective construite au long cours et inscrites dans les histoires socio-politiques des gestions migratoires et de l'asile en France.

Ce dernier type de préparation à l'entretien, et plus largement d'accompagnement dans la procédure de demande d'asile, est unanimement reconnu par tous les enquêtés comme idéal pour acquérir les règles narratives et discursives informelles à partir du respect desquelles se fonde en grande partie la décision d'octroi ou non du statut de réfugié. L'étude des préparations associatives aux épreuves de l'asile permet notamment de constater qu'elles ne visent pas délibérément à transmettre des normes de genre et de sexualité « occidentales » pour correspondre aux représentations ethno

situées des juges de l'asile. En effet, si une veille attentive des associations spécialisées traque dans les décisions de jugement des arguments qui pourraient y être associés pour les dénoncer, il en ressort que ce sont avant tout des reproches de forme et de mise en forme du récit qui sont avancés pour justifier les rejets. Par exemple, aucune injonction à s'identifier à une catégorie du sigle LGBTI – comme observé dans d'autres contextes nationaux (Murray 2014) – n'a été relevée dans les interactions entre bénévoles associatifs et demandeurs d'asile dans le cadre des préparations à l'entretien. Ces préparations s'organisent avant tout autour de l'apprentissage de règles narratives et discursives, notamment relatives à la situation du récit dans l'espace et dans le temps et à la suggestion de la sexualité davantage qu'à son explicitation. Elles visent à présenter le déroulé de l'entretien, les questions types qui sont posées et les raisons pour lesquelles elles le sont afin, en quelques sortes, de transmettre les règles du jeu, ou plutôt les normes informelles de l'exercice. C'est la connaissance de ces normes et l'apprentissage d'une mise en récit conforme aux attentes informelles des juges de l'asile qui permet aux demandeurs d'asile accompagnés de se démarquer des autres et d'accroitre leurs chances d'obtenir le statut dans un contexte concurrentiel[260].

L'accès à un tel accompagnement individualisé et son maintien dans le temps n'est cependant pas accordé à tout le monde au regard du nombre de sollicitations et du nombre de bénévoles disponibles. L'obtention d'un accompagnement associatif LGBTI spécialisé de l'asile nécessite premièrement de convaincre les bénévoles de la crédibilité de son histoire de vie et de son orientation sexuelle dans le cadre d'un entretien lors de permanences d'accueil mais aussi d'être à un stade de la procédure auquel ceux-ci peuvent intervenir. Il s'agit que les échéances soient suffisamment urgentes pour engager un travail de préparation individualisé, mais pas trop non plus afin de disposer du temps nécessaire à sa réalisation. Cette procédure de sélection peut être contournée par les personnes qui s'engagent particulièrement dans les activités de convivialité de l'association ou qui sont introduites par un autre demandeur d'asile ou réfugié en bon terme avec un bénévole associatif.

Là encore, à l'étape de la sélection, les dispositions individuelles scolaires favorisent la capacité à livrer une mise en récit de soi claire, détaillée, située dans l'espace et dans le temps ; celles homosociales favorisent l'aisance à se mettre en récit au prisme de son orientation sexuelle ou la possession d'un réseau d'amis ou de connaissances LGBTI demandant l'asile ou réfugiés. Ces capacités de mise en récit et réseaux d'homosociabilités sont autant de gages favorisant l'accès à un suivi alors même qu'elles sont déjà les dispositions qui en l'absence d'accompagnement associatif peuvent contribuer à la réussite de l'exercice. Enfin, l'accompagnement associatif LGBTI spécialisé

[260] Si les observations de terrain semblent révéler une reconnaissance plus importante comme réfugié pour les personnes accompagnées par l'association LGBTI, l'absences de statistiques produites par l'OFPRA par motif de demande empêche une comparaison objectivée quantitativement.

de l'asile contribue par sa simple fréquentation et par les participations communautaires auxquelles il incite à la constitution de ressources (homo)sociales qui permettront peu à peu le renforcement de l'accompagnement, ouvriront l'accès à des réseaux d'homosociabilité entre pairs demandeurs l'asile mais aussi l'accès aux espaces généralistes. Ces socialisations LGBTI et les dispositions qui s'y façonnent constitueront autant de ressources pour performer une mise en récit de soi convaincante au prisme de son orientation sexuelle, intégrant les normes narratives et discursives informelles attendues par l'OFPRA.

Conclusion de la partie 3. Des chances très inégales d'obtenir le statut de réfugié

Les résultats présentés dans le sixième chapitre laissent à penser que les demandeurs d'asile sont inégaux face à l'accès à un accompagnement associatif LGBTI spécialisé du droit d'asile en fonction de leurs dispositions individuelles, principalement scolaires et homosociales. Ils invitent à une mise en relation avec les résultats présentés dans le chapitre précédent portant sur les conditions administratives et matérielles (revenus et hébergement) de survie pendant la demande d'asile. Ces dernières sont en effet inégales entre les enquêtés, et produisent des ancrages et des niveaux de dépendance différentes entre les enquêtés dans les communautés LGBTI ou *LGBTI friendly* et migrantes ou diasporiques.

Les dispositions scolaires permettent à certains de ceux qui en sont le plus dotés de faire valoir des compétences leur permettant d'accéder à des compléments de revenus légaux dans les milieux associatifs LGBTI ou *LGBTI friendly*. Ceux qui en sont le moins dotés ont à l'inverse recours à des emplois non déclarés ou illégalement occupés dans – ou en lien avec – les communautés migrantes ou diasporiques. De même, un niveau élevé de dotation en ressources (homo)sociales favorise l'accès à des hébergements dans les mondes sociaux LGBTI ou *LGBTI friendly* à l'arrivée par l'intermédiaires de réseaux d'entre-aide constitués depuis le pays et enrichis à l'arrivée en France, là où les enquêtés disposant d'un niveau plus faible de ressources (homo)sociales tendent plutôt à obtenir des solutions d'hébergement solidaires ou en sous-location dans les mondes sociaux migrants, diasporiques ou de la rue. Par ailleurs, les niveaux de dotation de ces deux types de ressources (scolaires et (homo)sociales) pèsent sur les carrières migratoires qui influencent ensuite fortement le statut administratif (légal ou illégal) et les CMA accordées à l'arrivée, toujours à la faveur des mieux dotés.

L'accès incomplet aux conditions matérielles d'accueil retarde et complique l'orientation vers les associations LGBTI spécialisées. D'une part parce que l'absence d'attribution d'un hébergement en CADA empêche une orientation par l'intermédiaire des travailleurs sociaux qui y travaillent. D'autre part parce que les faibles ressources (homo)sociales ne permettent pas d'être orienté et que la survie parmi des communautés migrantes et diasporiques conduit à la dissimulation de l'orientation sexuelle. Par ailleurs la dégradation des CMA nécessite une activité chronophage pour trouver un hébergement et compléter ses revenus, qui empiète sur le temps à consacrer aux engagement associatifs LGBTI et à la préparation des épreuves de l'asile. Les compléments de revenu sont, en l'absence de ressources scolaires et homosociales importantes, toujours obtenus

par recours à des emplois non déclarés ou illégalement occupés, généralement dans le bâtiment ou la sécurité, ce qui a pour effet de renforcer les socialisations à la mise en scène de masculinités viriles.

Aussi, les enquêtés les moins dotés en ressources scolaires, (homo)sociales et en CMA voient s'accroitre leur dépendance à des mondes sociaux dans lesquels la mise en scène hétérosexuelle est de mise et la police des sexualités qui y a cours tend à l'exclusion des masculinités subalternes, qui plus est homosexuelles. Aussi, la crainte de l'exclusion des mondes sociaux nécessaires à la survie, complique d'autant plus le recours aux associations étiquetées LGBTI et l'implication dans les homosociabilités que l'accompagnement à la procédure suppose, alors même que le renforcement des dispositions à la dissimulation de l'homosexualité complique la reconnaissance par les bénévoles associatifs comme homosexuel. Ainsi, les inégalités de départ face à l'exercice de mise en récit de soi au prisme de l'homosexualité entre les enquêtés les mieux dotés en ressources scolaires et (homo)sociales semblent se renforcer par des effets de parcours qui ancrent davantage les enquêtés dans des mondes sociaux LGBTI et *LGBTI friendly* ou migrants et diasporiques, contribuant à renforcer les dispositions initiales et à compliquer l'accès des moins dotés à un accompagnement associatif LGBTI spécialisé considéré ici comme accroissant considérablement les chances d'obtenir le statut.

L'enjeu ici n'est pas de dire que l'association LGBTI militante du droit d'asile n'accompagne aucune personne peu dotée en ressources scolaires et homosociales, ce serait faux. Bien sûr cet accompagnement associatif permet à des enquêtés qui ne possèdent pas les codes et ne maîtrisent pas les règles du jeu d'avoir une chance d'être reconnus réfugiés. Il s'agit simplement d'interroger les processus discriminants qui concourent à la sélection des personnes accompagnées ou non, et de le mettre en relation avec les processus de renforcement des inégalités dispositionnelles de départ entre les enquêtés face à l'exercice oral sur lequel repose majoritairement l'attribution ou non du statut de réfugié.

Les inégalités devant l'épreuve de l'entretien, déjà construites par les dispositions scolaires notamment, sont renforcées par des inégalités d'accès à l'accompagnement associatif à mesure que les ressources matérielles et homosociales deviennent plus faibles et rendent les enquêtés plus dépendants des mondes sociaux hétéronormatifs. Si une étude statistique serait nécessaire pour confirmer cette hypothèse, l'analyse déployée laisse donc à penser que l'attribution du statut de réfugié au motif de l'OSIG repose davantage sur les dispositions scolaires, économiques et (homo)sociales des requérants que sur l'évaluation objective de l'effectivité de leur orientation sexuelle ou de la crédibilité des craintes de persécution en cas de retour. L'attribution ou non du statut de réfugié ne semble ainsi pas tant reposer sur des normes « occidentales » de définition de

l'homosexualité, que sur des normes « occidentales » de mise en récit dont la maîtrise dépend avant tout des dispositions sociales initiales des requérants, et de la manière dont elles pèsent à la fois sur les carrières migratoires et sur celles de demande d'asile. Au final, les carrières étudiées ne cessent de contribuer à accroitre (davantage qu'à réduire) les inégalités de départ.

DISCUSSION

Penser les interactions entre les carrières sexuelles, migratoires et de demande d'asile pour réincarner l'action en santé publique

La présentation en six chapitres des résultats obtenus à l'issue d'une enquête de 48 mois m'a conduit à définir plusieurs axes de résultats et à tenter de les articuler. L'objectif est désormais de prendre de la distance par rapport aux détails de ces résultats pour revenir sur ces articulations et leurs implications théoriques et en termes d'action publique. Dans une perspective ethnographique portant attention aux effets de ma participation sur les données recueillies, j'ai accepté de me laisser dériver en vue d'adopter de nouvelles postures d'enquête permettant de réévaluer les questions de départ, (re)construire l'objet de recherche et de documenter depuis différentes positions les enjeux du recours et du non-recours au dispositif de prévention pour les hommes francophones originaires d'Afrique de l'Ouest et demandant l'asile en France au motif de l'OSIG. Tout en revenant sur les résultats transversaux aux différents chapitres, l'objectif de cette discussion-conclusion est de montrer la manière dont ce décentrement des aspects directement liés à la mise en œuvre d'un dispositif de santé publique, permet finalement d'identifier des enjeux *a priori* « cachés » du recours et du non-recours, par l'accès qu'il permet à la diversité des contextes socialisateurs dans lesquels sont pris les enquêtés. Cette discussion vise donc à renforcer la mise en perspective des résultats présentés dans les différents chapitres et à mettre en valeur les incidences théoriques, méthodologiques et pratiques de cette mise en perspective. Commençons par un rapide survol des principaux résultats obtenus au fil des différents chapitres.

Le premier s'attache à étudier le poids du paradigme médico-épidémiologique dans la manière de penser et mettre en œuvre la lutte contre le VIH auprès des populations « clés ». Il porte notamment attention à la manière dont ce paradigme dominant échoue en partie à imposer sa logique à l'ensemble des acteurs associatifs et populations concernées, du fait de son manque de prise en considération des problématiques sociales. Le second s'attache à analyser la manière dont la diversification des postures d'enquête et la création de relations engageant personnellement les

enquêtés et l'enquêteur en marge des institutions ont permis à la fois d'accéder à des mises en récits biographiques plus personnalisées et de contourner les codes d'interaction régissant les relations entre les enquêtés et les représentants institutionnels médicaux et de l'asile. Cette « dérive » de la posture ethnographique a finalement permis d'accéder à des usages sociaux et des préoccupations de vie dépassant la seule question de la « santé sexuelle » et des « pratiques préventives » et s'inscrivant dans des contextes socialisateurs pourvoyeurs de différents types de ressources et véhiculant des normes parfois contradictoires (notamment en matière de genre et d'orientation sexuelle).

Le troisième chapitre présente la diversité des carrières homosexuelles des enquêtés au pays, en commençant par l'étude des conditions différenciées d'entrée dans celles-ci en fonction des expressions de genre et des configurations familiales. Sont ensuite analysées les expériences de l'homosexualité, qui conduisent à proposer une typologie une nouvelle fois très orientée par les contextes sociaux et configurations familiales, pour enfin étudier les différentes réactions des environnements sociaux à la révélation publique de l'homosexualité selon les caractéristiques des enquêtés. Le quatrième chapitre se focalise sur la diversité des parcours migratoires régionaux, puis intercontinentaux, et sur la manière dont ils sont le résultat de socialisations antérieures – notamment homosexuelles – en même temps qu'ils socialisent à leur tour, notamment par le renforcement des dispositions à la dissimulation de l'orientation sexuelle.

Le cinquième chapitre s'intéresse aux conditions administratives et matérielles d'accueil qui varient en fonction des trajectoires migratoires et des dispositions des enquêtés, ainsi qu'aux conséquences de ces variations sur les modalités de survie et les normes et valeurs dominantes dans les mondes sociaux dans lesquels les enquêtés parviennent à compléter leurs revenus et à trouver un hébergement. Le sixième chapitre met la lumière sur les enjeux de la préparation à la procédure de demande d'asile au motif de l'OSIG, ainsi que sur les chances inégales des requérants d'accéder à un accompagnement associatif spécialisé et, *in fine*, au statut de réfugié.

La discussion de ces résultats s'organisera autours de trois axes, en travaillant d'abord à l'articulation des résultats des quatre derniers chapitres de la thèse, qui tentent de restituer les carrières homosexuelles au pays, les carrières de migration et les carrières de demande d'asile. Il s'agira d'analyser l'effet hystérésis (Sayad 1964 ; Bourdieu 1981, 1993, 2002) qui s'opère à mesure que les socialisations dans les différentes carrières mentionnées participent du renforcement des inclinaisons dispositionnelles qui favorisent ou compliquent l'accès à un accompagnement associatif spécialisé de l'asile et l'obtention du statut de réfugié.

Ces analyses conduisent à discuter la littérature qui, à partir d'une approche synchronique, étudie l'attribution ou non du statut de réfugié comme le résultat de la rencontre entre des juges de l'asile

aux représentations ethno-situées de l'homosexualité et des requérants qui en sont plus ou moins éloignés (Morgan 2006 ; Berg & Millbank 2009 ; Kobelinsky 2012 ; Raboin 2017). L'étude des accompagnements associatifs permet ici d'interroger les représentations ethno-situées qui seraient au fondement des décisions en intégrant le poids des codes discursifs et narratifs informels de l'entretien avec l'administration. En se situant à l'échelle des parcours de vie, l'approche diachronique permet pour sa part de compléter l'analyse. Elle interroge les conditions de la proximité avec les normes attendues en portant à la fois attention au poids des dispositions sociales, mais aussi des contextes, et notamment au rôle joué par des associations de soutien.

Ce premier niveau d'analyse permet, en creux, de présenter la diversité des contextes socialisateurs pendant la demande d'asile, les normes parfois contradictoires qui règnent dans les différents mondes sociaux et les niveaux de dépendance des enquêtés à l'égard de chacun d'eux. Ces résultats conduisent à considérer le dispositif de prévention du VIH étiqueté LGBTI comme l'un de ces mondes sociaux objet de représentations et d'usages stratégiques. Ils révèlent par ailleurs les limites d'une approche de santé publique dite « communautaire » qui consisterait à cibler une population à partir de son assignation à une catégorie administrative abstraite. Ils conduisent enfin à se départir d'une évaluation du recours ou non-recours au dispositif seulement attentive au dénombrement des personnes appartenant à une population épidémiologique « exposée ». Il semble ainsi déterminant de porter attention aux ressorts permettant d'expliquer la prévalence importante d'infection par le VIH dans cette population, à l'analyse des caractéristiques des franges les plus exposées de cette population, mais aussi à celles des franges qui ont recours au dispositif (et aux raisons de ce recours).

Enfin, le troisième résultat essentiel de cette thèse qui sera discuté concerne l'intérêt méthodologique d'une approche inductive de type ethnographique, multi-située, sur une période de 48 mois en tant qu'acteur de prévention du VIH (20 mois), que bénévole de l'association LGBTI (24 mois), puis qu'ami ou soutien de seize hommes demandant l'asile au motif de l'OSIG accompagnés pendant toute la durée de leur procédure (40 mois). Il s'agira alors d'appréhender les changements de posture d'enquête au prisme de ce qu'ils disent des assignations réciproques entres demandeurs d'asiles et acteurs sanitaire et de l'asile. Ce sera l'occasion de discuter les apports spécifiques à une approche démultipliant les terrains d'enquêtes et qui, au risque de certains défis méthodologiques liés aux exigences propres à ces terrains, offre l'intérêt d'éclairer les dynamiques d'articulation entre différents types de carrières et de socialisations. L'attention portée à la pluralité des mondes sociaux traversés par les enquêtés ainsi que des socialisations qui s'y déploient, parfois cohérentes et parfois contradictoires, permet de réincarner les dispositifs et d'adopter une approche compréhensive des enjeux du recours à ces derniers.

1. Le poids des dispositions sur le devenir réfugié : un effet hystérésis

Les modalités d'attribution ou non du statut de réfugié au motif de l'OSIG interrogent la plupart des personnes qui en apprennent l'existence. Une fois passés les questionnements et positionnements individuels concernant le « pourquoi », l'interrogation se déporte vers le « comment ». Comment évaluer quelque chose d'aussi intime que l'orientation sexuelle et l'identité de genre, qui plus est dans le contexte de différence culturelle entre le pays d'origine et la France ? À ce sujet, la principale analyse critique formulée par les chercheuses et chercheurs en sciences sociales au cours des vingt dernières années en Amérique du Nord, en Europe ou en Australie (Hana 2005 ; Millbank 2002, 2009 ; Morgan 2006 ; Kobelinsky 2012b ; Dustin & Held 2018) concerne la dimension ethnocentrée d'une telle évaluation. Ces représentations de l'homosexualité étant celles d'hommes occidentaux blancs, issus des classes moyennes et supérieures, elles seraient inspirées de la minorité homosexuelle visible dans leur environnement national et souvent très éloignées des expériences de l'homosexualité effectivement vécues au pays par la plupart des requérants. Ces derniers seraient donc enjoints à se conformer à des manières de se définir, de s'identifier et de mettre en scène publiquement une identité sexuelle qui leur est étrangère, pour se conformer à ces représentations et espérer emporter l'intime conviction de leurs interlocuteurs (Kobelinsky & Fassin 2012 ; Fassin 2013). Cette analyse a contribué à alimenter des critiques impérialistes et homonationalistes (Puar 2007, 2013 ; Lee & Brotman 2013 ; Murray 2014 ; Dhoest 2019 ; Mulé 2020).

L'enquête réalisée n'a pas permis d'accéder à l'interaction entre les juges de l'asile et les requérants ; cependant, l'argumentation des décisions de rejet et les entretiens intégralement retranscrits qui les accompagnent, ne laissent pas ou peu transparaitre de telles représentations ethno-situées, peut-être en raison de l'important travail de veille des associations LGBTI spécialisées de l'asile et des échanges engagés avec l'OFPRA depuis une vingtaine d'années (Giametta 2017 ; Hamila 2020 ; Cesaro 2021). Il en va de même pour les bénévoles spécialisés de l'asile. Contrairement à ce qui a pu être observé par Murray en 2011 au Canada, ils ne déclinent pas toutes les catégories du sigle LGBTTIQQ2SA[261] en attendant que les requérants qu'ils accompagnent les apprennent et/ou s'identifient à l'une d'elles. Ils incitent même couramment ceux qui ont été mariés et ont eu des enfants à l'assumer en entretien, plutôt qu'à la dissimuler, en indiquant que les juges de l'asile sont au fait des spécificités contextuelles. Tout le travail de préparation aux entretiens avec les

[261] En langue anglaise : "*Lesbian*", "*Gay*", "*Bisexual*", "*Transgender*" and "*Transsexual*", "*Intersex*", "*Queer*", "*Questioning*", "*two spirits*", "*Allies*".

administrations de l'asile repose donc sur l'apprentissage de mises en récit claires, circonstanciées et cohérentes, détaillées et personnalisées, au prisme de l'OSIG.

L'attribution ou non du statut de réfugié semble alors davantage relever d'une épreuve orale codifiée et faite de conventions discursives, narratives et interactives que les candidats à l'asile doivent maîtriser pour éviter de générer le doute quant à leur sincérité. Il s'agit par exemple d'apprendre à situer son récit dans l'espace et dans le temps et à avancer dans le parcours de vie sans laisser dans l'ombre des périodes temporelles trop importantes. Il est conseillé aux requérants de décrire avec détail et précision chaque situation rapportée, de parler de son histoire personnelle et non de la condition des personnes homosexuelles en général dans le pays d'origine. D'autre part, un équilibre doit être trouvé pour suggérer suffisamment clairement un rapport sexuel sans pour autant entrer trop dans le détail, et insister davantage sur la dimension sentimentale ou émotionnelle des relations. De même, si les blessures corporelles suite à des agressions peuvent faire l'objet d'attestations médicales jointes au dossier, l'exposition directe de leur matérialisation corporelle à l'interlocuteur est proscrite.

Ces conventions interviennent notamment en réaction à des pratiques utilisées par certains États pour évaluer l'homosexualité, jugées dégradantes ou inadaptées par les associations de défense des droits qui les réprouvent moralement et les combattent politiquement (Jansen & Spijkerboer 2011 ; Hamila 2022)[262]. Or, ces conventions relèvent pour la plupart de codes interactionnels implicites. Elles ne sont pas explicitement présentées par l'administration mais identifiées sur le tas par les associations LGBTI spécialisées de l'asile. La plus ou moins grande proximité initiale des requérants avec les formes narratives et discursives attendues, ainsi que les modalités d'acquisition de ces « règles du jeu », posent alors la question de l'(in)égalité entre les candidats. En croisant les modalités de sélection des personnes suivies par l'association LGBTI spécialisée de l'asile au motif de l'OSIG et les différentes carrières de demande d'asile entre les enquêtés, la thèse permet de repérer ceux qui sont les plus à même de bénéficier d'un accompagnement associatif. Autrement dit, les effets socialisateurs des carrières de demande d'asile s'inscrivent dans le prolongement des socialisations préalablement produites dans les carrières migratoires, elles-mêmes orientées par les carrières sexuelles au pays.

[262] Ces pratiques dénoncées par le rapport Jansen & Spijkerboer (2011) et certaines d'entre elles sont exposées dans la note de bas de page n° 243 (Chapitre 6, *2.1. Comprendre les attentes du juge*, p. 316).

1.1. L'inscription dans des configurations sociales plus ou moins facilitantes pour obtenir un accompagnement associatif spécialisé

Face au nombre important de sollicitations, les bénévoles de l'association LGBTI militante du droit d'asile sont contraints de mettre en place des stratégies de « filtrage » (Giametta 2017, 2020) de l'accès à un accompagnement individualisé. Celui-ci s'opère sur la base de critères classants qui diffèrent d'une période à l'autre (Cesaro 2021 ; Chossière 2022) et d'un bénévole à l'autre, mais qui s'appuie toujours sur deux types de classements. Un classement « au besoin » (Jakšić 2016) réalisé par objectivation des ressources dont disposent les requérants en fonction de leur situation administrative et matérielle, en privilégiant les personnes les plus en difficulté ou à des stades de la procédure où l'action bénévole peut apporter quelque chose. C'est notamment pour cette raison que les personnes au stade du recours auprès de la CNDA et disposant d'un avocat, ne bénéficient que rarement d'un accompagnement associatif, à moins que ce dernier ne se poursuive après avoir été engagé dès le stade de l'OFPRA. Cette sélection « au besoin » ne permet cependant pas d'expliquer l'absence d'accompagnement de requérants dans des situations administratives défavorables et l'accompagnement d'autres pourtant hébergés en CADA, et déjà censés bénéficier de l'accompagnement d'un travailleur social dans ce cadre.

Une sélection « au mérite » (Jakšić 2016) intervient ensuite. Elle repose sur la capacité du requérant à convaincre de son homosexualité au cours de son premier échange lors de la permanence associative d'accueil. Cette capacité peut, entre autres, être liée à des attitudes corporelles et langagières efféminées, à condition qu'elles ne semblent pas mises en scène pour l'occasion. Elle renvoie aussi à l'apparente sincérité du discours produit en raison de l'aptitude à formuler des réponses détaillées et personnalisées aux questions posées par le bénévole sur certains éléments de vie. Cela nécessite de bien comprendre les questions, de faire l'effort de situer son récit dans l'espace et dans le temps et de ne pas donner l'impression de dissimuler des éléments d'une histoire de vie devant apparaître comme un ensemble cohérent.

Cette modalité de sélection « au mérite » interroge au regard des inégalités de réussite de l'exercice selon les ressources scolaires ou professionnelles, et plus spécifiquement selon les dispositions à l'expression orale. L'entrée du récit par l'homosexualité pose par ailleurs la question de l'effet des types de socialisations homosexuelles préalables. On remarque ainsi dans les entretiens que les enquêtés engagés dans une homosexualité *militante* au pays sont davantage enclins à se mettre en récit au prisme de l'homosexualité que ne le sont les enquêtés rapportant une homosexualité *pratique*

impliquant une socialisation homosexuelle réduite au cadre d'une pratique sexuelle secrète avec un partenaire exclusif (Bouchet-Mayer & Ferez 2023)[263].

Une autre manière d'emporter l'intime conviction des bénévoles oblige à faire preuve de son implication dans des mondes sociaux LGBTI en France. Certains peuvent ainsi contourner ces processus de sélection en étant directement introduits auprès d'un bénévole par un ancien demandeur d'asile qui a obtenu le statut de réfugié. Un réfugié dont l'homosexualité ne fait aucun doute est donc en mesure de certifier la « bonne foi » d'un demandeur. Cette forme d'intronisation nécessite toutefois pour les requérants de bénéficier de réseaux d'interconnaissance LGBTI préalablement constitués depuis le pays ou depuis l'arrivée en France.

Une autre solution qui peut s'avérer payante consiste à s'impliquer dans les activités de sociabilité organisées par l'association LGBTI militante du droit d'asile en s'y rendant visible, par exemple en aidant à l'organisation d'évènements. Cela peut permettre d'y rencontrer des bénévoles qui, ensuite, se montreront soucieux du bon accompagnement des personnes engagées dans les activités de l'association. Le travail de sélection des bénévoles se fonde donc sur des principes moraux : favoriser les personnes dont l'orientation sexuelle est la plus évidente, et privilégier l'accompagnement des personnes impliquées collectivement plutôt que de celles qui ne le sont pas.

Une fois l'accompagnement individuel obtenu, son maintien nécessite un travail continu pour assurer le bénévole de sa bonne foi en s'efforçant de se tenir à distance de la figure du « faux » (Fassin & Kobelinsky 2012 ; Akoka 2020) ou du « mauvais » requérant (Baudoin 2017 ; Hamila 2020). Ce travail passe à la fois par l'intégration des conseils et subtilités enseignées dans le cadre des préparations à l'épreuve orale et par l'implication dans les activités de convivialité organisées par l'association ou dans des réseaux d'homosociabilité. Le doute que peut alimenter un faible engagement dans les activités d'homosociabilité peut être compensé par des progrès importants dans l'acquisition des techniques narratives et discursives transmises dans le cadre de l'accompagnement associatif. L'engagement dans les activités et mondes sociaux LGBTI favorise systématiquement des apprentissages implicites, par socialisation, à des manières de se raconter, de se définir, de s'identifier au prisme du genre et de la sexualité.

Aussi, si la préparation associative à la demande d'asile vise des apprentissages planifiés et formalisés dans le cadre d'accompagnements bénévoles individualisés, elle encourage également – par des propositions plus informelles et officieuses des bénévoles – à engager des homosociabilités. Tant dans sa dimension explicite et formelle que dans ses encouragements plus implicites et informels, la préparation à la demande d'asile au motif de l'OSIG s'opère dans les mondes sociaux

[263] Les types d'homosexualités sont définis dans le chapitre 3 de la thèse : « *2.3. Gestion des identités sexuelles et de genre et types d'homosexualités* », p. 158-162).

LGBTI dont la fréquentation n'apparaît pas aussi aisée pour tous les enquêtés. Certains disposent d'hébergements dans les communautés LGBTI ou chez des personnes issues de réseaux d'homosociabilité constitués au pays ou depuis l'arrivée en France. Ces hébergements liés à l'intégration dans des réseaux d'homosociabilité peuvent, pour un temps, être gracieusement accordés ; mais ils nécessitent souvent, à terme, une contribution d'ordre économique ou des échanges de services sexuels ou ménagers. Les mieux dotés en ressources scolaires parviennent parfois à faire valoir leurs dispositions pour satisfaire aux exigences administratives nécessaires à l'obtention de l'autorisation dérogatoire d'accès au marché de l'emploi. C'est également les mieux dotés qui parviennent à faire valoir une expérience antérieure justifiant leur engagement dans différentes associations, dont de prévention du VIH, pour en tirer des dédommagements. Ces modalités d'hébergement et types de revenus contribuent à une certaine continuité et homogénéité de la mise en scène de l'identité sexuelle dans les différents mondes sociaux traversés, largement considérés comme *LGBTI friendly*.

À l'inverse, d'autres enquêtés moins dotés en ressources scolaires et (homo)sociales au pays font part d'une dualité plus importante dans la gestion de leur identité sexuelle. D'un côté, ils sont conduits à mettre en scène le respect des normes hétérosexuelles dominantes dans les mondes sociaux migrants ou diasporiques dans lesquels ils trouvent des solutions d'hébergement et l'accès à des emplois non déclarés ou illégalement occupés. De l'autre, ils doivent s'efforcer de performer l'homosexualité, ou à minima accepter un étiquetage public de cette dernière (par exemple en se rendant dans une association LGBTI ou en fréquentant des espaces d'homosociabilités), pour pouvoir bénéficier d'une préparation à la demande d'asile. La fréquentation de ces mondes sociaux LGBTI est alors vécue au prisme du risque qu'elle représente si elle est découverte dans les mondes sociaux migrants ou diasporiques dont certains enquêtés dépendent, plus que d'autres, pour leur survie.

Aussi, si tous traversent des contextes socialisateurs aux normes sexuelles et de genre plus ou moins contradictoires pendant la demande d'asile, c'est le niveau de dépendance respectif à l'égard des mondes sociaux LGBTI et hétéronormés, et les implications en cas de dévoilement public de leur homosexualité, qui varient. Ceux qui s'appuient sur leurs réseaux d'homosociabilité déjà existants à l'arrivée en France et renforcés depuis, ainsi que sur leurs ressources scolaires ou professionnelles pour trouver des solutions d'hébergement et des compléments de revenus dans les mondes sociaux LGBTI ou *LGBTI friendly*, sont beaucoup plus à même d'ajouter une socialisation LGBTI pour se préparer à l'asile. S'ils craignent aussi la révélation tous azimuts de leur homosexualité, notamment dans les communautés migrantes et diasporiques (et jusqu'au pays), la perte des ressources obtenues dans ces communautés serait – en cas d'exclusion – surmontable. Pour les autres, plus souvent engagés au pays dans une homosexualité *pratique* ou *identitaire*, c'est avant tout l'identité migrante

qui leur permet de subsister depuis l'arrivée en France. La fréquentation d'associations étiquetées LGBTI et l'implication dans les mondes sociaux LGBTI de manière plus générale, entrent en conflit avec les dispositions constituées lors de leurs socialisations antérieures ; et avec les normes dominantes dans les contextes socialisateurs dans lesquels ils passent le plus de temps en France et acquièrent les ressources indispensables à leur survie. Cette dépendance accrue à l'égard des mondes sociaux hétéronormés s'explique aussi par des dispositions scolaires ou professionnelles ne leur permettant pas de prétendre recourir à un complément de revenu dans des mondes *LGBTI friendly*. Ces faibles dispositions scolaires tendent également à compliquer le travail de mise en récit claire et convaincante de soi au prisme de l'homosexualité afin d'emporter l'intime conviction des bénévoles et de s'assurer un suivi individuel.

Avant même de prétendre à un suivi associatif individualisé à l'asile au motif de l'OSIG, il convient d'avoir connaissance de ce motif de demande d'asile et de l'existence d'associations LGBTI spécialisées susceptibles de délivrer un accompagnement. Là encore, à leur arrivée en France, ceux impliqués dans des homosexualités *militantes* au pays sont souvent hébergés, au moins pour un temps, grâce aux réseaux d'homosociabilité bâtis depuis le pays. Leurs hôtes les informent alors que les persécutions craintes ou subies en raison de l'OSIG constituent un motif légitime de demande d'asile et les orientent fréquemment vers les associations LGBTI spécialisées. Ces hôtes peuvent aller jusqu'à mobiliser leurs propres réseaux pour leur assurer un accompagnement, des fois un travail. À l'inverse, ceux qui ne présentent pas de telles ressources (homo)sociales à l'arrivée, qui plus est lorsque leur faible maîtrise du français accroit leur dépendance à l'égard de la communauté migrante, peinent à identifier l'OSIG comme motif légitime de demande d'asile et les associations LGBTI spécialisées comme ressources.

À l'arrivée en France, les dispositions sociales des enquêtés constituent des ressources ou des obstacles à l'accès à un accompagnement en partie dépendant de la conviction produite par la mise en récit de soi au prisme de l'homosexualité. L'accès à un tel accompagnement est aussi dépendant des mondes sociaux fréquentés, plus ou moins favorables à l'orientation vers la procédure d'asile au motif de l'OSIG, vers les associations LGBTI spécialisées, et à l'engagement d'homosociabilités. Au final, les niveaux de dotation en ressources scolaires et (homo)sociales semblent agir de concert sur l'accès aux contextes et ressources pour survivre et demander l'asile, et participer au renforcement d'inégalités dispositionnelles déjà existantes face à l'exercice de mise en récit de soi à partir duquel les juges de l'asile décident d'attribuer ou non le statut de réfugié.

1.2. Des socialisations sexuelles différenciées au pays en fonction des configurations familiales et contextes de vie

Nous venons de pointer les inégalités existant *a priori* entre les requérants pour répondre aux exigences narratives et discursives des juges de l'asile en fonction de leurs ressources scolaires et (homo)sociales. Ces inégalités initiales sont susceptibles d'être compensées par un accompagnement associatif LGBTI spécialisé. Elles semblent au contraire renforcées par les modalités de sélection des candidats à un tel accompagnement en raison des attentes implicites d'homosociabilité et d'exposition publique de l'homosexualité qu'implique ce suivi. Satisfaire ces attentes oblige à une (re)socialisation plus importante pour les moins dotés en ressources scolaires et (homo)sociales. Ces mêmes ressources scolaires et (homo)sociales pèsent aussi sur les configurations sociales et les situations de vie pendant la procédure de demande d'asile, produisant des contextes socialisateurs plus ou moins en conflit avec les socialisations induites par la préparation associative à la procédure. Ces contextes activent ou inhibent des dispositions plus ou moins en rapport avec celles attendues dans le cadre de la (re)socialisation associée à l'accompagnement à la demande d'asile au motif de l'OSIG. Les résultats éclairent ainsi un effet hystérésis engendré par l'articulation de ces deux processus (effet des dispositions antérieures et effet des contextes immédiats) qui se nourrissent l'un l'autre et participent à façonner les conditions sociales de la reconnaissance ou non comme réfugié, indépendamment des persécutions réellement subies ou craintes à l'origine de l'exil.

Un premier constat concerne l'influence des configurations familiales sur les types d'homosexualité au pays, et notamment les niveaux d'engagement dans des réseaux d'homosociabilités. Comme le note Sayad (1980), il est compliqué de transposer tels quels les modèles français de différenciation et de classement des familles à partir de capitaux économiques et culturels à d'autres contextes nationaux, notamment extra-européens. Les enquêtés ne connaissent pas forcément les revenus exacts de leurs parents, le nombre d'enfants varie énormément selon les familles, et les rapports à la culture légitime sont difficiles à déterminer. Nous utilisons cependant plusieurs critères pour distinguer les familles entre elles. L'un d'eux consiste à les répartir entre deux grands pôles idéaux-types qualifiés, par les enquêtés eux-mêmes, de familles « traditionnelles » ou « modernes ». Ces termes émiques, qui émergent spontanément de tous les entretiens, visent essentiellement à qualifier un positionnement vis-à-vis de l'ancienne puissance coloniale marqué par le rejet (famille traditionnelle) ou d'alignement (famille moderne).

Les familles considérées comme *modernes* ont ainsi souvent voyagé hors du continent africain, disposent de métiers déclarés, parfois en lien avec des ONG ou entreprises internationales,

inscrivent leurs enfants à l'école « française »[264], présentent des capitaux scolaires plus importants, sont urbaines, acceptent une indépendance plus grande à l'égard de l'environnement familial et social entrainant parfois un positionnement plus souple à l'égard de l'homosexualité ou des normes de genre. À l'inverse, les familles définies comme *traditionnelles* n'ont jamais quitté le continent africain ou le pays, ce qui est parfois présenté comme l'affirmation d'un positionnement identitaire et culturel. Les parents occupent le plus souvent des métiers dans l'économie informelle, le secteur tertiaire et/ou des statuts religieux, et sont plus nombreux à inscrire leurs enfants exclusivement à l'école coranique. Ils disposent de capitaux scolaires généralement plus faibles et résident plus souvent en milieu rural ou dans les quartiers populaires des grandes métropoles. Les statuts sociaux et modes de vies de ces familles sont beaucoup plus dépendants de leur intégration sociale et d'une certaine exemplarité familiale, entrainant des positionnements et réactions de rejet franches et parfois violentes à l'égard de l'homosexualité des enquêtés.

Cette bi-catégorisation émique, à partir de laquelle les enquêtés définissent leur famille en comparaison aux autres, semble faire correspondre des niveaux de dotation en ressources scolaires et économiques avec des niveaux d'intégration sociale et d'exposition à la pression morale et aux normes de genre et de sexualité. Réalisée à partir de récits rétrospectifs depuis la France, elle doit toutefois être prise avec précaution tant les représentations tranchées qu'elle véhicule sont susceptibles d'écraser le jeu plus nuancé et complexe des différents indicateurs manipulés. Une recherche plus directement attentive à ces indicateurs permettrait sans doute d'enrichir et d'affiner l'analyse.

En revanche, ces catégories débouchent sur un constat marquant : tous les enquêtés qui rapportent une expression de genre « efféminée » pendant l'enfance sont issus de familles qualifiées de « modernes », qui ont en partie toléré les transgressions de genre, ou ne se sont tout du moins pas évertuées à les réprimer. Les récits d'enfance de ces enquêtés rapportent combien les expressions de genre transgressant le « scénario culturel » (Bozon & Giami 1999 ; Gagnon 1973, 2008) ont produit des assignations minoritaires ou des brimades, favorisant leur identification comme « homosexuel » par des hommes « virils » souvent plus âgés et à la recherche de relations sexuelles avec des hommes, entrainant une entrée précoce dans la sexualité. Ces assignations contribuent à favoriser les regroupements minoritaires entre personnes exclues des espaces de pratiques et de loisirs masculins. Elles favorisent ainsi progressivement une construction identitaire minoritaire, mais aussi la constitution d'un réseau d'homosociabilité associé à des espaces de regroupement et des normes d'interaction spécifiques. Cette entrée dans une homosexualité subculturelle est

[264] Le terme n'est ici pas employé pour désigner les écoles françaises à l'étranger mais l'école publique laïque, par opposition à l'école coranique.

d'autant plus courante pour les enquêtés provenant de familles dites « modernes » – dont les modes de vie et statuts sociaux sont moins dépendants du qu'en-dira-t-on et des jugements sociaux – qui se déclaraient « efféminés » durant l'enfance. Ces configurations sociales et familiales autorisent par ailleurs le report des injonctions à la mise en scène de l'hétérosexualité par le mariage et la parentalité, notamment grâce aux prétextes fournis par les études universitaires et les carrières professionnelles. Ces parcours favorisent en outre la fréquentation d'espaces d'homosociabilité où les plus âgés conseillent aux plus jeunes de renforcer leur indépendance à l'égard de leur famille, entre autres par l'acquisition d'une situation professionnelle et économique offrant un statut social favorable.

A contrario, les enquêtés issus de familles défavorisées et dites *traditionnelles* se définissent tous comme « virils » et indiquent que le soupçon n'a commencé à peser sur eux qu'au moment de l'adolescence, en raison de l'absence de copines ; ou ensuite, lors de l'expression de résistances à contracter un mariage. Intégrés plus jeunes dans la vie professionnelle, souvent dans des activités informelles et sans perspectives d'évolution, les injonctions au mariage et à la parentalité apparaissent beaucoup plus tôt et se font plus pressantes. Ces injonctions ont d'autant plus d'effets que les enquêtés issus de familles *traditionnelles* sont pour la majeure partie dépendants de leurs familles ou d'amis de leurs familles dans leurs activités professionnelles[265]. D'autre part, la surveillance accrue de l'environnement familial, mais aussi social – notamment à l'échelle de la famille élargie et du quartier (en raison de l'intégration sociale plus forte des familles) –, contribue à la fois à accroitre la pression à la mise en scène de l'hétérosexualité, mais également à compliquer la création de « bulles de liberté » nécessaires à l'implication dans des réseaux d'homosociabilité, auxquels l'identification comme « viril » ne facilite pas l'intégration *a priori*. S'ils ne cèdent pas aux injonctions familiales au mariage, ces enquêtés sont contraints de rompre avec leurs familles pour vivre seuls dans une autre région. Dans un cas comme dans l'autre, ils ont tendance à adopter des sexualités réduites à un partenaire exclusif (avec le plus souvent au moins un des partenaires qui est marié), dans une situation marquée par l'impératif de dissimulation de toute attitude ou discours susceptible de trahir cette relation secrète.

Tout semble finalement concourir à la surdétermination sociale de la construction de ressources (homo)sociales différenciées liées à l'accès plus ou moins possible à des espaces d'expression de l'homosexualité à l'avantage des mieux dotés en ressources scolaires et économiques, issus de familles dites *modernes*. Les mieux dotés en ressources scolaires et homosociales semblent donc *a priori* les plus susceptibles d'approcher des exigences discursives de l'OFPRA par une aisance à dire

[265] Omran travaille pour son beau-frère, Bamba ou Boubakar avec leurs pères. À titre d'exemple, Bamba explique travailler en famille. Son frère ainé reprend le statut d'Imam du père et les frères cadets reprennent le commerce sous la houlette financière du frère ainé.

leur homosexualité grâce à des dispositions acquises au pays : des dispositions orales liées au capital scolaire, et des dispositions à l'expression de soi au prisme de l'homosexualité acquises par l'engagement dans les réseaux homosociaux. Aussi, on observe parmi les enquêtés une corrélation quasi systématique entre le niveau de dotation dans ces deux types de ressources (scolaires et homosociales) et le niveau de dotation en ressources économiques.

1.3. Socialisation à et par la migration : le poids des ressources scolaires, économiques et (homo)sociales

Ces trois types de ressources, scolaires, économiques et homosociales pèsent également sur les conditions de migration des enquêtés. À une exception près, la révélation publique de l'orientation sexuelle produit chez tous une rupture avec la famille et l'environnement social dans lequel elle s'insère. Les conséquences de cette rupture sont plus brutales pour les moins dotés en ressources scolaires, économiques et (homo)sociales, issus de familles dites *traditionnelles*. Le statut de ces familles étant souvent dépendant de leur intégration sociale et de leur exemplarité[266], ces dernières sont contraintes de se positionner sans ambiguïté pour espérer conserver leur position sociale et se protéger des effets d'exclusion et de déclassement que la présence d'un enfant homosexuel fait peser sur elles. La réaction de rejet est d'autant plus radicale que l'homosexualité est publiquement avérée. La découverte de cette dernière peut parfois conduire à des cérémonies de désensorcellement menées par des féticheurs pour extirper le démon qui a pris possession du corps de l'enquêté. Dans d'autres familles, lorsque l'affaire est publicisée, la tentative d'assassinat par le chef de famille, qu'il soit le père ou le frère, peut s'avérer être la seule solution pour laver l'affront.

En cas de réaction insuffisante, c'est l'environnement social immédiat de la famille – souvent lié à des quartiers de milieu populaire – qui prend le relais. Ces évènements me sont relatés plusieurs mois et souvent années après les faits, conduisant à un récit assez factuel et présentant une certaine cohérence. Un travail d'approfondissement serait toutefois à réaliser par une enquête dans les pays d'origine afin d'analyser plus finement les ressorts et les variations des réactions sociales à la révélation de l'homosexualité dans leur instantanéité et en fonction des différentes configurations familiales et environnements sociaux. Toujours est-il que les réactions semblent beaucoup plus violentes et menaçantes pour la vie des individus les moins dotés en ressources scolaires, économiques et (homo)sociales, également plus fréquemment issus de familles qualifiées de

[266] L'importance de l'exemplarité familiale est particulièrement explicite dans le récit livré par Bamba (Chapitre 3, *1.2. Contrôle social du genre et de la sexualité : un enjeu de rupture en contexte post-colonial*, p. 142-143). Lahire (2016) repère également l'attention croissante à l'exemplarité dans les franges supérieures des classes populaires ou les franges les plus basses des classes moyennes dans une logique de distinction à l'égard de catégories sociales inférieures socialement discrédités et incarnant une figure repoussoir.

traditionnelles. Pour eux, la rupture avec l'environnement social et familial est brutale et immédiate. Leurs faibles ressources (homo)sociales renforcent un effet d'isolement. Ils ne savent pas qui est au courant et qui ne l'est pas, ni à qui ils peuvent se fier. La révélation de l'homosexualité produit ici une rupture sociale qui implique un changement de situation professionnelle, des conditions d'hébergement et des réseaux de connaissances et de soutien dans un ailleurs géographique et social.

L'installation dans une autre ville du pays est plus ou moins durable, jusqu'à la survenue d'un autre incident lié à l'homosexualité. Il s'agit parfois simplement d'une installation provisoire, le temps de trouver les moyens de rallier l'Europe. À l'opposé, les réactions des familles des enquêtés les mieux dotés apparaissent moins radicales, soudaines et menaçantes pour leur vie. Si la révélation de l'homosexualité se solde aussi fréquemment par une rupture familiale, celle-ci est généralement moins brutale et implique moins souvent le recours à la violence physique et aux interventions extérieures, par exemple de membres du voisinage. Les mieux dotés disposent par ailleurs de ressources (homo)sociales constituées dans des réseaux d'homosociabilités souvent en mesure de les héberger et de les aider à envisager la suite.

L'organisation du départ du pays d'origine est également très différente selon les ressources scolaires, économiques et (homo)sociales. Les ressources scolaires favorisent la connaissance des procédures relatives à l'obtention d'un visa par une expérience antérieure plus fréquente de voyages à l'international. Elles facilitent aussi la compréhension des enjeux politiques liés à la migration, conduisant à éviter de présenter le voyage vers la France comme des vacances ayant vocation à « *voir après comment m'installer* » comme l'a naïvement fait Omran[267], dont la demande de visa a été rejetée. Les ressources scolaires se traduisent également en ressources professionnelles qui permettent de justifier de motifs légitimes pour obtenir un visa (comme le fait de suivre une formation ou de participer à une conférence, par exemple), notamment pour les enquêtés travaillant dans des ONG internationales ou bénéficiant d'emplois les mettant en contact avec des Européens susceptibles de les aider à se procurer des invitations professionnelles ou parfois personnelles. Les ressources scolaires et professionnelles semblent donc déterminantes pour l'obtention d'un visa. En plus de disposer de connaissances à l'étranger dans le cadre familial ou professionnel, les mieux dotés disposent en outre de réseaux d'homosociabilité capables de leur venir en aide et/ou de leur faire profiter de leurs propres réseaux (homo)sociaux, notamment à l'étranger, pour obtenir un visa. Enfin, lorsque ce dernier est obtenu, les ressources économiques constituent une condition *sine qua non* pour pouvoir acheter un billet d'avion. Les ressources propres des enquêtés et/ou de

[267] Cf. extrait d'entretien avec Omran (Chapitre 4, *2.3. Se heurter à l'impossibilité d'utiliser la voie aérienne*, p. 199-200).

leurs familles peuvent alors parfois être complétées grâce à un soutien financier venu des réseaux homosociaux militants.

Les moins dotés sont quant à eux beaucoup plus en difficulté pour passer par la voie légale (liée à l'obtention d'un visa en bonne et due forme) et peuvent, s'ils disposent de ressources économiques laborieusement épargnées, faire appel à un passeur pour être accompagnés dans les démarches visant à acquérir un visa et un titre de transport valable, ou à obtenir de faux papiers en échange de plusieurs milliers d'euros. Cela implique néanmoins de disposer d'une épargne conséquente et d'être en capacité d'entrer en contact avec un passeur, ce qui n'est pas toujours facile compte-tenu de la rupture sociale engendrée par la révélation de l'homosexualité et de la perte de ressources sociales induite. Alors que les enquêtés les mieux dotés en ressources scolaires et (homo)sociales ont presque tous recours à des vols directs vers la France, les moins dotés en la matière, mais qui disposent de ressources économiques, parviennent à atteindre l'espace Schengen grâce à des passeurs, mais parfois en entrant par un autre pays que la France.

Quoi qu'il en soit, les moins dotés dans les trois types de ressources évoquées sont contraints de partir à la hâte par voie indirecte, ce qui implique l'usage d'une pluralité de moyens de transport et des parcours migratoires de plusieurs mois à plusieurs années. Sans revenir sur le détail des épreuves rencontrées par les enquêtés ayant recouru à un parcours migratoire indirect[268], ils ont été confrontés à des situations de violence physique ou symbolique, notamment en raison de l'asymétrie de position sociale dans les différents pays traversés. Ces parcours sont aussi marqués par des solidarités avec des compagnons de route présentant des traits raciaux, ethniques ou nationaux communs. Ces liens de solidarité favorisent l'accès à des informations, des emplois, des solutions d'hébergement. Ils conduisent à se « serrer les coudes » dans les tensions et rivalités interraciales à l'œuvre dans les camps d'exilés ou dans l'accès parfois vital aux emplois non déclarés. Les dispositions à taire et dissimuler tout élément susceptible de suggérer l'homosexualité se renforcent tout au long du parcours migratoire, y compris pour ceux qui ont recours à la prostitution homosexuelle durant leur parcours migratoire.

Par les socialisations qu'elles favorisent, les dispositions scolaires, économiques et « culturelles » des familles pèsent sur les carrières homosexuelles au pays et les dispositions (homo)sociales des enquêtés. Puis, suite à la révélation de l'homosexualité, les dispositions scolaires, économiques et (homo)sociales des enquêtés ont également un impact sur les trajectoires migratoires empruntées pour gagner l'Europe, avec des effets socialisateurs différenciés qui renforcent les écarts de dispositions (homo)sociales entre les enquêtés, en suscitant une certaine continuité des socialisations pour les mieux dotés initialement et la poursuite de la dissimulation de

[268] Épreuves largement présentées dans la troisième partie du quatrième chapitre de la thèse.

l'homosexualité pour les moins bien dotés. L'importante polarisation du niveau de dotation dans les ressources scolaires, économiques et homosociales et leur entremêlement participe à produire des enquêtés fortement dotés et d'autres peu dotés de l'ensemble de ces trois ressources. Cette lecture dichotomique gagnerait sans doute à être affinée par un travail spécifiquement consacré à l'homosexualité en Afrique de l'Ouest, et même par pays, ou encore aux trajectoires migratoires. L'enjeu est ici surtout de montrer la manière dont, globalement[269], les effets des socialisations antérieures convergent pour susciter des configurations sociales qui renforcent les écarts initiaux de dispositions et de ressources et conduisent notamment à des migrations directes par voie aérienne ou à des migrations indirectes. Ces modalités de migrations différenciées renforcent plutôt qu'elles ne « troublent » la polarisation observée en terme d'expression sociale des identités homosexuelles entre les mieux et les moins bien dotés.

À l'arrivée en France, le type de migration influence très fortement le statut administratif et les conditions matérielles d'accueil dont bénéficient les enquêtés. En application des règlements européens de régulation du droit d'asile, ceux qui ont migré par voie terrestre et maritime et sont entrées dans l'espace Schengen par l'Espagne, la Grèce ou l'Italie sont soumis au règlement de Dublin[270], de même que les personnes qui ont eu recours à un passeur et n'ont pas pu choisir la destination de leur vol. Les enquêtés concernés ont tous refusé de retourner dans le premier pays de l'espace Schengen responsable de l'instruction de leur demande, invoquant un sentiment de proximité avec la France dont ils parlent la langue et dont les chaines de télévision sont diffusées au pays en raison du passé colonial. Ce refus peut aussi être motivé par le fait que le renvoi vers le pays d'entrée dans l'espace Schengen est annoncé plusieurs mois après l'arrivée en France, alors que les enquêtés ont déjà constitué des réseaux amicaux, de solidarité et de survie.

En cas de non réponse aux convocations, ils sont déclarés « en fuite », c'est-à-dire en situation irrégulière sur le territoire pendant 18 mois, avant que leur demande puisse être instruite par la France. Pendant cette période d'irrégularité, ils n'ont ni le droit de travailler, ni le droit à des aides sociales. Sans-papiers, ils doivent éviter les contrôles policiers (Jounin 2018 ; Le Courant 2022). À la reprise de l'instruction de leur demande (au bout de 18 mois), ils ne se voient la plupart du temps pas accorder les conditions matérielles d'accueil (CMA)[271] prévues en compensation de

[269] « Globalement » vise ici à mentionner l'existence de cas limites dont l'étude plus approfondie permettrait d'affiner l'analyse. C'est par exemple le cas de Samba, très peu doté en ressources scolaires, économiques et homosociales mais qui explique avoir eu la chance de travailler pour un homme aisé qui, pour le récompenser de sa fidélité, l'a aidé à quitter le pays par voie aérienne directe.

[270] Voir la note de bas de page n° 93 pour rappel sur le fonctionnement du règlement Dublin III (p. 95).

[271] Cf. note de bas de page n° 100 (p. 98) concernant les modalités d'attribution des conditions matérielles d'accueil.

l'interdiction d'accès au marché de l'emploi – sauf dérogation[272] – pendant toute la durée de la procédure. On constate ainsi une inégalité statutaire. D'un côté, les enquêtés les mieux dotés en ressources scolaires, économiques et (homo)sociales qui ont pu voyager en avion, avec un visa, directement en France, et demander l'asile dans les trois mois suivant leur arrivée, bénéficient d'un statut régulier et des CMA. De l'autre, les enquêtés les moins dotés dans ces différents types de ressources sont arrivés en France par voie indirecte et, pour la majeure partie, ne disposent pas de statut régulier sur le territoire pendant une période, ni de CMA.

La catégorie administrative à laquelle sont assignés les enquêtés à l'initiation de la demande d'asile fait émerger un nouveau type de ressources *administrativo-matérielles* associé à la régularité ou non du titre de séjour et au niveau d'attribution des CMA – allant de l'absence totale à l'attribution d'un hébergement et de 204€ pour trente jours. L'attribution d'une situation administrative régulière et de conditions matérielles d'accueil complètes est en grande partie déterminée par les dispositions scolaires, économiques et (homo)sociales des enquêtés. D'abord, parce que les moins bien dotés dans les trois types de ressources sont ceux qui sont les plus susceptibles d'entrer dans l'espace Schengen par un autre pays et de se voir placer en situation irrégulière pendant 18 mois avant de pouvoir (re)demander l'asile, sans accès aux CMA. Mais aussi, à l'inverse, parce que les mieux dotés arrivent davantage par migration aérienne directe, ce qui facilite l'accès à ces Conditions matérielles d'accueil dans leur intégralité, à condition de les accepter lorsqu'elles sont proposées, de ne pas dire qu'on dispose d'un hébergement solidaire et d'initier sa demande d'asile dans un délai de trois mois après l'arrivée en France.

Les mieux dotés sont davantage en mesure de respecter ces règles dès lors qu'ils sont, pour une part, accueillis à leur arrivée en France par des connaissances issues des réseaux d'(homo)sociabilité au pays qui, en plus de les héberger quelques temps, les informent de l'existence de la demande d'asile au motif de l'OSIG (pour ceux qui n'en avaient pas encore connaissance) et les orientent vers les associations LGBTI spécialisées. Cette orientation peut être associée à un soutien, en jouant de leurs relations. Ce soutien intervient parfois avant le premier rendez-vous à l'OFII, permettant là encore aux enquêtés qui en bénéficient d'être prévenus des éventuels pièges à contourner pour être certains de bénéficier des meilleures conditions matérielles d'accueil possibles.

Aussi, pour les rares enquêtés bien dotés en ressources scolaires qui ne disposent pas de réseaux de connaissances LGBTI, ces ressources leur permettent assez rapidement de pouvoir chercher sur Internet et d'identifier à la fois l'asile au motif de l'OSIG et les associations LGBTI spécialisées. Les ressources économiques facilitent les conditions de migration mais peuvent aussi avoir un effet

[272] Pour plus d'informations au sujet des conditions d'accès au marché de l'emploi pendant la demande d'asile (chapitre 5, *2.1. La voie légale : rentes, engagements associatifs dédommagés ou autorisations de travail*, p. 257-258).

pervers, notamment pour les personnes qui ont l'habitude de venir en vacances en France. Pas toujours informées de l'existence d'un délai, ou du temps d'appel téléphonique nécessaire à l'initiation de la demande[273], elles peuvent dépasser le délai de trois mois.

Les ressources scolaires, économiques et (homo)sociales contribuent ainsi à produire des conditions migratoires et d'arrivée sur le sol français qui agissent sur les premières interactions avec les administrations de l'asile et la catégorisation des enquêtés par ces dernières. Cette catégorisation contribue à apporter de nouveaux types de ressources pour les mieux dotés, que les moins dotés se voient pour leur part refuser. Les inégalités initiales se trouvent ainsi renforcées par les conditions de migration et les procédures d'octroi de ces ressources *administrativo-matérielles*.

1.4. Resocialisation homosexuelle pendant la demande d'asile entre rupture et continuité

Ces inégalités d'attribution des conditions matérielles d'accueil permettent aux mieux dotés en ressources scolaires, économiques et homosociales ayant majoritairement pu migrer par voie aérienne directe de disposer d'un logement et de 200 € par mois ou de 400€ par mois en l'absence de logement. Ces ressources peuvent parfois être complétées dans les réseaux d'homosociabilité ou *LGBTI friendly*. Les moins bien dotés, en revanche, se retrouvent dans une grande dépendance à l'égard de mondes sociaux non LGBTI. Face au déficit d'attribution des conditions matérielles d'accueil, ils doivent recourir au « travail au noir » pour survivre. Cette dépendance accrue à l'égard des mondes sociaux migrants et diasporiques renforce les socialisations (homo)sexuelles au pays déjà marquées, chez ces enquêtés, par la dissimulation de l'orientation sexuelle et la distance à l'égard des réseaux d'homosociabilité. Cette dépendance renforce aussi la crainte de ces enquêtés de perdre leurs conditions de survie en voyant leur orientation sexuelle révélée dans les communautés dont ils sont dépendants et où la norme hétérosexuelle est perçue comme difficilement négociable.

Cette approche à l'échelle des parcours de vie permet d'éclairer l'intérêt de l'articulation entre sociologie des socialisations et sociologie interactionniste. On voit ainsi la manière dont les socialisations favorisent la survenue de configurations contextuelles d'une part (dans un processus de « socialisation à ») ; mais aussi la manière dont ces configurations et les socialisations qu'elles produisent renforcent les dispositions préalables (dans un processus de « socialisation par »).

[273] Cf. note de bas de page n° 184 (chapitre 5, *1.2. S'engager dans une demande d'asile : les voies tortueuses de l'accès à l'information*, p. 246) expliquant le fonctionnement téléphonique d'initiation des demandes d'asile.

La thèse éclaire ainsi les processus de construction des dispositions à recourir à des dispositifs étiquetés LGBTI dont la fréquentation augmente les chances d'être reconnu réfugié. À défaut de pouvoir observer directement les socialisations des enquêtés dans leurs pays d'origine, ou ethnographier les trajectoires migratoires *in situ*, la dimension diachronique des socialisations a dû être appréhendée à partir de récits rétrospectifs de type autobiographique. L'étude des socialisations depuis l'arrivée en France s'appuie pour sa part sur des récits croisés avec des observations directes, notamment des interactions avec les institutions sanitaires et de l'asile, permises par la pluralité des postures d'enquête occupées. L'ethnographie multi-située est apparue essentielle pour s'extraire des conventions qui régissent les interactions et contraignent les échanges entre les enquêtés et les agents des institutions. Cette extraction des assignations institutionnelles a permis de documenter les contextes socialisateurs non-LGBTI et pourvoyeurs de ressources nécessaires à la survie pendant la demande l'asile, dont l'évocation conduit les enquêtés à présenter une figure qui s'éloigne de celle, exemplaire, qu'ils essayent de performer dans leurs interactions avec les institutions. Elle a également permis la collecte d'éléments biographiques proches de ceux sollicités par les instances de l'asile et à partir desquels la décision d'attribution (ou non) du statut de réfugié est prise. Pour les enquêtés, tout « faux pas » dans la mise en récit de soi auprès d'un représentant institutionnel fait craindre des répercussions négatives sur la procédure.

Cette méthodologie attentive à la comparaison des sujets et des différents niveaux de discours produits selon les interactions, éclaire des expériences soumises à ce que Michael Pollak (1993) qualifiait de « gestion schizophrène de vie » afin de désigner les jeux de mise en scène de « façades » (Goffman 1973) dissimulant ou affichant l'hétérosexualité ou l'homosexualité en fonction des mondes sociaux traversés, des normes sexuelles et de genre dominantes et des injonctions plus ou moins paradoxales vécues selon les configurations sociales (Elias 1993, Bourocher 2019). On repère ainsi que le passage d'un monde social à l'autre nécessite des ajustements et que la fréquentation des mondes LGBTI est cachée dans les mondes non-LGBTI. Aussi l'investissement des premiers implique souvent une moindre dépendance à l'égard des seconds et/ou une position sociale favorisée. Dès le pays d'origine, les carrières homosexuelles, et notamment le niveau de fréquentation de lieux étiquetés LGBTI, le nombre de personnes LGBTI connues ou le nombre de celles informées de l'orientation sexuelle varie énormément selon les enquêtés. Les mieux dotés en ressources scolaires et économiques sont aussi ceux qui disposent de davantage de ressources homosociales.

Ces ressources deviennent capitales au moment de fuir le pays afin d'éviter les affres d'une longue migration par voie terrestre et maritime à laquelle se trouvent le plus souvent contraints les moins dotés en ressources scolaires, économiques et (homo)sociales. Les difficultés engendrées par ces migrations longues renforcent par ailleurs les dispositions à la dissimulation de l'homosexualité des

moins dotés, pris dans des sociabilités viriles et des contextes de violence où leurs résistances mentale et physique (ainsi que leur force de travail) sont mises à rude épreuve, tout comme elles renforcent les proximités avec d'autres migrants originaires du même pays, région ou appartenant à la même ethnie. À l'arrivée en France, ces parcours migratoires longs prédisposent en outre à l'attribution de ressources statutaires et matérielles dégradées ayant pour effet d'accroitre la dépendance à l'égard des communautés diasporiques pour survivre. Les socialisations qui se déploient dans chacune des carrières homosexuelles, migratoires et de demande d'asile renforcent mutuellement les dispositions de départ des enquêtés.

Cet effet de polarisation des socialisations et dispositions associées favorise *in fine* le recours des mieux dotés aux mondes sociaux étiquetés LGBTI et complique le recours des moins dotés à ces mêmes mondes et aux dispositifs d'aide associés. La (re)socialisation homosexuelle induite par la demande d'asile au motif de l'OSIG apparaît ainsi beaucoup moins importante pour les mieux dotés au regard de leurs dispositions homosociales préalables, mais aussi moins en contradiction avec les normes dominantes des contextes socialisateurs dans lesquels ils évoluent.

Aussi, l'obtention du statut de réfugié a entrainé, pour tous les enquêtés avec qui un contact a été conservé, une rupture par rapport aux socialisations homosociales observées durant la demande d'asile. Indépendamment des dispositions individuelles, plus aucun ne s'implique bénévolement contre dédommagement dans l'association de santé publique. Ce désengagement semble marqué par la nécessité matérielle d'une source de revenu plus importante, ainsi que par la volonté de laisser la place à quelqu'un en cours de demande d'asile à qui l'accès au marché de l'emploi est interdit. Ce constat d'un désengagement des mondes sociaux LGBTI fréquentés pendant la demande d'asile est également vrai pour l'engagement dans l'association LGBTI militante du droit d'asile, sauf par l'entretien d'échanges amicaux ou de courtoisie avec certains bénévoles. Seuls certains, parmi les enquêtés les mieux dotés, repensent leur engagement à des fins de formation ou de professionnalisation afin de limiter le déclassement social auquel conduit la migration et la dévalorisation de leurs diplômes.

Tous rapportent les difficultés qu'ils ont rencontrées, après l'obtention du statut de réfugié, pour trouver un logement dont le loyer coûte plus de la moitié de leur salaire, rarement supérieur au SMIC[274], le plus souvent situé en banlieue ou dans les quartiers populaires de la capitale où les personnes issues de l'immigration sont particulièrement représentées. Dans la continuité des socialisations (homo)sexuelles au pays, les enquêtés prêtent attention à ne pas trop exposer leur orientation sexuelle, par crainte de problèmes avec les voisins ou les jeunes du quartier. Après avoir

[274] Le salaire minimum de croissance (SMIC) est le salaire minimum qui peut être légalement attribué à un employé pour un emploi de 35h hebdomadaires de travail. En 2023, il est de 1383,08€ nets, soit 9,11€ de l'heure.

parfois expérimenté une phase d'affichage circonstancié de leur orientation sexuelle pendant la procédure de demande d'asile, les enquêtés tendent à renouer avec des expériences homosexuelles plus proches de celles vécues au pays, secrètes ou tacites (Decena 2008 ; Amari 2013), une fois le statut de réfugié obtenu. Ce retour en arrière semble marquer l'ancrage des dispositions préalablement acquises.

À leur arrivée en France, les enquêtés semblent vite pris par un sentiment de double imposture. Ils ne parviennent pas vraiment à se sentir appartenir et à s'identifier à la communauté LGBTI visible d'un côté, et ne se sentent pas totalement affiliés de la diaspora de l'autre. Ce processus a été très bien analysé par Damien Trawalé (2015, 2017, 2018) à propos des gays noirs vivant en France, et de la manière dont ils sont discriminés en tant que Noirs prétendument homophobes dans les communautés LGBTI, et en tant que Noirs prétendument gays dans les espaces diasporiques. Sa compréhension pourrait être enrichie en étudiant plus en détail la diversité des expériences de personnes réfugiées.

Si la discrimination vécue est une chose, il y a également ici un sentiment d'imposition de formes ou de modèles culturels de l'homosexualité « occidentales ». Car si la procédure de demande d'asile conduit à performer momentanément ces formes ou modèles, cette (re)socialisation ne semble que circonstancielle et relativement superficielle, et ne participe pas d'une transformation profonde des dispositions préalables qui émergent à nouveau une fois le statut obtenu. À cette période de l'asile, marquée par la négociation d'injonctions identitaires multiples, succède ainsi, pour les mieux dotés – qui se sont le plus engagés dans cette (re)socialisation homosexuelle, une période d'introspection pour se demander ce qu'ils désirent personnellement et des identités sexuelles qu'ils souhaitent mettre en scène publiquement.

Les enquêtés tendent ainsi à s'affirmer d'autant plus dans les relations amoureuses, notamment pour ceux qui utilisent les applications de rencontres, qui n'éprouvent désormais plus de honte ou de gène à ne pas céder aux injonctions culpabilisantes de leurs partenaires à ne pas utiliser le préservatif, quitte à ne pas avoir de rapports sexuels. Ils se constituent des réseaux d'homosociabilité plus restreints, qui s'intègrent généralement à un groupe d'amis non exclusivement LGBTI, et entretiennent (pour la plupart) une séparation entre les lieux d'affirmation et de dissimulation de l'OSIG. Aussi, la phase de socialisation homosexuelle associée à l'asile, perçue comme une attente d'adaptation à la culture du pays d'accueil, prend fin. Si la couverture du mariage n'est pas reprise, des formes d'homosociabilités et de gestions identitaires proches de celles qui prévalaient au pays, et avec lesquels les enquêtés sont plus à l'aise, sont reproduites. Il serait ainsi intéressant de questionner l'effet éphémère ou persistant de la (re)socialisation induite par la demande d'asile entre les enquêtés.

L'intérêt de ce premier axe de discussion me semble finalement en lien avec l'élaboration d'une lecture sociologique intersectionnelle des devenirs demandeurs d'asile au motif de l'OSIG, intégrant l'entremêlement des socialisations survenant dans les différentes carrières et le jeu de leurs interactions réciproques. Il conduit premièrement à montrer que ces entremêlements de socialisations à l'échelle des parcours de vie favorisent l'accès des mieux dotés en ressources scolaires, économiques, homosociales, puis *administrativo-matérielles* aux accompagnements associatifs LGBTI spécialisés de l'asile. Les individus les plus disposés au départ à répondre aux exigences discursives et narratives des instances de l'asile, sont aussi ceux dont les contextes de vie en France facilitent leur adhésion aux exigences implicites des associations LGBTI spécialisés de l'asile et favorisent leur accès à un suivi individualisé. Ils présentent toutes les chances de passer avec succès les épreuves de la procédure d'asile. Ce premier axe de discussion a également contribué à montrer le caractère provisoire de la (re)socialisation produite par la procédure de demande d'asile pour tous les enquêtés, contribuant ainsi à éclairer les mises en scène identitaires induites par la période de la demande d'asile.

2. Deuxième axe de résultat. Replacer le dépistage dans l'économie des contextes socialisateurs

Les expériences de la demande d'asile et les chances d'obtenir le statut apparaissent particulièrement dépendantes des dispositions sociales construites dans les parcours de vie des enquêtés, qui contribuent à façonner l'accès aux contextes socialisateurs autant qu'aux socialisations qu'entraine la fréquentation de ces derniers, participant à renforcer ces mêmes dispositions. La thèse défendue dans la première partie de la discussion est apparue chemin faisant. Elle soutient que les dispositions sociales des enquêtés pèsent sur leurs conditions d'existence et contextes de vie pendant la demande d'asile. Ces derniers participent du renforcement des inégalités dispositionnelles de départ face aux chances de réussite des épreuves de l'asile. Cette thèse semble à première vue bien éloignée des questionnements qui ont présidé à l'engagement du travail de recherche, initialement formulés autour du recours ou du non-recours au dépistage des infections sexuellement transmissibles et à la PrEP dans le cadre d'un dispositif de prévention dédié aux demandeurs d'asile LGBTI. Mais à y regarder de plus près, les usages du dispositif s'insèrent dans les contextes administratifs, matériels et normatifs qui structurent l'expérience des enquêtés.

L'intérêt porté aux contraintes sociales et préoccupations majeures et immédiates de ces derniers, mais aussi à la diversité des contextes socialisateurs dans lesquels ils évoluent ou ont été inscrits, permet de replacer le dispositif de prévention à l'échelle des configurations sociales immédiates et

des trajectoires de vie. Cette approche conduit finalement à prendre le contre-pied des logiques de santé publique fondées sur l'identification d'une problématique de santé à partir de diagnostics médicaux, pour ensuite mobiliser des outils statistiques et des démarches épidémiologiques en vue de cibler des catégories de populations abstraites et d'envisager des modalités d'intervention. Une entrée par la population ciblée a ici conduit, au contraire, à s'intéresser à la fois à ce que les personnes qui la composent présentent de commun (notamment en termes de contraintes juridiques et administratives) mais aussi à la diversité des situations et expériences de vie. Elle permet ainsi de montrer combien l'usage des dispositifs de l'asile ou sanitaires conçus à l'attention des enquêtés s'inscrivent dans des destins sociaux et des contextes de vie singuliers.

Cette logique compréhensive, attentive aux situations et expériences de vie différenciées des hommes composant la population étudiée ainsi qu'à la diversité des contextes sociaux aux normes parfois paradoxales, entraine un renversement par rapport à l'approche habituellement mobilisée pour appréhender les questions de santé publique. L'intérêt n'est alors pas exclusivement porté aux pratiques sexuelles et préventives des enquêtés, mais à la manière dont celles-ci s'incarnent dans des contextes sociaux et conditions de (sur)vie qui dépendent de dispositions sociales construites dans les parcours de vie en prise avec les catégorisations sociales, identitaires, administratives auxquelles sont confrontés les enquêtés et leurs implications respectives. Aussi, le travail visant à restituer les mises en récits sexuelles et préventives dans les contextes et trajectoires de vie apparaît essentiel pour les comprendre et pour envisager des réponses préventives adaptées et efficaces.

Ce décentrement, et l'ethnographie multi-située à laquelle il a conduit, ont d'abord permis de repérer et de comparer différents niveaux de discours produits par les enquêtés en fonction de la posture d'enquête occupée. Ces différents niveaux de discours conduisent à identifier des normes et injonctions discursives qui pèsent sur les enquêtés dans leurs interactions avec certaines institutions ou dans certains mondes sociaux, au regard des enjeux dans lesquels ils sont pris et de la manière dont ils situent leurs interlocuteurs et les institutions ou les mondes sociaux qu'ils représentent. Alors que la majorité des enquêtes sur l'asile, sur les personnes migrantes, sur les gays ou sur le VIH sont réalisées depuis des postures et des entrées de terrains institutionnelles, ce constat pose la question des contraintes qui pèsent sur les données recueillies et de la part importantes des réalités sociales qui échappent.

Au-delà du dépassement des contraintes interactionnelles et discursives liées à une unique posture, ce décentrement permet de produire de nouveaux types d'interactions, associées à de nouvelles postures d'enquête. Il ouvre de nouveaux terrains qui permettent de documenter et d'analyser la diversité des mondes sociaux dans lesquels s'insèrent les enquêtés. Apparaissent ainsi des configurations faites de contextes socialisateurs, aux normes parfois contradictoires, qui peuvent

donc faire peser sur les enquêtés des injonctions paradoxales compliquant plus ou moins la circulation entre mondes sociaux. Le dispositif de prévention s'insère dans ces configurations. Les dispositions individuelles et contextes immédiats de vie favorisent ou compliquent le recours des enquêtés à ce dernier. Les usages de celui-ci présentent des implications similaires à celles mises en exergue dans la première partie de cette discussion concernant l'accès au dispositif d'accompagnement associatif LGBTI à la demande d'asile.

Ces éléments de compréhension liés à l'inscription du dispositif dans des configurations sociales (associées à des contextes socialisateurs plus ou moins homogènes ou hétérogènes) permettent d'interroger à nouveau frais les effets produits par les dispositifs de prévention du VIH tels qu'ils sont pensés par les acteurs médicaux, associatifs, politiques et de la recherche. Dans le secteur de la prévention, la tendance est à la promotion d'« un cadre d'action où les individus seront libres d'effectuer (…) certains choix, de faire valoir certaines préférences dans un cadre suffisamment large mais qui n'en délimite pas moins les actions individuelles » (Sabadel 2020, p. 127) afin de gouverner les pratiques sexuelles et préventives jugées souhaitables et responsables, notamment pour certains groupes populationnels considérés comme « clés ». Dans ce contexte, les pratiques préventives sont construites comme des marqueurs identitaires (Girard & Trachman 2018) et la « santé communautaire », notamment LGBTI, est un concept fleurissant posant la question de ce qui fait « communauté » (au regard notamment des dilemmes de mise en scène identitaire repérés dans la population enquêtée). Alors qu'une communauté de « risque » d'infection par le VIH justifie le ciblage de la population par la santé publique, c'est une communauté d'identité sexuelle ou de genre qui justifie l'intervention de l'association LGBTI militante du droit d'asile et sur laquelle s'appuie la promotion du dispositif de dépistage. Quels sont les effets de ces logiques de regroupement sur la population ciblée, appréhendée dans son hétérogénéité, mais également sur le recours et le non-recours aux dispositifs ?

2.1. Des interactions avec les acteurs de prévention prises dans l'assimilation du dispositif de prévention aux mondes sociaux LGBTI

L'analyse réflexive des ajustements méthodologiques qui ont conduit à façonner l'ethnographie multi-située présentée dans les deux premiers chapitres de la thèse participe au déploiement d'un résultat important. L'occupation successive de différentes postures d'enquête en tant qu'acteur de prévention du VIH, bénévole de l'association LGBTI spécialisée de l'asile et ami ou soutien de certains demandeurs d'asile, implique à la fois une différenciation des sujets abordés et des niveaux de discours produits sur les mêmes sujets par les enquêtés au cours des différents types d'interactions. La comparaison des discours recueillis lors d'entretiens exploratoires formels avec

des demandeurs d'asile recrutés dans le dispositif de dépistage en tant qu'acteur de prévention, avec ceux recueillis de façon informelle dans le cadre de relations prolongées avec les « relais santé » investis bénévolement dans l'association de santé publique, éclaire ainsi les enjeux associés à chaque type d'interaction et leur influence sur les données produites depuis les différentes postures d'enquête. C'est d'ailleurs l'identification des contraintes interactionnelles associées à la posture d'acteur de prévention du VIH (permise par cette comparaison) qui m'a conduit à envisager le déplacement vers une nouvelle posture d'enquête et, par-là même, l'ouverture d'autres terrains (permettant d'accéder à la préparation associative à la procédure de demande d'asile au motif de l'OSIG, mais aussi aux expériences et conditions de survie pendant cette demande).

On mesure rétrospectivement la résistance des enquêtés à livrer des récits détaillés sur certains aspects abordés dans les entretiens exploratoires menés en tant qu'acteur de prévention auprès de personnes recrutées sur le lieu du dépistage. Ces résistances concernent notamment la mise en récit de l'expérience de l'homosexualité au pays, les modalités de survie pendant la demande d'asile telles que le recours à des emplois non déclarés ou illégalement occupés ou les stratégies de débrouille pour trouver des solutions d'hébergement. Les récits sur ces sujets occupent par contre la plus grande partie des échanges spontanés et informels avec les relais santé en marge de la conduite des actions de prévention.

Cet écart révèle des enjeux spécifiques à ces deux contextes interactionnels autant qu'il relève de postures relationnelles différentes. Dans un cas, aucune relation préalable n'a été nouée et le recrutement dans le service hospitalier où se déroule le dépistage, ainsi que le caractère formel de l'entretien, conduisent les enquêtés à associer l'enquêteur à l'institution médicale ou à l'association LGBTI militante du droit d'asile. Ces assignations ne sont pas imputables à un éventuel double statut de ce dernier (puisque les engagements en tant qu'acteur de prévention et bénévole de l'association LGBTI militante du droit d'asile ont été différés dans le temps) mais plutôt au flou qui entoure le dispositif de prévention. La promotion du dépistage et le recrutement des usagers étant réalisés par l'intermédiaire de l'association LGBTI et l'action ayant lieu dans l'hôpital, l'association de santé publique intermédiaire est bien souvent invisibilisée et les acteurs de prévention tantôt confondus avec des acteurs hospitaliers, tantôt avec des membres de l'association LGBTI militante du droit d'asile.

Si les échanges avec les relais santé s'organisent pour leur part davantage autour des conditions immédiates de vie ou de l'expérience de l'homosexualité au pays, c'est à la fois en raison de leur caractère informel et d'une relation d'enquête inscrite dans la durée. De plus, l'association de santé publique et son périmètre d'intervention sont bien identifiés par les relais santé et je suis, en tant qu'acteur de prévention, impliqué à leurs côtés pour tenter de trouver des solutions afin de favoriser

le recours au dispositif, mais aussi d'obtenir des dédommagements à leur engagement bénévole dans l'association. On peut ici supposer que la relation d'entraide et de confiance en train de se nouer n'est pas étrangère à l'élargissement des mises en récits. L'évocation des contextes de vie participe ici tout autant à réaliser le diagnostic à partir duquel ajuster l'intervention pour atteindre la population ciblée, qu'à renforcer l'expression de la nécessité vitale d'obtenir des dédommagements à leur engagement.

On remarque également que les récits produits par les personnes recrutées dans le dispositif sont entièrement organisés autour de la mise en scène de leur orientation sexuelle. Les enquêtés se réapproprient le discours institutionnel en insistant sur la nécessité pour eux, en tant qu'homosexuels, d'adopter un contrôle de leur sexualité et surtout de recourir au dispositif en raison des risques accrus qu'implique l'appartenance à une telle catégorie populationnelle. Cette construction des récits au prisme du risque est également adoptée par ceux qui ne rapportent aucune relation non protégée par un préservatif depuis leur arrivée en France, ou des rapports non protégés avec un unique partenaire dont ils ne doutent pas de la fidélité. Parmi ces derniers, cette naturalisation ou culturalisation (Fassin 1999) du risque associé à l'homosexualité se manifeste parfois par un recours au dépistage tous les trois à six mois, et parfois aussi à la PrEP. Ce recours excessif au dispositif observé chez certains, eu égard aux recommandations médicales concernant la régularité du dépistage ou le recours à la PrEP (Morlat 2018)[275], nécessiterait sans doute une analyse plus approfondie, par exemple en étant en mesure d'observer l'entretien médecin-patient (auquel l'accès ne m'a pas été autorisé pour cette enquête). Les différentes postures occupées et les données recueillies depuis chacune d'elles permettent toutefois d'éclairer certains processus qui pèsent sur cette interaction en portant d'abord attention aux usagers, puis aux praticiens.

En ce qui concerne les usagers, une approche compréhensive attentive à la diversité des socialisations à un même moment, a permis en première partie de cette discussion d'exposer l'enjeu majeur que représente pour les enquêtés la reconnaissance de leur homosexualité dans le contexte de l'asile. Alors que les institutions sanitaires et de l'asile sont souvent perçues comme liées à l'État, nombre de requérants expriment des craintes concernant l'existence de porosités entre celles-ci. De la même manière qu'ils apparaissent réticents à livrer à l'acteur de prévention des informations

[275] D'après le rapport Morlat (2018), un dépistage tous les trois mois et le recours à la PrEP est recommandé pour les personnes considérées à « haut risque d'acquisition du VIH/Sida ». Le classement dans cette catégorie nécessite l'identification d'un des éléments suivant : des rapports sexuels anaux non protégés avec au moins deux partenaires dans les six derniers mois, des IST dans les 12 derniers mois, plusieurs recours au TPA dans les 12 derniers mois, l'usage de drogues psychoactives lors des rapports sexuel, ayant recours au travail du sexe non protégé, étant en situation de vulnérabilité exposant à des rapports non protégés avec des personnes originaires de régions à forte prévalence, multipartenaires ou usagères de drogues injectables, et toute autre situation jugée à haut risque d'acquisition du VIH. L'assignation à l'un de ces critères de cette catégorie relativement extensive impliquent le recours à un dépistage tous les trois mois et la proposition de la PrEP.

par ailleurs sollicitées par l'OFPRA, ceux-ci attachent une importance particulière à performer l'homosexualité qu'ils pensent attendue d'eux. Alors que l'échange avec le praticien porte sur leur sexualité, ils sont ainsi aisément conduits à valoriser la fréquentation des lieux d'homosociabilité depuis leur arrivée en France, y compris pour les personnes qui n'y sont allées qu'une fois ou en ont juste entendu parler. La crainte de porosités entre le dispositif de prévention et l'association LGBTI (souvent confondus), et des répercussions négatives supposées en termes d'accès aux ressources offertes par l'association si l'homosexualité était mise en doute, incitent les requérants à dissimuler certains éléments et à en exagérer d'autres en vue d'afficher une homosexualité idéale. Cette attitude s'accompagne ainsi d'une hypersexualisation du discours conforme à la culturalisation du risque (Trachman & Girard 2018).

L'étiquetage LGBTI du dispositif produits les mêmes effets de mise en scène au prisme de l'homosexualité (par l'adoption de récits de découverte de lieux hypersexualisés, du multi partenariat comme pratique dominante dans les espaces de rencontres sexuelles, etc.), avec des stratégies de conformisation à l'image qui justifie le ciblage en tant que population « à risque » prioritaire pour bénéficier de la PrEP. Le recours à un tel dispositif peut ainsi conduire certains à surjouer cette homosexualité pour justifier leur engagement et anticiper d'éventuelles exclusions communautaires fréquemment expérimentées par les gays noirs ou migrants dans les lieux d'homosociabilité généralistes (Trawalé 2014, 2017, 2018 ; Chbat 2017 ; El-Hage & Lee 2016).

Cette tendance à l'hypersexualisation du récit s'observe notamment dans les entretiens exploratoires réalisés depuis la posture d'acteur de prévention du VIH. Les récits produits sont alors, pour la plupart, formulés de façon imprécise. Les précisions demandées sur le nombre de fois où les enquêtés ont fréquenté ces espaces, les pratiques qu'ils y ont eu, etc., conduisent ici parfois à réévaluer à la baisse le niveau de risque sexuel initialement identifié. Les récits recueillis à partir de la posture de soutien ou d'ami, parfois auprès des mêmes personnes mais plusieurs mois plus tard, font davantage état de la curiosité et d'une certaine distance maintenue à l'égard des mondes sociaux LGBTI hypersexualisés et du multi-partenariat. Ils confirment, rétrospectivement, un travail de mise en scène de soi au prisme de l'homosexualité sur le lieu du dépistage. Ce travail contribue à laisser dans l'ombre les conditions immédiates de (sur)vie pendant la demande d'asile ou les expériences personnalisées de l'homosexualité au pays, avec des stratégies de contournement des questions posées à ce sujet, si ce n'est des refus explicites[276]. Les seuls récits produits à ce sujet dans le dispositif sont le plus souvent formulés à la première personne du pluriel et sous un prisme misérabiliste. Il apparaît ainsi très compliqué, même pour les acteurs médicaux ou associatifs de

[276] Comme dans le cas de Raman, avec un refus explicite de livrer des informations sur certaines thématiques (chapitre 1, *3.1. Institutions méfiantes ou méfiance vis-à-vis des institutions ?*, p. 59-61).

prévention qui le souhaiteraient, d'accéder à une compréhension globale des processus sociaux qui pèsent sur les individus et sur les discours produits (afin de les considérer et de tenter de les désamorcer).

Cette difficulté rencontrée à recueillir des éléments propres aux trajectoires et contextes immédiats de vie à partir de la posture d'acteur de prévention, se combine au manque d'intérêt de la majorité de ces derniers pour ces questions. En effet, l'évaluation des besoins cliniques relatifs à la prévention du VIH s'élabore sur la base du discours formulés en réponse à des questions concernant les pratiques sexuelles, sans considération particulière pour les contextes sociaux. Ce manque de considération n'est pas tant lié à un désintérêt des acteurs de prévention pour ces contextes, qu'aux enjeux institutionnels qui régissent leur activité. En effet, le financement des structures et dispositifs dépend ici d'indicateurs chiffrés associés au dénombrement des actes réalisés (dépistage ou PrEP) auprès d'usagers appartenant à des populations « clés » dont l'atteinte est censée permettre de maîtriser l'épidémie de VIH. C'est la multiplication de ces actes auprès des populations clés qui, dans un idéal probabiliste (Gaissad 2017) de la prévention biomédicalisée du VIH (Perez 2017 ; Girard 2021), doit permettre le contrôle de l'épidémie. Le manque de prise en compte de l'hétérogénéité des catégories populationnelles définies par l'épidémiologie s'accompagne d'une focalisation sur la mission (maîtriser l'épidémie de VIH) et d'une simplification des objectifs à atteindre qui conduit certains praticiens à agir selon un arbre décisionnel d'autant plus lisible et justifiable qu'il est schématique. Par ailleurs, l'attention au dénombrement des actes pour attribuer des financements s'accommode d'un impératif de performance et contraint le temps que les acteurs de prévention intéressés par les parcours et contextes de vie des usagers pourraient consacrer à leur recueil dans le cadre du dispositif, tout comme à prendre du recul sur les éléments qui leurs sont livrés.

Au-delà du temps disponible, ce manque d'intérêt pour les aspects qui ne concernent pas directement les informations nécessaires pour déterminer la prescription adaptée est également lié au peu de prise sur les contextes et situations de vie qui peuvent émerger des échanges, alors que la prescription du dépistage, de la PrEP et du TasP offre des solutions simples, qui donnent un sentiment de maîtrise. Le peu de prise sur les contextes de vie des enquêtés s'explique notamment par le sous-dimensionnement du dispositif national d'accueil qui complique l'identification d'une solution d'hébergement, sauf lorsque les conditions de santé justifient la priorisation des personnes reçues. Par ailleurs, la complexité des procédures administratives et le manque de travailleurs sociaux imposent de faire appel à des bénévoles associatifs, ce qui nécessite de disposer de réseaux personnels ou de se former et de s'investir bénévolement soi-même.

Les acteurs de prévention tentent pourtant, tant bien que mal, d'apporter des réponses aux usagers qui leur font part de problèmes de santé qui excèdent la seule santé sexuelle, le plus souvent en les orientant au sein du système de soin. Cette attention portée aux questions de santé de manière élargie est inscrite dans le partenariat avec l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile. Elle constitue une condition *sine qua non* exigée par cette dernière, comme contrepartie de l'accès facilité qu'elle permet à la population « clé » qu'elle accompagne. Cette contrepartie est pensée comme devant permettre de limiter le temps consacré par les bénévoles aux questions les détournant de la procédure de demande d'asile. Les interlocuteurs de l'association LGBTI militante du droit d'asile soulignent l'attention portée à la prévention du VIH par les institutions de santé publique et l'investissement étatique associé à cette question, alors que d'autres problématiques de santé aux implications immédiates pour les demandeurs d'asile sont pourtant totalement délaissées par l'action publique. Si l'attention portée à ces problèmes de santé considérés comme « annexes » à la santé sexuelle est effective, son caractère chronophage conduit les acteurs de prévention à les traiter bénévolement en plus de leur activité. Lorsque leur prise en charge empiète un peu trop sur leur temps de travail, ils apparaissent en porte-à-faux vis-à-vis de leurs supérieurs chargés de justifier l'utilisation des fonds – en partie publics – alloués à la prévention du VIH. Au final, ces différents éléments, associés à la multiplicité des problèmes rencontrés par la population enquêtée, incitent les acteurs de prévention à solliciter le moins possible les aspects non directement liés au dispositif qui sont susceptibles de les submerger et de les mettre en difficulté.

La prévention du VIH est pensée par une approche épidémiologique uni-dimensionnelle construite autour de la possible maîtrise de l'épidémie qui doit passer par l'atteinte de populations « clés ». L'atteinte de certaines de ces populations se heurte à une approche globale et multi-dimensionnelle des acteurs qui interviennent auprès d'elles en portant une attention aux problématiques rencontrées par une population donnée à laquelle ils tentent d'apporter une aide et un soutien. Nous reviendrons plus tard sur cette opposition entre logique épidémiologique et logique globale qui structure les relations entre les partenaires. Néanmoins cette opposition contribue à ce stade à éclairer en creux l'intérêt des choix de déplacement ethnographique et la recomposition progressive des postures et des terrains d'enquête au cours de cette thèse.

La comparaison entre les discours recueillis depuis les différentes postures d'enquête permet *in fine* de repérer les normes qui organisent différents univers, du moins telles qu'elles sont perçues par les enquêtés. Des similitudes et des écarts s'observent entre l'association LGBTI spécialisée de la demande d'asile, celle de prévention du VIH ou les différents mondes fournissant des ressources pour la demande d'asile et/ou pour la survie. Les normes perçues comme dominantes dans un contexte situé conduisent les enquêtés à ajuster leurs comportements et mises en récits dans les interactions avec les acteurs concernés. La variation des discours renseigne ainsi sur les cadres

normatifs associés aux différentes postures de l'enquêteur. Elle renseigne aussi sur le positionnement du dispositif de prévention du VIH au sein de configurations sociales impliquant, pour chaque enquêté, la plus ou moins grande fréquentation de mondes sociaux constituant autant de contextes de socialisations aux normes parfois contradictoires (les soumettant ainsi à des injonctions plus ou moins paradoxales). En même temps que l'on constate des mécanismes d'auto-contrôle des discours produits (impliquant des auto-censures), on observe que le dispositif de dépistage est clairement associé par les enquêtés aux mondes sociaux LBGTI et s'insère dans les problématiques liées à l'asile.

2.2. Des logiques de recours au dispositif sanitaire pris dans les enjeux liés à l'asile et la diversité des mondes sociaux.

Au moment où je constate cette différence de mise en récits entre les personnes recrutées au sein du dispositif (dans le cadre d'entretiens de recherche formels) et les relais santé (dans le cadre d'échanges informels), je suis dans l'incapacité d'identifier les contraintes qui pèsent sur les enquêtés dans d'autres contextes socialisateurs auxquels je n'ai pas accès. Le choix méthodologique de m'extraire de la posture d'acteur de prévention est alors guidé par le constat de mon échec à documenter les trajectoires et contextes de vie depuis cette position, comme le prévoyait initialement mon projet de recherche. Je décide donc d'investir les seules relations qui m'ont jusqu'ici permis de recueillir ce type de données, soit celles nouées avec les relais santé en marge des institutions. Cette décision, engagée de manière concomitante avec mon abandon du statut d'acteur de prévention pour celui de doctorant financé, me conduit à officialiser ma posture de recherche auprès des relais santé afin de mener des entretiens et de bénéficier de leur aide pour recruter d'autres demandeurs d'asile. Ma recherche est désormais explicitement présentée comme ayant vocation à documenter les expériences de l'homosexualité au pays, de la migration et de l'asile, indépendamment de l'intérêt pour les usages du dispositif, dont l'évocation avait eu jusqu'ici pour effet de produire de la confusion sur l'objet de mon travail et de susciter des récits principalement organisés autour de ces aspects.

Cette mise à distance de l'institution avait déjà été amorcée dans les relations avec les relais santé en raison de conflits qui nous opposaient communément aux partenaires médicaux, mais aussi du brouillage des positions auquel avaient conduit les soutiens que je leur avais apporté à titre personnel depuis plusieurs mois. Ces différents éléments ont contribué à l'instauration d'une relation de confiance et d'entraide qui a favorisé leur participation à des entretiens formels

permettant la production de récits détaillés sur l'ensemble des thématiques abordées[277]. Les premiers entretiens se sont focalisés sur l'expérience de vie au pays dans une logique chronologique, puis leur répétition a progressivement conduit à aborder les conditions de migrations, puis les expériences de l'asile depuis l'arrivée en France.

Les récits sur l'expérience de l'asile permettent, d'une part, d'identifier le caractère central de la procédure de demande d'asile et de la perspective d'obtention du statut de réfugié. Ils permettent, d'autre part, d'identifier mes lacunes juridico-administratives pour appréhender les difficultés, dilemmes et enjeux qui me sont rapportés, mais aussi pour être en mesure de répondre aux sollicitations de conseils ou d'approbation des décisions adoptées. Ces aspects apparaissent rapidement comme une attente implicite de contre-don à la participation aux entretiens. C'est ainsi que je décide finalement d'engager un nouveau changement de posture en devenant bénévole de l'association LGBTI militante du droit d'asile, en parallèle de mon rôle de soutien ou ami auprès des relais santé d'abord, puis des quatorze autres enquêtés avec qui j'ai noué des relations de confiance[278].

Cet engagement bénévole dans l'association LGBTI militante du droit d'asile a eu l'effet escompté en me formant aux règles juridico-administratives et à leurs implications statutaires, matérielles, identitaires. Au-delà de l'analyse des processus de sélection des personnes accompagnées par l'association ou de l'identification des critères d'attribution du statut de réfugié (décrites en première partie de cette discussion), cette posture de bénévole associatif a permis de démultiplier l'accès à des mises en récits concernant l'expérience de l'homosexualité au pays et la migration. Les récits produits par les trente-cinq personnes accompagnées dans le cadre de la préparation à leur procédure de demande d'asile étaient davantage organisés autour de l'expérience de l'homosexualité que ceux recueillis auprès des seize personnes enquêtées en marge des institutions. Ces récits ont tout de même servi de support au recrutement de l'échantillon restreint d'enquêtés suivis en dehors de l'association en m'efforçant d'assurer la plus grande diversité d'expériences possible en son sein. Cet engagement associatif a également donné accès à des morceaux d'histoires de vie moins détaillés d'une centaine de personnes reçues lors de permanences d'accueil, contribuant à orienter les choix d'échantillonnage. Cette posture de bénévole a ainsi permis de contrôler empiriquement le recrutement des seize enquêtés avec lesquels des entretiens répétés ont été réalisés, en portant

[277] Les éléments relatifs à la création des relations avec les relais santé et la transformation de posture de recherche qu'ils supposent sont développés dans le chapitre 1 (*3.2. Accéder à des récits de vie officieux dans des relations au long cours en marge des institutions*, p. 63-66).

[278] J'ai noué des relations de confiance en utilisant plusieurs moyens qui sont explicités dans le chapitre 2 : « *3.1. Entretiens semi-dirigés répétés dans le temps : la confiance au cœur du processus de recrutement* » (p. 106-110).

attention à représenter la diversité des expériences de l'homosexualité au pays, des trajectoires migratoires, des catégorisations *administrativo-matérielles* à l'arrivée en France.

En revanche, cet engagement dans l'association LGBTI militante du droit d'asile n'a pas permis d'avoir une vision claire des conditions de survie pendant la procédure (notamment des modalités de compléments de revenus et d'hébergement), sur lesquelles aucune information n'était sollicitée durant les accompagnements. L'attention portée à représenter la diversité des modalités de compléments de revenus et d'hébergement dans le recrutement des seize personnes enquêtées a reposé sur les discussions et échanges avec les premiers enquêtés concernant leurs situations, mais aussi celles de pairs. Ces discussions ont ainsi conduit à recruter de nouveaux requérants qui se trouvaient dans des situations qui ne concernaient jusqu'alors aucun autre enquêté.

La difficulté d'accéder aux conditions de survie pendant la demande d'asile à partir de la posture de bénévole de l'association LGBTI militante du droit d'asile semble finalement reposer sur des logiques structurelles assez proches de celles préalablement observées pour les acteurs de prévention du VIH. D'une part, la sollicitation de ces informations dépasse un suivi principalement organisé autour de la procédure administrative et de la préparation des épreuves qui la concluent. D'autre part, elle suppose de prendre un temps spécifique qui vient s'ajouter à une implication bénévole souvent déjà conséquente et chronophage. Enfin, elle place les bénévoles dans une situation délicate où ils se sentent démunis pour apporter des solutions concrètes et durables aux problèmes rapportés, pointant ainsi les limites de leurs capacités d'action. L'intérêt méthodologique de l'engagement dans ces deux nouvelles postures et terrains associés – en tant que soutien ou ami de demandeurs d'asile et bénévole de l'association LGBTI militante du droit d'asile – réside donc à la fois dans le recueil d'éléments sur les trajectoires et les contextes immédiats de vie qui échappaient depuis la posture d'acteur de prévention, et dans l'aide à des choix d'échantillonnage raisonnés pour l'étude de cas approfondis.

Au-delà de cet intérêt purement méthodologique et de ses implications en termes de savoirs produits, ces engagements multiples permettent de mieux cerner les enjeux juridico-administratifs, identitaires et matériels liés à l'asile au travers des mises en discours des acteurs, mais également de la double comparaison des enquêtés entre eux et des niveaux de discours produits en fonction des postures d'interaction dans lesquels ils se trouvent lors des entretiens et des observations directes. Les déplacements opérés par l'enquêteur contribuent ainsi à donner du sens à ces divers enjeux liés à l'asile en repérant la manière dont ils pèsent, au travers de la relation enquêteur/enquêtés, sur les pratiques et relations entre les enquêtés et les différents mondes sociaux qu'ils fréquentent, en fonction des ressources dont ils disposent.

Ainsi, la première partie de la discussion a largement restitué l'expérience des enquêtés en prise avec des mondes sociaux aux normes contradictoires – notamment vis-à-vis de l'identité de genre et l'orientation sexuelle –, productrices d'injonctions paradoxales pour ceux qui les fréquentent. Dans ce cadre, l'incitation à l'engagement dans des mondes sociaux étiquetés LGBTI pour obtenir, maintenir ou compléter un accompagnement associatif spécialisé de la demande d'asile, se heurte à l'impératif de mise en scène hétérosexuelle dans les mondes sociaux non LGBTI, notamment diasporiques ou migrants, dans lesquels sont obtenus des ressources nécessaires à la survie.

Le recours à un dispositif de dépistage étiqueté LGBTI, et dont la promotion est réalisée par l'intermédiaire d'une association étiquetée de la même manière, notamment par la distribution de flyers figurant des couples gays et lesbiens en train de s'embrasser ou de s'enlacer, renvoient sans doute les enquêtés à des logiques et dilemmes similaires à ceux décrits dans le cadre de l'accès à un accompagnement associatif à la demande d'asile. Dans ce contexte, il serait naïf de penser que le dispositif de prévention ne se heurte pas aux obstacles d'accès aux mondes sociaux LGBTI particulièrement rencontrés par les demandeurs d'asile les plus dépendants des mondes sociaux non LGBTI et craignant le plus les conséquences de la révélation publique de leur homosexualité dans ces espaces. Il apparaît également pour le moins naïf d'imaginer que le recours au dispositif puisse s'opérer exclusivement – et même principalement – sur le mode de l'adhésion aux logiques préventives et de lutte contre le VIH et les IST qui le justifient institutionnellement, sans qu'aucun autre enjeu n'intervienne au moment où prouver son homosexualité, survivre et accéder à des soins de santé constituent les préoccupations majeures des enquêtés.

L'un des intérêts du déplacement ethnographique réalisé au cours des quatre années d'enquête réside donc dans sa capacité à resituer le dispositif de prévention du VIH au sein des tensions normatives associées aux configurations sociales dans lesquelles s'inscrivent les demandeurs d'asile – configurations qui impliquent des circulations entre mondes sociaux aux normes paradoxales. Ce déplacement permet en outre d'interroger la nature et l'intensité des diverses contraintes qui pèsent sur les enquêtés en fonction de leurs caractéristiques sociales et des inégalités d'accès qu'elles contribuent à produire ou alimenter. Cette approche permet ainsi d'éclairer l'hétérogénéité de la méta-catégorie des demandeurs d'asile au motif de l'OSIG et d'expliquer pourquoi certaines franges de cette population sont plus à même de recourir au dispositif selon le niveau des contraintes sociales qui pèsent sur elles, mais aussi selon leurs caractéristiques et leurs ressources. Tout comme pour l'analyse des enjeux du recours à l'accompagnement associatif LGBTI spécialisé du droit d'asile, l'étiquetage du dispositif de prévention implique une mise en visibilité de l'orientation sexuelle qui n'a rien d'anecdotique. Elle suppose également que les acteurs de prévention médicaux et associatifs exercent un rôle de contrôle afin de vérifier l'effectivité de l'orientation sexuelle. La crainte est que des personnes non LGBTI ne bénéficient indument et injustement d'un dispositif

réservé aux personnes LGBTI (en raison de leur « vulnérabilité »), mais aussi que l'infiltration de personnes non LGBTI ne porte préjudice à celles qui le sont.

La peur des enquêtés d'être aperçus dans un dispositif étiqueté LGBTI est telle que les relais santé animent des ateliers de prévention en illustrant les bonnes pratiques préventives par des relations hétérosexuelles. Ils m'expliquent ensuite ce choix par leur propre peur liée à la participation de personnes non LGBTI susceptibles de compromettre leur couverture hétérosexuelle dans les autres mondes sociaux. Cette peur est similaire à celle rapportée par plusieurs enquêtés qui exercent bénévolement la fonction d'interprète pour l'association LGBTI militante du droit d'asile et suspectent d'imposture les personnes pour qui ils réalisent des traductions. Il faut noter qu'ici, la crainte est exprimée par des relais santé, alors même qu'ils appartiennent à la catégorie des enquêtés les mieux dotés en ressources scolaires, économiques, (homo)sociales et *administrativo-matérielles* et sont parmi les moins dépendants des mondes sociaux non LGBTI pour leur survie pendant la demande d'asile.

Dans ce contexte où le doute peut naître, les personnes les plus dépendantes des mondes sociaux non LGBTI sont beaucoup plus sujettes à développer une inquiétude compliquant leur recours au dispositif de prévention, soumis à une balance bénéfice/risque où le risque perçu l'emporte souvent sur les bénéfices attendus. Ainsi, les risques sont d'autant plus importants que les personnes disposent par ailleurs de peu de ressources. D'une part parce qu'elles deviennent plus dépendantes des mondes sociaux non LGBTI et pensent avoir beaucoup à perdre si leur fréquentation d'espace étiquetés LGBTI était rendue publique. D'autre part parce que leur faible dotation en ressources scolaires et homosociales est souvent associée à un moindre niveau de sensibilisation à la santé sexuelle souvent développée dans les réseaux d'homosociabilité, au pays comme en France. Ces éléments contribuent ainsi à la fois à augmenter la perception du risque associé à la fréquentation des mondes sociaux LGBTI et à réduire la perception des bénéfices à recourir au dispositif.

Les personnes les moins dotées, qui présentent la balance bénéfice/risque la plus défavorable pour recourir au dispositif de prévention, sont par ailleurs également celles parmi les moins suivies par l'association LGBTI militante du droit d'asile. Ce moindre accompagnement peut paradoxalement avoir un effet d'encouragement du recours au dispositif de prévention du VIH dans l'espoir d'y trouver des ressources qu'elles ne sont pas parvenues à obtenir dans l'association LGBTI militante du droit d'asile. En revanche, cette absence d'accompagnement a aussi pour effet de compliquer l'accès à l'information concernant l'existence du dispositif dont la promotion est essentiellement faite par l'intermédiaire de l'association LGBTI militante du droit d'asile.

Les personnes qui ne sont pas suivies par cette dernière sont souvent aussi moins intégrées dans des réseaux d'homosociabilité et perçoivent moins les enjeux du recours à un dispositif étiqueté

LGBTI, au même titre qu'aux évènements de convivialité ou festif, pour administrer la preuve de l'homosexualité dans le cadre de la procédure de demande d'asile. En effet, plusieurs personnes suivies par l'association LGBTI et ayant eu recours au dispositif de dépistage ou aux ateliers de prévention ont sollicité des attestations de participation auprès de moi lorsque j'étais chargé de leur mise en œuvre. Demandes d'attestations dont mon statut initial d'acteur de prévention profane vis-à-vis du droit d'asile ne me permettait alors pas de saisir pleinement le sens. Or, tout comme les nombreuses photos prises par les demandeurs d'asile participant aux ateliers de prévention, ces attestations revêtaient pour certains une importance capitale pour renforcer l'administration de la preuve dans le cadre de la procédure en cours, en mettant en scène la fréquentation d'espaces LGBTI. L'espoir d'obtenir une attestation, ou bien encore de recueillir des informations concernant la procédure auprès d'autres demandeurs d'asile plus expérimentés, peut ici contribuer à faire pencher la balance décisionnelle du côté du bénéfice et à motiver la prise de risque. Sans développer davantage, ces quelques exemples montrent les implications que recouvrent le recours ou le non-recours au dispositif, et l'intérêt d'adopter une méthodologie susceptible de soutenir une logique compréhensive de la population enquêtée et des contextes socialisateurs dans lesquels elle évolue.

Dans le cadre de la prévention du VIH et de l'évaluation des dispositifs mis en œuvre, l'intérêt d'envisager l'hétérogénéité de la catégorie des demandeurs d'asile au motif de l'OSIG en termes de dispositions sociales et de contextes de vie immédiats se situe à plusieurs niveaux. Tout d'abord, les dispositions sociales, et les contextes de vie qu'elles contribuent à façonner, influencent les pratiques sexuelles des enquêtés et leur niveau de risque d'infection par le VIH, mais aussi les enjeux du recours et du non-recours au dispositif. Dans ce cadre, une question se pose : la population qui a effectivement recours au dispositif est-elle celle qui est confrontée aux expériences de (sur)vie et aux rapports de domination qui l'exposent le plus aux risques d'infection par le VIH ? Aussi, on repère finalement une faible prévalence du VIH dans le cadre de l'action étudiée – se déroulant dans l'enceinte hospitalière et nécessitant un déplacement explicite pour y recourir – comparativement aux celles constatées lors d'actions de dépistage auprès de la même population épidémiologique présente dans les saunas gays par exemple. Ce constat peut trouver des éléments d'explication en prêtant davantage attention aux conditions de (sur)vie pendant les premières années après l'arrivée en France pour expliquer la forte prévalence d'infection par le VIH, qu'à l'appartenance *per se* à la population migrante ou HSH.

On peut alors faire l'hypothèse que les personnes qui ont recours au dispositif sont majoritairement celles suivies par l'association LGBTI militante du droit d'asile. Premièrement parce que l'association est le point d'entrée pour atteindre les personnes ciblées. Leur accompagnement associatif n'est-il pas l'occasion d'identifier l'intérêt de recourir à ce dispositif pour la procédure ?

Par ailleurs, les personnes suivies par l'association ne sont-elles pas aussi celles qui disposent du plus d'informations préventives en raison de leurs ressources (homo)sociales souvent plus élevées et des activités de prévention qui se déploient dans les réseaux d'homosociabilité au pays ? Elles sont également, en France, parmi les plus intégrées à ces mêmes réseaux et donc les plus susceptibles d'accéder aux actions de prévention et ateliers de sensibilisation qui s'y déploient.

Dans ce cadre, une hypothèse à confirmer par une enquête depuis l'intérieur du dispositif conduirait à se demander si, tout comme l'association LGBTI tend à accompagner prioritairement les personnes initialement les plus en mesure de réussir l'épreuve de l'asile sans son aide, les personnes qui ont recours au dispositif de prévention du VIH sont celles qui – en raison de leurs dispositions et de leurs contextes immédiats de vie – sont les moins à risque d'être infectées par le VIH et les plus susceptibles de recourir au dépistage et à la PrEP par elles-mêmes. À l'inverse, on peut émettre l'hypothèse que la population la plus précaire et s'engageant dans des pratiques homosexuelles dans les marges, avec de faibles connaissances préventives et/ou un recours au travail du sexe ou au michetonnage, a beaucoup moins recours au dispositif[279].

Plusieurs obstacles rencontrés au cours de l'enquête n'ont pas permis de tester ces hypothèses concernant les effets des processus identifiés sur l'accès différencié à l'accompagnement associatif LGBTI à l'asile et au dépistage. Un premier obstacle est lié au refus d'accès aux données quantitatives dont dispose l'OFPRA, alors même que l'accès encadré à ces données offrirait une ressource inestimable pour avoir une vision statistique d'ensemble sur la totalité des demandeurs d'asile au motif de l'OSIG. Un deuxième obstacle est lié aux conditions imposées par les acteurs médicaux pour m'autoriser l'accès au dispositif, exigeant un engagement aux seules fins de valorisation de l'activité, compliquant l'adoption une démarche de recherche. Enfin, les données collectées au sein du dispositif de prévention, encore plus que celles recueillies par les institutions de l'asile, nécessiteraient d'intégrer des questions portant sur les conditions sociales, matérielles et administratives de vie en France, et idéalement de pouvoir définir des niveaux de ressources sociales qui ne sont pour l'instant pas appréhendés.

Si ces hypothèses n'ont donc pas pu être testées, il n'en reste pas moins que les résultats présentés dans cette thèse, en éclairant les contraintes sociales qui pèsent sur les requérants, justifient leur formulation. Ils invitent à introduire plusieurs variables dans l'évaluation du dispositif de prévention pour échapper au risque d'un enfermement dans une logique tautologique conduisant

[279] Cette hypothèse selon laquelle les personnes les plus en difficultés ne souhaitent pas recourir au dépistage peut être renforcée par les capacités de projection et de réception d'un résultat positif. En effet, plusieurs personnes rencontrées au cours de l'enquête ont explicitement justifié leur décision de ne pas recourir au dépistage par leur crainte de ne pas être en mesure de surmonter l'épreuve de l'annonce du résultat de ce dernier dans la situation difficile où ils se trouvaient. (Chapitre 2, *1.3. Laisser poindre les contextes de vie pour lever les obstacles au dépistage*, p. 88-89).

à mesurer uniquement ce qui permet de confirmer et de renforcer les modalités d'intervention adoptées. Cette tendance au renforcement des modalités d'intervention plus qu'à leur mise en question, y compris par la recherche, s'esquisse dans les résultats du premier chapitre de la thèse. Ce dernier montre combien le partage d'observations concernant des usages préventifs décalés au regard des pratiques sexuelles, ou concernant des incompréhensions entre médecin et patients, ont contribué à mon éviction progressive dès lors que ses analyses ne conduisaient pas à la valorisation du dispositif. Cette tendance à la légitimation de l'existant apparaît également dans les formes de recherches plébiscitées par les financeurs, qui visent à accompagner le déploiement d'outils et de démarches de prévention *a priori* considérés comme souhaitables (dans le cadre de recherches dites translationnelles). Aussi, « l'exception VIH », fréquemment érigée en exemple de domaine favorisant la collaboration entre représentants des usagers, médecins, chercheurs, acteurs de l'industrie pharmaceutique et pouvoirs publics, présente certainement beaucoup d'avantages, mais aussi quelques risques associés à l'enfermement dans un paradigme préventif médico-épidémiologique susceptible de se transformer en dogme.

Il ne s'agit toutefois pas de dénigrer le dispositif étudié, ni son intérêt. L'enjeu est ici avant tout d'inviter les acteurs de la prévention du VIH à interroger les limites de l'approche épidémiologique dominante, et les catégories descriptives qu'elle mobilise, en pointant le risque d'une lecture désincarnée. Trois des quatre populations « clés » mobilisées par cette approche sont construites autour de pratiques – les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH), les usagers et usagères de drogue, les travailleurs et travailleuses du sexe – censées expliquer l'importante prévalence dans la population en lien avec l'augmentation du risque biologique ou virologique. Ce faisant, cette approche tend à occulter les processus sociaux en mesure d'expliquer les prévalences élevées – par exemple liés aux rapports de domination matériels, éducatifs, de race, de genre, de statut administratif. Ne s'inscrit-elle pas ainsi dans le mouvement de « biologisation » ou « naturalisation » du social – ou des faits sociaux – repéré par Dominique Memmi[280] ? Les pratiques des catégories populationnelles mobilisées sont ainsi souvent essentialisées, dans le cadre d'un processus de biologisation du risque d'infection qui contribue à naturaliser la prévalence importante.

La quatrième catégorie populationnelle « à risque » est également emblématique de ce processus de biologisation, puisque pendant des années les personnes migrantes originaires de zones à forte endémicité de VIH étaient considérées comme plus infectées en raison du risque plus important

[280] Deux évènements scientifiques ont porté sur ce processus en 2018. Le colloque : *Biologiser les faits sociaux : la « biologie » comme justification des discours et des pratiques*, organisé par le laboratoire junior « Corps Ordonnés » à l'ENS de Lyon et le colloque : *Vers une naturalisation du monde social ? Comment redonner de la chair à l'idéologie dominante ?* organisé à la MSH Paris Nord.

d'être exposés à une personne séropositive au VIH dans leur pays d'origine, d'accès plus compliqués aux préservatifs ou aux traitements, etc. Or les résultats de l'étude ANRS-PARCOURS ont montré qu'entre un tiers et la moitié des personnes originaires d'Afrique sub-saharienne séropositives au VIH vivant en France ont été infectées après leur arrivée (Desgrées du Loû *et al.* 2015a, 2015b, 2016, 2017 ; Desgrées du Loû & Lert 2017). D'autre part, une étude menée à l'échelle de neuf pays européens sur les HSH nés hors union européenne et séropositives au VIH montre que 72% d'entre eux ont été infectés post-migration (Alvarez-Del Arco 2017). La récente étude ANRS-GANYMEDE portant sur les HSH séropositifs au VIH nés à l'étranger et vivant en Île-de-France (dont les résultats sont à paraitre prochainement) confirment que les infections de la population s'opèrent majoritairement post-migration. Toutes ces études montrent, en outre, que les infections par le VIH ont majoritairement lieu dans les premières années suivant l'arrivée sur le territoire français, qui sont marquées par des situations de forte précarité matérielle, économique et sociale.

Ces travaux incitent donc à dépasser la rationalité strictement biologique ou médicale des ressorts de l'épidémie en interrogeant les effets des conditions sociales d'existence. La présente thèse contribue à mettre en évidence des processus sociaux et politiques qui peuvent conduire à la surexposition de la population enquêtée, mais aussi freiner ou empêcher le recours aux dispositifs de prévention tels qu'ils sont pensés pour ces populations. L'étude des effets de ces processus sur les individus demeure toutefois incomplète, puisqu'il aurait fallu pouvoir nouer une relation de confiance et de collaboration plus forte avec les acteurs du dispositif de prévention, et notamment les partenaires médicaux, pour pouvoir comparer les trajectoires et contextes de vie des hommes infectés par le VIH et des hommes non infectés par le VIH. L'étude sociologique de la surexposition se cantonne ici à une analyse de la manière dont les dispositions et les contextes sociaux déterminent des rapports de domination et des risques associés aux pratiques sexuelles rapportés par les enquêtés.

2.3. Quelles approches préventives pour atteindre quelles populations ? Questionner les intérêts des approches uni ou pluri dimensionnelles

Les différents résultats discutés jusqu'ici ont d'abord permis de mettre l'accent sur les effets des positions d'enquête sur les discours produits par les enquêtés, et sur l'intérêt d'en changer pour appréhender la communauté et la variété des situations et expériences des enquêtés aux diverses étapes des carrières étudiées. Ce décentrement des points de vue des institutions apparaît essentiel pour ne pas nourrir l'illusion d'un réel qui se réduirait aux discours d'usagers feignant l'adhésion aux fins et attentes institutionnelles. Il conditionne la possibilité d'une étude de l'incorporation des

contextes sociaux qui échappe aux évaluations de santé publique ; celles-ci privilégient l'objectivisation de l'activité et la mesure de son effet sur des variables médicales ou épidémiologiques pour démontrer combien cette activité contribue à l'atteinte des objectifs de maîtrise de l'épidémie de VIH. Certaines enquêtes quantitatives s'efforcent parfois d'objectiver les contextes sociaux à partir d'indicateurs tels que le mode d'hébergement, le niveau de couverture sociale, etc. Elles tentent alors de mettre ces variables en lien avec le niveau de risque – généralement évalué par la qualification et la quantification des pratiques sexuelles ou par les infections par le VIH ou une autre IST –, afin de déterminer si le niveau de couverture sociale ou le type d'hébergement influencent le recours à des pratiques sexuelles « à risques » et la probabilité d'infection.

Au-delà des difficultés d'une telle approche à saisir la variabilité des modes de couverture sociale, des formes d'hébergements ou des types de revenus au cours de la demande d'asile, ou les biais des réponses adressées à une institution (notamment si les questions posées portent sur des pratiques illégales, tel le travail non déclaré, ou moralement condamnée par ces institutions), ces approches évaluatives à partir de méthodes quantitatives s'exposent à deux principales limites. La première est liée au déséquilibre entre, d'un côté, le nombre de variables portant sur les pratiques sexuelles et préventives, et de l'autre le nombre de celles visant à caractériser la couverture sociale et les contextes sociaux. La seconde concerne l'interprétation des corrélations établies. Les liens statistiques n'ayant pas (en dehors d'une expérience strictement contrôlée) de valeur explicative en eux-mêmes, les processus sociaux susceptibles d'expliquer l'importante prévalence ou les facteurs de risques spécifiques sont finalement laissés dans l'ombre.

L'approche strictement quantitative et centrée sur les pratiques sexuelles et préventives, qu'elle soit à visée évaluative ou de recherche, semble devoir être complétée par des approches qualitatives pour espérer dépasser la description et pour être davantage en mesure d'appréhender les processus sociaux sous-jacents. L'approche ethnographique développée dans cette thèse permet ainsi de donner corps à certains des processus qui favorisent ou compliquent l'accès au dispositif de prévention ou qui contribuent à la création de situations susceptibles d'accroitre les pratiques sexuelles à risques[281]. Or, cette posture nécessite de se soustraire aux modèles et paradigmes dominants de la prévention afin d'interroger les limites des dispositifs qu'ils conduisent à déployer et de parvenir à identifier les causes de non-recours à ces dispositifs et de l'importante prévalence, en acceptant d'éclairer des limites aux capacités d'actions et d'intervention.

Cette position implique une modestie et une réflexivité qui n'est pas toujours compatible avec le volontarisme avec lequel un paradigme préventif dominant cherche à se présenter comme une

[281] Selon une lecture du risque en rationalité biologique.

solution – sinon la solution – pour mettre fin à l'épidémie, et à mobiliser des ressources d'expertise pour s'imposer (plutôt que pour penser ses limites ou faiblesses). Cet usage de l'expertise pour légitimer des politiques publiques a constitué un obstacle important à la réalisation d'une thèse proposant de changer de focale pour approcher le point de vue des « usagers », appréhendés comme des individus sociaux, c'est-à-dire inscrits dans des histoires et configurations sociales dépassant leur seul statut de « cibles » et leurs seules interactions avec les acteurs qui incarnent les politiques de prévention. La forte cohésion des acteurs du champ de la prévention du VIH et des IST autour d'objectifs partagés et placés au rang de priorité ne favorise-t-elle pas un mouvement de repli autour d'un régime de vérité compliquant l'approche compréhensive des expériences de vie des publics « clés », et l'identification des logiques d'action et des priorités sociales de ces derniers ?

Le monde est alors pensé depuis la construction du problème épidémique, à partir de la manière de répondre à l'épidémie définie comme adaptée. Cette approche médico-épidémiologique du monde tend à définir des populations « clés » et à convenir de manière rationnelle et évidente que la prévalence importante dans leur « population » nécessite l'adoption de pratiques responsables de leur part. Cette construction du monde ne présente-t-elle pas le risque de plaquer un modèle théorique sur le réel ? Les modalités d'intervention soutenues par cette construction du monde n'invitent-elles pas à abandonner l'analyse des causes de la prévalence élevée et la mise en œuvre d'intervention sociales au profit d'un contrôle chimique des corps et des risques infectieux ? Cette approche de prévention secondaire, visant davantage en une prise en charge médicale d'une prévalence élevée qu'au traitement des problèmes sociaux qui y concourent, n'est-elle pas au fondement d'un certain nombre de difficultés d'implantation de la prévention du VIH ? Pour surmonter ces difficultés, ne convient-il pas de construire des modèles de compréhension et d'analyse qui dépassent l'opposition entre les tenants d'une lecture épidémiologique abordant les populations les plus concernées comme causes de l'épidémie, dans un approche uni-dimensionnelle, et les tenants d'une approche globale ou multifactorielle appréhendant la surexposition à l'épidémie comme l'une des conséquences des discriminations et exclusions sociales auxquelles sont exposés les publics les plus touchés ?

Les groupes épidémiologiques les plus exposés au VIH se caractérisent par une certaine communauté de difficultés sociales, dont l'infection par le VIH semblent le corolaire. Aussi, si les HSH gays et favorisés s'emparent et adhèrent aux recommandations médicales, pour un certain nombre d'autres sous-groupes, l'absence de manifestations visibles de l'infection à VIH fait passer le poids des arguments concernant la responsabilité collective dans la diffusion de l'épidémie au second plan au regard d'autres urgences et préoccupations parfois vitales (qui contribuent d'ailleurs à la surexposition au VIH) à gérer au quotidien. Ainsi, les demandeurs d'asile comme les bénévoles

associatifs qui les accompagnent sont, pour une part, totalement ébahis lorsqu'ils voient les acteurs de prévention arriver pour déployer un dispositif coûteux, grâce à de l'argent public, alors même que l'argument de maîtrise budgétaire est par ailleurs mobilisé pour limiter l'action publique en vue de lutter contre les situations d'extrême précarité et de dépendance à l'égard d'autrui – conduisant parfois au michetonnage, à la prostitution, à l'usage de drogues (considérées comme des pratiques favorisant le risque d'infection), etc. – qu'ils vivent ou rencontrent quasi quotidiennement.

Dans ce cadre, les bénévoles associatifs, engagés dans une logique de soutien global ou muli-dimensionnel non financé, ne sont pas prêts à se « plier en quatre » pour faciliter la mise en œuvre du dispositif, alors même qu'ils estiment que les besoins les plus urgents des personnes qu'ils soutiennent ne sont pas assurés. Ils tentent ainsi de négocier des contreparties, comme la prise en charge par les acteurs médicaux et associatifs de prévention de l'ensemble des aspects relatifs à la santé (dans une approche de santé globale) pour pouvoir se décharger d'un volet de prise en charge chronophage et qui les laisse souvent démunis. Ce faisant, ces bénévoles tentent à la fois de déléguer certaines de leurs tâches et à les institutionnaliser, mais aussi à signifier (indirectement) l'absurdité et l'injustice de la situation à leurs interlocuteurs. Apporter une aide perçue comme urgente au regard des réalités rencontrées apparaît alors comme un préalable à toute incitation au dépistage ou participation bénévole au fonctionnement du dispositif.

Pour expliquer le non-recours, les acteurs de prévention ont tendance à chercher des explications organisationnelles, techniques ou liées à des craintes de discrimination raciales ou LGBTI face auxquelles les requérants ont besoin d'être rassurés. Persuadés des bienfaits de l'approche épidémiologique, ils sont peu conscients de ce conflit entre régimes de vérité ou de la position de la prévention du VIH/Sida dans la hiérarchie des priorités des populations ciblées. Cela les conduit à penser que le recours à l'association LGBTI militante du droit d'asile est avant tout motivé par son étiquetage LGBTI et à jouer sur l'étiquetage du dispositif pour produire un effet similaire. Cette croyance est également partagée par certains bénévoles de l'association LGBTI. Or, nous l'avons vu, en même temps qu'il rassure parfois les enquêtés sur la bienveillance des personnes qu'ils y rencontreront, cet étiquetage leur fait aussi très souvent craindre d'être aperçus dans des espaces associés à l'homosexualité, ce qui les conduit à des stratégies de contournement ou de réduction de leur fréquentation à des cas d'extrême nécessité. Or, en l'absence de symptômes et d'incitations par une personne de confiance, le dépistage du VIH n'apparaît pas relever d'une extrême nécessité, *a fortiori* pour ceux qui sont les moins impliqués dans les réseaux d'homosociabilité au pays (et les moins sensibilisés à la prévention contre le VIH).

Ce constat interroge l'usage qui est fait de la notion de « santé communautaire » qui, selon Saout, peut-être définie de la façon suivante :

> « La santé communautaire a vocation à résoudre des difficultés éprouvées par les personnes concernées dans le domaine de la santé. Il ne s'agit pas d'entretenir des cercles de réflexion mondains mais que les groupes se confortent et agissent pour la transformation de l'offre de soin, le meilleur état de santé de chacun dans le groupe, et l'amélioration du système de santé. Elle repose sur la mobilisation des personnes parce qu'elles sont les mieux à même de faire surgir le cadre optimum de réponse à leurs attentes. » (2022, p. 276)

La plupart des offres de santé qui se revendiquent d'une telle approche sont issues des mouvements de lutte contre le VIH (Girard *et al.* 2023). Elles visent souvent à ajuster l'offre en vue de favoriser le recours au dépistage ou aux comportements préventifs jugés souhaitables. Ces offres partent-elles pour autant des besoins exprimés par les populations concernées ? Il apparaît en fait que les modalités d'intervention sont largement dépendantes des modalités de financement, et donc de thématiques d'intérêt définies à partir des constructions médico-épidémiologiques des questions de santé. Les personnes qui définissent les besoins des populations et les réponses à y apporter sont par ailleurs plutôt blanches et disposent de capitaux culturels et économiques importants. Aussi, les offres s'avèrent principalement adaptées à des personnes d'origines sociales semblables, dont les goûts et dispositions sociales sont proches, notamment en ce qui concerne les formes d'exposition et de mise en scène des identités sexuelles et de genre. Ces offres de santé participent, d'une certaine manière, à reproduire des processus d'inclusion/exclusion, notamment en fonction de la race et de la classe, porteur d'une certaine violence, ne serait-ce que par la valorisation ou la disqualification de mode de gestion des identités sociales.

L'affichage publique de l'OSIG apparaît ainsi pour nombre d'acteurs de santé communautaire comme un combat personnel, et sa dissimulation est parfois perçue comme une « aliénation au système hétéronormatif ». Sans mettre en question les motivations louables à l'origine de ces offres de santé communautaire, il convient d'observer et d'interroger l'inconfort dans lequel elles placent certains enquêtés. Un certain nombre d'entre eux étant en quête des ressources auxquelles ces offres donnent accès, ils se voient mis en difficulté en raison de l'exposition qu'elles impliquent et des mises en causes identitaires qu'elles peuvent susciter.

L'un des obstacles au recours à ces dispositifs « communautaires » réside finalement dans le niveau de dépendance à l'égard des mondes sociaux non LGBTI. Certains acteurs l'ont bien identifié, et tentent d'agir pour faciliter le recours aux dispositifs étiquetés LGBTI. Une initiative a par exemple été lancée par la ville de Paris et l'association Basiliade afin d'ouvrir la première colocation pour

réfugiés et demandeurs d'asile LGBTI[282]. Si c'est un premier pas, l'analyse des conditions de (sur)vie a permis de montrer que les faibles ressources économiques prévues par les CMA (d'environ 200€ par mois) imposent fréquemment l'engagement d'activités peu qualifiées permettant des compléments de revenus, souvent dans des mondes sociaux diasporiques ou migrants. Le recours à ces activités peu qualifiées est, d'une part, lié aux statuts administratifs compliquant l'accès à un travail déclaré, mais aussi, pour certains, aux difficultés à obtenir des équivalences de diplôme, qui compliquent l'extraction de univers professionnels très masculinisés du bâtiment ou de la sécurité. L'autre obstacle relève du questionnement sur la (re)socialisation qu'entraine la fréquentation de ces espaces. Cette dernière suffit-elle à transformer des gestions de l'homosexualité incorporées tout au long d'une histoire sociale, que l'on peut certes mettre en lien avec des environnements sociaux spécifiques, mais qui marquent profondément les corps ? La disparition des craintes et menaces dans l'environnement immédiat suffit-elle à effacer ces dispositions incorporées ?

Quelle que soit l'offre ou l'aide communautaire envisagée, les résultats de la thèse invitent à être attentif à un certain nombre d'effets associés. Rencontre-t-elle l'intérêt des personnes qu'elle cible pour susciter un recours (sans cela limité) ? L'enquête montre que les enquêtés les mieux dotés en ressources scolaires, économiques, sociales et *administrativo-matérielles* (dont les niveaux de dotation varient souvent de concert) sont les plus susceptibles d'adhérer à ces offres de santé « communautaires », ou du moins étiquetées LGBTI. Ils sont à la fois moins dépendants des mondes sociaux hétéronormés et davantage disposés à fréquenter des lieux étiquetés LGBTI au pays. Ils sont aussi plus souvent à même de percevoir l'intérêt d'y recourir pour leur santé et pour prouver leur homosexualité dans le contexte de l'asile.

Les résultats de ma thèse sur la manière d'envisager les offres de prévention du VIH et de santé communautaire, présentés dans cette seconde partie de discussion, n'invitent pas à l'abandon de telles offres de santé mais simplement à opérer un pas de côté pour identifier les limites et les effets de ces dispositifs, notamment sur une partie des populations qu'ils ciblent. Il ne suffit pas d'étiqueter un dispositif comme LGBTI et de recruter des médecins gays pour attirer l'ensemble de « la communauté LGBTI », qui est une fiction théorique ou politique (Broqua 2018). Car de quelle communauté parle-t-on ici ? D'une communauté d'affiliation identitaire liée à l'expression de genre et/ou à l'orientation sexuelle ? D'une communauté de vécus transversaux aux personnes LGBTI ou migrantes LGBTI ? À quelle(s) communauté(s) les enquêtés s'identifient-ils ? Les résultats présentés font apparaître un sentiment de communauté davantage organisé autour de l'expérience de l'asile, et de ce qu'elle implique en matière de survie quotidienne et de gestion des

[282] Article de plusieurs journaux, dont Têtu : https://tetu.com/2020/09/08/une-premiere-colocation-pour-migrants-lgbtq-inauguree-a-paris/; ou sur le site Internet de la Mairie de Paris : https://www.paris.fr/pages/a-belleville-une-colocation-solidaire-pour-exile-e-s-lgbtq-11852

identités sociales. L'identification à une communauté d'orientation sexuelle n'apparaît pas ici déterminante, excepté pour les enquêtés les plus dotés en ressources homosociales déjà engagés dans les réseaux d'homosociabilité au pays, souvent aussi les mieux dotés en ressources scolaires, économiques et *administrativo-matérielles*. Il ne suffit donc pas de constituer des flyers avec des corps racisés de couples d'hommes ou de femmes qui s'embrassent pour susciter une identification et le besoin ou le désir d'accéder au dispositif. Le risque est même de produire l'effet inverse sur une part importante de la population « ciblée ».

L'approche profane des acteurs associatifs de prévention à l'origine des actions d'*aller-vers* passe historiquement par des échanges avec les personnes travaillant dans les structures spécialisées des populations auprès desquelles elles sont menées, selon une approche centrée sur les problèmes rencontrés par la population ciblée afin d'établir un plan d'action adapté. De la même manière l'approche visant à « faire venir » (dans l'hôpital) gagnerait à se poser la question de ce qui fait communauté, et de ce dont les gens ont besoin et pour lequel ils sont prêts à se déplacer. À cet effet, il est essentiel que les acteurs sanitaires et de prévention évitent de projeter leurs représentations socialement situées pour se forger une image réaliste des besoins de la population ciblée et ajuster les dispositifs en fonction. Le principal défi rencontré par des acteurs médicaux habitués à fournir un service à des usagers, est de parvenir à interroger les contraintes et priorités des personnes ciblées pour les prendre en compte, au moins partiellement, et créer les conditions du recours à une offre que ces personnes ne sollicitent *a priori* pas.

La difficulté réside alors dans la nécessaire articulation entre une approche sanitaire, ou médico-épidémiologique et uni-dimensionnelle, et une approche sociale ou de santé globale et multi-dimensionnelle. Or, le fonctionnement en silo des politiques publiques, les modalités d'attribution des financements (marquées par un surfinancement de la prévention du VIH comparativement à d'autres secteurs) et les préoccupations des différents acteurs tendent à compliquer leur entente et leur coordination pour produire des actions concertées et complémentaires. Aussi, les acteurs de prévention tendent à imposer des modèles théoriques aux acteurs du secteur social, qui plus est lorsqu'ils sont bénévoles. L'approche médico-épidémiologique qui fonde ces actions et interventions vise à répondre à des problèmes construits selon une rationalité propre, avec les leviers disponibles. N'est-elle pas vectrice d'une forme d'enfermement paradigmatique éludant toute réflexion sur les limites des actions conduites ?

Conclusion générale

La thèse défendue soutient que l'attribution du statut de réfugié au motif de l'OSIG et le recours au dépistage ou à la PrEP dans le cadre du dispositif de prévention étudié dépendent en grande partie des ressources scolaires, économiques, (homo)sociales et *administrativo-matérielles* des enquêtés et de leur poids sur les carrières homosexuelles, migrantes et de demande d'asile. La faible prise en compte de ces inégalités de ressources et de carrières par les juges de l'asile et les acteurs de prévention tend à instaurer un biais dans l'évaluation des persécutions subies ou craintes au motif de l'OSIG dans le pays d'origine, ou le niveau d'exposition au risque d'infection par le VIH.

L'étude des normes et contraintes sociales qui pèsent sur les hommes originaires d'Afrique de l'Ouest demandant l'asile en France au motif de l'OSIG dans les différents mondes sociaux qu'ils traversent et ont traversés, appréhendés de manière synchronique et diachronique, permet ainsi d'identifier des socialisations diversifiées et parfois plus ou moins contradictoires selon ces mondes. Les niveaux de dépendance à l'égard de ces derniers et leurs effets socialisateurs varient en fonction des enquêtés et des moments des carrières. Ils contribuent à favoriser ou à compliquer le recours à des dispositifs qui sont de fait associés aux mondes LGBTI, tels que ceux d'accompagnement associatif de la demande d'asile ou de prévention du VIH étudiés.

Les carrières homosexuelles différenciées conduisent certains enquêtés à craindre plus que d'autres le recours à des dispositifs sanitaires et de l'asile étiquetés LGBTI, en fonction de leurs capacités à naviguer entre des mondes sociaux aux normes antinomiques en matière de genre et de sexualité. Ceux qui sont le moins socialisé aux formes de mise en scène l'OSIG attendues dans les mondes LGBTI peuvent s'y sentir « déplacés », voir « stigmatisés ». Ce sentiment est renforcé par le filtrage des personnes accompagnées que les bénévoles de l'association LGBTI spécialisée de l'asile opèrent en réponse à l'afflux des demandes. Un filtrage similaire est opéré par les acteurs de prévention du VIH, puisque l'entre-soi LGBTI est supposé générer un sentiment de confiance et de protection qui favorise le recours au dispositif.

Du pays d'origine jusqu'à la France, les écarts d'intégration aux mondes sociaux LGBTI semblent donc se renforcer au fur et à mesure des parcours de vie. Ce renforcement des différences d'intégration dans les mondes sociaux LGBTI en fonction des dispositions individuelles favorise l'accès à un accompagnement par l'association LGBTI à la procédure des enquêtés les mieux dotés. Or, c'est l'engagement dans cette association qui entraine le « ciblage » par les acteurs de prévention en vue de recourir au dépistage et de disposer d'informations. De plus, l'accompagnement à la demande d'asile permet pour certains d'identifier l'intérêt de recourir au dispositif de dépistage

étiqueté LGBTI pour administrer la preuve de leur orientation sexuelle auprès de leurs bénévoles et des juges de l'asile. Ces enquêtés suivis par l'association LGBTI, dont une part importante a été impliquée dans les réseaux d'homosociabilité au pays, ont souvent été davantage sensibilisés à la prévention du VIH tant les mobilisations communautaires y sont liées dans les pays d'origine (Eboko 2005 ; Broqua 2008, 2012a, 2012b ; Gallardo 2016, 2020).

Cette sensibilisation accrue au VIH est parfois également associée à leur engagement dans les communautés LGBTI une fois arrivés en France. À l'inverse, les moins intégrés aux mondes sociaux LGBTI au pays sont aussi souvent les moins intégrés à ces mêmes mondes une fois en France, ce qui complique le recours à l'association LGBTI militante du droit d'asile et tout ce qu'il suppose : l'obtention d'un suivi individualisé, le ciblage par les acteurs de prévention, l'identification de l'intérêt à recourir au dépistage, y compris dans le cadre de la procédure d'asile. Les difficultés de survie accrues rencontrées par les moins intégrés aux mondes sociaux LGBTI, souvent aussi les moins dotés dans les différents types de ressources sociales, tend à les placer dans des situations de précarité et de dépendance accrue à autrui. Ces niveaux de dépendance élevés participent pour partie à l'accroissement des situations d'exposition à une infection par le VIH et pour partie à placer le dépistage au dernier rang de leurs priorités.

Aussi, l'accompagnement des mieux dotés par l'association LGBTI spécialisée de l'asile au motif de l'OSIG permet *in fine* de renforcer leurs dispositions préalables, scolaires notamment, déjà plus adaptées à la réussite de l'épreuve orale à partir de laquelle est arbitrée l'attribution ou non le statut de réfugié. Les moins dotés, qui sont au départ les moins prédisposés à la production des récits de soi attendus par les institutions de l'asile, présentent à l'inverse moins de chances d'identifier l'association et de bénéficier d'un suivi associatif individualisé. L'analyse des modalités de sélection pour bénéficier d'un accompagnement associatif conduit finalement à déporter le regard en privilégiant le point de vue des requérants plutôt que celui des juges. Ce déplacement permet ainsi d'interroger à nouveau frais la critique de l'homonationalisme et de l'impérialisme qui a dominé l'analyse des modalités d'attribution du statut de réfugié au motif de l'OSIG dans les travaux de sciences sociales au cours des vingt dernières années. Cette critique s'est attachée à montrer la manière dont les décisions des juges de l'asile sont orientées par leurs représentations ethno-situées de l'homosexualité, conduisant les requérants à performer des identités sexuelles conformes à ces représentations situées socialement, racialement et culturellement, souvent en décalage avec les expériences de l'homosexualité des enquêtés dans leurs pays d'origine (Millbank 2002, 2009, Hana 2005, Morgan 2006, Jansen & Spijkerboer 2011, Kobelinsky 2012b, Jordan & Morrissey 2013, Roy 2013, Giametta 2017, Dustin & Held 2018, Hamila 2020). Dans ce contexte, les accompagnements associatifs décrits par Murray au Canada (2011) invitent à l'apprentissage de la signification du sigle LGBTTIQQ2SA et à l'identification à l'une des multiples sous-catégories de ce sigle. Il s'agit alors,

pour les requérants, de découvrir les quartiers et la culture gays du pays d'accueil pour être en mesure de mettre en scène l'image de « la folle » (Le Talec 2008), comme Awondo (2011) l'observe en France.

Depuis, face aux critiques, les modes d'évaluation de l'homosexualité et des craintes associées à évolué. Ils semblent davantage prendre en compte les spécificités des contextes dans les pays d'origines pour éviter de projeter des représentations inscrites dans un contexte national français spécifique. Le juge attend des requérants une mise en récit claire, précise, détaillée, circonstanciée, située dans l'espace et dans le temps, convaincante, tout en respectant certaines normes interactionnelles (par exemple concernant la manière d'évoquer la sexualité). Si cette transformation de l'épreuve permet d'éviter une sélection homonormative elle nécessite cependant une maitrise des techniques narratives et discursives dont disposent très inégalement les requérants. Les enquêtés les mieux dotés en ressources scolaires et homosociales au pays sont plus susceptibles de mobiliser des techniques discursives et narratives attendues et de faire preuve d'une certaine aisance à se raconter au prisme de leur homosexualité. De plus, les mieux dotés sont également ceux qui accèdent le plus facilement à une préparation dans l'association LGBTI spécialisée de l'asile et s'engagent dans les mondes sociaux LGBTI une fois en France.

En dépit du changement des critères de sélection, eu égard à l'effet hystérésis décrit, les mieux dotés au pays demeurent avantagés dans l'accès au statut de réfugié au motif de l'OSIG. L'impérialisme associé à l'homonationalisme apparaît désormais moins lié au seul regard du juge (ou à ses seules catégories de jugements) qui implique une décision de droit (par définition brutale). Il apparaît plus diffus dans les expériences de vie pendant la demande d'asile en France, dans les jeux d'inclusion/exclusion qui s'opèrent à l'échelle des associations de soutien, de dépistage ou des lieux de convivialités étiquetés LGBTI.

Les moins dotés sont aussi le plus souvent déboutés du droit d'asile. À une époque c'était parce que leur expression de l'homosexualité était plus éloignée de représentations ethno-situées des juges. Aujourd'hui c'est parce qu'ils maitrisent moins bien les pratiques discursives, ont moins souvent eu accès à la préparation délivrée par l'association LGBTI. Ainsi les inégalités se maintiennent et dessinent deux groupes très inégalement disposés mais dont les caractéristiques n'ont pas beaucoup changé entre les deux modes d'évaluation.

Les moins dotés au moment de l'exil qui seront le plus souvent déboutés du droit d'asile sont exposés à de multiples risques tout au long de leur parcours. Leur expérience de l'exploitation professionnelle et parfois sexuelle initiée depuis leur départ du pays par voie indirecte semble se prolonger. L'attention portée par cette thèse aux parcours de vie au long cours permet ainsi de repérer les situations d'exploitation auxquels doivent faire face les enquêtés qui ont migré par voie

terrestre. L'exploitation est parfois directe et explicitement liée à l'assignation raciale dont ils sont l'objet et qui les expose à l'esclavage, à des agressions, des enlèvements avec demandes de rançons par des milices armées ou des individus isolés, parfois avec la complicité de la police. Ces formes d'exploitation se transforment lorsqu'ils arrivent en Europe. Le statut administratif qui leur est attribué leur retire un certain nombre de droits, ce qui les place souvent en incapacité de survivre sans être dans l'illégalité, notamment en travaillant « au noir », à bon marché, sans droits, dans des emplois peu qualifiés.

Ces engagements les poussent à dissimuler leur OSIG et ainsi à limiter leurs chances d'être reconnus comme réfugiés. Une autre solution pour survivre est de recourir au michetonnage, au risque d'accroitre les situations de dépendance, les rapports de domination et le risque d'infection au VIH. Vivre à la rue et manger dans les soupes populaires constitut l'ultime alternative, blessant l'amour-propre en raison de l'assignation à la figure du « clochard », du « nécessiteux », et exposant à des problèmes de santé. D'un côté, la main droite de l'État, par des politiques migratoires de découragement, contribue à précariser et à accroitre les situations de dépendance à l'égard d'autrui, les rapports de domination et à favoriser les processus d'exploitation. De l'autre, on peine à identifier l'action d'assistance de sa main gauche. Les politiques sanitaires construites autour de la crainte de l'épidémie de VIH semblent ainsi contribuer à poser les bases d'une réflexion sur la reconfiguration des politiques sociales, pensées dans leur sillage.

Les données sur les expériences de vie d'hommes originaires d'Afrique de l'Ouest demandant l'asile en France au motif de l'OSIG produites pour cette thèse offrent un éclairage dont pourrait se saisir les différents acteurs institutionnels pour repenser leurs pratiques et leurs dispositifs. Les expériences relatées invitent les acteurs de prévention du VIH, les bénévoles de l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile et les instances de direction de l'OFPRA à intégrer dans l'évaluation de leurs activités certaines variables pour objectiver les effets des origines et ressources sociales sur le recours et les usages qui sont faits de leurs dispositifs, mais aussi sur les processus de sélection qu'ils opèrent (pour donner accès à un suivi individualisé et/ou être reconnu réfugié, notamment). Cette évaluation à l'aune des variables sociales parait à la fois essentielle pour s'assurer que ces dispositifs remplissent leurs missions et pour les piloter.

Les résultats de la thèse invitent également à réfléchir, notamment pour les acteurs de prévention et bénévoles de l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile, aux effets de l'étiquetage « communautaire ». Car si celui-ci peut être rassurant pour les publics concernés, il peut aussi générer des craintes. Cette réflexion pourrait s'étendre au-delà, notamment aux offres de santé communautaires qui se développent actuellement en France dans le cadre de la prévention du VIH. De quelle « communauté » parle-t-on ? La frange des personnes qui y a recours est-elle vraiment

celle qui est ciblée ? Les résultats présentés invitent ici à adopter une approche globale et « multi dimensionnelle » afin de répondre à la diversité des besoins d'une population donnée pour l'inciter à recourir à des dispositifs, sans pour autant attacher trop d'importance à la dimension identitaire associée à l'approche « communautaire ». Cette approche globale permettrait une relation de don/contre don dans laquelle le recours au dépistage du VIH, qui n'est pas perçu comme prioritaire par de nombreuses personnes ciblées, interviendrait comme une forme de contre-don en échange des ressources livrées pour répondre aux problèmes perçus comme les plus urgents par ces dernières. L'approche « globale » aurait par ailleurs l'avantage de lutter contre les incohérences d'une politique en « silo » contribuant d'un côté à précariser la population ciblée (et notamment à accroitre son risque d'exposition au VIH), et de l'autre à délivrer des moyens d'aide et d'assistance principalement en direction des personnes les moins précarisées, plus promptes à fréquenter un dispositif étiqueté LGBTI.

Bibliographie

Aarmo M. (1999) « How Homosexuality Became "Un-African": The Case of Zimbabwe », dans Blackwood E. & Wieringa S. E. (dir.), *Female Desire*: *Same-Sex Relations and Transgender Practices across Cultures*, New York, Columbia University Press, p. 255-280.

Abraham J. (2010) « Pharmaceuticalization of society in context: Theoretical, empirical and health dimension », Sociology, vol. 44, n° 4, p. 603-622.

Achin C., Dorlin E. & Rennes J. (2008) « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques*, vol. 31, n° 3, p. 5-17.

Adam B. D. & Rangel J. C. (2015) « The Post-migration Sexual Citizenship of Latino Gay Men in Canada », *Citizenship Studies*, vol. 19, n° 6-7, p. 682-695.

Afary J. (2009) « The Sexual Economy of the Islamic Republic », *Iranian Studies,* vol. 42, n° 1, p. 5-26.

Agier M. (2013) « Espaces et temps du gouvernement humanitaire », *Pouvoirs*, vol. 1, n° 144, p. 113-123.

Akoka K. (2020) *L'asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés/migrants*, Paris, La Découverte.

Akoka K. & Clochard O. (2015) « Régime de confinement et gestion des migrations sur l'île de Chypre », *L'Espace politique*, vol. 1, n° 25, [En ligne], consulté le 24 mai 2023.

Akrich M., Callon M. & Latour B. (2006) *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines de Paris.

Alioua M. (2013) « Le Maroc, un carrefour migratoire pour les circulations euro-africaines ? », *Hommes & migrations*, vol. 3, n° 1303, p. 139-145.

Altman D. (2013) [1984] « Sida : la politisation d'une épidémie », *Genre, sexualité & société*, n° 9, [En ligne], consulté le 12 mars 2023.

Alvarez-Del Arco D., Fakoya I., Thomadakis C., Pantazis N., Touloumi G., Gennotte A.F., Zuure F., Barros H., Staehelin C., Göpel S., Boesecke C., Prestileo T., Volny-Anne A., Burns F. & Del Amo J. (2017) « Advancing Migrant Access to Health Services in Europe (aMASE) study team.

High levels of postmigration HIV acquisition within nine European countries », *AIDS*, vol. 31, n° 4, p. 1979-1988.

Amar M. (2018) « Habiter en exil », *Hommes & migrations*, n° 1323, p. 55-66.

Amari S. (2013) « Sujets tacites : le cas de lesbiennes d'origine maghrébine », *Tumultes*, n° 41, p. 205-221.

Amnesty International (2017) *Libye. Un obscur réseau de complicités : violence contre les réfugiés et les migrants qui se rendent en Europe*, Rapport consulté le 18 mars 2023 sur le site d'Amnesty International.

Andersson R. & Barker-Ruchti N. (2019) « Career paths of Swedish top-level women soccer players », *Soccer & Society,* vol. *20*, n° 6, p. 857-871.

Andrade V. L., Danisi C., Dustin M., Ferreira N. & Held N. (2020) *Queering asylum in Europe: A survey report*, SOGICA Project, University of Sussex.

Andrijasevic R. (2014) "Sex on the Move. Genre, subjectivité et inclusion différentielle", *Vacarme*, vol. 69, n° 4, p. 196-225.

Arab C., Gouyon M. & Moujoud N. (2018) « Migrations et enjeux migratoires au prisme des sexualités et du genre », *Migrations Société*, vol. 173, n° 3, p. 15-26.

Arborio A. M. (1995) « Quand le "sale boulot" fait le métier : les aides-soignantes dans le monde professionnalisé de l'hôpital », *Sciences sociales et santé*, vol. 13, n° 3, p. 93-126.

Arnhold V. (2022) « La difficile différenciation entre recherche et expertise. Un projet partenarial sur la filière nucléaire après Fukushima », *Genèses*, vol. 129, n° 4, p. 88-115.

Arvisais O. & Alalouf-Hall D. (2020) « Covid-19 dans les camps de réfugiés : vers la catastrophe humanitaire », *The conversation* [En ligne], consulté le 12 avril 2023.

Atlani-Duault L. & Dufoix S. (2014) « Chercheurs à la barre », *socio*, n°3, [En ligne], consulté le 22 février 2023.

Atlani-Duault L. & Vidal L. (2013) « Le moment de la santé globale. Formes, figures et agendas d'un miroir de l'aide internationale », *Revue Tiers Monde*, vol. 3, n° 215, p. 7-16.

Aubry A., Kuehni M. & Scalambrin L. (dir.) (2021) « Pratiques et politiques de la négociation pour accéder et se maintenir sur un terrain d'enquête », *Cambouis*, *La revue des sciences sociales aux mains sales* [En ligne], consulté le 22 juin 2022.

Audebert C. & Robin N. (2009) « L'externalisation des frontières des "Nords" dans les eaux des "Suds" », *Cultures & Conflits* [En ligne], consulté le 11 avril 2023.

Awondo P. (2010) « The politicisation of sexuality and rise of homosexual movements in post-colonial Cameroon », Review of African Political Economy, vol. 37, n° 125, p. 315-328.

Awondo P. (2011) « Identifications homosexuelles, construction identitaire et tensions postcoloniales entre le Cameroun et la France », *L'espace politique*, vol 1, n° 13, [En ligne], consulté le 11 avril 2023.

Awondo P. (2019) *Le sexe et ses doubles : (Homo)sexualités en postcolonie*, Lyon, ENS.

Awondo P., Geschiere P. & Reid G. (2013) « Une Afrique homophobe ? Sur quelques trajectoires de politisation de l'homosexualité : Cameroun, Ouganda, Sénégal et Afrique du Sud », *Raisons politiques*, vol. 1, n° 49, p. 95-118.

Ayoub P. & Paternotte D. (2014) *LGBT activism and the making of Europe: a rainbow Europe?* Basingstoke, Palgraver Macmillan.

Baillette F. & Liotard P. (1999) *Sport et virilisme*, Montpellier, Éditions Quasimodo et fils.

Bajos N. & Bozon M. (2012) « Trajectoires sexuelles, représentations sexuelles : convergences et divergences », *Savoir/Agir*, vol. 20, n°2, p. 15-27.

Backouche I. & Naepels M. (2009) « Faire la preuve », *Genèses*, vol. 1, n° 74, p. 2-4.

Baller S. & Saavedra M. (2010) « La politique du football en Afrique : mobilisations et trajectoires », *Politique africaine*, vol. 2, n° 118, p. 5-21.

Barbot J. (2002) *Les malades en mouvement. La médecine et la science à l'épreuve du sida*, Paris, Balland.

Barnier S., Casella Colombeau S., Gardesse C., Guennebeaud C. & Le Courant S. (Babels, 2019) La police des migrants : Filtrer, disperser, harceler, Paris, Éditions du passager clandestin.

Barrier P. (2016) « The ambiguity of the "expert-patient" », *Médecine des Maladies Métaboliques*, vol. 10, n° 4, p. 348-352.

Barrot J.-N. & Dupont S. (2020) « Rapport d'information déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire relatif à l'intégration professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés, n° 3357 », Rapport parlementaire déposé le mercredi 23 septembre 2020.

Barthes A. (2017) « Curriculum caché », dans Barthes A., Lange J-M., Tutiaux-Guillon N. (dir.) *Dictionnaire critique des enjeux et concepts des « éducations à »*, Paris, L'harmattan.

Bass S. B., Kelly P. J., Brajuha J., Gutierrez-Mock L., Koester K., D'Avanzo P. & Sevelieus J. (2022) « Exploring barriers and facilitators to PrEP use among transgender women in two urban areas: implications for messaging and communication », *BMC Public Health*, vol. 22, n°1, [En ligne], consulté le 26 mars 2023.

Baszanger I. (1986) « Les maladies chroniques et leur ordre négocié », *Revue française de sociologie*, vol. 27, n°1, p. 3-27.

Baudrillard J. (1981) *Simulacres et simulation*, Paris, Galilée.

Beaubatie E. (2019) « L'aménagement du placard. Rapports sociaux et invisibilité chez les hommes et les femmes trans' en France », *Genèses*, vol. 114, n° 1, p. 32-52.

Beaud S. (1996) « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *Politix*, vol. 3, n° 35, p. 226-257.

Beaud S (2003) *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte.

Beaud S. (2014) « Les trois sœurs et le sociologue. Notes ethnographiques sur la mobilité sociale dans une fratrie d'enfants d'immigrés algériens », *Idées économiques et sociales*, vol. 1, n° 175, p. 36-48.

Beaud S. & Weber F. (1997) *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte.

Bécasse J., Cesaro S. & Chossière F. (2020) « L'Ardhis : lutte d'expert·es en faveur des étrangers et étrangères LGBT ? », *Plein droit*, vol. 127, n° 4, p. 41-44.

Becker H. (1985) [1963] *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

Becker H. (1988) [1982] *Les Mondes de l'art*, Paris, Flammarion.

Becker H. (2002) *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte.

Belorgey J.-M. (2003) « Le contentieux du droit d'asile et l'intime conviction du juge », *Revue administrative*, vol. 56, n° 336, p. 619-622.

Belorgey J.-M. (2004) « L'asile et l'intime conviction du juge », *Plein droit*, vol. 1, n° 59-60, p. 59-61.

Belorgey J. (2007) « Le droit d'asile en perdition », *Plein droit*, vol. 3, n° 74 p. 33-35.

Benhaim Y., Kaya U. & Yankaya D. (2018) « La Turquie post-coup d'État : un présidentialisation autoritaire », *Confluences méditerranée*, vol. 4, n° 107, p. 9-14.

Berenstain N. (2016) « Epistemic Exploitation ». *Journal of Philosophy*, vol. 3, n° *22*, p. 569-590.

Berg L. & Millbank J. (2009) « Constructing the personal narratives of lesbian, gay and bisexual asylum claimants », *Journal of Refugee Studies*, vol. 22, n° 2, p. 195-223.

Berten A. (1994) « L'éthique procédurale dans ses rapports avec les sciences humaines », dans Ackermans H. (dir.) Variations sur l'éthique. Hommage à Jacques Dabin, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis.

Bertolt B. (2020) « Les ambiguïtés de la question homosexuelle au Sénégal », *Cahiers d'études africaines*, vol. 3, n° 239, p. 653-677.

Bessin M., Bourgeois I., Marchand A., Restivo L. & Rollin Z. (2015) « Agir pour chercher, chercher pour agir : introduction aux recherches interventionnelles en SHS sur le cancer », *Santé publique*, vol. 3, n°27, p. 305-308.

Biligha Tolane P. (2018) « L'homosexualité ensorcelée au Cameroun », *L'Homme & la Société*, vol. 206, n° 1, p. 113-136.

Billioti de Gage S., Desplas D. & Dray-Spira R. (2022) « Suivi de l'utilisation de Truvada® ou génériques pour une prophylaxie pré-exposition (PrEP) au VIH à partir des données du Système National des Données de Santé (SNDS) », Rapport de l'étude réalisée par le GIS EPI-PHARE, Novembre 2022.

Blanchard E., Clochard O. & Rodier C. (2008) « Compter les morts », *Plein droit*, vol. 2, n° 77, p. 30-34.

Boellstorff T. (2011) « BUT DO NOT IDENTIFY AS GAY: A Proleptic Genealogy of the MSM Category », *Cultural Anthropology,* vol. 26, n° 2, p. 287–312.

Boltanski L. (2004) *La condition fœtale. Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement.* Paris, Gallimard.

Boltanski L. (2012) *Énigmes et complots. Une enquête à propos d'enquêtes*, Paris, Gallimard.

Bonnet V. & Mennesson C. (2019) « Presse, sportifs, lecteurs : du schème explicatif à l'assignation identitaire », *Questions de communication*, vol. 1, n° 35, p. 7-22.

Borrillo D., Salcedo M. & Havkin S. (2020) *La preuve dans les demandes d'asile en raison de l'orientation sexuelle*, Rapport de recherche pour le Défenseur des Droits.

Bouchet-Mayer C., Condamine-Ducreux I. & Sabadel T. (2022) « De la contrainte par corps à l'incitation joyeuse ? Les métamorphoses récentes du gouvernement des conduites. Entretien avec Dominique Memmi », *Terrains/Théories*, vol. 16, [En ligne], consulté le 22 février 2023.

Bouchet-Mayer C. & Ferez S. (2022) « Devenir(s) homosexuel(s) et exil. Construction des dispositions sociales à la résistance et à la résignation à l'hétérosexisme en Afrique de l'Ouest. », dans de Lima Neto A. A., Perera E. & Freire Ferreira F. R. (dir.) *Diversidade e educação : experiências de resistência e de criação*, Editora da UFRN, Natal, p. 259-292.

Bouchet-Mayer C. & Ferez S. (2023a) « Le poids des dispositions pour survivre et préparer les épreuves de l'asile. Enquête auprès des demandeurs d'asile homosexuels exclus du dispositif national d'accueil », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 39, n° 1, p. 161-183.

Bouchet-Mayer C. & Ferez S. (à paraître - 2023b) « Scripts homosexuels et sport en contexte postcolonial : Expériences sportives au pays d'hommes gays originaires d'Afrique francophone demandant l'asile en France », *Recherches féministes*, vol. 36, n° 1.

Boudon R. (2004) « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? », *Revue du MAUSS*, vol. 24, n° 2, p. 281-309.

Bouillon F., Fresia M. & Tallio V. (dir.) (2006) Terrains sensibles : expériences actuelles de l'anthropologie. Paris, Éditions de l'EHESS.

Boulos J. (2020) « Situation des migrants et des sans-domicile face à la pandémie Covid-19 », *Revue de recherches francophones en sciences de l'information et de la communication (REFSICOM)*, n°9, [En ligne], consulté le 14 mars 2022.

Bourdieu P. (1972) *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de « Trois études d'ethnologie kabyle »*, Genève, Librairie Droz.

Bourdieu P. (1980) « Comment peut-on être sportif ? », *Questions de sociologie*, Éditions de minuit, Paris, p. 173-195.

Bourdieu P. (1980) *Le sens pratique*, Paris, Éditions de minuit.

Bourdieu P. (1981) « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 36-37, p. 3-24.

Bourdieu P. (1986) « L'illusion biographique », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 62-63, p. 69-72.

Bourdieu P. (1993) *La misère du monde*, Paris, Seuil.

Bourdieu P. (1998) *La domination masculine*, Paris, Seuil.

Bourdieu P. (1998) *Contre-feux*, Paris, Raisons d'agir.

Bourdieu P. (2002) Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn, Paris, Seuil.

Bourdieu P. (2012) *Sur l'État. Cours au Collège de France*, *1989-1992*, Paris, Seuil et Raisons d'agirs.

Bourocher J. (2019) « Injonction paradoxale », dans Vandevelde-Rougale A. (dir.) *Dictionnaire de sociologie clinique*. Toulouse, Érès, p. 365-367.

Bouteillet-Paquet D. (2001) *L'Europe et le droit l'asile*, Paris, L'Harmattan.

Bouvet E. & Le Vu S. (2005) « Les CDAG et la prise en charge de l'infection par le VIH », *M/S : médecine sciences*, vol. *20*, n° 12, p.1145–1148.

Bozon M. & Giami A. (1999) « Les scripts sexuels ou la mise en forme du désir présentation de l'article de John Gagnon », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 3, n° 128, p. 68-72.

Bréant H. (2018) « Retours sur capital(e). Socialiser les émigré·e·s au retour », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 225, n° 5, p. 54-66.

Brechot C. (2004) « La recherche translationnelle en santé, un nouveau paradigme », *Mes Sci*, vol. 20, n° 10, p. 939-940.

Broqua C. (2006) *Agir pour ne pas mourir ! Act Up, les homosexuels et le sida*. Paris, Presses de sciences Po.

Broqua C. (2008) « Africains homosexuels et sida : le silence enfin rompu », *Transcriptases*, n° 138, p. 63-66.

Broqua C. (2010) « La socialisation du désir homosexuel masculin à Bamako », *Civilisations*, vol. 59, n° 1, p. 37-58.

Broqua C. (dir.) (2011) « La construction sociale de l'homosexualité », *Genre, sexualité & société*, Hors-série n° 1, [En ligne] 2011, consulté le 20 septembre 2023.

Broqua C. (2012a) « Les formes sociales de l'homosexualité masculine à Bamako dans une perspective comparée : entre tactiques et mobilisations collectives ». *Politique et Sociétés*, vol. 31, n° 2, p. 113–144.

Broqua C. (2012b) « L'émergence des minorités sexuelles dans l'espace public en Afrique », *Politique africaine*, vol. 2, n° 126, p. 5-23.

Broqua C. (2012c) « Evans-Pritchard et "l'inversion sexuelle" chez les Azandé », *Politique africaine*, vol. 126, n° 2, p. 121-137.

Broqua C. (2017) « *Góor-jigéen* : la resignification négative d'une catégorie entre genre et sexualité (Sénégal) », *Socio* [En ligne], consulté le 13 avril 2023.

Broqua C. (2018) « La "communauté homosexuelle" comme peuple transnational. Une fiction politique », *L'Homme & la Société*, vol. 208, n° 3, p. 143-167.

Broqua C. & Eboko F. (2009) « La fabrique des identités sexuelles », *Autrepart*, vol. 1, n° 49, p. 3-13.

Broqua C., Laborde-Balen G., Menetrier A. & Bangoura D. (2021) « L'asile contre la santé ? Vie et mort des homosexuels sénégalais réfugiés en Mauritanie », *L'Année du Maghreb*, n° 25, p. 95-112.

Broqua C. & Laborde-Balen G. (2022) « S'engager en contexte hostile. La visibilité homosexuelle entre choix et contraintes au Sénégal », *Politique africaine*, vol. 168, n° 4, p. 135-155.

Brown T. M., Cueto M. & Fee E. (2006) The World health organization and the transition from international to global public health, *Am J Publ Health*, vol. 96, n° 1, p. 62–72.

Bruneteaux P (2011) « Compte-rendu de lecture du livre Payer J. P., Rostaing C. & Giulani F., La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 », *Recensions Recueil Alexandries*, n°4, [En ligne], consulté le 13 mars 2023.

Bruneteaux P. (2012) « Une sociologie morale révélatrice de ses impensés. Lecture critique de l'ouvrage de D Cefaï & E Gardella, L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samu social de Paris ». *Revue Française de Science Politique*, vol. 62, n° 3, p. 461-466.

Bruneteaux P. (2013) « Vivre humainement l'ethnographie : une histoire de rencontres entre un chercheur et un sous-prolétaire », *Transformations*, n° 10, p. 105-139.

Bruneteaux P. (2018) « Ethnographie et lien social. Pratique et éthique de la recherche auprès des résidents des foyers d'urgence », *Bulletin de méthodologie sociologique*, vol. 140, n° 1, p. 39-89.

Bruneteaux P. & Lanzarini C. (1998) « Les entretiens informels », *Sociétés contemporaines*, vol. 2, n° 30, p. 157-180.

Burawoy M. (2003) « Revisits: An Outline of a Theory of Reflexive Ethnography », *American Sociological Review*, vol. 68, n° 5, p. 645-679.

Buscatto M. (2006) « Ethnographies du travail artistique : apports et usages épistémologiques », *Sociologie de l'Art*, vol. 9-10, n° 2-3, p. 87-105.

Butler J. (2006a) [2004] *Défaire le genre*, Paris, Éditions Amsterdam.

Butler J. (2006b) [1990] *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La découverte.

Buton F. (2005) « Sida et politique : saisir les formes de la lutte », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 5-6, p. 787-810.

Calabresi G. & Bobbit Ph. (1978) Tragic choices, New York, Norton.

Calabrese S. K. & Underhill K. (2015) « How Stigma Surrounding the Use of HIV Preexposure Prophylaxis Undermines Prevention and Pleasure: A Call to Destigmatize "Truvada Whores" », *American Journal of Public Health,* vol. 105, n° 10, p. 1960-1964.

Calabrese S. K., Underhill K., Earnshaw V., Hansen N., Kershaw T. S., Magnus M., Krakower D. S., Mayer K. H., Betancourt J. R. & Dovidio J. F. (2016) « Framing HIV Pre-Exposure Prophylaxis (PrEP) for the General Public: How Inclusive Messaging May Prevent Prejudice from Diminishing Public Support », *AIDS Behavior*, vol. 20, n° 7, p. 1499-1513.

Callon M. (1986) « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, vol. 36, p. 169-208.

Camus A. (2020) « Office du juge de l'asile et crédibilité du récit », *La Revue des droits de l'homme*, n° 18, [En ligne], consulté le 23 janvier 2022.

Canguilhem G. & Gohau G. (1978) « Le concept d'idéologie scientifique », *Raison présente*, n°46, p. 55-60.

Cass C. V. (1979) « Homosexual Identity Formation: A Theoretical Model », *Journal of Homosexuality*, vol. 4, n° 5, p. 219-235.

Cefaï D. (dir.) (2010) L'engagement ethnographique, Paris, Éditions de l'EHESS.

Cefaï D. & Costey P. (2009) « Codifier l'engagement ethnographique ? Remarques sur le consentement éclairé, les codes d'éthique et les comités d'éthique », *La vie des idées* [En ligne], consulté le 12 juillet 2022.

Cervulle M. (2012) « La conscience dominante. Rapports sociaux de race et subjectivation », *Cahiers du Genre*, vol. 53, n° 2, p. 37-54.

Cesaro S. (2021) « The (micro-)politics of support towards LGBT asylum seekers in France », dans Mole R. (dir.) *Queer Migration and Asylum in Europe*, Londres, UCL Press, p. 216-237.

Cesaro S. (en préparation) *Le sexe du travail social : sociologie de l'engagement et du travail bénévole auprès de demandeur·se·s d'asile LGBT*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8.

Ceyhan A. (2010) « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration. Vers une gestion électronique des "personnes à risque" », *Réseaux*, vol. 159, n° 1, p. 131-150.

Chabrol F. & Girard G. (dir.) (2010) *VIH/sida. Se confronter au terrain. Expériences et postures de recherche,* Paris, ANRS.

Chaouite A., Lehartel T. & Bessard N. (2016) « L'accompagnement juridique des personnes homosexuelles en demande d'asile », *Rhizome*, vol. 2, n° 60, p. 7.

Chapoulie J.-M. (2001) *La Tradition sociologique de l'école de Chicago (1892-1961)*, Paris, Seuil.

Chassain A., Clochec P., Couffignal G., Le Meur C., Lenormand M. & Trégan M. (dir.) (2016) « L'expérience minoritaire », *Tracés*, vol. 1, n° 30, Lyon, ENS Éditions.

Chauvin S., Le Courant S. & Tourette L. (2021) « Le travail de l'irrégularité. Les migrant·e·s sans papiers et l'économie morale de l'emploi », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 37, n° 1-2, p. 139-161.

Chauvin S. & Lerch A. (2013) *Sociologie de l'homosexualité*, Paris, La découverte.

Chbat M. (2017) « Être homosexuel et d'origine libanaise en contexte montréalais : identifications ethno-sexuelles multiples, complexes et variables », *Reflets*, vol. 23, n° 1, p. 148-173.

Chen C. (2023) « Migration et (re)socialisation sexuelle. Le cas des jeunes migrants homosexuels chinois en France », Migrations & Société, vol. 2, n° 192, p. 131-145.

Chetcuti N. (2010) *Se dire Lesbienne : mode de vie en couple, sexualité et représentation de soi*, Paris, Payot.

Chossière F. (2020) « Minorités sexuelles en exil : l'expérience minoritaire en ville à l'aune de marginalisations multiples », *Urbanités*, vol. 13, [En ligne], consulté le 20 août 2023.

Chossière F. (2021) « Refugeeness, sexuality and gender: Spatialized lived experiences of intersectionality by queer asylum seekers and refugees in Paris », *Frontiers in Human Dynamics – Refugees and Conflic*, vol. 3, [En ligne], consulté le 18 août 2023.

Chossière F. (2022) *Minorités sexuelles et de genre en exil. L'expérience minoritaire à l'épreuve de la migration et de la demande d'asile en France*, Thèse de doctorat en géographie, Universités Paris Est et Gustave Eiffel.

Clair I. (2012) « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *Agora débats/jeunesses*, vol. 1, n° 60, p. 67-78.

Clair I. (2016) « La sexualité dans la relation d'enquête. Décryptage d'un tabou méthodologique », *Revue française de sociologie*, vol. 57, n° 1, p. 45-70.

Clair I. (2022) « Nos objets et nous-mêmes : connaissance biographique et réflexivité méthodologique », *Sociologie*, vol. 13, n° 3, p. 317-334.

Clair I. (2023) *Les choses sérieuses. Enquête sur les amours adolescentes*, Paris, Seuil.

Clappe M. (2019) « Interpréter les récits de demande d'asile : une perspective légitimiste et militante du statut de réfugié », *Lien social et Politiques*, vol. 1, n° 83, p. 167-183.

Clappe M. (2021) « S'engager bénévolement pour les papiers. La mise au travail associatif des interprètes de l'asile », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 37, n° 1-2, p. 163-184.

Clavé-Mercier A. & Rigoni I. (2017) « Enquêter sur les migrations : une approche qualitative », *Migrations Société*, vol. 29, n° 167, p. 13-28.

Clochard O. (2009) « Les étrangers à Chypre, entre enfermement et mise à l'écart », dans Kobelinsky C. & Makaremi C. (dir.) *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, p. 281-297.

Coenen-Huther J. (2003) « Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 3, p. 531-547.

Collin J. & David P-M. (dir.) (2016) *Vers une pharmaceuticalisation de la société. Le médicament comme objet social*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Colombeau S. C. (2019) « Au-delà de l'exception : la routine des contrôles lors des "crises migratoires" de 2011 et 2015 à la frontière franco-italienne », dans Lendaro A. (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances,* Paris, La Découverte, p. 187-208.

Connell R. (1990) « An iron man: The body and some contradictions of hegemonic masculinity », dans Messner M. & Sabo D. (dir.) *Sport, men, and the gender order: Critical feminist perspectives,* Champaign, Human Kinetics, p. 84-114.

Connell R. (2005) *Masculinities*, Londres, Routledge.

Connell R. (2014) *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Amsterdam.

Connell R. & Messerschmidt J. (2005) « Hegemonic Masculinity: Rethinking the Concept », *Gender & Society,* vol. 19, n° 6, p. 829-859.

Corneau S., Desprès L., Caruso J. & Idiboue C. (2016) « Les hommes noirs de Montréal qui ont des relatons sexuelles avec d'autres hommes et le racisme sexuel. Défis, mécanismes de résilience et pistes d'intervention », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 28, n° 1, p. 125-140.

Cottin-Marx S., Hély M., Jeannot G. & Simonet *M.* (2017) « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *Revue française d'administration publique*, vol. 3, n° 163, p. 463-476.

Couzens T. (1983) « An Introduction to the history of Football in South Africa », dans Bozzoli B. (dir.) *Town and Countryside in the Transvaal. Capitalist Penetration and Popular Response*, Johannesburg, Ravan Press, p. 198-214.

Creswell J. W. & Poth C. N. (2016) *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five approaches*, Londres, Sage publications.

Currier (2010) « Political Homophobia in Postcolonial Namibia », *Gender & Society*, vol. 24, n° 1, p. 110-129.

Cuttitta P. (2015) « La frontière Lampedusa. Mises en intrigue du sécuritaire et de l'humanitaire ». *Cultures & Conflits*, vol. 99-100, n° 3, p. 99-115.

Dahhan R., Picot P., Trawalé D., Cossée C. & Rabaud A. (2020) « Analyser des terrains contemporains à partir du couple notionnel "majoritaires/minoritaires" », *Cahiers du Genre*, vol. 1, n° 68, p. 145-171.

Dalgalarrondo S. (2004) *Sida : la course aux molécules*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Dalgalarrondo S. & Urfalino Ph. (2000) « Choix tragique et controverse. Le cas du tirage au sort des malades du sida », Revue française de sociologie, vol. 41, n° 1, p. 119-157.

Damon J. (1997) « La mendicité : traque publique et ressource privée », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 50-51, p. 109-127.

Darley M. (2009) « L'enfermement des étrangers en Autriche et en République tchèque : du contrôle et de son contournement », dans Kobelinsky C. et Makaremi C. (dir.) *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, p. 63-84.

Darmon M. (2005) « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèses*, vol. 58, n° 1, p. 98-112.

Darmon M. (2008a) *Devenir anorexique. Une approche sociologique.* Paris, La Découverte.

Darmon M. (2008b) « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, vol. 2, n° 82, p. 149-167.

Darmon M. (2010) *La socialisation (2e édition)*, Paris, Armand Colin.

Darmon M. (2011) « Sociologie de la conversion. Socialisation et transformations individuelles », dans Burton-Jeangros C. & Maeder C. (dir.) *Identité et transformation des modes de vie*, Paris, Seismo, p.64-84.

Darmon M. (2016) « 4. Socialisation continue et transformation de l'individu : une grille d'analyse », dans Darmon M., *La socialisation (3e édition),* Paris, Armand Colin, p. 99-122.

Darmon M. (2018) « Socialisation. Petite histoire d'un manuel », *Idées économiques et sociales*, vol. 191, n° 1, p. 6-14.

Davies A.C. (1999) *Reflexive Ethnography: A Guide to Researching Selves and Others (ASA Research Methods in Social Anthropology*), Londres, Routledge.

Davisse A. & Louveau C. (1998) *Sport, école et société : la différence des sexes, féminin, masculin et activités physiques*. Paris, L'Harmattan.

Decena C. U. (2004) *Queering the heights: Dominican transnational identities and male homosexuality in New York city*, Thèse de doctorate en philosophie, University of New York.

Decena C. U. (2008) « Tacit Subjects », *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, vol. 14, n° 2-3, p. 339-359.

Delpech V. (2019) « Éditorial. La prévention combinée : une stratégie pour le succès ! », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n°31-32, p. 612-614.

Demange E. (2012) « De l'abstinence à l'homophobie : la "moralisation" de la société ougandaise, une ressource politique entre Ouganda et États-Unis », *Politique africaine*, vol. 2, n° 126, p. 25-47.

Demazière D. (2007) « À qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés », *Langage et société*, vol. 121-122, n° 3-4, p. 85-100.

Denis D. (1997) « La revanche des dominés », *Quasimodo,* vol. 3, n° 4, p. 47–60.

Demetriou D. Z. (2015) La masculinité hégémonique : lecture critique d'un concept de Raewyn Connell. *Genre, sexualité et société* [En ligne], consulté le 13 avril 2023.

Derbez B. (2010) « Négocier un terrain hospitalier. Un moment critique de la recherche en anthropologie médicale », *Genèses*, vol. 78, n° 1, p. 105-120.

Desclaux A. & Sarradon-Eck A. (2009) « Introduction au dossier "L'éthique en anthropologie de la santé : conflits, pratiques, valeur heuristique" ». *ethnographiques.org*, n°17, [En ligne], consulté le 15 mars 2023.

Desgrées du Loû A. & Lert F. (2017) *Parcours. Parcours de vie et santé des Africains immigrés en France,* Paris, La découverte.

Desgrées du Loû A., Pannetier J., Ravalihasy A., Gosselin A., Supervie V., Panjo H., Bajos N., Lert F., Lydié N., Dray-Spira R. & the PARCOURS Study Group (2015a) « Migrants subsahariens suivis pour le VIH en France : Combien ont été infectés après la migration ? Estimation dans l'étude ANRS-PARCOURS », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n°40-41, p. 752-758.

Desgrées du Loû A., Pannetier J., Ravalihasy A., Gosselin A., Supervie V., Panjo H., Bajos N., Lert F., Lydié N., Dray-Spira R. and the PARCOURS Study Group, (2015b) « Sub-Saharan African migrants living with HIV acquired after migration, France, ANRS PARCOURS study, 2012 to 2013 », *Euro Surveillance*, vol. 20, n°46, [En ligne], consulté le 13 juin 2022.

Desgrées du Loû A, Pannetier J, Ravalihasy A, Le Guen M, Gosselin A, Panjo H, Bajos N, Lydie N, Lert F, Dray-Spira R & PARCOURS Study Group (2016) « Is hardship during migration a determinant of HIV infection? Results from the ANRS PARCOURS study of sub-Saharan African migrants in France », *AIDS*, vol. 30, n° 4, p. 645-656.

Desrosières A. (2008) *Gouverner par les nombres*, Paris, Presse de l'École des Mines.

Dhoest A. (2019) « Learning to Be Gay LGBTQ Forced Migrant Identities and Narratives in Belgium », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 45, n° 7, p. 1075-1089.

Di Cecco S. (2021) « Le demandeur d'asile bénévole, nouvelle figure du "migrant méritant" ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 37, n° 1-2, p. 185-206.

Dodier N. (2003) *Leçons politiques de l'épidémie de sida*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Doucouré B. (2021) « Crédibilité du chercheur, relation de confiance et éthique en recherche qualitative : l'implexité à la croisée des chemins *», Recherches qualitatives*, vol. 40, n° 1, p. 46–60.

Dotson K. (2011) « Tracking Epistemic Violence, Tracking Practices of Silencing », *Hypatia*, vol. 26, n° 2, p. 236-257.

Dotson K. (2018) « Conceptualiser l'oppression épistémique. », *Recherches féministes*, vol. 31, n° 2, p. 9–34.

Dubois V. *(2008) La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica.

Duclos M. (2014) « Que la relation d'enquête soit aussi d'amitié », *¿ Interrogations ?*, n°18, [En ligne], consulté le 12 mars 2022.

Dunzendorfer J. (2014) « Ethnicized Boxing: The Tale of Ghana's Boxing Roots in Local Martial Art », *Sport in Society,* vol. 17, n° 8, p. 1015-1029.

Durand-Zaleski I, Mutuon P, Charreau I, Tremblay C, Rojas D, Pialoux G, Chidiac C., Capitant C., Spire B., Cotte L., Chas J. Meyer L., Molina J. M. & ANRS IPERGAY Study group (2018) « Costs and benefits of on-demand HIV preexposure prophylaxis », AIDS, vol. 32, n° 1, p. 95-102.

Dustin M. & Ferreira N. (2021) « Improving SOGI Asylum Adjudication: Putting Persecution Ahead of Identity », *Refugee Survey Quarterly*, vol. 40, n° 3, p. 315–347.

Dustin M. & Held N. (2018) « In or out? A queer intersectional approach to "particular social group" membership and credibility in SOGI asylum claims in Germany and the UK », *GenIUS – Rivista di studi giuridici sull'orientamento sessuale e sull'identita' di genere*, n° 2, p. 74–87.

Dustin M. & Held N. (2021) « "They sent me to the mountain": the role of space, faith and support groups for LGBTIQ+ asylum claimants », dans Mole R. (dir.) *Queer migration and asylum in Europe*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, p. 184-215.

Duval E. (2016) *L'impossible convivialité Communautaire ? : Étude du vécu des dispositifs de loisirs associatifs liés au VIH dans un région française*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Montpellier.

Eaton L. A., Kalichman S. C., Price D., Finneran S., Allen A. & Maksut J. (2017) « Stigma and Conspiracy Beliefs Related to Pre-exposure Prophylaxis (PrEP) and Interest in Using PrEP Among Black and White Men and Transgender Women Who Have Sex with Men », *Aids Behavior*, vol. 21, n° 5, p. 1236-1246.

Eboko F. (2005) « Le droit contre la morale ? L'accès aux médicaments contre le sida en Afrique », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 186, no. 4, p. 789-798.

El-Hage H. & Lee E. J. (2016) « LGBTQ racisés : frontières identitaires et barrières structurelles », *Alterstice : Revue Internationale de la recherche interculturelle*, vol. 6, n° 2, p. 25- 40.

Elias N. (1993) *Engagement et distanciation : contributions à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard.

El Miri M. (2018) « Devenir "noir" sur les routes migratoires. Racialisation des migrants subsahariens et racisme global », *Sociologie et Sociétés*, vol. 50, n° 2, p. 101-124.

Elster J. (1992) *Local Justice*, New York, Russell Sage Foundation.

Elster J. & Herpin N. (1992) Éthique des choix médicaux, Arles, Actes Sud.

Epprecht M. (2005) « Black Skin, "Cowboy" Masculinity: A Genealogy of Homophobia in the African Nationalist Movement in Zimbabwe to 1983 », *Culture, Health and Sexuality*, vol. 7, n° 3, p. 253-266.

Epprecht M. (2008) *Heterosexual Africa? The History of an Idea from the Age of Exploration to the Age of Aids*, Athènes, Ohio University Press.

Epprecht M. (2013) *Sexuality and social justice in Africa. Rethinking homophobia and forging resistance*, Londres et New York, Zed Books.

Epstein S. (2001) *Le virus est-il la cause du sida ? Histoire du sida 1*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond.

Epstein S. (2001) *La grande révolte des malades. Histoire du sida 2*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond.

Evans-Pritchard E. E. (1970) « Sexual Inversion among the Azande », *American Anthropologist*, vol. 72, n° 6, p. 1428-1434.

Fair L. (2001) *Pastimes and Politics: Culture, Community, and Identity in Post-Abolition Urban Zanzibar, 1890-1945*, Oxford, James Currey.

Fassin D. (1999) « L'indicible et l'impensé : la « question immigrée » dans les politiques du sida », *Sciences sociales et santé*, vol. 17, n° 4, p. 5-36.

Fassin D. (2001) « Charité bien ordonnée : principes de justice et pratiques de jugement dans l'attribution des aides d'urgence », *Revue Française de Sociologie*. vol. 42, n° 3, p. 437–475.

Fassin D. (2001) « Les sciences sociales comme pratique engagée », Nature Sciences Sociétés, vol. 9, n° 4, p. 43-46.

Fassin D. (2008) « L'éthique, au-delà de la règle. Réflexions autour d'une enquête ethnographique sur les pratiques de soins en Afrique du Sud », *Sociétés contemporaines*, vol. 71, n° 3, p. 117-135.

Fassin D. (2008) *Faire de la santé publique*, Rennes, Presses de l'EHESP.

Fassin D. (2009) « Les économies morales revisitées », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. *64*, n° 6, p. 1237-1266.

Fassin D. (2013) « The Precarious Truth of Asylum », *Public Culture*, vol. 25, n° 1, p. 39-63.

Fassin D. (2015) « Global health, a new concept? Some teachings about Ebola virus epidemics », *Med Sci*, vol. 31, n° 5, p. 463-464.

Fassin, D. (2015) « Adventures of African Nevirapine: The Political Biography of a Magic Bullet ». dans Geissler P. W. (dir.) Para-States and Medical Science: Making African Global Health, Durham, New York, Duke University Press, p. 333-353.

Fassin D. (2020) « L'ethnographie et ses publics. Entretien avec Didier Fassin », *Terrains/Théories*, n°12, [En ligne], consulté le 15 mars 2023.

Fassin D., Defossez A-C. & Thomas V. (2001) « Les inégalités des chances dans l'accès aux secours d'urgence », *Revue française des affaires sociales*, vol. 1, n° 1, p. 91-110.

Fassin D. & Kobelinsky C. (2012) « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 4, p. 657-688.

Fassin D. & Memmi D. (2004) « Le gouvernement de la vie, mode d'emploi », dans Fassin D. et Memmi D. (dir.) *Le gouvernement des corps*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 9-33.

Fassin E. (2006) « La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations », *Multitudes*, vol. 3, n° 26, p. 123-131.

Fassin E. (2009) « La démocratie sexuelle contre elle-même. Les contradictions de la politique d'immigration subie », *Vacarme*, vol. 48, n° 3, p. 48-50.

Fassin E. (2014) « Same-sex marriage, nation, and race: French political logics and rhetorics », *Contemporary French Civilization*, vol. 39, n° 3, p. 281–301.

Fassin E. & Salcedo M. (2015) « Becoming Gay? Immigration Policies and the Truth of Sexual Identity », *Archives of Sexual Behavior*, vol. 44, n° 7, p. 1117-1125.

Favret-Saada J. (1977) *Les mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le Bocage*, Gallimard, Paris.

Favre P. (dir.) (1991) *Sida et politique : les premiers affrontements. 1981-1987*, Paris, L'Harmattan.

Fayol-Noireterre J.-M. (2005) « Rubrique - L'intime conviction, fondement de l'acte de juger », *Informations sociales*, vol. 7, n°127, p. 46-47.

Ferez S. (2007) *Le Corps homosexuel en-jeu. Sociologie du sport gay et lesbien*. Nancy, Presse Universitaire de Nancy.

Ferez S., Marin-Duval E., Thomas J., Héas S. & Fougeyrollas P. (2014) « Continuer à s'engager dans des loisirs après avoir été infecté au VIH : entre quête de normalité et prescription sociale », *Loisir et société*, vol. 37, n° 2, p. 205-223.

Ferez S., Perez M., Duval E. & Perera E. (2015) « Du Paria au "malade chronique" : reconfiguration du stigmate associé au VIH/sida en France (1982-2012) », dans Dargère C. & Héas S. (dir.) *La chute des masques. De la construction à la révélation du stigmate*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

Ferez S. & Ruffié S. (2015) *Le corps de la honte. Sociohistoire de la prise en charge du VIH/Sida en Guadeloupe*, Nancy, Éditions universitaires de Lorraine.

Ferez S. & Thomas J. (2012) *Sport et VIH. Un corps sous contrainte médicale*, Paris, Téraèdre.

Fernandez B. (2009) « L'écrivain public dans l'action sociale », *Vie sociale*, vol. 2, n° 2, p. 121-134.

Ferreira N. (2023) « Utterly unbelievable: The discourse of "fake" SOGI asylum claims as a form of epistemic injustice », *International Journal of Refugee Law*, vol. 34, n° 3-4, p. 303–326.

Fetner T. (2001) « Working Anita Bryant: The Impact of Christian Anti-Gay Activism on Lesbian and Gay Movement Claims », *Social Problems*, vol. 48, n° 3, p. 411-428.

Fetner T. (2008) *How the Religious Right Shaped Lesbian and Gay Activism*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Fillieule O. (2001) « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post scriptum », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, p. 199-215.

Fillieule O. (2009) « Carrière militante », dans Fillieule O. (dir.) *Dictionnaire des mouvements sociaux,* Paris, Presses de Sciences Po, p. 85-94.

Fischer N. (2007) « Entre urgence et contrôle. Éléments d'analyse du dispositif contemporain de rétention administrative pour les étrangers en instance d'éloignement du territoire », Esquisses *Recueil Alexandries*, n°9, [En Ligne], consulté le 26 avril 2023.

Foucault M. (1976) *La volonté de savoir. Histoire de la sexualité (tome 1)*, Paris, Gallimard.

Foucault M. (1979) *La naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, Gallimard.

Foucault M. (2001) *Dits et écrits I 1954-1975*, Paris, Gallimard.

Fouchard L. (2018) *Trier, Exclure et Policer. Vies Urbaines en Afrique du Sud et au Nigeria*, Paris, Presses de Sciences Po.

Fournier C., Brabant L. H., Dupéré S. & Chamberland L. (2018) « "Lesbian and Gay Immigrants" Post-Migration Experiences : An Integrative Literature Review », *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, vol. 16, n° 3, p. 331-350.

Fournier C., Brabant L. H. & Dupéré S. (2021) « Relations sociales, intimité et bien-être : expérience d'hommes immigrants gais en contexte post-migratoire québécois », *Alterstice : Revue Internationale de la recherche interculturelle*, vol. 10, n° 1, p. 33-44.

Franklin A. (2021) « "Je te l'ai bien dit, j'ai pas de sœur". Les effets de l'écriture autobiographique sur la relation d'enquête, Kampala, Ouganda », *Sources. Materials & Fieldwork in African Studies,* vol. 3, n° 1, p. 69-98.

Fraysse M. & Mennesson C. (2017) « Genre et pratiques journalistiques dans la presse vtt », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n° 38, p. 133-150.

Fricker M. (2007) *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing,* Oxford, Oxford University Press.

Fuentes-Bernal J., Hamila A., Hayadi I., Tiedjou J. A., Gerembaya M., Siino A., O'Neill B. & Lee E. O. J. (2021) « Inclure les personnes concernées dans la production du savoir sur les personnes LGBTQ+ migrantes à travers la recherche communautaire : limites structurelles, défis méthodologiques et pistes de réflexion », *Alterstice*, vol. *10*, n° 1, p. 81–94.

Fuks N., Smith N. G., Peláez S., De Stefano J. & Brown T. L. (2018) « Acculturation Experiences Among Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Immigrants in Canada », *The Counseling Psychologist*, vol. 46, n° 3, p. 296-332.

Gagnon J. (1973) « Male homosexuality », dans Gagnon J. & Simon W. (dir.) *Sexual Conduct*, Chicago, Aldine.

Gagnon J. (2008) *Les scripts de la sexualité. Essais sur les origines culturelles du désir*, Paris, Payot.

Gaibazzi P., Bellagamba A. & Dünnwald D. (2016) *EurAfrican Borders and Migration Management: Political Cultures, Contested Spaces, and Ordinary Lives*, New York Palgrave Macmillan.

Gaissad L. (2017) « Réduire quels risques ? *Chemsex* et avatars du plaisir et de la santé gay », *Chimères*, vol. 91, n° 1, p. 169-177.

Gallardo L. (2016) « Plaider la cause homosexuelle en Afrique », *Critique internationale*, vol. 1, n°70, p. 71-86.

Gallardo L. (2020) Africagay contre le sida : un "combat africain" ? Approche relationnelle d'une mobilisation inter-associative franco-africaine, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Nanterre.

Gardesse C., Le Courant S. & Masson-Diez E. (dir.) (2022) *L'exil à Paris, 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*, Paris, L'œil d'or.

Gastaut Y. (2004) « Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973-1995) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 4, n° 84, p. 107-118.

de Gaulejac V. (1996) Les sources de la honte, Paris, Desclée de Brouwer.

Gay y Blasco P. & de la Cruz L. (2018) « Une ethnographie réciproque. Étudier les vies roms et non-roms en collaboration », *Sociétés & Représentations*, vol. 45, n° 1, p. 81-95.

Geisser V. (2021) « La fabrication étatique de l'indignité. Ou comment la France organise l'exclusion professionnelle des demandeurs d'asile », *Migrations Société*, vol. 184, n° 2, p. 3-10.

Geoffrion K. (2018) « Homosexuality and Religious Fundamentalism in the Ghanaian Mediascape: Clashes Between an "UnGodly" Concept and Lived Practices », dans Sow F. (dir.) *Gender and Fundamentalisms in Africa*, Dakar, Codesria.

Giametta C. (2017) *The Sexual Politics of Asylum: Sexual Orientation and Gender Identity in the UK Asylum System*, New York, Routledge.

Giametta C. (2020) « New Asylum Protection Categories and Elusive Filtering Devices: The Case of Queer Asylum in France and the UK », *Journal of Ethnic and Migration Studies,* vol. 46, n° 1, p. 142-157.

Giliberti L. (2018) « La militarisation de la frontière franco-italienne et le réseau de solidarité avec les migrant·e·s dans la Vallée de la Roya », *Mouvements*, vol. 1, n° 93, p. 149-155.

Girard G. (2013) *Les homosexuels et le risque du sida. Individu, communauté et prévention*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Girard G. (2015) « "Insider-outsider", une posture intenable ? Retour sur des enjeux de positions dans une recherche sur l'homosexualité et le sida », dans Bernier M. & Otis J. (dir.) La recherche communautaire, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 343-358.

Girard G. (2016) « "La pilule qui change tout" ? Analyse des débats québécois autour de la prophylaxie pré-exposition du VIH », dans Collin J. et David P-M. (dir.) *Vers une pharmaceuticalisation de la société. Le médicament comme objet social*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p.193-222.

Girard G, Marsicano E, Beaubatie E, Eched Y., Le Bris M., Porée L., Raz M. & Virole L. (2023) « Investigating health services for sexual and gender minorities in France: a qualitative study protocol », *BMJ Open*, vol. 13, n° 4, [En ligne], consulté le 15 septembre 2023.

Giraud C. (2016) « La vie homosexuelle à l'écart de la visibilité urbaine. Ethnographie d'une minorité sexuelle masculine dans la Drôme », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 30, p. 79-102.

Glaser B. & Strauss A. (1967) *The discovery of grounded theory. Strategies for Qualitative Research*. Chicago, Aldine.

Gning N. N. (2014) « De l'inconfort ethnographique à la question de l'éthique en sciences sociales », *Journal des anthropologues,* n° 136-137, [En ligne], consulté le 14 février 2023.

Godbout J. T. (1998) « The moral of the gift », *The Journal of Socio-Economics*, vol. 27, n° 4, p. 557-570.

Godbout J. T. (2000) *Le Don, la dette et l'identité*, Paris, La Découverte.

Godrie B., Dos Santos M. & Lemaire S. (dir.) (2021) *Lucidités subversives. Dialogues entre savoirs et disciplines sur les injustices épistémiques,* Québec, Science et bien commun.

Goffman A. (2014) *On the Run: Fugitive Life in an American City*, Chicago, The University of Chicago Press.

Goffman E. (1968) [1961] *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Éditions de minuit.

Goffman E. (1973) [1956] *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi.* Paris, Éditions de minuit.

Goffman E. (1974) [1967] *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.

Goffman E. (1975) [1963] *Stigmates. Les Usages sociaux des handicaps*. Éditions de Minuit, Paris.

Gourdeau C. (2018) « "Le CAI, c'est bien pour les autres". L'injonction à l'intégration du point de vue des signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) », *Politiques de communication*, vol. 11, n° 2, p. 73-101.

Gouyon M. & Musso S. (2017) « Luttes contre le sida et luttes LGBT au Maroc. Notes exploratoires sur les enjeux d'une imbrication », *L'Année du Maghreb*, n°17, p. 201-2017.

Gouyon M. (2022) « "Sheep in a pen": How the externalization of EU borders impacts the lives of gay refugees in Morocco », dans Camminga B. & Marnell J. (dir.) *Queer and Trans African Mobilities: Migration, Asylum and Diaspora*, Londres, ZED Books, p. 97-114.

Greslier F. (2007) « La Commission des Recours des Réfugiés ou "l'intime conviction" face au recul du droit d'asile en France », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n° 2, p. 107-133.

Gueboguo C. (2006) « L'homosexualité en Afrique : sens et variations d'hier à nos jours », *Socio-logos, n° 1,* [En ligne], consulté le 20 janvier 2023.

Gueboguo C. (2007) « Sida et homosexualité », Terroirs, n° 1-2, p. 111-132.

Guérin D. (2020) « Homosexualité et révolution », *Variations*, n° 23, [En ligne], consulté le 26 mars 2022.

Guerrier O. (2020) « Qu'est-ce qu'un "régime de vérité" ? », *Les Cahiers de Framespa*, n° 35, [En ligne], consulté le 12 avril 2022.

Guilbaud Z., Koepke M. & Manac'h (2022) « Un camp humanitaire à la Porte de La Chapelle : une mise à l'abri des regards », dans Gardesse C., Le Courant S. & Masson Diez E. (dir.) *L'exil à Paris, 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*, Paris, L'œil d'or, p. 103-120.

Guillaumin C. (1985) « Sur la notion de minorité », *L'Homme et la société*, n° 77-78, p. 101-109.

Guillemin M. & Gillam L. (2004) « Ethics, Reflexivity, and "Ethically Important Moments" in Research », *Qualitative Inquiry*, vol. 10, n° 2, p. 261-280.

Gunda M. R. (2010) *The Bible and Homosexuality in Zimbabwe*: *A Socio-Historical Analysis of the Political, Cultural and Christian Arguments in the Homosexual Public Debate with Special Reference to the Use of Bible*, Bamberg, University of Bamberg Press.

Grant R. M., Lama J. R., Anderson P. L., McMahan V., Liu A. Y., Vargas L., Goicochea P., Casapia M., Guanira-Carranza J. V., Ramirez-Cardich M. E., Montoya-Herrera O., Fernandez T., Veloso V. G., Buchbinder S. P., Charivalertsak S., Schechter M., Bekker L. G., Mayer K. H., Kallás E. G., Amico K. R., Mulligan K., Bushman L. R., Hance R. J., Ganoza C., Defechereux P., Postle B., Wang F., McConnell J. J., Zheng J., Lee J., Rooney J. F., Jaffe H. S., Martinez A. I., Burns D. N. & Glidden D. V. (2010) « Preexposure Chemoprophylaxis for HIV Prevention in Men Who Have Sex with Men », *New England Journal of Medicine*, vol. 363, n° 27, p. 2587-2599.

Grulich A. E., Guy R., Amin J., Jin F., Selvey C., Holden J., Schmidt H. A., Zablotska I., Price K., Whittaker B., Chant K., Cooper C., McGill S., Telfer B., Yeung B., Levitt G., Ogilvie E. E., Dharan N. J., Hammoud M. A., Vaccher S., Watchirs-Smith L., McNulty A., Smith D. J., Allen D. M., Baker D., Bloch M., Bopage R. I., Brown K., Carr A., Carmody C. J., Collins K. L., Finlayson R., Foster R., Jackson E. Y., Lewis D. A., Lusk J., O'Connor C. C., Ryder N., Vlahakis E., Read P., Cooper D. A. & Expanded PrEP Implementation in Communities New South Wales (EPIC-NSW) research group. (2018) « Population-level effectiveness of rapid, targeted, high-coverage roll-out of HIV pre-exposure prophylaxis in men who have sex with men: the EPIC-NSW prospective cohort study », *Lancet HIV*, vol. 5, n° 11, p. 629–637.

Grysole A. (2018) « De bonnes fréquentations : Envoyer au "bercail" les enfants né·e·s aux États-Unis de parents sénégalais·e·s », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 225, n° 5, p. 28-41.

Haddad S., (2018) « Dialogues, ambiguïtés et impasses libyennes », *L'Année du Maghreb*, n°19, p. 187-207.

d'Halluin-Mabillot E. (2004) « Comment produire un discours légitime ? », *Plein droit*, vol. 4, n° 63, p. 30-33.

d'Halluin-Mabillot E. (2008) *Les épreuves de l'asile. De la politique du soupçon à la reconnaissance des réfugiés*, Thèse de doctorat en sociologie, École des hautes études en sciences sociales de Paris.

d'Halluin-Mabillot E. (2012) *Les Épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Hamidi C. & Fischer N. (2017) « Les politiques migratoires en Europe. Perspective historique et modèles d'analyse », *Idées économiques et sociales*, vol. 3, n° 189, p. 28-37.

Hamila A. (2017) « Droit d'asile: Comment prouver son homosexualité ? », *Dire : la recherche à votre portée*, vol. 26, n° 3, [En ligne], consulté le 2 août 2023.

Hamila A. (2019) « L'asile sur base de l'homosexualité », *Dire : la recherche à votre portée*, vol. 28, n° 1, [En ligne], consulté le 2 août 2023.

Hamila A. (2020) *Sortir du placard, entrer en Europe. La fabrique des réfugié·es LGBTI en Belgique, en France et au Royaume-Uni*, Thèse de doctorat en sciences politique, Université de Montréal.

Hamila A. (2022) « Les réfugiés LGBTI. L'émergence d'une nouvelle catégorie d'action publique en France et au Royaume-Uni », *Gouvernement et action publique*, vol. 11, n° 1, p. 131-158.

Hanna F. (2005) « Punishing Masculinity in Gay Asylum Claims », *The Yale Law Journal*, vol. 114, n° 4, p. 913-920.

Hanus P. (2020) « "Par les sentiers de la montagne enneigée…" Perspectives historiques sur les parcours migratoires à travers la frontière franco-italienne (1945-1960) », *Journal of Alpine Research, vol. 108, n° 2,* [En ligne], consulté le 11 Avril 2023.

Haraway D. (1988) « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies*, vol. 14, n° 3, p. 575-599.

Haritaworn J., Tauquir T. & Erdem E. (2008) « Gay Imperialism: Gender and Sexuality Discourse in the 'War on Terror" », dans Adi K. & Miyake E. (dir.) *Out of place: Interrogating Silences in Queerness/Raciality, York*. Michigan, Raw Nerve Books, p. 9-33.

Hassenteufel P. (2010) « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, vol. 1, n° 157, p. 50-58.

Haute Autorité de Santé (2008) *Dépistage de l'infection par le VIH en France. Modalités de réalisation des tests de dépistage*. Recommandations en santé publique.

Haute Autorisé de Santé (HAS) (2017) *Réévaluation de la stratégie de dépistage de l'infection à VIH en France. Argumentaire scientifique.* Recommandations en santé publique.

Held N. (2022) « "As queer refugees, we are out of category, we do not belong to one, or the other": LGBTIQ+ refugees' experiences in "ambivalent queer spaces" », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 46, n° 9, p. 1898-1918.

Held N. & McCarthy K. (2018) « They like you to pretend to be something you are not': An exploration of working with the intersections of gender, sexuality, "race", religion and "refugeeness", through the experience of Lesbian Immigration Support Group (LISG) members and volunteers », dans Nayak S. & Robbins R. (dir.) *Intersectionality in Social Work: Activism and Practice in Context*, Oxon et New York, Routledge, p. 142-155.

Hély M. (2009) *Les métamorphoses du monde associatif*. Paris, Presses Universitaires de France.

Hély M. (2019) « Genèse de "l'entreprise de l'ESS" et désétatisation de l'intérêt général », *Informations sociales*, vol. 1, n° 199, p. 88-94.

Hély M. (2022) « Quelle place pour les travailleurs associatifs dans le "monde d'après" ? », *RECMA*, vol. 2, n° 364, p. 124-130.

Héritier F. (2015) [1996] *Masculin/Féminin I. La Pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.

Hidri Neys O. (2005) « (Trans)former son corps, stratégie d'insertion professionnelle au féminin ? », *Formation Emploi*, n° 91, p. 31-44.

Hidri Neys O. & Louveau C. (2005) « Travailler son corps : complément du capital scolaire sur le marché du travail ? Stratégies d'anticipation d'étudiantes », *Travailler*, vol. 14, n° 2, p. 129-151.

Holt R. (2018) « Jackie Milburn, "footballeur" et "gentleman". Culture régionale et masculinité populaire dans l'Angleterre de l'après-guerre », dans Sohn A.M. (dir.) *Une Histoire sans les Hommes est-elle Possible ?*, Lyon, ENS, p. 159–161.

Hughes E. C. (1937) « Institutional office and the person », *American Journal of Sociology*, vol. 43, n° 3, p. 404-413.

Hughes E. C. (1958) *Men and their Work,* Glencoe, The Free Pree.

Hughes E. C. (1996) *Le Regard sociologique : Essais choisis*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Hugot N. (1991) « Posture d'enquête, Une double contrainte », *Journal des anthropologues*, n° 43-44, p. 79-85.

Imbert G. (2010) « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 3, n° 102, p. 23-34.

Insel A. (2017) *La nouvelle Turquie d'Erdogan. Du rêve démocratique à la dérive autoritaire*, Paris, La découverte.

Israël G. (1996) *La Mathématisation du réel*, Paris, Seuil.

Jahjah M. (2022) « "T'es intelligent pour un arabe !" Auto-ethnographie d'un corps colonisé », *Itinéraires*, vol. 40, n° 3, [En ligne], consulté le 21 septembre 2023.

Jakšić M. (2008) « Figures de la victime de la traite des êtres humains : de la victime idéale à la victime coupable », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 124, n° 1, p. 127-146.

Jakšić M. (2016) *La traite des êtres humains en France. De la victime idéale à la victime coupable*, Paris, CNRS éditions.

Jansen S. & Le Déroff J. (2014) *Good Practices Related to LGBTI Asylum Applicants in Europe,* Bruxelles, ILGA-Europe.

Jansen S. & Spijkerboer T. (2011) *Fleeing Homophobia: Asylum Claims Related to Sexual Orientation and Gender Identity in Europe,* Amsterdam, Vrije Universiteit Amsterdam.

Jaunait A., Le Renard A. & Marteu E. (2013) « Nationalismes sexuels : reconfigurations contemporaines des sexualités et des nationalismes », *Raisons politiques,* vol. 49, n° 1, p. 5-23.

Jordan S. & Morrissey C. (2013) « "On what grounds?" LGBTI asylum claims in Canada », Forced migration review, vol. 42, p. 13-15.

Jounin N. (2008) *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment,* Paris, La Découverte.

Julien-Laferrière F. (2016) « 1983-1993 : dix ans de revirements. Du réfugié bienvenu au demandeur d'asile indésirable », *Migrations Société*, vol. 165, n° 3, p. 75-90.

Kaoma K. (2009) *Globalizing the Culture Wars*: *U.S. Conservatives*, *African Churches & Homophobia*, Somerville, Political Research Associates.

Karimi A. (2021) « Sexuality and Integration: a Case of Gay Iranian Refugees », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 44, n° 15, p. 2857-2875.

Katz J. (2007) « Comment on the Presidential Address : Toward a Natural History of Ethical Censorship », *Law and Society Review*, vol. 41, n° 4 : 797-810.

Kidd I. J., Medina J. & Polhaus G. (2017) *The Routledge Handbook of Epistemic Justice*. Londres, Routledge.

Klein A. (2018) *Increasing Access to Pre-Exposure Prophylaxis (PrEP) Among Transgender Women and Trans Feminine Non-Binary Individuals in New York City*, Thèse de doctorate en philosophie, City University of New York.

Kpoundia F. M. (2015) « L'expertise profane dans la prise en charge hospitalière du VIH/SIDA au Cameroun : entre bénévolat et emploi », *Anthropologie & Santé,* n° 10, [En ligne], consulté le 12 mai 2023.

Kobelinsky C. (2010) *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, Paris, Éditions du cygne.

Kobelinsky C. (2012a) « Des corps en attente. Le Quotidien des demandeurs d'asile », *Corps*, vol. 10, n° 1, p. 183-192.

Kobelinsky C. (2012b) « L'asile gay : jurisprudence de l'intime à la Cour nationale du droit d'asile », *Droit et société*, vol. 82, n° 3, p. 583-601.

Kobelinsky C. (2012c) « "Sont-ils des vrais réfugiés ?" Les tensions morales dans la gestion de l'asile », dans Fassin D. & Eideliman J. S. (dir.) *Économies morales contemporaines*, Paris, La Découverte, p. 155-174.

Kobelinsky C. (2012d) « 16. Les limites de l'hospitalité. Accueil et dépendance des demandeurs d'asile », dans Fassin D. (dir.) *Les nouvelles frontières de la société française.* Paris, La Découverte, p. 385-402.

Kobelinsky C. (2015) « Accueil ou contrôle ? », *Plein droit*, vol. 2, n° 105, p. 14-17.

Kobelinsky C. (2017) « Exister au risque de disparaître. Récits sur la mort pendant la traversée vers l'Europe », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 33, n° 2-3, p. 115-131.

Koçak M. (2020) « Who is "Queerer" and Deserves Resettlement?: Queer Asylum Seekers and Their Deservingness of Refugee Status in Turkey », *Middle East Critique*, vol. 29, n° 1, p. 29- 46.

Kojoué L. (2019) « Un exclu peut-il être citoyen ? Enjeux transnationaux et effets d'extraversion dans la construction des bio citoyennetés homosexuelles au Cameroun », *Politique Africaine*, vol. 1, n° 153, p. 161-180.

Kuhn T. S. (1972) La structure des revolutions scientifiques *The Structure of Scientific Revolutions*, Paris, Flammarion.

Laacher S. (2005) « Éléments pour une sociologie de l'exil », *Politix*, vol. 1, n° 69, p. 101-128.

Laacher S. (2018) *Croire à l'incroyable. Un sociologue à la Cour nationale du droit d'asile*, Paris, Gallimard.

Laberge S. (2004) « Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies », *Recherches féministes*, vol. 17, n° 1, p. 9-38.

Lado L. (2011) « L'homophobie populaire au Cameroun », *Cahiers d'études africaines*, vol. 4, n° 204, p. 921-944.

Lahire B. (2012) *Monde pluriel, penser l'unité des sciences sociales. Paris, Seuil.*

Lahire B. (dir.) (2016) *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Seuil.

Lakoff A. (2010) « Two Regimes of Global Health », *Humanity: An International Journal of Human Rights, Humanitarianism, and Development*, vol. 1, nº 1, p. 59–79.

Larmarange J., Desgrées du Loû A., Enel C. & Wade A. (2009) « Homosexualité et bisexualité au Sénégal : une réalité multiforme », *Population*, vol. *64*, n° 4, p. 723–756.

Last T., Spijkerboer T. & Ulusoy O. (2016) « Deaths at the Borders. Evidence from the Southern External Borders of the EU », *Hijra. La revue marocaine de droit d'asile et migration*, n° 1, p. 5-23.

Laurens S. (2022) « L'ethnographie en procès. Enjeux contemporains autour de l'éthique de l'enquête de terrain », *Genèses*, vol. 129, n° 4, p. 7-13.

Laurens S. & Neyrat F. (dir.) (2010) *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Bellecombe-en-Bauges, Croquant.

Lendaro A., Rodier C. & Vertongen Y. L. (2019) *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances.* Paris, La Découverte.

Lèbre J. (2019) « "Appel d'air", attractivité libérale et inhospitalité absolue », *Lignes*, vol. 60, n° 3, p. 15-38.

Le Courant S. (2010) « Ce que fait la politique de contrôle de l'immigration. De l'étranger menotté au clandestin », *Champ pénal, n°* 7, [En ligne], consulté le 11 janvier 2018.

Le Courant S. (2015) *Vivre sous la menace : ethnographie de la vie quotidienne des étrangers en situation irrégulière en France*, Thèse de doctorat en ethnologie, Université Paris 10.

Le Courant S. (2015) « Le poids de la menace. L'évaluation quotidienne du risque d'expulsion par les étrangers en situation irrégulière », *Ethnologie française*, vol. 45, n° 1, p. 123-133.

Le Courant S. (2016) « Méfiance et enquête de réalité. Ce que les étrangers en situation irrégulière savent de l'État », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 31, p. 23-41.

Le Courant S. (2018) « Expulser et menacer d'expulsion, les deux facettes d'un même gouvernement ? Les politiques de gestion de la migration irrégulière en France », *L'Année sociologique*, vol. 68, n° 1, p. 211-232.

Le Courant S. (2022) *Vivre sous la menace. Les sans-papiers et l'État*, Paris, Seuil.

Lee E. J. & Brotman S. (2011) « Identity, Refugeeness, Belonging: Experiences of Sexual Minority Refugees in Canada », *Canadian Review of Sociology*, vol. 48, n° 3, p. 241-274.

Lee E. J. & Brotman S. (2013) « Speak out! Structural Intersectionality and Anti-Oppressive Practices with LGBTQ Refugees in Canada », *Canadian Social Work Review*, vol. 30, n° 2, p. 157-183.

Legoux L. (1995) *La crise de l'asile politique en France*, Paris, Centre Français sur la Population et le Développement.

Lenoir Y., Pudelko B. & Steinbach M. (2008) « Le discours québécois sur les relations entre l'école et les familles issues de l'immigration : un état de la question. », *Les dossiers des sciences de l'éducation*, n° 19, p. 171-190.

Le Pape M. & Vidal C. (1984) « Libéralisme et vécus sexuels à Abidjan », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 76, p. 111-118.

Lépinard É. & Mazouz S. (2019) « Cartographie du surplomb. Ce que les résistances au concept d'intersectionnalité nous disent sur les sciences sociales en France », *Mouvements des idées et des luttes* [En ligne], consulté le 14 mars 2023.

Le Pors A. (2010) *Juge de l'asile*, Paris, Michel Houdiard.

Lert F. (dir.) (2016) « Vers Paris sans SIDA. Propositions pour atteindre l'objectif des 3 x 90 en 2020 et la fin de la transmission du VIH en 2030 à Paris », Paris.

Lert F. & Pialoux G. (dir.) (2009) « Rapport Mission RdRs. Prévention et réduction des risques dans les groupes à haut risque vis-à-vis du VIH et des IST », Paris.

Le Talec J-Y. (2008) *Folles de France. Repenser l'homosexualité masculine*, Paris, La Découverte.

Lhuilier D. (2005) « Le "sale boulot" », *Travailler*, vol. 14, n° 2, p. 73-98.

Lignier W. (2008) « La barrière de l'âge. Condition de l'observation participante avec des enfants », *Genèses*, vol. 4, n° 73, p. 20-36.

Lignier W. (dir.) (2013) « Implications ethnographiques », *Genèses*, vol. 1, n° 90, p. 2-6.

Lindón A. (2005) « Récit autobiographique, reconstruction de l'expérience et fabulation : une approximation à l'action sociale », *Sociétés*, vol. 1, n° 87, p. 55-63.

Loriato C. (2020) *La prévention du VIH/Sida en mutation dans l'espace public : quelle appropriation des recommandations ? Ethnographie d'une arène numérique de discussion sur la PrEP*, Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Paris-Est.

Ludwig B. (2013) « "Wipping the Refugee Dust from my Feet": Advantages and Burdens of Refugee Status and the Refugee Label », *International Migration*, vol. 54, n° 1, p. 5-18.

Mahmood S. (2009) *Politique de la piété. Le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*, Paris, La Découverte.

Makaremi C. (2008) « Participer en observant. Étudier et assister les étrangers aux frontières », dans Bensa A. et Fassin D. (dir.) *Les politiques de l'enquête – Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, 165-183.

Manac'h L. (2019a) « Faire face aux politiques de découragement », *Savoirs des luttes, luttes des savoirs,* [En ligne], consulté le 18 juin 2021.

Manac'h L. (2019b) « Un sas de confinement pour les "dublinés" », *Plein droit*, n° 122, p. 26-29.

Manac'h L. (2022) « "Pouvons-nous être amis ?" Nommer la relation entre bénévoles et exilés dans un Prahda », dans Saglio-Yatzimirsky M. C. & Galitzine-Loumpet A. (2022) *Lingua (non) grata : Langues, violences et résistances dans les espaces de la migration*, Paris, Presses de l'Inalco.

Mangan J. A. (1998) *The Games Ethic and Imperialism*: *Aspects of the Diffusion of an Idea*, Londres, Frank Cass.

Martin O. (2018) « Induction-déduction », dans Paugam S. (dir.) *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, p. 13-14.

Martin P. (1995) *Leisure and Society in Colonial Brazzaville*, Cambridge, Cambridge University Press.

Martiniello M. & Rea A. (2011) « Des flux migratoires aux carrières migratoires », *SociologieS* [En ligne], consulté le 22 avril 2023.

Massad J. (2007) *Desiring Arabs*, Chicago, Université of Chicago Press.

Massicard E. (2019) *Gouverner par la proximité. Une sociologie politique des maires de quartier en Turquie*, Paris, Karthala.

Mauss M. (2007) [1925] *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, Paris, Presses universitaires de France.*

Mazouz S. (2021) « A White Race Blindness? Abstract Universalism and the Unspeakable Making of Race », *French Politics*, vol. 39, n° 2, p. 116-135.

Mazzella S. (2021) *Sociologie des migrations,* Paris, Presses Universitaires de France.

Mbaye A. C. (2016) *Les discours sur l'homosexualité au Sénégal. L'analyse d'une lutte représentationnelle*, Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication. Université de Bayreuth et École internationale d'études africaines de Bayreuth en Allemagne.

McCormack S., Dunn D. T., Desai M., Dolling D. I., Gafos M., Gilson R., Sullivan A. K., Clarke A., Reeves I., Schembri G., Mackie N., Bowman C., Lacey C. J., Apea V., Brady M., Fox J., Taylor S., Antonucci S., Khoo S. H., Rooney J., Nardone A., Fisher M., McOwan A., Phillips A. N., Johnson A. M., Gazzard B. & Gill O. N. (2015) « Pre-exposure prophylaxis to prevent the acquisition of HIV-1 infection (PROUD): effectiveness results from the pilot phase of a pragmatic open-label randomised trial », The Lancet, vol. 387, n° 10013, p. 53-60.

McGhee D. (2001) « Persecution and Social Group Status: Homosexual Refugees in the 1990s », *Journal of Refugee Studies*, vol. 14, n° 1, p. 20-42.

McIntosh M. (2011 [1968]) « Le rôle homosexuel », *Genre, sexualité & société*, Hors-série n° 1 : la construction de l'homosexualité, [En ligne], consulté le 16 septembre 2023.

McIntosh P. C. (1973) « Physical Education in England », dans Zeigler E.F. (dir.) *A History of Sport and Physical Education to 1900*, Champaign, Stiples Pub, p. 319-330.

McKay J. & Laberge S. (2006) « Sport et masculinités », *Clio. Femmes, genre, histoire*, vol. 1, n° 23, p. 239-267.

McKay J. M., Messner A. & Sabo D. (2002) « Studying Sport, Men, and Masculinities from Feminist Standpoint », In McKay J. Messner M. A. et Sabo D. (dir.) *Masculinities, Gender Relations, and Sport*. Thousand Oaks, Sage Pub, p. 1-11.

Mellini L. (2009) « Entre normalisation et hétéronormativité : la construction de l'identité homosexuelle », *Déviance et Société*, vol. 33, n° 1, p. 3-26.

Memmi D. (2014) *La revanche de la chair*, Paris, Le Seuil.

Menetrier A. (2021) « Implementing and Interpreting Refugee Resettlement Throug a Veil of Secrecy: A Case of LGBT Resettlement From Africa », *Frontiers in Human Dynamics – Refugees and Conflict*, vol. 3, [En ligne], consulté le 15 septembre 2023.

Menetrier A. (2022) « An ethical dilemma: When research becomes "expert testimony" », dans Camminga B. & Manell J. (dir.) *Queer and Trans African Mobilities: Migration, Asylum and Diaspora*, Londres, ZED Books, p. 79-96.

Mendès-Leite R. & Proth B. (2002) « Pratiques discrètes entre hommes », *Ethnologie française*, vol. 32, n° 1, p. 31-40.

Mennesson C. (2006) « Le gouvernement des corps des footballeuses et boxeuses de haut niveau », *Clio. Femmes, genre, histoire*, vol. 1, n° 23, p. 179-196.

Mennesson C. (2007) « Les sportives "professionnelles" : travail du corps et division sexuée du travail », *Cahiers du Genre,* vol. 1, n° 42, p. 19-42.

Messner M. (1992) *Power at Play: Sports and the Problems of Masculinity*. Boston, Bacon Press.

Messner M. (2002) *Taking the Field: Women, Men and Sport.* Minneapolis, University of Minnesota Press.

Meyer M. & Molyneux-Hodgson S. (2011) « "Communautés épistémiques" : une notion utile pour théoriser les collectifs en sciences ? », *Terrains & travaux*, vol. 18, n° 1 p. 141-154.

Miaz J. (2017) *Politique d'asile et sophistication du droit. Pratiques administratives et défense juridique des migrants en Suisse (1981-2015)*, Thèse de doctorant en sciences politiques, Universités de Lausanne et de Strasbourg.

Miescher S. (2005) *Making Men in Ghana*, Bloomington, Indiana University Press.

Millbank J. (2002) « Imagining otherness: refugee claims on the basis of sexuality in Canada and Australia », *Melbourne University Law Review*, vol. 26, n° 1, p. 144-177.

Millbank J. (2009) « From discretion to disbelief: recent trends in refugee determinations on the basis of sexual orientation in Australia and the United Kingdom », *The International Journal of Human Rights*, vol. 13, n° 2-3, p. 391-414.

Millbank J. (2009) « "The ring of truth": a case study of credibility assessment in particular social group refugee determinations », *International Journal of Refugee Law*, vol. 21, n° 1, p. 1-33.

Milliat L. (2002) *L'accueil des demandeurs d'asile : la politique dissuasive de la France – Étude sur l'agglomération lyonnaise,* Mémoire de master, Grenoble, IEP de Grenoble.

Molina J. M., Capitant C., Spire B., Pialoux G., Cotte L., Charreau I., Tremblay C., Le Gall J. M., Cua E., Pasquet A. Raffi F., Pintado C., Chidiac C., Chas J., Charbonneau P., Delaugerre C., Suzan-Monti M., Loze B., Fonsart J., Peytavin G., Cheret A., Timsit J., Girard G., Lorente N., Préau M., Rooney J. F., Wainberg M. A., Thompson D., Rozenbaum W., Doré V., Marchand L., Simon M. C., Etien N., Aboulker J. P., Meyer L. & Delfraissy J. F. (2015) « On-Demand Preexposure Prophylaxis in Men at High Risk for HIV-1 Infection », *New England Journal of Medicine*, vol. 373, n° 23, p. 2237-2246.

Monteil L. (2021) « Scripts sexuels », dans Rennes J. (dir.) *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La découverte, p. 584-595.

Morgan D. A. (2006) « Not Gay Enough for the Government: Racial and Sexual Stereotype in Sexual Orientation Asylum Cases », *Law & Sexuality*, vol. 15, p. 135-161.

Morlat P. (dir.) (2013) *Prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH. Recommandations du groupe d'experts. Rapport 2013*, La Documentation Française.

Morlat P. (dir.) (2018) *Prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH. Recommandation du groupe d'experts. Prévention et dépistage. Rapport 2018*. Paris, La documentation française.

Mulé N. J. (2020) « Safe Haven Questioned: Proof of Identity Over Persecution of SOGIE Asylum Seekers and Refugee Claimants in Canada », *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, vol. 18, n° 1, p. 207-223.

Murray D. A. B. (2011) « Becoming Queer Here: Integration and Adaptation Experiences of Sexual Monority Refugees in Toronto », *Refuge*, vol. 28, n° 2, p. 127-135.

Murray D. A. B. (2014) « The (Not So) Straight Story: Queering Migration Narratives of Sexual Orientation and Gendered Identity Refugee Claimants », *Sexualities*, vol. 17, n° 4, p. 451–471.

Murray D. A. B. (2015) *Real Queer? Sexual Orientation and Gender Identity Refugees in the Canadian Refugee Apparatus*, London, Rowman and Littlefield.

Murray S. O. & Roscoe W. (dir.) (1998) *Boy-Wives and Female Husbands, Studies in African Homosexualities*, New York, Palgrave.

Musso S. (2008) « À propos du "malaise éthique" du chercheur : les leçons d'un terrain sur les objets "sida" et "immigration" en France », *Ethnographique.org*, n° 17, [En ligne], consulté le 10 octobre 2023.

Naudier D. & Simonet M. (dir.) (2011) Des sociologues sans qualités ? pratiques de recherche et engagements, Paris, La Découverte.

Ndeye D. (2019) « L'implication des pays tiers dans la lutte de l'Union européenne contre l'immigration irrégulière », *Études internationales*, vol. 49, n° 2, p. 317-353.

Ndiaye P. (2008) *La condition noire : essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy.

Nguyen K. (2005) « Uses and Pleasures: Sexual Modernity, HIV/AIDS, and Confessional Technologies in a West African Metropolis », dans Adams V. & Leigh Pigg S. (dir.), *Sex in Development*: *Science*, *Sexuality*, *and Morality in Global Perspective*, Durham, Duke University Press, p. 245-267.

Nicolas C. (2021) « Physical education in the colonial gold coast: From a civilizing mission to "useful citizens" », *Social sciences*, vol. 10, n° 2, p. 1-16.

Olivier de Sardan J.-P. (1995) « La politique du terrain », *Enquête*, n° 1 [En ligne], consulté 18 mars 2023.

Öney S. (2016) « La crise cardiaque de l'UE : la vraie menace pour l'Europe, c'est l'absence de politique envers les réfugiés », *Saha*, nº 2, p. 78-84.

Operario D. & Restar A. (2020) « Gender affirmative systems needed for PrEP implementation », *The Lancet HIV* [En lign] n°7.

Paillet A. (2007) *Sauver la vie, donner la mort. Une sociologie de l'éthique en réanimation néonatale*, Paris, La Dispute.

Parker R., Aggleton P. & Perez-Brumer A. (2016) « The trouble with 'Categories': Rethinking men who have sex with men, transgender and their equivalents in HIV prevention and health promotion », Global Public Health, vol. 11, n° 7-8, p. 819-823.

Parker R., Aggleton P. & Perez-Brumer A. (2018) *Rethinking MSM, Trans* and other Categories in HIV Prevention*, Londres, Routledge.

Patton C. (1990) « The "AIDS Service Industry". The construction of "victims", "Volunteers" and "Experts" », dans Patton C., *Inventing AIDS*, Londres, Routledge, p. 5-23.

Peraldi M. (2011) *D'une Afrique à l'autre. Migrations subsahariennes au Maroc*, Paris, Karthala.

Perez M. (2017) *Devenir·s séropositif·s : approche sociologique des expériences de la séropositivité au VIH des homosexuels masculins*, Thèse de doctorat en sciences et techniques des activités physiques et sportives, Université de Montpellier.

Pérouse J.-F. (2018) « La Turquie et la "crise migratoire" de 2015 », *Anatoli. De l'adriatique à la Caspienne : territoires, politique, sociétés*, n°9, p. 31-43.

Perrenoud P. (1990) « *Curriculum caché : deux paradigmes possibles* », dans Perrenoud P. (dir.) *Métier d'élève et sens du travail*, Paris, Éditions sociales Françaises, p. 135-143).

Perrenoud P. (1993) « Curriculum : le formel, le réel, le caché », dans Houssaye J. (dir) *La pédagogie : une encyclopédie pour aujourd'hui*, Paris, Éditions sociales Françaises, p. 61-76.

Pian A. (2009) *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc,* Paris, La Dispute.

Pian A. (2010) « La migration empêchée et la survie économique : services et échanges sexuels des Sénégalaises au Maroc », *Cahiers du Genre*, vol. 49, n° 2, p. 183-202.

Pian A. (2012a) « Le corps-mendiant des migrant-e-s subsaharien-ne-s au Maroc : contourner la racisation par l'affichage de la foi musulmane », *Corps*, vol. 10, n° 1, p. 163-171.

Pian A. (2012b) « Un terrain dit "sensible" dans le champ des migrations : réflexivité sur une expérience marocaine », *e-Migrinter, n° 9,* [En ligne], consulté le 20 août 2023.

Pillant L. & Tassin L. (2015) « Lesbos, l'île aux grillages. Migrations et enfermement à la frontière gréco-turque », *Cultures & Conflits, n° 99-100, p. 25-55.*

Pinell P. (1992) *Naissance d'un fléau. Histoire de la lutte contre le cancer en France*. Paris, Métailié.

Pinell P. (dir.) (2002) *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France (1981-1996)*, Paris, Presses Universitaires de France.

Pinto R. M., Berringer K. R., Melendez R. & Mmeje O. (2018) « Improving PrEP Implementation Through Multilevel Interventions: A Synthesis of the Literature », *AIDS and behavior*, vol. 22, n° 11, p. 3681-3691.

Pinto Baleisan C. (2014) « Se loger à Paris. L'expérience des étudiants étrangers », *Hommes et migrations*, vol. 4, n° 1308, p. 129-136.

Plumauzille C. & Rossigneux-Méheust M. (2014) « Le stigmate ou "La différence comme catégorie utile d'analyse historique" », *Hypothèses*, vol. 17, n° 1, p. 215-228.

Plummer K. (1996) « Symbolic Interactionism and the Forms of Homosexuality », dans Seidman S. (dir.) *Queer Theory/Sociology*, Cambridge, Blackwell, p. 64-82.

Plummer M. D. (2007) *Sexual Racism in Gay Communities: Negotiating the Ethnosexual Marketplace*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Washington.

Pociello C. (1999) *Sports et sciences sociales. Histoire, sociologie et prospective*, Paris, Vigot.

Poiret C. (2011) « Les processus d'ethnicisation et de raci(ali)sation dans la France contemporaine : Africains, Ultramarins et "Noirs" », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27, n° 1, p. 107-127.

Pollak M. & Heinich N. (1986) « Le témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, p. 3-29.

Pollak M. (1993) *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire,* Paris, Métailié.

Poon M. K. L., Li A. T. W., Wong J. P. H. & Wong C. (2017) « Queer-friendly Nation? The Experience of Chinese Gay Immigrants in Canada », *China Journal of Social Work*, vol. 10, n° 1, p. 23-38.

Portilla A. (2016) « *On the Run* : l'ethnographie en cavale ? De la controverse éthique au débat sociologique », *Genèses*, vol. 102, n° 1, p. 123-139.

Portilla A. (2018) « Une famille dans l'église. Sociabilités des classes populaires immigrées aux États-Unis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 225, n° 5, p. 42-53.

Pryen S. (1999) *Stigmate et métier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Puar J. (2007) *Terrorist assemblages: Homonationalism in Queer Times*, Durham, Duke University Press.

Puar J. (2013) « Rethinking Homonationalism », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 45, n° 2, p. 336-339.

Pumain D. (2005) « Cumulativité des connaissances », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 43, n° 131, p. 5-12.

Raboin T. (2017) *Discourses on LGBT Asylum in the UK: Constructing a Queer Haven,* Manchester, Manchester University Press.

Rahman Khan S. (2022) « L'assignation à comparaître et la saisie des données ethnographiques », *Genèses*, vol. 129, n° 4, p. 14-29.

Rajablat M. (2019) « Les frontières de l'humanité », *Après-demain*, vol. 3, n° 51, p. 24-25.

Rebucini G. (2013) « Homonationalisme et impérialisme sexuel : politiques néolibérales de l'hégémonie », *Raisons politiques*, vol. 49, n° 1, p. 75-93.

Rehaag S. (2008) « Patrolling the Borders of Sexual Orientation: Bisexual Refugee Claims in Toronto », *McGill Law Journal*, vol. 53, n° 1, p. 59-102.

Reiss A. J. (1961) « The Social Integration of Queers and Peers », *Social Problems*, vol. 9, n° 2, p. 102-120.

Riot T. & Bancel N. (2017) « Introduction au thème : Derrière le sport et les pratiques ludomotrices. Subjectivation et mobilisation par le corps en Afrique subsaharienne », *Politique Africaine*, vol. 3, n° 147, p. 5-22.

Rivierez I. (2022) *Des salarié-es sous la cause. Une étude de cas du travail associatif de lutte contre le VIH/sida*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Cité.

Rodier C. (2008) « Externalisation du contrôle des flux migratoires : comment et avec qui l'Europe repousse ses frontières », *Migrations Société*, vol. 2, n° 116, p. 105-122.

Rodier C. (2009) « 14. Externalisation des frontières au sud de l'Europe. L'alliance Union européenne-Libye », dans Bensaâd A. (dir.) *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Paris, Karthala, p. 343-362.

Rodier C. (2016) « Chapitre 13. Fermer les frontières pour conjurer la peur : la réponse de l'Europe à la "crise migratoire" de 2015 », dans Blanchard P. (dir.) *Vers la guerre des identités ? De la fracture coloniale à la révolution ultranationale*. Paris, La Découverte, p. 179-186.

Rodier C. (2018) « L'accord UE-Turquie et les hotspots grecs : les sales arrangements de l'Europe forteresse », *Mouvements*, vol. 1, n° 93, p. 32-40.

Rostaing C. (2010) « Stigmate », dans Paugam S. (dir.) *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France.

Rowniak S., Ong-Flaherty C., Selix N. & Kowell N. (2017) « Attitudes, beliefs and barriers to PrEP among trans men », *Aids education and prevention*, vol. 29, n° 4, p. 302-314.

Roy O. (2013) *Homme immigrant cherche homme : (Re)formations de subjectivités ethnosexuelles en contexte post-migratoire au Québec*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Montréal.

Sabadel T. (2020) « Gouverner par la prévention : une gestion néolibérale de la santé sexuelle », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, p. 113-129.

Santé publique France (2019) *Dépistage et découvertes de séropositivité VIH à Paris. Point épidémiologique 2018*. Outil de veille sanitaire.

Saout C. (2022) « Chapitre 8. La santé communautaire : la quintessence de la démocratie en santé », Saout C. (dir.) *La démocratie en santé. Comprendre et s'engager*, Presses de l'EHESP, p. 267-276.

Sari E. (2020) « Lesbian refugees in transit: The making of authenticity and legitimacy in Trukey », *Journal of Lesbian Studies*, vol. 24, n° 2, p. 140-158.

Sauvaire J. & Stella N. (2022) « Down-and-Out in Paris: Being LGBTQ and Homeless, a Compulsory Performance of Gender and Sexuality », *A Journal of Feminist Geography*, [En ligne], consulté le 15 septembre 2023.

Sayad A. (1964) L*e Déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie,* Paris, Éditions de minuit.

Sayad A. (1980) « Le concept de classe sociale, ses usages et son application aux sociétés économiques dites sous-développées », dans Ageron C.R., Sayad A. & Zghal A., *Les classes moyennes au Maghreb*, Paris, Éditions du CNRS, p. 40-51.

Sayad A (1999) *La Double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil.

Schmitz O. (2009) « Quelques réflexions sur les limites à la moralisation des procédés ethnographiques dans l'étude du magique », *ethnographiques.org*, n°17, [En ligne], consulté le 9 décembre 2022.

Sedgwick E. K. (2008) [1990] *Épistémologie du placard*, Paris, Éditions Amsterdam.

Seim J. (2021) « Participant Observation, Observant Participation, and Hybrid Ethnography », *Sociological Methods & Research* [En ligne], consulté le 3 mars 2023.

Setbon M. (2000) « La normalisation paradoxale du sida », Revue française de sociologie, vol. 41, n° 1, p. 61-78.

Siblot Y. (2006) *Faire valoir ses droits au quotidien : Les services publics dans les quartiers populaires,* Paris, Presses de Sciences Po.

Siblot Y. (2006) « "Je suis la secrétaire de la famille !" La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource », *Genèses*, vol. 3, n° 64, p. 46-66.

Silva Duarte M. (2018) Splendeurs et misères des travesties brésiliennes : histoires croisées entre le Brésil et Paris (1960-2016), Thèse de doctorat en histoire, Université Paris cité.

Siméant-Germanos J. (2022) « Qui protéger, consentir à quoi, enquêter comment ? Les sciences sociales face à la bureaucratisation de la vertu scientifique », *Genèses*, vol. 129, n° 4, p. 66-87.

Simon A & Billaud E. (2017) « Dépistage et prévention : les défis du contrôle de l'épidémie de l'infection par le VIH en France », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 29-30, p. 594-595.

Simon W. & Gagnon H. J. (1967) *Sexual deviance*, New York, Harper & Row.

Sisjord M. K., Fasting K. & Sand T. S. (2020) « Gendered pathways to elite coaching reflecting the accumulation of capitals », *Sport, Education and Society* [En ligne], consulté le 12 février 2023.

Sontag S. (2005) Le sida et ses métaphores, Paris, Christian Bourgois Éditeur.

Sontag S. (2009) La maladie comme métaphore, Paris, Christian Bourgois Éditeur.

Soulé B. (2007) Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, vol. 27, n° 1, p. 127–140.

Sow F. (dir.) (2018) *Gender and Fundamentalisms in Africa*, Dakar, Codesria.

Sow M. (2016) *Médias et pouvoirs politiques au Sénégal : étude de la transition d'une presse d'État vers un pluralisme médiatique*, Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université de Lorraine. 2016.

Soysüren İ. (2018) « Les accords de réadmission en tant qu'outils des politiques migratoires : Rêves, Réalités et Frontières », *Terorik Bakış*, Sayı 10, Mart, p. 61-75.

Spire A. (2004) « Les réfugiés, une main-d'œuvre à part ? Conditions de séjour et d'emploi, France, 1945-1975 », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. *20*, n° 2, p. 13-38.

Spire A. (2005) *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France, 1945–1975*. Paris, Grasset.

Spire A. (2008) *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir.

Stella N. (2023) « Des solidarités entre compatriotes ? Vulnérabilités résidentielles et stratégies d'hébergement des exilé·es LGB en Île-de-France », *Populations vulnérables*, n° 9, [En ligne], consulté le 21 septembre 2023.

St-Denis K. (2017) « La lenteur ethnographique traduite pour les comités d'éthique de la recherche », *BioéthiqueOnline,* n° 6, [En ligne], consulté le 12 janvier 2023.

Stratégie nationale de santé sexuelle : agenda 2017 – 2030

Stromdahl S., Hickson F., Pharris A., Sabido M., Baral S. & Thorson A. (2015) « A systematic review of evidence to inform HIV prevention interventions among men who have sex with men in Europe », *Euro Surveillance*, vol. 20, n° 15, [En ligne], consulté le 30 mars 2023.

Tamale S. & Murillo B. A. (2007) « Out of the Closet: Unveiling Sexuality Discourses in Uganda », dans Cole C. M., Manuh T. & Miescher S. F. (dir.) *Africa After Gender?*, Bloomington, Indiana University Press, p. 17-29.

Tassin L. (2016) « Le mirage des *hotspots*. Nouveaux concepts et vieilles recettes à Lesbos et Lampedusa », *Savoir/Agir*, vol. 2, n° 36, p. 39-45.

Tassin L. (2019) « L'approche *hotspots*, une solution en trompe-l'œil. Compte-rendu d'enquêtes à Lesbos et Lampedusa », dans Lendaro A. (dir.) *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*. Paris, La Découverte, p. 161-185.

Tassin L. (2023) *Sous-traiter le contrôle igratoire: Le rôle des acteurs non étatiques dans la mise en oeuvre de l'enfermement administratif des étrangers (Paris, Lampedusa, Lesbos)*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Côte d'Azur.

Tcholakova A. (2016) « Le remaniement identitaire entre reconnaissance et maintien de la cohérence biographique », *Sociologie*, vol. 7, n° 1, [En ligne], consulté le 14 mars 2023.

Terret T. (2004) « Sport et masculinité : une revue de questions », *Staps*, vol. 4, n° 66, p. 209-225.

Terret T. & Liotard P. (2005) *Sport et genre. Excellences féminines et masculinité hégémonique*. Paris, L'Harmattan.

Thoreson R. & Cook S. (dir.) (2011) *Nowhere To Turn: Blackmail and Extorsion of LGBT People in Sub-Saharan Africa*, New York, IGLHRC.

Timera M. (2009) « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale : Nouveaux et anciens migrants "subsahariens" au Maroc », *Politique africaine*, vol. 115, n° 3, p. 175-195.

Tissot S. (2018) *Gayfriendly. Acceptation et contrôle de l'homosexualité à Paris et à New York*, Paris, Raisons d'Agir.

Trachman M. (2011) *Des hétérosexuels professionnels. Genre, sexualité et division du travail dans la pornographie française (1975-2010)*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris, EHESS.

Trachman M. (2013), « Une "planque pour mater des culs" ? Sexualisation et désexualisation dans une enquête sur la pornographie », *Terrains et travaux*, n° 23, p. 197-215.

Trachman M., Gelly M., & Girard G. (2018) « Undoing and redoing an at-risk group: The objectivation and prevention of AIDS among male homosexuals in the antiretroviral era », *Population*, vol. *73*, n° 4, p. 751-770.

Trachman M. & Girard G. (2018) « Le ciblage des hommes faillibles : stratégies de communication et enjeux moraux dans un essai de prophylaxie préexposition », dans Ollivier-Yaniv C. & Couderc M. (dir.), *Recrutement-engagement dans des essais cliniques en prévention. Contextes, logiques sociales et médiations*, Paris, ANRS, p. 21-36.

Trawalé D. (2014) « Le rapport des gays noirs à leur position ethno-raciale et son extériorisation dans une dynamique militante LGBT noire », *Cahiers de l'URMIS*, n° 15, [En ligne], consulté le 4 août 2023.

Trawalé D. (2016) « La reproduction sans encombre des rapports de race : le cas des gays noirs », *Migrations Société*, vol. 163, n° 1, p. 61-74.

Trawalé D. (2017) « Être interpellé en tant que gay noir dans la France contemporaine. Tensions subjectives et hiérarchisations identificatoires », *Les Cahiers du CEDREF*, vol. 21, n° 1, p. 103-129.

Trawalé D. (2018) *L'articulation du racisme et de l'homophobie en contexte français : marginalité multidimensionnelle, subjectivations et mobilisations associatives gays noires*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Cité.

Trawalé D. & Poiret C. (2015) « Black gay Paris: From invisibilization to the difficult alliance of Black and gay politics », *African and Black Diaspora: An International Journal*, vol. 10, n° 1, p. 47-58.

Unemo M., Bradshaw C. S., Hocking J. S., de Vries H. J. C., Francis S. C., Mabey D., Marrazzo J. M., Sonder G. J. B., Schwebke J. R., Hoornenborg E., Peeling R. W., Philip S. S., Low N. & Fairley C. K. (2017) « Sexually transmitted infections: challenges ahead », *Lancet Infect Diseases*, vol. 17, n° 8, p. 235-279.

Vahabi N. (2013), « La construction sociologique de la carrière migratoire : le cas des migrants iraniens en Europe », Migrations Société, vol. 150, n° 6, p. 13-39.

Valluy J. (2009) *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit d'asile*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions Du Croquant.

Velter V., Ousseine Y., Dupire P., Roux P. & Mercier A. (2022) « Évolution du niveau de protection contre le VIH parmi les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes séronégatifs pour le

VIH – Résultats de l'enquête Rapport au sexe 2017-2019-2021 », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 24-25, p. 430-438.

Vernazza P., Hirschel B., Bernasconi E. & Flepp M. (2008) « Les personnes séropositives ne souffrant d'aucune autre MST et suivant un traitement antirétroviral efficace ne transmettent pas le VIH par voie sexuelle », *Bulletin des médecins suisses*, vol. 89, n° 5, p. 165-169.

Vézian A. (2015) « Le point de vue du sociologue sur la recherche translationnelle à partir du cas de la cancérologie », *Cahiers Droit, Sciences & Technologies*, n°5, p. 45-60.

Visier C. (dir.) (2018), *La Turquie d'Erdoğan. Avec ou sans l'Europe ?,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Viveros Vigoya M. (2018) Les couleurs de la masculinité. Expériences intersectionnelles et pratiques de pouvoir en Amérique latine, Paris, La découverte.

Walliser B. (dir.) (2009), *La cumulativité du savoir en sciences sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Wang S. (2016) « "Aidez-nous à comprendre vos Chinois !" Conditions de possibilités de la légitimation du sociologue en milieu psychiatrique », *Genèses*, vol. 4, n° 105, p. 141-156.

Warren C. A. B. & Hackney J. K. (2000) *Gender Issues in Ethnography*, Thousand Oaks, Sage.

Weber S. (2013) « L'Europe forteresse, à quel prix ? », *Revue Projet*, vol. 4, n° 335, p. 6-13.

Weller J-M. (2003) « Le travail administratif, le droit et le principe de proximité », *L'Année sociologique*, vol. 53, n° 2, p. 431-458.

Wihtol de Wenden C. (2002) « La crise de l'asile », *Hommes et Migrations*, n° 1238 p. 6-12.

Wilson E. C., Turner M. C., Arayasirikul S., Lightfoot M., Scheer S., Raymond H. F. & Liu A. (2020) « Disparities in the PrEP continuum for trans women compared to MSM in San Francisco, California: results from population-based cross-sectional behavioural surveillance studies », *Journal of the International Aids Society*, vol. 23, n° 3, [En ligne], consulté le 23 juillet 2023.

Wimark T. (2019) « Homemaking and Perpetual Liminality Among Queer Refugees », *Social & Cultural Geography*, vol. 22, n° 5, p. 647-665.

Wright C. (2017) « Nationalism, sexuality and the politics of anti-citizenship », dans Gentile P., Kinsman G. & Rankin P., *We still demand! Redefining resistance in sex and gender struggles*, Vancouver, UBC Press, p. 250-269.

Yamada S. (2018) *Dignity of Labour for African Leaders: The Formation of Education Policy in the British Colonial Office and Achimota School*, Langaa RPCIG, Bamenda.

Yéni P. (dir.)(2010) « Prise en charge des personnes infectées par le VIH, recommandations du groupe d'experts », Paris, La documentation Française.

Ziegler J. (2020) *Lesbos: la honte de l'Europe*, Paris, Seuil.

Index des auteurs

Aarmo, 178
Abraham, 40
Achin, 281
Adam, 114, 266, 268
Afary, 144
Aggleton, 42
Agier, 219
Akoka, 91, 182, 221, 237, 247, 355
Akrich, 70
Alalouf-Hall, 221
Alioua, 214
Allen, 30
Altman, 25
Alvarez-Del Arco, 386
Amar, 244
Amari, 246, 368
Andersson, 144
Andrade, 240
Andrijasevic, 328
Arab, 328
Arayasirikul, 30
Arborio, 87
Arnhold, 56
Arvisais, 221
Atlani-Duault, 61, 83
Aubry, 23
Audebert, 218
Awondo, 114, 143, 157, 184, 296, 313, 395
Ayoub, 296
Backouche, 90
Baillette, 159
Bajos, 89, 136, 385
Baller, 144, 145
Bancel, 144
Bangoura, 203
Baral, 49
Barbot, 25
Barnier, 214
Barrier, 28
Barrot, 247
Barthes, 329
Bass, 30
Baszanger, 28
Baudoin, 355
Baudrillard, 126
Beaubatie, 30, 165, 277, 390
Beaud, 58, 63, 108, 113, 119
Bécasse, 323
Becker, 51, 53, 56, 59, 66, 130, 141
Bellagamba, 218
Belorgey, 97, 295
Benhaim, 210
Berenstain, 56
Berg, 104, 313, 318, 325, 327, 351
Bernasconi, 17, 26
Berten, 74
Bertolt, 143
Bessard, 251
Bessin, 56
Biligha Tolane, 160
Billioti de Gage, 30
Blanchard, 216
Boellstorff, 42
Boltanski, 73, 101
Bonnet, 145
Borrillo, 296, 316
Bouchet-Mayer, 31, 135, 250, 278, 324, 332, 355
Boudon, 115, 145

Bouillon, 120
Boulos, 249
Bourdieu, 51, 82, 119, 140, 145, 350
Bourgeois, 56
Bourocher, 341, 367
Bouteillet-Paquet, 219
Bouvet, 33
Bozon, 135, 136, 141
Brabant, 114
Brajuha, 30
Bréant, 188
Brechot, 56
Broqua, 25, 120, 139, 140, 143, 148, 152, 157, 160, 184, 203, 391, 394
Brotman, 114, 266, 296, 352
Brown T. L., 114
Brown T. M., 83
Bruneteaux, 66, 106, 117, 119, 129
Burawoy, 58
Buscatto, 129
Butler, 140, 142, 148
Calabrese, 30
Calabresi, 250
Callon, 70
Camus, 97
Canguilhem, 72
Caruso, 266
Cass, 130
Cefaï, 53, 61, 63, 120
Cesaro, 102, 323, 325, 327, 352, 354
Ceyhan, 95, 216
Chabrol, 125
Chamberland, 114
Chaouite, 251
Chapoulie, 142
Chassain, 140
Chauvin, 140, 263
Chbat, 340, 375
Chen, 269, 333
Chetcuti, 140
Chossière, 104, 130, 182, 193, 237, 265, 270, 279, 323, 354
Clair, 112, 113, 177, 184
Clappe, 318, 319
Clavé-Mercier, 61
Clochard, 216, 221
Clochec, 140
Coenen-Huther, 159
Collin, 40, 48
Colombeau, 223
Condamine-Ducreux, 31
Connell, 114, 140, 144, 159, 295
Cook, 194
Corneau, 266
Cossée, 140
Cottin-Marx, 39
Couffignal, 140
Couzens, 145
Creswell, 53, 113
Cueto, 83
Currier, 144, 178
D'Avanzo, 30
d'Halluin-Mabillot, 90, 93, 102
Dahhan, 140
Damon, 248
Danisi, 240
Darley, 221, 222
Darmon, 23, 101, 127, 130, 229
David, 40, 48
Davies, 58
Davisse, 144
de Gaulejac, 248
De Stefano, 114
Decena, 182, 246, 295, 368
Delpech, 26
Demange, 144

Demazière, 50
Demetriou, 159
Denis D., 144
Derbez, 23
Desclaux, 74
Desgrées du Loû, 42, 82, 89, 160, 385
Desplas, 30
Després, 266
Desrosières, 38
Dhoest, 114, 182, 295, 352
Di Cecco, 257
Dodier, 25
Dos Santos, 55
Dotson, 56
Doucouré, 63
Dray-Spira, 30, 89, 385
Dubois, 252, 307
Duclos, 106
Dufoix, 61
Dünnwald, 218
Dunzendorfer, 144
Dupéré, 114
Dupire, 30, 48, 332
Dupont, 247
Dustin, 240, 289, 295, 296, 352, 394
Duval, 27, 28
Eaton, 30
Eboko, 143, 152, 394
Eched, 390
El Miri, 214, 224, 227, 230
El-Hage, 375
Elias, 367
elix, 30
Elster, 105, 250, 255
Enel, 160
Epprecht, 144, 148, 184
Epstein, 25
Erdem, 114, 296
Evans-Pritchard, 160
Fair, 144
Fassin D., 23, 26, 38, 40, 53, 56, 61, 63, 74, 83, 90, 93, 97, 105, 120, 182, 200, 249, 250, 255, 295, 297, 324, 352, 355, 374
Fassin E., 114, 296
Fasting, 144
Favre, 25
Favret-Saada, 23, 66
Fayol-Noireterre, 97
Fee, 83
Ferez, 27, 28, 30, 135, 145, 250, 278, 324, 332, 355
Fernandez, 96
Ferreira, 240, 295, 296
Fetner, 144, 150
Fillieule, 130
Finneran, 30
Fischer, 200, 221
Flepp, 17, 26
Foucault, 72, 140
Fouchard, 145
Fougeyrollas, 28
Fournier, 114, 266
Franklin, 61
Fraysse, 145
Fresia, 120
Fricker, 39, 55
Fuentes-Bernal, 112
Fuks, 114, 266
Gagnon, 130, 135, 139, 143, 149, 161, 359
Gaibazzi, 218
Gaissad, 25, 40, 376
Gallardo, 157, 394
Gardesse, 244
Gastaut, 200
Gay y Blasco, 50
Gelly, 30

Geoffrion, 150
Gerembaya, 112
Geschiere, 184
Giametta, 97, 102, 104, 295, 296, 313, 324, 325, 328, 352, 354, 394
Giami, 135, 141
Gillam, 61, 71
Girard, 25, 27, 30, 40, 73, 74, 90, 125, 332, 372, 375, 376, 390
Giraud, 30, 140
Gning, 63
Godbout, 111
Godrie, 55
Goffman, 27, 36, 53, 58, 62, 68, 130, 136, 141, 146, 149, 238, 295, 367
Gosselin, 89, 385
Gourdeau, 252
Gouyon, 157, 203, 328
Grant, 49
Greslier, 97, 295
Grulich, 49
Grysole, 188
Gueboguo, 143, 148, 157, 160, 162, 184
Guérin, 30
Guerrier, 72
Guilbaud, 200
Guillaumin, 140
Guillemin, 61, 71
Gunda, 144, 148
Gutierrez-Mock, 30
Guy, 27, 28
Hackney, 113
Haddad, 219
Hamidi, 200
Hamila, 112, 295, 316, 327, 328, 352, 353, 355, 394
Hana, 352, 394
Hanus, 223
Haraway, 77
Haritaworn, 114, 296
Hassenteufel, 38
Havkin, 296, 316
Hayadi, 112
Héas, 28
Held, 240, 289, 295, 352, 394
Hély, 39
Héritier, 140
Herpin, 250
Hickson, 49
Hidri Neys, 281
Hirschel, 17, 26
Holt, 144
Hughes, 87, 129, 130
Hugot, 23
Idiboue, 266
Imbert, 110
Insel, 210
Israël, 38, 46, 79
Jahjah, 266
Jakšić, 104, 296, 324, 325, 354
Jansen, 316, 353, 394
Jaunait, 114, 296
Jeannot, 39
Jordan, 295, 394
Jounin, 263, 364
Kalichman, 30
Kaoma, 148
Karimi, 114, 266
Katz, 61
Kaya, 210
Kelly, 30
Kidd, 39, 55
Klein, 30
Kobelinsky, 90, 91, 93, 95, 97, 103, 104, 113, 114, 116, 182, 200, 216, 223, 247, 250, 275,

276, 295, 297, 299, 313, 324, 325, 326, 351, 352, 355, 394
Koçak, 203
Koepke, 200
Koester, 30
Kojoué, 157
Kowell, 30
Kpoundia, 28
Kuehni, 23
Laacher, 295, 325
Laberge, 145
Laborde-Balen, 203
Lado, 144, 178, 184
Lahire, 53, 361
Lakoff, 83
Lanzarini, 129
Larmarange, 160
Last, 216
Latour, 70
Laurens, 61
Le Bris, 390
Le Courant, 226, 244, 248, 263, 264, 270, 333, 364
Le Guen, 89, 385
Le Meur, 140
Le Pape, 144
Le Pors, 97, 295
Le Renard, 114, 296
Le Talec, 395
Le Vu, 33
Lèbre, 273
Lee, 112, 114, 266, 296, 352, 375
Legoux, 247, 297
Lehartel, 251
Lemaire, 55
Lendaro, 219
Lenoir, 108
Lenormand, 140
Lépinard, 77
Lerch, 140
Lert, 26, 42, 82, 89, 385
Li, 266
Lightfoot, 30
Lignier, 106, 113, 120
Lindón, 101
Liotard, 144, 159
Liu, 30
Loriato, 26, 49
Louveau, 144, 281
Ludwig, 270
Lydie, 89, 385
Lydié, 89, 385
Makaremi, 72
Maksut, 30
Manac'h, 120, 200, 258, 274
Mangan, 145
Marchand, 56
Marsicano, 390
Marteu, 114, 296
Martin, 23, 88, 145
Martiniello, 130
Massad, 296
Massicard, 210
Masson-Diez, 244
Mauss, 87, 111
Mazouz, 77, 111
Mazzella, 219
Mbaye, 184
McCormack, 49
McGhee, 95
McIntosh M., 130
McIntosh P. C., 145
McKay, 145
Medina, 39, 55
Mellini, 29
Memmi, 31, 56, 318, 385

Mendès-Leite, 30
Menetrier, 95, 203
Mennesson, 144, 145
Mercier, 30, 48, 332
Messerschmidt, 140
Messner, 144, 145
Meyer, 23
Miaz, 273
Miescher, 145
Millbank, 104, 114, 295, 313, 318, 325, 327, 351, 352, 394
Milliat, 273
Molina, 48, 49
Molyneux-Hodgson, 23
Monteil, 135
Morgan, 104, 295, 325, 351, 352, 394
Morlat, 26, 49, 374
Morrissey, 295, 394
Moujoud, 328
Mulé, 114, 296, 352
Murray, 114, 120, 184, 295, 296, 313, 325, 343, 352, 394
Musso, 111, 157
Naepels, 90
Naudier, 120
Ndeye, 218
Neyrat, 62
Nguyen, 144
Nicolas, 144, 170
O'Neill, 112
ohlhaus, 55
Öney, 218
Ong-Flaherty, 30
Operario, 30
Ousseine, 30, 48, 332
Paillet, 74
Panjo, 89, 385
Pannetier, 89, 385
Parker, 42
Paternotte, 296
Patton, 25
Peláez, 114
Peraldi, 214
Perera, 27
Perez, 26, 27, 37, 40, 79, 376
Perez-Brumer, 42
Pérouse, 218
Perrenoud, 329
Pharris, 49
Pialoux, 27, 48
Pian, 129, 214
Picot, 140
Pillant, 218
Pinell, 25
Pinto, 30, 278
Pinto Baleisan, 278
Plumauzille, 136, 142
Plummer K., 130
Plummer M. D., 266
Pociello, 144
Pohlhaus, 39
Poiret, 114, 224
Pollak, 79, 115, 367
Poon, 266
Porée, 390
Portilla, 62, 241
Poth, 53
Price, 30
Proth, 30
Pryen, 266
Puar, 114, 296, 352
Pudelko, 108
Pumain, 53
Rabaud, 140
Raboin, 325, 327, 328, 351
Rahman Khan, 61

Rajablat, 208
Rangel, 114, 266
Ravalihasy, 89, 385
Raymond, 30
Raz, 390
Rebucini, 114, 296
Rehaag, 182, 295, 313, 317
Reid, 184
Reiss, 130
Restar, 30
Restivo, 56
Riot, 144
Rivierez, 25
Robin, 218
Rodier, 214, 216, 218, 219
Rollin, 56
Rossigneux-Méheust, 136, 142
Rostaing, 149
Roux, 30, 48, 332
Rowniak, 30
Roy, 182, 295, 313, 394
Ruffié, 27
Saavedra, 144, 145
Sabadel, 31, 40, 372
Sabido, 49
Sabo, 145
Salcedo, 114, 296, 316
Sand, 144
Saout, 389
Sari, 203
Sarradon-Eck, 74
Sauvaire, 277
Sayad, 350, 358
Scalambrin, 23
Scheer, 30
Schmitz, 119
Sedgwick, 30, 165, 167, 277
Seim, 72
Setbon, 27
Sevelieus, 30
Siblot, 201
Siino, 112
Silva Duarte, 83
Siméant-Germanos, 61
Simon A., 42
Simon W., 130
Simonet, 39, 120
Sisjord, 144
Smith, 114
Sontag, 45
Soulé, 72
Sow, 144, 184
Soysüren, 218
Spijkerboer, 216, 316, 353, 394
Spire, 252, 273
Spire A., 200, 247
St-Denis, 61
Steinbach, 108
Stella, 277, 282, 288
Strauss, 53
Stromdahl, 49
Supervie, 31, 89, 385
Tallio, 120
Tamale, 184
Tassin, 218, 221
Tauquir, 114, 296
Terret, 144, 145
Thomas, 27, 28
Thoreson, 194
Thorson, 49
Tiedjou, 112
Timera, 214
Tissot, 303
Tourette, 263
Trachman, 30, 73, 90, 113, 332, 372, 375

Trawalé, 114, 116, 140, 148, 329, 336, 340, 369, 375
Trégan, 140
Turner, 30
Ulusoy, 216
Underhill, 30
Unemo, 49
Urfalino, 250
Vahabi, 130
Valluy, 250
Velter, 28, 30, 48, 332
Vernazza, 17, 26
Vertongen, 219
Vézian, 56
Vidal, 83, 144
Virole, 390
Visier, 210
Viveros Vigoya, 114, 140
Wade, 160
Wang, 106
Warren, 113
Weber, 58, 63, 159, 214
Weller, 252
Wilson, 30
Wimark, 285
Wong, 266
Wright, 114
Yamada, 145
Yankaya, 210
Ziegler, 222

ANNEXES

Annexe 1 - tableau des caracteristiques socio-demographiques des personnes ayant initie la prep entre 2016 et 2022.....455

Annexe 2 - demandes d'acces aux donnees de l'ofpra.....457

Annexe 4 - formulaire de demande d'asile.....469

Annexe 5 - tableau des seize enquetes suivis pendant toute la duree de leur procedure de demande d'asile.....475

Annexe 6 - tableau : évolution du nombre de premieres demandes et des taux d'attribution d'une protection par l'ofpra et la cnda entre 1973 et 2021. 477

Annexe 7 - representation graphique de l'evolution des taux d'attribution du statut de refugie entre 1973 et 2021 a travers le temps en fonction du nombre de demandes.....481

ANNEXE 1 - Tableau des caractéristiques socio-démographiques des personnes ayant initié la PrEP entre 2016 et 2022

TABLEAU 3. Caractéristiques sociodémographiques des personnes ayant initié un traitement par Truvada® ou génériques pour une PrEP entre le 1er janvier 2016 et le 30 juin 2022, globalement et par période

	TOTAL	PAR PERIODE								
		2016-17	2018 S1	2018 S2	2019 S1	2019 S2	2020 S1	2020 S2	2021 S1	2021 S2	2022 S1
	N=64 821	N=8704	N=3449	N=4723	N=5342	N=6107	N=4617	N=6307	N=7223	N=8993	N=9356
Sexe, n (%) :											
Hommes	**63 115 (97,3)**	8519 (97,9)	3386 (98,2)	4621 (97,8)	5211 (97,6)	5958 (97,6)	4460 (96,6)	6183 (98,0)	7075 (98,0)	8725 (97,0)	8977 (96,0)
Femmes	**1706 (2,6)**	185 (2,1)	63 (1,8)	102 (2,2)	131 (2,4)	149 (2,4)	157 (3,4)	124 (2,0)	148 (2,0)	268 (3,0)	379 (4,0)
Catégories d'âge *(années)*, **n (%) :**											
≤25	**11 996 (18,5)**	976 (11,2)	522 (15,1)	726 (15,4)	917 (17,2)	1004 (16,4)	901 (19,5)	1225 (19,4)	1526 (21,1)	1937 (21,5)	2262 (24,2)
26-35	**23 890 (36,9)**	3184 (36,6)	1263 (36,6)	1731 (36,7)	1910 (35,8)	2257 (37,0)	1700 (36,8)	2497 (39,6)	2764 (38,3)	3253 (36,2)	3331 (35,6)
36-45	**15 360 (23,7)**	2739 (31,5)	931 (27,0)	1240 (26,2)	1326 (24,8)	1469 (24,0)	1053 (22,8)	1406 (22,3)	1507 (20,9)	1878 (20,9)	1811 (19,4)
46-55	**9760 (15,1)**	1421 (16,3)	573 (16,6)	765 (16,2)	857 (16,0)	993 (16,3)	687 (14,9)	863 (13,7)	991 (13,7)	1313 (14,6)	1297 (13,8)
56-65	**3132 (4,8)**	327 (3,8)	137 (4,0)	209 (4,4)	275 (5,1)	302 (5,0)	217 (4,7)	269 (4,3)	359 (5,0)	511 (5,7)	526 (5,6)
>65	**683 (1,1)**	57 (0,6)	23 (0,7)	52 (1,1)	57 (1,1)	82 (1,3)	59 (1,3)	47 (0,7)	76 (1,0)	101 (1,1)	129 (1,4)
Age *(années)* **:**											
Moyenne (ET)	**36,0 (11,2)**	37,2 (10,1)	36,5 (10,5)	36,7 (10,8)	36,5 (11,2)	36,6 (11,3)	35,9 (11,3)	35,1 (10,8)	35,2 (11,3)	35,6 (11,7)	35,1 (11,9)
Médiane (IQR)	**34 (27-44)**	36 (29-44)	35 (28-44)	35 (28-44)	34 (28-44)	34 (28-44)	34 (27-43)	33 (27-42)	33 (26-42)	33 (26-43)	32 (26-43)
CMU-C, n (%) :											
Oui	**4776 (7,4)**	577 (6,6)	204 (5,9)	307 (6,5)	381 (7,1)	417 (6,8)	331 (7,2)	449 (7,1)	593 (8,2)	719 (8,0)	798 (8,5)
Non	**60 045 (92,6)**	8127 (93,4)	3245 (94,1)	4416 (93,5)	4961 (92,9)	5690 (93,2)	4286 (92,8)	5858 (92,9)	6630 (91,8)	8274 (92,0)	8558 (91,5)
AME, n (%) :											
Oui	**315 (0,5)**	62 (0,7)	27 (0,8)	40 (0,9)	47 (0,9)	37 (0,6)	32 (0,7)	57 (0,9)	34 (0,5)	50 (0,6)	50 (0,5)
Non	**64 506 (99,5)**	8642 (99,3)	3422 (99,2)	4683 (99,1)	5295 (99,1)	6070 (99,4)	4585 (99,3)	6250 (99,1)	7189 (99,5)	8943 (99,4)	9306 (99,5)
Taille de l'unité urbaine de la commune de résidence *(nombre d'habitants)*, **n (%) :**											
Commune rurale	**4704 (7,3)**	511 (5,9)	242 (7,0)	306 (6,5)	389 (7,3)	433 (7,1)	316 (6,8)	441 (7,0)	515 (7,1)	720 (8,0)	831 (8,9)
2 000 à 9 999	**3326 (5,1)**	359 (4,1)	177 (5,1)	199 (4,2)	290 (5,4)	308 (5,0)	231 (5,0)	334 (5,3)	376 (5,2)	526 (5,9)	526 (5,6)
10 000 à 49 999	**3402 (5,3)**	404 (4,6)	135 (3,9)	215 (4,6)	282 (5,3)	309 (5,1)	206 (4,5)	344 (5,5)	396 (5,5)	508 (5,7)	603 (6,4)
50 000 à 199 999	**5508 (8,5)**	593 (6,8)	269 (7,8)	394 (8,3)	454 (8,5)	511 (8,4)	346 (7,5)	531 (8,4)	640 (8,9)	810 (9,0)	960 (10,3)
≥200 000	**46 958 (72,4)**	6734 (77,4)	2577 (74,7)	3548 (75,1)	3856 (72,2)	4475 (73,3)	3451 (74,7)	4560 (72,3)	5182 (71,7)	6281 (69,8)	6294 (67,3)
Non renseigné	**923 (1,4)**	103 (1,2)	49 (1,4)	61 (1,3)	71 (1,3)	71 (1,1)	67 (1,5)	97 (1,5)	114 (1,6)	148 (1,6)	142 (1,5)

Abréviations : CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire ; AME : aide médicale d'état ; ET : écart type ; IQR : intervalle interquartiles.

(Données issues du rapport du GIS EPI-PHARE de novembre 2022)

ANNEXE 2 - Demandes d'accès aux données de l'OFPRA

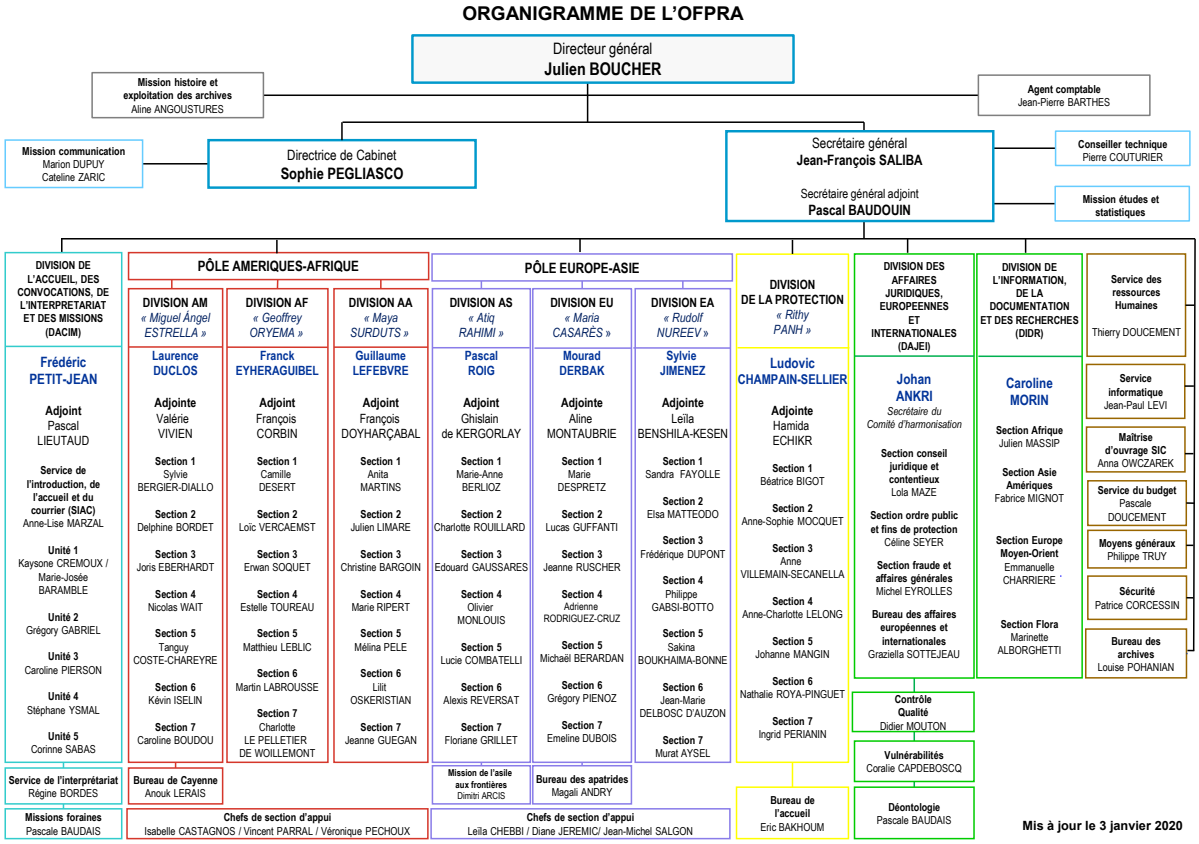

Des prises de contact par mail[283] ont été tentées avec : les Cheffes des missions « études et statistiques » et « histoire et archives » et deux personnes conseillées par l'[LGBTI militante du droit d'asile], à savoir : la responsable « vulnérabilités » et la référente « Orientation sexuelle et identité de genre ». Les mails présentaient rapidement les enjeux de l'étude en termes de santé publique, la méthode mixte combinant traitement socio-démographique quantitatif et entretiens, et la volonté d'accéder aux données socio-démographiques recueillies par l'OFPRA auprès des hommes demandant l'asile au motif de l'OSIG. Ils se concluaient par une demande de renseignement concernant les conditions d'accès aux données, les précautions éthiques et les démarches à engager. Le projet plus complet, et retenu par l'ANRS, était joint au mail de même qu'un poster synthétisant les objectifs, cadres théoriques et méthodes de l'enquête. Pour les personnes recommandées par la présidence de [l'association LGBTI militante du droit d'asile], je me recommandais d'elle.

283 Faire référence aux mails dans les annexes.

1. Courriel adressé à la cheffe du service Études et statistiques

Le premier mail est adressé en décembre 2019 à Cheffe du service Études et statistiques de l'OFPRA, et sera laissé lettre morte :

De : Cyriac Bouchet ; À : [Cheffe études et statistiques] :

> Bonjour,
>
> Je vous contacte en votre qualité de représentante de la Mission Études et Statistiques de l'OFPRA, en espérant que vous soyez en mesure de m'aiguiller afin d'obtenir des données recueillies par l'OFPRA auprès des personnes demandant l'asile pour raison d'orientation sexuelle et/ou identité de genre.
>
> Doctorant en sociologie, contractuel à l'université de Montpellier sous un financement de l'Agence Nationale de Recherche sur le VIH/Sida et les Hépatites, je m'intéresse aux usages différenciés (recours/non-recours) des outils de prévention du VIH par les personnes demandant l'asile en raison de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre, en fonction de leurs dispositions et des contextes de vie immédiats. Une partie de l'étude consisterait à accéder aux données socio-démographiques recueillies par l'OFPRA afin de les comparer aux données recueillies par l'association [LGBTI militante du droit d'asile] et à celles recueillies dans le cadre d'un dispositif de prévention du VIH issue d'un partenariat entre l'association [LGBTI militante du droit d'asile], [l'association de santé publique] et l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP).
>
> L'intérêt de ce croisement de données, serait de caractériser la population ayant recours à ce dispositif particulier par rapport à la population accompagnée par [l'association LGBTI militante du droit d'asile partenaire] et à celle des personnes demandant l'asile en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Elle servirait de point de départ à l'analyse qualitative par entretien sur récits de vie qui suivra pour approfondir ce travail de recherche.
>
> Ainsi, ma démarche consiste à vous demander quelles sont les conditions d'accès aux données bruts recueillies par l'OFPRA, les éventuelles procédures de demande à engager, personnes à contacter, etc...
>
> En espérant vivement que vous saurez m'aiguiller, je reste disponible pour échanger davantage sur le projet par téléphone ou à l'occasion d'un rendez-vous à votre convenance.
>
> Bien cordialement,
>
> Cyriac Bouchet-Mayer
> Doctorant en sociologie à l'Université de Montpellier
> 06 20 20 11 30

2. Courriel adressé à la responsable vulnérabilité

Contact conseillé par la présidence de l'association [LGBTI militante du droit d'asile]. Le courriel sera laissé lettre morte.

De : Cyriac Bouchet-Mayer ; À : [Responsable vulnérabilité] :

> Bonjour,
>
> Je me permets de vous contacter sur les conseils de [la présidence de l'association LGBTI militante du droit d'asile], afin de me renseigner sur les données recueillies auprès des personnes demandant l'asile en raison de leur orientation sexuelle et/ou identité de genre, ainsi que les conditions d'accès associées. Doctorant en sociologie, je m'intéresse aux usages d'un dispositif de prévention du VIH/IST et de promotion de la santé, issu du partenariat entre les associations [LGBTI militante du droit d'asile], [de santé publique] et l'AP-HP. La population principalement concernée par cette étude constitue les demandeurs d'asile homosexuels masculins originaires d'Afrique sub-saharienne Francophone, toujours plus contaminés d'après les derniers chiffres publiés par Santé Publique France.
>
> L'objectif est d'apporter des éléments de compréhension concernant les variables qui influencent le recours ou non-recours au dépistage et à la PrEP. Il s'agit, dans une approche majoritairement qualitative, d'aller chercher dans les parcours de vie et les contextes immédiats, les éléments qui apparaissent comme favorisant ou limitant l'accès au dépistage et à la PrEP.
>
> Avant une phase qualitative par ethnographie et entretiens, qui concernera majoritairement des personnes accompagnées par [l'association LGBTI militante du droit d'asile], un recueil "quantitatif" permettrait de comparer les données recueillies par l'OFPRA, les données recueillies par [l'association LGBTI militante du droit d'asile] et celles recueillies au sein du dispositif de prévention, lorsque les personnes y ont recours. Le traitement des données recueillies permettrait peut-être une première différenciation (très macroscopique) de la population accompagnée par [l'association LGBTI militante du droit d'asile] et de celle qui ne l'est pas ; de la population ayant recours au dispositif et de celle n'y ayant pas recours ; et d'identifier finalement quelle partie de la population parente, à savoir, les demandeurs d'asile pour raison d'orientation sexuelle et/ou identité de genre à recours au dispositif. Cela permettra au moins de situer selon quelques variables les différents échantillons.
>
> Dans tous les cas, les données recueillies par l'OFPRA seront le point de départ de cette approche "statistique", puisque ce sont les mêmes qu'il s'agira de recueillir au sein de [l'association LGBTI militante du droit d'asile] et au sein du dispositif de prévention. J'en reviens donc à l'objet de ma demande concernant le type de données recueillies et les conditions d'accessibilité à respecter (autorisations particulières, demande d'accès, etc...).

En vous remerciant par avance de l'attention portée à ma demande et des précieux conseils que vous serez en mesure de m'apporter. Veuillez trouver ci-joint le projet soutenu par l'Agence Nationale de Recherche sur le VIH/Sida et les hépatites (ANRS), dans le cadre du dernier appel à projet. Je joins également un poster plus synthétique, présentant les grandes lignes du projet et notamment la méthode de recherche, présenté à Sidaction.

Je me tiens à votre disposition pour échanger plus précisément par mail, téléphone ou rendez-vous, à votre convenance.

Bien cordialement,

Cyriac Bouchet-Mayer
Doctorant en sociologie à l'Université de Montpellier
06 20 20 11 30

3. Courriel adressé à la Cheffe de file du groupe thématique orientation sexuelle et identité de genre

Contact conseillé par la présidence de l'association [LGBTI militante du droit d'asile].

De : Cyriac Bouchet-Mayer ; À : [Cheffe de file du groupe thématique orientation sexuelle et identité de genre] :

Bonjour,

Je me permets de vous contacter sur les conseils de [la présidence de l'association LGBTI militante du droit d'asile], afin de me renseigner sur les données recueillies auprès des personnes demandant l'asile en raison de leur orientation sexuelle et/ou identité de genre, ainsi que les conditions d'accès associées. Doctorant en sociologie, je m'intéresse aux usages d'un dispositif de prévention du VIH/IST et de promotion de la santé, issu du partenariat entre les associations [LGBTI militante du droit d'asile], [de santé publique] et l'AP-HP. La population principalement concernée par cette étude constitue les demandeurs d'asile homosexuels masculins originaires d'Afrique sub-saharienne Francophone, toujours plus contaminés d'après les derniers chiffres publiés par Santé Publique France.

L'objectif est d'apporter des éléments de compréhension concernant les variables qui influencent le recours ou non-recours au dépistage et à la PrEP. Il s'agit, dans une approche majoritairement qualitative, d'aller chercher dans les parcours de vie et les contextes immédiats, les éléments qui apparaissent comme favorisant ou limitant l'accès au dépistage et à la PrEP.

Avant une phase qualitative par ethnographie et entretiens, qui concernera majoritairement des personnes accompagnées par [l'association LGBTI militante du droit d'asile], un recueil "quantitatif" permettrait de comparer les données recueillies par l'OFPRA, les données

recueillies par [l'association LGBTI militante du droit d'asile] et celles recueillies au sein du dispositif de prévention, lorsque les personnes y ont recours. Le traitement des données recueillies permettrait peut-être une première différenciation (très macroscopique) de la population accompagnée par [l'association LGBTI militante du droit d'asile] et de celle qui ne l'est pas ; de la population ayant recours au dispositif et de celle n'y ayant pas recours ; et d'identifier finalement quelle partie de la population parente, à savoir, les demandeurs d'asile pour raison d'orientation sexuelle et/ou identité de genre à recours au dispositif. Cela permettra au moins de situer selon quelques variables les différents échantillons.

Dans tous les cas, les données recueillies par l'OFPRA seront le point de départ de cette approche "statistique", puisque ce sont les mêmes qu'il s'agira de recueillir au sein de [l'association LGBTI militante du droit d'asile] et au sein du dispositif de prévention. J'en reviens donc à l'objet de ma demande concernant le type de données recueillies et les conditions d'accessibilité à respecter (autorisations particulières, demande d'accès, etc...).

En vous remerciant par avance de l'attention portée à ma demande et des précieux conseils que vous serez en mesure de m'apporter. Veuillez trouver ci-joint le projet soutenu par l'Agence Nationale de Recherche sur le VIH/Sida et les hépatites (ANRS), dans le cadre du dernier appel à projet. Je joins également un poster plus synthétique, présentant les grandes lignes du projet et notamment la méthode de recherche, présenté à Sidaction.

Je me tiens à votre disposition pour échanger plus précisément par mail, téléphone ou rendez-vous, à votre convenance.

Bien cordialement,

Cyriac Bouchet-Mayer
Doctorant en sociologie à l'Université de Montpellier
06 20 20 11 30

De : [Responsable section 4] ; À : Cyriac Bouchet-Mayer :

Bonjour monsieur Bouchet-Mayer,

Si nous mesurons bien tout l'intérêt de votre recherche, il nous apparaît que l'OFPRA, dont les missions ne conduisent pas à intervenir dans le domaine du dépistage, de l'accès aux soins et du parcours de soins des patients vulnérables concernés par le VIH/IST, ne serait pas légitime à y participer. En outre, une telle participation se heurterait au principe de confidentialité des éléments des demandes d'asile, constitutionnellement garanti, qui ne nous permet pas de vous donner accès à ces informations. J'espère que vous le comprendrez.

Bien cordialement,

Cheffe de file du groupe thématique Orientation Sexuelle et Identité de Genre – OFPRA

De : Cyriac Bouchet-Mayer ; À : [Responsable section 4] :

Bonjour,

Bien conscient que les missions de l'OFPRA sont principalement administratives et ne conduisent en aucun cas à intervenir dans le domaine du dépistage et de l'accès aux soins, le mail précédent décrivait succinctement la méthodologie de la recherche pour en donner une vision globale. Loin de moi l'idée que l'OFPRA modifie ou adapte son organisation ou quoi que ce soit pour participer à une quelconque étude et encore plus loin de moi l'idée que l'OFPRA enfreigne la confidentialité constitutionnellement garantie aux demandeurs d'asile. En effet, les données ont vocation à être traitées de façon quantitative, pour tirer des tendances sur la répartition des âges, des sexes, urbains/ruraux, catégories socio-professionnelles, langue... Ce sont les répartitions qui intéressent et non pas les noms des personnes.

L'objet de ma demande, vise simplement à échanger quant à la nature des données (bien évidemment anonymes) dont dispose l'OFPRA et à propos des procédures à engager, nécessaires à leur partage dans le cadre d'une recherche, en vue de garantir la préservation de l'anonymat et de la confidentialité qui est une des principales préoccupations en sciences sociales.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à ce mail et en espérant que nous puissions échanger plus en détails par téléphone ou en nous rencontrant.

Très cordialement,

Cyriac Bouchet-Mayer
Doctorant en sociologie à l'Université de Montpellier
06 20 20 11 30

4. Échanges avec la Cheffe de la mission histoire et archives

Le second mail sera adressé en février 2020 à la Cheffe de la mission histoire et archives. S'en suivront des échanges par mail et téléphones enjoués et instructifs, avant que sa prise de contact avec le service statistique n'interrompe tout espoir d'aboutissement de la demande.

De : Cyriac Bouchet-Mayer ; À : [Cheffe de la mission histoire et archives] :

Bonjour,

Doctorant en sociologie à l'université de Montpellier, je me permets de vous contacter en tant que responsable de l'exploitation des archives de l'OFPRA afin de savoir quels types d'archives sont stockées et quelles sont les procédures à engager pour y avoir accès.

Si la quasi-totalité de mon travail de recherche se caractérise par une approche qualitative de type ethnographique, je cherche à situer mon échantillon par rapport à la population "parente". J'aimerai savoir si les personnes auxquelles j'ai eu accès sont plus ou moins diplômées que la moyenne, jeunes/âgées, niveau de langue élevé/faible, originaires de régions urbaines ou rurales...

Cette étape d'échantillonnage n'est possible qu'à travers l'accès aux données recueillies par l'OFPRA et cruciale sur le plan scientifique pour mener à bien ma recherche.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce mail, je me tiens à votre disposition pour échanger davantage lors d'une rencontre, par mail ou téléphone.

Bien cordialement,

Cyriac Bouchet-Mayer
Doctorant en sociologie allocataire ANRS,
Laboratoire SantESiH, Université de Montpellier,
06 20 20 11 30

De : [Cheffe de la mission histoire et archives] ; À : Cyriac Bouchet-Mayer :

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir pris contact avec moi pour compléter votre recherche.

J'aurais besoin d'en savoir un peu plus sur votre échantillon et sur les données avec lesquelles vous voulez le comparer (ensemble des ? des réfugiés et demandeurs ? depuis 1952 ? depuis deux ans ?).

En fonction de vos demandes plus précises je pourrais vous orienter sur notre service statistique ou explorer nos ressources propres.

Bien cordialement

Cheffe de la Mission histoire et archives OFPRA
201, rue Carnot
94136 Fontenay-sous-bois cedex
01 58 68 17 10
Compte twitter : @archivesofpra
Archives en ligne : https://archives.ofpra.gouv.fr/

Suite à un message téléphonique laissé sous numéro privé dans lequel la Cheffe de la mission histoire et archives m'explique qu'il n'y a aucuns problèmes pour accéder aux données stockées dans le service des archives jusqu'à 2014 mais qu'il serait préférable de me rapprocher de la mission

statistique si je souhaitais avoir accès à des données plus récentes. Elle me propose tout de même des rendez-vous téléphoniques pour en discuter davantage si je le souhaite :

De : Cyriac Bouchet-Mayer ; À : [Cheffe de la mission histoire et archives] :

> Bonsoir,
>
> Je vous remercie pour vos réponses par téléphone (j'ai bien eu votre message) et mail. Je me doute bien que c'est plutôt le service statistique avec qui il faudrait que j'arrive à entrer en contact, puisque ma recherche en sociologie concerne l'actualité, donc je serais intéressé par les chiffres concernant les réfugiés et demandeurs d'asile sur une ou deux années les plus récentes.
>
> Cependant, je n'ai eu aucune réponse de ce service pour lors et ait décidé de tenter ma chance auprès de votre service en me disant que vous pouviez peut-être m'aiguiller. Pour rentrer en contact avec la bonne personne mais aussi peut-être vers d'éventuelles démarches spécifiques à engager pour obtenir l'autorisation d'accéder aux données collectées par l'OFPRA.
>
> Comptant sur votre aide, je me tiens disponible pour échanger davantage par téléphone si vous le jugez nécessaire pour préciser certains points demain après-midi, vendredi après-midi ou toute la semaine prochaine.
>
> Bien cordialement,
>
> Cyriac Bouchet-Mayer
> Doctorant en sociologie allocataire ANRS,
> Laboratoire SantESiH, Université de Montpellier,
> 06 20 20 11 30

Elle me rappelle dans la foulée pour fixer un rendez-vous téléphonique la semaine suivante, le 3 mars 2020. Au cours de ce rendez-vous je précise certains points de la méthodologie et des objectifs de l'enquête à sa demande et m'enquière de me montrer flexible et adaptable aux exigences de l'office pour permettre l'accès aux données. Dans l'échange elle explique comment procéder pour avoir accès aux archives de l'OFPRA. Elle explique également que depuis 2010 les dossiers de demande d'asile sont entièrement numérisés et qu'il est possible d'extraire certaines variables. Il serait également possible d'extraire les dossiers en recherchant par mots clés tous les dossiers comprenant les termes « homosexualité » ou « identité de genre ». Intéressée et enjouée par le projet elle se propose avec engouement de contacter les collègues du service statistique et du groupe référent « demande d'asile en raison de l'orientation sexuelle ou l'identité de genre » afin de m'orienter vers la bonne personne et de me communiquer les conditions d'accès. Elle m'indique

que le service statistique me recontactera certainement directement et que dans tous les cas elle me rappellera pour me faire part de la teneur des échanges.

C'est ce qu'elle fait le lendemain, pas par téléphone mais par mail et non par téléphone :

De : [Cheffe de la mission histoire et archives] ; À : Cyriac Bouchet-Mayer :

> Bonsoir,
>
> Je reviens vers vous après avoir discuté de votre demande avec le service statistique et il n'est malheureusement pas possible de vous communiquer les éléments dont vous avez besoin.
>
> Les bases de données ne permettent pas l'identification d'une population sur ces critères ni de chiffrer des données à caractère social.
>
> Je le regrette vivement et je vous souhaite une pleine réussite dans votre thèse.
>
> Bien cordialement,
>
> Cheffe de la Mission histoire et archives
> OFPRA, 201, rue Carnot
> 94136 Fontenay-sous-bois cedex
> Compte twitter : @archivesofpra
> Archives en ligne : https://archives.ofpra.gouv.fr/

De : Cyriac Bouchet-Mayer ; À : [Cheffe de la mission histoire et archives] :

> Bonjour,
>
> Je vous remercie pour votre réponse et suis surpris par cette position catégorique du service statistique. Mais je ne comprends pas très bien de quels critères d'identification de population auxquels la base de données ne permet pas l'accès il s'agit. Voulez-vous parler du motif de la demande ?
>
> N'existe-t-il aucune procédure à engager auprès d'instances éthiques ou autre pour accéder aux données quantifiées que nous évoquions hier, à savoir : l'âge, le sexe, la ville de naissance, etc. tel que c'est le cas pour l'accéder aux archives ?
>
> Pourriez-vous m'indiquer ce qui est accessible au service des archives, les dates des documents stockés et les démarches nécessaires pour accéder aux archives ?
>
> En vous remerciant une nouvelle fois pour votre aide et votre disponibilité. Je reste disponible par téléphone pour échanger davantage quant à la réponse du service statistique et aux possibilités qu'il reste par téléphone si vous en êtes d'accord.
>
> Bien à vous,
>
> Cyriac Bouchet-Mayer

Doctorant en sociologie allocataire ANRS,
Laboratoire SantESiH, Université de Montpellier,
06 20 20 11 30

De : [Cheffe de la mission histoire et archives] ; À : Cyriac Bouchet-Mayer :

Bonjour,

Je ne peux malheureusement pas vous aider plus avant.

Il n'y a dans les documents d'archives administratives aucun document qui réponde à votre besoin et les archives nominatives qui sont communicables à l'expiration d'un délai de 50 ans après la dernière pièce au dossier ne pourront vous être communiquées, une dérogation n'ayant aucune chance d'aboutir sur des dossiers aussi récents et sensibles.

Encore une fois je le regrette et espère que vous trouverez des moyens de poursuivre vos travaux

Bien cordialement

Cheffe de la Mission histoire et archives
OFPRA, 201, rue Carnot
94136 Fontenay-sous-bois cedex
Compte twitter : @archivesofpra
Archives en ligne : https://archives.ofpra.gouv.fr/

ANNEXE 3 - Schéma récapitulatif des étapes de la demande d'asile

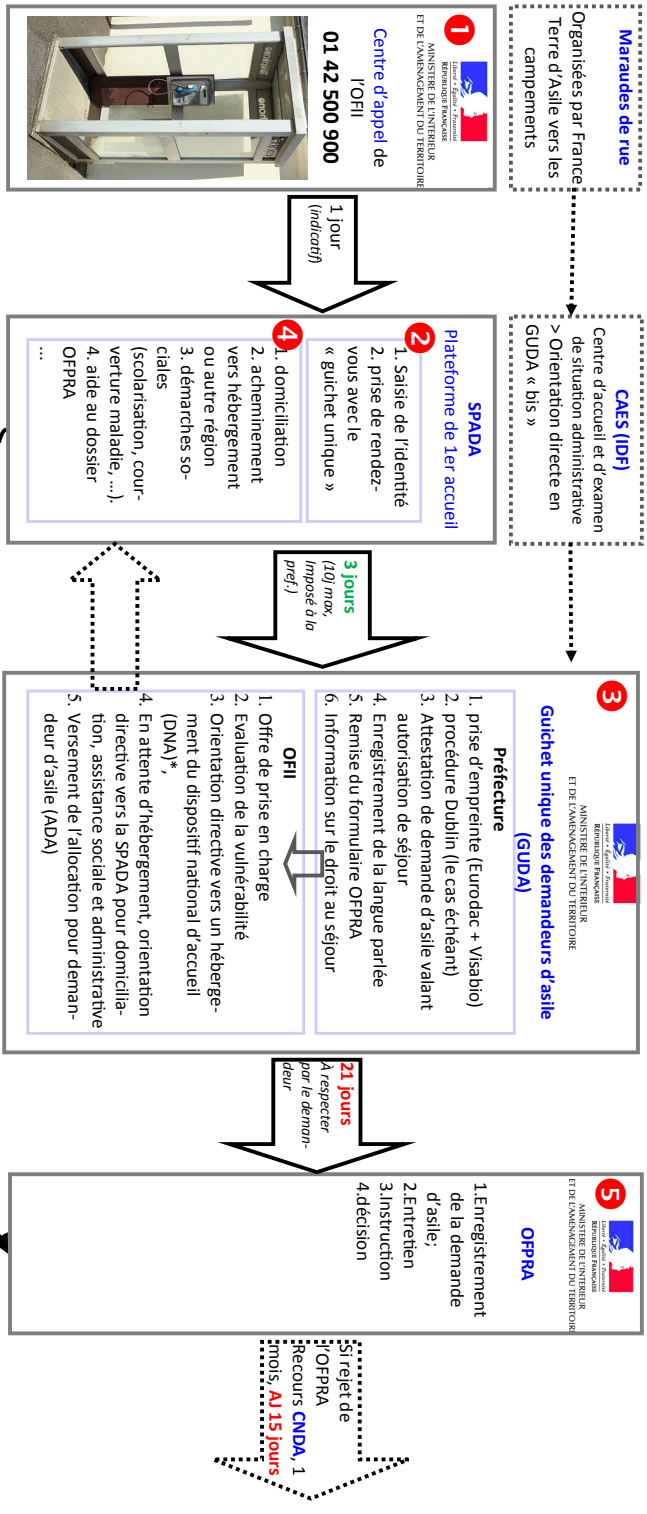

(Crédits : La Cimade)

ANNEXE 4 - Formulaire de demande d'asile

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES
(OFPRA)
201 rue Carnot
94136 Fontenay-sous-Bois Cedex
www.ofpra.gouv.fr

cerfa
N° 10961 *03

R 10961 03

Demande d'asile

Les questions de ce formulaire sont posées en application des dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Les réponses sont couvertes par la confidentialité conformément à l'article L. 722-4 du même code.

Ce formulaire doit être rempli en **français et signé. Vous voudrez bien y joindre :**

- **2 photographies** d'identité récentes, tête nue sur fond clair, format 4,5 cm x 3,5 cm pour vous et pour chacun de vos enfants mineurs présents sur le territoire français ;
- la photocopie de votre attestation de demande d'asile et le cas échéant de votre titre de séjour ;
- la photocopie de la «notice d'information» qui vous a été remise lors de votre enregistrement en préfecture, si votre demande a été placée en procédure accélérée ;
- l'original de votre document de voyage (passeport, sauf-conduit, laissez-passer consulaire,...) en votre possession,

Vous pouvez y ajouter tous les documents originaux utiles à l'examen de votre demande.

Vous avez 21 jours pour envoyer (cachet de la poste faisant foi) votre demande d'asile complétée à l'Ofpra à compter de la remise de l'attestation de demande d'asile.
A défaut, votre demande pourra être clôturée (article L.723-13 du CESEDA).

Emplacement réservé à l'OFPRA

Emplacement réservé à l'étiquette code barre
permettant d'identifier le dossier

Demande arrivée le :	Emplacement réservé à l'OFPRA
	Proc/Q Enf
Demande introduite le :	P. naissance
	Nationalité
Par :	Division
	Liés/MA

5 Les membres de votre famille

A - Vos parents

	Nom	Prénom (s)	Date de naissance	Lieu de séjour actuel	N° de dossier OFPRA (s'il y a lieu)
Père					
Mère					

B - Vos frères et soeurs

Sexe F/M	Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de séjour actuel	N° de dossier OFPRA (s'il y a lieu)

- 5 -

1 Votre identité :

NOM: .....

Prénom(s) : .....

Alias : .....

Sexe : M ❑ F ❑

Date et lieu de naissance : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ ..... (jour mois année) (Lieu)

Pays de naissance : .....

Nationalité(s) (à défaut pays de résidence) : .....

2 L'adresse en France à laquelle vous pouvez recevoir votre courrier :

(ne pas oublier de préciser le cas échéant « chez M. X.. »)

IMPORTANT : Merci d'informer l'Ofpra, sans délai, de tous vos changements d'adresse et de numéro de téléphone éventuels via son site internet (www.ofpra.gouv.fr / rubrique *Démarches en ligne*).

.....

.....

Ville : .....

Code postal :..... **Téléphone mobile :**.....

Adresse mail : .....@.....

3 Attestation de demande d'asile à joindre en copie :

N° Etranger: ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ **Préfecture de délivrance :** .....

Date de délivrance : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ (jour mois année)

4 Documents d'identité ou d'état civil joints à cette demande s'ils sont en votre possession:

- Passeport — Original ❑ Copie ❑
- Laissez-passer — Original ❑ Copie ❑
- Carte d'identité — Original ❑ Copie ❑
- Documents d'état civil *(acte de naissance, acte de mariage ou de décès etc.)* — Original ❑ Copie ❑
- Autres documents d'identité — Original ❑ Copie ❑

.....

Échanges d'informations

Je suis informé(e) que ces mêmes informations (hors motifs de ma demande et des décisions correspondantes), dont celles contenues dans les documents d'identité et de voyage, peuvent être échangées entre l'Ofpra et d'autres organismes chargés de la détermination de la qualité de réfugié, en application du règlement européen (UE) n°604/2013 du 26 juin 2013, ainsi qu'au regard de conventions internationales similaires. Le cas échéant, j'autorise l'Ofpra à échanger avec les autres Etats membres de l'Union européenne des informations relatives aux motifs de ma demande d'asile et des décisions correspondantes, solliciter auprès de ces Etats un extrait de mon casier judiciaire, et échanger avec le HCR des informations concernant les précédentes demandes de protection internationale que j'ai présentées dans d'autres pays que la France ainsi que ma situation administrative au regard de l'asile dans ces pays.

OUI ❑ NON ❑

Coopération

Je suis informé(e) que conformément à l'article L.723-4 du CESEDA, il m'appartient de présenter à l'Ofpra tous les éléments nécessaires au traitement de ma demande d'asile. Ce principe de coopération s'étend aux déclarations écrites et orales ainsi qu'aux documents, lorsqu'ils sont en ma possession, concernant mon état civil, mon identité, ma nationalité, mes documents de voyage et itinéraire ainsi que mon histoire personnelle et les raisons justifiant ma demande.

Je suis informé(e) qu'à défaut de coopération, je m'expose à la clôture de mon dossier en application de l'article L.723-11 du CESEDA.

Recours

Je suis avisé(é) que si je forme un recours à l'encontre de la décision de l'office devant la cour nationale du droit d'asile, le dossier sera transmis à la cour (article R. 733-10 du CESEDA).

Certificat médical

Je suis informé(e) que lorsque l'asile est demandé au bénéfice d'une mineure en raison des risques de mutilation sexuelle encourus, celle-ci doit se soumettre à l'examen médical prévu à l'article L. 723-5 du CESEDA.

Je suis informé(e) que je dois prendre rendez-vous avec un médecin exerçant dans l'une des structures prévues par l'arrêté INTV1721843A du 23 août 2017 et dont la liste figure sur le site internet de l'Ofpra (rubrique *Documents utiles*).

Je suis informé(e) que le certificat médical est transmis sans délai à l'Ofpra par le médecin qui l'a rédigé et qu'une copie du certificat m'est remise en main propre.

Je suis informé(e) que le refus de l'examen médical ou le défaut de communication à l'Ofpra du certificat médical ne font pas obstacle à l'examen de la demande d'asile.

N.B. : en aucun cas les informations relatives à la présente demande d'asile ne sont, de quelque manière que ce soit, transmises aux autorités de votre pays d'origine.

A :..... **le :** .....

Signature du demandeur d'asile (ou du représentant légal*) :

**Le représentant légal qui signe le présent formulaire est tenu, le cas échéant, de s'assurer du consentement du second représentant légal, si celui-ci se trouve sur le territoire français, à la demande d'asile de son ou ses enfants mineurs.*

OFPRA

5 Les membres de votre famille

A - Vos parents

	Nom	Prénom (s)	Date de naissance	Lieu de séjour actuel	N° de dossier OFPRA (s'il y a lieu)
Père					
Mère					

B - Vos frères et soeurs

Sexe F/M	Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de séjour actuel	N° de dossier OFPRA (s'il y a lieu)

6 Situation de famille actuelle

Votre situation personnelle

Célibataire ❑ Marié(e) ❑ Pacsé(e) ❑ Divorcé(e) ❑ Veuf(ve) ❑ Concubin(e) ❑

S'il y a lieu, date du mariage ou du PACS ⌊_⌊_ (jour) ⌊_⌊_ (mois) ⌊_⌊_⌊_⌊_ (année) Lieu :.....

Autorité qui a célébré le mariage : Civile ❑ Religieuse ❑ Autre ❑

En cas de divorce ou de rupture du PACS, date de la décision ⌊_⌊_ (jour) ⌊_⌊_ (mois) ⌊_⌊_⌊_⌊_ (année) Lieu :.....

Autorité qui a prononcé le divorce : Civile ❑ Religieuse ❑ Autre ❑

En cas de décès de l'époux(se) ou du pacsé , date ⌊_⌊_ (jour) ⌊_⌊_ (mois) ⌊_⌊_⌊_⌊_ (année) Lieu :.....

Votre époux(se) ❑ pacsé(e) ❑ concubin(e) ❑

NOM : .....

Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : ⌊_⌊_ (jour) ⌊_⌊_ (mois) ⌊_⌊_⌊_⌊_ (année) Lieu.....

Pays de naissance : .....

Nationalité :..... Profession :.....

Adresse actuelle :.....

Situation administrative actuelle en France (s'il y a lieu):

Titre de séjour ❑ Bénéficiaire d'une protection internationale ❑ Demande d'asile ❑

N° de dossier OFPRA (s'il y a lieu) :.....

Vos enfants issus de votre union actuelle

Sexe F/M	NOM	Prénom(s)	Nationalité	Date et lieu de naissance (ville et pays)	N° de dossier OFPRA (s'il y a lieu)	Lieu de séjour actuel

OFPRA

7 Union antérieure :

(A ne remplir que si vous avez contracté plusieurs mariages successifs ou si vous avez des enfants issus d'une autre union)

Votre ex-époux(se) ❑ **ex-pacsé(e)** ❑ **ex-concubin(e)** ❑

NOM et prénom(s) .....

Lieu de séjour actuel : ..... Nationalité :.....

Date et lieu de votre premier mariage (s'il y a lieu) : .....

Date et lieu du divorce (s'il y a lieu) :.....

ou du décès de votre ex-époux(se), ex-pacsé(e) ou ex-concubin(e) :.....

N° de dossier OFPRA (s'il y a lieu) :.....

Situation administrative actuelle en France (s'il y a lieu) :

Titre de séjour ❑ Bénéficiaire d'une protection internationale ❑ Demande d'asile ❑

N° de dossier OFPRA (s'il y a lieu) :.....

Vos enfants issus de cette union

Sexe F/M	NOM	Prénom(s)	Nationalité	Date et lieu de naissance (ville et pays)	N° de dossier OFPRA (s'il y a lieu)	Lieu de séjour actuel

En cas d'autres unions ou d'enfants issus d'autres unions : développer sur papier libre.

Si vous avez des enfants non issus de votre/vos union(s), mais qui sont à votre charge, préciser leur nom, prénom, date et lieu de naissance, lieu de résidence actuel, leur filiation : développer sur papier libre.

8 Informations personnelles :

Votre ethnie : .....

Votre religion (s'il y a lieu) :.....

Votre niveau d'études : .....

Dernier emploi dans votre pays :.....

Votre lieu de résidence dans votre pays :.....

Service militaire : OUI ❑ NON ❑

Date et lieu :.....

9 Sortie du pays de nationalité ou de résidence habituelle :

Date : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ (jour / mois / année) Lieu : .....

10 Où avez-vous séjourné avant votre arrivée en France :

Pays	Sous quel statut	Villes	Dates

11 Conditions d'entrée en France :

Date : ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ (jour / mois / année) Lieu : .....

Régulière ❑ Irrégulière ❑

Si régulière, joindre les justificatifs : .....

OFPRA

12 Avez-vous demandé l'asile dans un autre pays ?

OUI ❑ NON ❑

L'avez-vous obtenu ? OUI ❑ NON ❑

Si oui, dans quel pays ? .....
(Joindre le document)

A quelle date ? ⌊⌊ jour ⌊⌊ mois ⌊⌊⌊⌊ année

13 Modalités particulières d'entretien et d'examen de votre demande d'asile :

Pour organiser votre entretien à l'Ofpra dans les meilleures conditions et prendre en compte vos éventuels besoins particuliers dans le cadre de l'instruction de votre demande d'asile, vous avez la faculté d'informer l'Ofpra de vos vulnérabilités :

(Cochez la(les) case(s) conrrespondante(s))

❑ Un handicap visuel (malvoyant(e)/non voyant(e))

❑ Un handicap auditif (malentendant(e)/.....)

❑ Un handicap moteur (usage d'un fauteuil roulant ou de béquilles, mobilité réduite)

❑ Autres vulnérabilités liées à votre état de santé physique ou psychique ou encore à votre vécu *(à préciser)*

.....

.....

Si vous êtes enceinte, veuillez préciser la date prévue du terme (mois et année) : .....

14 Langue de l'entretien personnel :

Je suis informé(e) que dans le cadre de l'examen de ma demande d'asile, l'Ofpra est susceptible de me convier à un entretien personnel, dans la langue que j'ai choisie, parmi la liste des langues disponibles qui figure sur le site internet de l'Ofpra (rubrique *Documents utiles)*, lors de mon enregistrement en préfecture et qui m'est opposable pendant toute la durée d'examen de ma demande. Une convocation me sera envoyée me précisant la date et l'heure auxquelles ma présence sera requise.

J'indique les difficultés éventuellement rencontrées lors du choix de la langue de l'entretien à l'occasion de mon enregistrement en préfecture : .....

.....

.....

.....

.....

15 Les motifs de votre demande :

Pour quelles raisons sollicitez-vous l'asile ?

Veuillez exposer, par un récit synthétique, les éléments essentiels de votre demande d'asile, à savoir les évènements à l'origine de votre départ, les motifs de vos craintes en cas de retour dans votre pays d'origine ainsi que l'identité des auteurs de persécutions que vous fuyez. **Vous devez également mentionner si vos enfants mineurs présents sur le territoire français sont exposés aux mêmes craintes. S'ils sont exposés à d'autres craintes, vous devez en préciser les motifs.**

Il n'est pas nécessaire d'évoquer la situation générale de votre pays d'origine, qui est connue de l'Ofpra.

Vous pouvez joindre tous les éléments que vous jugez utiles à l'appui de votre demande.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

OFPRA

Comment se rendre à l'Ofpra ?

Réseau RATP et SNCF

RER : Ligne A - Direction Marne La Vallée / Chessy - station « Val-de-Fontenay » (*Attention: ne pas confondre avec la station «Fontenay-sous-Bois» en direction de Boissy-saint-Léger*) **➝ Sortie 1 avenue du Val-de-Fontenay**

RER : Ligne E - Direction Villiers-sur-Marne / Plessis-Trévise - station « Val-de-Fontenay » ➝Sortie vers la correspondance en direction de Paris ➝ Sortie 1 avenue du Val-de-Fontenay

Trajet depuis la gare jusqu'à l'Ofpra

Prendre à gauche en sortant de la gare **«Val-de-Fontenay»**, passer devant le bar ***Le Val*** prendre à droite le sentier du Noyer Baril, puis, au feu, à gauche dans la rue Carnot. Passer sous le pont et continuer tout droit jusqu'au 201 de la rue Carnot.

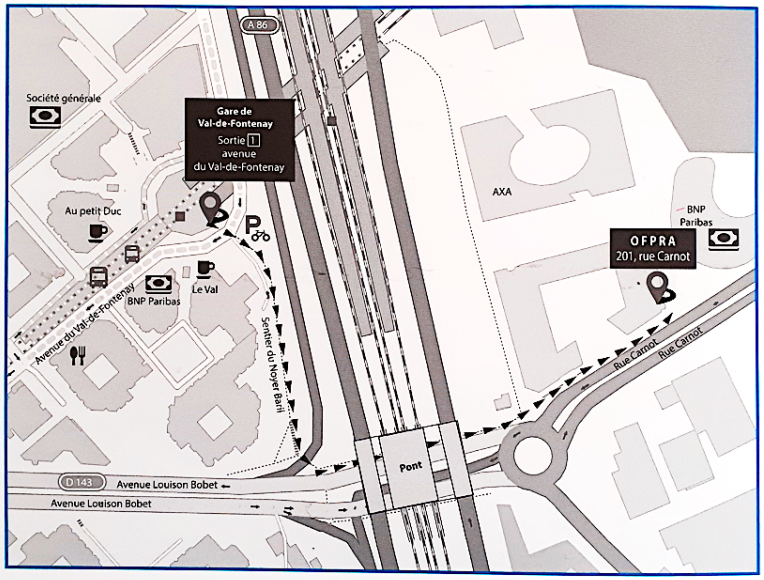

Réseau routier

<u>En sortant de Paris :</u>

Prendre l'autoroute **A4 direction Nancy / Metz** puis l'autoroute **A86 - direction Bobigny / Lille - après le souterrain** (sous la Marne), **prendre la 2ème sortie "Fontenay-sous-Bois"** et suivre **l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.**

<u>En venant du NORD par l'autoroute A1 :</u>

Prendre l'autoroute **A3 direction "Paris-Est"** puis prendre l'autoroute **A86- direction Bordeaux / Lyon / Créteil,** prendre la sortie : **"Fontenay Z.A."**

ANNEXE 5 - Tableau des seize enquêtés suivis pendant toute la durée de leur procédure de demande d'asile.

Pseudo	**Tps d'entretien cumulé - Nb. d'entretien**[284]	**Âge**	**Capital scolaire**	**Lieu de vie avant le départ**	**Type de migration**[285]	**Conditions matérielles d'accueil (CMA) + Statut légal**
Nala	3h15 (x2)	20-30 ans	Niveau licence	Urbain (quartier favorisé)	Rapide V-A directe	426€/30 jours ∅ Logement Statut légal
Raman	45 min (x1)	20-30 ans	Niveau licence	Urbain (quartier favorisé)	Rapide V-A directe	426€/30 jours ∅ Logement Statut légal
Omar	3h45 (x2)	20-30 ans	Niveau Bac	Urbain (quartier défavorisé)	Rapide V-A indirecte	426€/30 jours ∅Logement Statut légal
Pierre	3h00 (x1)	20-30 ans	Niveau Bac	Rural	Longue V-T-M	204€/30 jours ✓ Logement Statut légal
Omran	6h30 (x3)	20-30 ans	Niveau brevet des collèges	Urbain (quartier défavorisé)	Rapide V-A indirecte	0€/30 jours ∅ Logement 18 mois d'illégalité
Jean-Denis	3h30 (x2)	30-40 ans	Niveau master	Urbain (quartier favorisé)	Rapide V-A indirecte	0€/30 jours ∅ Logement 18 mois d'illégalité
Aliou	25h30 (x12)	30-40 ans	Niveau master	Urbain (quartier favorisé)	Rapide V-A directe	426€/30 jours ∅ Logement Statut légal

[284] 106h d'entretiens retranscrits en cumulé recueillis à l'occasion de 48 entretiens de 45 minutes à 7 heures.

[285] V-A : Voie aérienne ; V-T-M : Voie terrestre et maritime.

Kopano	3h15 (x1)	30-40 ans	Niveau Bac	Urbain (quartier favorisé)	Rapide V-A directe	426€/30 jours ∅ Logement Statut légal
Paul	4h15 (x1)	30-40 ans	Niveau Bac	Urbain (quartier favorisé)	Rapide V-A directe	426€/30 jours ∅ Logement Statut légal
Manzar	2h30 (x2)	30-40 ans	Niveau Brevet des collèges	Urbain (quartier favorisé)	Longue V-T-M	0€/30 jours ∅ Logement 18 mois d'illégalité
Laye	4h15 (x2)	30-40 ans	Niveau primaire (CM2)	Rural	Longue V-T-M	0€/30 jours ∅ Logement 18 mois d'illégalité
Christian	21h15 (x10)	40-50 ans	Niveau Bac	Urbain (quartier favorisé)	Rapide V-A directe	0€/30 jours ∅ Logement Statut légal
Boubakar	5h15 (x2)	40-50 ans	Illettré - École coranique	Rural	Longue V-T-M	0€/30 jours ∅ Logement 18 mois d'illégalité
Samba	5h30 (x3)	40-50 ans	Illettré / École coranique	Rural	Rapide V-A directe	204€/30 jours ✓ Logement Statut légal
Bamba	8h45 (x2)	40-50 ans	Illettré / École coranique	Urbain (quartier défavorisé)	Longue V-T-M	204€/30 jours ✓ Logement Statut légal
Souleyman	4h45 (x2)	40-50 ans	Illettré / École coranique	Citadin (quartier défavorisé)	Longue V-T-M	0€/30 jours ∅ Logement 18 mois d'illégalité

ANNEXE 6 - Tableau : Évolution du nombre de premières demandes et des taux d'attribution d'une protection par l'OFPRA et la CNDA entre 1973 et 2021.

Année	Nombre de premières demandes	Taux de reconnaissance par l'OFPRA (en %)	Taux d'annulation par la CRR/CNDA (en %)
1973	1 620	85,8	50,0
1974	2 188	90,1	36,8
1975	8 150	93,6	43,9
1976	18 478	95,4	14,7
1977	17 007	93,8	37,5
1978	16 052	93,6	51,3
1979	17 034	85,0	53,4
1980	18 790	85,4	52,0
1981	19 863	77,7	21,8
1982	22 505	73,9	18,6
1983	32 359	70,0	7,1
1984	21 714	65,3	7,6
1985	28 925	43,3	4,6
1986	26 290	39,0	6,7
1987	27 672	32,7	7,6
1988	34 354	34,6	8,0
1989	61 422	28,1	7,8
1990	54 813	15,4	4,7
1991	47 380	19,7	6,0

1992	28 872	28,0	8,1
1993	27 564	27,9	9,1
1994	25 964	23,6	6,5
1995	20 415	16,3	4,9
1996	17 405	19,6	5,4
1997	21 416	17,0	6,3
1998	22 347	19,4	8,9
1999	30 907	19,3	9,1
2000	38 747	17,1	10,0
2001	47 291	12,4	10,6
2002	51 087	12,6	9,4
2003	52 204	9,8	11,5
2004	50 547	9,3	12,7
2005	42 578	8,2	15,4
2006	26 269	7,8	15,5
2007	23 804	11,6	19,9
2008	27 063	16,2	25,3
2009	33 235	14,3	26,6
2010	36 931	13,5	22,1
2011	40 464	11,0	17,7
2012	41 254	9,4	19,7
2013	45 925	12,8	18,0
2014	45 454	16,9	19,0
2015	59 335	22,9	15,0
2016	63 935	28,8	15,2

2017	73 802	27,2	16,7
2018	92 338	26,6	18,4
2019	101 841	23,7	21,0
2020	68 963	23,7	24,4
2021	66 230	25,9	22,1

Lecture : Les premières demandes correspondent aux dossiers déposés pour la première fois auprès de l'OFPRA. Ne sont pas comptabilisés les « mineurs accompagnants », les réexamens, les demandes d'apatridie, les réouvertures de dossier, les personnes en procédure de Dublin. Les taux de protection de l'OFPRA ou de la CNDA (anciennement CRR) représentent le rapport entre nombre de dossiers instruits et nombre de protections accordées (réfugié ou protection subsidiaire). Attention, le nombre de dossiers instruits est différent du nombre de premières demandes et toutes personne déboutée de l'OFPRA ne présente pas automatiquement un recours à la CNDA.

Sources : Fassin & Kobelinsky (2012) pour les années 1973 à 2011 ; rapports d'activité de l'OFPRA (https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/nos-publications/rapports-d-activite) et de la CNDA (http://www.cnda.fr/La-CNDA/Donnees-chiffrees-et-bilans) pour les années 2011 à 2021.

ANNEXE 7 - Représentation graphique de l'évolution des taux d'attribution du statut de réfugié entre 1973 et 2021 à travers le temps en fonction du nombre de demandes

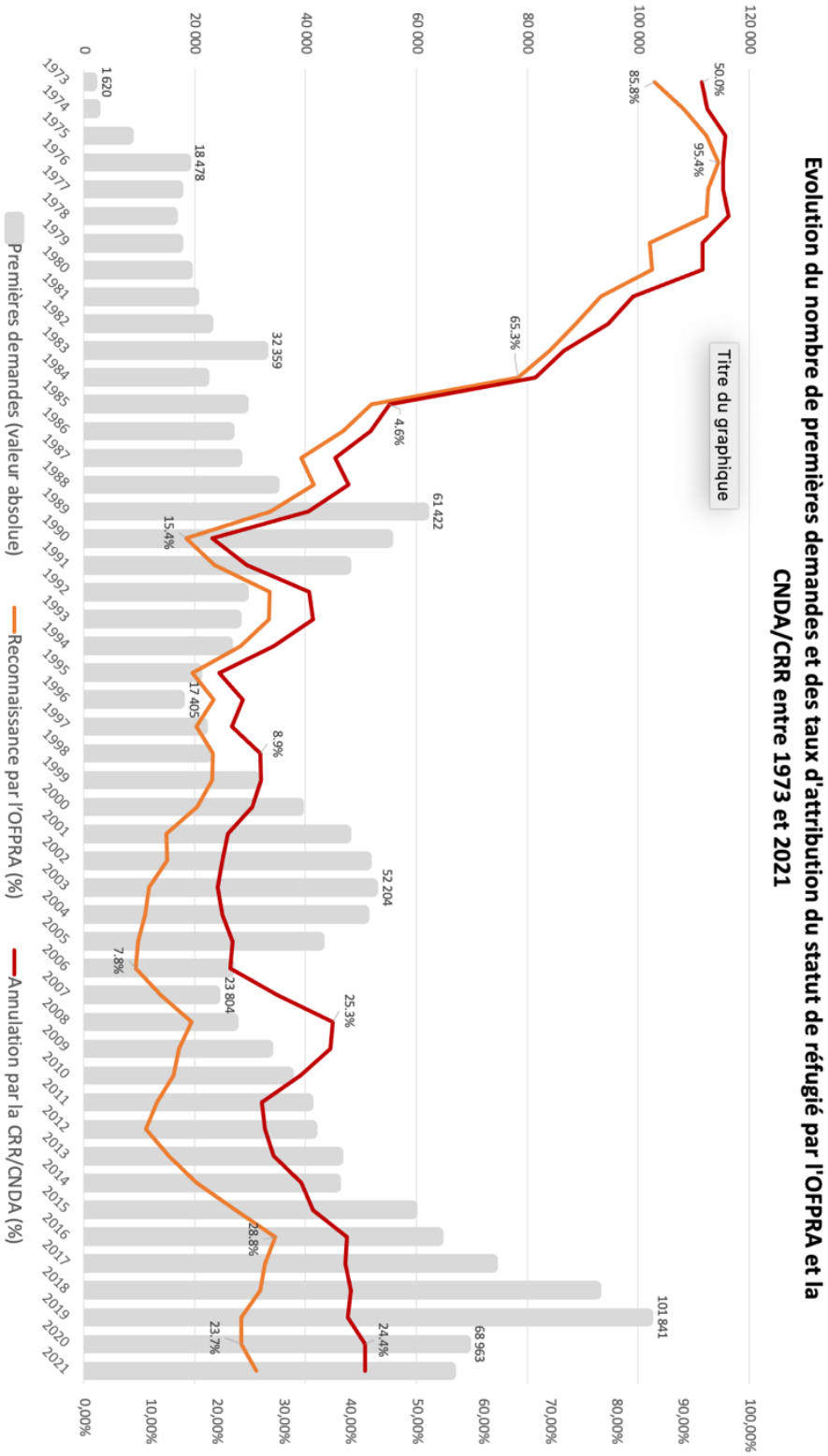

Note de lecture : En 2020, 68 963 premières demandes ont été déposées à l'OFPRA. La même année 23,7% des décisions rendues par l'OFPRA octroyaient une protection internationale et 24,4% des recours à la CNDA ont abouti à l'annulation de la décision de l'OFPRA. Si l'on considère que toutes les personnes rejetées par l'OFPRA formulent une demande à la CNDA (ce qui n'est pas vrai dans les faits, nous obtenons un taux d'attribution global proche de 45%). Cette représentation graphique est à prendre avec des pincettes et vise simplement à repérer des tendances et à disposer d'une vision d'ensemble.

Source : Tableau en annexe 6 issu de l'article Bouchet-Mayer & Ferez (2023).

Table des matières des encadrés, figures et images

Encadre 1 : annonce volontariat de service civique 32

Encadre 2 : recit sur la creation du dispositif par le president de l'association 33

Figure 1 : choix d'echantillonnage a partir d'une caracterisation socio-demographique par cascade inversee 55

Tableau 1 : nombre de personnes interviewees prevues par type d'usage et de repetition des entretiens 55

Figure 2 : frise chronologique des statuts occupes 77

Image 1 : chambre de demandeur d'asile 274

Résumés

The 2010s marked a turning point in HIV prevention. The historic emphasis on condom promotion is being replaced by screening and access to multi-drug preventive therapies, aimed at "key" populations. Among the latter, with the exception of a privileged fringe of men who have sex with men (MSM), injecting drug users, sex workers and migrants are rarely present in hospital screening centers. How are these populations reached? To what extent are they reached by the initiatives implemented? How are the incentives received by these people, and what is their experience of them?

This thesis work is based on a multi-sited ethnography conducted in Île-de-France between March 2018 and March 2023 among French-speaking men from West Africa seeking asylum in France on the grounds of sexual orientation. Entering the field as an employee of an HIV prevention association deploying screening and treatment access actions for these men enabled the study of issues relating to the implementation of preventive policies and the establishment of trusting relationships with key informants. These facilitated the creation of a group of sixteen men with whom regular exchanges and repeated interviews were conducted throughout their asylum procedure. The autobiographical narratives thus produced shed light on how social and family environments, as well as educational and economic dispositions, shape experiences of homosexuality in the country and migratory paths. The experiences of applying for asylum in France documented in exchanges with the interviewees, but also observed as a volunteer in an LGBTI association specializing in support for the asylum application process and a partner in the screening system, provide information on the conditions of survival and preparation for administrative tests throughout the procedure.

The ethnography of the interweaving of sexual, migratory and asylum-seeking careers, and the obstacles encountered in conducting the survey to study them, ultimately leads to two main lines of analysis. The first, centered on a comparative approach to life courses and experiences, reveals the influence of educational, economic and (homo)social resources at home on sexual and migratory careers. These resources influence migration experiences, administrative and material reception conditions on arrival in France, survival strategies and levels of dependence on the heterosexist social worlds frequented, as well as the greater or lesser ease of recourse to screening or support in the asylum application procedure in LGBTI universes. The second axis reveals the discrepancy between the expectations of respondents and those of asylum or prevention officers in their face-to-face interactions, and the resulting misunderstandings. On the one hand, institutions are focused on identifying "real" homosexuals, those deserving refugee status or in greater need of sexual health care than others. On the other, applicants are - for the most part, and most of the time - engaged in a logic of resistance to this injunction to display their sexual orientation. To what extent does the observed gap in expectations produce a form of blindness to the experiences of exile? By reconstructing the careers within which these experiences take place, the thesis seeks to shed light not only on the effects produced by these divergent expectations, but also on their social and political construction.

Keywords: Migrants ; Refugees ; Asylum ; Sexual orientation ; Gender ; Homosexuality ; Western Africa ; HIV prevention ; Careers ; Life courses ; Socialisations ; Sociology ; Ethnographical enquiry ; Paris Area.

Les années 2010 constituent un tournant dans la prévention de l'infection à VIH. L'historique promotion du préservatif marque le pas au profit du dépistage et de l'accès aux multithérapies préventives, en direction des populations « clés ». Parmi ces dernières, à l'exception d'une frange favorisée d'Hommes ayant des relations sexuelles entre hommes (HSH), les personnes usagères de drogues injectables, travailleuses du sexe ou migrantes sont peu présentes dans les centres de dépistage hospitaliers. Comment s'organise l'atteinte de ces populations ? Dans quelle mesure sont-elles touchées par les actions mises en œuvre ? Comment les dispositifs incitatifs sont-ils reçus par les personnes et quelles expériences en font-elles ?

Ce travail de thèse repose sur une ethnographie multi-située conduite en Île-de-France entre mars 2018 et mars 2023 auprès d'hommes francophones originaires d'Afrique de l'Ouest, demandant l'asile en France au motif de l'orientation sexuelle. L'entrée sur le terrain en tant que salarié d'une association de prévention du VIH déployant des actions de dépistage et d'accès aux traitements à l'attention de ces hommes a permis d'étudier les enjeux relatifs à la mise en œuvre des politiques préventives et de nouer des relations de confiance avec des informateurs clés. Ces dernières ont facilité la constitution d'un groupe de seize hommes avec qui des échanges réguliers et des entretiens répétés ont été menés pendant la durée de leur procédure de demande d'asile. Les récits autobiographiques ainsi produits éclairent la manière dont les environnement sociaux et familiaux, ainsi que les dispositions scolaires et économiques façonnent les expériences de l'homosexualité au pays et les parcours migratoires. Les expériences de la demande d'asile en France documentées dans les échanges avec les enquêtés, mais également observées en tant que bénévole d'une association LGBTI spécialisée dans l'accompagnement à la procédure de demande d'asile partenaire du dispositif de dépistage, renseignent sur les conditions de survie et de préparation aux épreuves administratives tout au long de la procédure.

L'ethnographie de l'imbrication des carrières sexuelles, migratoires et de demande d'asile, et des obstacles rencontrés dans la conduite de l'enquête pour les étudier, débouche finalement sur deux principaux axes d'analyse. Le premier, centré sur une approche comparative des parcours et expériences de vie, révèle l'influence des ressources scolaires, économiques et (homo)sociales au pays sur les carrières sexuelles et migratoires. Ces ressources pèsent sur les expériences de migration, les conditions administratives et matérielles d'accueil à l'arrivée en France, les stratégies de survie et le niveau de dépendance à l'égard des mondes sociaux hétérosexistes fréquentés, ainsi que sur le recours plus ou moins aisé au dépistage ou à l'accompagnement à la procédure de demande d'asile dans les univers LGBTI. Le second axe révèle le décalage entre les attentes des enquêtés et celles des agents des institutions chargées de l'asile ou de la prévention dans leurs interactions en face à face, et les incompréhensions qui en découlent. D'un côté, les institutions sont focalisées par l'identification des « vrais » homosexuels, ceux méritant le statut de réfugié ou nécessitant plus que les autres une prise en charge en santé sexuelle. De l'autre, les requérants sont – pour la plupart, et la plupart du temps – engagés dans une logique de résistance face à cette injonction à mettre en scène leur orientation sexuelle. Dans quelle mesure l'écart d'attentes observé produit-il une forme de cécité à l'égard des expériences de l'exil ? En restituant les carrières au sein desquelles se déroulent ces expériences, la thèse s'attache finalement à mettre en lumière non seulement les effets produits par ces attentes divergentes, mais aussi la construction sociale et politique de ces dernières.

Mots clés : Migrants ; Asile ; Réfugiés ; Orientation sexuelle ; Genre ; Homosexualité ; Afrique de l'Ouest ; prévention du VIH ; Carrières ; Parcours de vie ; Socialisations ; Sociologie ; Enquête ethnographique ; Île-de-France ; Paris.